

**Contrat cadre n° 30-CE-0035027/00-37**  
**Evaluation OCM fruits et légumes**



**Évaluation des mesures concernant les pêches,  
les nectarines et les poires**

---

---

**Rapport final**

**Octobre 2006**



Pour réaliser ce travail, **Le GEIE Agrosynergie** constitué par les sociétés



*Consulenti per la Gestione Aziendale*

**COGEA S.p.A**

Via Po 9 - 00198 Roma ITALIE  
Tél. : + 39 6 853 73 518 Fax : + 39 6 855 78 65  
Mail : [fantilici@cogea.it](mailto:fantilici@cogea.it)  
Représenté par Massimo CIAROCCA



**OREADE-BRECHE Sarl**

64 chemin del prat - 31320 Auzeville FRANCE  
Tél. : + 33 5 61 73 62 62 Fax : + 33 5 61 73 62 90  
Mail : [t.clement@oreade-breche.fr](mailto:t.clement@oreade-breche.fr)  
Représentée par Thierry CLEMENT

est assisté par les structures suivantes :

**SPEED**

30, Averof st., 104 33 Athènes GRECE



et

**UNIVERSITE POLYTECHNIQUE DE MADRID.**

Faculté : ETS des Ingénieurs Agronomes de Madrid  
E.T.S.I. A. Cité Universitaire, 28040 – Madrid ESPAGNE



Octobre 2006

La présente étude, financée par la Commission Européenne, a été réalisée par le GEIE AGROSYNERGIE. Les points de vue qui y sont présentés n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions de la Commission.

---

**GEIE AGROSYNERGIE**  
Tél. +33 5 61 73 62 62  
Email: t.clement@oreade-breche.fr

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>2. MÉTHODE ÉVALUATIVE ET LIMITES DE L'ANALYSE</b> .....	<b>3</b>
2.1. Sources secondaires .....	3
2.2. Sources primaires .....	4
2.2.1. <i>L'enquête</i> .....	4
2.2.2. <i>Enquête auprès des organismes de gestion et de contrôle</i> .....	5
2.2.3. <i>Deep interviews</i> .....	5
2.2.4. <i>Etudes de cas</i> .....	5
2.2.5. <i>Relevé de prix à la consommation dans les supermarchés</i> .....	6
2.3. Les limites de l'analyse évaluative .....	6
<b>3. DESCRIPTION DU SECTEUR</b> .....	<b>7</b>
3.1. La production mondiale et communautaire de poires .....	7
3.1.1. <i>La filière agroindustrielle communautaire de la poire de transformation</i> .....	7
3.1.2. <i>La production mondiale et communautaire de la filière poire</i> .....	12
3.1.3. <i>Le commerce mondial des poires en conserves</i> .....	15
3.2. La production mondiale et communautaire de pêches et nectarines .....	16
3.2.1. <i>La filière agroindustrielle de la pêche de transformation</i> .....	16
3.2.2. <i>La production mondiale et communautaire de la filière pêche</i> .....	19
3.2.3. <i>Le commerce mondial</i> .....	23
3.3. La consommation communautaire de poires ET de pêches au sirop/Au Naturel.....	24
<b>4. CADRE RÉGLEMENTAIRE ET DEPENSE COMMUNAUTAIRE</b> .....	<b>27</b>
4.1. Le cadre réglementaire : analyse historique de la réglementation relative à la transformation des pêches et des poires.....	27
4.1.1. <i>La réforme de 1996</i> .....	27
4.1.2. <i>La réforme de 2000</i> .....	29
4.1.3. <i>Les modifications introduites suite à l'adhésion des nouveaux EM</i> .....	31
4.1.4. <i>La qualité dans le cadre du régime d'aide</i> .....	32
4.1.5. <i>Le régime d'échange avec les pays tiers</i> .....	33
4.1.6. <i>Diagramme des objectifs et logique d'intervention</i> .....	33
4.2. La dépense communautaire pour le soutien .....	37
4.2.1. <i>Les dépenses d'aide à la transformation des poires</i> .....	37
4.2.2. <i>Les dépenses d'aide à la transformation des pêches</i> .....	37
<b>5. RÉPONSE AUX QUESTIONS DU THÈME 1 : APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ COMMUNAUTAIRE</b> .....	<b>39</b>
5.1. QE1 : Dans quelle mesure l'aide à la production a-t-elle contribué à améliorer les prix obtenus par les producteurs de pêches, nectarines et poires à la fois sur le marché du frais et de la transformation ? .....	39
5.1.1. <i>Critères de jugement et indicateurs correspondants</i> .....	40
5.1.2. <i>Sources des données et limites</i> .....	40
5.1.3. <i>L'évolution des prix des poires et pêches livrées à la transformation</i> .....	42
5.1.4. <i>L'évolution des prix des produits frais sur les marchés de frais représentatifs des régions concernées, entre 1993 et 2005</i> .....	49
5.1.5. <i>Incidence de la qualité des fruits sur le niveau des prix</i> .....	56
5.1.6. <i>Jugement évaluatif</i> .....	56
5.2. QE2 : Dans quelle mesure l'aide à la production a permis à l'industrie de transformation d'être approvisionnée avec la matière première requise – en terme de volume, qualité, variété et prix ? ....	59
5.2.1. <i>Critères de jugement et indicateurs</i> .....	59
5.2.2. <i>Sources d'information et limites</i> .....	60
5.2.3. <i>Les effets de l'aide sur les volumes d'approvisionnement de l'industrie de la poire et la disponibilité du produit fini sur le marché</i> .....	60
5.2.4. <i>Les effets de l'aide sur l'approvisionnement de l'industrie de la pêche</i> .....	64

5.2.5.	<i>L'effet de l'aide sur l'amélioration de la qualité technique de la matière et sur le choix des variétés cultivées</i> .....	67
5.2.6.	<i>La transmission du prix entre la production agricole et industrielle</i> .....	72
5.2.7.	<i>Les prix des produits transformés sont alignés sur le prix des produits d'importation</i> .....	78
5.2.8.	<i>Jugement évaluatif</i> .....	78
5.3.	<b>QE3 : Dans quelle mesure l'aide à la production a permis de satisfaire les attentes du consommateur, en terme de prix et de qualité ?</b> .....	82
5.3.1.	<i>Critères de jugement et indicateurs</i> .....	82
5.3.2.	<i>Sources des données, méthodes et limites</i> .....	82
5.3.3.	<i>Niveau du prix de détail au consommateur final dans la grande distribution en 2006 et poids de la grande distribution</i> .....	83
5.3.4.	<i>Part de l'aide dans le prix de détail au consommateur final</i> .....	85
5.3.5.	<i>Evolution des indices de prix à la consommation</i> .....	86
5.3.6.	<i>La dynamique des prix à la production et des prix à la consommation</i> .....	88
5.3.7.	<i>L'évolution de la qualité des pêches et poires au sirop/naturel pour le consommateur</i> .....	90
5.3.8.	<i>L'innovation dans le secteur des fruits en conserve et l'évolution de la gamme</i> .....	91
5.3.9.	<i>Jugement évaluatif</i> .....	92
<b>6.</b>	<b>RÉPONSE AUX QUESTIONS DU THÈME 2 : SITUATION COMPÉTITIVE DE LA FILIÈRE. 95</b>	
6.1.	<b>QE5 : Dans quelle mesure l'aide à la production a-t-elle encouragé les producteurs de pêches, nectarines et poires à présenter leurs produits à la transformation plutôt qu'au retrait ? L'avantage économique de la vente des pêches, nectarines et poires à la transformation, vis-à-vis de la vente en frais ou vis-à-vis du retrait, devrait être évalué et les situations avant et après la réforme de 2000 devraient être distinguées</b> .....	95
6.1.1.	<i>Critères de jugement et indicateurs correspondants</i> .....	95
6.1.2.	<i>Sources des données et limites</i> .....	95
6.1.3.	<i>Evolution de la part du frais, de la transformation et des retraits</i> .....	96
6.1.4.	<i>Comparaison entre les marchés du frais, de la transformation et des retraits</i> .....	99
6.1.5.	<i>Jugement évaluatif</i> .....	101
6.2.	<b>QE6 : Quel a été l'impact de l'aide à la production sur le revenu des producteurs de pêches, nectarines et poires ? En répondant à cette question, l'évaluateur devrait analyser si, et dans quelle mesure, l'aide à la transformation a été captée par l'industrie de transformation.</b> .....	102
6.2.1.	<i>Critères de jugement et indicateurs</i> .....	102
6.2.2.	<i>Sources des données, méthodes et limites de l'analyse</i> .....	103
6.2.3.	<i>Evolution du revenu des producteurs communautaires de pêche et de poire de transformation</i> .....	105
6.2.4.	<i>Captation de l'aide par l'industrie de transformation</i> .....	115
6.2.5.	<i>Jugement évaluatif</i> .....	116
6.3.	<b>QE7 : Quel a été l'impact de l'aide à la production dans le maintien de la culture des pêches, nectarines et poires face à des cultures alternatives dans les régions concernées ? Quel a été l'impact de la réforme de 2000 sur cet aspect ?</b> .....	118
6.3.1.	<i>Critères de jugement et indicateurs</i> .....	118
6.3.2.	<i>Sources des données, méthodes et limites de l'analyse</i> .....	119
6.3.3.	<i>Analyse de la rentabilité des cultures de pêches et de poires de transformation par rapport aux cultures alternatives</i> .....	120
6.3.4.	<i>Développement des structures de production de poires par rapport aux cultures alternatives</i> .....	125
6.3.5.	<i>Développement des structures de production de pêches par rapport aux cultures alternatives</i> .....	138
6.3.6.	<i>Jugement évaluatif</i> .....	151
6.4.	<b>QE8 et QE9 : Quel est l'impact de l'aide à la production sur la compétitivité des pêches, nectarines et poires transformées communautaires vis-à-vis des produits transformés importés ? Quelle est la compétitivité des pêches, nectarines et poires transformées communautaires sur les marchés à l'export ? En évaluant la compétitivité, l'évaluateur devrait analyser le prix et la qualité des produits communautaires et importés</b> .....	153
6.4.1.	<i>Critères de jugement et indicateurs correspondants</i> .....	153
6.4.2.	<i>Sources des données, méthode et limites</i> .....	154
6.4.3.	<i>Evolution de la compétitivité des filières communautaires de pêches et poires transformées sur le marché mondial et communautaire suite aux réformes de 1996 et de 2000</i> .....	154
6.4.4.	<i>Evolution de la compétitivité des pêches et des poires au sirop/naturel en fonction de la variations des taux de change et les réductions des tarifs douaniers</i> .....	161
6.4.5.	<i>Evolution de la compétitivité des productions communautaires sur le marché interne en fonction des accords préférentiels</i> .....	163

6.4.6.	<i>Évolution des prix de la matière première utilisée par les industries de transformation suite à la réforme de 2000 de l'aide à la production</i> .....	163
6.4.7.	<i>Différence de qualité entre les pêches et poires au sirop/naturel importés et celle des produits communautaires</i> .....	165
6.4.8.	<i>Jugement évaluatif</i> .....	165
6.5.	<b>QE4 et QE10 - Quel a été l'impact de la réforme de 2000 en ce qui concerne l'approvisionnement du marché et la situation économique de la filière de transformation ?</b> .....	167
6.5.1.	<i>Critères de jugement et indicateurs</i> .....	167
6.5.2.	<i>Sources des données, méthodes et limites de l'analyse</i> .....	168
6.5.3.	<i>Impact de la réforme de 2000 sur l'équilibre du marché de la poire</i> .....	169
6.5.4.	<i>Impact de la réforme de 2000 sur l'équilibre du marché de la pêche</i> .....	171
6.5.5.	<i>Impact de la réforme de 2000 sur la filière de transformation de la poire et de la pêche</i> .....	173
6.5.6.	<i>Jugement évaluatif</i> .....	189
<b>7.</b>	<b>RÉPONSE AUX QUESTIONS DU THÈME 3 : IMPACT RÉGIONAL ET ENVIRONNEMENTAL</b>	<b>191</b>
7.1.	<b>QE 11/12 : Quel a été l'impact de l'aide sur le maintien de la production de pêches, de nectarines et de poires, et sur le maintien des emplois correspondants dans les zones rurales concernées ? Quel a été l'impact de l'aide sur le maintien de l'activité de transformation et sur les emplois correspondants ? Quel a été l'impact relatif de l'aide à la production transformée sur l'activité agricole et non agricole dans les zones rurales concernées, en comparaison avec d'autres facteurs de contexte ?</b> .....	191
7.1.1.	<i>Critères de jugement et indicateurs correspondants</i> .....	191
7.1.2.	<i>Sources des données, méthodes et limites</i> .....	192
7.1.3.	<i>Situation économique des régions d'étude de cas</i> .....	193
7.1.4.	<i>L'impact de l'aide sur l'emploi lié à la production de pêches et de poires au sirop/naturel</i> .....	202
7.1.5.	<i>Impact de l'aide sur les dynamiques agricoles et industrielles dans les régions</i> .....	205
7.1.6.	<i>Alternatives économiques aux pêches et de poires au sirop/naturel dans ces régions</i> .....	206
7.1.7.	<i>Jugement évaluatif</i> .....	209
7.2.	<b>QE13 : L'aide aux pêches, nectarines, poires a-t-elle influencé les pratiques culturales et permis des pratiques culturales plus favorables à l'environnement dans les principales régions de production ?</b>	<b>211</b>
7.2.1.	<i>Critères de jugement et indicateurs correspondants</i> .....	211
7.2.2.	<i>Existence de BPA spécifiques pêches / nectarines et poires</i> .....	211
7.2.3.	<i>Lien entre les mesures des programmes opérationnels des OP et l'aide à la transformation</i> .....	212
7.2.4.	<i>Spécificités dans les pratiques agricoles des cultures spécialisées pour la transformation</i> .....	212
7.2.5.	<i>Exigences environnementales dans les cahiers des charges industriels</i> .....	213
7.2.6.	<i>Existence de MAE spécifiques aux PNP</i> .....	213
7.2.7.	<i>Jugement évaluatif</i> .....	214
<b>8.</b>	<b>RÉPONSE AUX QUESTIONS DU THÈME 4 : MODE DE GESTION ET EFFICIENCE</b> .....	<b>217</b>
8.1.	<b>QE14 : L'aide à la production est-elle un outil efficace pour maintenir la production et la filière transformation des pêches, nectarines et poires ? Cet outil est-il économiquement durable d'un point de vue financier, réglementaire et international ?</b> .....	217
8.1.1.	<i>Sources utilisées, limites et méthode</i> .....	217
8.1.2.	<i>Critères de jugement et indicateurs</i> .....	218
8.1.3.	<i>L'efficacité du régime d'aide aux poires et aux pêches transformées</i> .....	219
8.1.4.	<i>La durabilité du régime de soutien du point de vue financier</i> .....	225
8.1.5.	<i>Complexité de la gestion du régime d'aide</i> .....	227
8.1.6.	<i>La durabilité du régime de soutien du point de vue international</i> .....	229
8.1.7.	<i>Jugement évaluatif</i> .....	232
8.2.	<b>QE15 : En se basant sur les analyses précédentes effectuées dans cette évaluation par le contractant : Existe-t-il des instruments alternatifs efficaces en terme de coûts, permettant d'atteindre les objectifs de l'OCM en ce qui concerne des pêches, des nectarines et des poires ? Et quelles seraient les conséquences possibles du découplage?</b> .....	234
8.2.1.	<i>Critères de jugement et indicateurs</i> .....	235
8.2.2.	<i>Méthode, sources des données et limites</i> .....	235
8.2.3.	<i>Cadre d'analyse du découplage : théorie et principes de base du découplage</i> .....	236
8.2.4.	<i>Objectifs de l'OCM FL Transformés suite à l'introduction du découplage : un changement profond de logique d'intervention</i> .....	237
8.2.5.	<i>Analyse des effets du régime d'aide à la production actuelle sur les distorsions du marché et conséquences en cas de maintien de ce régime d'aide dans le contexte de la nouvelle PAC</i> .....	239

8.2.6. <i>Projection sur les effets de la transition entre régime couplé et découplé à court terme, et l'équilibre du marché à long terme</i> .....	242
8.2.7. <i>Analyse de la redistribution</i> .....	247
8.2.8. <i>Analyse de la perception des acteurs dans les pays d'étude de cas</i> .....	248
8.2.9. <i>Effet du découplage sur les coûts de gestion du dispositif</i> .....	249
8.2.10. <i>Jugement évaluatif</i> .....	249
8.3. <b>QE16 : Dans quelle mesure les outils existants permettent la gestion efficiente du secteur ?</b> .....	251
8.3.1. <i>Critères de jugement et indicateurs correspondants</i> .....	251
8.3.2. <i>Sources des données, méthode et limites</i> .....	252
8.3.3. <i>Le système de gestion et de contrôle du régime d'aide</i> .....	252
8.3.4. <i>Jugement évaluatif</i> .....	257
<b>9. Conclusions et recommandations</b> .....	<b>259</b>
<b>10. LISTE BIBLIOGRAPHIQUE</b> .....	<b>279</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Détail des envois et retours d'enquête aux OP et industriels de pêches et poires transformées des 4 États Membres étudiés	4
Tableau 2 : Questionnaires envoyés/reçus dans les EM aux organismes impliqués dans la gestion et le contrôle	5
Tableau 3 : Pays et régions d'études de cas	5
Tableau 4 : Rapport entre les surfaces de 1997 et celle de 2002	10
Tableau 5 : Nombre de conserveries produisant des poires et des pêches au sirop (agrées dans le cadre du dispositif d'aide) en 2005	10
Tableau 6 : La production de fruits pour la conserve hors du cadre du régime d'aide (en T)	14
Tableau 7 : La production de fruit pour la conserve hors du cadre du régime d'aide (T)	21
Tableau 8 : Seuils communautaires fixés pour les quantités aidées dans le cadre du règlement CE 2201/96 du Conseil (avant la réforme de 2000)	28
Tableau 9 : Montant de l'aide par produit, fixé initialement par le règlement CE 2699/00 du Conseil	30
Tableau 10 : Seuils de transformation communautaires et nationaux en T de matière première fraîche selon le règlement CE 2699/2000 du Conseil	31
Tableau 11 : Prix minimal de la poire et part de l'aide dans le prix de 1993 à 2000 (ecu/T ; €T)	42
Tableau 12 : Evolution du prix au producteur* de la poire pour la transformation au sirop/au jus naturel de fruit (€courant /T, %)	43
Tableau 13 : Analyse des évolutions de prix au producteur de la poire de transformation par période de réformes (€ constant/T, %)	44
Tableau 14 : Prix minimal de la pêche et part de l'aide dans le prix de 1993 à 2000 (ecu/T ; €T)	45
Tableau 15 : Sensibilité des prix du frais aux variations des niveaux de production	50
Tableau 16 : pourcentage d'écart entre le prix de la pêche fraîche et de la Pavie pour le sirop depuis la réforme de 2000	54
Tableau 17 : Sensibilité des prix du frais aux variations des niveaux de production	55
Tableau 18 : Comparaison entre prix de la Pavie et prix d'une pêche jaune non aidée €100 kg sur le marché du frais à Murcia	55
Tableau 19 : taux de remplissage des seuils de production de pêche pour la transformation	62
Tableau 20 : Régularité de l'approvisionnement de l'industrie de la pêche de conserve	65
Tableau 21 : taux de remplissage des seuils de production de pêche pour la transformation	65
Tableau 22 : Evolution du coût de la poire pour la transformation au sirop/au naturel de 1993 à 2000 (Ecu/T ; €T)	72
Tableau 23 : Analyse des évolutions de prix de la poire de transformation par période de réforme (€courant / T, %)	73
Tableau 24 : Analyse des évolutions du prix des exportations des conserves de poire par période de réforme (€T produit fini, %)	73
Tableau 25 : Evolution du niveau du prix de la matière première pour la pêche au sirop de 1993 à 2000	75
Tableau 26 : Analyse des évolutions du coût d'approvisionnement de la pêche industrie par période de réforme (€T, %)	75
Tableau 27 : Analyse des évolutions du prix des exportations des conserves de pêche par période de réforme (€T produit fini, %)	76
Tableau 28 : Prix détail de la poire/pêche au sirop dans la grande distribution : Boite 850 ml, demi fruit	83
Tableau 29 : Ecart de prix au détail entre les marques de la grande distribution et des industriels pour la poire au sirop et pêche au sirop (boite métal de 850 ml, demi fruit)	83
Tableau 30 : Evolution des parts des débouchés des trois marchés pour l'ensemble des poires (tonnes)	96
Tableau 31 : Evolution de la part de la production de poires bénéficiant de l'ICR de 1994 à 2003 dans les pays étudiés (%)	97
Tableau 32 : Evolution des parts des débouchés des trois marchés pour l'ensemble des pêches (T)	98
Tableau 33 : Evolution de la part de la production de pêches et nectarines bénéficiant de l'ICR de 1994 à 2004 dans les pays étudiés (%)	98
Tableau 34 : Taille des échantillons d'exploitations étudiées : exploitations spécialisées en production de fruits à noyau (Pb (fruit à noyau)>40% du Produit brut total)	105
Tableau 35 : Part de la production de Pavie dans la production de fruits à noyau nationale (%)	106
Tableau 36 : Coefficient de spécialisation des exploitations étudiées (PB (fruit à noyau)/PB total, %)	108
Tableau 37 : taille des échantillons d'exploitations étudiées	109
Tableau 38 : Part de la production de Pavie dans la production pêche d'Emilia Romagna, et de poire de transformation dans la production de poire d'Emilia Romagna (%)	110
Tableau 39 : Décomposition des résultats économiques de la poire Williams pour la transformation au sirop (Euro constant/ ha)	114
Tableau 40 : Décomposition des résultats économiques de la pêche Pavie Baby Gold 9 pour la transformation au sirop (Euro constant/ ha)	115
Tableau 41 : Evolution de l'âge des exploitants de la région d'Emilia-Romagna	128
Tableau 42 : Evolution du nombre d'exploitations de poire et de leur surface moyenne dans le Gard (Languedoc Roussillon)	132
Tableau 43 : Répartition des exploitations de poire du Gard en fonction de l'âge des exploitants en % des superficies	132
Tableau 44 : Nombre et taille des exploitations de pêches de 1989 à 2003 en Espagne et en Murcia	145
Tableau 45 : Prix des importations totales de poires au sirop/naturel (codes NC 2008 40) de l'UE-15 en €100kg selon les provenances	158
Tableau 46 : Prix des exportations intra et extracommunautaires (UE-15) de conserves de poires (code NC 2008 40) en €100kg	159

Tableau 47 : Evolution pour les poires au sirop/naturel (code NC 200840) du ratio : prix d'exportation moyen extra et intra UE-15 / prix d'importation en UE-15 par pays tiers exportateur entre 1995 et 2004	159
Tableau 48 : Evolution pour les poires au sirop/naturel (code NC 200840) du ratio : prix d'exportation extra et intra UE-15 par pays exportateur de l'UE / prix d'importation en UE-15 entre 1995 et 2004	159
Tableau 49 : Prix des importations totales de pêches au sirop/naturel (codes NC 2008 70) de l'UE-15 en €100kg, selon les provenances	160
Tableau 50 : Prix des exportations intra et extracommunautaires (UE-15) de conserves de pêches (code NC 2008 70) en €100kg	160
Tableau 51 : Evolution pour les pêches au sirop/naturel (code NC 200870) du ratio : prix d'exportation moyen extra et intra UE-15 / prix d'importation en UE-15 par pays tiers exportateur entre 1995 et 2004	161
Tableau 52 : Evolution pour les pêches au sirop/naturel (code NC 200870) du ratio : prix d'exportation extra et intra UE-15 par pays exportateur de l'UE / prix d'importation en UE-15 entre 1995 et 2004	161
Tableau 53 : Evolution de la parité Euro- Dollar (base = euro) entre 1995 et 2005	161
Tableau 54 : Analyse par période de réforme des évolutions des volumes de poires livrées dans le cadre du régime d'aide (T, %)	170
Tableau 55 : Analyse des évolutions des volumes de poires en conserve au sirop/au naturel produits dans le cadre du régime d'aide (T, %)	171
Tableau 56 : Analyse par période de réforme des évolutions des volumes de pêches livrées dans le cadre du régime d'aide (T, %)	172
Tableau 57 : Analyse des évolutions des volumes de pêches en conserve au sirop/au naturel produit dans le cadre du régime d'aide (T, %)	173
Tableau 58 : Evolution du nombre d'OP dans le secteur de la pêche et celui de la poire bénéficiant du régime d'aide entre 2000 et 2005	174
Tableau 59 : Classification des OP du secteur de la pêche en fonction de leur statut	177
Tableau 60 : Localisation des transformateurs agréés de pêches et poires, 1996-2005	181
Tableau 61 : Evolution du nombre de transformateurs inscrits dans le cadre du dispositif d'aide	182
Tableau 62 : Evolution du nombre de transformateurs de pêches en purée, 1993-2006	187
Tableau 63 : Indicateurs économiques régionaux dans les régions productrices de poires d'industrie en 2002	194
Tableau 64 : Indicateurs économiques régionaux dans les régions productrices de pêches d'industrie en 2002	194
Tableau 65 : Composition de la valeur ajoutée par secteur dans les régions productrices de poires d'industrie	195
Tableau 66 : Composition de la valeur ajoutée par secteur dans les régions productrices de pêches d'industrie	196
Tableau 67 : Incidence de la valeur ajoutée des secteurs traditionnels sur la valeur ajoutée totale dans les régions productrices de poires (gauche) et de pêches (droite)	196
Tableau 68 : Part de l'emploi agricole dans l'emploi total dans les régions productrices de poires (gauche) et de pêches (droite)	197
Tableau 69 : Variation des superficies en poires Williams et de leur part dans la SAU régionale	199
Tableau 70 : Variation des superficies en pêches et de leur part dans la SAU régionale	199
Tableau 71 : Taux de croissance annuels moyens de l'emploi, 1996-2003 et de la valeur ajoutée, 1996-2004	202
Tableau 72 : Nombre d'UTA par hectare dans les exploitations spécialisées	203
Tableau 73 : Estimation de la part des secteurs poires Williams et pêches dans l'emploi agricole des régions de production	204
Tableau 74 : Nombre d'employés dans l'industrie des fruits et légumes dans l'UE, 1995-2003	204
Tableau 75 : Evolution de la productivité (ventes k€/employé) de l'industrie des fruits et légumes, 1995-2002	205
Tableau 76 : Evolution du ratio des dépenses liées à l'aide aux pêches transformées et des dépenses totales du FEOGA Garantie en %	206
Tableau 77 : Développement des activités économiques en termes de VAB et d'emploi (évolution 1995-2003 en %)	207
Tableau 78 : Existence d'autres filières agro-industrielles dans les régions de production de poires et de pêches	208
Tableau 79 : Moyennes des ratios Dépenses/Superficies par Etat membre par période (€/ha)	225
Tableau 80 : Montant de l'aide (en euros à l'hectare) rapportée aux superficies totales de poires / de pêche ou aux superficies industrielles	248
Tableau 81 : Exemples du nombre d'ETP consacrés à la gestion de l'aide pour les pêches et les poires depuis la demande jusqu'au versement de l'aide	255
Tableau 82 : Nombre d'ETP consacrés à la gestion de l'aide par rapport aux volumes de fruits livrés à la transformation dans le cadre du dispositif	256
Tableau 83 : Nombre d'ETP consacrés à la gestion de l'aide par rapport aux montants d'aide reçus en 2003	256
Tableau 84 : Coûts totaux de gestion (ETP valorisés à un salaire moyen et autres coûts) en €	256

## Liste des figures

Figure 1 : Evolution du nombre d'OP participant aux régimes d'aide (poire) dans les différents pays producteurs	9
Figure 2 : Evolution des surfaces de poires (ha) dans l'UE* entre 1987 et 2000	9
Figure 3 : Organisation de la filière des pêches ou des poires au sirop/ au naturel	12
Figure 4 : La production des principaux pays producteurs des conserves de poires (T) en 2004/05	13
Figure 5 : Production de poires (toutes variétés à gauche et de poire Williams à droite, T) entre 1996 et 2004 dans l'UE-25	13
Figure 6 : Production de poires destinée à la transformation au sirop en T (dans le cadre du régime d'aide)	14
Figure 7 : Répartition de la production européenne de poire entre les retraits, la transformation au sirop et les autres débouchés (frais et autres transformations), UE-15	15
Figure 8 : Evolution de la production (tonnes de produit fini) de poires au sirop et /ou au jus naturel de fruits entre 1993 et 2003 dans l'UE-15 dans le cadre du régime d'aide	15
Figure 9 : Exportations mondiales de poires en conserve (2008 40) entre 1996 et 2005 (US\$)	16
Figure 10 : Evolution des importations et des exportations de conserves de poires de code NC 2008 40 (à partir de 20084051) de l'UE-15 entre 1995 et 2004, T	16
Figure 11 : Evolution du nombre d'OP participant aux régimes d'aide (pêche et poire) dans les différents pays producteurs	18
Figure 12 : Evolution des surfaces de pêchers (ha) dans l'UE-15 entre 1993 et 2004	19
Figure 13 : La production des principaux pays producteurs des conserves de pêches (T) en 2004/05	20
Figure 14 : Evolution de la production de pêches-nectarines et de Pavie entre 1996 et 2004 dans l'UE-25 (T)	20
Figure 15 : Evolution de la production de Pavie (T) entre 1996 et 2004 par pays producteurs	21
Figure 16 : Volume de pêches destinées à la transformation au sirop et/ou au naturel (dans le cadre du régime d'aide) (T)	22
Figure 17 : Répartition de la production de pêches-nectarines selon les débouchés : retraits, transformation dans le cadre du régime d'aide, frais et autres transformations dans l'UE-15 (T)	22
Figure 18 : Evolution de la production de pêches au sirop et /ou au jus naturel de fruits entre 1993 et 2003 dans l'UE-15 dans le cadre du régime d'aide (T de produit fini)	23
Figure 19 : Exportations mondiales de pêches en conserve (20 08 70) depuis l'UE-25 entre 2002 et 2004 (US \$)	23
Figure 20 : Evolution des importations et des exportations et de la production de conserves de pêches de code NC 2008 70 (à partir de 20087061) de l'UE-15 entre 1996 et 2005, (T.)	24
Figure 21 : Part des principaux pays producteurs dans les volumes de pêches au sirop exportés (T.)	24
Figure 22 : Evolution de la consommation de poire au sirop dans l'UE-15 et les principaux pays (T)	25
Figure 23 : Evolution de la consommation pêches et de poires transformées (kg/hab.) dans l'UE-15 entre 1995 et 2003	25
Figure 24 : Evolution des ventes de conserves de fruits en Grande-Bretagne entre 1994 et 2002 (dépenses des ménages en million de GBP)	26
Figure 25 : Evolution de la consommation par habitants des différents types de fruits transformés (kg/hab)	26
Figure 26 : Diagramme des objectifs concernant l'aide aux fruits transformés (pêche, nectarine, poire) selon les évaluateurs, d'après le règlement de base de 1996 (CE N° 2201/1996)	35
Figure 27 : Diagramme logique de l'OCM FL Transformés (pêche, nectarine, poire) selon les évaluateurs	36
Figure 28 : Evolutions du budget des dépenses d'aide à la transformation de poires (millions €) et des volumes de production de poires aidés (1000 T) dans l'UE	37
Figure 29 : Evolution des dépenses d'aide à la transformation de poires par EM (millions €)	37
Figure 30 : Evolutions comparées du budget des dépenses d'aide à la transformation de pêches (millions €) et des volumes de production de pêches aidées (1000 T) dans l'UE	38
Figure 31 : Evolution des dépenses d'aide à la transformation de pêches par EM	38
Figure 32 : Evolution du prix contractuel de la poire pour la transformation au sirop/au naturel (€courant /T,) par pays et bassin de production	42
Figure 33 : Evolution du prix au producteur (prix minimal avant 2001, Prix contractuels additionnés de l'aide suite à l'abandon du prix minimal en 2000) pour la poire (€courant/ T)	43
Figure 34 : Evolution du prix contractuel de la pêche pour la transformation au sirop/au jus naturel de fruit (€courant /T) par pays et bassin de production	46
Figure 35 : Evolution du prix au producteur de 1995 à 2005 (en Euro courant / T)	47
Tableau 36 : Evolution du prix au producteur (1) de la pavie destinée à la transformation au sirop/au naturel, du montant de l'aide et des variations (€T, %)	47
Figure 37 : Analyse des évolutions de prix des pêches pour la transformation au sirop/ au naturel par période de réformes (€ constant /T, %)	48
Figure 38 : Part de l'aide à la transformation dans le prix au producteur de la poire	49
Figure 39 : Part de l'aide à la transformation dans le prix au producteur de la pêche	49
Figure 40 : Prix des poires Williams en €100 kg sur les marchés représentatifs	51
Figure 41 : Prix des poires Williams et Guyot en €100 kg sur des marchés représentatifs du frais	52
Figure 42 : Prix des Pavie variétés Babygold, Katherina, Sudanell en €100 kg sur le marché du frais à Murcia (Murcia)	53
Figure 43 : Prix moyen de la pêche fraîche et de la pêche pour l'industrie par pays - €100 kg	54
Figure 44 : Part des volumes (T) de poires Williams produits en Italie, en France selon leur destination, entre 1995 et 2004	61
Figure 45 : Evolution du rapport stock/production de poires au sirop/au naturel (%)	63
Figure 46 : Evolution de la disponibilité de poire au sirop/ au naturel (T de produit fini)	63
Figure 47 : Part des volumes (T) de pêches Pavies produits en Italie, Espagne, Grèce livrés à la transformation au sirop/au naturel dans le cadre du régime d'aide et autres débouchés, entre 1995 et 2004	64
Figure 48 : Evolution du rapport stock/production de pêches au sirop/au naturel (%)	66

Figure 49 : Evolution la disponibilité des pêches au sirop/jus (T de produit fini)	66
Figure 50 : Evolution du rendement de transformation de la poire Williams	68
Figure 51 : Evolution du rendement de transformation de la pêche	71
Figure 52: Evolution du coût* de la poire pour la transformation au sirop/jus naturel de fruit (€courant /T,) par pays et bassin de production	72
Figure 53 : Prix des exportations des conserves de poire (code NC200840) (Intra UE et Extra UE) en €T produit fini	73
Figure 54 : Incidence du prix de la matière première sur les « prix de gros » et les prix d’approvisionnement poire (UE et Extra UE-25) en €T équivalent fruit frais	74
Figure 55 : Evolution du coût d’une tonne de poire fraîche et de l’équivalent en produit transformé (€T)	74
Figure 56 : Evolution du coût d’approvisionnement en matière première sur les pêches pour la transformation au sirop par bassin de production	75
Figure 57 : Evolution du prix des exportations des conserves de pêches (code NC200870) (Intra et Extra UE-25) en €T produit fini	76
Figure 58 : Prix de vente industrie de conserves de pêches (région d’Imathia, Kentriki Makedonia, Grèce) – prix FOB en €kg net de produit fini	77
Figure 59 : Incidence du prix de la matière première sur les « prix de gros » et les prix d’approvisionnement pêche (Intra et Extra UE-25) en €T équivalent fruit frais	77
Figure 60 : Evolution du coût d’une tonne de pêche fraîche et de l’équivalent en produit transformé (€T de produit frais)	78
Figure 61 : Part du coût de la mat. première dans le prix de détail du produit fini -2006	85
Figure 62 : Part de l’aide dans le prix réel au CF- poire au sirop-2006	86
Figure 63 : Part du coût de la matière première dans le prix du produit fini	86
Figure 64 : Part de l’aide dans le prix réel de la pêche au sirop	86
Figure 65 : Evolution des indices de prix à la consommation des fruits transformés dans les Etats membres (base 100 = 2000) entre 1990 et 2005	87
Figure 66 : Evolution comparée des indices de prix à la consommation des préparations et conserves de fruits et de l’ensemble des produits alimentaires	87
Figure 67 : Transmission du prix dans la filière de poire en conserve	88
Figure 68 : Transmission du prix dans la filière pêche en conserve	89
Figure 69 : Évolution de la répartition de la production européenne entre les retraits, la transformation de conserve de poires et le frais (+ autres transformations) (T)	96
Figure 70 : Évolution de la répartition de la production européenne entre les retraits, la transformation de conserve de pêches et le frais (+autres transformations) (tonnes)	97
Figure 71 : Comparaison de l’évolution du prix au producteur pour la poire transformée à l’ICR et au prix de la poire Williams sur le marché du frais (€courant/T)	100
Figure 72 : Comparaison de l’évolution du prix au producteur pour la pêche transformée à l’ICR et au prix de la pêche sur le marché du frais (€courant/T)	101
Figure 73 : Analyse de la rentabilité à l’hectare de la culture en Makedonia Kentriki et des coûts à l’hectare (€constant/ ha)	106
Figure 74 : Evolution des prix et des rendements (€constant /T)	107
Figure 75 : Evolution des ratios Vane/Sau, Vane/Uta (en Euro constant ) et Uta/Sau dans les exploitations de Kentriki Makedonia spécialisée dans la production de fruits à noyau	108
Figure 76 : Evolution du capital à l’hectare dans les exploitations de Kentriki Makedonia spécialisées dans la production de fruits à noyau (en Euro constant par ha)	109
Figure 77 : Evolution de la rentabilité à l’hectare de la culture de poire en Emilia Romagna et des coûts à l’hectare (€ constant/ ha)	110
Figure 78 : Evolution des prix (€constant /T) et des rendements (T/ha) pour la poire en Emilia Romagna	111
Figure 79 : Rapport entre les résultats des exploitations productrices de poires en Emilia Romagna et ceux des exploitations productrices de poires en Italie	111
Figure 80 : Evolution de la rentabilité à l’hectare de la culture de pêche en Emilia Romagna et des coûts à l’hectare (€ constant/ ha)	112
Figure 81 : Evolution des prix (€constant /T) et des rendements (T/ha) pour la pêche en Emilia Romagna	112
Figure 82 : Rapport entre les résultats des exploitations productrices de pêche en Emilia Romagna et ceux des exploitations productrices de pêche en Italie	113
Figure 83 : Evolution de la rentabilité à l’hectare et des coûts de production à l’hectare de la culture de poire en Languedoc-Roussillon (€constant/ ha)	114
Figure 84 : Evolution de la rentabilité à l’hectare de la pêche Pavie Baby Glod 9 pour la transformation au sirop – (Euro constant / ha) et des coûts à l’hectare (€constant/ ha)	115
Figure 85 : Comparaison de la rentabilité relative des pêches Pavie pour l’industrie à la vigne en Kentriki Makedonia (gauche) et aux fruits à noyau au niveau national (droite)	121
Figure 86 : Rapport entre les résultats des exploitations productrices de fruits à noyau en Kentriki Makedonia et ceux des exploitations productrices de fruits à noyau en Grèce	121
Figure 87 : Irr (Mb) des cultures de poire en Emilia-Romagna	122
Figure 88 : Indices de rentabilité relative des cultures de pêche en Emilia-Romagna par rapport à des cultures alternatives	123
Figure 89 : Marge brute à l’hectare de la pêche et de l’abricot dans la région d’Emilia Romagna	123
Figure 90 : Evolution des prix (€T) et des rendements (T/ha) de la pêche et de l’abricot en Emilia Romagna	124
Figure 91 : Rentabilité comparée de la culture de poire Williams et de la pêche pour la transformation au sirop à d’autres cultures alternatives – Cas du Languedoc-Roussillon	125

Figure 92 : Indice d'évolution des surfaces (gauche) et de la production (droite) de la poire Williams	126
Figure 93 : Evolution des surfaces de poire William (Ha) dans les principaux bassins de production italiens	127
Figure 94 : Evolution des surfaces de Williams et des autres variétés dans la région du Val Padana (indice 100 base 1992)	127
Figure 95 : Evolution de la production de poires par variétés (tonnes) en Italie, 1995-2004	128
Figure 96 : Répartition des superficies de vergers de poire par classe d'âge en 2002, Emilia-Romagna en % de superficies totales	129
Figure 97 : Evolution du rapport des superficies de poires et des cultures alternatives dans le Val Padana (base 100 en 1997 à gauche et base 100 en 1992 à droite)	130
Figure 98 : Evolution des superficies en production de Williams dans les principaux bassins de production en France (Ha)	131
Figure 99 : Evolution des surfaces de Williams et des autres variétés en France et dans la région Languedoc Roussillon (indice base 100 en 1992)	132
Figure 100 : répartition en % des exploitations de poire du Gard par surface de production	132
Figure 101 : Répartition des superficies de vergers de poires par classe d'âge en 2002, France	133
Figure 102 : Rapport des superficies de poires Williams et des cultures alternatives, Languedoc-Roussillon	133
Figure 103 : Evolution des surfaces de poire toutes variétés confondues et Williams dans les principaux bassins de production espagnols, (Ha)	134
Figure 104 : Evolution de la production des variétés de poire en Cataluña (tonnes), 1995-2005	135
Figure 105 : Evolutions comparées des surfaces de poires Williams et des variétés de poire non aidées en Espagne et en Cataluña, base 100 en 1992	135
Figure 106 : Nombre d'exploitations possédant un verger de poires par classe de SAU et répartition de la surface en poire (en ha) par classe de SAU des exploitations, Espagne	136
Figure 107 : Indice d'évolution de la taille moyenne du verger de poire des exploitations par classe de SAU	137
Figure 108 : Répartition des superficies de vergers de poires par classe d'âge en 2002, Espagne	137
Figure 109 : Evolution du rapport des superficies de poires et des cultures alternatives (base 100=1992 ou 1997) en Cataluña	138
Figure 110 : Indices d'évolution des surfaces (gauche) et de la production (droite) de pêches-nectarines	139
Figure 111 : Indice d'évolution de la production de pêches Pavie	139
Figure 112 : Production de pêches Pavie en Italie en fonction des bassins de production (T), 1996-2005	140
Figure 113 : Evolutions comparées des productions de pêches, de pêches Pavie et de nectarines (tonnes) en Emilia-Romagna	141
Figure 114 : Répartition des superficies (en %) de vergers par classe d'âge en 2002, Italie	141
Figure 115 : Evolution du rapport des productions de pêches Pavie et des cultures alternatives (base 100=1996) en Emilia-Romagna	142
Figure 116 : Répartition de la production de pêche en pourcentage de la production espagnole (moyenne de 1998 à 2002, T)	142
Figure 117 : Evolution des surfaces et des volumes de production pêches de 1993 à 2005 en Espagne	143
Figure 118 : Evolution des surfaces de pêches (Ha) et des volumes de production de Pavie (T) dans les principaux bassins de production espagnols	144
Figure 119 : Evolution de la production de pêches par destination (1 000t) dans la region de Murcia	144
Figure 120 : Nombre d'exploitations possédant un verger de pêches par classe de SAU et répartition de la surface en pêches (en ha) par classe de SAU des exploitations, Espagne	145
Figure 121 : Répartition des superficies de pêches jaunes par classe d'âge, 2002	146
Figure 122 : Evolution du rapport des productions de pêches Pavie et des cultures alternatives (base 1998=100), Murcia	146
Figure 123 : Surfaces de pêches (gauche) et de nectarines (droite) par région de production en Grèce	148
Figure 124 : Production de Pêche Pavie en Grèce en fonction des bassins de production (T)	148
Figure 125 : Répartition des superficies de pêches jaunes selon l'âge des arbres en 2002 en Grèce	149
Figure 126 : Evolution du rapport des superficies de Pavie et des cultures alternatives, Giannitsa (Pella Prefecture)	150
Figure 127 : Evolution des exportations communautaires de l'UE-15 (tonnes) des conserves de poires au sirop/au naturel par région entre 1993 et 2004	155
Figure 128 : Evolution des exportations communautaires de l'UE-15 (tonnes) des conserves de pêches au sirop/au naturel par destination, entre 1995 et 2005	156
Figure 129 : Evolution des importations communautaires (en T) des conserves de poires (gauche) et de pêches (droite) par pays d'origine, entre 1993 et 2004	156
Figure 130 : Evolution pour les poires au sirop/naturel (code NC 200840) du ratio : prix d'exportation moyen extra et intra UE-15 / prix d'importation en UE-15 par pays tiers exportateur entre 1995 et 2004	158
Figure 131 : Evolution pour les poires au sirop/naturel (code NC 200840) du ratio : prix d'exportation extra et intra UE-15 par pays exportateur de l'UE / prix d'importation moyen en UE-15 entre 1995 et 2004	158
Figure 132 : Evolution pour les pêches au sirop/naturel (code NC 200870) : prix d'exportation moyen extra et intra UE-15 / prix d'importation en UE-15 par pays tiers exportateur entre 1995 et 2004	159
Figure 133 : Evolution pour les pêches au sirop/naturel (code NC 200870) du ratio : prix d'exportation extra et intra UE-15 par pays exportateur de l'UE / prix d'importation moyen en UE-15 entre 1995 et 2004	160
Figure 134 : Evolution du total des exportations des conserves de poires (tonne) et de la parité euro-dollar, entre 1995 et 2005	161
Figure 135 : Evolution du total des exportations des conserves de poires (tonne) et de la parité euro-dollar, entre 1995 et 2005	162
Figure 136 : Evolution du volume moyen livré par OP (T/an et OP)	174
Figure 137 : Part des livraisons de pêches pour la transformation au sirop/au naturel par les OP et des producteurs indépendants (T) en Espagne	175

Figure 138 : Part des livraisons de pêches pour la transformation au sirop/au naturel par les OP et des producteurs indépendants (T) en Espagne	177
Figure 139 : Classement des OP par volumes de pavier livrée à la transformation dans le cadre du régime d'aide (T/an)	178
Figure 140 : Evolution du volume moyen transformé de poire et de pêche par industrie (T/an et OP)	184
Figure 141 : Représentation de l'IQER des régions productrices de fruits et légumes	198
Figure 142 : Variation de la SAU dans les régions productrices de pêches et de poires d'industrie (base 100 = 1993)	198
Figure 143 : Performances comparées des entreprises de transformation de fruits et légumes	201
Figure 144 : Répartition des dépenses liées à l'OCM fruits et légumes (millions €), 2003 UE-15	219
Figure 145 : Evolution des dépenses d'aide aux poires et aux pêches transformées dans l'UE-15 (millions euros)	220
Figure 146 : Evolution du ratio Dépenses/Superficies dans le cas des poires toutes variétés confondues (€/ha)	220
Figure 147 : Evolution du ratio Dépenses/Superficies dans le cas des poires Williams (€/ha)	221
Figure 148 : Evolutions comparées des dépenses d'aide à la transformation de poires (millions €) et des volumes de production de poires destinées à la transformation en fruits au sirop/au naturel (tonnes)	222
Figure 149 : Evolution du ratio Dépenses/Superficies dans le cas des pêches en €/ha	222
Figure 150 : Evolutions comparées des dépenses d'aide à la transformation de pêches (millions €) et des volumes de production de pêches destinées à la transformation en fruits au sirop/au naturel (tonnes)	224
Figure 151 : Evolution des dépenses liées aux retraits de pêches et de poires dans l'UE (millions €)	225
Figure 152 : Evolution de l'aide par hectare accordée aux pêches et aux poires transformées et aux cultures alternatives (€/ha) entre 1993 et 2003	227
Figure 153 : Avis des organismes administratifs et de contrôle sur la complexité du dispositif d'aide, avant et après la réforme de 2000: moyenne dans une échelle de 1 (très faible) à 4 (très fort)	254

## Liste des abréviations

---

AOP : UOP : Associations d'OP / Unions d'OP	MD : Marque distributeur
AB : Agriculture Biologique	MN : Marge Nette
BPA : Bonnes Pratiques Agricoles	MRDF : Ministère de l'Agriculture (Grèce)
CAD : Contrat d'Agriculture Durable (France)	OCM : Organisation Commune de Marché
CE : Commission Européenne	OP : Organisation de Producteurs
CI : Consommation intermédiaire	PAC : Politique Agricole Commune
CTE : Contrat Territorial d'Exploitation (France)	PACA : Provence Alpes Côte d'Azur
CTIFL : Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (France)	PC : Prix de détail au consommateur final
EM : Etat Membre	PB : Produit Brut
ET : Ecart Type	PFI : Production Fruitière Intégrée
ER : Emilia Romagna	PNP : Pêches, nectarines et poires
FL : Fruits et Légumes	PO : Programmes Opérationnels des organisations de producteurs
GMS : Grande et Moyenne Surface	PVI : Prix de vente industrie
GP : Groupement de producteurs	SAU : Surface Agricole Utile
ICM : Integrated Crop Management (Certificat de PFI en Grèce)	T : Tonne
IP : Indice de Prix	TdR : Termes de Références
IPC : Indice des Prix de Consommation	TdV : Taux de Variation
LMR : Limites Maximales de Résidus	UDE : Unité de Dimension Economique (à vérifier)
LR : Languedoc Roussillon	UE : Union Européenne
MAE : Mesures Agro-Environnementales	UTA : Unité de Travail Agricole
MB : Marge Brute	VAN : Valeur Ajoutée Nette
	VANE : Valeur Ajoutée Nette d'Exploitation



---

## 1. INTRODUCTION

---

Cette évaluation s'inscrit dans le cadre de l'article 21 du règlement (CE, Euratom) n°2342/2002 de la Commission établissant les modalités d'exécution du règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes. Elle fait partie d'une série d'évaluations portant sur l'OCM Fruits et Légumes regroupées au sein d'un contrat cadre. Son objet est d'effectuer un bilan des effets de certaines mesures de l'OCM Fruits et Légumes dans le domaine des pêches, nectarines et poires, en particulier des mesures relatives aux produits destinés à la transformation.

L'étude vise à mesurer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des mesures mises en œuvre dans le cadre de l'OCM Fruits et Légumes et en particulier elle doit permettre de faire un bilan des effets de la réglementation communautaire dans le secteur des pêches et poires transformées.

Le rapport d'évaluation apporte une réponse synthétique à chacune des seize questions posées par la Commission qui sont organisées en quatre thèmes évaluatifs :

- approvisionnement du marché communautaire : quantité, qualité et prix,
- position compétitive de la filière économique communautaire,
- impact régional et environnemental,
- mode de gestion et efficience.

L'analyse concerne les produits détaillés au règlement du Conseil (CE) 2201/96 soit : les conserves au sirop et/ou au jus de fruit naturel de pêches, poires ou cocktails de ces fruits. Dans la suite de ce rapport nous utilisons l'expression conserve au sirop/au naturel pour désigner les conserves au sirop et au jus de fruit naturel.

L'évaluation couvre l'ensemble de la période depuis l'entrée en application des règlements du Conseil 2200/96 et 2201/96, et l'analyse différencie trois périodes : la période antérieure à la réforme de 1996 (1993-1996), la période entre la réforme de 1996 et celle de 2000 (1997-2000) et la période postérieure à la réforme de 2000 (2001-2005). L'évaluation concerne tous les États membres (EM) producteurs de pêches, nectarines et poires. Néanmoins, les principaux pays producteurs (l'Espagne, l'Italie, la Grèce et la France), ont fait l'objet d'un examen plus approfondi. De nombreux aspects ont également été traités au niveau des principales régions de production.



---

## 2. MÉTHODE ÉVALUATIVE ET LIMITES DE L'ANALYSE

---

La démarche de l'évaluation a été organisée autour de quatre phases :

- structuration de l'évaluation,
- collecte et observation des informations et des données statistiques,
- analyse,
- formulation du jugement évaluatif et des recommandations.

Pendant la phase de structuration de la méthode, nous avons analysé la structure du secteur, son fonctionnement, les relations de causalité entre les instruments de l'OCM Fruits et Légumes (mesures pêches, nectarines et poires transformées) et les objectifs la politique communautaire et la manière dont les objectifs ont été atteints.

La phase d'observation a consisté en l'acquisition des données et la construction des outils et méthodes nécessaire à l'analyse. Cette phase a été plus complexe que prévue initialement du fait de la disponibilité limitée de données statistiques officielles et du fait qu'elles étaient incomplètes. Il a donc été nécessaire de compléter ces données par d'autres sources d'informations statistiques, par la récolte de données primaires et le recours à des enquêtes spécifiques. Ceci a nécessité ensuite un travail important de vérification de la cohérence des données entre elles et par rapport aux phénomènes observés.

L'analyse a permis de traiter les données recueillies afin de construire les jugements évaluatifs. L'analyse et les jugements évaluatifs sont basés, dans la mesure du possible, sur des données quantitatives. Il n'a parfois pas été possible de confirmer les résultats issus des interviews par des données objectives quantifiées. Nous avons alors indiqué, dans le rapport, les limites de l'analyse.

Le temps imparti à cette étude a été très court : 8 mois. Ce qui, au vu de la complexité des enjeux (2 types de fruits, 4 principaux pays producteurs, 2 réformes, plusieurs outils de politiques publiques – aide à la transformation, régime d'échanges avec les pays tiers, retraits, etc.), et de la faiblesse des données statistiques spécifiques à la filière, a impacté sur la quantité et la fiabilité des informations sur lesquelles se basent les analyses. Lorsque ceci nous a posé des problèmes, les limites de l'analyse sont indiquées en introduction de chaque réponse aux questions d'évaluation.

Au delà de ces difficultés, globalement communes aux trois évaluations réalisées en parallèle ("Tomates", "Agrumes" et "Pêches, nectarines et poires"), nous avons rencontré des difficultés spécifiques à l'évaluation pêches, nectarines et poires. Elles ont en particulier concerné la mobilisation des données du Rica (explication détaillées au chapitre "Sources de données, méthode et limites" de la question 6). Ces contraintes nous ont amené à nous tourner vers les Rica nationaux dont les retours n'ont eux-mêmes pas été satisfaisants.

Enfin, nous avons été confronté au fait que la littérature concernant les conserves de pêches et de poires est beaucoup moins importante que pour d'autres fruits et produits.

Le déficit de données nous a amené à engager des investigations plus importantes qu'initialement prévu dans les pays d'études de cas, ce qui a sensiblement ralenti la réalisation de nos travaux.

### 2.1. SOURCES SECONDAIRES

Au cours de l'évaluation, les principales sources statistiques et d'informations utilisées ont été les suivantes :

- Communications des EM à la Commission pour les données sur la production, la matière première transformée, les stocks, le calcul des rendements à la transformation, le calcul des prix de la matière première, les industries de transformation dans les régions et la composition du secteur productif dans les pays producteurs;
- Eurostat pour les données macro-économiques, structurelles et de tendance désagrégées au niveau NUTS 2 et pour l'évolution des structures agricoles et des superficies en pêches, nectarines et poires;
- Données du Groupe de travail prévision de la Commission pour l'évolution des superficies de la production, la consommation (en équivalent de matière première);

- Données financières concernant la dépense Feoga-Garantie ont été fournies par le Bureau DG AGRI et par les Agences nationales responsables du paiement des aides;
- Comext pour le commerce extérieur de produits à base de pêches et poires;
- Banque de données du Réseau d'Information Comptable Agricole (Rica) pour l'extraction des informations sur les résultats économiques des exploitations agricoles productrices d'agrumes et pour les données relatives à l'emploi dans les exploitations;
- Autres sources statistiques nationales et régionales pour l'évolution des structures agricoles et des superficies en pêches, nectarines et poires.

La bibliographie utilisée fait l'objet d'un chapitre spécifique reporté en fin de rapport.

## 2.2. SOURCES PRIMAIRES

Dans le cadre de la collecte des données primaires, nous avons utilisé des techniques intégrées de relevé, telles que les enquêtes, des deep interviews et les études de cas.

### 2.2.1. L'enquête

#### 2.2.1.1 Enquête auprès des OPs et des industries de transformation

Sur la base des guides d'entretien approuvés par le Comité de Pilotage, nous avons élaboré deux questionnaires semi-structurés : un questionnaire adressé aux organisations de producteurs et un questionnaire adressé aux transformateurs.

Les questionnaires ont été rédigés dans les langues des producteurs/transformateurs à interviewer (italien, espagnol, grec et français) et ont été testés auprès d'un nombre limité d'unités afin de permettre d'éventuels ajustements avant l'envoi définitif.

Les questionnaires ont été envoyés, après la constitution d'une liste d'envoi complète, sous forme de courrier postal essentiellement et des délais de réponse ont été fixés. Les OP italiennes ont été sollicités au travers des quatre AOP nationales qui ont servi d'intermédiaires. L'envoi des questionnaires a été accompagné d'une lettre de l'évaluateur et de la lettre de présentation de l'évaluation rédigée par les bureaux de la Commission dans la langue nationale.

Compte tenu du très faible retour spontané aux enquêtes, l'envoi de celle-ci a été suivi par une vaste opération de relance téléphonique. Le tableau suivant synthétise les résultats obtenus.

**Tableau 1 : Détail des envois et retours d'enquête aux OP et industriels de pêches et poires transformées des 4 États Membres étudiés**

Pays	Nombre de quest. envoyés	Date d'envoi	Date de réponse demandée	Nombre de questionnaires reçus
<b>OP Italie</b>	Envoyé au travers des 4 AOP	23/03/2006	15/04/2006	5
<b>Transformateurs Italie</b>	16	04/04/2006	20/04/2006	1
<b>OP Espagne</b>	140	14/04/2006	28/04/2006	3
<b>Transformateurs Espagne</b>	71	15/04/2006	28/04/2006	0 <sup>1</sup>
<b>OP Grèce</b>	55	05/04/2006	25/04/2006	0
<b>Transformateurs Grèce</b>	21	05/04/2006	25/04/2006	1
<b>OP France</b>	44	22/03/2006	30/03/2006	4
<b>Transformateurs France</b>	7	23/03/2006	05/04/2006	2
<b>TOTAL TRANSFORMATEURS</b>	115			<b>4</b>
<b>TOTAL OP</b>	243 (dont 4 AOP It)			<b>12</b>

Source : Élaboration Agrosynergie

Le taux de réponse des industriels a été d'environ 3,5 % et celui des OP de 4,9%.

Les questionnaires ont été soumis à une analyse de cohérence et les données contenues ont été saisies dans une base de données, ce qui a permis une analyse de celles-ci. Cependant, les résultats n'ont finalement pas été exploités étant donné la très faible représentativité obtenue.

<sup>1</sup> Les transformateurs espagnols ont refusé de répondre, ont envoyé leur point de vue concerté sur la réforme.

### 2.2.2. Enquête auprès des organismes de gestion et de contrôle

Dans le cadre de la question d'évaluation concernant l'efficacité du système de gestion et de contrôle des mesures relatives aux pêches et aux poires transformées, un questionnaire a été envoyé à toutes les organisations publiques impliquées. Les questionnaires ont été rédigés dans les langues des personnes à interviewer (espagnol, français, italien, portugais et grec<sup>2</sup>) et ont été envoyés par email. L'envoi a été suivi par une relance téléphonique.

En fonction de l'organisation du système dans les différents pays, ont été contactés tous les organismes payeurs, les organismes de coordination et de raccordement avec la Commission Européenne et les organismes responsables des contrôles prévus par la réglementation. Le tableau ci-après illustre le nombre de questionnaires envoyés et les réponses obtenues.

**Tableau 2 : Questionnaires envoyés/reçus dans les EM aux organismes impliqués dans la gestion et le contrôle**

	Nombre de questionnaires envoyés	Nombre de questionnaires reçus
<b>Italie</b>	19	4
<b>France</b>	1	1
<b>Espagne</b>	11	8
<b>Grèce</b>	20	2
<b>Portugal</b>	3	3
<b>TOTAL</b>	54	18

Source : Élaboration Agrosynergie

Les taux de réponses sont faibles et n'ont pas permis une généralisation des résultats.

### 2.2.3. Deep interviews

Des interviews approfondies ont été réalisées auprès de personnes ressources dans le but d'identifier les grands enjeux, de bien formuler le contexte de l'OCM, de compléter les informations et le jugement évaluatif. Les principales catégories d'opérateurs interviewés ont été : les administrations publiques (aux niveaux national et régional), les organismes professionnels agricoles, les unions et organisations de producteurs, les transformateurs et leurs représentations et les représentants de la distribution.

### 2.2.4. Etudes de cas

Au cours de l'évaluation, et en particulier dans le cadre de l'étude du thème "Impact régional et environnemental", des approfondissements ont été effectués sur des régions/zones productrices suivantes :

**Tableau 3 : Pays et régions d'études de cas**

Fruit	PAYS – REGION			
	Grèce	Espagne	Italie	France
<b>Pêche</b>	Makedonia	Murcia	Emilia Romagna	
<b>Poires</b>		Cataluña	Emilia Romagna	Languedoc-Roussillon

Source : Élaboration Agrosynergie

Ces études de cas ont également été l'occasion de rencontrer les opérateurs locaux du secteur (production, transformation et gestion du dispositif).

Après avoir élaboré un modèle pour la réalisation des études de cas et des guides d'entretiens selon les types d'interlocuteurs rencontrés, une première "étude de cas pilote" a tout d'abord été menée en France par l'équipe de direction de l'étude. Elle a consisté à réaliser des entretiens nationaux et

<sup>2</sup> Les questionnaires étant les mêmes pour les aides à la transformation concernant les agrumes, les tomates, les pêches et les poires, ceux-ci ont été envoyés à tous les organismes de contrôle des 5 anciens EM concernés.

régionaux, à rassembler des données quantitatives et qualitatives auprès de ces interlocuteurs et des services ad hoc, et à tester les guides d'entretien et le modèle.

Pour les études de cas dans les autres pays, nous nous sommes appuyés sur le travail de bureaux d'études nationaux : Cogea pour l'Italie, UPM pour l'Espagne et SPEED pour la Grèce.

Ces cabinets ont réalisé le même type de démarche que celle menée pour l'étude de cas pilote. Une première version de rapports régionaux et nationaux descriptifs des filières a été réalisée par les sous-traitants de chaque étude de cas. L'équipe de direction s'est déplacée dans les trois pays étudiés pour réaliser quelques entretiens clés et travailler avec les consultants nationaux.

Chaque responsable national a ensuite réalisé un rapport d'étude de cas apportant des éléments aux différentes questions d'évaluation. Ce rapport a donné lieu à plusieurs "quality assessments" réalisés par l'équipe de direction et plusieurs versions successives.

Les résultats de ces études de cas ont ensuite été utilisés dans les différentes parties du rapport d'évaluation.

### **2.2.5. Relevé de prix à la consommation dans les supermarchés**

Afin d'avoir une indication ponctuelle des prix à la consommation dans l'UE, nous avons réalisé en 2006 un relevé dans 16 supermarchés européens<sup>3</sup>. Ont, en particulier, été relevés les prix des conserves de poire et de pêche au sirop.

## **2.3. LES LIMITES DE L'ANALYSE EVALUATIVE**

Une des principales difficultés rencontrées par les évaluateurs a concerné la disponibilité et la fiabilité des données. Selon les règlements, les opérateurs et les EM doivent communiquer des données de base à la commission concernant l'OCM fruits et légumes transformés. Ces données auraient dû constituer une base solide pour l'évaluation. Cependant, d'une part, un grand nombre d'informations ne sont pas saisies au niveau des EM (ce qui est le cas des prix contractuels contenu dans les contrats entre les OP et les industriels), d'autre part une partie des données n'est pas régulièrement transmise à la Commission. Afin de compléter les données de base, il a été nécessaire de solliciter les EM et nous remercions les services nationaux pour un éventuel double rapportage. Malgré ce travail, des incohérences fortes sont apparues :

- sur les volumes de production de fruits pour la transformation et de fruits au sirop et sur les volumes de produits finis en stock : nous avons eu accès à deux sources d'information européennes, les bilans du régime d'aide et les informations du groupe de prévision fruits et légumes. Ces deux sources ont montré des incohérences, notamment sur l'année 2001 et 2003. Les données EM ont montré de très forts écarts après 2000, qu'il est difficile d'expliquer.
- sur les prix : les EM reçoivent une copie des contrats passés entre industriels et OP concernant les livraisons qui font objet du versement de l'aide. Les contrats font systématiquement mention des prix des transactions. Cependant, les EM ne suivent pas de manière systématique les prix indiqués sur ces contrats. En effet, ils ont pour obligation de transmettre à la commission les volumes mais pas les prix. Dans certains pays, ces prix font l'objet d'un suivi mais le plus souvent ils ne sont pas enregistrés.

D'autre part, comme expliqué ci-dessus et sans l'exposer à nouveau ici en détail, nous avons été confrontés aux problèmes liés :

- à la pauvreté de la bibliographie concernant les conserves de pêches et de poires transformées qui est sensiblement moins importante que pour d'autres fruits et produits,
- à la difficulté de mobiliser des données du Rica au niveau Européen et au niveau des EM,
- à l'impossibilité d'exploiter les résultats des enquêtes auprès des industriels et des OP étant donné un taux de réponse extrêmement faible.

Ces difficultés ont nui à la rapidité du travail mais également à la qualité des résultats présentés dans ce rapport.

---

<sup>3</sup> Répartis entre l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce et l'Italie.

---

### 3. DESCRIPTION DU SECTEUR

---

#### 3.1. LA PRODUCTION MONDIALE ET COMMUNAUTAIRE DE POIRES

##### 3.1.1. La filière agroindustrielle communautaire de la poire de transformation

###### 3.1.1.1 Secteur de la production de la poire fraîche

###### Les variétés

Il existe entre 4000 et 5000 variétés de poiriers mais seules une partie sont cultivées (Espiard, 2002). La variété la plus courante est la ‘Conférence’ 25 %, suivie de la ‘Williams Bon Chrétien’ 11 % et de ‘l’Abate Fetel’ 10 % (Deckers, Schoofs, 2005). Les variétés ont des périodes de production différentes : certaines sont dites d’été (la poire Williams, la Guyot, la Rocha), d’autres d’automne (la Comice, la Conférence), et les dernières d’hiver (la Passe Crassane par exemple). La saison de production de la poire est donc relativement longue. De nouvelles variétés hybrides résistantes aux maladies et notamment au feu bactérien ont été mises au point.

Seules certaines variétés sont adaptées à la transformation au sirop. En effet, la transformation au sirop a des exigences :

- les parties végétales qui ne sont pas des fruits (pédoncule, feuille etc.) doivent pouvoir facilement être triées et séparées du fruit ;
- le calibre : les fruits doivent avoir des calibres homogènes, soit A pour les demi-fruits, ou des calibres inférieurs pour les fruits destinés à plus petites découpes ;
- la forme du fruit doit être régulière ;
- l’épiderme doit supporter les techniques de pelages industrielles ;
- la chair doit avoir une texture et une couleur qui supportent la cuisson ;
- les qualités organoleptiques doivent se maintenir après cuisson ;
- les qualités de conservation du fruit frais doivent permettre d’étendre la période de production de l’usine.

Pour la transformation au sirop/au naturel, la variété la plus couramment utilisée est la Williams Bon Chrétien pour ses qualités de texture, de couleur et de goût. La Williams est une poire d’été qui se récolte du mois d’août au mois d’octobre. Elle se conserve entre 3 et 4 mois. La Rocha a de bonnes qualités pour la transformation mais dans les faits elle est très peu utilisée et elle est essentiellement destinée au marché du frais. La Rocha est un cultivar d’origine portugaise. Sa particularité est de produire de petits fruits de calibre moyen de l’ordre de 60 à 65 mm, ce qui pourrait être considéré comme un avantage pour le secteur de la transformation, mais limite les marchés sur lesquels elle peut être vendue en frais (Silva et alii, 2005). La récolte de la poire Rocha se fait de la mi-août à début septembre et cette poire peut être stockée pendant 7 mois. D’autres variétés peuvent être utilisées par les conserveries mais leurs propriétés techniques sont moins bonnes : il s’agit de la Passe Crassane, la Guyot, la Conférence.

Les poires ont également d’autres finalités industrielles : purée, compote, babyfood, jus, poirée et surgélation. Ces autres techniques de transformation valorisent un plus grand nombre de variétés et sont moins exigeantes sur la qualité technique de la matière première. En dehors du cas particulier du baby food, elles servent en général de débouchés pour des écarts de tri de production pour le frais.

###### Le lien entre la filière du frais et de la transformation

Les variétés utilisées par l’industrie, notamment la Williams sont également des variétés appréciées sur le marché du frais. Seuls les marchés espagnol et italien sont peu consommateurs de poire Williams, mais elle est très demandée dans le reste de l’Europe. De ce fait, en règle générale, le secteur de production de la poire est orienté vers le marché du frais et la transformation est un débouché secondaire.

Le secteur de la transformation a un rôle dans la régulation du secteur du frais : il valorise les écarts de tri et les surplus de production dans les limites de ses capacités de transformation et de la demande du marché. Cette affirmation est à nuancer selon les bassins de production : en France, dans la région du Languedoc Roussillon et en Espagne dans la région de Valence où des secteurs spécialisés pour la

transformation se sont développés en lien avec des coopératives d'autotransformation (voir présentation des filières européennes en annexe).

### **Spécificités des techniques de production**

En terme de système de culture, en dehors de certaines productions spécifiques telles que la Baby food qui supposent le respect de cahiers des charges très stricts, il n'existe pas de technique propre à la production de la poire pour l'industrie. La production de poire, comme la production arboricole en général, se caractérise par une très forte exigence en main d'œuvre avec une pointe de travail très lourde à la récolte puis des pointes moins importantes au période d'éclaircissage et de traitement des vergers. Le coût de la main d'œuvre agricole est donc le premier déterminant de la rentabilité de la culture. Théoriquement, la mécanisation de la récolte devrait permettre de réduire ces coûts. La mécanisation totale de la récolte n'est pas pratiquée à ce jour. En revanche, certaines conduites du verger permettent la mécanisation partielle de la récolte et réduisent ainsi les coûts de récolte. Traditionnellement, les vergers étaient conduits en « boule » avec des tailles de types « Gobelet » pour faciliter la récolte manuelle et des densités d'environ 200 arbres/ha. Aujourd'hui, les conduites en forme palissée de type « palmette » (les arbres sont plantés sur un plan linéaire afin de faciliter le passage d'un tracteur entre les arbres et donc les actes de traitement et de récolte) se répandent et permettent d'atteindre des densités de 2 000 arbres/ha. En principe, les coûts de récolte des vergers destinés à l'industrie sont moins élevés que ceux destinés au frais dans la mesure où la maturité des fruits est un facteur moins sensible pour la transformation, ce qui permet de réduire le nombre de passages pour la récolte.

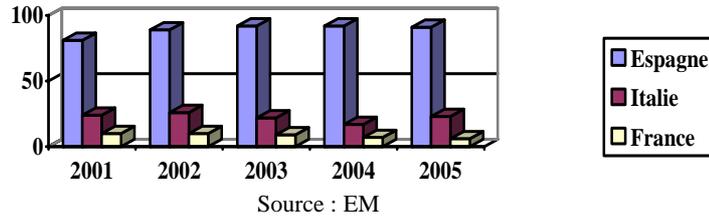
Une seconde caractéristique est liée au fait que la culture soit pérenne : elle suppose un investissement à la plantation important. La période d'entrée en production est relativement longue dans le cas des poiriers, 3 à 5 ans, avec une durée de vie productive de 10 à 15 ans. Les producteurs ont donc une moins grande « réactivité au marché ». Ceci les incite à une gestion raisonnée de leur culture avec une diversification pour éviter les risques de marché (lorsqu'une variété n'est plus adaptée à la demande par exemple) et un certain pourcentage des terres consacrées au renouvellement du verger. Enfin, sous l'impulsion de la demande des consommateurs de frais, on assiste à une modernisation des techniques de production qui se traduit par : une expansion de la PFI plus ou moins avancée selon les bassins de production ; une expansion des systèmes d'irrigation ainsi la quasi-totalité des surfaces sont irriguées dans les principaux bassins de production. En revanche, les systèmes d'irrigation ont des performances variées.

Les exploitations ont des structures très différentes d'un pays et d'un bassin de production à l'autre. Nous les décrivons en détail dans les filières nationales. En terme de structures productives, la plupart des exploitations productives sont de taille petite à moyenne (de 1 à 20 ha) ; seule l'Espagne a des exploitations d'une très grande taille mais qui exploitent des surfaces de poiriers inférieures à 20 ha. Les exploitations sont diversifiées, associant à la poire d'autres cultures pérennes, d'autres cultures fruitières et maraichères.

### **L'organisation du secteur : le rôle des OP**

Les statuts et le rôle des OP sont très différents d'un pays à l'autre en fonction de l'histoire de l'organisation du monde agricole. L'Italie et la France sont organisées autour de coopératives agricoles dont une partie significative transforme leur production et il existe un lien fort entre les producteurs, les OP et les transformateurs. En Espagne, le secteur est dual à l'image du secteur de la production avec une majorité de coopératives agricoles regroupant des petits producteurs arboricoles et des OP de statut individuel constituées par des grands exploitants.

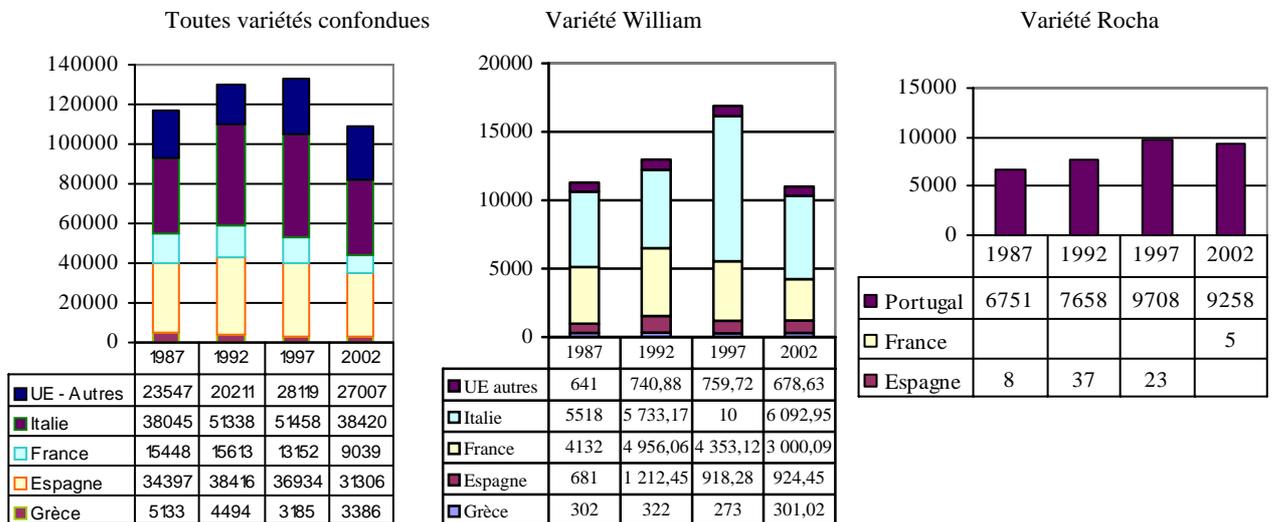
**Figure 1 : Evolution du nombre d'OP participant aux régimes d'aide (poire) dans les différents pays producteurs**



### Les surfaces de production

Le verger de poiriers représente environ 110 000 ha. Après une extension du verger dans les années 80 et 90, ce dernier connaît une tendance à la baisse depuis les 10 dernières années, comme l'illustre le graphique ci-dessous. Les principaux bassins de production sont l'Italie, l'Espagne et la France qui regroupent près de 72 % des surfaces de poire dans l'UE, suivies par la Nederland, la Belgique, le Royaume Unis et la Grèce.

**Figure 2 : Evolution des surfaces de poires (ha) dans l'UE\* entre 1987 et 2000**



Source : Eurostat

\* UE-12 en 1987 puis UE-15.

La Poire Rocha est essentiellement produite au Portugal. Elle a connu un très fort développement jusqu'en 1997, elle connaît actuellement une légère réduction des surfaces mais qui n'est pas comparable aux réductions des autres variétés de Poire. La Williams est cultivée dans de nombreux pays européens (l'Italie, la France, l'Espagne, la Grèce, le Portugal, l'Allemagne, la Suède et le Royaume Uni) sur une superficie d'environ 11 000 ha. Les principaux bassins de production sont, par ordre d'importance, l'Italie, la France et l'Espagne (voir graphique ci-dessus). L'évolution du verger de Williams montre une nette extension du verger jusqu'à la fin des années 90, et ce essentiellement du fait d'une extension des vergers italien et français alors que le verger espagnol se maintenait. Les années 2000 marquent le début d'un déclin important du verger européen qui perd près de 35% de sa surface en 5 ans. En dehors de la Grèce, ce phénomène touche toutes les grandes régions de production et en premier lieu l'Italie. La France connaît également une réduction des superficies de Williams dès les années 95 suite à la concurrence des autres régions de production européennes.

Cette dynamique est propre à la Poire Williams : en effet le tableau ci-contre montre que la réduction de l'ensemble du verger de poirier est particulièrement accusée pour la variété Williams. Au niveau européen, nous ne disposons pas de données statistiques plus récentes qui nous permettraient d'évaluer si la baisse se poursuit aujourd'hui.

**Tableau 4 : Rapport entre les surfaces de 1997 et celle de 2002**

	Williams	Rocha	Toutes variétés
EU 15	-34,9%	-4,8%	-17,8%
Grèce	10,3%		6,3%
Espagne	0,7%		-15,2%
France	-31,1%		-31,3%
Italie	-42,5%		-25,3%

Source : Eurostat

### 3.1.1.2 Le secteur de la transformation

#### Technologie de la transformation

L'appertisation est une technique de conservation longue des fruits. Les fruits en conserve sont un produit qui allie qualité organoleptique et facilité d'usage, le produit se conservant à température ambiante. La technique d'appertisation suit plusieurs étapes : la préparation des fruits, l'emboîtement, le jutage et le traitement thermique (Biton, 2005). Nous présentons les principales étapes de la fabrication en annexe.

#### L'organisation du secteur

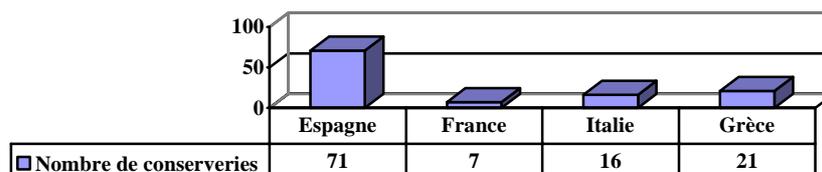
Les conserveries ont des activités diversifiées :

- elles transforment, en général, plusieurs types de fruits (des poires, prunes, abricots...) et de légumes afin d'allonger la période de production,
- elles peuvent produire des fruits au sirop à partir de fruits frais ou de fruits pré-transformés (fruits surgelés, au sirop...),
- elles peuvent apposer leur marque sur des produits transformés par d'autres industriels le plus souvent des petites structures.

Par ailleurs, certaines conserveries peuvent associer d'autres activités de transformation telles que la production de compote, baby food, confiture et plus rarement le jus etc. Le secteur de la conserve est aujourd'hui au stade de maturité, la plupart des petites unités artisanales ont disparu. Elles ne se sont maintenues qu'en Espagne mais sont actuellement en situation économique difficile. La croissance des entreprises est aujourd'hui essentiellement externe par rachat ou fusion d'autres unités. Les acteurs du secteur de la transformation peuvent être distingués en :

- Grandes entreprises : une très grande entreprise domine le secteur : Conserva Italia, coopérative italienne multi-activités, productrice de fruits au sirop, de compote, purée (etc.) qui transforme des fruits et des légumes. Toutes les entreprises de grande taille sont multi-activités, et font de la retransformation voire de l'apposition de marques sur des boîtes.
- Entreprises de taille moyenne : pour ces entreprises, la pêche ou poire au sirop est un produit essentiel qui représente un volume important du chiffre d'affaire. Elle est associée à d'autres productions en conserve qui permettent une activité de l'usine plus longue.
- Des très petites entreprises : elles transforment quelques milliers de tonnes, selon l'OEITFL ce type d'entreprises n'a survécu qu'en Espagne du fait de la présence d'un marché de consommation local porteur.

**Tableau 5 : Nombre de conserveries produisant des poires et des pêches au sirop (agrées dans le cadre du dispositif d'aide) en 2005**



Source : données transmises par les EM

La réduction du nombre d'opérateurs est le résultat de la maturité du secteur : désormais la demande ne se développe plus rapidement ; la compétition intérieure est plus forte (la production européenne s'est fortement développée engendrant une compétition interne entre anciens et nouveaux pays producteurs : dans le secteur de la poire au sirop, la production espagnole s'est fortement développée face à la production italienne et française. Dans le secteur de la pêche en conserve, la production grecque s'est très fortement développée face à la production espagnole, italienne et française) ; la compétition extérieure s'est récemment exacerbée avec notamment des produits importés d'Afrique du Sud et du Chili ; enfin une dominance des marques grande distribution tire les prix vers le bas. De ce fait, seules les entreprises d'une certaine taille ont pu se maintenir. Actuellement, dans le secteur du fruit au sirop/naturel on peut distinguer plusieurs segments marchés : un marché de gros destiné à l'export, à la re-transformation industrielle avec des conditionnements en fûts aseptiques ; un marché à destination de la restauration hors domicile (RHD), de la pâtisserie ; un marché de détail à destination du consommateur final. Les plus petites structures ne peuvent survivre sur ce marché très compétitif que si elles ciblent des segments de marchés et des produits à très forte valeur ajoutée : certaines sont sur des marchés haut de gamme, d'autres valorisent leurs produits en utilisant des techniques semi-artisanales et en associant leurs produits à un terroir et à un mode de production (biologique, artisanale, etc.). Enfin, certaines s'orientent vers la seconde transformation.

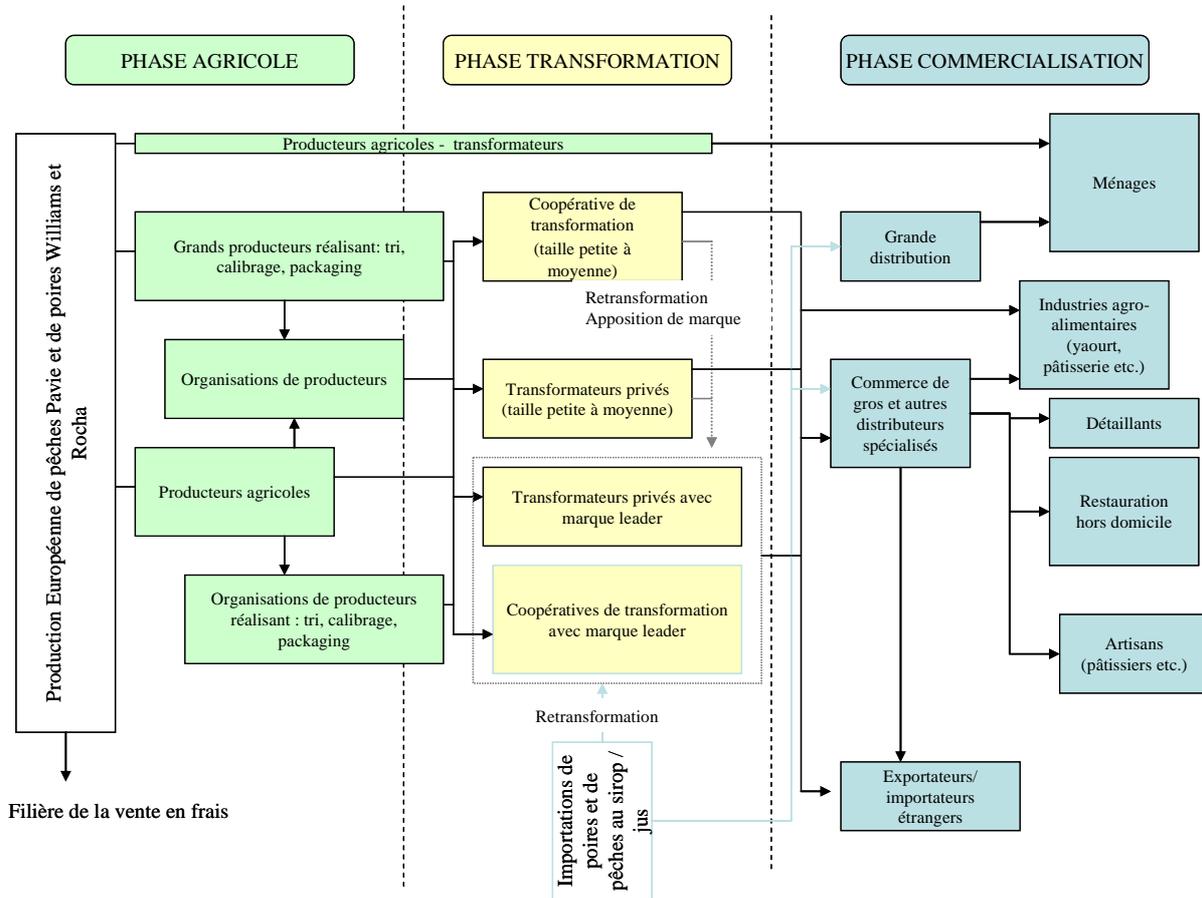
### **Approvisionnement en matière première et intégration entre secteur agricole et secteur de transformation**

Pour les fruits frais, les conserveries s'approvisionnent localement : historiquement les conserveries sont implantées dans les bassins de production afin de réduire les coûts de transport et d'améliorer la qualité du produit. Les échanges intra-communautaires de produits frais pour la transformation sont relativement limités : ils sont principalement le fait des industries grecques qui importent de la poire d'autres pays producteurs de la communauté et de grandes conserveries qui peuvent rechercher des volumes complémentaires hors de leurs régions d'approvisionnement (surtout lorsque ces dernières sont déficitaires). Les plus grands opérateurs industriels ont des politiques de rachat de petites unités de production afin de diversifier leurs zones d'approvisionnement et leurs implantations. Le plus couramment les rachats se font au sein de l'UE, mais des entreprises ont réalisé des rachats ou des prises de participation dans des entreprises implantées dans des zones de production hors UE (Conserva Italia au travers de sa participation à Cirio a pris position en Afrique du Sud par exemple, plusieurs groupes implantés en Europe ont également des parts ou sont propriétaires d'usines en Amérique Latine notamment Héro et Dole). Par ailleurs, afin de diversifier leur gamme, les industries s'approvisionnent en produits surgelés ou appertisés sur le marché communautaire ou international. Le degré d'intégration dans la filière est très variable d'un pays à l'autre, nous analysons ce point en détail dans les études des filières nationales en annexe. Cependant, on peut distinguer dans presque tous les pays producteurs :

- une intégration horizontale : les grandes structures ont des stratégies de diversification des activités. Elles produisent une large gamme de produits et ont des politiques de rachat d'usines (*cf.* ci-dessus),
- une intégration verticale : elle est surtout le fait du secteur de production agricole qui se traduit par l'intégration de la phase de la production agricole et de la transformation. Historiquement ces stratégies ont été mises en place par les producteurs agricoles afin de garantir l'écoulement de leur production. On distingue :
  - des OP d'autotransformation : il s'agit en général de sociétés coopératives qui transforment la matière première des producteurs associés et qui se sont constituées en OP. Cette forme est relativement rare,
  - des coopératives de transformation distinctes des OP : il s'agit de coopératives de transformation qui ne sont pas constituées en OP mais qui peuvent être partiellement ou totalement la propriété d'OP dont elles transforment la matière première,
  - des consortiums coopératifs de second degré : il s'agit de sociétés coopératives de production et de commercialisation de deuxième niveau dont les associés sont des coopératives de premier degré qui fournissent le produit fini ou semi-fini à la société de second niveau.

Notons par ailleurs, que certaines usines de transformation sont propriétaires de leurs propres vergers pour couvrir une part de leur approvisionnement. Cependant cette situation est peu répandue dans l'UE. Le schéma suivant présente la façon dont la filière européenne est organisée.

**Figure 3 : Organisation de la filière des pêches ou des poires au sirop/ au naturel**



Source : Agrosynergie 2006

### 3.1.2. La production mondiale et communautaire de la filière poire

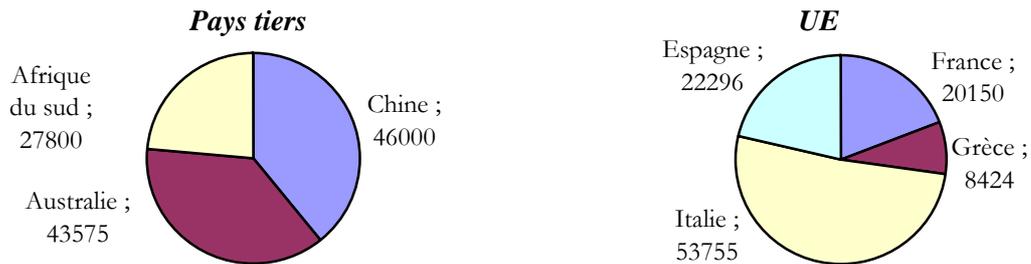
#### 3.1.2.1 La production de poire fraîche et en conserve

En 2004, la production mondiale de poires a été de 18 097 558 T (données Faostat) pour une superficie récoltée de 1 696 121 hectares. Cette production est très largement dominée par la production chinoise qui représente plus de la moitié de la production mondiale (58 % en 2004). L'UE-25 représente environ 16,41 % de la production mondiale (voir annexe graphique sur les principaux producteurs de poire). 1% environ de la production mondiale de poires est appertisé.

Pour la campagne 2004-2005, la production de conserves de poires des principaux pays producteurs mondiaux est estimée à 180 000 T par l'USDA (2006)<sup>4</sup>. Le principal producteur mondial est l'Italie, suivi de la Chine, de l'Australie et l'Afrique du Sud. (Cf. figure ci-dessous).

<sup>4</sup> Dans cette estimation, seules sont comptabilisées pour l'UE, les productions de l'Espagne et de l'Italie, estimées respectivement à 43,2 et 19,6 milliers de tonnes, soit des tonnages inférieurs aux données d'Eurostat.

**Figure 4 : La production des principaux pays producteurs des conserves de poires (T) en 2004/05**



Source : Foreign Agricultural Service (estimations), 2006

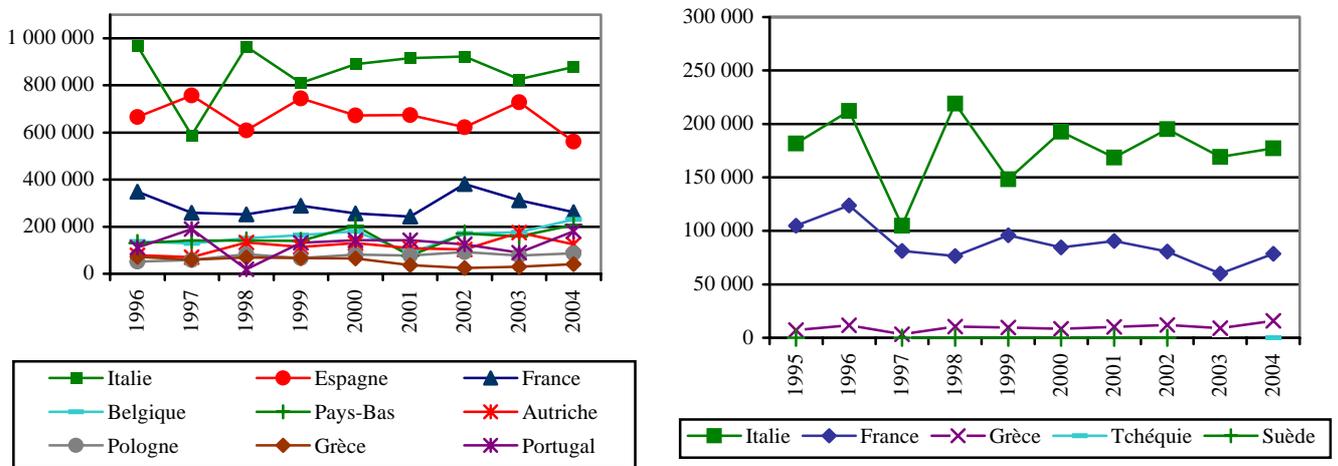
Sources : Groupe de prévision (Eurostat) et Oniflor (France), 2006

### 3.1.2.2 La production communautaire

#### La production de poire fraîche

Le volume de production de poire est relativement stable : le niveau de production en 2004 sur l'UE des 15 est de 2 586 000 T soit l'équivalent de la moyenne de la production entre 1993 et 2004. L'arrivée des nouveaux EM s'est traduite par une légère augmentation du volume produit (en moyenne 200 000 T), le principal pays producteur étant la Pologne. Au niveau des régions de production, les grands pays producteurs, l'Italie, l'Espagne et la France voient leur production se maintenir ou régresser légèrement (voir le graphique suivant). Par contre, on constate une réallocation du potentiel de production entre les petits pays producteurs.

**Figure 5 : Production de poires (toutes variétés à gauche et de poire Williams à droite, T) entre 1996 et 2004 dans l'UE-25**



Source : CE, 2005

#### La production européenne de poire en conserve

L'analyse des données de production est un exercice difficile car les différentes sources (groupe de prévisions FL de la CE, Bilan du dispositif d'aide de la CE et données des EM) dont nous disposons sont incomplètes et parfois incohérentes à partir de 2000. Nous avons exploité les données CE. De plus, nous disposons que de séries chronologiques sur les quantités transformées dans le cadre du régime d'aide. Ces données sont sous-évaluées, une partie de la production étant transformée hors du régime d'aide. Sur ces quantités, il n'existe des données que jusqu'en 2000 (voir Tableau 6).

Elles montrent que la partie transformée hors du régime d'aide est très faible et les opérateurs ont déclaré que cet état de faits s'était maintenu. **Par conséquent, nous utilisons dans l'ensemble du rapport, les quantités transformées dans le cadre du régime d'aide comme un proxy de la production européenne de poire pour la production de**

**conserves de poires (sirop et jus de fruits naturel).**

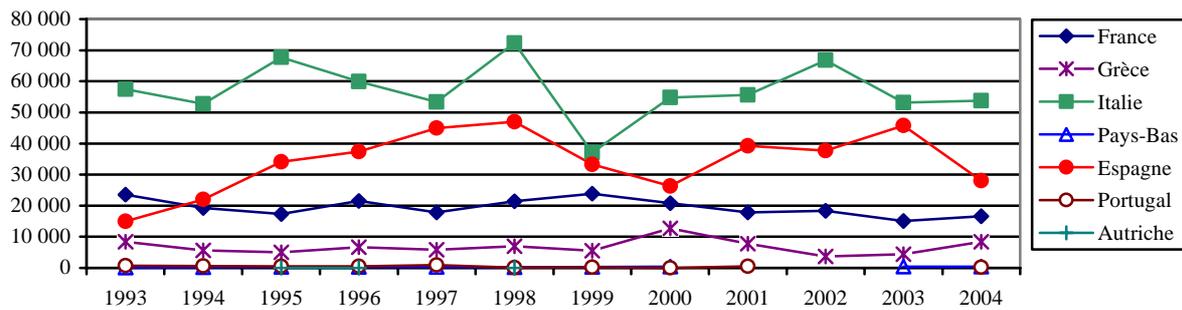
**Tableau 6 : La production de fruits pour la conserve hors du cadre du régime d'aide (en T)**

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
France	55	123	944	0
Grèce	0	0	0	0
Italie	0	0	0	0
Espagne	0	966	0	0

Source : CE, 2005

La production européenne de poires pour la production de poires au sirop/ au naturel est d'environ 120 000 T. Alors que les niveaux de production de poires fraîches se maintiennent, la production de poires destinées à la conserve connaît une légère baisse après un développement jusqu'en 1998 (baisse de 9% en 2004 par rapport à la moyenne de la période). Les grands pays producteurs de poires pour la fabrication sirop sont les grands pays producteurs de poires fraîches : on retrouve donc en tête l'Italie (qui produit 53% de la production européenne), l'Espagne (20% de la production Européenne), la France et la Grèce. L'Italie, l'Espagne et la France connaissent une baisse de production ces dix dernières années. La Grèce présente une production très oscillante passant de 2 000 T à plus de 10 000 T par an.

**Figure 6 : Production de poires destinée à la transformation au sirop en T (dans le cadre du régime d'aide)**



	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
<b>France**</b>	23 588	19 270	17 268	21 481	17 793	21 414	23 837	20 788	17 825	18 294	15 098	16 656
<b>Grèce</b>	8 365	5 623	5 021	6 688	5 834	6 965	5 559	12 739	7 761	3 708	4 435	8 424
<b>Italie**</b>	57 451	52 728	67 683	59 932	53 353	72 292	37 126	54 791	55 646	66 741	53 116	53 755
<b>Pays-Bas</b>	133	237	270	351	283	243	338	419	-	-	395	-
<b>Espagne*</b>	14 905	22 050	34 138	37 405	45 009	47 012	33 326	26 310	39 232*	37 731	45 753	22 296
<b>Portugal</b>	702	566	517	514	970	119	195	15	558	-	-	-
<b>Autriche</b>			27	18	-	13	-	-	-	-	-	-
<b>Total UE-15</b>	<b>105 144</b>	<b>100 474</b>	<b>124 924</b>	<b>126 389</b>	<b>123 242</b>	<b>148 058</b>	<b>100 381</b>	<b>115 062</b>	<b>121 022</b>	<b>126 474</b>	<b>118 797</b>	<b>101 097</b>

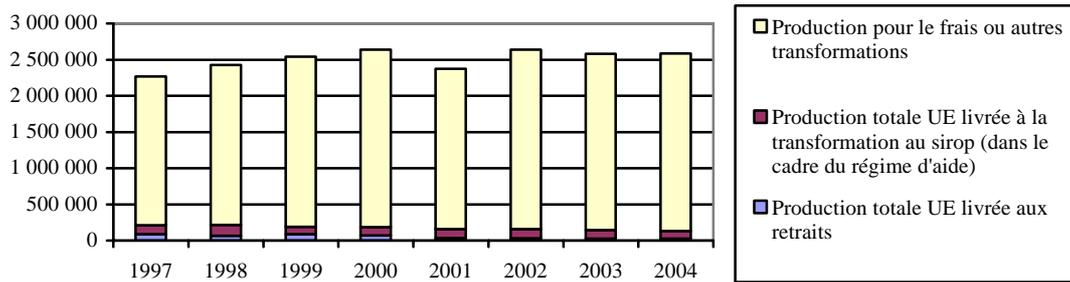
\*les bilans de l'aide indique une production espagnole de 44 462 T pour la campagne 2001 /2002

\*\* Les données italiennes de l'EM sont très inférieures à celles de la CE sur la période 2001 à 2004, les données Espagne de l'EM sont inférieures pour 2002 et 2003. En France, les données sont cohérentes. Cependant, suite à la réforme de 2000 et le calcul au niveau national des seuils, la France a déclaré les volumes de fruits frais produits en France, alors qu'à la période précédente elle déclarait les volumes de fruits frais transformés en France qui incluaient des importations. Les chiffres montrent donc une baisse qui n'est pas réelle.

Source : Eurostat Groupe de prévision

La part de la production livrée à la transformation au sirop représente en moyenne 4,5 % de la production et elle est relativement stable depuis 1997. Les volumes retirés du marché représentent une part extrêmement réduite de la production avec une tendance à la baisse particulièrement marquée depuis 2000 : les retraits représentaient 4% de la production totale en 2000 contre 1% en 2004.

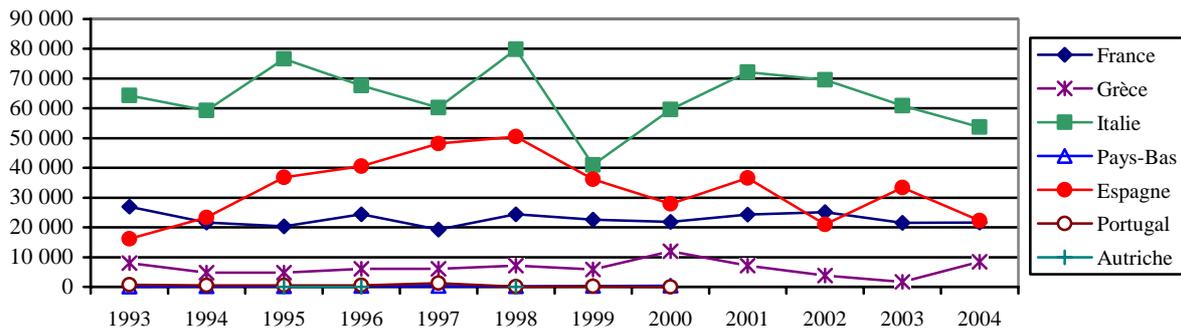
**Figure 7 : Répartition de la production européenne de poire entre les retraits, la transformation au sirop et les autres débouchés (frais et autres transformations), UE-15**



Source : Groupe de Prévision Poire CE, 2005

L'évolution de la production de conserves de poires est très proche de celles des quantités de poires fraîches livrées à la transformation, reflétant une faible variation du coefficient de transformation. Nous ne disposons pas de données chiffrées pour distinguer les volumes de fruits au sirop de ceux de fruits au naturel, cependant, selon les opérateurs, la part des fruits au naturel est faible mais en développement. Les fruits au naturel étaient traditionnellement utilisés pour la seconde transformation (pâtisserie, industrie agroalimentaire), ils sont actuellement en développement auprès des consommateurs finaux car ils véhiculent une image de produits diététiques.

**Figure 8 : Evolution de la production (tonnes de produit fini) de poires au sirop et /ou au jus naturel de fruits entre 1993 et 2003 dans l'UE-15 dans le cadre du régime d'aide**



	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
France*	26 977	21 576	20 309	24 351	19 275	24 351	22 607	21 785	24 243	25 101	21 561	21 614
Grèce	8 020	4 853	4 837	6 127	6 150	7 142	5 844	11 984	7 147	3 837	1 755	8 424
Italie	64 350	59 264	76 658	67 586	60 211	79 854	41 008	59 562	72 112	69 508	60 902	53 755
Pays-Bas	135	235	263	330	280	235	335	419	-	-	-	-
Espagne	16 133	23 302	36 860	40 602	48 112	50 489	36 191	27 910	36 615	20 926	33 419	22 296
Portugal	699	561	512	497	1 245	131	207	19	nc	-	-	-
Autriche			31	20	-	16	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>116 314</b>	<b>109 791</b>	<b>139 470</b>	<b>140 761</b>	<b>135 273</b>	<b>162 218</b>	<b>106 192</b>	<b>121 679</b>	<b>140 117</b>	<b>119 372</b>	<b>117 637</b>	<b>101 097</b>

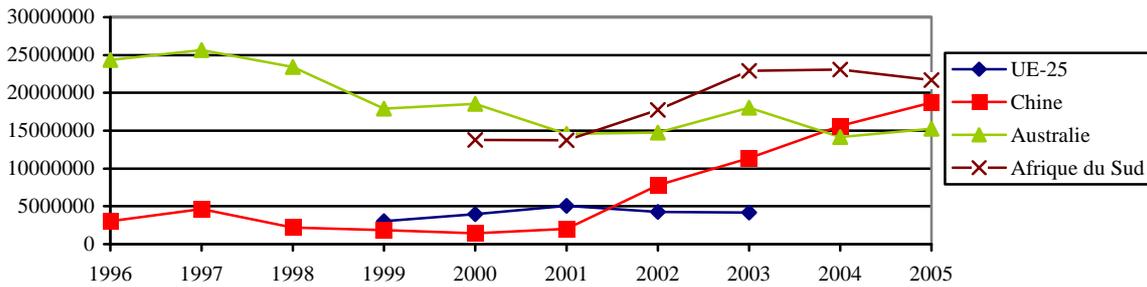
Source : DG-Agri C.2., \*France 2002 à 2005 Viniflor,

### 3.1.3. Le commerce mondial des poires en conserves

#### 3.1.3.1 Les principaux flux commerciaux

Les principaux exportateurs de conserves de poires sont les plus gros producteurs : l'Afrique du Sud, la Chine et l'Australie. En revanche, l'UE-25 est un producteur du secteur de la poire au sirop mais elle a une place mineure sur le marché de l'export. Son marché principal est donc intra-UE. De plus, le graphique suivant fait apparaître clairement que ces dernières années (2000-2005), les exportations de la Chine et de l'Afrique du Sud progressent régulièrement, contrairement à celles de l'UE et l'Australie qui perdent des parts de marché, depuis 1996. Une analyse des filières de production chinoises et d'Afrique du Sud est présentée en annexe.

**Figure 9 : Exportations mondiales de poires en conserve (2008 40) entre 1996 et 2005 (US\$)**

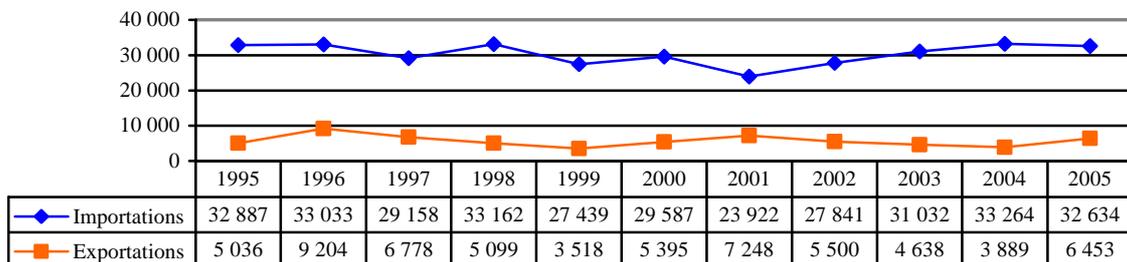


Source : United Nations Comtrade (UN commodity trade statistics database), 2006

### 3.1.3.2 Les échanges européens de poires en conserve

**L'UE est importatrice nette de conserves de poires** (voir figure ci-dessous). **Les importations** sont en hausse régulière depuis 2000. Elles représentent en 2004 près de 30 % de la production européenne. Les principaux pays d'origine des importations européennes sont : l'Afrique du Sud, la Chine, l'Australie et dans une moindre mesure l'Argentine. L'augmentation des importations est essentiellement liée à la croissance des importations en provenance de la Chine et en second lieu de l'Argentine. Les importations représentent donc une concurrence de plus en plus lourde pour la production européenne. **Les exportations** : les données Comext indiquent une diminution globale des exportations totales entre 1993 et 2004. La baisse de la production communautaire se traduit, en effet, par une baisse des exportations sur le marché mondial où la concurrence s'est également exacerbée comme nous l'avons montré dans le paragraphe précédent.

**Figure 10 : Evolution des importations et des exportations de conserves de poires de code NC 2008 40 (à partir de 20084051) de l'UE-15 entre 1995 et 2004, T**



Source : Comext, 2006

## 3.2. LA PRODUCTION MONDIALE ET COMMUNAUTAIRE DE PÊCHES ET NECTARINES

### 3.2.1. La filière agroindustrielle de la pêche de transformation

#### 3.2.1.1 Secteur de la production de pêches

##### Variétés

Il existe quatre grands groupes de variétés de pêches (*Prunus persica*) définis par des caractéristiques physiques de la peau, du noyau et de la chair : les groupes à peau lisse à noyau libre (nectarine) ou adhérent (brugnon) ; les groupes à peau duveteuse à noyau libre (pêches jaunes et blanches) ou noyau adhérent (Pavie). Seules certaines variétés sont adaptées à la transformation au sirop. En effet, la transformation au sirop a des exigences strictes sur les pêches qui sont similaires à celles décrites pour la poire (voir partie précédente). Les pêches sont cependant des fruits fragiles pour lesquels les transformateurs ont des exigences supplémentaires :

- la chair ne doit pas avoir d'anthocyanes créant des iris rouges dans la chair,

- les fruits doivent être suffisamment mûrs pour ne pas présenter de zones vertes, mais être suffisamment durs pour subir les techniques industrielles de pelage et de découpe,
- le noyau doit être de petite taille et ne pas se fendre.

Parmi les groupes de variétés de pêches, le groupe « Pavie » (clingstone peach en anglais, Percoca en Italien) est le plus couramment utilisé pour la transformation car outre un noyau adhérent, sa chair est particulièrement ferme. Les pavies peuvent être utilisées pour la production de purées, compotes, jus, baby food, fruits au sirop, confitures, etc. En Grèce, les principales variétés de Pavie utilisées pour la transformation sont Andross, Everts et Loadel avec une nette dominance de la variété Andross. En France, il s'agit de la Babygold 6-7-8, de la Federica, de la Lorie et de l'Everts. En Espagne, les variétés les plus couramment utilisées par l'industrie sont la Katherina, la Sudanell, l'Andross. En Italie les variétés produites sont : la Babyglod 9 et 6, Andross, Carson, Tebana, Romea, Jungerman, Adriatica.

Les pêches à chair blanche sont plus difficiles à transformer car elles supportent mal les techniques industrielles de pelage qui sont le plus souvent chimiques. Ces pêches présentent un risque de brunissement à la chaleur et à l'acide. Par ailleurs, leur chair tendre les rend également très peu adaptées aux chaînes de transformation. En revanche, leur qualité gustative en fait un produit prisé dans la restauration et la pâtisserie. Elles sont donc transformées en petite quantité avec un pelage manuel pour de la production haut de gamme. Certaines variétés de pêches à chair jaune ont été longtemps utilisées par l'industrie (Maycrest, Springlady, Helberta etc.), mais ont été progressivement supplantées par les Pavies qui sont plus adaptées aux techniques actuelles de transformation, bien qu'elles présentent des qualités organoleptiques inférieures (Espiard, 2002). Actuellement, les écarts de tri des pêches jaunes sont utilisés pour la production de compote et de jus. Les nectarines et les brugnons ne sont pas transformés. Du fait de ces particularités, l'étude s'intéresse particulièrement à la production de Pavie.

### **Le lien entre la filière frais et transformé**

Le lien entre la filière frais et la filière transformée est différent selon les zones de production. Les filières sont décrites de manière détaillée en annexe. En résumé, en Espagne et en Italie, les variétés de Pavie adaptées à la transformation industrielle sont également des variétés consommées en frais. Dans ces deux pays, il existe des zones où les producteurs de pavie se sont orientés plus particulièrement vers la transformation : en Italie, la Pavie à fin industrielle est produite essentiellement au Nord, en Emilia Romagna ; la Pavie pour le frais est produite dans le Sud du pays (Sicile et zone de Naples). en Espagne, la région de Murcia, qui a une longue tradition d'industries alimentaires, est également productrice de Pavie pour la transformation alors que les autres régions de production produisent avant tout pour le frais et ne livrent que des excédents à la transformation. Dans ces deux pays, malgré une orientation d'une partie de la production vers la transformation, les producteurs ne sont pas totalement spécialisés et gardent une possibilité d'écouler leur production vers le frais en fonction de l'intérêt économique relatif de ces deux débouchés. Cependant, certaines variétés demandées par les transformateurs ne sont pas demandées par les consommateurs de frais : c'est le cas de la Sudanell. Ainsi dans ces régions spécialisées, les producteurs peuvent avoir spécialisé certains vergers pour la destination industrielle en sélectionnant les variétés de pavie adaptées.

En Grèce et France, la Pavie n'est pas consommée sur le marché du frais. Les filières frais et transformée sont donc deux filières distinctes. Ceci s'est traduit par l'émergence d'un secteur de production spécialisé pour la transformation, qui produit les variétés de Pavie demandées par les industriels. Cependant, les exploitants sont rarement spécialisés sur cette production et ils produisent d'autres fruits dont des pêches (autres types de variétés) pour le frais. Il existe cependant différents liens avec le marché du frais :

- dans le cas français, les industriels peuvent s'approvisionner sur les marchés de pavies pour le frais espagnol ou italien lorsque les approvisionnements locaux sont insuffisants par rapport à leurs besoins. Ce qui peut leur poser tout de même des problèmes de qualité technique du fruit pour la transformation,
- les producteurs locaux de variétés destinées au frais peuvent également vendre des écarts de tri pour des transformations type compote, purée, jus, qui n'exigent pas des fruits de calibre et de qualité visuelle élevée. Cependant, ce phénomène est plus limité étant donné que la pêche à maturité se transforme et se transporte difficilement.

### Spécificités des techniques de production

La conduite des vergers de pavies destinés à l'industrie de transformation diffère légèrement de celle des vergers destinés au marché du frais, essentiellement sur les actes d'éclaircissage et de récolte : la production pour le frais exige une récolte de fruits à maturité et calibré, la récolte doit donc se faire en plusieurs passages. Pour la transformation, le nombre de passages peut être réduit et la manutention des fruits est plus simple, les pêches pavier étant des fruits plus fermes que les pêches pour le frais.

La production de pêches pavies, comme la production arboricole en général, se caractérise par une très forte exigence en main d'œuvre. Comme dans le cas des poires, les coûts de la main d'œuvre agricole sont donc le premier déterminant de la rentabilité de la culture. Théoriquement, la mécanisation de la récolte devrait permettre de réduire ces coûts. La mécanisation totale de la récolte est à ce jour à l'expérimentation dans une OP en Languedoc-Roussillon. Cependant, actuellement le plus courant est la mécanisation partielle : les vergers sont aménagés de manière à pouvoir laisser circuler un tracteur avec un abandon des conduites en « boule » pour les conduites en forme palissée.

Les vergers de pêcheurs comme toutes les cultures pérennes impliquent un investissement à la plantation important. Les pêcheurs entrent en production après environ 3 ans, pour une période d'une dizaine d'années. Les producteurs ont donc une moins grande « réactivité au marché ». Ceci les incite à une gestion raisonnée de leur culture avec une diversification pour éviter les risques de marché.

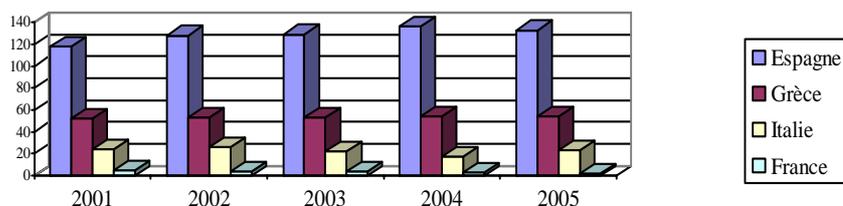
Par ailleurs, les producteurs investissent dans des systèmes d'irrigation : dans tous les bassins de production, la majeure partie des vergers sont irrigués. Enfin plus récemment, les producteurs investissent également dans des filets anti-grêles car la production est très sensible à la grêle.

Les structures des exploitations productrices sont décrites de manière détaillée dans l'analyse des filières nationales (voir annexe). De manière résumée, en Grèce, les exploitations productrices de pêches sont de taille très limitée et assez fortement spécialisées en arboriculture, les producteurs étant parfois pluriactifs. En Italie, les exploitations sont plus grandes, mais elles sont du type petite exploitation familiale très fortement diversifiée. En Espagne, les structures des exploitations sont duales avec d'une part des petites exploitations familiales et d'autre part de très grandes exploitations avec des vergers pêcheurs de taille importante (plus de 50 ha) dont certaines sont propriétaires des usines de transformation.

### Organisation du secteur et rôle des OP

Les statuts et le rôle des OP sont très différents d'un pays à l'autre en fonction de l'histoire de l'organisation du monde agricole. L'Italie est organisée autour de coopératives agricoles dont une partie significative auto-transforme leur production et il existe un lien fort entre les producteurs, les OP et les transformateurs. En Grèce, les OP sont exclusivement des coopératives agricoles dont la majeure partie date des années 70. Il existe parfois une certaine distance entre les gérants de ces OP et les producteurs eux-mêmes. Une minorité de coopératives sont des coopératives d'auto-transformation et elles ont un rôle clé d'innovation et d'amélioration de la qualité dans le secteur. En Espagne, le secteur est dual à l'image du secteur de la production avec une majorité de coopératives agricoles regroupant des petits producteurs arboricoles et des OP de statut, individuels privés constitués par des grands exploitants.

**Figure 11 : Evolution du nombre d'OP participant aux régimes d'aide (pêche et poire) dans les différents pays producteurs**



Source : EM

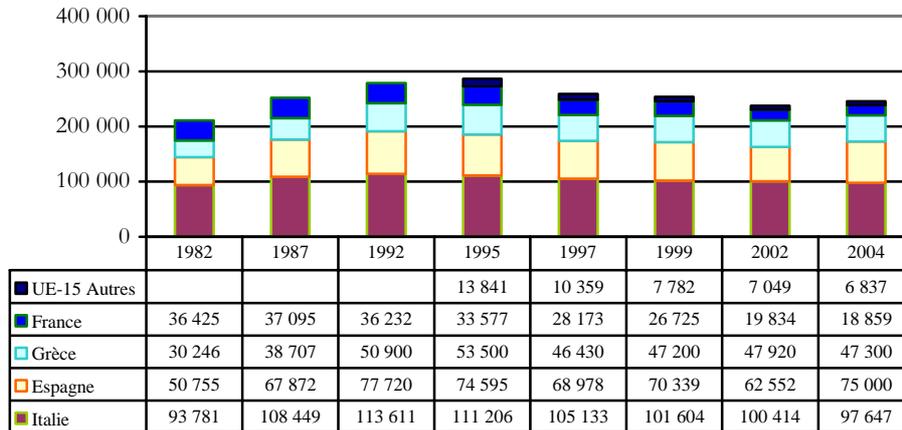
### Surfaces en production

L'ensemble du verger européen de pêcheurs représente 245 643 ha en 2004 dans l'UE-15 d'après les estimations de la DG-Agri C2 (260 466 ha dans l'UE-25). Après une extension du verger dans les

années 80 et 90, l'UE connaît une légère tendance à la baisse depuis 1995, comme l'illustre la figure ci-dessous. Les principaux pays producteurs sont l'Italie suivie de l'Espagne et de la Grèce ; ces trois pays représentent près de 84 % des surfaces cultivées en UE.

Etant donné que la Pavie est un groupe de variétés très diversifié, il n'existe pas, au niveau européen et rarement au niveau des EM, de suivi exhaustif de superficies cultivées pour l'ensemble de ces variétés. En revanche, au travers des données de production nous pourrions faire une analyse de la part de la production de Pavie pour l'industrie dans la production de pêche.

**Figure 12 : Evolution des surfaces de pêcheurs (ha) dans l'UE-15 entre 1993 et 2004**



Source : DG-Agri C2 à partir d'Eurostat, 2006

### 3.2.1.2 La transformation

#### Les technologies de transformation

Les technologies de transformation de la pêche sont similaires à celles de la poire. Le schéma de transformation présenté en annexe s'applique au cas de la pêche. La pêche est un fruit qui se transforme plus délicatement que d'autres fruits à noyau tels que l'abricot. Cependant, les transformateurs fabriquent à partir de la pêche : des pêches appertisées au sirop, au jus, en gelée, à l'eau, des confitures, des purées, des jus. La surgélation en revanche est peu développée alors que l'appertisation est le premier mode de transformation.

#### L'organisation du secteur de la transformation, stratégie d'approvisionnement des conserveries et intégration dans la filière

Les industries de transformation s'approvisionnent auprès de deux canaux : les fruits frais sur le marché européen, et les fruits transformés (appertisés, congelés, concentrés) sur les marchés européen et mondial. Les industries qui transforment la pêche font également de la poire à plus ou moins grande échelle. La description de ce secteur est donc celle donnée pour le secteur de la transformation de la poire (voir partie précédente).

### 3.2.2. La production mondiale et communautaire de la filière pêche

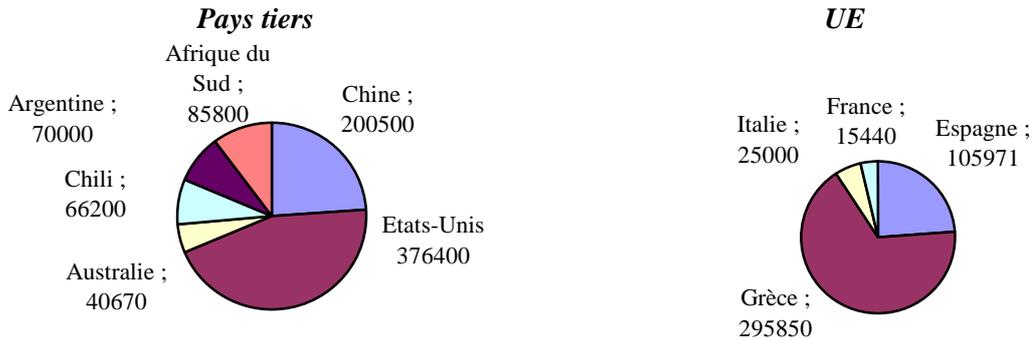
#### 3.2.2.1 La production de pêches : frais et conserves

En 2004, la production mondiale de pêches-nectarines a été de 15,56 millions de T (données FAO), pour une superficie de 1 422 293 ha. La Chine représente de loin le premier pays producteur avec 37 % de la production mondiale. L'UE-25 représente environ 27,38 % de la production mondiale (voir en annexe graphique des principaux pays producteurs).

La production mondiale de pêches en conserves a été estimée à 1,28 million de T pour la campagne de commercialisation 2004-2005 (USDA, 2006). Les Etats-Unis sont le plus important pays producteur de conserves de pêches suivis de près par la Grèce. Les estimations de l'USDA indiquent que la production américaine a tendance à diminuer et celle de la Grèce à augmenter. Ces deux pays

représenteraient plus de la moitié de la production mondiale à eux seuls, ils sont suivis par la Chine et l'Espagne; l'Afrique du Sud et l'Amérique du sud (Chili et Argentine) (Cf. figure ci-dessous).

**Figure 13 : La production des principaux pays producteurs des conserves de pêches (T) en 2004/05**



Note : La valeur de production pour l'Italie été estimée sur la base de la production des années précédentes

Source : Foreign Agricultural Service (estimations), 2006

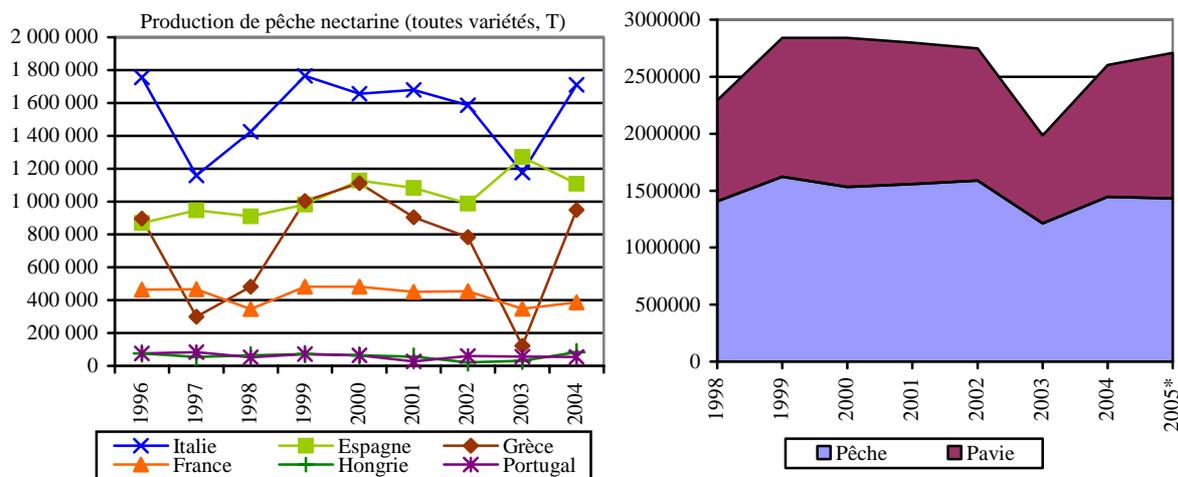
Sources : Groupe de prévision (Eurostat) et Oniflhor (France), 2006

### 3.2.2.2 Les volumes de production communautaire

#### Volumes de production de pêche pour le marché du frais et la transformation

La légère baisse des surfaces de production des dernières années au niveau européen ne s'est pas traduite par une baisse des volumes de production. Ces derniers restent globalement stables avec un niveau de production (2004, UE-15) de 4 344 447 T, qui est légèrement supérieur à la moyenne de la production entre 1993 et 2004 (4 042 084 T d'après Eurostat). L'arrivée des nouveaux EM s'est traduite par une légère augmentation du volume produit (d'un peu plus de 100 000 T), le principal pays producteur étant la Hongrie. Les principaux pays producteurs de pêches – nectarines (toutes variétés confondues) sont l'Italie, l'Espagne et la Grèce. La production de Pavie représente une part très significative de la production de la pêche européenne. A partir des données d'Europech (illustrées dans le graphique suivant), la pavie représente, selon les années, entre 38 et 47 % de la production de pêche européenne. Cependant, les données d'Europech sur la production totale de pêches européenne sont inférieures à celles d'Eurostat. En s'appuyant sur les données de production de pêche d'Eurostat (qui ne distinguent pas la production de Pavie), ce ratio serait ainsi de l'ordre de 35 à 40%.

**Figure 14 : Evolution de la production de pêches-nectarines et de Pavie entre 1996 et 2004 dans l'UE-25 (T)**



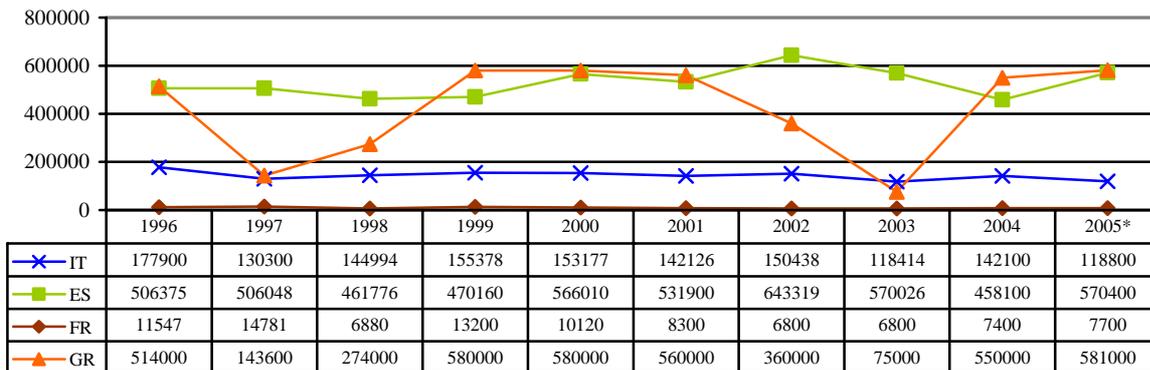
Source : CE, 2005 (graphique de gauche) ; Europech, 2005 (graphique de droite)

Selon les données d'Europech 2004, il apparaît que les grands pays producteurs de pêches ne sont pas nécessairement les producteurs de pêches pour la transformation (voir graphique suivant). **Les premiers pays producteurs sont la Grèce et l'Espagne, suivis par l'Italie et la France.**

**La production grecque est extrêmement instable** du fait de la dominance d'une variété dans le verger grec (la variété Andross) qui est fragile aux gels tardifs. En 1997, 1998 et 2003, le niveau de production de la Grèce est proche de zéro du fait de gels tardifs. La variabilité de la production grecque a un effet direct sur la production européenne.

La production espagnole est nettement plus stable et en légère progression.

**Figure 15 : Evolution de la production de Pavie (T) entre 1996 et 2004 par pays producteurs**



Source : Europech

### La production communautaire de pêches en conserve

L'analyse de la production est un exercice difficile (cf. production poire). Nous ne disposons que de séries chronologiques sur les quantités transformées dans le cadre du régime d'aide. Ces données sont sous-évaluées car une partie de la production est transformée hors du régime d'aide. Cependant, nous ne disposons des volumes transformés hors aide que de 1996 à 2000 (voir tableau ci-dessous). Ces volumes sont faibles et les opérateurs ont déclaré que cette situation se serait maintenue.

**Par conséquent, nous utilisons dans l'ensemble du rapport les quantités transformées dans le cadre du régime d'aide comme un proxy de la production européenne de pêches pour la transformation en conserve (au sirop/au naturel).**

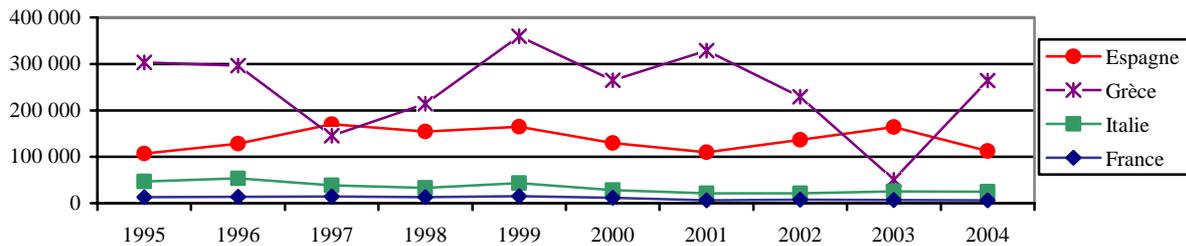
**Tableau 7 : La production de fruit pour la conserve hors du cadre du régime d'aide (T)**

	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01
Espagne	608	0	0	0	0
Grèce	0	0	0	0	36 305
Italie	0	0	0	0	0
France	447	85	1 629	0	0

Source : CE, 2005

**Les volumes de production de pêches destinées à la transformation au sirop sont en moyenne de 430 000 T avec une tendance à la baisse** (en 2004 baisse de 5% par rapport à la moyenne de la période 1993-2004). Les principaux pays producteurs de pêches pour la conserve au sirop sont, par ordre d'importance, la Grèce et l'Espagne et dans une moindre mesure l'Italie puis la France. En Grèce, la production est instable comme nous l'expliquions précédemment. Les volumes livrés par l'Espagne et la Grèce suivent des tendances inverses : les années où la production grecque chute, l'Espagne augmente ses livraisons sans totalement couvrir le déficit grec et *vice versa*.

**Figure 16 : Volume de pêches destinées à la transformation au sirop et/ou au naturel (dans le cadre du régime d'aide) (T)**



Source : CE , 2005

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Espagne**	106 938	128 400	170 389	154 321	164 565	129 916	110 008	136 657	163 658	112 678
Grèce	303 037	296 144	145 370	213 918	359 465	264 893	328 575	229 496	50 954	264 384
Italie**	46 919	53 448	38 316	33 098	43 086	27 873	21 353	21 124	25 649	25 000*
France**	12 724	13 844	14 355	12 936	15 156	11 403	6 362	7 552	6 669	6 039
Portugal	693	501	970	63	130	53	0	0	0	0
Total UE-15	470 311	492 337	369 400	414 336	582 402	434 137	466 298	394 829	246 930	408 101

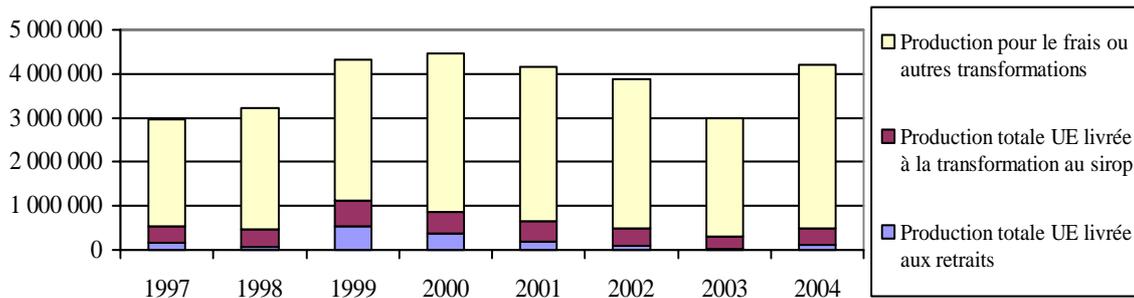
\*Données estimées à partir des volumes de production des années précédentes

\*\* Les données italiennes transmises par l'EM sont très inférieures à celles de la CE sur la période 2001 à 2004, les données Espagne de l'EM sont légèrement différentes des données CE à partir de 2003, tout en restant dans les mêmes ordres de grandeur. En France, les données sont cohérentes, cependant suite à la réforme de 2000 et la répartition nationale des seuils, la France a déclaré les volumes de fruits frais produits en France, alors qu'à la période précédente elle déclarait les volumes de fruits frais transformés en France qui incluaient des importations.

Source : CE, 2005

**La part de la production de pêche livrée à la transformation en fruit au sirop** par rapport à la production pour le frais et d'autres transformations reste relativement stable depuis 1997 : elle représente en moyenne **11 % de la production**. Par ailleurs, on constate **une diminution régulière des volumes livrés au retrait à partir de 2000** : les retraits représentaient 11,5 % de la production totale en 1999 (part équivalente à la transformation au sirop) contre 2,6 % en 2004. Cette baisse des retraits ne se traduit pas par une augmentation des volumes livrés à la transformation au sirop. Elle semble plutôt se faire au bénéfice de la production pour le frais ou d'autres transformations.

**Figure 17 : Répartition de la production de pêches-nectarines selon les débouchés : retraits, transformation dans le cadre du régime d'aide, frais et autres transformations dans l'UE-15 (T)**

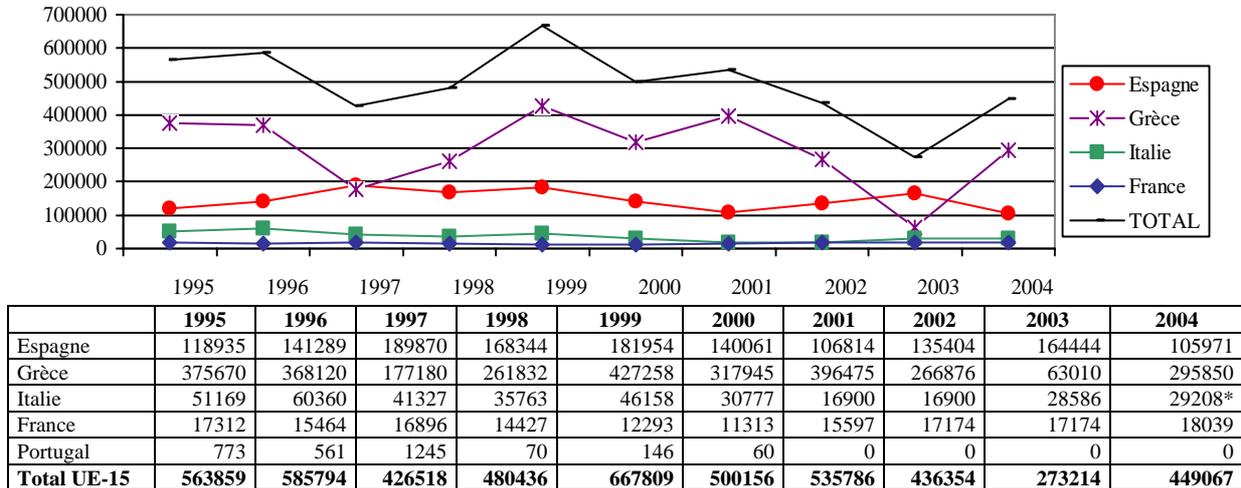


Source : CE DG-Agri C2, 2005

**La production européenne de pêches au sirop est de 500 000 T par an en moyenne sur la période étudiée.** La production de pêches en conserve suit **une tendance à la baisse** après un pic en 1999 : une baisse de 8% est enregistrée en 2004 par rapport à la moyenne de la période. Les principaux producteurs de pêches en conserve sont les pays producteurs de pêches pour la transformation avec en tête la Grèce qui produit près de 63 % de la production européenne, l'Espagne suivie de l'Italie et de la France qui aujourd'hui sont tous deux des producteurs très secondaires. Ces dix dernières années, les productions espagnoles et grecques de pêches au sirop/au naturel se maintiennent (malgré les fortes fluctuations de la production grecque) alors que les productions italienne et française ont fortement diminué. L'Italie connaît un déclin régulier, la France, après avoir très fortement réduit sa production a connu une légère reprise dans les années 2000. La baisse de production en Italie et en France est en réalité antérieure à cette période, selon des données Viniflor. En 1979, l'Italie était le 1<sup>er</sup> producteur

de pêches au /au naturel avec près de 166 000 T devant la Grèce (159 000 T), et la France produisait 28 000 T de conserves de pêches. En 1995, l'Italie ne produit plus que 30 % de sa production de 1979 alors que sur la même période la Grèce a plus que doublé sa production. Depuis les années 80, un déplacement des zones de production de la pêche de transformation et de la pêche en conserve s'est donc opéré entre les pays européens, au détriment de la France, puis de l'Italie et au bénéfice de l'Espagne puis de la Grèce.

**Figure 18 : Evolution de la production de pêches au sirop et/ou au jus naturel de fruits entre 1993 et 2003 dans l'UE-15 dans le cadre du régime d'aide (T de produit fini)**



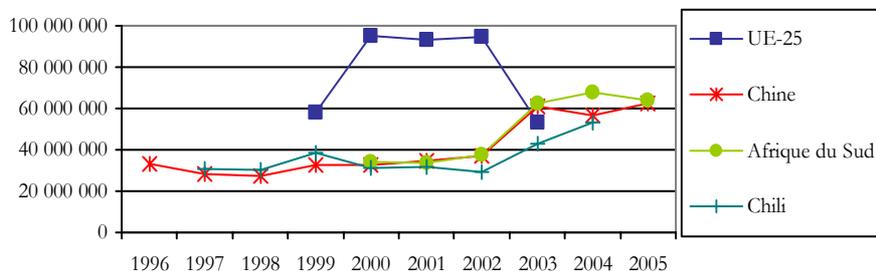
Source : DG-Agri C.2., France 2002 à 2005 Viniflor, \* Estimation Agrosynergie

### 3.2.3. Le commerce mondial

#### 3.2.3.1 Les principaux flux commerciaux

Les données des Nations Unies montrent la position dominante de l'UE, avec comme acteur principal la Grèce sur le marché mondial des conserves de pêches. En 2002, les exportations européennes représentent à elles seules l'équivalent du produit d'export des 3 plus importants pays tiers exportateurs. Hors UE, les exportateurs mondiaux de conserves de pêches les plus importants sont : la Chine, l'Afrique du Sud et le Chili. Ces pays sont en phase de développement de leurs exports, profitant entre autres des accidents de production de la Grèce : l'année 2003 est une année particulière pour la production européenne de pêches au sirop car la production grecque a été très réduite par des gels tardifs. Au cours de la campagne de 2003, les trois principaux exportateurs hors UE ont pris les parts de la Grèce sur le marché mondial et semblent les avoir gardées en 2004 et en 2005.

**Figure 19 : Exportations mondiales de pêches en conserve (20 08 70) depuis l'UE-25 entre 2002 et 2004 (US \$)**

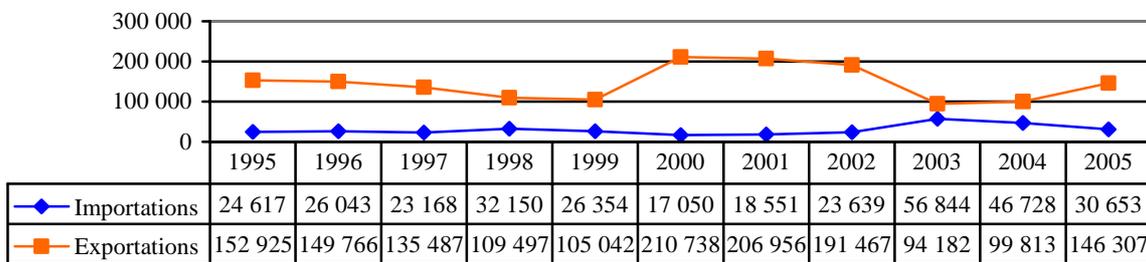


Source : Nations Unies Comtrade (UN commodity trade statistics database), 2006

### 3.2.3.2 Le commerce extérieur de l'UE de conserves de pêche

Contrairement au cas des conserves de poires, l'UE est exportatrice nette de conserves de pêches, le solde en terme de volume est toujours positif bien qu'en baisse. En effet, le niveau des exportations diminue fortement ces dernières années. Toutefois, la chute de production de pêches en Grèce en 2003 (voir figure ci-dessous) a joué sur cette situation. En 2004, l'UE a exporté des conserves de pêches entre autres vers la Russie (10 991 T), l'Arabie Saoudite (8 303 T), le Canada (4 386 T) et les Etats-Unis (6 460 T). En 2002, les destinations des pêches au sirop de l'UE étaient légèrement différentes, avec une prépondérance du Mexique devant la Pologne, les Etats-Unis et le Canada. La Grèce est de loin le premier exportateur de l'UE de conserves de pêches avec 48 662 T exportées en 2004, ce qui représente 65,01 % des exportations communautaires. En 2004, près de la moitié des importations de l'UE provient d'Afrique du Sud (21 064 T). L'Argentine, la Chine, les Etats-Unis et l'Australie comptent aussi parmi les fournisseurs de conserves de pêches de l'UE, dans une moindre mesure.

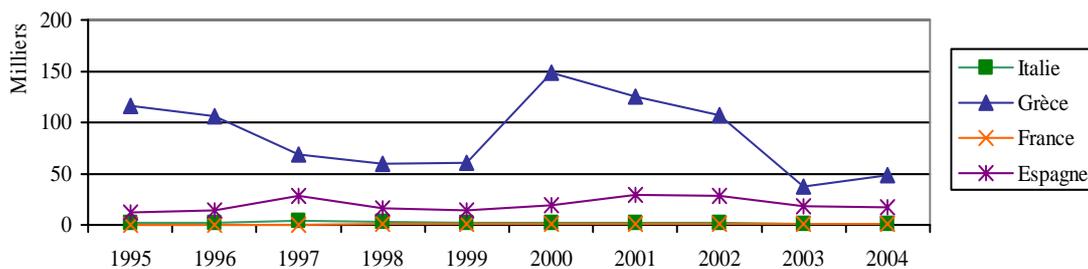
**Figure 20 : Evolution des importations et des exportations et de la production de conserves de pêches de code NC 2008 70 (à partir de 20087061) de l'UE-15 entre 1996 et 2005, (T.)**



Source : Comext, 2006

L'évolution de la courbe des importations est directement liée aux volumes d'exportation de la Grèce. La Grèce a développé, en effet, l'ensemble de sa filière sur l'export. Sa production étant aléatoire, ses exports le sont aussi (voir figure ci-dessous). L'Espagne produit essentiellement pour le marché de consommation nationale mais ses exports connaissent également une progression régulière.

**Figure 21 : Part des principaux pays producteurs dans les volumes de pêches au sirop exportés (T.)**



Source : DG-Agri, 2005 à partir de données Comext

### 3.3. LA CONSOMMATION COMMUNAUTAIRE DE POIRES ET DE PÊCHES AU SIROP/AU NATUREL

Il existe plusieurs types de débouchés pour les poires et les pêches au sirop/ au jus naturel de fruits :

- un marché de gros destiné à l'export ou à la seconde transformation réalisée par les industries agro-alimentaires (notamment le secteur de la pâtisserie) et les conserveries qui s'approvisionnent pour de la fabrication de salade de fruits ;
- la restauration hors domicile ;
- le consommateur final au travers la grande distribution ou de la distribution de détail à destination du consommateur final.

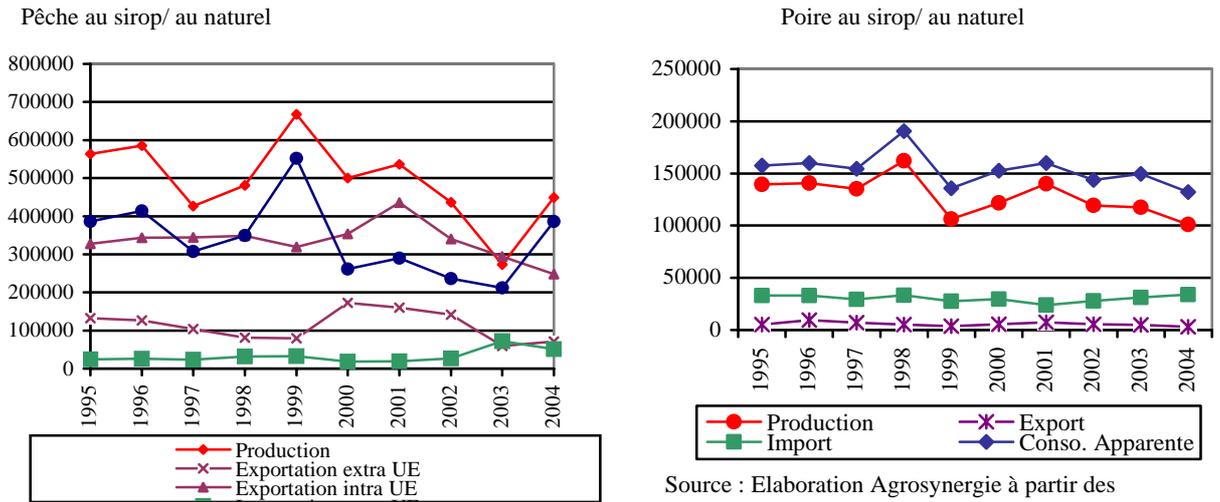
Nous ne disposons pas de données sur les volumes que représentent ces différents secteurs pour la poire en conserve. Cependant, aux dires des opérateurs (OEITFL), les débouchés principaux sont la

consommation directe au travers de la grande distribution puis la restauration hors domicile. La pâtisserie et les industries de seconde transformation seraient des débouchés secondaires. En revanche, une analyse de la consommation apparente donne une première estimation de la dynamique de ce marché.

**La consommation apparente**

La consommation apparente est mesurée comme les volumes produits additionnés des importations et diminués des exports. Il apparaît que la consommation apparente européenne est en baisse régulière : la baisse de la production européenne n'est pas compensée par la baisse des exports, ni l'augmentation des imports.

**Figure 22: Evolution de la consommation de poire au sirop dans l'UE-15 et les principaux pays (T)**

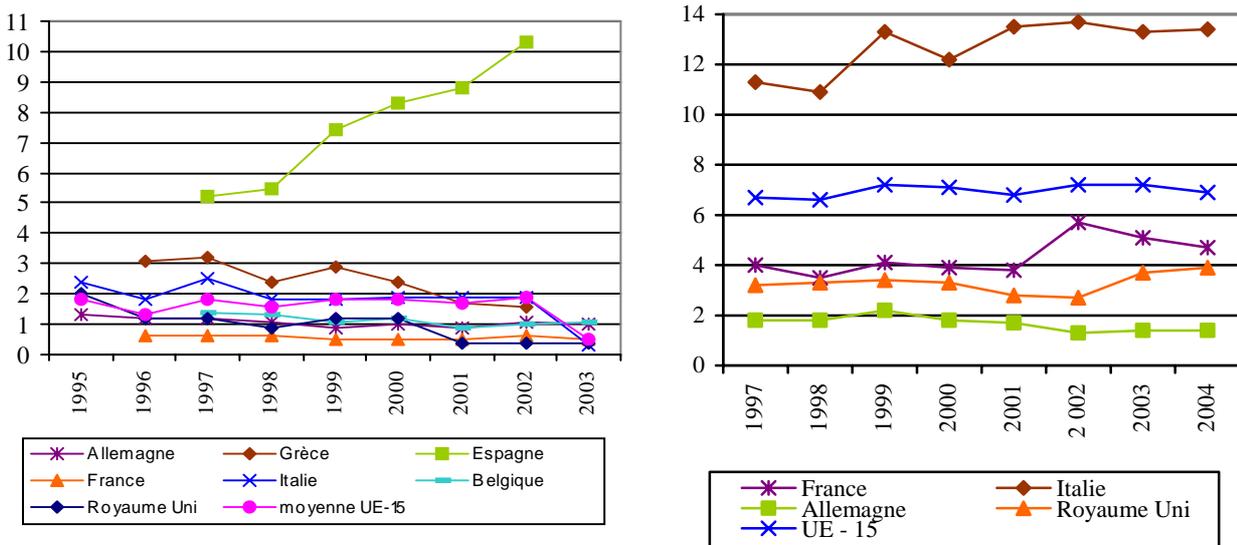


Source : Elaboration Agrosynergie à partir des données Eurostat

**Consommation réelle par habitant : un marché en perte de vitesse**

Au niveau européen, la consommation réelle par habitant de poires transformées montre une stabilité. En revanche, la consommation des produits transformés de la pêche est en baisse nette malgré un très fort développement de la consommation de pêches transformées en Espagne.

**Figure 23: Evolution de la consommation pêches et de poires transformées (kg/hab.) dans l'UE-15 entre 1995 et 2003**



Source : DG-Agri, 2005, à partir d'Eurostat New Cronos

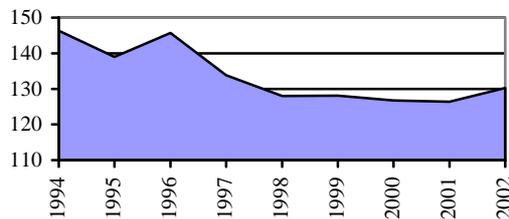
Cependant, ces chiffres masquent des dynamiques par produit très différentes que nous pouvons préciser sur deux marchés : le Royaume-Uni et la France. Il existe, en effet, très peu d’instituts qui suivent les évolutions de consommation des conserves de fruits. Sur ces deux marchés, la consommation des fruits en conserve est en baisse très nette (voir graphique ci-dessous).

Sur le marché français, les consommateurs consommaient près de 3 kg de fruits en conserve au début des années 90 contre 1,5 kg depuis 2000. A l’inverse, la consommation des jus de fruits est en fort développement alors que la consommation des compotes se développe et celles des marmelades et des confitures se maintiennent.

Selon les travaux de recherche sur la demande des consommateurs, cette tendance pourrait être généralisée aux autres pays de la communauté. De manière générale, la consommation des fruits au sirop s’est particulièrement développée avec le développement des industries de la conserve dans les années 60. Ce produit a connu un développement jusque dans les années 80 : les fruits en conserve permettaient de diversifier l’alimentation hors de la saison de production fruitière. Le développement de fruits importés en hiver a fait concurrence aux produits au sirop qui ont connu un recul depuis les années 90. Actuellement, les consommateurs sont à la recherche de produits qui se rapprochent le plus possible des fruits frais mais qui soient simple à consommer. Ceci s’est traduit par un engouement pour les jus de fruits, en particulier les jus ultra-frais, les produits laitiers aux fruits, etc. En réaction, les produits traditionnels des fruits transformés (les confitures, les compotes et les fruits au sirop) doivent innover pour maintenir leur part de marché. Dans le secteur des compotes, les innovations sur le packaging et le déplacement du produit du rayon épicerie au rayon frais ont permis de maintenir la consommation. Les ventes des fruits au sirop ont plus de difficultés à se maintenir (Maestrelli, Chourot, 2002).

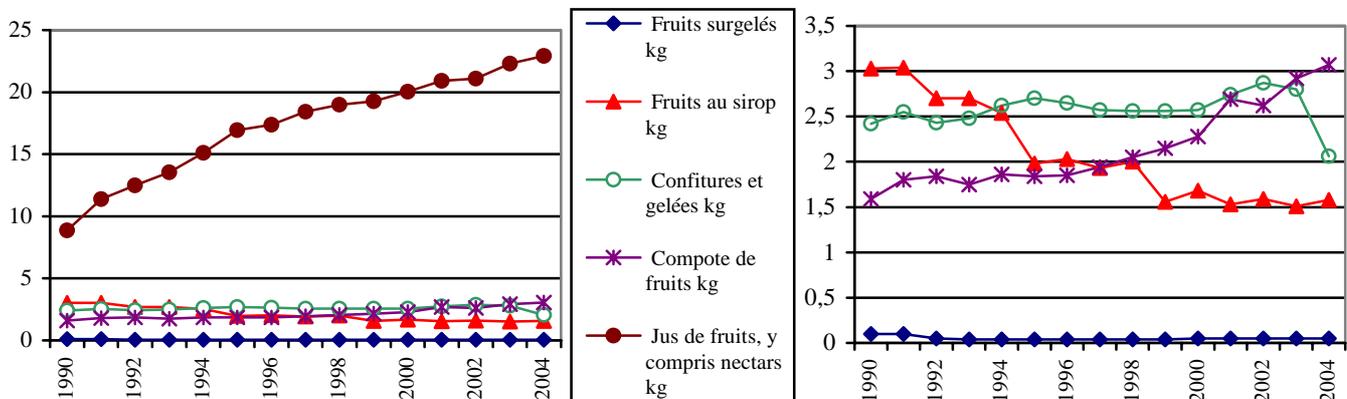
Les opérateurs ressentent la baisse de la consommation dans l’UE mais ils notent qu’à l’export, le produit continue à se développer sur les marchés africains et d’Europe de l’Est (entretiens).

**Figure 24 : Evolution des ventes de conserves de fruits en Grande-Bretagne entre 1994 et 2002 (dépenses des ménages en million de GBP)**



Source : Carr C., 2003, Canned fruit, Fruits processing.

**Figure 25 : Evolution de la consommation par habitants des différents types de fruits transformés (kg/hab)**



Source : Insee, 2005

## 4. CADRE REGLEMENTAIRE ET DEPENSE COMMUNAUTAIRE

### 4.1. LE CADRE REGLEMENTAIRE : ANALYSE HISTORIQUE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE A LA TRANSFORMATION DES PECHEES ET DES POIRES

L'OCM Fruits et Légumes (OCM FL) a été établie en 1962 alors que le premier texte qui instaure une OCM FL Transformés date de 1968. **Une aide destinée à accroître la compétitivité européenne sur les produits transformés issus de fruits et légumes est introduite dès 1978, elle prévoit une aide pour les pêches au sirop. En 1979, le dispositif est étendu aux poires Williams au sirop et en 1989 aux poires Rocha au sirop. Dès son introduction, le principe de l'aide est d'une part d'assurer un prix rémunérateur au producteur, de l'autre, d'assurer l'approvisionnement régulier des transformateurs à un prix concurrentiel.** Depuis 1978, ce dispositif a connu des modifications importantes avec deux réformes récentes : une en 1996 et l'autre en 2000. Le cadre réglementaire en vigueur est défini par les règlements du Conseil (CE) N° 2200/96, 2201/96. Ces règlements couvrent respectivement les fruits et légumes frais, fruits et légumes transformés. Un historique des principales évolutions du cadre réglementaire est donné en annexe. Nous analysons ici les deux principales réformes de 1996 et de 2000 (l'annexe 1 donne une liste complète des principaux règlements concernant les pêches, nectarines et poires).

#### 4.1.1. La réforme de 1996

L'OCM connaît une modification en 1996 suite à une proposition de la Commission concernant la révision de l'OCM FL frais et transformés et du régime d'aide aux agrumes. La révision complète des OCM est justifiée par les nécessités :

- de favoriser le regroupement de l'offre notamment en renforçant le rôle des OP face à une demande des distributeurs et des transformateurs mieux structurée et concentrée,
- de renforcer les instruments d'orientation du marché,
- de limiter les risques de production excessive, notamment dans le secteur de la transformation,
- de simplifier les dispositifs (COM (2004) 549).

Cette proposition donne naissance à trois règlements : le 2200/96 qui régit l'OCM FL frais, le 2201/96 concernant l'OCM FL Transformés et le 2202/96 qui porte sur le régime d'aide spécifique pour les agrumes. Ces trois règlements forment une architecture réglementaire cohérente pour régir les marchés des fruits et légumes frais et transformés. Le règlement 2201/96 abroge le règlement défini par le texte CE 426/86 du Conseil, il redéfinit le régime des aide dans son titre 1 en introduisant **trois changements majeurs : la fixation de seuils communautaires pour chaque produit aidé, l'obligation pour les producteurs de commercialiser leur production au travers d'OP et l'établissement de contrats entre OP et transformateurs.** Par ailleurs, il introduit dans son titre, 2 des changements dans le fonctionnement des échanges avec les pays tiers.

##### 4.1.1.1 Le régime des aides défini par le règlement du Conseil 2201/96

Le régime d'aide s'appuie sur cinq instruments :

- le paiement du prix minimal pour la matière première fixé à un niveau supérieur au prix du marché mondial,
- le paiement d'une aide compensatoire aux industries de transformation,
- les OP comme instruments de regroupement de l'offre,
- des contrats obligatoires entre OP et transformateurs,
- un système de seuils communautaires.

#### Le prix minimal

Le principe de prix minimal au producteur est maintenu avec des modifications dans son mode de calcul. Il prend en compte qu'il existe un rapport entre le prix des produits qui doivent être consommés frais et le prix des produits destinés à la transformation : le prix minimal est fonction de l'évolution des prix de marché dans le secteur du produit frais. Il est déterminé sur la base :

- du prix minimal applicable pendant la campagne de commercialisation précédente,

- de l'évolution des prix de marché dans le secteur des fruits et légumes,
- de la nécessité d'assurer l'écoulement normal du produit frais de base vers les différentes destinations, y compris l'approvisionnement de l'industrie de transformation (les évolutions du prix minimal sont présentées dans la réponse à la question d'évaluation 1).

### L'aide à la production

L'aide à la production est versée aux entreprises de transformation, uniquement pour les produits transformés conformes aux exigences de qualité minimale, issus d'une matière première récoltée dans la Communauté et pour laquelle l'intéressé a payé au moins le prix minimal. L'aide est donc fonction des quantités en poids net de produits transformés. L'aide à la production ne peut être supérieure à la différence existante entre le prix minimal payé au producteur dans la Communauté et le prix de la matière première des principaux pays tiers producteurs et exportateurs. Le montant de l'aide est établi avant le début de chaque campagne et est calculé en fonction :

- de la différence entre le coût de la matière première défini dans la Communauté et celui de la matière première des principaux pays tiers concurrents,
- du montant de l'aide fixé, ou calculé avant la réduction prévue pour la campagne de commercialisation précédente,
- pour les produits pour lesquels la production communautaire représente une partie substantielle du marché, de l'évolution du volume des échanges extérieurs et de leur prix, lorsque ce dernier critère conduit à une diminution du montant de l'aide.

La liste des produits des pêches et nectarines concernés par l'aide est résumée dans le tableau en annexe 1. Cette liste est précisée à chaque révision de la réglementation.

### La fixation de seuils communautaires

Les seuils communautaires ont pour vocation de plafonner les quantités aidées et limiter les effets d'incitation à la production excessive que pourrait engendrer l'aide à la production transformée. Le dépassement du seuil communautaire se traduit par une baisse du montant de l'aide à la tonne dans toute la communauté. Ces seuils existaient avant 1996 sous le nom de seuils garantie, ils ont été introduits pour la poire en 1984 et pour la pêche en 1988. Le niveau des seuils communautaires en 1996 correspond au niveau des seuils avant la réforme, donc dans les faits la réforme introduit peu de modifications sur ce point.

**Tableau 8 : Seuils communautaires fixés pour les quantités aidées dans le cadre du règlement CE 2201/96 du Conseil (avant la réforme de 2000)**

Produit	Poids net (T.)
Pêche au sirop ou jus naturel	582 000
Poire Williams ou Rocha au sirop ou jus naturel	102 805

### Le rôle des OP dans le regroupement de l'offre

Les producteurs ont l'obligation de commercialiser leur production aux travers d'OP reconnues : les producteurs doivent passer par les OP pour livrer leur production aux transformateurs et percevoir l'aide, notons que les producteurs ne sont pas contraints de s'affilier aux OP mais de livrer la totalité de leur production. Ce dispositif a pour vocation d'inciter les producteurs à regrouper leurs produits en utilisant les OP comme plateforme de gestion de l'offre. Dans ce cadre, les OP en cohérence avec le règlement 2200/96, doivent être reconnues ou pré reconnues pour participer au dispositif. A sa mise en place, le règlement instaure un régime transitoire : pendant cinq campagnes les transformateurs peuvent encore passer des contrats directement avec des producteurs individuels pour des quantités régressives. Par ailleurs, le règlement (CE) n° 2201/96 attribue aux OP la tâche d'exécuter les mesures spécifiques visant à améliorer la compétitivité et à promouvoir les produits transformés qui font l'objet du règlement lorsque ceux-ci font l'objet d'une forte concurrence. Les aides pour l'application de ces mesures sont versées aux OP reconnues aux sens du règlement 2200/96. Si des aides spécifiques sont attribuées pour le financement de la mise œuvre spécifique, elles doivent être en cohérence avec les Programmes Opérationnels éventuellement approuvés par l'EM. Rappelons que le règlement 2200/96 définit la possibilité et le mode de réalisation des programmes opérationnels, ainsi les OP constituent un fonds d'exercice, financé par les producteurs et par le FEOGA Garantie. Le fonds d'exercice ne peut pas dépasser (actuellement) 4,1% de la valeur de la production commercialisée par l'OP. En ce qui

concerne les mesures spécifiques, les OP agissent en accord avec les organisations qui représentent les transformateurs ou les opérateurs de la commercialisation. Les mesures prévues ont l'objectif de soutenir les produits qui revêtent une grande importance au niveau des économies locales et qui sont soumis à une forte concurrence internationale. Le règlement communautaire détermine les actions qui visent :

- à augmenter l'aptitude des produits récoltés et à adapter les caractéristiques aux exigences communautaires,
- à mettre au point des nouvelles méthodes ou des nouvelles procédures opérationnelles susceptibles d'améliorer la qualité et/ou de réduire les coûts de production des produits transformés,
- à développer des nouveaux produits et/ou des nouvelles utilisations des produits transformés,
- à réaliser des études économiques et de marché,
- à promouvoir la consommation et l'utilisation des produits transformés.

#### **La contractualisation entre OP et transformateurs**

Les OP doivent conclure des contrats avec les transformateurs en s'engageant sur des volumes à livrer, sur des calendriers et la qualité des produits. La contractualisation doit contribuer à la meilleure gestion de l'offre et garantir l'approvisionnement régulier des transformateurs. Les contrats doivent être établis avant le début de chaque campagne de commercialisation dont les dates sont définies par la Commission Européenne.

#### **4.1.1.2 Les modalités d'application du règlement CE 2201/96**

Jusqu'à la réforme de 2000, les mesures d'application du règlement (CE) n° 2201/96 sont établies par le règlement (CE) n° 504/97 de la Commission du 19 mars 1997, portant modalités d'application du règlement (CE) n° 2201/96 du Conseil en ce qui concerne le régime d'aide à la production dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes. Les modalités d'application sont décrites en annexe.

#### **4.1.2. La réforme de 2000**

Les deux OCM FL frais et transformés sont à nouveau soumises à critique sur plusieurs points :

- les procédures de fonctionnement de l'OCM doivent être simplifiées, sa gestion doit être décentralisée, et les opérateurs doivent être responsabilisés afin de réduire les coûts du dispositif ;
- le regroupement de l'offre est jugé insuffisant face à l'ouverture du marché communautaire et la concurrence croissante ;
- le système des seuils doit être revu : le respect du seuil communautaire est très variable d'un pays à l'autre alors que le système des seuils pénalise tous les pays producteurs en cas de dépassement.

Le règlement CE 2699/00 du Conseil introduit en conséquence, quatre changements fondamentaux dans le mécanisme de fonctionnement du régime d'aide : **abandon du prix minimum pour un prix librement négocié, versement de l'aide aux producteurs au travers des OP et non plus aux transformateurs, modification du niveau de l'aide et répartition nationale des seuils.**

#### **4.1.2.1 Le régime d'aide défini par le règlement 2699/2000**

##### **Abandon du prix minimal**

Dans ce nouveau système, le transformateur achète à prix librement négocié aux OP : la fixation d'un prix minimal auquel les transformateurs devaient payer la matière première est abandonnée. Les transformateurs s'approvisionnent à prix librement négociés avec leurs fournisseurs. En revanche, l'obligation de contractualisation entre l'OP et le transformateur est maintenue.

### Une aide versée aux producteurs par l'intermédiaire des OP

Un nouveau mécanisme de versement de l'aide est introduit dans le but de garantir que les producteurs soient effectivement les bénéficiaires de l'aide. Il contribue également à la décentralisation de la gestion en donnant un rôle clé aux OP et rend nettement plus flexible les relations entre OP et transformateurs. Dans ce cadre, l'aide à la transformation est versée par les EM, après les contrôles nécessaires aux OP qui se chargent ensuite de la reverser aux producteurs en fonction des quantités de produits frais livrées. Les OP ont la possibilité d'exiger des producteurs des droits d'adhésion et des frais de gestion. Les OP perçoivent un montant d'aide qui est calculé en fonction de la quantité de matière première livrée à la transformation. L'aide est fixée par le règlement (CE) 2699/00 (cf. tableau ci-dessous).

**Tableau 9 : Montant de l'aide par produit, fixé initialement par le règlement CE 2699/00 du Conseil**

Fruits	Montant de l'aide
Pêches	47,70 €/T
Poires	161,70 €/T

### Les contrats lient les OP aux transformateurs

Le système de contractualisation entre transformateurs et OP est maintenu ainsi que la possibilité, pour un producteur non associé, de commercialiser ses produits par le biais de l'OP. Pour la campagne 2000/2001, il est maintenu la possibilité pour les producteurs individuels de stipuler directement des contrats avec les entreprises de transformation, mais pour des quantités ne dépassant pas 25% de la quantité pour laquelle le transformateur a stipulé les contrats.

Les contrats doivent contenir :

- les quantités sur lesquels ils portent,
- le prix négociés pour les lots,
- l'échelonnement des livraisons au transformateur, et
- l'obligation de transformer les produits livrés pour la transformation.

Le transformateur a l'obligation de transformer ce qui est indiqué dans les contrats.

Par ailleurs, les transformateurs ont une obligation nouvelle : celle d'obtenir un agrément des autorités de tutelle pour pouvoir passer des contrats qui donneront lieu au versement de l'aide aux OP fournissant la matière première.

### Le changement de calcul des seuils et des pénalités

C'est une des trois modifications profondes. Le système de seuil communautaire jugé trop rigide et sanctionnant des pays qui ne produisent pas en excès est redéfini. **Les seuils communautaires par produit sont répartis en seuils de transformation nationaux.** Si un seuil de transformation communautaire pour un produit donné est dépassé, seuls les pays qui ont dépassé leur seuil national sont soumis à pénalité. La pénalité se traduit par une réduction du montant de l'aide à la tonne dans le pays concerné. Cette baisse de l'aide devrait théoriquement constituer une incitation à la réduction de la production. **Par rapport à la période précédente, les seuils de la poire sont légèrement relevés d'environ 3000 T par an, alors que le seuil de la pêche est fortement abaissé de 40 000 T par an.**

**Tableau 10 : Seuils de transformation communautaires et nationaux en T de matière première fraîche selon le règlement CE 2699/2000 du Conseil**

	<b>Pêches</b>	<b>Poires</b>
Seuils communautaires	542 062	105 659
République Tchèque	1 287	11
Grèce	300 000	5 155
Espagne	180 794	35 199
France	15 685	17 703
Italie	42 309	45 708
Chypre	6	-
Hongrie	1 616	1 031
Pays-Bas	-	243
Autriche	-	9
Portugal	218	600
Slovaquie	147	-

Le dépassement d'un seuil est calculé en comparant ce seuil à la moyenne des quantités de produits frais livrés à la transformation et ayant bénéficié de l'aide sur les trois dernières campagnes (pour lesquelles des données sont disponibles). Lorsque le seuil communautaire est dépassé, les pays qui ont dépassé leurs seuils nationaux voient leur montant d'aide à la tonne se réduire en proportion (les modalités de calcul des dépassements de seuil sont présentés en annexe). Des pénalités ont régulièrement été appliquées pour la poire (voir annexe), en ce qui concerne la pêche, les seuils n'ont pas été dépassés et le montant de l'aide est resté au niveau de 47,7 €/T dans tous les pays concernés.

#### **4.1.2.2 Les principales modifications introduites dans le règlement (CE) n° 2200/96 par la réforme de 2000**

La réforme de 2000 modifie également le règlement 2200/96. Certaines modifications ont une repercussion sur le fonctionnement de l'OCM FL transformés, il nous semble important de les mettre en lumière ici. Les principales modifications qui peuvent jouer sur la production pour la transformation sont :

- L'introduction d'un plafond unique pour la contribution communautaire aux fonds opérationnels, fixé à 4,1% de la valeur de la production commercialisée, qui simplifie le système antérieur basé sur un double plafond.
- La modification du régime d'intervention : le texte réduit considérablement les possibilités de recours au retrait en limant les quantités retirées du marché et le montant de l'indemnité communautaire de retrait. Les quantités retirées du marché pour lesquelles les producteurs peuvent percevoir l'indemnité communautaire de retrait sont revues à la baisse, en particulier pour les poires (elles ne représentent plus que 8,5% de la VPC) ; les montants d'indemnité par produit sont fixés pour l'ensemble de la communauté et réduits progressivement jusqu'en 2002 (voir en annexe 1 l'évolution de l'indemnité de retrait).

#### **4.1.2.3 Les modalités d'application du règlement CE 2201/96 après la réforme de 2000**

Ils sont définis par deux règlements qui se succèdent : les règlements CE 449/01 et 1535/01 de la Commission, leur contenu sont détaillés en annexe.

#### **4.1.3. Les modifications introduites suite à l'adhésion des nouveaux EM**

Le règlement (CE) n° 2201/96 et son règlement d'application 1535/03 ont fait l'objet d'une modification ultérieure à la suite de l'entrée dans l'Union européenne des nouveaux États membres : la République Tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovénie et la Slovaquie. Le règlement (CE) n° 416/04 du 5 mars 2004 du Conseil introduit les mesures transitoires d'application du Règ. (CE) n° 2201/96 du Conseil et du Règ. (CE) n° 1535/03 de la Commission à la suite de l'adhésion des nouveaux États membres. L'acte relatif aux conditions d'adhésion des nouveaux États membres (Acte n° 236 publié au JOCE du 23 septembre 2003) introduit les seuils de production de la pêche et de la nectarine destinées à l'industrie de transformation dans les nouveaux États producteurs (voir Tableau 10, p.31). L'aide à la production pour la campagne 2004/05 est fixée uniquement pour les nouveaux États à savoir :

- pour les pêches : 35,78 €/T,
- pour les poires 121,28 €/T.

Les quantités aidées dans les nouveaux EM sont prises en compte pour évaluer le dépassement du seuil communautaire. Les nouveaux EM qui ne dépassent pas leur seuil ou qui ont un dépassement

inférieur à 25% perçoivent pour la campagne 2004/2005 un montant d'aide supplémentaire. Par ailleurs, un dispositif transitoire est mis en place pour le calcul du dépassement du seuil :

- Pour la campagne de commercialisation 2005/2006 : le dépassement est évalué sur la base de la comparaison avec les quantités effectivement aidées au cours de la campagne 2004/2005.
- Pour la campagne de commercialisation 2006/2007 : le dépassement est évalué sur la base de la comparaison avec la moyenne des quantités effectivement aidées sur les deux campagnes précédentes.

#### **4.1.4. La qualité dans le cadre du régime d'aide**

##### **4.1.4.1 Qualité minimum de la matière première dans le cadre du régime d'aide**

En 2002, le règlement 217/02 de la Commission définit la qualité minimum pour l'éligibilité de la matière première dans le cadre du régime d'aide. Ce texte est donc un règlement d'application des textes (CE) n° 2201/96 et 2200/96.

Le texte définit la possibilité pour le transformateur de rejeter les fruits qui ont les défauts suivants :

- corps étrangers qui ne sont pas des fruits,
- les fruits atteints de maladie ou pourris,
- un calibre inférieur à un minimum pour les pêches et les poires de 55 mm,
- un degré de maturité inadéquat : fruits trop verts et trop mûrs,
- la présence de tâches de grêle couvrant plus de 20% de la surface du fruit,
- pour les pêches : la présence de noyaux fendus visibles.

Le texte définit la procédure de contrôle qualitatif que le transformateur doit respecter. Lors de la réception de chaque lot, le transformateur procède au contrôle qualitatif de la matière première sur la base d'échantillons. L'examen visé, établit le pourcentage en poids de la matière première défectueuse, pour chacun des défauts définis à l'article 3 et la somme de ces pourcentages, arrondie à l'unité par excès ou par défaut. Si cette somme dépasse la limite de 10 %, le lot n'est pas éligible à l'aide.

##### **4.1.4.2 Qualité minimum des produits transformés dans le cadre du régime d'aide**

Dès 1985 (reg. CE 1290/85 de la Commission et 1298/85 du Conseil), des standards de qualité sur les pêches et les poires Williams et Rocha au sirop dans le cadre du régime d'aide, sont définis et régulièrement revus et améliorés. Les dernières normes en vigueur date de 1989 (reg. CE 2320/89 de la Commission et 2319/89 de la Commission). Ces règlements établissent des exigences concernant :

- les variétés à utiliser : pour les poires l'espèce *Pyrus Communis L.* variétés Williams et Rocha et *Prunus Persica L.* pour les pêches ;
- les modes de présentation : fruits entiers, en moitiés, en quarts, en quartiers et en dés ;
- la coloration des fruits en conserve ;
- la composition : les fruits en conserve doivent être exemptés de corps non végétaux, de peaux, d'unités altérées, de noyaux ou débris de noyaux (pour les pêches) avec la définition de seuils de tolérance pour déclarer le produit conforme ;
- l'uniformité des tailles ;
- le contenu et le poids définis, le poids net égoutté de fruit que doit contenir les conserves en pourcentage du poids total ;
- l'étiquetage qui doit préciser la date et l'année de manufacture, le transformateur ;
- l'obligation de vérification régulière des conserves par le transformateur.

Le règlement (CE) n° 1010/01 de la Commission définit les exigences minimales de qualités à appliquer pour les mélanges de fruit dans le cadre du régime d'aide. Ce règlement reprend les exigences des règlements 2320/89 et 2319/89 concernant les pêches et les poires Williams et Rocha qui sont contenus dans les mélanges. De plus, il établit des exigences concernant :

- le contenu des mélanges qui doivent être composés d'au minimum 60% de pêches et de poires du poids net égoutté,
- le poids égoutté du mélange en fonction des contenances des boites.

#### 4.1.5. Le régime d'échange avec les pays tiers

Le titre 2 du Règ. (CE) n° 2201/96 régit les échanges des produits avec les pays tiers. Le régime d'échanges avec les pays tiers a été défini dès 1968, il a connu des évolutions importantes reflétant les évolutions générales de la politique d'échange avec les pays tiers concernant les échanges agricoles et notamment les négociations du Gatt.

Le régime d'échange utilise plusieurs instruments. Les imports sont régis par des contingents tarifaires, un tarif douanier et une possibilité de droit additionnel. Les exports sont régis par un régime de restitution sur les sucres contenus dans les produits transformés et éventuellement sur les produits eux-mêmes. Ce dernier mécanisme n'a jamais été utilisé pour les pêches et les poires au sirop/au jus naturel de fruit.

Certificat d'importation et d'exportation : toutes les importations et les exportations peuvent être subordonnées à la présentation d'un certificat délivré par les États Membres à chaque intéressé qui en fait la demande, valable dans toute la Communauté et délivré contre le versement d'une caution en couverture de l'exécution de l'importation ou de l'exportation.

Tarif douanier : On applique aux produits les taux des droits du tarif douanier commun. En outre, pour éviter ou pour réprimer les effets sur le marché communautaire éventuellement causés par l'importation de certains produits, on prévoit le paiement d'un droit additionnel (à condition que soient remplies les conditions établies par l'article 5 de l'accord sur l'agriculture, dans le cadre des négociations multilatérales du cycle l'Uruguay). Le droit additionnel est appliqué pour des volumes déterminés de produits, calculés sur la base des importations dans la Communauté dans les trois années précédentes, et pour des prix à l'importation calculés en fonction des prix CIF.

Les contingents tarifaires : Le règlement communautaire légifère la gestion des contingents tarifaires des produits qui font l'objet de l'OCM, en évitant toute discrimination entre les opérateurs et en tenant compte des besoins et de l'équilibre du marché communautaire.

Accords préférentiels : Le régime de protection à la frontière, prévu par le règlement 2201, est fortement modifié par les conditions préférentielles qui sont accordées par l'UE aux importations provenant de nombreux pays. Des meilleures conditions d'accès sont garanties aux pays tiers de la Méditerranée, aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui adhèrent aux conventions Cotonou, et à d'autres pays en voie de développement dans le cadre du système de préférences généralisées, ainsi qu'à d'autres pays dans le cadre d'accords bilatéraux. Les règlements de référence sont le 747/2001 du Conseil portant sur la gestion des contingents tarifaires, et le 2501/2001 du Conseil partiellement abrogé par le règlement 980/2005 du Conseil qui établissent un schéma de préférences généralisées.

Les restitutions : le règlement prévoit également des restitutions sur les sucres additionnés relevant du code NC 1701 et régit par le règlement (CE) n° 2141/01 de la Commission. Ce sont les principales restitutions attribuées sur les produits étudiés. Par ailleurs, pour faciliter l'exportation des fruits et légumes transformés sans addition de sucre en quantités économiquement élevées, le règlement (CE) n° 2201/96 prévoit une restitution à l'exportation qui couvre la différence entre les prix internationaux et les prix communautaires, accordée dans les limites des accords commerciaux multilatéraux. Le texte CE 2201/96 prévoit la possibilité de restitutions à l'exportation sur les produits avec addition de sucre autres que celles au titre des sucres. Ce mécanisme ne s'applique qu'à une liste de produits à laquelle ne font pas partie les pêches et les poires Williams et Rocha au sirop/au naturel, ni les mélanges de fruits. Le règlement d'application CE 800/1999 de la Commission définit la mise en œuvre du mécanisme de restitution à l'exportation sur les produits agricoles y compris transformés.

#### 4.1.6. Diagramme des objectifs et logique d'intervention

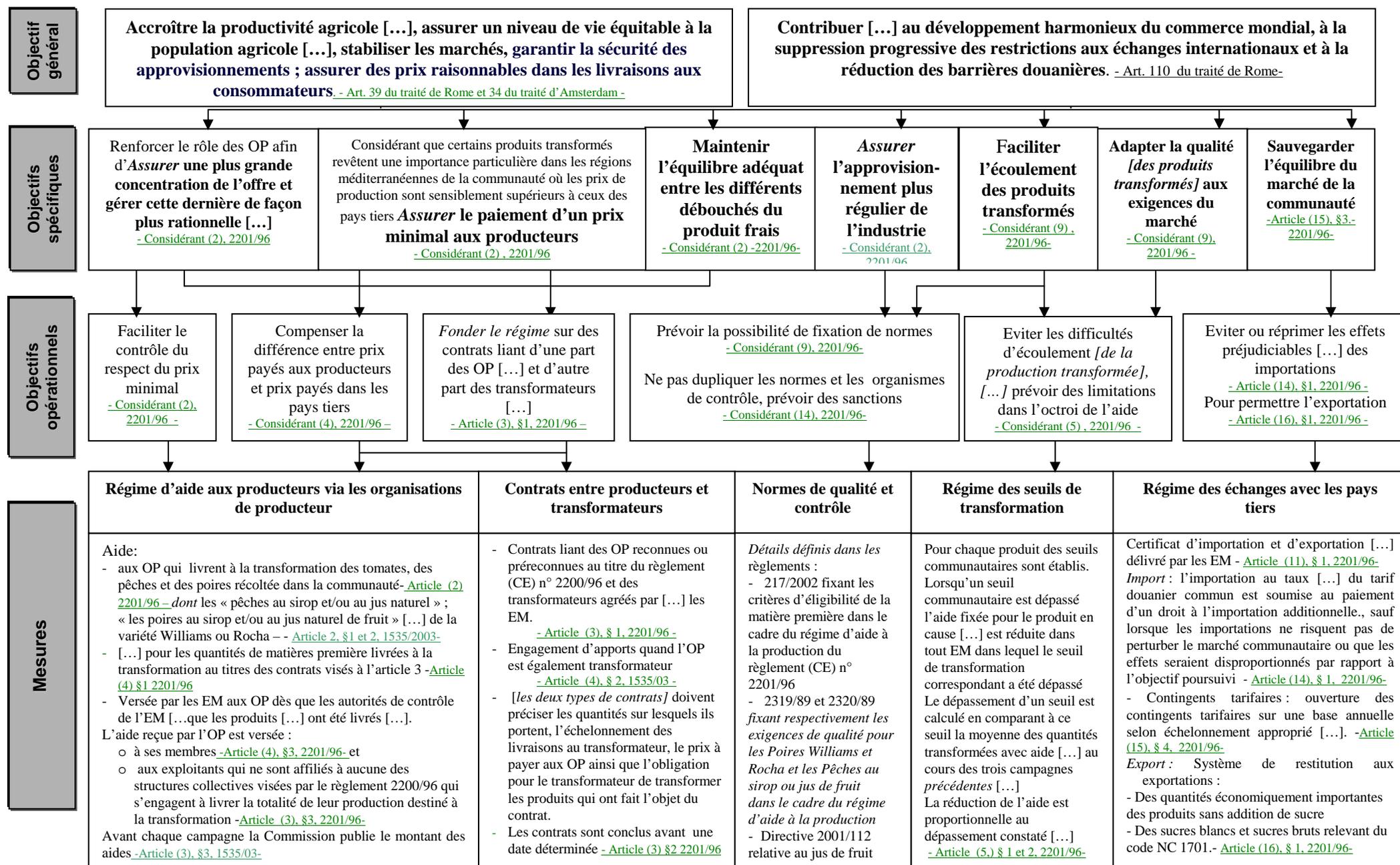
Un diagramme des objectifs est un outil d'évaluation permettant de représenter de manière schématique les objectifs (ou intentions publiques) qui fondent une politique (ou intervention publique) ainsi que la logique qui la gouverne. L'identification des objectifs est réalisée sur l'analyse des textes fondateurs à l'origine du programme. L'examen de ces textes permet de reconstituer, au travers du diagramme, les cheminements logiques qui relient les objectifs globaux et spécifiques aux objectifs opérationnels puis aux actions du programme évalué.

Ce diagramme représente les règlements et les mesures qui s'appliquent dans le secteur des pêches, nectarines et poires. Certaines mesures prévues par le texte 2201/96 n'y apparaissent pas car le règlement prévoit qu'elles ne soient mises en œuvre que dans des circonstances exceptionnelles qui ne sont pas produites dans les secteurs étudiés. Elles pourraient cependant être appliquées dans l'avenir, il s'agit :

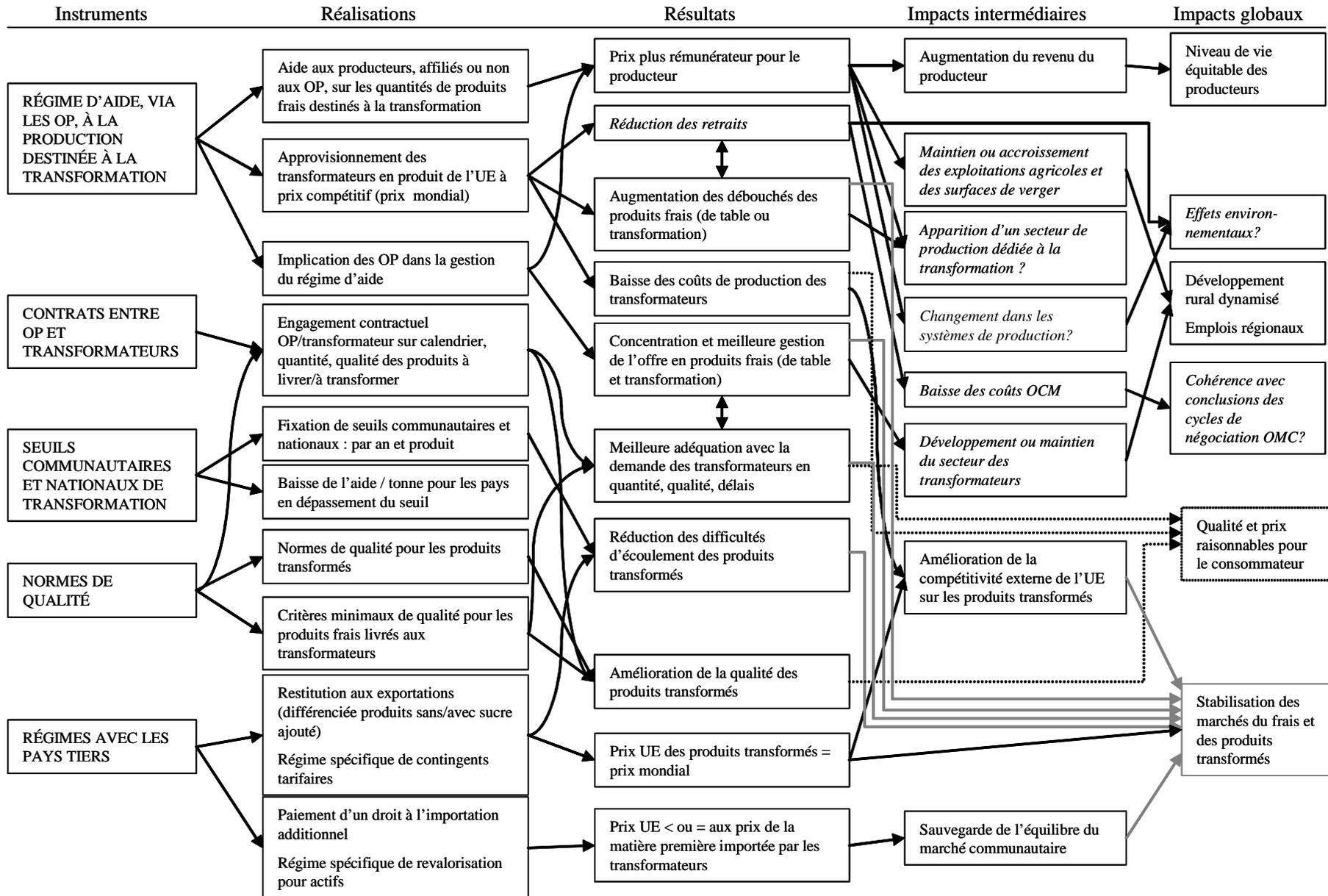
- des mesures spécifiques définies dans l'article 10, appliquées pour les produits « ayant une grande importance économique, écologique, locale ou régionale » dans un contexte exceptionnel de « forte concurrence internationale ». Ces mesures portent sur l'amélioration de la compétitivité et de la promotion des produits, elles incluent des actions visant à améliorer les caractéristiques des produits par rapport aux besoins des industries de transformation ; produire des innovations scientifiques et techniques pour accroître la qualité et réduire les coûts de production ; développer des nouveaux produits transformés ou de nouvelles utilisations de ces produits ; produire des études économiques de marché ; promouvoir la consommation et l'utilisation des produits. Ces mesures doivent être mises en œuvre par les OP en association avec des organisations représentant les acteurs de la transformation ou de la commercialisation.
- des mesures relevant de la protection du marché communautaire et des échanges avec les pays tiers :
  - L'article 19 prévoit d'exclure totalement ou partiellement le recours au régime de perfectionnement actif dans des cas particuliers de perturbation des marchés communautaires.
  - L'article 20 prévoit la perception d'une taxe à l'exportation sur les produits contenant au minimum 35% de sucre ajouté si un prélèvement supérieur à 5 écus par 100 kg est perçu à l'exportation de sucre blanc.
  - L'article 22 prévoit l'application de mesures appropriées dans les échanges avec les pays tiers si des importations ou des exportations menacent ou risquent de menacer l'équilibre du marché communautaire et plus généralement l'atteinte des objectifs de la PAC (article 39 du Traité de Rome).

Nous présentons à la suite du diagramme des objectifs, un diagramme de logique d'intervention du dispositif étudié. Le diagramme de logique d'intervention (ou matrice d'impact) permet, en particulier, de mettre en évidence les liens successifs entre les instruments, les réalisations, les résultats et les impacts de la politique évaluée. Il permet de mettre en évidence les mécanismes qui conduisent de la mise en œuvre de la politique à ses impacts.

**Figure 26 : Diagramme des objectifs concernant l'aide aux fruits transformés (pêche, nectarine, poire) selon les évaluateurs, d'après le règlement de base de 1996 (CE N° 2201/1996)**



**Figure 27 : Diagramme logique de l'OCM FL Transformés (pêche, nectarine, poire) selon les évaluateurs**

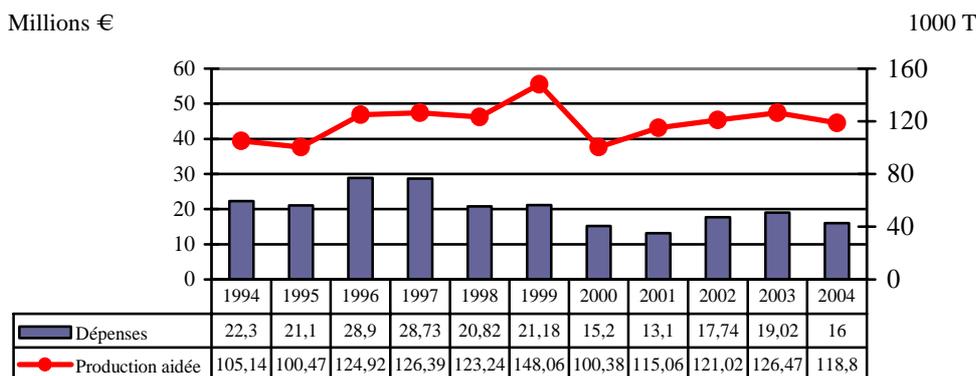


## 4.2. LA DEPENSE COMMUNAUTAIRE POUR LE SOUTIEN

### 4.2.1. Les dépenses d'aide à la transformation des poires

Les dépenses d'aide à la poire sont d'environ 16 millions d'Euro par an en 2004. Elles ont connu une baisse tendancielle entre 1991 et 2003 de 9,43 %. Elles atteignent leur niveau le plus élevé en 1996 à 28,9 millions d'Euros et le plus faible en 2001 (13,1). A partir de cette date, en application de la réforme de 2000, elles connaissent de nouveau une augmentation légère. Cette augmentation est liée au relèvement des seuils de transformation des poires (voir analyse des questions 2 et 14).

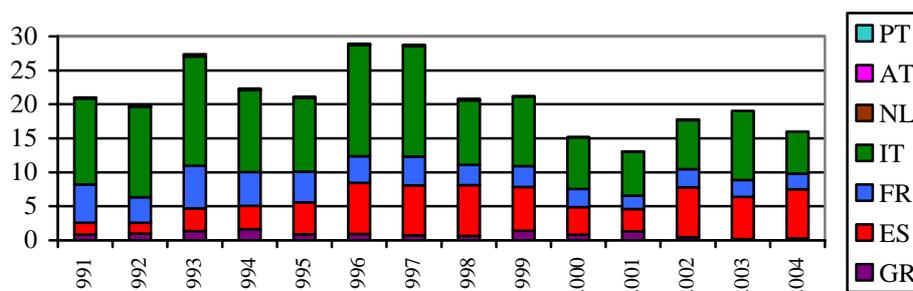
**Figure 28 : Evolutions du budget des dépenses d'aide à la transformation de poires (millions €) et des volumes de production de poires aidés (1000 T) dans l'UE**



Source : CE DG-Agri., 2006 et règlements CE

La répartition des dépenses par EM montre que l'Italie, principal producteur européen de poires au sirop/naturel, est aussi le plus grand bénéficiaire des aides à la transformation des poires (cf. graphique ci-dessous). L'Espagne a vu son budget augmenter considérablement à partir de 1996, ce qui reflète également le développement de son potentiel productif. A l'inverse, la France a vu son budget diminuer régulièrement et se stabiliser à partir de 2002. Notons que l'année d'application de la réforme de 2000 s'est traduite par une nette réduction du niveau de soutien communautaire.

**Figure 29 : Evolution des dépenses d'aide à la transformation de poires par EM (millions €)**



Source : CE DG-Agri, 2006

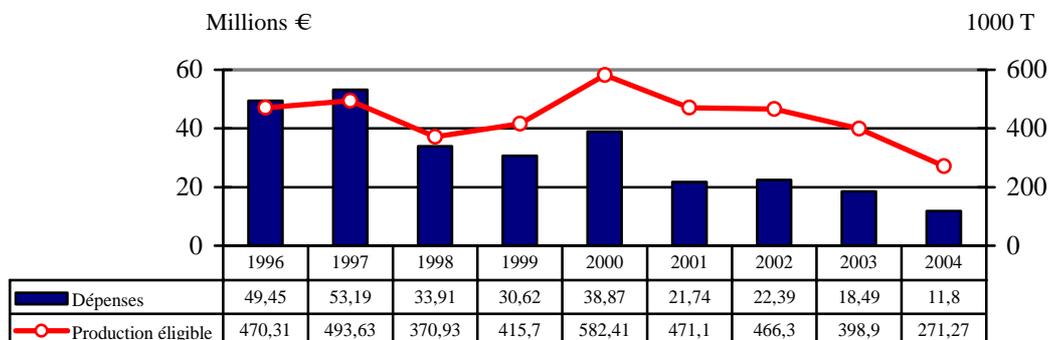
Au niveau régional, ce sont l'Emilia-Romagna, la Catalogna et le Languedoc-Roussillon qui reçoivent les niveaux d'aide à la transformation des poires les plus élevés. Ces trois régions ont donc été retenues comme région d'étude de cas de cette évaluation.

### 4.2.2. Les dépenses d'aide à la transformation des pêches

Les dépenses de soutien au secteur de la transformation des pêches sont d'environ 20 millions d'euros par an (les dépenses de 2004 sont seulement de 11,8 millions d'euros car elles portent sur la campagne précédente marquée par l'accident de production de la Grèce). Les dépenses ont fortement baissé depuis 1993 et ce, de manière régulière : l'aide passe de 53,2 millions en 1997 à près de 18 millions en 2003. A partir de 2001, les dépenses ont été considérablement réduites alors que les volumes éligibles restent relativement stables. Ceci est le résultat de la réforme de 2000 dont une mesure abaisse le montant d'aide pour les pêches (nous le détaillons dans les questions 2 et 14). Historiquement, les budgets relatifs à la transformation de pêches sont supérieurs à ceux de la poire. Cependant, depuis

2003, les niveaux de dépenses de soutien aux filières poire et pêche sont équivalentes. La logique de l'aide pêche est une aide d'un niveau relativement bas sur des quantités importantes, alors que celle de l'aide poire est une aide d'un montant près de 4 fois supérieure sur des quantités nettement plus limitatives.

**Figure 30 : Evolutions comparées du budget des dépenses d'aide à la transformation de pêches (millions €) et des volumes de production de pêches aidées (1000 T) dans l'UE**

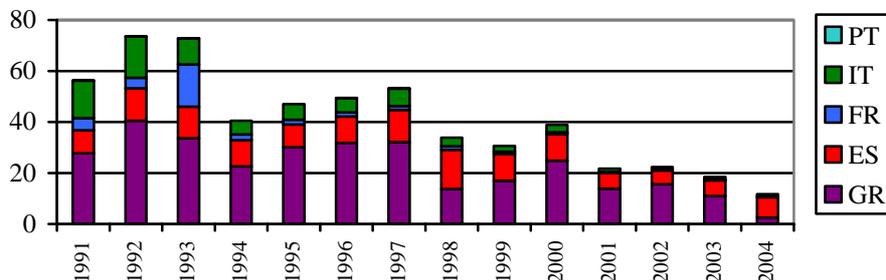


Remarque : les données de budget 2004 sont relatives à la campagne 2003-04, qui est très particulière pour le secteur pêches au sirop/au naturel car marquée par une très faible production de la Grèce. Les dépenses d'aide et les volumes éligibles sont donc inférieurs à ceux constatés les autres années.

Source : CE DG-Agri., 2006

La répartition des dépenses par EM montre que la Grèce, principal producteur européen de pêches au sirop/au naturel, est aussi le plus grand bénéficiaire des aides à la transformation des pêches, comme le montre le graphique ci-dessous. Suivent l'Espagne, puis dans une moindre mesure l'Italie et la France qui ont toutes deux vu leur budget se réduire très nettement depuis les années 90.

**Figure 31 : Evolution des dépenses d'aide à la transformation de pêches par EM**



Source : CE DG-Agri., 2006

Au niveau régional, la région de Murcia et l'Emilia Romagna sont les principales bénéficiaires de l'aide en Espagne et en Italie respectivement. En Grèce, l'administration ne distingue pas les aides en fonction des régions cependant la région la plus bénéficiaire est Kentriki Makedonia où se situent 95 % des surfaces de pêcheurs.

## 5. RÉPONSE AUX QUESTIONS DU THÈME 1 : APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ COMMUNAUTAIRE

### 5.1. QE1 : DANS QUELLE MESURE L'AIDE A LA PRODUCTION A-T-ELLE CONTRIBUÉ À AMÉLIORER LES PRIX OBTENUS PAR LES PRODUCTEURS DE PÊCHES, NECTARINES ET POIRES A LA FOIS SUR LE MARCHÉ DU FRAIS ET DE LA TRANSFORMATION ?

La première question du thème entend vérifier si le soutien communautaire à la transformation des pêches, nectarines et poires a permis d'améliorer les prix de vente, obtenus par les organisations de producteurs et les producteurs, sur les produits destinés à la transformation d'une part et au marché du frais d'autre part. Il est demandé d'intégrer à la réponse, une analyse du rôle des standards de qualité. Nous entendons ici par standards de qualité : les exigences minimales de qualité pour les produits transformés notamment celles définies dans les règlements (CE) 2319/89 et (CE) 2320/89 de la Commission portant respectivement sur les poires (variétés Rocha et Williams) et les pêches au sirop et/ou au jus naturel de fruit ; et par ailleurs, les caractéristiques minimales de qualité fixées en vertu de l'article 3 du règlement (CE) 2200/1996 sur la matière première livrée au transformateur par les textes (CE) 2319/89 et (CE) 2320/89. Nous traitons cette question en analysant trois mécanismes différents :

1. **L'impact de l'aide sur le prix des producteurs sur le marché de la transformation** : l'aide à la transformation a été versée indirectement au producteur jusqu'en 2000 au travers de la fixation d'un prix minimum par la réglementation CE. Les transformateurs respectant le prix minimum touchait en compensation une aide de la CE. A partir de 2001, l'aide est versée directement aux producteurs au travers de leur OP : le prix au producteur est donc un prix contractuel librement négocié avec le transformateur additionné de l'aide à la transformation et diminué des éventuels frais de gestion des OP. Aux deux périodes, le principe est que l'aide assure un prix rémunérateur pour le producteur tout en permettant au transformateur de s'approvisionner en matière première à un prix compétitif. L'aide devrait avoir trois types d'impact sur le prix du marché de la transformation :

Le premier est un impact direct et positif sur le niveau des prix obtenus par les producteurs sur le marché de transformation.

Par ailleurs, l'aide devrait avoir un second type d'impact sur la stabilité des prix : le principe de la contractualisation est d'inciter les transformateurs et les OP à s'entendre à l'avance sur un niveau de prix. Ceci garantit aux transformateurs qu'ils soient livrés en matière première en temps, qualité et prix voulus, et d'autre part garantit aux producteurs de vendre un volume donné de production à un prix fixé d'avance. Ce mécanisme devrait donc contribuer à stabiliser les prix et limiter les variations de prix caractéristiques au secteur agricole.

Troisièmement, l'aide pourrait avoir un effet d'entraînement sur les prix des produits livrés à la transformation pour d'autres destinations que la transformation au sirop/au naturel : la surgélation notamment qui exige des fruits entiers et dans une moindre mesure les compotes, jus, marmelade. En effet, dans le cas des pêches, nectarines et poires, seuls les fruits au sirop/au naturel bénéficient de l'aide, alors que d'autres types de transformation exigent des fruits de variété et qualité équivalentes. Les producteurs ont donc le choix entre une destination aidée et une destination non aidée pour un même produit, ils peuvent donc exiger un prix majoré sur les débouchés non aidés.

2. **L'impact de l'aide sur les prix sur le marché du frais** : la seconde partie de la question porte sur l'analyse de la régulation du marché du frais par celui de la transformation. La logique est la suivante : l'octroi d'une aide pour les livraisons de produits frais à la transformation doit contribuer au développement et à la stabilisation de ce débouché. Pour les produits frais à double fins, la transformation peut permettre de réguler les quantités commercialisées sur le marché du frais en absorbant les excès de production et donc en améliorant les conditions d'équilibre du marché du frais. Cependant, la régulation n'est effective que sous certaines conditions : le débouché transformation doit avoir une capacité de transformation suffisamment importante, et la qualité et le type de fruits demandés par le marché du frais doivent être également acceptables pour les transformateurs.

3. **L'impact des standards de qualité sur l'évolution du prix** : *a priori*, la définition de standards de qualité devrait se traduire par une production de meilleure qualité, mieux adaptée aux exigences des transformateurs, une réduction des quantités de produits rejetés du marché et donc une augmentation du prix payé au producteur. Cependant, si en théorie le niveau d'un prix intègre la variable qualité, en pratique la qualité n'est pas toujours rémunérée notamment sur les marchés de consommation de masse où la baisse des coûts de production est recherchée avant l'amélioration qualitative du produit. Par ailleurs, les standards de qualité peuvent aussi avoir l'effet indirect de segmenter le marché du frais et celui de la transformation : les produits de table étant hors normes pour la transformation et vice versa.

#### 5.1.1. Critères de jugement et indicateurs correspondants

Nous traitons cette question au travers des cinq critères de jugement suivants :

1 L'évolution des prix des produits frais destinés à la transformation a été favorable (ou non) aux producteurs en terme de montant et de stabilité.

a- Evolution du prix contractualisé entre OP et transformateurs pour les produits frais destinés à la transformation des fruits au sirop/jus naturel de fruit en distinguant les trois périodes des réformes.

b- Evolution de l'aide à la tonne par produit, par période de réforme.

c- Evolution du prix moyen payé aux OP pour la totalité des lots livrés (dans le cadre des contrats)

d- Avis des OP et des transformateurs sur les évolutions de prix des produits destinés à la transformation et leur lien à l'OCM et à l'aide à la transformation.

2 L'aide a engendré (ou non) une évolution du prix payé au producteur pour les produits destinés à des types de transformation non aidés.

a- Evolution du prix des pêches, nectarines et poires livrées aux transformateurs pour des transformations autres que fruits au sirop/ au naturel en particulier pour la congélation (variétés identiques), comparaison au niveau du prix mondial.

3 L'évolution des prix des produits frais sur les marchés de frais représentatifs des régions concernées, entre 1993 et 2005 a été favorable (ou non) aux agriculteurs.

a- Evolution du prix des pêches, nectarines et poires sur les marchés du frais représentatifs : prix moyen par marché et par variété ; une distinction sera faite pour les variétés aidées et celles non aidées.

b- Avis des OP et des transformateurs sur les évolutions de prix des produits frais et leur lien à l'OCM et à l'aide à la transformation

4 Un effet réforme de la réglementation est visible (ou non) dans l'évolution du prix au producteur entre 1993 et 2005 (en particulier lors des réformes de 1996 et 2000). Cet indicateur est directement traité dans les critères 1, 2 et 3 en faisant apparaître l'effet des réformes.

5 L'application des normes de qualité a une incidence (ou non) sur les prix

a- Existence de grille de paiement selon la qualité dans les livraisons aux transformateurs

b- Effets des paramètres contenus dans ces grilles (ex : Brix, autres) sur le prix payé

c- Effets des normes (sur le frais pour la consommation de table et pour la transformation) sur la possibilité de livrer des produits destinés au frais à la transformation et vice versa.

d- Part de la production destinée à la transformation refusée par les transformateurs pour des raisons liées à la qualité

c- Avis des OP et des transformateurs sur les évolutions de prix des produits frais et leur lien à la qualité des produits livrés

#### 5.1.2. Sources des données et limites

Les sources utilisées sont différentes selon les prix étudiés. En ce qui concerne les prix des pêches et des poires pour la transformation au sirop ou au jus naturel de fruits :

- avant la réforme de 2000 ; la réglementation imposait aux transformateurs bénéficiaires de l'aide de respecter un prix minimal. Nous considérons qu'étant pratiqué pour la majorité des livraisons de fruits frais, ce prix minimal a constitué la base de référence du prix au producteur sur laquelle devaient s'aligner tous les transformateurs y compris ceux hors du dispositif d'aide. Pour la

période précédant 2000, nous considérons le prix minimal comme l'indicateur du prix au producteur.

- après la réforme de 2000 : le règlement CE 2699/2000 du Conseil introduit le système de prix librement négocié et limite les quantités aidées sous la forme de seuils nationaux. Les producteurs touchent donc, deux paiements : l'un constitué par l'aide (éventuellement diminuée par abattement en cas de non-respect des seuils) et l'autre par la vente des produits, le tout éventuellement diminué du coût des prestations des OP. Sur cette période, nous utilisons plusieurs sources de données :
  - o au niveau national, nous valorisons les prix relevés par les Etats Membres dans les contrats signés entre OP et transformateurs.  
En France ces prix ont été transmis par l'organisme de contrôle Viniflor, les prix ont été calculés par nos soins sur la base des volumes livrés et des prix payés sous chaque contrat. En Grèce les données ont été transmises par le Ministère de l'Agriculture et également vérifiées par les entretiens. En Espagne, le Ministère de l'Agriculture nous a transmis des données agrégées sur la base des prix des contrats pondérés par les volumes de livraisons. En Italie, le ministère de l'agriculture a transmis des données pour trois années dont le mode de calcul n'est pas explicité par les autorités. En revanche, le taux de réponse des OP italiennes à l'enquête combiné aux données des entretiens nous permettent d'avoir une représentativité suffisante (en terme de volume) pour exploiter ces données.  
Ces prix ne reflètent qu'une partie des prix pratiqués sur le marché, puisque ce sont les prix pratiqués dans le cadre du régime d'aide. Il existe par ailleurs des quantités livrées hors régime d'aide, cependant elles sont très limitées (cf. QE2).
  - o Au niveau régional, nous utilisons les prix transmis par les opérateurs lors de l'enquête et des entretiens, afin d'avoir une estimation au niveau régional, ces prix sont pondérés par les quantités livrées par les opérateurs.

La part prélevée par les OP au titre de leurs services est évaluée par les données collectées au cours des entretiens et les enquêtes. Nous utilisons comme *proxy* du prix au producteur le prix minimal avant 2000 et le prix contractuel plus aide après 2000, étant donné que les frais des OP sont très variables d'une OP à l'autre (de 2 à 25 % de la VPC). Cet important écart masque une diversité de services fournis : certaines OP n'effectuant que le service de commercialisation, d'autres proposant des services de stockage, de calibrage, de conditionnement, de conseils techniques. De plus, le mode de prélèvement des frais varie d'une OP à l'autre ce qui rend les comparaisons difficiles : des OP chargent des frais fixes à la tonne, d'autres OP fixent des frais fixes non liés aux tonnages auxquels s'ajoutent des frais en pourcentage de la VPC.

En ce qui concerne les prix des pêches et des poires livrées pour d'autres types de transformation : il n'existe pas d'organismes effectuant un suivi systématique de ces prix au niveau des Etats Membres étudiés. Par conséquent, nous utilisons uniquement des données d'entretiens et d'enquêtes.

En ce qui concerne les prix du frais : nous utilisons les prix présentés par la CE au travers des publications du Groupe de prévision poire et pêche sur les différents marchés du frais. Selon les marchés, ces prix correspondent à des prix producteurs ou des prix d'expédition (après tri et conditionnement). Il n'est donc pas possible de les utiliser pour comparer des niveaux de prix entre marchés, en revanche, ils peuvent servir à analyser des liens sur un même marché entre les prix du marché du frais et celui de la transformation. Pour la poire Williams, nous avons retenu les trois marchés représentatifs suivants : Ravenna (Emilia Romana, Italie), Valence (Rhône Alpes, France), Lleida (Cataluna, Espagne). Pour la pêche Pavie : nous disposons de peu de données de prix. Nous avons pu exploiter les données sur le marché de Murcia. Dans les autres pays, nous n'avons pu exploiter que des données de prix moyens de pêche (toutes variétés confondues) au niveau national car seules ces données offrent des séries historiques suffisamment longues pour permettre l'analyse.

### 5.1.3. L'évolution des prix des poires et pêches livrées à la transformation

#### 5.1.3.1 Evolution du prix producteur de la poire pour la transformation

##### Le prix minimal : la base de référence avant la réforme de 2000

Le tableau suivant reporte, sur la période 1993 à 2000, les évolutions du prix minimal défini par les textes réglementaires et le montant de l'aide versée au transformateur rapporté au kilogramme de fruit frais. La dernière ligne présente le rapport en pourcentage de l'aide sur le prix minimal. Pour rappel, jusqu'en 2000, l'aide est versée aux transformateurs en fonction de la quantité de produit net transformée, en contrepartie du respect du prix minimal par le transformateur.

**Tableau 11 : Prix minimal de la poire et part de l'aide dans le prix de 1993 à 2000 (ecu/T ; €T)**

Campagne	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01
<b>Prix minimal</b>	325,12	325,12	392,59	392,59	392,59	392,59	355,52	355,52
<b>Aide (matière première)</b>	177,49	185,29	207,73	194,48	167,01	134,59	127,81	122,02
<b>Part de l'aide dans le prix min</b>	54,59%	56,99%	52,91%	49,54%	42,54%	34,28%	35,95%	34,32%

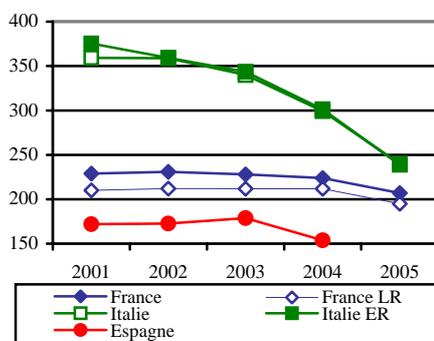
Source Elaboration Agrosynergie sur données réglementation européenne

Ce tableau montre que le prix minimal a connu des variations de près de 67 euros, tout en connaissant son plus haut niveau de 1995 à 1998. Le niveau de l'aide a également connu des variations importantes : à partir de 1997, date de la mise en œuvre du seuil communautaire, on note une baisse du montant de l'aide au kilo de fruit frais. L'application du seuil se traduit donc par une baisse régulière de la part de l'aide dans le prix minimal qui représentait en moyenne 53% du prix minimal avant la réforme de 1996 et en moyenne 37% après la réforme. Cependant, théoriquement ces variations du niveau d'aide n'affectent pas directement le producteur, elles devraient se traduire par un coût accru de la matière première pour le transformateur. Dans le secteur de la poire, la réforme de 1996, et notamment les aspects concernant l'obligation de livrer au travers d'OP et la mise en place des seuils communautaires, n'ont pas été perçus par les opérateurs comme engendrant une modification sur les prix au producteur : le secteur de la production était déjà fortement organisé et l'offre regroupée par des organisations de producteurs. Par ailleurs l'impact de l'application des seuils n'est pas supporté par les producteurs directement. En Espagne, les grands producteurs qui livraient en tant qu'indépendants leur production, ont créé des OP, afin de pouvoir percevoir le prix minimum (entretiens).

##### A partir de 2000 : les prix producteurs correspondent aux prix contractuels additionnés de l'aide et diminués des frais des OP

A partir de 2000, l'aide est fixée à 161,7 €T ce qui correspond, plus ou moins, à son niveau de 1997. Cependant, les quantités aidées sont limitées par les seuils répartis nationalement (voir partie 4 - cadre légal). Les abattements pour dépassement de seuils ont été significatifs : à titre d'exemple, ils étaient de près de 60 % pour la Grèce lors de la première année d'application du règlement. Dans ce nouveau système, c'est le producteur qui subit les variations du niveau d'aide. Nous présentons l'impact sur les prix au producteur dans les deux tableaux et le graphique suivant.

**Figure 32: Evolution du prix contractuel de la poire pour la transformation au sirop/au naturel (€ courant /T,) par pays et bassin de production**



	Prix moyen contractuel	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
<b>France</b>	National	229,00	231,00	228,00	224,00	207,00
	L-Roussillon (2)	210,11	212,00	211,88	211,82	194,91
<b>Italie</b>	National déclaré	284,00	284,00	284,00		
	National calculé (2)	359,16	358,79	339,98	299,21	239,98
	Emilia Romagna (2)	375,41	359,21	343,49	301,40	238,76
<b>Espagne</b>	National	171,90	172,60	178,70	153,80	
	Catalogne	171,90	172,60	178,70	153,80	

Source : France : Viniflor et (2) Agrosynergie , Italie : MA et (2) Agrosynergie, Espagne : Ministère de l'agriculture ; Agrosynergie

De manière générale, on observe sur les prix contractuels des évolutions différentes d'un pays à l'autre : en France, la tendance a été à la baisse régulière du prix contractuel. Le niveau de prix dans la principale région de production est inférieur au niveau national,

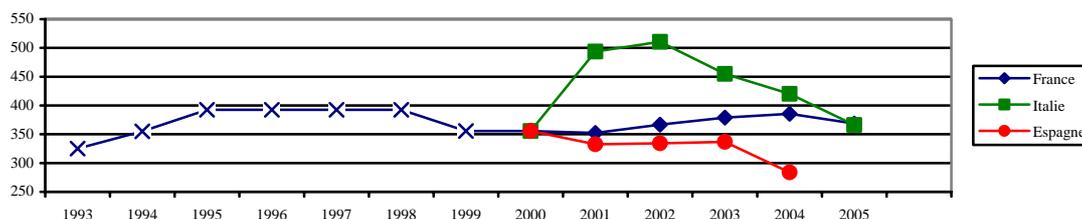
ce qui s'explique par les politiques des transformateurs. Le principal transformateur qui s'approvisionne en Languedoc-Roussillon a une production à une échelle industrielle alors que les autres unités, s'approvisionnant sur d'autres bassins, travaillent à une échelle artisanale et sur des marchés haut de gamme. Ces derniers ont une politique de prix légèrement supérieurs car ils recherchent une qualité particulière (entretiens).

En Italie, il existe un écart important entre les niveaux des prix fournis par l'Etat Membre et les prix observés par les enquêtes qui représentent pourtant environ 60% des volumes livrés à la transformation. Les données de l'enquête montrent que la réforme s'est traduite, les deux premières années, par une hausse des prix, suivie d'une baisse régulière à partir de 2003, ce phénomène s'amplifiant en 2005. Les niveaux des prix contractuels italiens sont les plus élevés des trois pays étudiés. La première région de production, l'Emilia Romagna, présente un niveau de prix légèrement supérieur à la moyenne nationale. Comme nous le montrions dans l'analyse de la filière italienne, les producteurs de poire de cette région produisent pour le frais et considèrent la transformation comme un débouché secondaire. Cette politique de prix en Emilia Romagna pourrait traduire une volonté des transformateurs de la région de garantir un approvisionnement régulier dans leur région d'implantation.

En Espagne, les prix contractuels sont relativement stables jusqu'en 2003 et connaissent une forte baisse en 2005. L'Espagne a un niveau de prix contractuels très inférieur aux niveaux français et italien : ils sont près de moitié plus faibles que les prix italiens en 2004.

Afin d'évaluer l'effet sur le prix au producteur il est nécessaire d'analyser le prix contractuel additionné de l'aide. Les résultats sont présentés dans la figure et le tableau suivants.

**Figure 33 : Evolution du prix au producteur (prix minimal avant 2001, Prix contractuels additionnés de l'aide suite à l'abandon du prix minimal en 2000) pour la poire (€/courant/ T)**



Source : Elaboration Agrosynergie sur données prix France : Viniflor, prix Italie : Enquête, Prix Espagne : MAPA

**Tableau 12 : Evolution du prix au producteur\* de la poire pour la transformation au sirop/au jus naturel de fruit (€/courant /T, %)**

		2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
France	Prix moyen contractuel France (€/T) (1)	229,00	231,00	228,00	224,00	207,00
	Montant de l'aide (€/T de fruit frais) (2)	123,29	135,59	151	161,7	161,7
	<b>Prix au producteur [(3)= (1)+(2)]</b>	<b>352,29</b>	<b>366,59</b>	<b>379,00</b>	<b>385,70</b>	<b>368,70</b>
	<b>Part de l'aide dans le prix au producteur [(2)/(3)]</b>	<b>35,00%</b>	<b>36,99%</b>	<b>39,84%</b>	<b>41,92%</b>	<b>43,86%</b>
	<b>Variation annuelle [(N-(N-1))/(N-1)]</b>	<b>-0,91%</b>	<b>6,24%</b>	<b>5,37%</b>	<b>2,94%</b>	<b>-7,59%</b>
Italie	Prix moyen Contractuel	362,95	359,06	338,68	300,41	241,71
	Montant de l'aide (par kg de fruit frais) (2)	130,68	151,52	116,09	119,71	124,58
	<b>Prix au producteur [(3)= (1)+(2)]</b>	<b>493,63</b>	<b>510,58</b>	<b>454,77</b>	<b>420,12</b>	<b>366,29</b>
	<b>Part de l'aide dans le prix au producteur [(2)/(3)]</b>	<b>26,47%</b>	<b>29,68%</b>	<b>25,53%</b>	<b>28,49%</b>	<b>34,01%</b>
	<b>Variation annuelle [(N-(N-1))/(N-1)]</b>	<b>38,85%</b>	<b>3,43%</b>	<b>-10,93%</b>	<b>-7,62%</b>	<b>-12,81%</b>
Espagne	Prix moyen Contractuel	171,90	172,60	178,70	153,80	
	Montant de l'aide (par kg de fruit frais) (2)	160,86	161,7	158,08	130,09	157,59
	<b>Prix au producteur [(3)= (1)+(2)]</b>	<b>332,76</b>	<b>334,30</b>	<b>336,78</b>	<b>283,89</b>	
	<b>Part de l'aide dans le prix au producteur [(2)/(3)]</b>	<b>48,34%</b>	<b>48,37%</b>	<b>46,94%</b>	<b>45,82%</b>	
	<b>Variation annuelle [(N-(N-1))/(N-1)]</b>	<b>-6,40%</b>	<b>0,46%</b>	<b>0,74%</b>	<b>-15,70%</b>	

Source : Elaboration Agrosynergie sur données prix France : Viniflor, prix Italie : Enquête, Prix Espagne : MAPA

\*rappelons qu'une mesure réelle du prix au producteur devrait déduire les frais des OP. Nous prenons ici le proxy prix contractuel additionné de l'aide

Les variations du montant d'aide par application de la pénalité pour dépassement de seuils, ajoutées aux variations du prix contractuel donnent des situations par pays assez contrastées : en Italie, dès la

première année, la réforme a engendré une hausse très importante des prix producteurs de 40%. Ce niveau s'est maintenu une année, pour s'ajuster à la baisse à partir de 2003 avec une baisse d'environ 10% par an. Ceci est une conséquence d'une réduction de l'aide suite à un dépassement de seuil, qui n'a pas été compensée par une augmentation du prix contractuel. Les prix contractuels ont, en effet, suivi une tendance à la baisse.

En Espagne, les prix ont le niveau le plus faible du marché européen. L'abandon du prix minimal s'est traduit par une baisse dès la première année d'application de la réforme. Le prix s'est stabilisé de 2001 à 2003 mais il a connu, en 2004, un effondrement particulièrement marqué, qui peut être rapproché d'un pic de production au cours de cette année-ci.

En France, il apparaît très nettement que les prix au producteur (prix contractuels additionnés de l'aide) se sont maintenus la première année de mise en œuvre de la réforme : les transformateurs ont abaissé les prix payés au producteur en tenant compte de l'aide versée au producteur. Cependant, à partir de 2002, les prix au producteur ont connu une tendance à la hausse qui est l'effet direct de l'augmentation du montant de l'aide, les prix contractuels ayant eux suivi une tendance à la baisse. A priori les transformateurs semblent tenir compte de l'aide dans la fixation du prix contractuel puisque la hausse de l'aide des dernières années s'accompagne d'une baisse du prix contractuel permettant de maintenir le prix au producteur à un niveau équivalent à celui précédent la réforme de 1996.

Pour conclure sur l'effet des réformes, nous avons analysé dans le tableau suivant les prix moyens pondérés par les volumes par période de réforme. Nous présentons des données en euro constant afin d'éliminer les effets monétaires.

**Tableau 13 : Analyse des évolutions de prix au producteur de la poire de transformation par période de réformes (€constant/T, %)**

	1993-1996			1997-2000			2001-2004			Var. Moy 93- 96 / Moy 97_00	var Moy 97- 00 / Moy 01_04
	Moyenne pondérée	ET	TdV	Moyenne pondérée	ET	TdV	Moyenne Pondérée	ET	TdV		
<b>France</b>	359,58	28,88	8,03	358,45	20,57	5,74	336,41	5,01	1,49	<b>-0,31%</b>	<b>-6,15%</b>
<b>Italie</b>	367,00	19,26	5,25	339,07	23,59	6,96	385,17	39,64	10,29	<b>-7,61%</b>	<b>13,60%</b>
<b>Espagne</b>	372,06	20,52	5,51	345,79	26,78	7,74	255,98	25,83	10,09	<b>-7,06%</b>	<b>-25,97%</b>

Source : Elaboration Agrosynergie

\* : prix minimal jusqu'en 2000 et prix contractuel additionné de l'aide après

\*\* : Ecartype\*100/Moyenne

La réforme de 1996 s'est traduite dans les trois pays par une baisse du prix au producteur qui est la conséquence de la baisse régulière du prix minimal par application des dépassements de seuils. Cette baisse est à peine sensible en France en terme réel alors qu'elle a été d'environ 8% en Italie et en Espagne. La réforme de 2000 a eu des impacts opposés :

- en Italie, la réforme de 2000 s'est traduite par une augmentation moyenne de 13,6% du prix au producteur en euro constant. La réforme a donc été favorable aux producteurs. Cependant, les prix italiens se sont réalignés cette année sur les niveaux français. Il semble donc que cette tendance favorable soit en phase de s'inverser ou plutôt de se stabiliser selon un scénario à la française. En terme de stabilisation, depuis la réforme les prix sont nettement moins stables qu'à la période précédente.
- En Espagne, la réforme a été très défavorable aux producteurs en terme de prix. En moyenne le prix a subi une baisse en euro constant de près de 26 % avec une plus grande instabilité des prix.
- En France, la réforme de 2000 a engendré une baisse moyenne de 6 % en la défaveur des producteurs. Les prix ont une stabilité supérieure, comparés à la période précédente. Cependant, cette stabilité masque en réalité, une forte variabilité des prix d'un transformateur à l'autre (près de 1 à 2 en 2005, par exemple). Les opérateurs expliquent la baisse des prix comme un résultat de la compétition des apporteurs entre eux : des OP, traditionnellement sur le marché du frais, livrent les transformateurs à des prix bas les années où les prix du frais s'effondrent. Ce comportement engendre une baisse générale des prix pour tous les apporteurs. La baisse des prix reste cependant faible comparée au phénomène espagnol.

Un des facteurs explicatifs de ces évolutions différenciées peut être les caractéristiques des filières des trois pays (voir description des filières nationales en annexe) : en France et en Italie, les producteurs sont fortement organisés et les relations avec les transformateurs sont anciennes et régulières. Les producteurs sont souvent, au travers de leurs OP, propriétaires (parfois partiellement) des industries de

transformation. Par ailleurs, la Williams est une poire ayant un débouché important sur le marché du frais, les transformateurs ont donc la crainte de voir leurs approvisionnements diminuer s'ils ne maintiennent pas un prix considéré comme rémunérateur par les producteurs. Un compromis semble donc s'être établi à la faveur de ces éléments. A l'inverse, en Espagne, les producteurs sont rarement propriétaires d'usines de transformation. De plus, la poire Williams a été avant tout cultivée pour la transformation et elle est très peu consommée en frais. Elle trouve un débouché en frais uniquement hors de l'Espagne, ce qui suppose une capacité d'exporter la production. Dans ce contexte, les producteurs semblent donc contraints d'accepter des baisses des prix puisqu'ils disposent de peu d'alternatives. Notons que cette baisse peut également refléter des irrégularités de respect du prix minimum à la période précédente, la baisse dans les faits serait donc moindre. Le niveau du prix actuel révèle alors les niveaux de prix réels pratiqués avant 2000.

### 5.1.3.2 Evolution du prix producteur de la pêche pour la transformation

#### Le prix minimal : la base de référence avant la réforme de 2000

Le tableau suivant reporte les évolutions du prix minimal pour la pêche, défini par les textes réglementaires et ce sur la période 1993 à 2000. Dans ce même tableau est présenté le montant de l'aide versé au transformateur rapporté au kilogramme de fruit frais.

**Tableau 14 : Prix minimal de la pêche et part de l'aide dans le prix de 1993 à 2000 (ecu/T ; €/T)**

Campagne	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01
Prix minimal sur la pêche	229,62	238,32	273,01	273,01	267,55	307,68	283,68	283,68
Aide rapportée en T de produit frais	79,00	83,42	100,73	100,73	94,51	70,52	70,97	48,07
<b>Part de l'aide dans le prix</b>	34,4%	35,0%	36,9%	36,9%	35,3%	22,9%	25,0%	16,9%

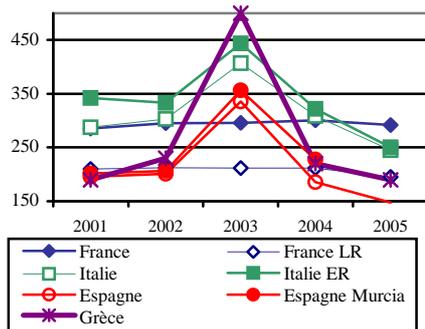
Source : Réglementation européenne

Globalement le prix minimal a évolué à la hausse de 1993 à 2000 en faveur des producteurs. Respectivement, la part de l'aide dans le prix minimal suivait une tendance inverse qui affectait les transformateurs. Dans le cas particulier de la Grèce, la réforme de 1996 a été vécue par les opérateurs comme une réforme majeure puisqu'elle imposait aux producteurs de livrer leur transformation au travers d'OP pour bénéficier de l'aide. Or, bien que la plupart des producteurs soient membres de coopératives agricoles, ils livraient leur production à la transformation en tant qu'indépendants. La réforme de 1996 s'est donc traduite, de leur point de vue, par une baisse du prix puisque les OP ont prélevé des frais sur les paiements des transformateurs. Par ailleurs, cette réforme a radicalement bousculé les rapports transformateurs – producteurs. Les transformateurs du secteur privé sont aujourd'hui face à des OP mieux organisées que des petits producteurs (données d'entretiens). Dans les autres pays, cette réforme n'a pas engendré de modifications importantes sur le niveau du prix au producteur. En Espagne, il existe de grandes exploitations qui livraient des volumes importants en tant qu'indépendants. Ils ont cependant facilement pu s'organiser pour créer des OP autour de plusieurs exploitations familiales.

#### A partir de 2000 : les prix au producteur correspondent aux prix contractuels additionnés de l'aide.

La réforme de 2000 a consisté en l'abandon du prix minimal, remplacé par un prix contractuel librement négocié entre les OP et les transformateurs. L'impact de ce changement est présenté dans le graphe et le tableau suivants.

**Figure 34: Evolution du prix contractuel de la pêche pour la transformation au sirop/au jus naturel de fruit (€courant /T) par pays et bassin de production**



	Prix moyen contractuel	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
France	National	285	295,20	296,11	300,55	292
	Languedoc Rouss (2)	210,11	212,00	211,88	211,82	194,91
Italie	National déclaré	290	299,5	360	-	-
	National Calculé (2)	287,78	303,00	406,63	309,19	244,75
	Emilia Romagna (2)	342,04	333,44	443,94	322,10	250,49
Espagne	National	195,5	201	335,7	185,8	147,7
	Murcia	201,6	206,4	356,7	227,7	
Grèce	National	190	230	500	220	190
	Kentriki Makedonia	190	230	550	220	190

Source : France : Viniflor et (2) enquête , Italie : MA et (2) Enquêtes, Espagne : Ministère de l'agriculture

Les courbes de prix sont marquées par un pic très net en 2003 sur les prix grecs, mais aussi espagnols et italiens. Ce pic du prix est le reflet de la très mauvaise récolte de 2003 de la Grèce liée à des gels tardifs. L'Italie a également connu une chute de production. Les industries grecques ont fait face à un déficit de matière première, elles ont donc surpayé des fruits de qualité souvent inférieure à ce qu'elles exigent en année normale. Le marché européen étant globalement en déficit, les prix du marché espagnol a également été tiré vers le haut. La France n'a pas été concernée par ce phénomène, en effet, les producteurs de Pavie sont en majorité localisés en Languedoc-Roussillon, ils livrent un transformateur sur la base d'un prix négocié annuellement et d'un engagement d'apport pluriannuel. Cet accord prévoit tacitement que des réajustements de prix après négociation n'aient pas lieu même si les prix européens suivent une autre tendance (données d'entretiens). Au-delà de cette année particulière, les tendances moyennes sont les suivantes :

En France, les prix contractuels ont été très stables depuis la réforme. Ils sont largement inférieurs dans le principal bassin de production, comparés à la moyenne nationale. Ce phénomène est similaire à celui de la poire bien que plus marqué et s'explique de la même façon (cf. partie sur la poire).

En Espagne, les prix ont suivi une tendance régulière à la baisse. L'Espagne a le niveau des prix contractuels les plus faibles de la CE. Ils sont plus élevés à Murcia (principal bassin d'approvisionnement des industriels) comparés au niveau national. En effet, dans le contexte espagnol la difficulté des industriels est d'être en compétition pour l'approvisionnement, avec le marché du frais qui est plus rémunérateur. Afin de sécuriser leur approvisionnement local, les industriels de la région de Murcia ont une politique de prix supérieurs au marché national (entretiens). Il faut noter que selon les entretiens réalisés sur le terrain, la négociation sur le prix contractuel aurait été collective pendant les deux ans ayant suivi la réforme avec une implication des autorités administratives. Ce mode de négociation aurait été abandonné par la suite pour laisser les règles de la concurrence réguler le secteur.

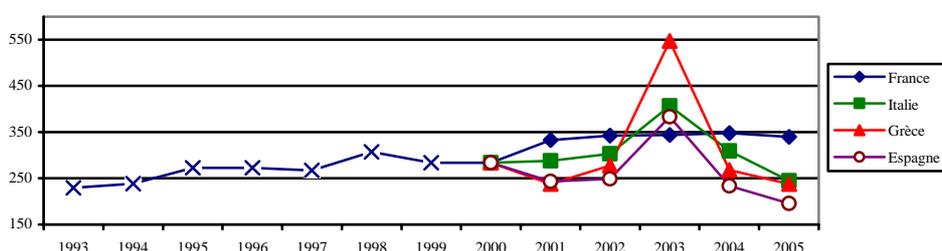
En Italie, contrairement aux données sur la poire, dans le cas de la pêche, les données des enquêtes et les données de l'EM sont cohérentes. Ces données montrent que la réforme s'est traduite par une baisse légère des prix, phénomène qui s'amplifie en 2005. Les niveaux des prix contractuels italiens sont les plus élevés des trois pays étudiés.

En Grèce, le prix entre les OP et les transformateurs suit une baisse régulière, en dehors du pic de 2003 que nous avons commenté. La négociation du prix en Grèce est très spécifique : suite à l'abandon du prix minimal en 2000, les coopératives ont exigé l'ouverture de négociations collectives annuelles (transformateur – OP) afin de fixer le prix contractuel minimum. Théoriquement, les transformateurs peuvent payer un prix supérieur, dans la réalité, la matière première n'est que rarement payée à un prix supérieur (lors de périodes de déficit de la fin ou du début de la campagne). Ceci explique que les niveaux des prix nationaux et régionaux soient tout à fait identiques. Ces négociations se font dans le cadre d'une organisation interprofessionnelle (Edovra) dont la fixation du prix est la principale fonction. Cela se traduit par une homogénéité du prix entre les usines. Cependant les négociations sont, en règle générale, très dures et longues, se soldant chaque année par des manifestations des OP et une intervention du gouvernement. Afin de renforcer leur position, les OP

ont récemment fondé une Union d'OP, qui n'est pas membre de la Pasesges<sup>5</sup> (la structure nationale des UOP). Cette année, des procédures largement relayées dans la presse, ont été ouvertes contre plusieurs transformateurs sur demande des OP. Ceci pourrait se solder par un abandon de la négociation collective. Ce prix unique minimum OP-transformateur n'est pas toujours respecté dans les faits puisque les transformateurs jouent sur la pesée des livraisons pour abaisser leur prix (données entretiens). Cependant, les variations seraient minimales. Notons qu'en 2003, du fait de la très faible récolte, il n'y a pas eu de négociation collective sur les prix. Cette situation est très spécifique à la Grèce. En France, en Espagne (depuis 2002) et en Italie, les négociations de prix sont uniquement bilatérales ce qui se traduit par une diversité de prix sur un même marché.

Afin d'évaluer le prix au producteur, il convient de prendre en compte le prix contractuel additionné de l'aide, nous présentons les résultats dans le tableau suivant. Rappelons que dans le cas de la pêche, l'aide à la tonne est restée identique (47,7 Euros/ T.) dans tous les pays car il n'y pas eu de dépassement de seuil et donc pas de pénalité nationale. Dans le tableau et le graphique suivants nous analysons les évolutions des prix au producteur de 2001 à 2005.

**Figure 35 : Evolution du prix au producteur de 1995 à 2005 (en Euro courant / T)**



Source : Réglementation européenne, Viniflor, Ministère de l'agriculture italien

**Tableau 36 : Evolution du prix au producteur (1) de la pavie destinée à la transformation au sirop/au naturel, du montant de l'aide et des variations (€/T, %)**

		2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
<b>France</b>	Prix moyen contractuel (1)	285,00	295,20	296,11	300,55	292,00
	Prix au producteur [(2)=(1)+(aide)]	<b>332,70</b>	<b>342,90</b>	<b>343,81</b>	<b>348,25</b>	<b>339,70</b>
	Part de l'aide dans le prix au producteur [(Aide)/(2)]	14,3%	13,9%	13,9%	13,7%	14,0%
	Variation annuelle [(N-(N-1))/(N-1)]	<b>17,3%</b>	<b>3,1%</b>	<b>0,3%</b>	<b>1,3%</b>	<b>-2,5%</b>
<b>Italie</b>	Prix moyen Contractuel	287,78	303,00	406,63	309,19	244,75
	Prix au producteur [(2)=(1)+(Aide)]	<b>335,48</b>	<b>350,70</b>	<b>454,33</b>	<b>356,89</b>	<b>292,45</b>
	Part de l'aide dans le prix au producteur [(Aide)/(2)]	14,2%	13,6%	10,5%	13,4%	16,3%
	Variation annuelle [(N-(N-1))/(N-1)]	<b>18,3%</b>	<b>4,5%</b>	<b>29,6%</b>	<b>-21,4%</b>	<b>-18,1%</b>
<b>Espagne</b>	Prix moyen Contractuel	195,50	201,00	335,70	185,80	147,70
	Prix au producteur [(2)=(1)+(aide)]	<b>243,2</b>	<b>248,7</b>	<b>383,4</b>	<b>233,5</b>	<b>195,4</b>
	Part de l'aide dans le prix au producteur [(Aide)/(2)]	19,6%	19,2%	12,4%	20,4%	24,4%
	Variation annuelle [(N-(N-1))/(N-1)]	<b>-14,27%</b>	<b>2,26%</b>	<b>54,16%</b>	<b>-39,10%</b>	<b>-16,32%</b>
<b>Grèce</b>	Prix moyen Contractuel	190,00	230,00	500,00	220,00	190,00
	Prix au producteur [(2)=(1)+(aide)]	<b>237,7</b>	<b>277,7</b>	<b>547,7</b>	<b>267,7</b>	<b>237,7</b>
	Part de l'aide dans le prix au producteur [(Aide)/(2)]	20,1%	17,2%	8,7%	17,8%	20,1%
	Variation annuelle [(N-(N-1))/(N-1)]	<b>-33,0%</b>	<b>16,8%</b>	<b>97,2%</b>	<b>-51,1%</b>	<b>-11,2%</b>

(1) nous utilisons un proxy du prix au producteur (prix contractuel + aide), le prix réel au producteur est déduit des frais des OP

Source : Elaboration Agrosynergie sur données prix France : Viniflor, prix Italie , Espagne : Ministère de l'agriculture, Grèce : Ministère

Le niveau de l'aide ne variant pas, ce sont uniquement les évolutions de prix contractuels qui se répercutent sur le prix au producteur. Le graphique et le tableau ci-dessous montrent donc les mêmes tendances que celles du prix contractuel. Pour conclure sur l'effet des réformes sur le prix au producteurs, nous avons analysé dans le tableau suivant les prix moyens pondérés par période de

<sup>5</sup> PASEGES = Panhellenic Association of Agricultural Cooperatives

réformes. Ces moyennes sont pondérées par les quantités. Nous présentons des données en euro constant afin de ne pas prendre en compte les effets monétaires.

**Figure 37 : Analyse des évolutions de prix des pêches pour la transformation au sirop/ au naturel par période de réformes (€constant /T, %)**

	1993-1996			1997-2000			2001-2005			Var* Moy 93- 96 / Moy 97- 00	Var* Moy 97- 00 /Moy 01- 04
	Moyenne pondérée	ET	TdV	Moyenne Pondérée	ET	TdV	Moyenne pondérée	ET	TdV		
<b>France</b>	270,98	16,15	5,96	274,29	13,43	4,90	310,68	2,46	0,79	1,22%	13,27%
<b>Italie</b>	265,72	9,33	3,51	256,11	12,58	4,91	231,08	36,32	15,72	-3,62%	-9,77%
<b>Espagne</b>	267,95	9,89	3,69	259,47	14,48	5,58	223,36	45,90	20,55	-3,16%	-13,92%
<b>Grèce</b>	263,74	10,41	3,95	232,74	12,73	5,47	198,89	99,37	49,96	-11,75%	-14,54%

\*\* : Ecartype\*100/Moyenne \*: Calcul sans prise en compte de l'année 2003 pour la Grèce, l'Espagne et l'Italie

Source : Elaboration Agrosynergie

Il apparaît clairement que les pays montrent des situations contrastées : avec d'une part la France, où en moyenne les producteurs ont bénéficié d'une hausse de 13 % (en euro constant) par rapport au prix moyen de la période précédente (1996 à 2000). Cette hausse est uniquement due à une augmentation du prix payé par les transformateurs étant donné que l'aide n'a pas connu de variation. La stabilité du prix s'est également accrue. Par ailleurs, en Italie, Grèce et Espagne, les prix producteurs suivent une tendance très nette à la baisse :

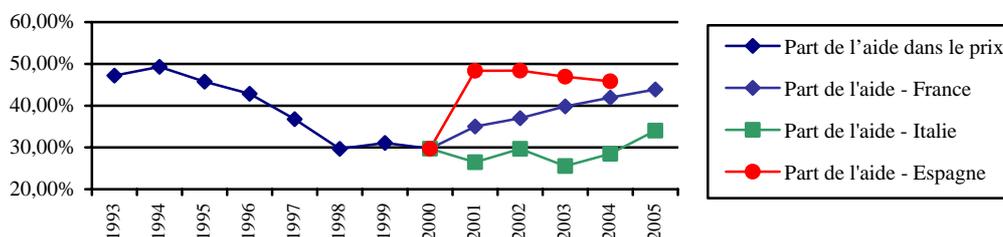
- En Italie : l'application de la réforme s'est traduite par une hausse régulière des prix les deux premières années. Cette tendance s'est inversée à partir de 2003, date à laquelle les prix au producteur entament une baisse régulière. Actuellement, le prix est inférieur au niveau du prix minimal de la période précédente et se situe au même niveau que le prix grec. La stabilité s'est dégradée nettement et en terme réel les producteurs ont connu après 2000 une baisse de 9 % par rapport à la période précédente.
- En Grèce : la réforme s'est traduite par une baisse nette du prix de plus de 13% en moyenne en terme réel. La tendance à la baisse se poursuit aujourd'hui.  
La baisse apparente du prix du producteur pourrait ne pas être aussi marquée que ne le font apparaître les courbes. Plusieurs OP ont, en effet, reporté lors des entretiens, que le prix minimum n'aurait pas été respecté par les transformateurs avant 2000, le prix payé étant légèrement inférieur. Ceci montre tout de même que malgré l'effort d'organisation des OP pour la négociation du prix, elles ne parviennent pas à limiter la baisse régulière du prix.
- En Espagne : le niveau des prix espagnols est le plus bas de la communauté européenne. La tendance est similaire à celle suivie par les prix de la Grèce, avec une réduction du prix plus marquée (en moyenne 15 % en terme réel par rapport à la période précédant la réforme). Le point de vue des opérateurs locaux est qu'actuellement les producteurs ont atteint le point où le prix contractuel ne couvre plus les coûts de production (nous faisons une analyse de ce point dans la question 6 et 15). En Grèce comme en Espagne, selon les opérateurs, la baisse est le reflet de la plus forte compétition des pays tiers qui incite les transformateurs à réduire leurs coûts de production et donc les coûts d'approvisionnement en matière première.

Comme dans le cas de la poire, la réforme a été néfaste au producteur espagnol qui voit les prix chuter tout comme en Grèce. Dans les deux cas, les producteurs ne sont pas en position de force face aux transformateurs. En Grèce, la paille ne pouvant être écoulée sur le marché du frais, les producteurs ont peu de débouchés alternatifs. En Espagne, en revanche, la Paille dispose d'un marché du frais dynamique, les transformateurs ont un rôle de valorisation des excédents, la baisse du prix ne peut donc que s'expliquer par l'existence d'un excédent structurel sur le marché du frais. En Italie et en France, pays dans lesquels les filières sont fortement intégrées, la situation est différente et le prix s'est maintenu voire amélioré.

### 5.1.3.3 La part de l'aide dans le prix au producteur

#### Poire

**Figure 38 : Part de l'aide à la transformation dans le prix au producteur de la poire**

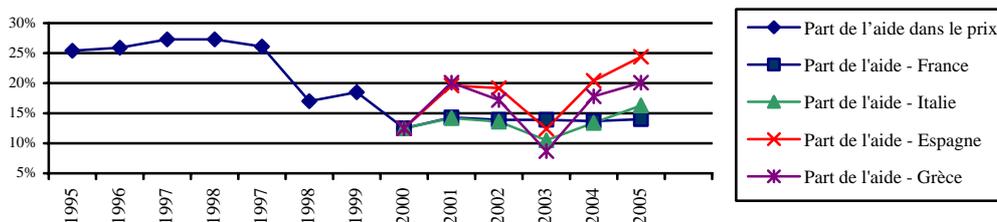


Source Elaboration Agrosynergie sur données CE, EM, Enquêtes

Ce graphique fait ressortir que l'aide représente une part très élevée du prix producteur : 30 % en Italie, 40 % en France et près de 50 % en Espagne. La part de l'aide dans le prix est évidemment plus importante dans les pays où le prix contractuel est plus faible.

#### Pêche

**Figure 39 : Part de l'aide à la transformation dans le prix au producteur de la pêche**



Source Elaboration Agrosynergie sur données CE, EM, Enquêtes

Dans le cas de la pêche, la part de l'aide est nettement moins importante, le graphique suivant fait clairement apparaître que son importance a été dégressive jusqu'en 2000. L'abandon du prix minimal s'est soldé, en Grèce et en Espagne, par une chute du prix contractuel, qui se traduit inversement par une part de l'aide plus importante. Elle représente en moyenne 20 % du prix en Espagne, environ 17 % en Grèce et moins de 15 % en France et en Italie.

### 5.1.4. L'évolution des prix des produits frais sur les marchés de frais représentatifs des régions concernées, entre 1993 et 2005

Dans cette partie, nous étudions l'évolution des prix des produits frais sur les marchés représentatifs des régions concernées, entre 1993 et 2005 : il s'agit d'évaluer la régulation du marché du frais par celui de la transformation et l'effet éventuel de l'aide sur le prix du frais. Nous répondons à cette question en deux temps : tout d'abord, nous rapportons les évolutions du prix du frais aux évolutions du prix du transformé (prix minimal avant 2000, prix contractuel additionné de l'aide après 2000). Dans un second temps, nous analysons le lien entre les évolutions des prix sur le marché du frais des poires, de pêches, des variétés éligibles à l'aide au prix du frais de variétés non aidées.

#### 5.1.4.1 Analyse des prix du frais de la poire Williams

##### L'évolution du prix du marché du frais des poires Williams pour la transformation

Nous avons analysé l'évolution des prix de la poire Williams sur les marchés des principaux bassins de production. Les données, que nous présentons, sont un prix moyen sur la saison de production complété par le maximum et le minimum du prix sur la saison. Cette présentation permet de faire apparaître les variations interannuelles et les variations saisonnières. La tendance du prix du frais sur les trois marchés étudiés a été une forte chute du prix moyen à partir de 1992.

Afin de mettre en relation les évolutions de prix et les variations de niveau de production, nous avons lorsque cela était possible, calculé la sensibilité du prix aux quantités produites. Une analyse

rigoureuse d'élasticité du prix n'a pas pu être réalisée car elle aurait demandé d'avoir les prix et les volumes de transactions sur les marchés représentatifs étudiés. Or, nous n'avons que le prix et les volumes nationaux. Nous avons mesuré la sensibilité du prix aux quantités, en faisant le ratio suivant pour chaque année :

$$\text{Sensibilité} = \frac{\text{Taux de variation du prix sur marché représentatif de la campagne } n / \text{ campagne } n-1}{\text{Taux de variation des quantités produites nationales campagne } n / \text{ campagne } n - 1}$$

**En Italie :** les prix sont restés très faibles entre 1992 et 1996 chutant jusqu'à 30 € T. A partir de 1997, les cours sont remontés et se sont stabilisés à 60 €T. Les prix suivent une tendance à la hausse depuis 2001, avec en 2003 un niveau d'environ 90 €T. Les prix connaissent des variations interannuelles et saisonnières fortes. Ces variations semblent liées à des variations de niveau de production : les baisses importantes de prix sont systématiquement liées à des années fortes de production et vice versa (voir tableau suivant).

**En France :** après la chute des prix, on constate comme pour l'Italie, une période de très bas prix oscillant entre 20 et 30 €T. En 1997, les cours remontent mais connaissent de nouveau une baisse régulière jusqu'en 2001. Depuis 2001, les cours sont en hausse légère mais sans atteindre le niveau de 1997. Les prix connaissent donc des variations interannuelles assez importantes, alors que les variations saisonnières sont relativement faibles. Comme dans le cas de l'Italie, la courbe de prix de Valence est fortement corrélée à la variation de la production : les périodes de baisse de prix correspondaient à une augmentation de la production et la remontée de cours est liée à une baisse de la production.

**En Espagne :** La tendance est différente, le niveau des prix reste globalement faible avec des variations interannuelles importantes. On constate des variations saisonnières beaucoup plus élevées que sur les deux autres marchés. A partir de 1992, les cours ont fortement chuté, ils sont légèrement remontés à partir de 1995 atteignant un niveau d'environ 40 €T. Nous ne disposons pas des niveaux de production espagnole de Williams pour faire apparaître le lien avec les variations de production

**Tableau 15 : Sensibilité des prix du frais aux variations des niveaux de production**

	Campagne	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Italie</b>	Variation du prix	-23,83%	97,17%	-12,71%	13,69%	-3,88%	-6,06%	35,94%	8,35%
	Variation du volume	16,74%	-50,59%	109,1%	-32,36%	30,07%	-12,63%	15,76%	-13,33%
	Sensibilité du prix	-1,42	-1,92	-0,12	-0,42	-0,13	0,48	2,28	-0,63
<b>France</b>	Variation du prix	-18,17%	99,43%	-11,78%	-11,56%	-4,86%	-2,81%	18,02%	7,33%
	Variation du volume	17,92%	-34,36%	-5,72%	25,47%	-11,82%	6,90%	-10,88%	-25,65%
	Sensibilité du prix	-1,01	-2,89	2,06	-0,45	0,41	-0,41	-1,66	-0,29

Source : Elaboration Agrosynergie

### Comparaison entre variation du prix du frais et les prix producteurs pour la transformation au sirop

Nous avons placé sur les courbes de prix du frais le niveau du prix minimal jusqu'en 2000 puis le prix contractuel additionné de l'aide. Les trois graphes suivants, montrent que, jusqu'en 1996/1997, les prix du frais ont été régulièrement inférieurs ou équivalents au prix minimum de la transformation. Cette situation est liée à une période de prix très bas que la Williams a connu au début des années 90 : de 1991 à 1996 en Italie, de 1992 à 1996 en France, de 1992 à 1995 en Espagne.

Sur le marché de Ravenne en Italie, à partir de 1997, les prix du frais sont nettement plus favorables que les prix du transformé. On constate par ailleurs que l'abandon du prix minimal s'est traduit par un rapprochement du cours du transformé de celui du frais pendant deux campagnes. Il semble donc que les industriels aient aligné leurs prix sur le prix du frais pour assurer leur approvisionnement. Cependant à partir de 2003, les deux prix suivent des tendances nettement inverses.

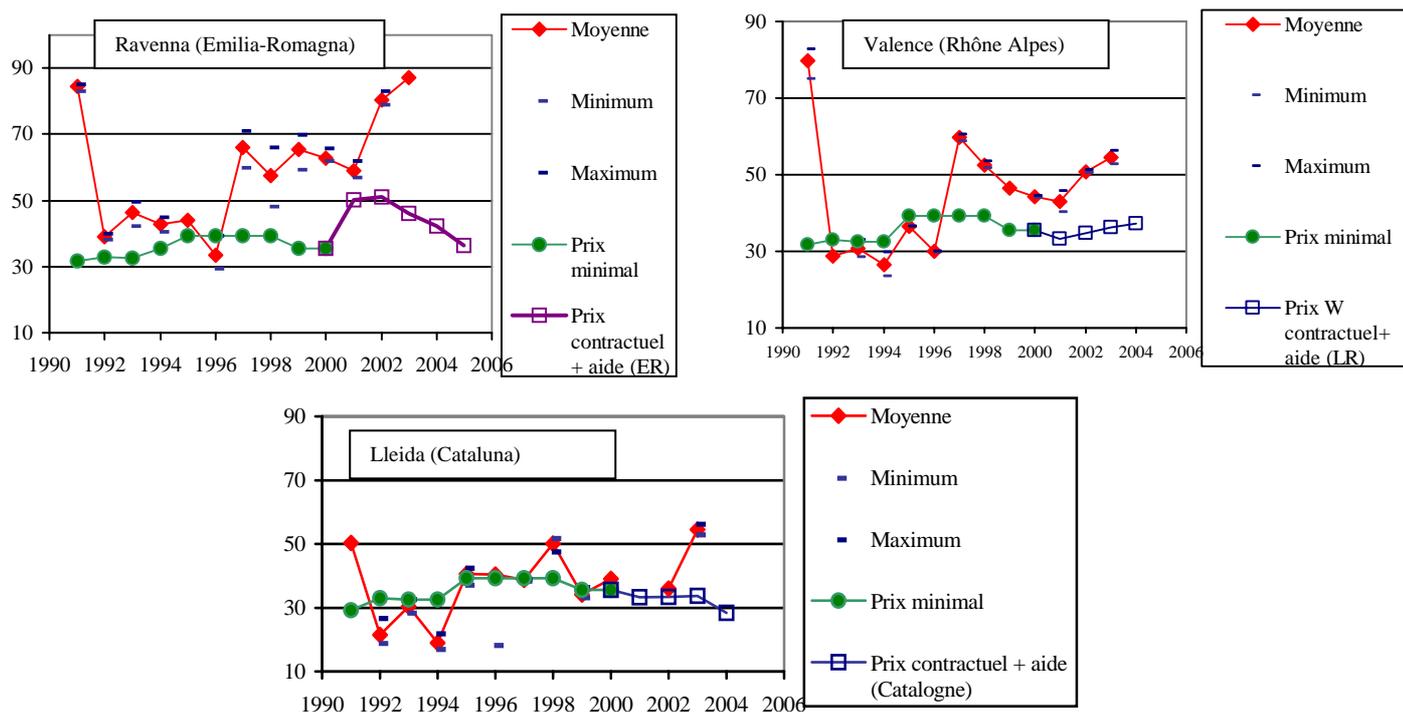
Les prix sont également plus favorables en France en moyenne, mais l'écart est nettement moins important qu'en Italie.

En Espagne, les deux prix sont restés proches en revanche depuis l'abandon du prix minimum et l'effondrement du prix contractuel à la transformation, l'écart entre les deux prix se creuse, expliquant l'attrait récent des producteurs espagnols pour le marché du frais, bien que leurs parcelles aient été initialement plantées pour la transformation. En terme de stabilité, les prix du frais sont nettement plus instables, reflétant les variations de la production, que les prix des produits transformés.

Ces données sont confirmées par les résultats des entretiens en France, où des OP ont insisté sur la baisse des prix du frais et la variation des cours difficile à anticiper. Ceci inciterait les producteurs à se tourner vers la livraison de leur production à la transformation : en moyenne le cours serait plus rémunérateur et surtout nettement plus stable et prévisible (entretiens).

Il apparaît clairement que les évolutions des prix du transformé sont très différentes de celles du frais. Sur le marché italien et français, ces dernières sont très nettement influencées par les variations de production. Par conséquent, les réformes de l'OCM FL transformés semblent ne pas avoir d'impact clair sur le prix du frais. Pour affiner cette conclusion, nous avons comparé les prix du frais d'une variété de poires ne bénéficiant pas de l'aide.

**Figure 40 : Prix des poires Williams en €100 kg sur les marchés représentatifs**



Source : CE, 2005 ; EM

### Comparaison du prix du frais de la Williams au prix de la poire Guyot

Pour évaluer dans quelle mesure l'existence de l'aide sur le débouché « transformation au sirop » peut influencer le montant de l'aide, nous avons fait une comparaison entre le prix de la Williams et le prix de la poire Guyot sur des marchés identiques. Nous avons retenu pour cette comparaison la poire Guyot qui est une poire d'été, ayant la même saison de production que la Williams. Cette variété est également une poire à double fins (dans les faits, les volumes de Guyot transformés sont très faibles par rapport à ceux de la Williams). Les graphiques analysés dans la suite sont présentés à la page suivante.

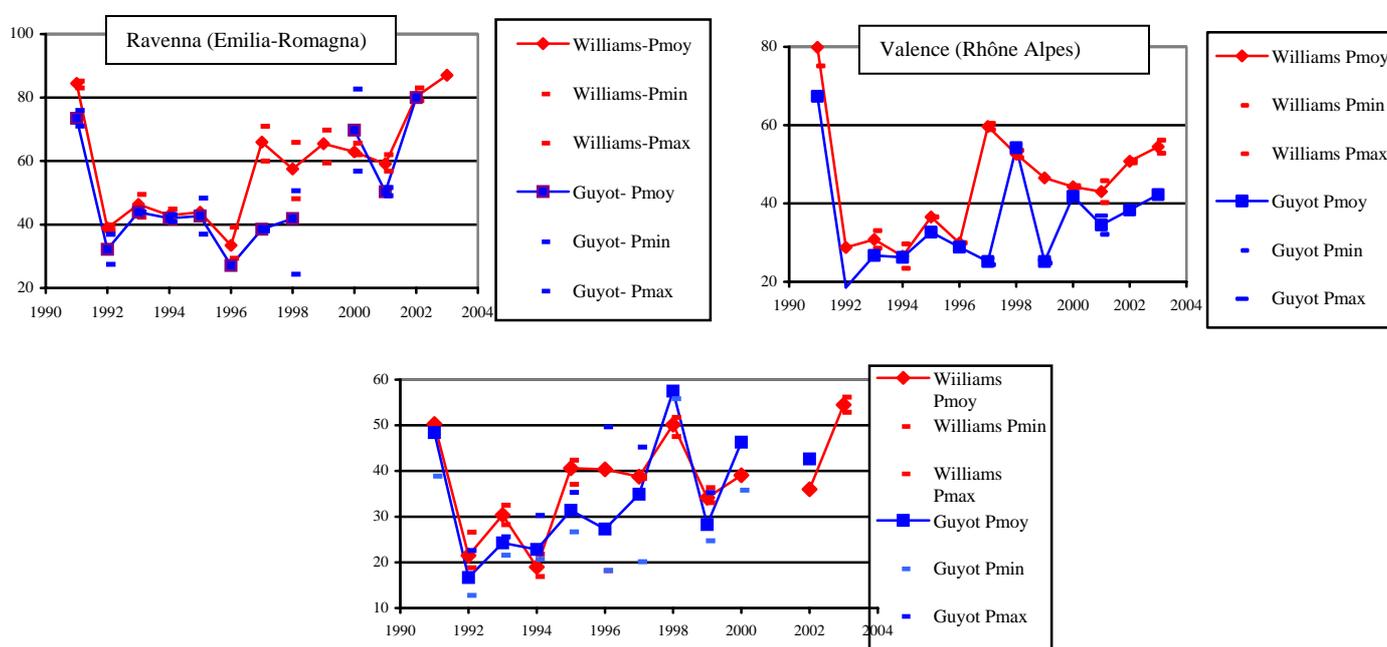
Sur le marché italien : les prix de la Guyot et les prix de la Williams sont corrélés et suivent ainsi les mêmes tendances. Ceci renforce la conclusion du point précédent : ce sont les mécanismes de marché et les volumes de production qui déterminent le prix du frais. Le prix de la Guyot est généralement inférieur au prix de la Williams. Deux années sont particulières : l'année 1997 où le cours de la Guyot s'effondre et l'année 2000 où il est supérieur à celui de la Williams. L'existence d'un débouché transformation, peut expliquer en partie ces observations : la poire Williams pouvant bénéficier d'un autre débouché et ayant un prix « soutenu » par l'existence du prix minimal jusqu'en 2000. Cependant, d'autres facteurs peuvent y contribuer, notamment le fait que la Guyot, soit une variété moins appréciée et connue par les consommateurs que la Williams.

Sur le marché français : comme dans le cas italien, les prix de la Guyot suivent les prix de la Williams avec quelques années atypiques : en 1997 et en 1999, le prix de la Guyot chute alors que celui de la

Williams se maintient. Le prix de la Guyot est, en général, nettement inférieur à celui de la Williams. Des conclusions similaires à celles du cas italien sont valides ici : le fait que les prix suivent les mêmes tendances montre que les réformes du dispositif d'aide ne sont pas déterminantes dans le niveau du prix. Par ailleurs, le différentiel de prix pourrait s'expliquer par l'existence d'un débouché important sur la transformation dans le cas de la Williams. En France, selon la Section Nationale Poire, la Guyot est moins appréciée sur le marché que la Williams. Cette poire a un important débouché sur le marché allemand, qui s'est réduit ces dernières années en engendrant une baisse de prix.

Sur le marché espagnol : comme dans les deux cas précédents, les prix de la Guyot et de la Williams suivent les mêmes grandes tendances. Ceci tend à montrer que ce sont les déterminants du marché qui fixent le prix du frais et non les modifications du régime d'aide. Cependant, sur le marché espagnol, l'écart entre les prix des deux poires est nettement plus marqué et souvent favorable à la poire Williams. L'existence du débouché transformation contribue nécessairement à cette situation étant donné que le prix de la Williams est très sensible aux quantités mises en marché, cependant elle n'est pas la seule explication de l'écart des deux prix.

**Figure 41 : Prix des poires Williams et Guyot en €100 kg sur des marchés représentatifs du frais**



Source : CE, 2005

En résumé, cette analyse confirme donc la comparaison entre prix de la Williams et prix à la transformation : les prix des deux poires suivent les mêmes tendances indiquant qu'ils sont déterminés par des mécanismes de marché sans subir l'influence des réformes de l'OCM. Le niveau de prix de la Guyot est en moyenne inférieur à celui du niveau de la Williams, ce qui pourrait indiquer que les volumes de Williams livrés à la transformation permettent de réguler le marché du frais, effet constaté par les opérateurs. Cependant, la Williams est une variété plus connue et appréciée des consommateurs d'Europe du Sud que la Guyot, ce qui peut également contribuer à l'écart de prix.

### L'avis des opérateurs

Selon les entretiens réalisés auprès des opérateurs dans les trois régions étudiées, les OP considèrent que l'existence d'un débouché attractif sur le frais a un effet global positif sur le prix du frais puisqu'il permet de diversifier les débouchés pour les producteurs et de limiter d'autant les excédents sur le frais. Il est évident que l'existence d'un débouché industriel qui a la capacité de transformer des excédents du marché du frais contribue à limiter les crises de prix, générées par des surplus conjoncturels de production. Ce raisonnement est confirmé par le fait que le cours de la Williams soit très réactif aux volumes produits. Cependant, l'analyse menée précédemment semble démontrer que les volumes concernés restent trop limités pour avoir un effet significatif sur la stabilité du prix, étant donné que le prix de la Williams a un niveau de variation équivalent à celui d'une variété de poires

non aidée. En terme d'effet sur le niveau du prix de la Williams, il est difficile de démontrer que le cours de la Williams est supérieur à celui des variétés non aidées du fait de l'existence de l'aide. En effet, d'autres facteurs, notamment la disposition à payer des consommateurs pour la Williams, peuvent y contribuer.

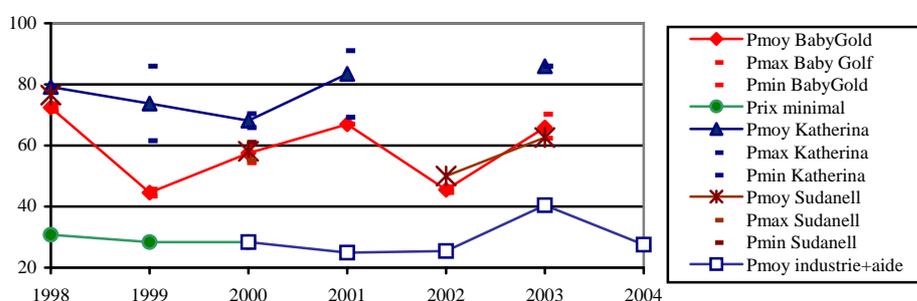
#### 5.1.4.2 Analyse des prix du frais de la Pêche de transformation

##### Prix de la Pêche du groupe Pavie sur le marché des frais

La Pavie est le groupe de variétés le plus couramment utilisé pour la transformation au sirop. Cette pêche n'est consommée en frais que dans certains pays, notamment en Espagne et en Italie.

L'Espagne est le seul pays pour lequel nous disposons de données sur les prix du frais sur des variétés de Pavie. Les prix sont présentés dans le graphique ci-dessous pour trois variétés courantes de Pavie. La série chronologique disponible est courte mais il apparaît que les trois variétés ont des niveaux de prix différents et certaines années suivent des tendances différentes. Le prix de la variété Katherina connaît de fortes fluctuations saisonnières mais un niveau moyen des prix relativement stable d'une année sur l'autre, variant autour de 80 €/T. La Baby Gold a un cours nettement inférieur et variant de 40 €/T à 70 €/T. La variété Sudanell a des cours proches de ceux de la Baby Gold. Les prix de la variété Katherina montrent une chute du prix en 2000 suivie d'un pic en 2001 qui sont liés à une année de forte production en 2000, suivie d'une baisse en 2001. La Baby Gold ne semble pas sensible aux variations de la production en 1999 et en 2000. En revanche, à partir de 2001, les hausses et baisses constatées sur les prix sont corrélées aux évolutions de la production. Pour toutes les variétés de Pavie frais, on observe un pic de prix en 2003. Les prix du frais connaissent donc ici aussi un lien avec la chute de production en Grèce. Nous avons montré que le prix à la transformation avait été tiré à la hausse par le déficit de matière première au niveau européen, lié à la chute de production en Grèce. Ceci s'est traduit par un volume de pavies espagnoles livrées à la transformation supérieur aux autres années. Il peut donc y avoir eu un effet d'entraînement sur les prix du frais.

**Figure 42: Prix des Pavie variétés Babygold, Katherina, Sudanell en €100 kg sur le marché du frais à Murcia (Murcia)**



Source : CE, 2005 ; EM

Pour compléter cette analyse sur les marchés grec et italien, nous avons analysé le prix des pêches toutes variétés confondues au niveau national. Les résultats sont présentés page suivante.

##### Comparaison entre variation du prix du frais et les prix producteurs pour la transformation au sirop

Contrairement à la poire, dans le cas de la Pavie, les prix minimaux pour la transformation sont très inférieurs aux prix des Pavies fraîches à Murcia (plus de deux fois inférieurs). Le prix du marché du frais est donc nettement plus rémunérateur que celui de la transformation. On peut faire le même constat à partir des données moyennes sur l'ensemble des variétés de pêche. Ce prix moyen montre aussi que le cours de la pêche suit des tendances différentes de celui du transformé : les deux prix ne paraissent pas liés. En Grèce, nous ne disposons pas des prix de Pavie, cependant en utilisant les données de prix de pêche sur le marché de consommation il apparaît que l'écart entre les deux prix est nettement moins important mais systématiquement inférieur d'au moins 30 % (voir tableau page précédente). En terme de variabilité, les cours du frais sur les deux marchés sont nettement plus instables que ceux de la pêche de transformation. Ils sont très corrélés aux fluctuations de production comme le montre l'analyse de la sensibilité du prix (voir définition dans l'analyse sur la poire).

Enfin en Italie, les prix de la pêche fraîche sont très supérieurs à ceux de la pêche de transformation (près de 40% supérieurs depuis l'abandon du prix minimum). Ils sont nettement plus fluctuants avant 2000, en revanche depuis l'abandon du prix minimum, les prix du frais et de la transformation semblent suivre des tendances similaires. La hausse des prix constatée sur le transformé jusqu'en 2003 s'observe également sur le prix du frais. Elle correspond à une baisse régulière de la production de la pêche italienne (voir tableau d'analyse de la sensibilité du prix).

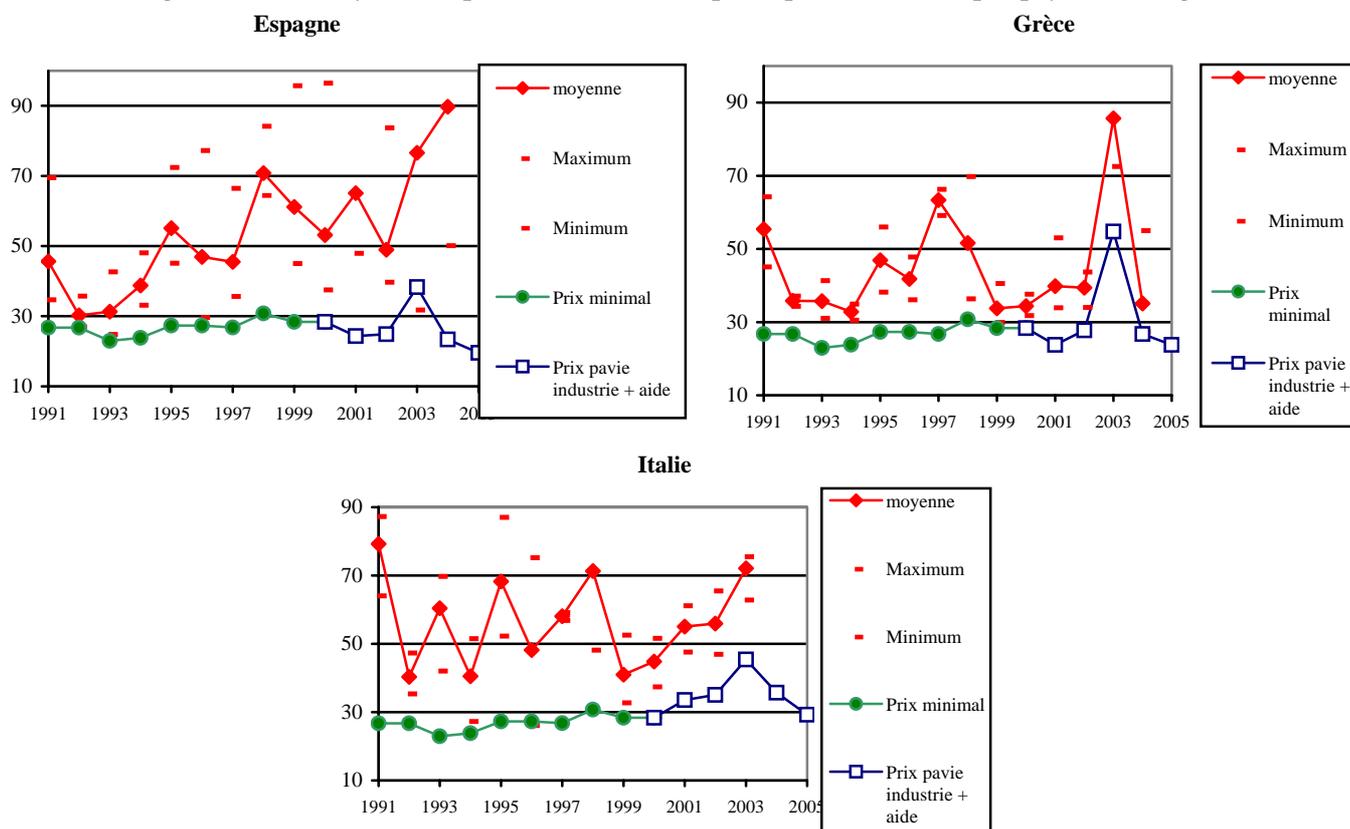
En terme d'effet de l'aide sur les prix du frais, il ressort que les prix du frais ne montrent pas de variations particulières aux périodes de réformes de l'aide, ils sont en revanche réactifs aux quantités produites annuellement. Indirectement, ceci démontre que sur les marchés où la pavié est consommée, l'existence d'un débouché sur la transformation est importante pour maintenir le cours, puisque ce débouché limite les quantités commercialisées sur le marché du frais.

**Tableau 16 : pourcentage d'écart entre le prix de la pêche fraîche et de la Pavié pour le sirop depuis la réforme de 2000**

	2001	2002	2003	2004
Italie	39,05%	37,32%	36,99%	39,64%
Espagne	62,62%	49,20%	49,95%	73,98%
Grèce	40,34%	29,54%	36,09%	23,71%

Source : Elaboration Agrosynergie à partir données CE et EM

**Figure 43: Prix moyen de la pêche fraîche et de la pêche pour l'industrie par pays - €100 kg**



Source : CE, 2005 ; Enquêtes Agrosynergie

**Tableau 17 : Sensibilité des prix du frais aux variations des niveaux de production**

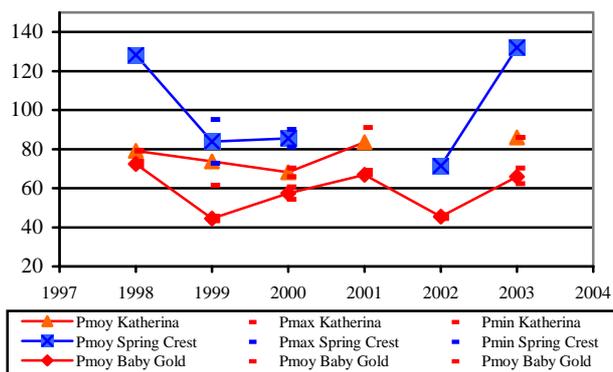
	Campagne	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Italie	Variation du prix	68,5%	-29,4%	20,5%	22,8%	-42,6%	9,4%	22,8%	1,7%	28,9%	-18,0%
	Variation du volume	-3,7%	1,3%	-31,4%	18,3%	18,9%	-5,9%	-0,6%	-1,2%	-29,3%	41,6%
	Sensibilité du prix	-18,62	-21,82	-0,66	1,24	-2,25	-1,58	-38,15	-1,33	-0,99	-0,43
Espagne	Variation du prix	42,1%	-14,9%	-3,0%	55,7%	-13,7%	-13,1%	22,5%	-24,8%	56,5%	17,2%
	Variation du volume	-24,1%	31,5%	8,8%	-3,9%	7,9%	14,8%	-18,2%	-17,3%	29,1%	-7,0%
	Sensibilité du prix	-1,75	-0,47	-0,34	-14,45	-1,72	-0,89	-1,24	1,43	1,94	-2,45
Grèce	Variation du prix	43,0%	-10,9%	51,6%	-18,5%	-34,5%	1,7%	15,9%	-1,1%	117,4%	-59,1%
	Variation du volume	-36,2%	18,0%	-65,4%	57,0%	107,5%	10,2%	-19,4%	-13,3%	-83,8%	660,0%
	Sensibilité du prix	-1,19	-0,60	-0,79	-0,32	-0,32	0,17	-0,82	0,08	-1,40	-0,09

Source : Elaboration Agrosynergie

### L'évolution du prix du marché du frais des pêches en particulier des pavies par rapport aux modifications du régime d'aide

Pour répondre à ce critère il est intéressant de s'intéresser aux prix des variétés qui peuvent, à la fois être consommées en frais et transformées. Nous ne disposons de données que sur le marché espagnol. Dans le graphique suivant, nous avons comparé sur le marché de Murcia, les prix d'une variété de pêche jaune (la Spring Crest) qui a une période de maturité à peu près similaire à la Baby Gold et la Katherina. Rappelons que la pêche jaune n'est pas transformée en fruit sirop et que de ce fait elle n'est pas aidée. Sur le graphique, il apparaît clairement que les cours de la pêche jaune sont nettement supérieurs à ceux des variétés Pavies. Par ailleurs, les tendances des cours semblent être différentes nous ne disposons cependant pas de suffisamment d'années pour faire une analyse complète.

**Tableau 18 : Comparaison entre prix de la Pavie et prix d'une pêche jaune non aidée €100 kg sur le marché du frais à Murcia**



	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Prix moy Pavie Baby Gold	72,41	44,54	57,46	66,91	45,50	65,86
Prix moy Pêche jaune Spring Crest	128,36	83,90	85,57		71,5	132,10
% d'écart de prix	-55,95	-	-		-26	-66,24
% d'écart de prix	-77%	-88%	-49%		-57%	-101%

Source : CE, 2005

Sur la Pavie, les données ne permettent pas de conclure. Les séries de prix chronologiques dont nous disposons sont trop courtes et incomplètes pour mener l'analyse à son terme.

### L'avis des opérateurs

Selon les entretiens réalisés auprès des opérateurs dans les trois régions étudiées, les OP considèrent que l'existence d'un débouché attractif sur le frais a un effet global positif sur le prix du frais puisqu'il permet de diversifier les débouchés pour les producteurs et de limiter d'autant les excédents sur le frais sur les marchés où la pavie est un produit à double fin. Il est évident que l'existence d'un débouché industriel qui a la capacité de transformer des excédents du marché du frais, contribue à limiter les crises de prix, générées par des surplus conjoncturels de production. Ce raisonnement est confirmé par le fait que le cours de la pavie soit très réactif aux volumes produits. Cependant, l'analyse menée montre qu'il existe une certaine segmentation entre marché du frais et marché de la transformation : les variétés industrielles ne correspondent pas nécessairement aux variétés appréciées sur le marché du frais. Le marché sur lequel le débouché fruits au sirop peut avoir un effet est essentiellement l'Espagne et dans une moindre mesure l'Italie.

### 5.1.5. Incidence de la qualité des fruits sur le niveau des prix

D'après les enquêtes et les entretiens, les transformateurs n'appliquent pas de normes de qualité plus restrictives que les normes européennes. Ils utilisent rarement des grilles d'évaluation de la qualité pour définir les prix. Lorsque ces grilles existent, elles prennent en compte : le calibre de fruit, le degré de maturité (notamment tâche verte pour les pêches), la fermeté, le degré brix ou éventuellement la variété.

En ce qui concerne le lien entre qualité du fruit et le prix, la situation est différente selon les régions de production.

En Grèce, les résultats de l'étude de cas montrent que le prix n'est pas fonction de la qualité des fruits. Les transformateurs appliquent un prix unique pour toutes les livraisons et ce quelque soit la période au cours de la saison. Ce prix est le résultat de la négociation collective que nous décrivions dans l'analyse du prix au producteur. Cependant, nous avons noté précédemment que les transformateurs jouent sur les pesées des livraisons pour ajuster légèrement le prix. Sur les quatre industriels rencontrés tous déclarent ne pas prendre en compte la qualité car ils négocient collectivement un prix le plus faible possible. Ils considèrent par ailleurs que la mise en place de grilles de prix sur la base de qualité ne serait pas en leur faveur car sur le segment de marché, sur lequel ils vendent, ils ne parviendraient pas à mieux valoriser leurs produits.

Le principe est donc l'achat d'un lot de fruits à un prix fixe après un premier contrôle sur la matière première livrée. Très peu de lots sont dans les faits rejetés. Les lots livrés sont donc des fruits de qualité inégale, le transformateur fait alors, lui-même le tri en fonction de qualité ce qui lui permet de produire une gamme de pêches au sirop allant de « standard » à « choice ».

En France, selon les résultats de l'étude de cas, les conserveries ont établi des cahiers des charges techniques avec des OP qui les livrent régulièrement et font partie du secteur spécialisé.

Pour les producteurs respectant ces cahiers des charges, il existe des différences de prix en fonction du calibre et de la variété. Ceci reflète le fait que les fruits seront valorisés par l'industriel différemment. Cependant, cela ne s'applique pas nécessairement pour les producteurs qui livrent ponctuellement les industriels lorsque ces derniers manquent de matière première. Dans ce cas, les industriels sont à la recherche de fruits à bas prix répondant aux qualités standards minimums. Dans le cas des petites unités de transformation qui visent un secteur haut de gamme, la qualité est un critère fort de définition du prix, mais ceci concerne de volumes faibles.

En Italie, les transformateurs appliquent des grilles de prix différentes avec les producteurs qui les approvisionnent régulièrement. Ces grilles prennent en compte : le calibre, le degré brix, le mode de production (intégrée, biologique), la fermeté, la catégorie du fruit.

Toutes les OP interviewées ont déclaré que la qualité des fruits livrés à la transformation s'est améliorée, les transformateurs bénéficiant globalement des efforts des producteurs faits sur le marché du frais. En Emilia Romagna, les producteurs ont, en effet, créé une AOC pour la poire qui a eu un effet sur la qualité des poires produites dans la région.

En Espagne, il y a eu plusieurs programmes d'amélioration de la qualité des variétés de pavie (cf. QE2), ces programmes étaient destinés essentiellement à améliorer la qualité à destination des consommateurs de frais, mais les transformateurs en ont indirectement bénéficié. Selon les résultats des entretiens menés dans la région de Murcia, les industriels ne pratiquent pas de politiques de prix différenciés selon les qualités produites. Ils recherchent essentiellement une matière première au moindre coût. Il existe quelques unités artisanales qui distinguent par la qualité leurs produits de la production industrielle mais leurs approvisionnements concernent des quantités très réduites. La situation paraît donc très proche de celle de la Grèce.

### 5.1.6. Jugement évaluatif

#### Evolution du prix de la poire pour la transformation

Le prix au producteur a subi des variations importantes sur la période étudiée. Jusqu'en 2000, le prix de la matière première livrée aux industriels dans le cadre du régime d'aide était largement déterminé par la définition, par la CE, du prix minimal imposé aux industriels percevant l'aide à la transformation. Le prix producteur est donc largement déterminé par les évolutions du prix minimal déduit des frais des OP, qui peuvent représenter entre 2 et 25 % des prix de l'industrie selon les

services proposés par l'OP. Le prix était donc essentiellement fixé administrativement, il était ainsi relativement homogène sur les différents marchés et il incluait un montant d'aide.

La première réforme de 1996 s'est traduite par une légère baisse du prix à partir de 1999, conséquence de l'abaissement du prix minimal par la réglementation européenne.

Le prix au producteur de la poire industrie a été profondément modifié par la réforme de 2000 qui a introduit un changement central dans l'établissement du prix producteur avec le passage à un système de prix contractuel librement négocié entre OP et industries de transformation. A partir de 2000, le prix n'intègre plus un soutien de la commission, il s'établit par négociation commerciale et dans certains pays par une négociation collective (en Espagne jusqu'en 2002). Le niveau du prix contractuel peut alors être le résultat de nombreux facteurs : le rapport offre et demande, la qualité du produit, la qualité du service fourni par l'OP etc. Par ailleurs, les évolutions du montant de l'aide ont un effet direct sur le prix producteur qui, à compter de 2000, est constitué par le prix contractuel additionné de l'aide et déduit des frais des OP. L'aide représente dans le secteur de la poire une part importante du prix producteur : entre 30 et 47 % selon les bassins de production.

L'abandon du prix minimal en 2000, s'est traduit par des évolutions de prix très différentes d'un pays à l'autre. Ainsi en Italie, le plus grand pays producteur de poires, la réforme s'est traduite par une hausse spectaculaire du prix au producteur pendant deux ans, suivi d'un effondrement jusqu'à la période actuelle. La hausse qui a suivi la réforme n'était pas liée aux variations de volumes de poires produits qui s'étaient maintenus. En revanche, les cours de la Williams industrie après la réforme se sont approchés du niveau des cours du frais. Cette situation a perduré jusqu'en 2003, date où les prix à la transformation ont entamé une période de régression alors que les prix du frais augmentaient.

Cet effondrement du prix producteur de la poire de transformation était à la fois la conséquence de la baisse de l'aide (du fait de dépassement des seuils) et de la baisse des prix contractuels. En moyenne sur la période, la réforme de 2000 a été favorable au producteur, avec une hausse de 13 % en terme réel. Cependant, cette situation pourrait ne pas perdurer étant donnée la baisse des prix contractuels, ces dernières années.

En Espagne, second pays producteur, la réforme a été suivie d'une baisse d'en moyenne 25 % sur la période suivant 2000. Les prix au producteur se sont réajustés à la baisse dès l'application de la réforme, niveau auquel ils se sont stabilisés jusqu'en 2004, date d'une chute nette qui est liée à un pic de production.

En France, la réforme s'est traduite par une baisse moyenne des prix au producteur de 6 % sur la période suivant 2000 en terme réel. Les prix montrent une stabilité importante, les transformateurs semblent avoir tenu compte de l'aide et réajusté en conséquence les prix d'approvisionnement.

Les évolutions contrastées des prix producteurs suite à la réforme de 2000 peuvent s'expliquer par les rapports entre les secteurs de production et les secteurs industriels et de la concurrence avec le débouché du frais.

Les entretiens ont montré que les industriels de la conserverie ont des exigences en terme de qualité précises. Cependant, ils utilisent rarement des grilles de rémunération détaillées ; en France et en Italie, les prix varient essentiellement en fonction des calibres des fruits et de la maturité du fruit. En Espagne depuis 2000, la majorité des industriels recherchent une matière première à faible coût sans faire de distinction sur la qualité.

L'analyse du prix du frais montre que jusqu'en 1996 les prix de la Williams sur le frais et les prix industrie ont été très proches. Ils sont toujours à des niveaux voisins en Espagne, marché où la Williams a peu de débouchés en frais, ce qui peut être le reflet d'une certaine surproduction. En France et en Italie, ils sont, depuis 1996, nettement différenciés avec un prix du frais supérieur à celui de l'industrie. Les cours du marché du frais de la Williams ne montrent pas de réactions particulières aux réformes du régime d'aide ; en revanche, ils sont nettement corrélés aux niveaux de production. Ils sont à un niveau supérieur de ceux d'une variété non aidée, et les opérateurs considèrent que l'existence du débouché transformation contribue à les maintenir à un niveau élevé. Cependant, l'existence d'autres facteurs pouvant jouer sur le différentiel de prix (notamment le fait que la Williams soit plus appréciée des consommateurs sur certains marchés) ne permet pas une démonstration nette de cet impact.

### Le prix de la pêche industrie

Jusqu'en 2000, le prix de la matière première livrée aux industriels dans le cadre du régime d'aide était largement déterminé par la définition par la CE du prix minimal par des mécanismes identiques à ceux décrits dans le secteur de la poire.

La réforme de 1996 s'est traduite par une légère augmentation du prix au producteur en France, Espagne et Italie. En Grèce, cette réforme est considérée comme ayant eu un impact majeur qui n'apparaît pas nécessairement sur les courbes de prix présentées. En effet, l'obligation de livrer au travers des OP a constitué un changement important. Les producteurs grecs sont le plus souvent membres de coopératives agricoles mais ils livraient en tant qu'indépendants les industries de la transformation. La réforme de 1996 s'est donc traduite par le prélèvement par les OP de frais sur le prix au producteur de l'ordre de 7 %. Elle s'est également traduite par une position renforcée des OP face aux industries.

Le prix au producteur de la poire industrie a été profondément modifié par la réforme de 2000 qui a introduit un changement central dans l'établissement du prix producteur avec le passage à un système de prix contractuel librement négocié entre OP et industries de transformation. A partir de 2000, le prix n'intègre plus un soutien de la commission, il s'établit par négociation commerciale et dans certains pays par négociations collectives (en Grèce jusqu'en 2005 et en Espagne jusqu'en 2002). Le niveau du prix contractuel peut alors être le résultat de nombreux facteurs : le rapport offre et demande, la qualité du produit, la qualité du service fourni par l'OP, etc. Par ailleurs, les évolutions du montant de l'aide ont un effet direct sur le prix producteur qui à compter de 2000 est constitué par le prix contractuel additionné de l'aide et déduit des frais des OP. L'aide représente dans le secteur de la poire une part importante du prix producteur : entre 15 et 25 % selon les bassins de production.

L'abandon du prix minimal a eu un effet net dans tous les pays mais avec des conséquences, comme dans le cas de la poire, très variées. La période qui suit la réforme est marquée une flambée des prix au niveau européen en 2003, conséquence de la très mauvaise récolte en Grèce. Hormis cette année très particulière, les tendances sont contrastées : en France, le prix au producteur s'est accru de près de 13 % en terme réel. En revanche, dans les trois principaux pays producteurs (Italie, Grèce et Espagne) la réforme a eu des effets négatifs sur les prix : en Italie les producteurs ont subi une baisse de prix de 9 % en moyenne ; en Espagne, la baisse a été plus forte avec -14 % et en Grèce -15 % en euro constant.

L'analyse du lien entre le prix du frais et du transformé est une question délicate étant donné que la pêche d'industrie, la pavie, n'est consommée en frais que sur les marchés espagnols et italiens. En Espagne, le prix de l'industrie est très inférieur au prix de la Pavie en frais et l'écart s'accroît. Sur les autres marchés, le prix de la pêche (freestone) est très supérieur à celui de la pavie. En dehors du marché italien où les prix des transformateurs suivent ceux du frais sur les marchés espagnols et grecs les deux cours suivent des tendances très différentes.

Les variations du prix du frais sont très sensibles aux variations de volumes de pêches produits. Ainsi, comme dans le cas de la poire, l'existence d'un débouché transformation contribue nécessairement à réguler les prix du frais dans les pays où la pavie a une double fins, mais les réformes du régime d'aide n'ont pas directement affecté les cours du frais. Les variations du cours du frais restent donc déterminées par une dynamique de marché complexe impliquant l'équilibre offre et demande mais également la qualité, les rapports distributeurs et producteurs etc.

## **5.2. QE2 : DANS QUELLE MESURE L'AIDE A LA PRODUCTION A PERMIS A L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION D'ETRE APPROVISIONNEE AVEC LA MATIERE PREMIERE REQUISE – EN TERME DE VOLUME, QUALITE, VARIETE ET PRIX ?**

La question poursuit l'analyse des dynamiques du marché. Elle vise à vérifier dans quelle mesure l'aide à la production a permis une meilleure adéquation entre l'offre des producteurs et la demande des transformateurs (elle-même fonction de la demande des consommateurs finaux) en termes de volume, de prix et de qualité. Il s'agit donc d'évaluer l'efficacité des instruments de l'OCM sur l'équilibre de marché intérieur et notamment l'efficacité des seuils à poursuivre l'objectif d'adaptation des volumes à la demande, de manière à éviter l'apparition de surplus structurels de produits invendus. La demande en matière première des transformateurs est étudiée en termes de :

- a- Volume : les volumes demandés dépendent de l'évolution des capacités d'absorption du marché pour chaque type de produits. Il faut vérifier que le régime de seuil est proportionné aux volumes demandés par l'industrie de transformation communautaire.
- b- Variété : il existe des variétés de pêches et poires qui présentent des caractéristiques techniques plus ou moins adaptées aux exigences des transformateurs. Il est nécessaire d'étudier si les instruments de l'OCM ont favorisé une adaptation variétale en fonction des exigences techniques de l'industrie.
- c- Qualité : par qualité, on entend ici la qualité technique de la matière première, définie par les normes communautaires. Il s'agit de vérifier dans quelle mesure les instruments de l'OCM ont favorisé le respect de la norme communautaire en matière de qualité. Il s'agit, en outre, de vérifier si le système des contrats a permis une évolution de la qualité de la matière première en fonction des exigences de l'industrie.
- d- Prix : il s'agit d'étudier si l'aide à la production a eu une influence sur le prix payé aux producteurs. Par ailleurs, il est important d'analyser dans quelle mesure, les évolutions des prix producteurs se transmettent sur les prix de vente industriels (PVI) des produits transformés et enfin si les prix des produits transformés sont alignés avec les prix des produits d'importation.

### **5.2.1. Critères de jugement et indicateurs**

1 L'OCM FL mesures pêches, nectarines, poires transformées et ses modifications ont permis (ou non) aux industries de transformation de disposer d'un volume de matière première proportionné à l'évolution de la demande communautaire concernant les différents types de produits transformés.

- a- Évolution de la production de pêches, nectarines, poires de transformation et des produits transformés par type de produits (fruits au sirop / au naturel et autres, notamment fruits congelés)
- b- Comparaison de l'indicateur précédent à l'évolution des seuils communautaires et nationaux
- c- Evolution des stocks de produits transformés (fruits au sirop / au naturel et autres)
- d- Evolution des exportations communautaires et des importations dans l'UE de poires et de pêches fraîches
- e- Evolution de la consommation par tête par type de produits transformés
- f- Degré de satisfaction exprimé par un échantillon de transformateurs sur la quantité des produits livrés (par fruit) dans le cadre du dispositif d'aide.

2 L'OCM FL mesures pêches, nectarines, poires transformées et ses modifications ont permis (ou non) aux industries de transformation de disposer de variétés et d'une matière première d'une qualité technique apte à satisfaire les exigences de marché

- a- Analyse des améliorations variétales faites pour répondre aux besoins des transformateurs
- b- Analyse des paramètres techniques et qualitatifs définis dans les contrats OP/transformateurs
- c- Evolution du coefficient de transformation
- d- Part de la production destinée à la transformation refusée par les transformateurs pour des raisons liées à la qualité
- e- Indicateur du degré de satisfaction exprimé par un échantillon d'industries de transformation.

3 Les variations de prix payés aux producteurs se sont répercutées (ou non) sur les prix de vente des produits transformés et ce dans la même proportion.

- a- Évolution des prix aux producteurs agricoles (prix nets de l'aide payée sur la période 1996- 2000) et des prix de vente des pêches, nectarines et poires au sirop/au naturel des industries de transformation
- b- Comparaison entre les prix de vente et les prix d'importation des pays tiers dans le marché communautaire sur les pêches et poires au sirop/ au naturel.

### 5.2.2. Sources d'information et limites

Nous avons mobilisé des sources d'information différentes selon les données étudiées. En ce qui concerne la production de fruits frais par variété nous avons utilisé les données d'Eufofel (notons qu'il n'existe pas de données sur la production de Williams en Espagne et ce même au niveau national) et les données d'Europech pour la production des pavies. Concernant l'analyse de l'évolution des volumes destinés à la transformation, nous avons présenté le contexte général en introduction et à cette occasion souligné qu'il existe plusieurs sources de données (CE, EM) qui montrent des incohérences. Notons que les données des Etats membres et de la CE suivent souvent les mêmes tendances mêmes si elles ne sont pas à des niveaux similaires. D'autre part, nous étudions les volumes livrés dans le cadre du régime d'aide comme *proxy* des volumes destinés à la transformation. En introduction nous avons, en effet, montré qu'il existe un approvisionnement hors du régime d'aide mais qu'il est très faible et que nous ne disposons pas de séries chronologiques complètes.

En ce qui concerne l'analyse des stocks, nous disposons de données fournies par la Commission provenant de deux sources : le groupe de prévision fruits et légumes et les bilans du régime d'aide. Ces deux sources ne sont pas cohérentes sur l'ensemble de la période étudiée (écart pour l'année 1997, 2000 et 2004 dans le cas de la poire et pour l'année 1997 dans le cas de la pêche). De plus, la difficulté est que ces données sont incomplètes : nous n'avons pas de données pour la France à partir de 2000, nous les avons sollicitées auprès de l'EM qui n'a pas pu nous les fournir dans les délais de l'étude. Par ailleurs, nous avons des données manquantes pour l'Italie et la Grèce. Nous avons utilisé les données des bilans de l'aide qui étaient plus complètes et détaillées. Enfin notons que les obligations de rapportage sur les stocks ont été modifiées lors de la réforme de 2000 : avant 2000 les stocks sont enregistrés au 31 décembre l'année n et sont distingués en stock vendu et invendu. Après 2000, les stocks sont enregistrés au 31 mai de l'année n+1 (pour la campagne n/n+1) sans distinction. La campagne 2000 a donc une donnée en janvier et une donnée en mai.

Les données sur les PVI : les fruits au sirop/ au naturel n'étant pas un produit de grande consommation, nous n'avons pas identifié de suivis des prix de vente industrie qui permettent de faire une analyse dans tous les pays producteurs, sur la période étudiée. Par conséquent, nous utilisons comme *proxy* les prix des exportations et des expéditions intra UE des fruits au sirop/ au naturel. Les prix moyens ont été calculés à partir de la valeur totale des expéditions de l'EM et du volume total de ces expéditions. Nous avons utilisé le rendement de transformation pour rapporter les prix du produit fini aux prix en équivalent matière première. Cette méthode présente des limites dans le cas des pays qui vendent essentiellement leur production sur leur marché interne. Dans ce cas, les volumes exportés (intra et extra) UE sont faibles et la vente d'un lot à un prix très éloigné de celui du marché fait fortement varier la moyenne. C'est notamment le cas des données France qui sont de ce fait à considérer avec précaution. En France, nous disposons également d'indices des prix de vente industriel sur le marché français transmis par l'Insee sur les conserves de fruits (tous les fruits étant agrégés). Nous disposons par ailleurs du prix de vente industrie en Grèce sur trois années. Ces données ne sont pas suffisantes pour faire une analyse sur la période historique étudiée de manière systématique, mais permettent de préciser les données sur l'export. Les prix de vente industrie grecs sont tout à fait cohérents avec les prix des exports (intra et extra UE), étant donné que la plupart des industriels grecs sont également exportateurs (voir filière grecque), il n'y a donc que rarement des intermédiaires supplémentaires entre le stade de production et d'exportation.

### 5.2.3. Les effets de l'aide sur les volumes d'approvisionnement de l'industrie de la poire et la disponibilité du produit fini sur le marché

Nous analysons dans un premier temps la régularité de l'approvisionnement de l'industrie pour étudier si les évolutions de la production industrielle s'expliquent par des difficultés d'approvisionnement. Dans un second temps, nous confrontons la production au seuil imposé par la réglementation : pour analyser l'efficacité du système des seuils, nous calculons le taux de remplissage des seuils défini

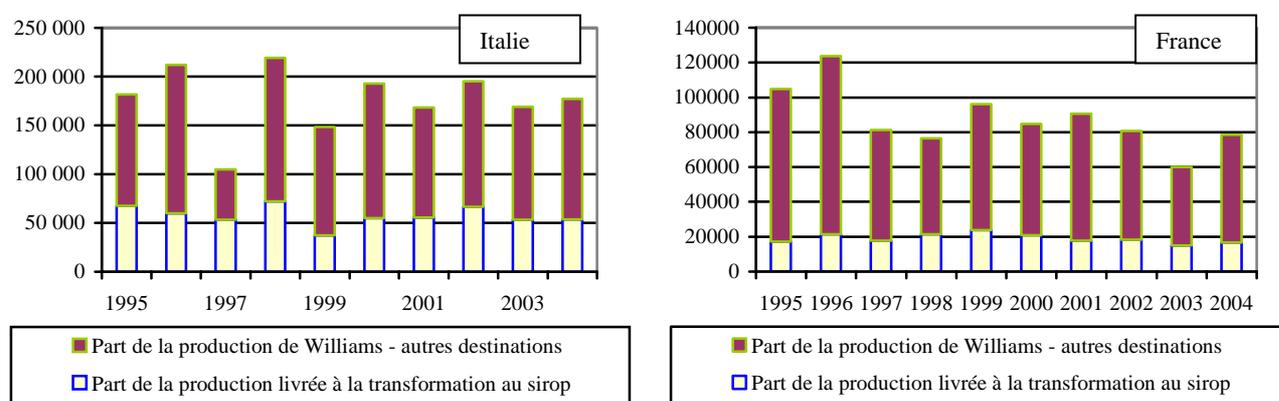
comme le rapport entre la moyenne des volumes transformés sur les trois années (n-2, n-1, n) et le seuil de référence communautaire (jusqu'en 2000) puis national (après 2000).

### 5.2.3.1 Une production communautaire aidée de poires pour la transformation en conserve relativement stable mais qui dépasse régulièrement les seuils

#### Une production en baisse mais un approvisionnement régulier des industriels

Les données de production de la poire pour la transformation sont présentées dans la description du contexte. Il y apparaît que les livraisons de poires pour la transformation au sirop/au naturel connaissent une tendance légère à la baisse entre 1993 et 2004 (-9% en 2004 par rapport à la moyenne de la période). La production est relativement stable et largement dominée par l'Italie, suivie de l'Espagne. L'analyse de la part de la production de Williams livrée à la transformation au sirop/ au naturel (dans le cadre du régime d'aide) est un premier indicateur de l'approvisionnement de l'industrie. Nous ne disposons pas de données sur la production de Williams au niveau national espagnol, nous étudions donc uniquement le cas italien et français. Le cas de l'Italie (le plus grand producteur de l'UE) montre que la production de Williams italienne présente de fortes fluctuations d'une année sur l'autre. Cependant, les variations affectent peu les livraisons à la transformation au sirop qui restent relativement stables et supérieures à 50 000 T. Ainsi, en moyenne 30 % de la production est destinée à la transformation, sauf deux années particulières : 1997/98 année de très forte baisse de la production, mais marquée par un bon approvisionnement des industriels (malgré des prix attractifs sur le frais cette année là), et 1999/00 autre baisse de la production face à laquelle les industriels semblent avoir eu plus de difficultés à s'approvisionner. Les industriels sont donc régulièrement approvisionnés sauf les années de très fortes baisses de production. Le cas de la France est encore plus illustratif de cet état de fait, avec des livraisons extrêmement régulières en dépit des variations assez importantes de la production totale. Ceci s'explique notamment par le fait qu'une partie de la production est entièrement dédiée à la transformation dans la filière française. Dans les trois principaux pays producteurs, lors des entretiens, les transformateurs ont confirmé ne pas avoir de difficultés à s'approvisionner en terme de quantité.

**Figure 44 : Part des volumes (T) de poires Williams produits en Italie, en France selon leur destination, entre 1995 et 2004**



	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
<b>Italie</b>	37,3	28,3	50,9	33,0	25,0	28,4	33,0	34,2	31,4	30,3
<b>France</b>	16,5	17,4	21,9	28,0	24,8	24,5	19,7	22,7	25,2	21,2

Source : CE – Eurofel, 2005

#### Des seuils limitatifs

Le tableau suivant montre que, jusqu'en 2000, le seuil communautaire concernant les poires est limitatif : il est dépassé chaque année en dehors de deux années (1994 et 1999). Suite à la réforme de 2000 et la répartition nationale du seuil communautaire, ce dernier est très légèrement rehaussé de 3000 T par an. Cependant, au niveau communautaire, la situation de dépassement du seuil perdure avec des différences significatives selon les pays. L'Italie dépasse son seuil chaque année, tout comme la Grèce. La France a dépassé son seuil les deux premières années d'application du système (la production comptabilisait la matière première transformée sur le territoire et non pas produite en

France, elle incluait donc les importations de matière première ce qui augmentait les volumes français). L'Espagne est en dépassement depuis 2003.

La situation de dépassement des seuils est donc structurelle dans le cas de la poire, notamment en Italie, et ce malgré la baisse de la production que nous évoquons en début de l'analyse. Nous avons montré dans la question 1 que l'aide à la production représente près de 30 à 45% du prix. L'aide à la tonne est donc significative pour les producteurs, elle contribue nécessairement à rendre ce débouché attractif et à maintenir le niveau des approvisionnements et par là même le niveau de dépassement des seuils. Cependant, le fait que cette situation soit structurelle montre que les industriels (jusqu'en 2000) et les producteurs (après 2000) n'ont pas réagi aux dépassements de seuil et aux abattements de l'aide par une réduction significative de la production. Ceci peut être considéré comme un indicateur de deux faits : d'une part, d'une demande du marché supérieure à celle définie par les seuils et de la capacité de l'industrie à y répondre de manière concurrentielle malgré les baisses de l'aide consécutives au dépassement des seuils. Nous reviendrons sur cette conclusion dans la suite.

D'autre part, le dépassement structurel des seuils semble également indiquer que le mécanisme des seuils n'incite pas les industriels et les producteurs à réduire les quantités produites. De manière théorique, ce mécanisme peut en effet inciter un comportement dit de « free rider » : il peut paraître plus intéressant pour un acteur individuel de ne pas baisser son propre niveau de production en supposant que les autres acteurs le baisseront sous l'incitation de la baisse du montant d'aide. De plus, le mécanisme pour l'acteur individuel est difficile à maîtriser dans la mesure où il ne connaît pas les prévisions de production des autres OP dans le fonctionnement actuel, ou industriels dans le fonctionnement antérieur à 2000. Le résultat est que les quantités produites ne s'ajustent que si les montants d'aide sont significativement baissés sur de longues périodes, ce qui révèle une augmentation significative de la production et peut amener les opérateurs les moins performants dans le secteur étudié à réduire leur production.

**Tableau 19 : taux de remplissage des seuils de production de pêche pour la transformation**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
UE-15	107%	114%	121%	129%	121%	118%	106%	114%	116%	111%
France							118%	107%	96%	94%
Grèce							169%	157%	103%	107%
Italie							108%	129%	128%	127%
Pays-Bas							104%	57%	54%	105%
Espagne							94%	98%	116%	106%
Portugal							43%	32%	31%	12%

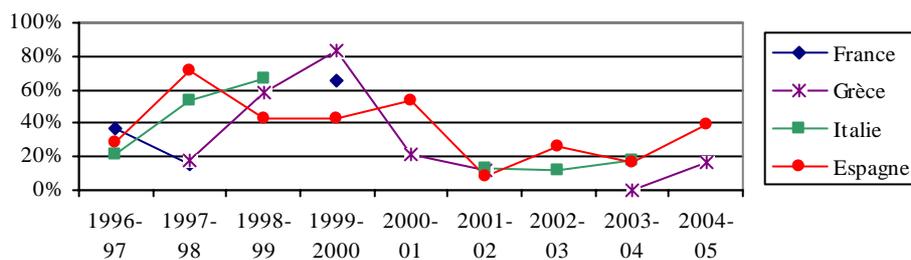
Source : DG-Agri C.2., 2005, et réglementation européenne (seuils)

### 5.2.3.2 L'évolution des stocks dans l'industrie de la poire

L'évolution des stocks est un indicateur de l'écoulement de la marchandise et donc de l'évolution du marché des poires au sirop/au naturel. Il permet d'analyser en quoi la baisse légère de la production est liée à une saturation du marché. Nous analysons l'écoulement en rapportant le volume en stock aux volumes produits. Une accumulation de stocks (dont une partie peut être déjà vendue mais toujours en stock) est un indicateur de difficultés d'écoulement. Rappelons que les données sur les stocks sont incomplètes. On peut également questionner leur fiabilité dans la mesure où lors de deux années la Grèce présente un stock supérieur à ce qu'elle produit, ce qui est très improbable (ces données ont été éliminées du graphique suivant afin d'en faciliter la lecture).

La figure suivante montre une baisse nette des stocks italiens et espagnols suite à la réforme de 2000. Ceci peut être lié à la méthode d'enregistrement : à partir de 2000 les stocks ont été enregistrés en fin de campagne (en mai de l'année n+1 pour la campagne n/n+1), période où un nouveau cycle de production est entamé et où les stocks devraient être à leur plus bas niveau. Avant 2000, ils étaient enregistrés plus tôt (janvier n+1 pour la campagne n/n+1), période où les stocks sont nécessairement plus élevés. Il n'est donc pas possible de comparer les niveaux avant et après 2000. En revanche, il est possible d'analyser ces deux périodes séparément et de comparer les tendances. Une analyse par période révèle que : jusqu'en 2000, les stocks italiens et espagnols suivaient plutôt une tendance à la hausse ; après 2000, la situation semble perdurer avec une hausse des stocks. Ceci indiquerait une dégradation du marché et de plus fortes difficultés d'écoulement de la marchandise au cours des dix dernières années.

**Figure 45 : Evolution du rapport stock/production de poires au sirop/au naturel (%)**



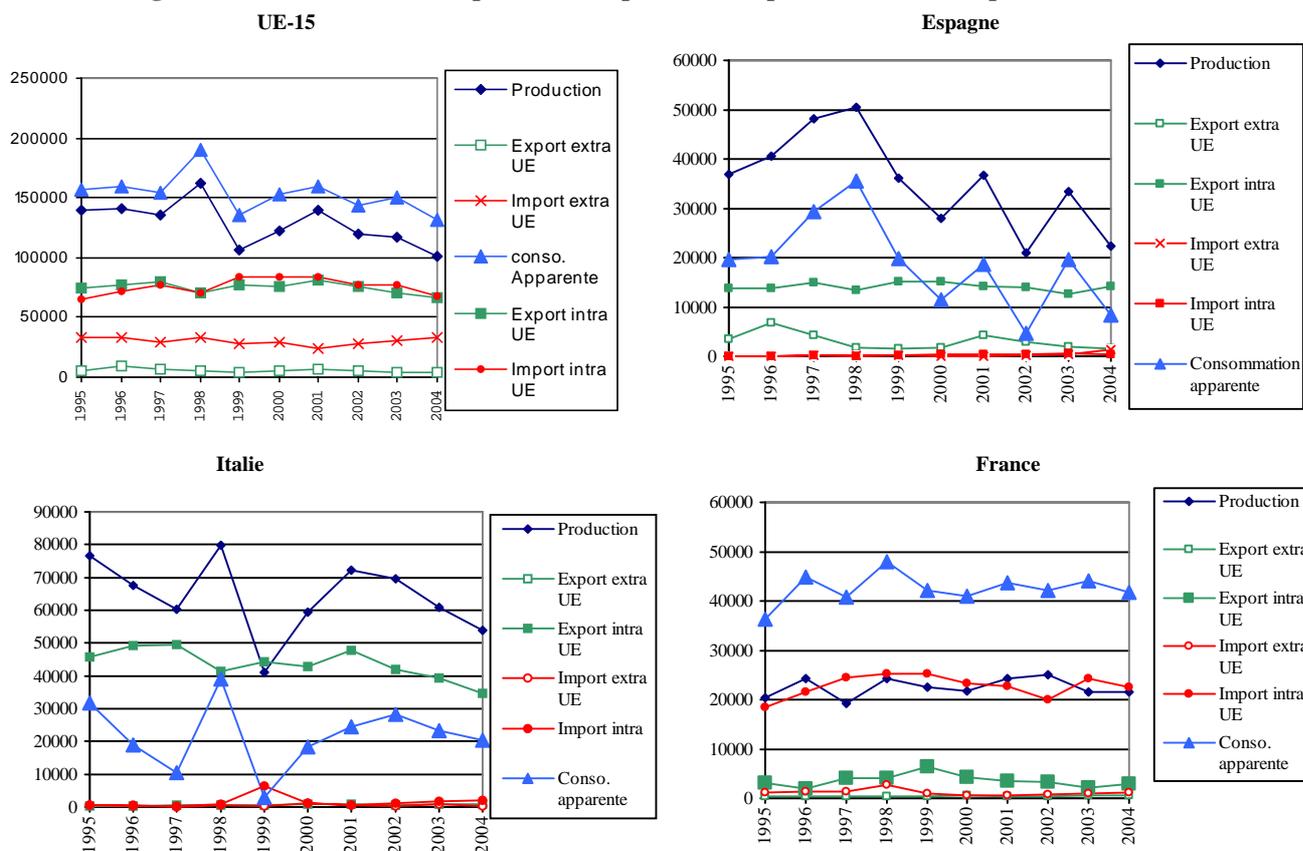
Source : CE, 2005

### 5.2.3.3 La disponibilité du produit fini sur le marché et la demande en conserve de poire

Pour analyser la disponibilité sur le marché communautaire, nous étudions la consommation apparente (production – exportation + importation). Cet indicateur présente la limite de ne pas prendre en compte la dimension temporelle, qui est importante sur les productions transformées agricoles : il peut y avoir un décalage entre production et consommation du fait du cycle productif et du stockage. L'intégration de la donnée temporelle aurait pu être faite en tenant compte des stocks cependant les données sont trop incomplètes pour pouvoir être prises en compte dans l'analyse.

Les données nationales montrent que l'Italie et l'Espagne sont des filières très fortement orientées vers l'exportation intra-communautaire, qui représente un débouché pour la moitié de leur production ces dernières années. Dans ces deux pays, on constate que la consommation apparente nationale est en baisse. La production française est en grande majorité valorisée sur le marché français, qui est en déficit et importe des autres pays communautaires près de 50% des volumes consommés.

**Figure 46 : Evolution de la disponibilité de poire au sirop/ au naturel (T de produit fini)**



Source : Elaboration Agrosynergie sur données Comext, CE, EM

Au niveau européen, la production communautaire de poire est principalement orientée vers le marché interne, comme le montre la faiblesse du niveau des exports extra-UE face à l'importance des

échanges intra-UE. La baisse légère de production (-28% de 1995 à 2004) est effectivement accompagnée d'une baisse de la consommation apparente communautaire d'environ 30 000 T (-21% sur la période). La baisse de production s'explique donc bien par un rétrécissement du marché. Cependant, la hausse des importations, est un autre facteur qui pourrait contribuer à la baisse de la production communautaire de poire au sirop/au naturel. En effet, l'écart entre la production et la disponibilité se creuse depuis 2001 : la production baisse plus rapidement que la consommation du fait d'une augmentation des imports. Les importations prennent donc progressivement des parts de marché aux industriels européens sur leur marché principal que constitue le marché communautaire.

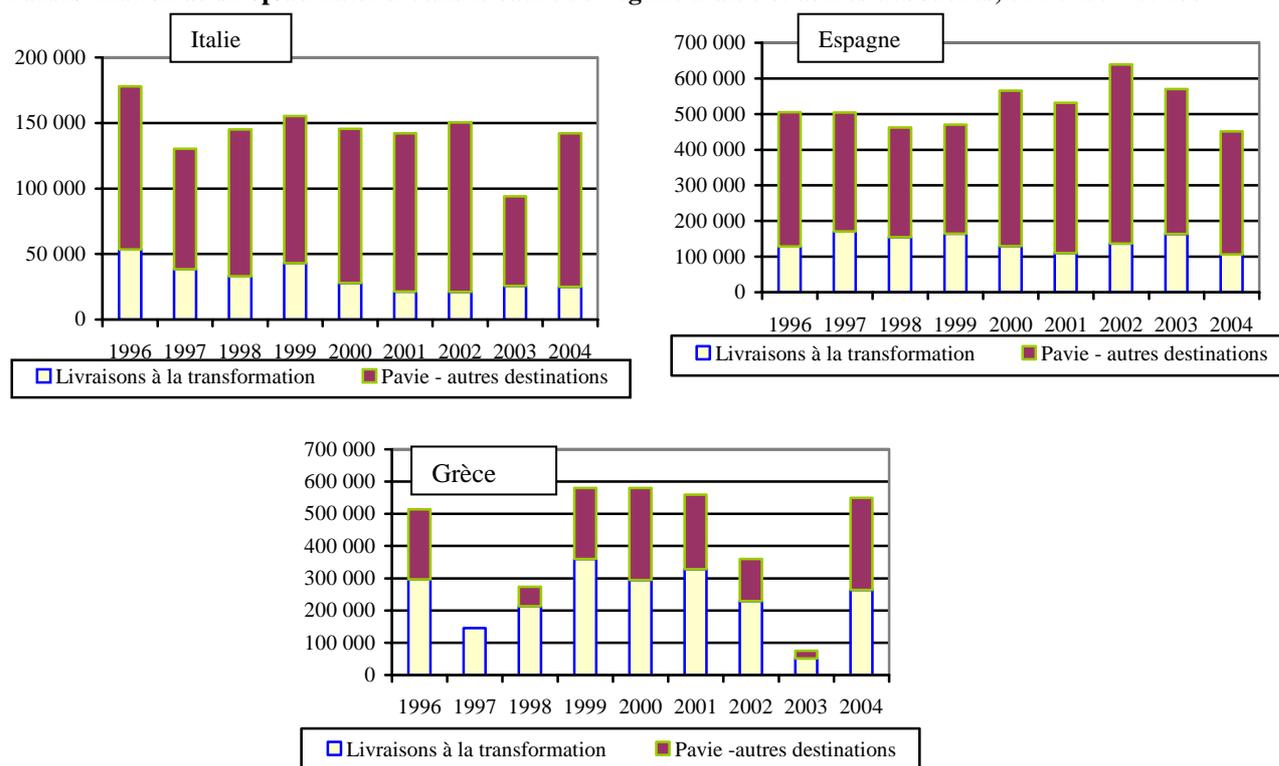
#### 5.2.4. Les effets de l'aide sur l'approvisionnement de l'industrie de la pêche

L'évolution des volumes de production est décrite dans la partie contexte de ce rapport (Figure 16). Elle montre que la production de pêches de transformation dans le cadre du régime d'aide est très largement dominée et influencée par la Grèce, et dans une moindre mesure par l'Espagne. La production est en baisse depuis 2000 (avec une production de 2003 particulièrement faible en Grèce pour des raisons climatiques). Rappelons que les volumes livrés hors du régime d'aide sont minimes, ils ne sont pas pris en compte dans l'analyse par manque d'une série chronologique complète.

##### 5.2.4.1 Régularité des volumes livrés à la transformation

Les graphiques suivants font apparaître la part des volumes livrés dans le cadre du régime d'aide par rapport à la production totale de pavie (groupe de variétés qui est particulièrement utilisé par l'industrie, cf. Partie 32 Description du secteur) dans les trois principaux bassins de production : la Grèce, l'Espagne, l'Italie.

**Figure 47 : Part des volumes (T) de pêches Pavies produits en Italie, Espagne, Grèce livrés à la transformation au sirop/au naturel dans le cadre du régime d'aide et autres débouchés, entre 1995 et 2004**



Source : Elaboration Agrosynergie sur données CE – Europech , 2005

**Tableau 20 : Régularité de l’approvisionnement de l’industrie de la pêche de conserve**

	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
<b>Italie</b>	30,0%	29,4%	22,8%	27,7%	18,2%	15,0%	14,0%	21,7%	17,6%
<b>Espagne</b>	25,4%	33,7%	33,4%	35,0%	23,0%	20,7%	21,2%	28,7%	23,1%
<b>Grèce</b>	57,6%	101,2%	78,1%	62,0%	45,7%	58,7%	63,7%	67,9%	48,1%

Source : Elaboration Agrosynergie sur données CE – Europech , 2005

Ces graphiques font, avant tout, ressortir les spécificités des trois filières (voir annexe filières nationales) : les filières italienne et espagnole de pavie sont orientées à la fois vers le frais et vers l’industrie et moins de 35 % de leur production est livrée aux industriels. La filière grecque est dédiée à la transformation avec 50 % ou plus de la production livrée aux industriels grecs. L’autre moitié de la production n’est pas consommée en frais localement, mais serait exportée notamment en Italie pour la transformation.

En terme de régularité : en Grèce la production est extrêmement variable, il en résulte un approvisionnement des industriels tout autant instable. Ces fortes variations de production sont liées au fait que le verger grec est dominé par une variété (Andross) qui est sensible au gel tardif (voir partie 32. « Description du secteur »). L’approvisionnement des industries grecques est donc difficile les années de faible production. En Espagne et en Italie la production est beaucoup plus régulière mais marquée par une tendance à la baisse des livraisons aux industries. Elle n’est pas liée à un manque de matière première sur le marché, puisque la production totale est très supérieure aux livraisons industrielles.

#### **5.2.4.2 Une production communautaire de pêches pour la transformation en conserve aidée en diminution après 2000 et respectant globalement les seuils**

Jusqu’en 2000, les seuils pour la pêche ne sont pas limitatifs : ils ne sont qu’exceptionnellement atteints, voire dépassés légèrement les années de forte production. Après la réforme de 2000, le seuil a été abaissé de 40 000 T mais n’est toujours pas limitatif au niveau communautaire étant donné que la production de pêche est en baisse régulière. Seule la Grèce dépasse légèrement son seuil en 2001 suite à trois années de bonne production. Les seuils sur la pêche sont donc définis très au-delà du niveau de production communautaire. On peut donc considérer qu’ils n’ont pas de rôle de contrainte de la production industrielle qui devrait s’ajuster essentiellement en fonction du marché. En conséquence, les réformes de 1996 et 2000 concernant les seuils ne sont pas des déterminants de l’évolution de l’approvisionnement des industriels dans le secteur de la pêche.

**Tableau 21 : taux de remplissage des seuils de production de pêche pour la transformation**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>UE-15</b>	-	-	76,3%	73,1%	78,2%	82,0%	91,2%	79,7%	68,1%	64,6%
<b>Espagne</b>							74,6%	69,4%	75,7%	74,9%
<b>France</b>							70,0%	53,8%	43,7%	43,1%
<b>Italie</b>							72,7%	55,4%	53,7%	56,5%
<b>Grèce</b>							105,9%	91,4%	67,7%	60,5%
<b>Portugal</b>							28,0%	8,1%	0,0%	0,0%

Source : DG-Agri C.2., 2005, et réglementation européenne (seuils)

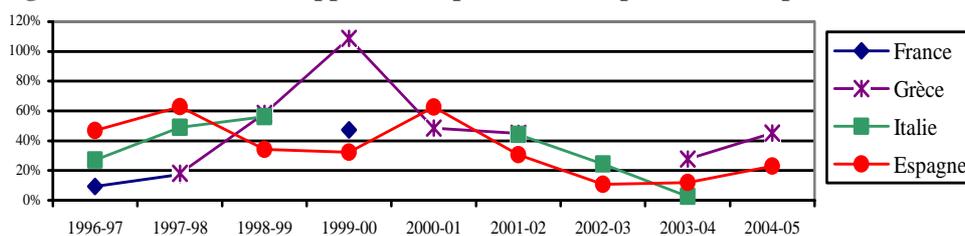
L’écart entre la situation du secteur de la pêche et de la poire amène plusieurs opérateurs industriels à demander la création d’un seuil unique pêche – poire permettant de reporter les seuils de la pêche non remplis sur le secteur de la poire. Cependant, étant donné que l’aide à la tonne de poire est près de 4 fois supérieure à celle de la pêche, ceci engendrerait une hausse des dépenses communautaires significatives.

#### **5.2.4.3 L’évolution des stocks de produit fini**

Comme expliqué dans l’analyse des stocks de poires au sirop, l’analyse de l’évolution des stocks donne un éclairage sur les difficultés d’écoulement des marchandises. Rappelons que le changement de la date d’enregistrement des stocks (de janvier à mai) rend difficile la comparaison des données avant et après 2000, il est cependant possible de faire une analyse de chacune des périodes et des tendances. On peut discuter la fiabilité des données grecques puisqu’en 1999, la Grèce présente des volumes de stocks supérieurs à sa production certaines années. Jusqu’en 2000, le graphique suivant montre de très fortes fluctuations dans les niveaux de stocks notamment grecs avec, en moyenne, une tendance à la hausse des stocks. De 2000 à 2004 la tendance à la hausse des stocks semble se poursuivre pour les deux grands pays producteurs Espagne et Grèce, ce qui semble indiquer **une**

**dégradation du marché et de plus fortes difficultés d'écoulement de la marchandise. En revanche, l'Italie voit ses stocks industriels se réduire depuis 2000.** Par ailleurs, selon les dires des opérateurs espagnols les stocks seraient en 2005 et 2006 très importants : suite à une très bonne production de pavies, les transformateurs ont produit de grandes quantités de pêches en conserve qu'ils ne parviennent pas à écouler. Les OP ont indiqué que les transformateurs ont, en conséquence, nettement réduit leur approvisionnement pour 2006. Une situation de ce type n'a pas été observée en Grèce : la réaction des transformateurs privés face aux difficultés d'écoulement est un fonctionnement en flux tendus et une production sur commande. Les coopératives de transformation, elles, ont l'obligation de transformer la production de leur membre et ne peuvent donc pas mettre en œuvre aussi facilement un fonctionnement en flux tendus, ce qui peut expliquer une certaine accumulation de stocks en Grèce. En Italie les transformateurs rencontrés ne rapportent pas d'accumulation de stocks récente dans le secteur de la pêche.

**Figure 48 : Evolution du rapport stock/production de pêches au sirop/au naturel (%)**

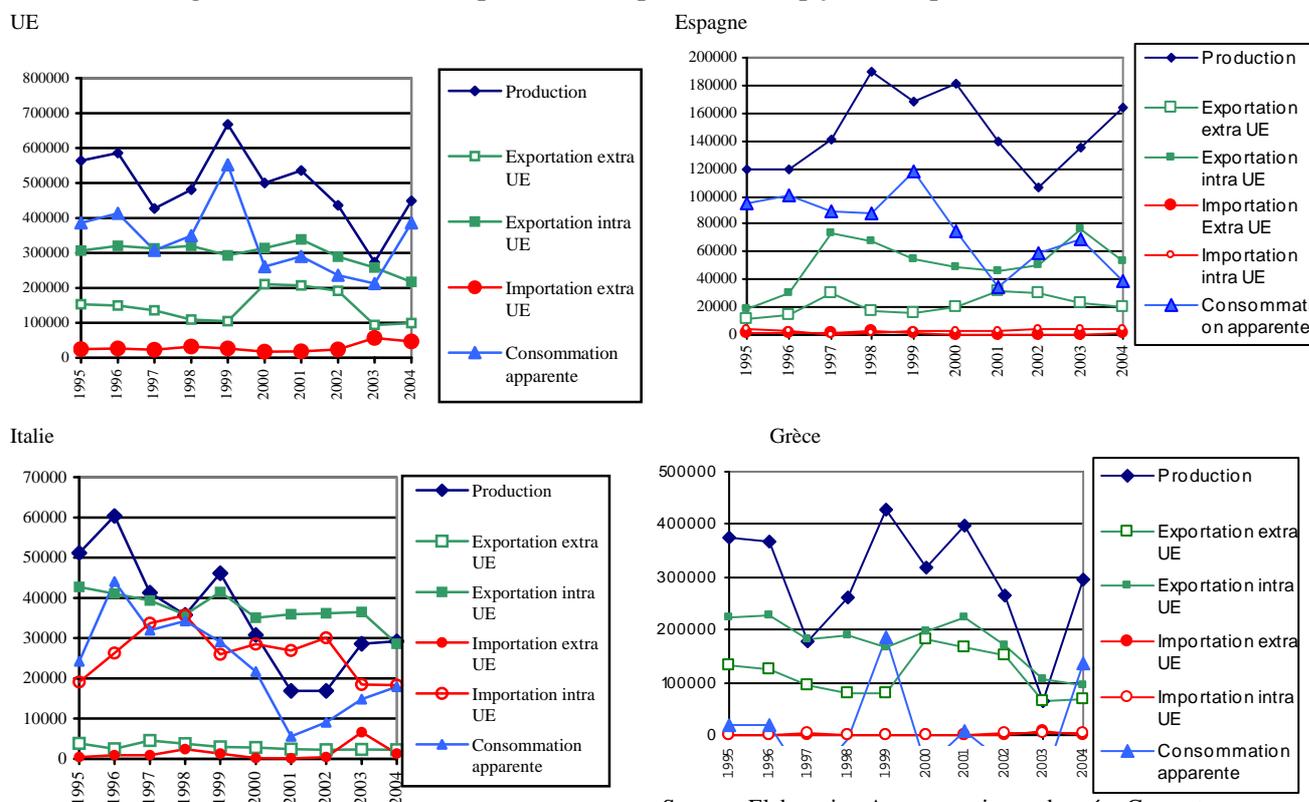


Source : Agrosynergie sur données CE, 2005

#### 5.2.4.4 La disponibilité du produit fini sur le marché et la demande en conserve de pêche

Pour analyser la disponibilité sur le marché communautaire nous étudions l'évolution de la consommation apparente en utilisant l'approche décrite dans l'étude de la poire. Les résultats sont présentés ci-dessous.

**Figure 49 : Evolution la disponibilité des pêches au sirop/jus (T de produit fini)**



Source : Elaboration Agrosynergie sur données Comext,

CE, EM

L'analyse des résultats soulève des interrogations quant à la fiabilité des données grecques. En effet, on observe en 1997 une consommation apparente négative, phénomène qui se reproduit sur quatre années successives à partir de 2000. Ceci suppose donc des irrégularités dans l'enregistrement des données puisqu'il est improbable qu'une telle situation se produise plusieurs années de suite. Ceci rejoint également l'incohérence notée sur les stocks.

En dehors du cas grec, les données nationales montrent la spécificité des filières nationales. L'Espagne est très fortement orientée vers l'export intra-communautaire et dans une moindre mesure extra-communautaire. La consommation apparente espagnole semble être en recul net. L'Italie est une filière très fortement orientée vers l'export intra-communautaire. Elle importe également une importante quantité de pêches transformées, qui sont utilisées selon les dires des opérateurs à la production de mélanges de fruits au sirop/ au naturel. Après avoir régulièrement décliné, la consommation apparente italienne montre depuis 2001, un nouveau développement. Au niveau européen, la production communautaire de pêches est orientée vers le marché intérieur mais également l'export. La baisse tendancielle de la production est liée à une baisse de consommation apparente qui s'effondre régulièrement en dehors de deux pics en 1999 (lié à une forte production) et en 2004. Tout comme dans le cas de la poire, les importations sont en légère progression et prennent des parts de marché sur la production communautaire.

### **5.2.5. L'effet de l'aide sur l'amélioration de la qualité technique de la matière et sur le choix des variétés cultivées**

Les transformateurs ont des exigences techniques différentes en fonction des technologies qu'ils utilisent et de la gamme de produits qu'ils mettent en marché, nous les avons décrites dans la partie 32. De ce fait, seules certaines variétés de fruits ont des propriétés adaptées à l'appertisation. Pour certains produits notamment les pêches, le marché du frais a des attentes très différentes de celles des transformateurs. De ce fait, certaines variétés sont adaptées à la transformation, d'autres au frais, et seules certaines variétés peuvent avoir une double fin. Par ailleurs, les techniques de production diffèrent en fonction de l'orientation du producteur vers le marché du frais ou la transformation. Dans un premier temps, nous étudions si des évolutions variétales en faveur de la transformation ont eu lieu. Dans un second temps, nous étudions les évolutions en terme de conduite des vergers. Enfin, nous analysons le point de vue des acteurs sur l'évolution de la qualité technique de la matière première.

#### **5.2.5.1 La poire : une amélioration variétale et de la qualité essentiellement orientée vers les besoins du marché du frais**

##### **Poire : des améliorations variétales constantes pour répondre aux exigences du consommateur en frais mais peu d'améliorations variétales spécifiques pour la transformation**

En terme d'amélioration variétale, le choix variétal est fonction du meilleur compromis entre :

- les qualités agronomiques du plant : sa bonne adaptation aux conditions climatiques de la région de production, éventuellement sa résistance aux maladies (notamment le feu bactérien pour les poires et la Sharka (Plum pox potyvirus) pour les pêches)
- la productivité du plant : c'est-à-dire le rendement commercialisable par hectare de vergers respectant les normes minimales en vigueur en fonction des marchés ciblés (il existe notamment des normes imposées pour la transformation dans le cadre du régime d'aide, voir partie 4 « Cadre réglementaire »), il existe des cahiers des charges très stricts pour les débouchés en frais, imposés par la réglementation ou les centrales d'achat telles que les normes EurepGap)
- la qualité fonctionnelle des fruits dont les caractéristiques sont fonction du débouché choisi par le producteur. Nous les avons décrites dans la partie 3.1 en ce qui concerne les exigences des industriels (pelage, séparation du pédoncule, taille, qualité organoleptique, couleur).

Nous avons décrit dans la description du secteur (partie 3.1) que la Williams est la variété la plus couramment utilisée pour la transformation mais qu'elle est également très appréciée en frais sur certains marchés. Il s'agit d'un produit à double fin typique. De ce fait, en règle générale dans le secteur de la poire, le secteur de la production est orienté vers le marché du frais et la transformation est un débouché secondaire ou alternatif. Cette affirmation est à nuancer selon les bassins de production : en France dans la région du Languedoc-Roussillon et en Espagne dans la Comunidad Valenciana, des secteurs spécialisés pour la transformation se sont développés en lien avec des

coopératives d'autotransformation (voir présentation des filières de l'UE en annexe). Cependant ce trait général a pour conséquence qu'il existe peu de programmes d'amélioration variétale spécifique pour la transformation. En revanche, il existe de nombreux programmes d'amélioration variétale pour le frais, en particulier sur la variété Williams. Ces programmes bénéficient indirectement aux industriels. Par ailleurs, contrairement au secteur de la pêche (voir partie suivante), dans le secteur de la poire il y a peu de recherche d'allongement de la saison de production qui facilite la production des usines. En effet, la poire est un fruit qui supporte des stockages de plus de 6 mois ce qui donne une souplesse aux transformateurs.

### Améliorations des techniques de production en faveur de la transformation et paramètres techniques des contrats : les transformateurs bénéficient souvent des efforts des producteurs faits pour le marché du frais

Si la variété Williams la plus utilisée pour la transformation est également une variété de frais, les modes de conduite des vergers pour l'industrie et des vergers pour le frais sont légèrement différents. Selon les OP rencontrées, l'acte de plantation est similaire, en revanche les actes techniques de conduite sont différents : les vergers industrie nécessitent un éclaircissage moins important (puisque la taille des fruits attendus par les industriels est inférieure à celle demandée pour le frais et que la forme du fruit a moins d'importance). La récolte est également réalisée en un passage alors que plusieurs passages sont nécessaires pour le marché du frais afin de récolter les fruits à maturité.

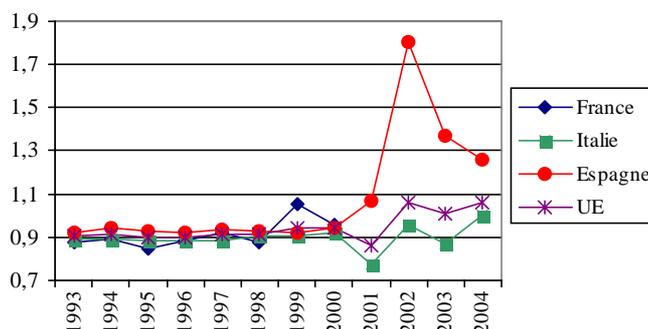
Ces actes techniques ne sont pas traduits dans des cahiers techniques industriels imposés aux arboriculteurs. Ce type de cahiers imposant des techniques de production ne sont appliqués que pour la matière première destinée à l'alimentation infantile dite production à résidus contrôlés. Les cahiers des charges des industriels pour la transformation au sirop/ au naturel s'en tiennent généralement aux normes imposées par la législation dans le cadre du régime d'aide.

Cependant, on assiste dans tous les bassins de production à une amélioration de la conduite des vergers qui est une conséquence indirecte d'une dynamique imposée par le marché du frais que nous avons décrite en introduction. Elle se traduit par une extension des productions fruitières intégrées (PFI) : en Languedoc-Roussillon et en Emilia Romagna tous les vergers sont en PFI, et parfois en production biologique. Par ailleurs, on observe une expansion des systèmes d'irrigation ; une modification des tailles des vergers (cf. en annexe la description des filières).

### L'amélioration de la qualité technique de la matière première

L'étude du rendement, rapport entre quantité de matière première sur la quantité de produit fini, est présentée dans le graphique suivant. De manière générale, la poire est un fruit adapté à la transformation mais nettement plus délicat à transformer que la pomme du fait de sa forme, de sa densité (supérieure à celle de l'eau) et de sa fragilité.

Figure 50 : Evolution du rendement de transformation de la poire Williams



Source : Agrosynergie sur données CE, 2005

Avant 2000, le rendement de transformation est très stable : dans tous les pays il est d'environ 0,9. A partir de 2000, ce rendement est nettement plus variable avec une tendance à l'augmentation : il faut plus de fruits frais pour obtenir un kilo de fruits au sirop/au naturel. En Espagne, l'augmentation très forte du rendement suite de la réforme, pose question dans le cas d'une culture pérenne sachant que le renouvellement variétal et donc le changement de qualité du fruit ne peut se faire que sur une période longue. Elle peut s'expliquer de deux manières : soit les producteurs ont changé leurs pratiques ce qui

aurait eu des effets sur la qualité, soit des irrégularités d'enregistrement des données se sont produites avec par exemple une déclaration surestimée des volumes transformés par l'industrie.

Les entretiens régionaux ont donné les résultats suivants : en Italie et en France les opérateurs déclarent que la qualité de la matière première s'est améliorée sur la période et que les normes de qualité minimum y ont contribué ; les pratiques n'auraient pas connu de changement notable suite à la réforme de 2000. En Espagne en revanche, les OP, indiquent que la baisse des prix sur la matière première incite les producteurs à livrer des marchandises de moins bonne qualité et à réduire leur coût de production en limitant notamment les temps de travaux. Ce dernier point peut donc en partie expliquer l'évolution du rendement en Espagne mais celui-ci reste très élevé par rapport aux normes techniques répertoriées dans la littérature qui indiquent un rendement d'environ 1 (Espiard, 2002).

### **5.2.5.2 Pêche : d'importants efforts d'amélioration et de diversification variétale à destination de la transformation**

#### **D'importants travaux d'amélioration des variétés à destination de la transformation**

Les pêches du groupe Pavie sont les plus couramment utilisées pour la transformation (voir partie 32). En Grèce et en France, la production de pavie est dédiée à la transformation. En revanche, en Espagne et en Italie, certaines variétés de Pavie sont également consommées en frais. Dans ces deux pays, la production y est donc tout autant destinée à la consommation de table qu'à la transformation, et selon les régions les filières s'orientent plutôt vers le frais ou vers la transformation (voir analyse des filières nationales en annexe). Plusieurs programmes d'amélioration variétale ont été mis en place sur la pêche Pavie dans les différents bassins de production. Ces programmes sont soit nationaux et portés par des instituts de recherche, soit le fait d'OP propriétaires d'un outil de transformation. Cette dynamique propre à la filière pêche de transformation s'explique par l'existence dans certains pays d'un secteur dédié mais également par la spécificité du fruit. La pêche est un fruit fragile, à sénescence rapide et délicat à transformer.

En Grèce, jusque dans les années 70, les conserveries utilisaient essentiellement l'excès de fruits du marché du frais pour la transformation, en particulier la variété Elberta. Cependant, cette variété avait une qualité limitée pour la transformation, produisant trop de jus à la cuisson. Un programme national a été mis en place et a abouti dans les années 80 à un renouvellement des vergers et l'introduction de variétés améliorées de pêches pavie, avec aujourd'hui une prédominance de la variété Andross. Cette variété est très productive (production en moyenne supérieure de 20 à 30% par rapport à la Fortuna et l'Everts) et donne des fruits d'un calibre supérieur, ce qui accélère la récolte. En revanche, elle possède une moindre qualité technique de transformation par rapport aux autres variétés nouvelles et une faible période de conservation. Cette variété est également très sensible au gel, ce qui peut se traduire par de très fortes chutes de production telles que l'ont montré les récoltes des années 1997, 1998 et 2003 à la suite des gels tardifs. Actuellement un nouveau programme de restructuration du verger est en cours en application du règlement du Conseil n°2200/97 et du règlement de la Commission n°2467/97 dans les préfectures de Kozani, Kastoria, Imathia, Pella, Florina, Larissa, Pieria, Magnesia et Trikala. Cependant, ce programme n'a pas abouti à un changement net dans les variétés dominantes (Mrdf).

Il existe également des programmes d'amélioration variétale en Espagne. Le verger de pêcheurs espagnol a été restructuré selon un programme national. Les variétés locales ont été progressivement remplacées par des variétés de Pavie à double fin (l'Andross, introduite en 1997, la Babygold). Par ailleurs, un travail important a été réalisé par les instituts de recherche agricole et des stations d'expérimentation sur la sélection variétale incluant un travail sur les Pavies. En terme d'amélioration génétique, les programmes les plus importants sont au nombre de trois :

- le programme d'amélioration de la pavie pour allonger la période de production jusqu'en fin août, début septembre mené par le service de recherche agricole d'Aragon ;
- le programme sur l'amélioration génétique de la variété Miraflores de l'Institut de recherche de Zaragoza ;
- le programme sur la création de variétés précoces à l'Institut de Recherche agricole de Valence.

En France un programme est porté par une OP spécialisée dans la production pour la transformation en lien avec un institut de recherche national (Inra). Ce programme d'amélioration porte sur des variétés produisant des fruits de calibre et de fermeté adaptés à la transformation. Plusieurs variétés ont été produites afin :

- d'étendre la période de maturation des fruits à septembre
- d'avoir un noyau adhérent mais pas de noyaux fendus
- de ne pas avoir de coloration rouge autour du noyau (anthocyanes)
- d'avoir des fruits d'un poids moyens de 150 à 160g.

Sur les 15 variétés présélectionnées, 5 ou 6 nouveaux hybrides ont été retenus, certaines pouvant répondre également aux besoins du frais espagnol (Inra, 2005). Ces variétés sont en revanche moins vigoureuses car elles sont moins bien adaptées d'un point de vue agronomique aux conditions pédo-climatiques locales. Elles sont donc plus exigeantes en terme de temps de travaux (les calibres sont plus petits donc le temps de récolte est plus long) et de coûts pour le producteur (mauvaise tenue du fruit sur l'arbre qui exige surveillance et protection des arbres). Ces coûts sont compensés par un prix de vente supérieur de l'industriel local.

En dehors de l'amélioration variétale, les producteurs diversifient les variétés cultivées pour étaler la saison de production de la pêche pavie. Contrairement à la poire, la pêche est un fruit à sénescence rapide qui ne se stocke pas longtemps. Il est donc nécessaire d'étaler la période de production afin de faciliter la transformation du fruit.

Un premier allongement de la production se fait dans le choix de la zone de production : en Macédoine centrale par exemple les transformateurs jouent sur la diversité des terroirs existant dans la région, les zones de moyenne montagne ayant une production plus tardive que celles de la plaine. Par ailleurs, dans un même terroir les producteurs sélectionnent des variétés en fonction de leur date de maturité. En intégrant des variétés précoces et tardives, la période de maturité de la pêche pavie s'étend de début mai à mi-octobre. Cependant, les variétés les plus plantées se récoltent de mi-juin à mi-septembre. Ainsi, en Macédoine, dans le cas des industries coopératives, qui ont un nombre d'apporteurs limité et stable, il existe une relation forte entre coopératives de producteurs et transformateurs avec un travail sur les cahiers des charges de production autour de la PFI, de la production biologique et des variétés plantées pour allonger la saison de production de l'usine. En revanche, les industries non coopératives font peu d'efforts d'amélioration de la matière première. Les transformateurs recommandent des variétés, notamment pour allonger la saison de production, mais comme leur objectif est d'obtenir une matière première au plus bas coût et qu'il n'existe pas de grille de prix en fonction de la qualité, les transformateurs peuvent difficilement imposer de critères de qualité plus exigeants que les minimums légaux.

#### **Améliorations des techniques de production en faveur de la transformation et paramètres techniques des contrats**

En dehors de la production pour la babyfood, les industriels n'utilisent pas de cahiers des charges spécifiques imposant des techniques de production. Dans le cas de la transformation en conserve, les industriels reprennent simplement les normes de qualité imposées par la réglementation de l'UE. Cependant, les pratiques culturales ont malgré tout évolué sous l'impulsion des évolutions du marché du frais, de la demande des industriels et de la nécessité de réduire les coûts de production.

En Emilia Romagna (Italie), les cultures de pêcheurs ont connu des changements techniques importants concernant les modes de conduite, les tailles, les choix de porte-greffe etc. La grande majorité des surfaces sont irriguées avec des techniques de goutte à goutte et les bandes enherbées sont plantées entre les rangs (Fideghelli, 2003). De plus, selon les autorités régionales, 70 à 80% des superficies de pêcheurs sont cultivées selon des méthodes de PFI, et environ 5% sont en production biologique. Ces modes de production sont utilisés pour des fruits destinés au marché du frais mais la majorité des fruits issus de l'agriculture intégrée ou biologique vont également en faible proportion à la transformation. Ces fruits ne sont pas considérés comme des produits à valeur ajoutée par les industries de transformation, qui en général ne sont pas en demande de fruits issus de la production intégrée/biologique, sauf pour certains types de purée (babyfood).

En Espagne, le secteur de la production fruitière s'est modernisé suite à l'entrée dans l'UE qui a stimulé ses exportations de fruits. Ainsi, dans les années 90 avec la concentration progressive du secteur et l'émergence de grandes exploitations semi-industrielles, les modes de production se sont aussi modifiés, se traduisant par le développement des systèmes d'irrigation, le changement de mode de conduite des vergers, l'augmentation des investissements et la mécanisation partielle de la culture (Negueroles, 1992). Aujourd'hui, la grande majorité des exploitations productrices de pêches utilise l'irrigation. Au niveau national 96% des surfaces sont irriguées et 97% au niveau de la région de

Murcia. Les producteurs de Murcia sont reconnus pour être innovants. Ils sont souvent les premiers à tester de nouvelles techniques de production et à chercher à améliorer la productivité de leurs exploitations. Ainsi, selon les entretiens, ils ont des exploitations modernes, des systèmes d'irrigation "goutte à goutte" qui permettent d'améliorer la gestion de l'eau et des sols.

Dans le secteur français de la pêche de transformation, les producteurs du secteur spécialisé travaillent en étroite collaboration avec les transformateurs : les vergers sont dans leur totalité en PFI et une partie en biologique. Ils sont le plus souvent conduits sous forme palissée et irrigués au goutte à goutte.

En Grèce, les vergers de pêcheurs ont aussi connu une évolution des modes de conduite avec la mécanisation. Traditionnellement conduits en gobelet, les vergers plantés dans les dix dernières années, lorsque la taille des parcelles le permet, sont conduits en palmette afin de faciliter le passage des tracteurs et limiter les besoins en main d'œuvre. La production de pavie en Kentriki Makedonia est très consommatrice d'intrants et notamment de produits phytosanitaires ; avec la baisse régulière des prix des pêches de transformation et l'augmentation du prix des intrants ces dernières années. Les producteurs tentent de maintenir leurs marges en réduisant le recours aux produits phytosanitaires, et le nombre de passages lors de la récolte. Ceci se traduit directement par des fruits d'une qualité moindre (entretiens). Seule une partie des vergers sont aujourd'hui conduits en PFI.

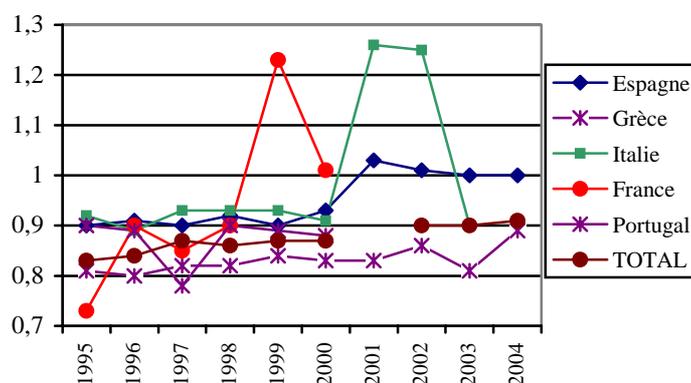
### L'amélioration de la qualité technique de la matière première

Avant 2000, le graphique ci-dessous montre un rendement de transformation variant de 0,8 pour le Portugal à 0,9 pour l'Espagne, l'Italie et la Grèce. Comme dans le cas de la poire on note, suite à la réforme de 2000 et d'une année à l'autre, de grands écarts entre les rendements de transformation qui s'expliquent difficilement dans le cas d'une culture pérenne : c'est par exemple le cas des années 2001 et 2002 en Italie. En Espagne on observe également un passage brutal en 2001 d'un rendement moyen de 0,9 à 1,1. La France montre également sur toute la période des variations annuelles du rendement très fortes. Comme dans le cas de la poire, étant donnée la rapidité des changements alors que la culture est pérenne et ne permet donc pas une adaptation variétale rapide, on peut donc s'interroger sur la fiabilité des données enregistrées.

Cependant, dans le cas de la pêche les entretiens en Espagne et en Grèce ont révélé qu'il y aurait eu une dégradation de la qualité de la matière première suite à la réforme de 2000, la baisse des prix producteurs (voir QE1) incitant les producteurs à réduire les actes techniques pour diminuer les coûts de production. En Grèce, les industriels ont signalé une fréquence plus élevée de fruits verts, tâchés ou de calibres moins réguliers. Ceci est le résultat d'un éclaircissage plus rapide, de la réduction du nombre de passages à la récolte et de la réduction de l'utilisation des traitements phytosanitaires. Les OP grecques ont confirmé cette évolution des pratiques.

En France et en Italie les OP et les industriels considèrent à l'inverse que la qualité de la matière première a plutôt tendance à s'améliorer, les normes ayant été un facteur positif sur ce point.

Figure 51 : Evolution du rendement de transformation de la pêche



Source : Agrosynergie sur données CE, 2005

## 5.2.6. La transmission du prix entre la production agricole et industrielle

### 5.2.6.1 Transmission du prix entre la production agricole et industrielle dans le cas de la poire

#### Les évolutions du coût de la matière première

Un indicateur du coût de la matière première avant la réforme de 2000 est le prix minimum déduit de l'aide. Nous en présentons l'évolution dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 22 : Evolution du coût de la poire pour la transformation au sirop/au naturel de 1993 à 2000 (Ecu/T ; €/T)**

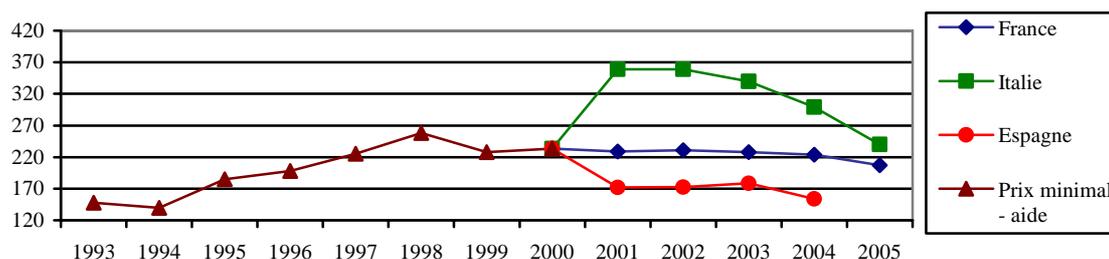
Campagne	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01
Prix minimum Matière première	325,12	325,12	392,59	392,59	392,59	392,59	355,52	355,52
Aide en T de produit net transformé (2)	165,07	172,32	193,19	180,87	155,32	125,17	118,86	113,48
Equivalent de l'aide à la tonne de matière première	177,49	185,29	207,73	194,48	167,01	134,59	127,81	122,02
<b>Coût de la matière première pour le transformateur (1) – (3)</b>	147,63	139,83	184,86	198,11	225,58	258,00	227,71	233,50

Source : Réglementation européenne

On note que les coûts d'approvisionnement ont nettement augmenté après la réforme de 1996 suite à une baisse régulière du montant d'aide : l'aide est abaissée d'environ 60 euros entre 1997 et 2000.

A partir de 2000, un indicateur du coût de la matière première est le prix contractuel (voir QE1). L'évolution du coût de la matière première sur l'ensemble de la période est présentée dans le graphique suivant.

**Figure 52: Evolution du coût\* de la poire pour la transformation au sirop/jus naturel de fruit (€/courant /T,) par pays et bassin de production**



\* correspond : avant 2000 au prix minimum déduit de l'aide en kg de matière première ; après 2000 au prix contractuel établi entre industriels et OP (l'aide n'est donc pas incluse)

Source : EM ; Agrosynergie

Pour mettre en lumière l'effet des réformes, nous synthétisons les évolutions de prix par période dans le tableau suivant.

**Tableau 23 : Analyse des évolutions de prix de la poire de transformation par période de réforme (€ courant / T, %)**

	1993-1996			1997-2000			2001-2004			Var. Moy 93- 96 / Moy 97_00	var Moy 97- 00 / Moy 01_04
	Moyenne pondérée	ET	TdV	Moyenne pondérée	ET	TdV	Moyenne pondérée	ET	TdV		
France	166,95	24,49	14,67	236,43	12,92	5,46	228,09	2,55	1,12	41,62%	-3,53%
Italie	169,22	24,49	14,47	238,71	12,92	5,41	283,75	23,85	8,40	41,02%	18,87%
Espagne	175,16	24,49	13,98	237,47	12,92	5,44	170,77	9,30	5,45	35,57%	-28,09%

Source : Elaboration Agrosynergie

On peut conclure que dans l'UE sous le régime de prix minimum les coûts d'approvisionnement ont régulièrement augmenté jusqu'en 2000.

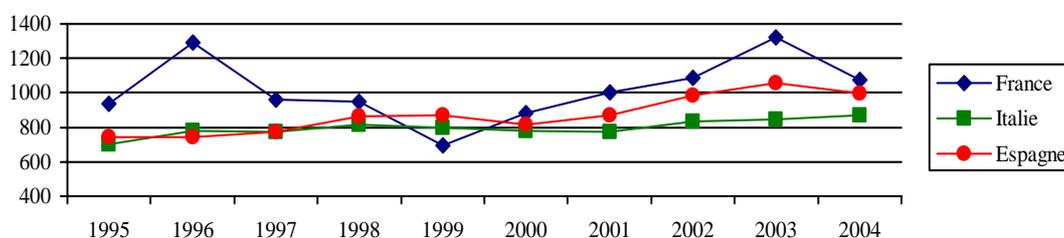
A partir de 2000, le prix n'intègre plus le soutien de la Commission, il s'établit par négociation commerciale et dans certains pays par une négociation collective. Le niveau du prix contractuel peut alors être influencé par de nombreux facteurs : le rapport offre et demande, la qualité du produit, la qualité du service fourni par l'OP, les rapports entre secteurs industriel et agricole etc. De l'ensemble de ces facteurs il résulte qu'en France les coûts sont restés stables et montrent plutôt une tendance à la baisse. En Italie, l'abandon du prix minimal s'est traduit par une très forte augmentation dès son application, puis une baisse régulière.

Globalement, suite à la réforme de 2000, les industriels ont subi une hausse moyenne de leurs coûts d'approvisionnement d'en moyenne 20%. En Espagne, il apparaît clairement que ces coûts ont très nettement diminué, de moins 30% par rapport à la période de réforme précédente : ils sont en 2004 équivalents à leur niveau de 1993.

#### Les évolutions des prix de vente industriels

Les prix de vente industriel sont estimés au travers d'un *proxy* : le prix des exportations (intra et extra UE). Lorsque le terme PVI est utilisé c'est toujours le *proxy* décrit précédemment qui est mesuré. Les résultats sont présentés dans le tableau et le graphique ci-dessous.

**Figure 53 : Prix des exportations des conserves de poire (code NC200840) (Intra UE et Extra UE) en €T produit fini**



Source : Comext, 2006

Le tableau suivant permet d'analyser les effets des deux réformes sur les prix de vente industriels

**Tableau 24 : Analyse des évolutions du prix des exportations des conserves de poire par période de réforme (€T produit fini, %)**

	1995-1996			1997-2000			2001-2004			Var. Moy 93- 96 / Moy 97_00	var Moy 97- 00 / Moy 01_04
	Moyenne pondérée	ET	TdV	Moyenne pondérée	ET	TdV	Moyenne pondérée	ET	TdV		
France	1078,96	176,96	16,40	850,41	112,33	13,21	1106,06	128,82	11,65	-21,18%	30,06%
Italie	742,43	40,80	5,50	790,32	16,45	2,08	825,74	37,27	4,51	6,45%	4,48%
Espagne	745,40	0,28	0,03	828,94	40,62	4,90	971,62	71,34	7,34	11,21%	17,21%

Source : Elaboration Agrosynergie

Les tendances dans les trois pays producteurs sont en moyenne à la hausse.

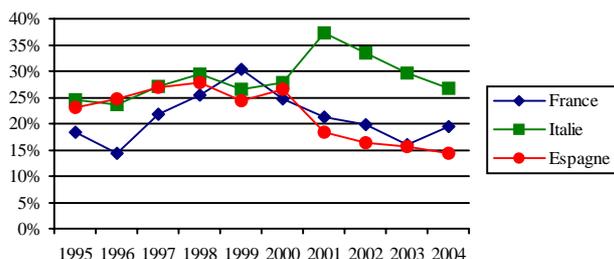
En Italie les prix sont stables avec une hausse légère jusqu'en 1998, suivie d'une période de stabilité jusqu'en 2001, date où les prix entament de nouveau une hausse légère.

Les prix espagnols sont très proches des prix italiens, cependant les prix montrent en Espagne une augmentation plus nette après 2001 qu'en Italie.

**En France :** les prix sont très instables, ils montrent une baisse régulière de 1996 à 1999, puis une reprise très nette de croissance jusqu'en 2004. La courbe montre également deux années avec des pics de prix en 1996 et 2003 qui s'expliquent difficilement. Comme nous l'évoquions dans la partie sur les données, les prix des exports (intra et extra UE) sont assez délicats à interpréter dans le cas français car le volume d'échanges est très limité.

Dans le graphique et le tableau suivant, nous analysons l'incidence du prix de la matière sur les prix d'export (intra et extra-UE) de la conserve de poire pour une tonne de matière première.

**Figure 54 : Incidence du prix de la matière première sur les « prix de gros » et les prix d'approvisionnement poire (UE et Extra UE-25) en €/T équivalent fruit frais**



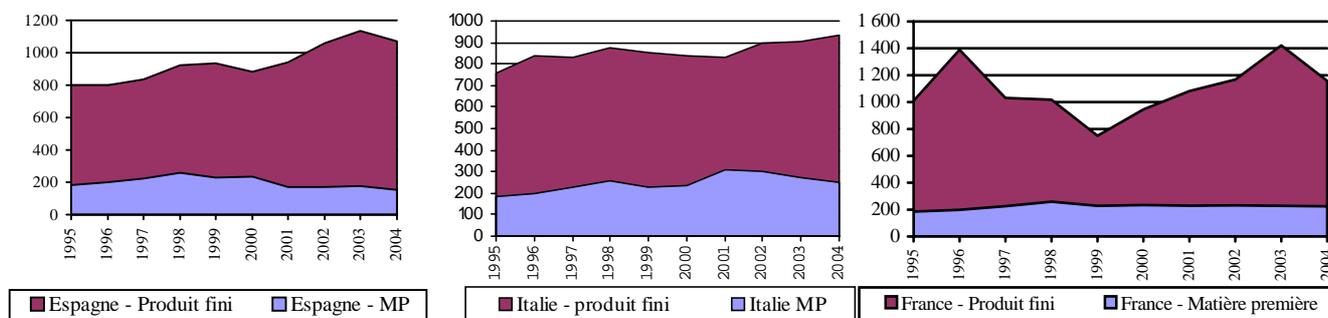
Moyenne de	1995 -96	1997-
France	16,3%	25,6
Italie	24,0%	27,8
Espagne	23,9%	26,4

Source : Elaboration Agrosynergie

La réforme de 1996 semble avoir eu un effet similaire dans les trois Etats membres étudiés, à savoir une hausse de l'incidence du prix de la matière première sur les "prix de gros", particulièrement marquée en France. En revanche, la réforme de 2000 a eu des impacts différents. En Espagne et en France, la part du prix de la matière première dans les "prix de gros" a fortement diminué à partir de 2001 : alors que la matière première représentait plus de 25 % du prix du produit fini jusqu'en 2000, à partir de 2001, date d'abandon du prix minimal, ce pourcentage se réduit à moins de 20 % (19 % en France et 14 % en Espagne en 2004). En revanche, en Italie la part du prix de la matière première s'est fortement accrue en 2001 passant de 28 % en 2000 à 37 %, pour se réajuster ensuite les années suivantes. Pour approfondir l'analyse, les graphiques ci-dessous mettent en relation la courbe du prix de l'approvisionnement et du *proxy* du prix de vente industriel.

**Figure 55 : Evolution du coût d'une tonne de poire fraîche et de l'équivalent en produit transformé (€/T)**

Source : Elaboration Agrosynergie



Il en ressort que : jusqu'en 2000, les prix de la matière première et du produit fini suivent des tendances équivalentes (à supposer que le prix minimal ait été respecté dans tous les pays producteurs). En revanche depuis 2000, date de l'abandon du prix minimal la corrélation est moins nette. En Espagne, les prix de la matière première suivent des tendances à la baisse alors que les prix de vente du produit fini s'améliorent. En Italie on observe une bonne transmission du prix jusqu'en 2001 avec un certain décalage dans le temps. L'effet sur les prix de gros de l'augmentation du coût d'approvisionnement de la matière première suite à l'abandon du prix est décalé d'une année. Cependant la baisse de ces coûts à partir de 2002 n'est pas répercutée sur les prix de vente qui poursuivent leur augmentation. Sur la période suivant 2000 on constate, plus ou moins rapidement, un décrochage entre prix de la matière fini et prix de gros : les industriels semblent donc utiliser la baisse des cours pour accroître leur marge, cependant cela peut également refléter une augmentation des autres coûts industriels (prix de l'énergie, prix de l'acier, de la main d'œuvre). Par ailleurs, nous verrons dans la QE3 que les accroissements des PVI ne bénéficient pas forcément aux industriels dans

la mesure où la grande distribution pratique des coûts « cachés » qui n'apparaissent pas dans le prix et qui peuvent également augmenter. En France, les deux courbes suivent des tendances très différentes. Cependant, comme nous l'avons noté, la courbe des prix de vente est à considérer avec précaution étant donné les faibles volumes échangés. En terme de variabilité il apparaît clairement que les fortes variations du coût de la matière première sont absorbées par le prix de gros qui est nettement plus stable.

### 5.2.6.2 Transmission du prix de la phase agricole à la phase industrielle pour la pêche

#### Coût de la matière première

Un indicateur du coût de la matière première avant la réforme de 2000 est le prix minimal déduit de l'aide. Nous en présentons l'évolution dans le tableau ci-dessous.

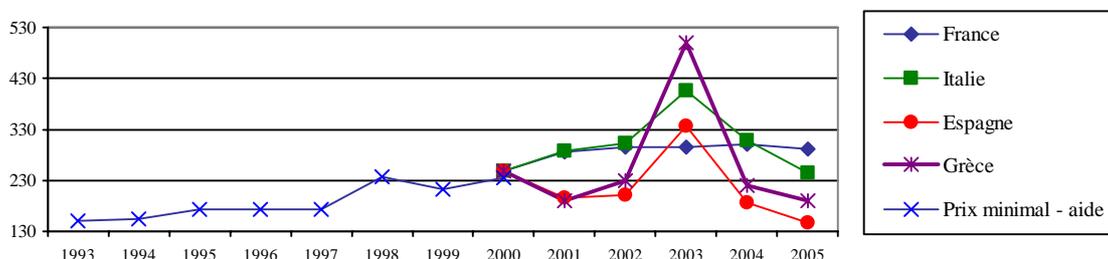
**Tableau 25 : Evolution du niveau du prix de la matière première pour la pêche au sirop de 1993 à 2000**

Campagne	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01
Prix minimal matière première (1)	229,62	238,32	273,01	273,01	267,55	307,68	283,68	283,68
Aide en T de produit net transformé (€T) (2)	67,94	71,74	86,63	86,63	81,28	60,65	61,03	41,34
Equivalent de l'aide à la tonne de matière première (coef de transfo : 0,86)[(3) = (2)/0,86]	79,00	83,42	100,73	100,73	94,51	70,52	70,97	48,07
<b>Coût de la matière première pour le transformateur (1) – (3)</b>	<b>150,62</b>	<b>154,90</b>	<b>172,28</b>	<b>172,28</b>	<b>173,04</b>	<b>237,16</b>	<b>212,71</b>	<b>235,61</b>

Source : Réglementation européenne

Les prix d'approvisionnement en pêche pour les industriels ont donc suivi une augmentation jusqu'en 2000. A la suite à la réforme de 1996, ils ont connu une augmentation plus nette en conséquence d'une baisse régulière de l'aide à la tonne et parallèlement une réévaluation à la hausse du prix minimal. A partir de 2000, un indicateur du coût de la matière première est le prix contractuel (voir QE1). L'évolution du coût de la matière première sur l'ensemble de la période est présentée dans le graphique suivant. Pour mettre à jour l'effet des réformes, nous synthétisons également les évolutions de prix par période dans le tableau suivant.

**Figure 56 : Evolution du coût d'approvisionnement en matière première sur les pêches pour la transformation au sirop par bassin de production**



\* correspond : avant 2000 au prix minimum déduit de l'aide en kg de matière première, après 2000 au prix contractuel établi entre industriels et OP (l'aide n'est donc pas incluse)

Source : France : Viniflor et (2) enquête, Italie : MA et (2) Enquêtes, Espagne : Ministère de l'agriculture

**Tableau 26 : Analyse des évolutions du coût d'approvisionnement de la pêche industrie par période de réforme (€T, %)**

	1993-1996			1997-2000			2001-2004			Var. Moy 93- 96 / Moy 97_00	var Moy 97- 00 / Moy 01_04
	Moyenne pondérée	ET	TdV	Moyenne pondérée	ET	TdV	Moyenne pondérée	ET	TdV		
France	172,28	9,89	5,74	212,86	16,42	7,72	294,20	5,69	1,93	23,56%	38,22%
Italie	172,28	9,89	5,74	169,30	16,42	9,70	329,71	160,14	48,57	-1,73%	94,75%
Espagne	172,28	9,89	5,74	212,69	16,42	7,72	239,41	61,56	25,71	23,46%	12,56%
Grèce	172,28	9,89	5,74	218,33	16,42	7,52	227,68	125,00	54,90	26,73%	4,28%

Source : Elaboration Agrosynergie

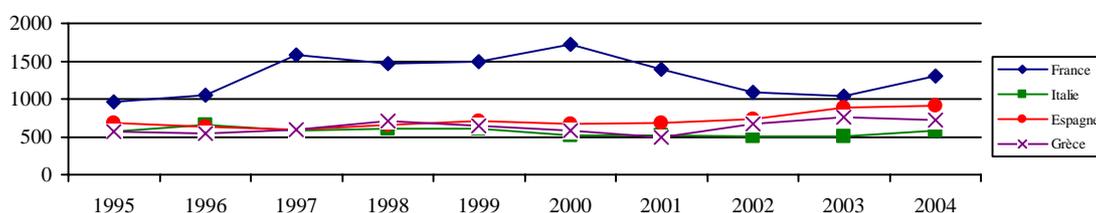
Après la réforme de 2000, le prix n'intègre plus le soutien de la Commission, il s'établit par négociation commerciale et dans certains pays par une négociation collective. Le niveau du prix contractuel peut alors être influencé par de nombreux facteurs : le rapport offre et demande, la qualité

du produit, la qualité du service fourni par l'OP, les rapports entre secteurs industriel et agricole etc. De l'ensemble de ces facteurs il résulte qu'en France les coûts sont restés stables et montrent plutôt une tendance à la hausse ; en Espagne, en dehors de l'accident de 2003, les prix suivent une tendance à la baisse. Dans ce pays, les coûts actuels d'approvisionnement sont inférieurs à leur niveau de 1995. Cependant, la hausse des prix de 2003 liée à la baisse de production en Grèce et en Italie a une influence sur la moyenne de l'ensemble de la période, puisque les quantités vendues à ce prix ont été importantes en Espagne. En conséquence, le prix moyen de la période suivant la réforme de 2000 montre une hausse de 12%. En Grèce, les coûts d'approvisionnement ont également (à supposer que le prix minimal ait été respecté) connu une légère hausse, de 4% en moyenne sur la période. En revanche, en France et en Italie les prix ont connu, suite à la réforme de 2000, une hausse moyenne importante. Cette tendance semble cependant s'inverser en Italie à partir de 2005.

### Les prix de vente industriels et prix de gros de la pêche

L'analyse de l'évolution des prix de gros au travers de l'évolution du prix des exportations extracommunautaires et des expéditions intra-communautaires est présentée dans le graphique et le tableau ci-dessous.

**Figure 57 : Evolution du prix des exportations des conserves de pêches (code NC200870) (Intra et Extra UE-25) en €/T produit fini**



Source : Comext, 2006

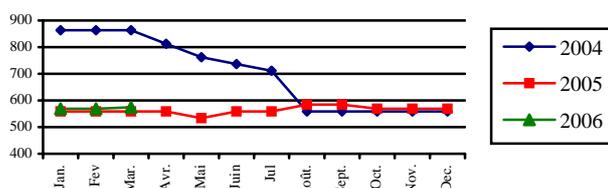
**Tableau 27 : Analyse des évolutions du prix des exportations des conserves de pêche par période de réforme (€/T produit fini, %)**

	1993-1996			1997-2000			2001-2004			Var. Moy 93- 96 / Moy 97_00	var Moy 97- 00 / Moy 01_04
	Moyenne pondérée	ET	TdV	Moyenne Pondérée	ET	TdV	Moyenne pondérée	ET	TdV		
France	1049,39	46,54	4,44	1738,35	98,36	5,66	1400,65	148,15	10,58	65,65%	-19,43%
Italie	607,73	43,03	7,08	577,63	36,83	6,38	523,92	31,63	6,04	-4,95%	-9,30%
Espagne	650,20	23,84	3,67	494,83	39,61	8,01	805,29	98,13	12,19	-23,90%	62,74%
Grèce	562,50	12,26	2,18	441,80	49,92	11,30	620,49	101,42	16,35	-21,46%	40,45%

Source : Elaboration Agrosynergie

Comme dans le cas de la poire, les prix français semblent très supérieurs aux prix des autres pays producteurs. Ceci pourrait être le reflet de la stratégie d'export française ; en effet, selon les opérateurs, la France s'est maintenue à l'export sur des segments de marché de haute gamme. Cependant, les données France sont peu représentatives dans la mesure où les volumes échangés sont très faibles par rapport aux volumes consommés sur le marché interne. Ceci semble être confirmé par le fait que la courbe des prix d'exportation de la France semble être peu corrélée à l'évolution du prix de vente. Les prix de l'Espagne, de la Grèce et de l'Italie sont de même ordre d'importance. Jusqu'à l'abandon du prix minimal, les courbes de ces trois pays sont très proches et très stables. Suite à l'abandon du prix minimal, leurs évolutions se distinguent. L'Espagne a un prix d'un niveau supérieur avec une tendance régulière à la hausse. Depuis 2001 la hausse est de près de 60%. La Grèce suit également une tendance à la hausse (40% sur la même période). Les prix italiens connaissent une évolution inverse avec une baisse régulière de près de 9%. Dans le cas de la Grèce, des données sur les prix de vente industrie ont été transmises par la préfecture d'une des principales régions de production (Imathia en Kentriki Makedonia), elles sont présentées dans le graphique et le tableau suivants (les données détaillées sont présentées en annexe). Elles donnent une vision récente des évolutions des prix. Elles ont également l'intérêt de présenter des évolutions mensuelles des prix.

**Figure 58 : Prix de vente industrie de conserves de pêches (région d’Imathia, Kentriki Makedonia, Grèce)  
 – prix FOB en €/kg net de produit fini**

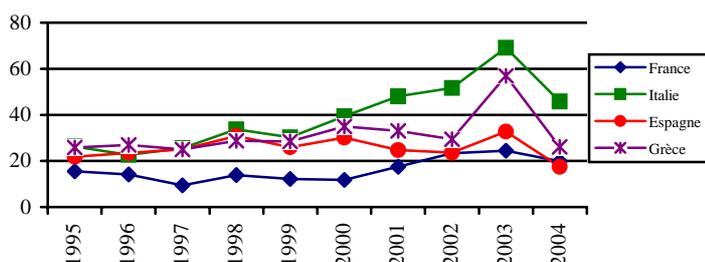


Année	Moyenne	Ecart
2004	700,80	12
2005	563,60	1
2006	570,80	

Source : Elaboration Agrosynergie sur données DAD de la préfecture d’Imathia

Ces données montrent que depuis 2004, les PVI en Grèce ont suivi une tendance à la baisse pour atteindre le niveau de 600€/T en 2005 et 2006. La tendance s’est donc inversée par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, les variations de prix mensuelles sont faibles en dehors de 2004, année durant laquelle les prix se sont abaissés en début de saison. Ceci est lié aux prix de la matière première qui ont été très élevés en 2003 et se sont abaissés en 2004. A partir d’avril 2004, les industriels ont appertisé les fruits de la récolte 2004 et ont directement répercuté la baisse des prix de la matière sur leur propre prix de vente. Le tableau et le graphique suivants font l’analyse de l’incidence du prix de la matière sur les prix d’export (intra et extra-UE) de la conserve de pêche pour une tonne de matière première.

**Figure 59 : Incidence du prix de la matière première sur les « prix de gros » et les prix d’approvisionnement pêche (Intra et Extra UE-25) en €/T équivalent fruit frais**



Moyenne de	1995 -96	1997
France	14,8%	11,
Italie	24,4%	32,
Espagne	22,7%	28,
Grèce	26,4%	29,

Source : Elaboration Agrosynergie

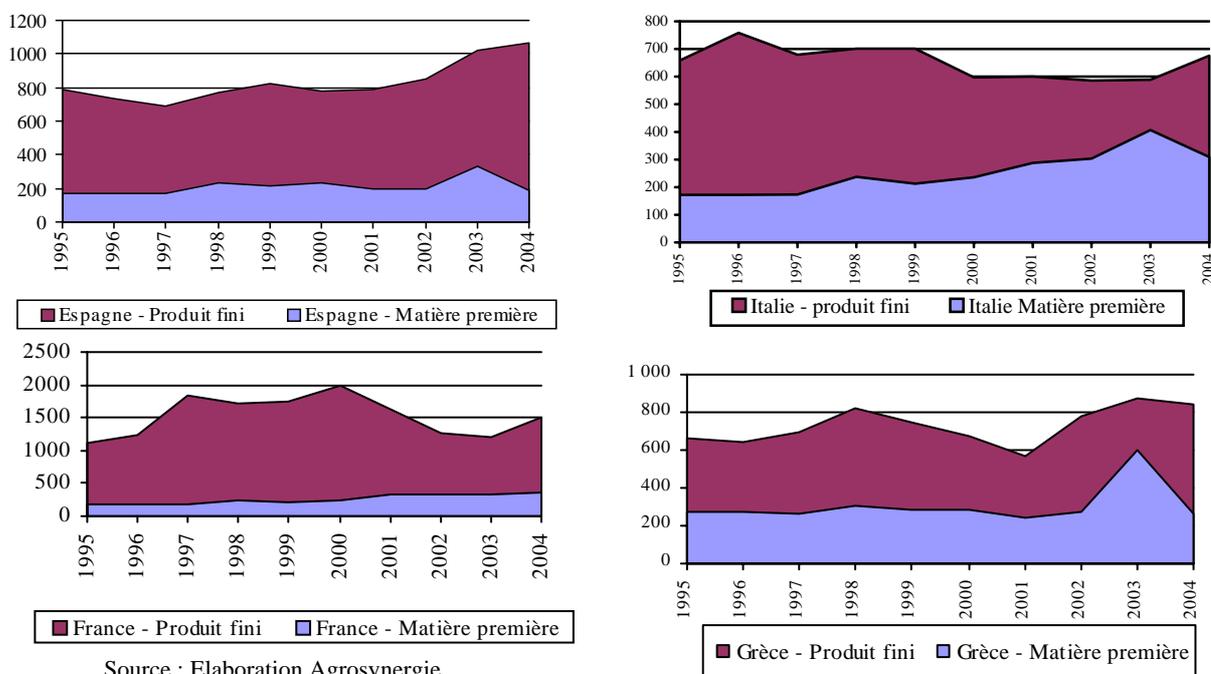
Jusqu’en 2000 en Espagne, en Italie et en Grèce, la matière première a eu un poids de plus en plus important dans le prix du produit fini (de 25% en 1995 à plus de 30% en 2000). Nous avons montré que ceci est le reflet de la régression de l’aide et des variations du prix minimal qui ont accru le coût de la matière première pour le producteur. A partir de 2000, suite à l’abandon du prix minimal, on observe très nettement l’effet de l’augmentation des prix de la matière en 2003 qui n’a visiblement pas été répercutée d’autant sur le prix du produit fini. En dehors de cette année particulière, la part de la matière première en Espagne et en Grèce suit une tendance à la baisse alors qu’elle augmente fortement en Italie.

Une analyse de la transmission du prix entre les prix de la matière première et les prix de vente est présentée dans les graphiques suivants.

Les graphiques suivants font clairement ressortir : une bonne transmission entre prix du produit fini et prix de la matière première avant 2000 (hors données France). En revanche, à partir de 2001, la transmission entre prix de la matière première et prix du produit fini est différente selon les pays producteurs. En Espagne, la chute du coût de la matière première n’engendre pas de baisse de prix du produit fini, ce dernier augmentant, il semble donc que les industriels aient accru leur marge. En Italie la situation est inverse jusqu’en 2003 avec une augmentation nette du prix de la matière première qui n’est pas répercutée sur les cours du produit fini : il semblerait que ce soit les industriels qui aient vu leur marge se dégrader juste après la réforme avec une inversion de cette situation à partir de 2004. Cependant, étant donné que les PVI suivent une dynamique quasiment opposée à celle des coûts d’approvisionnement, on peut s’interroger sur la fiabilité du *proxy* utilisé pour le PVI dans le cas italien qui a des volumes d’échanges intra et extra communautaires faibles (voir Figure 49). En Grèce, la transmission se fait bien : les PVI suivent les évolutions de la matière première sauf en 2004 où la baisse du prix de la matière première n’est pas totalement répercutée sur les PVI. Globalement, depuis 2000, les industriels semblent utiliser les baisses des coûts d’approvisionnement pour accroître leur

marge. Comme dans le cas des poires, il faut nuancer cette affirmation : ce décrochage peut également refléter une augmentation des autres coûts industriels (notamment des prix de l'énergie, prix de l'acier, de la main d'œuvre) par ailleurs nous verrons dans la QE3 que les accroissements des PVI ne bénéficient pas forcément aux industriels dans la mesure où la grande distribution pratique des coûts « cachés » qui n'apparaissent pas dans le prix et qui peuvent également augmenter.

**Figure 60 : Evolution du coût d'une tonne de pêche fraîche et de l'équivalent en produit transformé (€/T de produit frais)**



En terme de variabilité on constate un phénomène d'absorption de la variabilité du prix du frais par le PVI tout aussi net que dans le cas de la poire.

### 5.2.7. Les prix des produits transformés sont alignés sur le prix des produits d'importation

Ce point est analysé de manière détaillée dans la QE8/9, nous en reprenons les principales conclusions synthétisées afin de pouvoir conclure sur cette question : l'analyse montre que la compétitivité des conserves de poires communautaires s'est régulièrement dégradée cette dernière décennie, sans que les réformes de 1996 et de 2000 n'infléchissent cette évolution. En ce qui concerne les conserves de pêche, il ressort que les prix des pêches au sirop/ au naturel communautaires étaient légèrement inférieurs à ceux des produits importés ; cependant depuis 2001, ces deux prix ont tendance à s'aligner montrant que la compétitivité des Etats membres tant à se dégrader.

### 5.2.8. Jugement évaluatif

La thématique de l'approvisionnement est difficile à aborder dans le cadre de cette étude du fait de données incomplètes et parfois d'une faible fiabilité. Ces limites rappelées, l'analyse de cette question permet d'émettre les conclusions suivantes.

#### Dans le secteur de la poire

En terme de volumes d'approvisionnement des industriels, on observe une baisse des volumes de matière première transformée (-9% en moyenne sur la période). Cette tendance n'est pas liée à un déficit de matière première ou plus généralement à des difficultés d'approvisionnement des industriels. Cette baisse semble essentiellement être liée d'une part à une diminution de la demande communautaire, qui est le principal débouché de la production de l'UE, d'autre part à une légère et récente croissance des importations. Cette analyse est confirmée par la croissance des stocks depuis 2000 qui traduit de plus grandes difficultés d'écoulement de la production communautaire.

En terme de volumes d’approvisionnement : les volumes d’approvisionnement des industriels ont été réguliers. La poire Williams (principale variété transformée en poire au sirop/au naturel) est produite, le plus couramment, pour le marché du frais et en second lieu pour la transformation. Il existe localement des secteurs spécialisés pour l’industrie mais ils sont de taille très réduite (en Languedoc-Roussillon et en Catalogne). Les industriels sont donc en compétition avec le marché du frais et dans ce contexte, on pourrait s’attendre à ce qu’ils transforment des quantités importantes les années excédentaires et de faibles quantités les années déficitaires. Or, les approvisionnements sont réguliers, même les années de faible production. Ceci est le résultat : d’une part de l’existence de l’aide à la transformation qui rend attractif le débouché du marché de la transformation pour les producteurs (comme nous l’avons montré dans la question 1) ; et d’autre part de l’existence de relations entre les industriels et les producteurs qui favorisent l’approvisionnement régulier. Ces relations établies entre secteur industriel et secteur agricole sont très différentes d’un bassin de production à l’autre selon le degré d’intégration verticale de la filière et l’historique du secteur. Elles paraissent plus efficaces lorsque le secteur est intégré que lorsqu’il l’est peu.

La baisse tendancielle pourrait s’expliquer, à première vue, par le dépassement des seuils et la baisse de l’aide qui s’ensuit. Cependant une étude historique montre que la situation de dépassement du seuil communautaire est structurelle au cours la période étudiée : les seuils sont dépassés tous les ans de 6 à 30%. Le passage, en 2000, à la répartition des seuils nationaux n’a pas modifié cette situation. Il est évident que l’aide, représentant entre 30 et 45% du prix producteur (cf. QE1) selon les années, contribue à rendre ce débouché attractif pour les producteurs agricoles et participe donc à cette situation. Néanmoins, le fait que cette situation soit structurelle amène également à conclure que le potentiel de production communautaire est supérieur à celui délimité par les seuils : sur la période, les industriels et les producteurs ont supporté les abattements d’aide tout en parvenant à rentabiliser leurs activités. Cette situation peut aussi révéler certaines difficultés des opérateurs à réagir rapidement au signal envoyé par le système des seuils (essentiellement l’abattement de l’aide) : en effet, les opérateurs peuvent avoir un comportement de « *free rider* », attendant que les autres opérateurs s’ajustent, afin de bénéficier du niveau maximum de l’aide ; ils peuvent avoir également des difficultés à anticiper les évolutions de la production. De manière purement théorique, ce système semble ne pouvoir s’ajuster que sur le moyen terme suite à abattement significatif de l’aide sur une période longue.

En terme d’amélioration des variétés aux besoins des industriels, seules deux variétés bénéficient du régime d’aide et parmi elles, seule la Williams est cultivée pour l’appertisation. Il existe peu de programmes d’amélioration de cette variété à des fins industrielles, en revanche il existe de nombreux programmes sur la Williams pour améliorer sa qualité sur le marché du frais. Ceci s’explique par le fait que dans les grands bassins de production la Williams est produite en premier lieu pour la consommation en frais. On peut donc considérer que les industriels bénéficient indirectement des programmes définis pour le marché du frais, et que de ce fait l’aide à la transformation n’a pas eu d’impact sur ce point.

En terme d’amélioration de la qualité technique aux attentes des industriels : il s’avère que la mise en place des normes d’éligibilité de la matière première communautaire dans le cadre du régime d’aide a contribué à améliorer et standardiser la qualité de la matière première. Par ailleurs, de manière générale, les industriels considèrent que la qualité s’améliore. Cependant, dans les faits ils semblent bénéficier des efforts des producteurs faits à destination du marché du frais. L’effet direct du régime d’aide a donc été celui de la mise en place des normes minimales.

En terme de coût de la matière pour les industriels, dans le cas de la poire, la matière première représente une part non négligeable du prix du produit fini. En niveau absolu, les coûts d’approvisionnement de la matière première ont connu un accroissement régulier jusqu’en 2000 par le jeu conjoint de l’abaissement de l’aide et de l’augmentation du prix minimal. L’abandon du prix minimal suite à la réforme de 2000, a modifié le mode de négociation du prix, qui à partir de cette date dépend des multiples facteurs qui déterminent un équilibre de marché (quantité d’offre par rapport à la demande, qualité etc.). L’ensemble de ces facteurs ont eu pour résultat : une baisse de coût légère en France et très nette en Espagne (à supposer que le prix minimal ait été respecté et qu’il ne s’agit pas en

fait du reflet du prix réel pratiqué par le passé). En Italie au contraire, le coût d’approvisionnement a fortement augmenté en moyenne, mais se réajuste à la baisse ces dernières années.

Malgré un poids non négligeable du coût de la matière première dans le prix du produit fini, les évolutions du prix de la matière première ne se répercutent pas de manière systématique sur le prix du produit fini. L’analyse montre également que la transmission du prix s’est modifiée suite à la réforme de 2000. Avant 2001 on observe dans les trois pays producteurs une hausse régulière des trois indices en proportion différente. A partir de 2001, en Espagne et en France les indices des prix d’approvisionnement suivent une tendance régulière à la baisse alors que l’indice des prix de vente industriels est en hausse. En Italie on observe le même phénomène avec une année de décalage. L’abaissement du coût de la matière première semble donc permettre aux industriels d’accroître leurs marges sur ce poste.

### Dans le secteur de la pêche

On constate une baisse légère de la production pour la transformation (-4% en moyenne sur la période) qui n’est pas liée à une baisse nette de production de pavie. Les industriels ont un approvisionnement régulier sauf en Grèce où l’instabilité de la production se traduit certaines années par de fortes difficultés d’approvisionnement du secteur industriel. La baisse de production semble être liée à la baisse de la consommation communautaire. Au marché interne qui se réduit, s’ajoute une difficulté de la filière à maintenir ses parts de marchés à l’export (baisse de l’export depuis 2003 qui s’est confirmée en 2004) et sur le marché communautaire (progression des importations en 2003 et 2004). Il semble que l’accident de la production grec se soit traduit par la progression de nouveaux acteurs sur les marchés interne et externe, et que ces parts de marché n’aient pas pu être reprises en 2004 par la Grèce (ce point sera analysé plus en détail dans la question 8 et 9).

En terme de volume, l’aide a contribué à sécuriser l’approvisionnement des industriels notamment dans les zones où la pavie n’est pas consommée en frais. En subventionnant le prix à la production, elle a incité le développement de filières spécialisées, notamment de la filière grecque mais également de la filière espagnole. Elle a pu créer des mécanismes indirects néfastes en rendant ce débouché artificiellement attractif (point qui est étudiée plus en détail dans la QE6 et 7) qui se traduit aujourd’hui par une certaine fragilité du secteur du fait des baisses d’aide à la tonne et de l’aide au secteur.

En terme d’amélioration des variétés aux besoins des industriels: du fait de l’existence de variétés principalement utilisées par l’industrie et d’un secteur spécialisé, plusieurs programmes nationaux impliquant parfois des OP ont travaillé sur l’amélioration variétale. Il existe aujourd’hui un grand nombre de variétés de pavies hybrides qui permettent l’allongement de la période de production, une meilleure qualité technique des fruits à la transformation. Cependant ces hybrides mieux adaptés pour les transformateurs sont souvent moins productifs ou plus fragiles sur le plan de la production. Ils ne sont adoptés que lorsque les transformateurs s’engagent à mieux rémunérer la matière première ce qui n’est le cas qu’en France et dans certains cas en Italie. En dehors du fait que l’aide ait contribué à l’émergence de secteurs spécialisés de production de pavie et donc à un groupe d’intérêt particulier pour cette production dont la transformation est délicate, un impact direct de l’aide est difficile à identifier sur ce point

En terme d’amélioration de la qualité technique par rapport aux attentes des industriels : de manière générale, les opérateurs considèrent que les normes de qualité de la matière première ont contribué à l’amélioration de la qualité. Par ailleurs, du fait de l’existence de secteurs spécialisés, les producteurs améliorent la qualité des fruits à destination des industriels. Sur ce point également l’existence de l’aide, en contribuant à rendre le débouché attractif, joue indirectement. Les réformes ont eu des conséquences hétérogènes : en France, en Italie les transformateurs considèrent que la qualité s’est améliorée et ce même après la réforme de 2000. En revanche, en Grèce et dans une certaine mesure en Espagne, la réforme de 2000 a engendré une baisse de qualité. Les baisses de prix qui ont suivi l’abandon du prix minimum, et qui sont le reflet d’un ajustement de marché, ont incité les producteurs à réduire les coûts de production : selon les opérateurs, en Espagne les producteurs s’orientent vers le frais, et en Grèce les producteurs réduisent les actes techniques et les investissements sur les parcelles (ces faits déclarés sont également confirmés par l’analyse de la question 6).

En terme de coût de la matière pour les industriels: avant la réforme de 2000, le coût de la matière première a connu une augmentation régulière dans le cas de la pêche par le jeu d'une baisse de l'aide et d'une augmentation légère du prix minimum. La réforme de 2000 a eu impact important au travers de la mise en place d'une négociation contractuelle libre entre industriels et OP. Les mécanismes de marché ont fait que le coût de la matière première en terme réel a très faiblement augmenté en Grèce et en Espagne (respectivement 4% et 12% depuis 2000). Notons que cette situation est très fortement biaisée par l'accident de 2003 qui a fortement relevé les prix moyens de la période. Ainsi en Grèce et en Espagne les prix en 2005 sont à un niveau équivalent à celui de 1993/1994. En revanche en France et en Italie, on constate une augmentation progressive et importante des coûts d'approvisionnement. De plus, malgré le poids significatif du prix de la matière première dans le prix du produit fini, les évolutions du prix de la matière première ne se répercutent pas de manière systématique sur le prix du produit fini. En Grèce la transmission du prix est élevée et on observe un lien net entre les fluctuations des prix de la matière première et des prix de gros du produit fini. On peut donc supposer que l'aide impacte sur les PVI. En France, les données ne permettent pas de conclure clairement, le *proxy* utilisé dans ce pays n'étant pas fiable. En revanche en Italie et en Espagne depuis 2001, ces deux prix suivent des tendances inverses : en Italie les prix de la matière première chutent alors que les prix industries augmentent et vice versa en Espagne. Dans ces deux pays, l'impact de l'aide sur les PVI semble donc faible.

### **5.3. QE3 : DANS QUELLE MESURE L'AIDE A LA PRODUCTION A PERMIS DE SATISFAIRE LES ATTENTES DU CONSOMMATEUR, EN TERME DE PRIX ET DE QUALITE ?**

La question évaluative 3 porte sur les dynamiques du marché : elle vise à approfondir les impacts de l'aide à la production sur l'adéquation entre l'offre des industriels et les attentes des consommateurs en termes de prix et de qualité. Le régime d'aide à la production vise, en effet, à stabiliser les prix du marché dans le secteur de la pêche, nectarine et poire et encourage une amélioration de la qualité de la matière première et du produit fini au travers de la définition des normes minimums de qualité (cf. partie 4 cadre réglementaire). Par conséquent, il s'agit de vérifier dans quelle mesure l'aide à la production communautaire a abouti à des niveaux de prix à la consommation qui soient considérés comme raisonnables par le consommateur étant donnée la qualité des produits finis (fruits au sirop/au naturel).

En substance, par « attentes du consommateur », nous entendons le degré de satisfaction du consommateur en terme de juste rapport prix/qualité. Cependant, il faut prendre en compte que :

- Les prix à la consommation dépendent fortement des stratégies de positionnement produit/marché des entreprises de transformation, ce qui engendre l'existence, pour un même type de produit, d'un éventail de prix très ample. Les prix à la consommation dépendent, en outre, des politiques commerciales de la distribution.

- La qualité est un concept multifactoriel qui est loin de se limiter à la qualité technique. Les industries de transformation jouent sur les différentes composantes de la qualité (sécurité, couleur, goût, performances, emballage, connaissance et fiabilité de la marque, fonction d'usage du produit) pour améliorer leur compétitivité. En outre, à l'importance relative des différentes composantes citées ci-dessus, s'ajoutent des aspects culturels et de comportement (tradition, styles de vie, etc.) des consommateurs, qui changent d'un marché et d'une cible à l'autre. La question suppose donc de comprendre quelles sont les composantes déterminantes pour les consommateurs qui contribuent à former l'idée de qualité, puis d'évaluer dans quelle mesure les produits des industries de transformation répondent correctement à ces composantes.

#### **5.3.1. Critères de jugement et indicateurs**

La méthode d'évaluation proposée utilise trois critères de jugement :

1 L'OCM FL mesures pêches, nectarines et poires transformées et ses modifications ont influencé (ou non) la dynamique entre les prix à la production et les prix à la consommation

a- Evolution des prix aux producteurs agricoles et des prix à la consommation des produits transformés sur quelques marchés communautaires

2 L'OCM FL mesures pêches, nectarines, poires transformées et ses modifications ont favorisé (ou non) des niveaux de prix stables et comparables à l'évolution des autres produits alimentaires

a- Evolution du niveau interne des prix à la consommation des produits transformés, prix aux producteurs, et du niveau interne des prix à la consommation alimentaire

3 L'OCM FL mesures pêches, nectarines, poires transformées et la définition de normes de qualité ont permis (ou non) une amélioration des différentes composantes de la qualité prises en compte par le consommateur

a- Formulation de l'importance des composantes de la qualité sur la base d'une échelle d'évaluation comprise entre 1 et 10

b- Comparaison entre qualité attendue par les consommateurs et qualité définie par les normes

c- Evolution de la gamme de produits transformés

d- Indicateur évaluatif basé sur un jugement exprimé par un échantillon de consommateurs

#### **5.3.2. Sources des données, méthodes et limites**

Les prix à la consommation des pêches et des poires au sirop/au jus naturel de fruits peuvent être évalués au travers de séries d'indices de prix à la consommation (IPC) des fruits transformés sur les grands marchés de consommation européens : l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. La difficulté de la comparaison est, d'une part, que ces indices ne portent jamais sur les conserves de pêche ou de poire mais sur un groupe de produits plus large, et d'autre part que la composition de ce groupe est différent dans chaque pays :

- L'IPC française porte sur les préparations et les conserves de fruits,
- L'IPC italienne porte sur les fruits secs et les fruits en conserve,
- L'IPC espagnole porte sur les fruits transformés et en conserve (jusqu'en 2001) ; fruits à coque, appertisés ou secs (à partir de 2002),
- L'IPC anglaise porte sur l'ensemble des fruits transformés.

L'utilisation de ces indices donne donc une information limitée. Afin d'avoir également une indication sur le niveau du prix, nous avons effectué un suivi de prix dans la grande distribution qui donnera une image en 2006 du niveau des prix de détail à la consommation. Les prix ont été relevés dans des supermarchés d'Allemagne, de Belgique, en Espagne et en Grèce.

L'analyse de la gamme de produits et de la qualité aurait dû provenir de l'enquête industrie. Etant donné le faible taux de réponse, nous avons essentiellement exploité les résultats des entretiens et la bibliographie. Il n'a donc pas été possible d'avoir le degré de précision prévu initialement en terme de hiérarchisation des attentes des consommateurs notamment.

### 5.3.3. Niveau du prix de détail au consommateur final dans la grande distribution en 2006 et poids de la grande distribution

#### Niveau de prix de détail au consommateur final

Le tableau suivant présente le niveau des prix de détail au consommateur final dans les GMS.

**Tableau 28 : Prix détail de la poire/pêche au sirop dans la grande distribution : Boîte 850 ml, demi fruit**

	(€/kg)	Poids net égoutté	Poids net	En équivalent frais	Lieu de fabrication
Poire au sirop	Prix Moyen	3,21	1,79	1,92	
	Prix Max	5,31	3,04	3,26	France
	Prix Min	1,58	0,88	0,95	Italie, Espagne
Pêche au sirop	Prix Moyen	2,66	1,51	1,76	
	Prix Max	4,43	2,42	2,82	France
	Prix Min	1,44	0,82	0,95	Grèce

Source : élaboration Agrosynergie

En ce qui concerne la poire, il existe plusieurs produits importés de l'Afrique du Sud dans les grandes surfaces. On aurait pu s'attendre à ce qu'ils soient dans les niveaux de prix les plus bas, ce n'est pas le cas : les prix de ces produits se situent dans la moyenne. Le tableau suivant illustre les différences de prix entre les marques des distributeurs (MD) et les marques nationales des industriels.

**Tableau 29 : Ecart de prix au détail entre les marques de la grande distribution et des industriels pour la poire au sirop et pêche au sirop (boîte métal de 850 ml, demi fruit)**

		MD – Discount	MD	Marques industries
Poire au sirop	Prix moyen €/kg net	0,98	1,51	2,15
	Prix min €/kg net	0,94	1,48	1,87
	Prix max €/kg net	1,04	1,55	2,54
	Ecart avec la gamme inférieure %		49	64
	Ecart entre premier prix et prix de marque %			145
Pêche au sirop	Prix moyen €/kg net	0,90	1,53	2,20
	Prix min €/kg net	0,82	1,48	2,06
	Prix max €/kg net	1,05	1,57	2,29
	Ecart avec la gamme inférieure %	-	49	46
	Ecart entre premier prix et prix de marque %			118

Source : Agrosynergie

Les prix des marques nationales des industriels sont en moyenne deux fois plus élevés que les premiers prix des MD. Cette différence reflète une différence de marges commerciales (du distributeur et du conservateur) moins qu'un coût de production différentiel (toutes les marques premiers prix que nous avons relevées étaient produites dans l'UE). Le résultat détaillé de l'analyse de l'offre en GMS (Grande et Moyenne Surface) est le suivant :

- les marques discount proposent des produits standards (uniquement un ou deux types de formats : la boîte de 850 et 450 ml) et un type d'emballage unique (boîte métallique) et ce, aux premiers prix ;

- les marques MD offrent une plus large gamme de produits tant sur l'emballage (Verre, plastique et métallique), formats individuels à grande consommation ainsi que sur le produit lui-même (fruits au jus, variation dans les taux de sucres etc., mélanges de fruits nouveaux) ;
- les marques industrielles, nettement plus chères, offrent la gamme la plus diversifiée et sont porteuses de nouveauté dans le rayon avec des produits liés à des terroirs (*La pêche du Languedoc Roussillon, la poire d'Emilia Romagna*), des mélanges nouveaux, des formats innovants.

L'existence des trois gammes à des niveaux de prix différents est destinée à élargir le nombre de consommateurs touchés en fonction de leur comportement d'achat. Nous analyserons dans la suite en quoi cette gamme a su réellement s'adapter aux attentes des consommateurs et en quoi l'aide a pu y contribuer.

### **Le poids de la grande distribution dans la fixation des PVI et des prix au consommateur final**

L'écart de prix entre les MD et les marques industrielles, présenté dans le paragraphe précédent, soulève la question du rôle de la grande distribution dans la fixation tant des PVI que des prix de détail. Les opérateurs industriels rencontrés en France et en Italie, qui produisent pour le marché de consommation finale, ont insisté sur la course à la baisse des prix largement imposée par les distributeurs. En revanche, ce point ne ressort pas des entretiens des industriels grecs pour qui la grande distribution représente des clients clefs. En effet, les distributeurs font produire leurs MD, selon nos entretiens, dans tous les pays producteurs y compris la France et l'Italie mais également hors de la communauté (la Chine et l'Afrique du Sud notamment). Cependant, le poids des MD dans certaines filières communautaires peut être très important : sur le marché de détail, la quasi-totalité de la production grecque, plus de la moitié de la production espagnole et les productions des usines petites à moyennes italiennes seraient écoulées sous des MD (entretiens). Il est frappant d'observer que les MD sont également produites par les industriels propriétaires de marques nationales reconnues avec lesquelles elles sont pourtant en concurrence directe. Ces industriels se lancent dans la production de MD tout d'abord pour établir une stratégie d'alliance avec les grands distributeurs et d'autre part pour couvrir leurs coûts fixes. Les industriels ont, en effet, des structures qui ont des coûts fixes élevés, ils ne peuvent pas abaisser leur volume de production au-delà d'un seuil de rentabilité. Le gain de parts de marché par les MD est pour eux dangereux : produire des MD est une façon de rentabiliser leurs unités tout en acceptant de perdre une partie de leur marge.

En terme de fixation des PVI et donc des prix de détail au consommateur final (PC), il est évident que la grande distribution en tant que premier canal de vente aux consommateurs finaux des pêches et des poires au sirop ont un poids dans la négociation très lourd. Plusieurs facteurs contribuent à le renforcer :

- La concentration de ce secteur : en France, à titre d'exemple, aujourd'hui il n'existe plus que 5 centrales d'achat.
- Le développement des MD : il a fortement renforcé leur position dans la négociation avec les fournisseurs. Cette situation n'est pas propre aux secteurs des poires et pêches en conserve : en 2000 une étude note que la part des MD en volume est de 20 % en moyenne dans la communauté, avec un taux de pénétration le plus faible en Italie (17 %) et le plus fort en Grande Bretagne (45,4 %), la France et l'Espagne se situant dans la moyenne européenne (Inra, 2003 d'après AC Nielsen, 2000). Les MD ont connu un développement régulier bien qu'inégal selon les rayons. Selon une étude Secodip (2005) en France, dans le rayon épicerie (rayon des conserves) elles connaissent un développement standard d'environ 17 % en 3 ans. Le développement des MD a connu trois phases : apparues au milieu des années 70, elles ont d'abord été de pâles imitations des marques nationales à bas prix et de faible qualité. Les MD ont, par la suite, adopté une stratégie d'amélioration de leur qualité portant sur le produit lui-même mais également sur l'emballage, en offrant des produits équivalents aux marques industrielles à des niveaux de prix d'environ 20 % inférieurs en moyenne. Les MD ont acquis la confiance des consommateurs et utilisé leurs enseignes comme garant d'une qualité sur leurs marques. La dernière phase se joue actuellement avec des MD de haute qualité visant des marchés de niche où l'enseigne utilise la confiance acquise pour distribuer, par exemple, des produits de terroirs (Berges-Sennou et als, 2003). Dans le secteur des fruits au sirop, on peut considérer que les MD sont dans la seconde phase : elles offrent une gamme discount destinée aux consommateurs qui ont une faible disposition à payer pour ce produit. Cette gamme a pour

but d'élargir le nombre de consommateurs en attirant un consommateur qui n'aurait pas acheté à un prix supérieur. Par ailleurs elles offrent une seconde gamme qui entre en compétition directe en terme de qualité avec les marques des industriels pour un prix très inférieur (64 % et 46 % d'écart, cf. Tableau 29). Cet écart de prix est très élevé par rapport aux 20 % pratiqués en général dans l'ensemble du secteur (cf. ci-dessus) et confirme les déclarations des industriels français et italiens sur la pression sur le prix, imposée aux industriels par la grande distribution. En effet, la vente des MD sur ce second type de marques se fait en concurrence directe avec celles des marques des industriels. La troisième phase de développement des MD dans le secteur des pêches et des poires n'est pas atteinte : actuellement les distributeurs ne cherchent pas à distinguer leurs produits de ceux des marques nationales mais plutôt à abaisser les prix. Ce sont donc les marques industrielles qui sont porteuses de l'innovation dans le secteur (nous la décrivons dans les paragraphes suivants) et qui permettent aux industriels de distinguer leurs produits et de maintenir leurs marges.

- Les caractéristiques propres du secteur : un industriel français explique, à juste titre, que les marques industrielles ne sont pas des « grandes marques » : le consommateur ne va pas changer d'enseigne parce qu'il ne les trouve pas dans un rayon. Les marques des industriels sont distribuées parce qu'elles « ennoblissent » un rayon et surtout elles génèrent une marge pour le distributeur très supérieure à celle des MD. Cependant, le distributeur peut décider de se passer d'une marque industrielle sans crainte, alors qu'un industriel peut difficilement se passer d'un distributeur du fait de leur nombre limité.

Le partage des marges entre industriels et distributeurs est difficile à déterminer en effet, selon les déclarations des industriels, la négociation du prix se fait aujourd'hui peu autour du PVI, qui semble très fortement déterminer par la grande distribution, mais autour des coûts à prendre en charge par l'industriel : les industriels doivent assumer des coûts supplémentaires tels que la prime de référencement<sup>6</sup>, l'achalandage des rayons, le transport, voire des marchandises impayées etc. Ce qui signifie également que les PVI que nous avons étudiés sont, dans la réalité, surestimés puisqu'ils ne tiennent pas compte de ces coûts cachés.

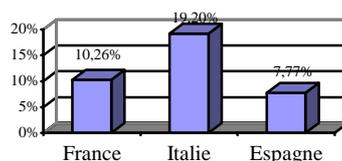
#### 5.3.4. Part de l'aide dans le prix de détail au consommateur final

Sur la base des données 2006, il est possible de faire une analyse sur des niveaux prix dans la filière. Nous étudions les coûts de la matière première en 2005 et les prix de la consommation en 2006. La récolte des fruits de 2005 étant en effet, essentiellement consommée sous le format conserve à partir de 2006. Nous ne disposons pas de données récentes sur le prix de gros qui permettrait de faire une analyse sur ce prix.

##### Poire

La matière première représente, en 2006, entre 8 à 19 % du prix du produit fini (cf. graphique ci-dessous). Ce qui laisse à supposer que l'aide en abaissant le prix de la matière première pourrait avoir un effet sur le prix au consommateur. Si l'on considère l'aide versée aux producteurs, on peut estimer le prix « réel » du produit au consommateur final : le prix auquel le produit serait vendu si l'aide était payée par le transformateur (prix de détail additionné de l'aide). Nous avons estimé la part de l'aide dans ce prix réel (cf. graphique ci-dessus, gauche) : on pourrait donc considérer, qu'en moyenne, près de 6 à 7 % du prix réel de la poire au sirop est subventionné par la collectivité.

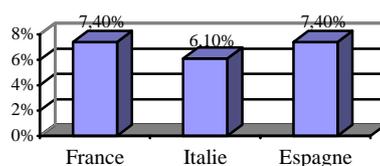
**Figure 61 : Part du coût de la mat. première dans le prix de détail du produit fini -2006**



Source : Elaboration Agrosynergie

<sup>6</sup> Prime de référencement : prime à payer par un fournisseur d'une GMS pour que son produit soit proposé en rayon, elle varie en fonction des GMS et des produits.

**Figure 62 : Part de l'aide dans le prix réel au CF- poire au sirop-2006**

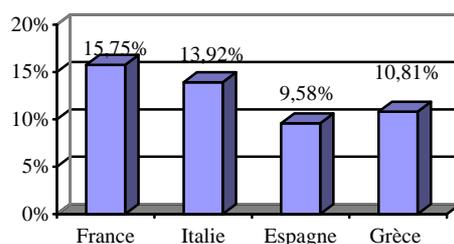


Source : Elaboration Agrosynergie

### Pêche

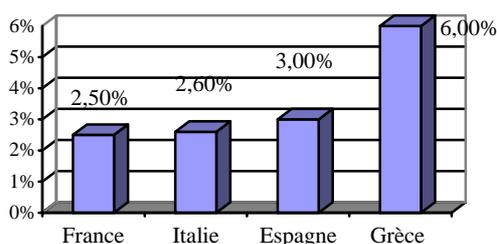
Nous appliquons la même méthode pour estimer le coût de la matière première dans le prix du produit fini et la part de l'aide dans le prix réel. Les résultats sont présentés dans les deux graphiques suivants.

**Figure 63 : Part du coût de la matière première dans le prix du produit fini**



Source : Elaboration Agrosynergie

**Figure 64 : Part de l'aide dans le prix réel de la pêche au sirop**



Source : Elaboration Agrosynergie

Le coût de la matière première représente entre 10 et 15 % du prix du produit fini. L'effet de l'aide est nettement moins marqué dans le cas de pêche puisque l'aide ne représente que 2,5 % du prix réel de la pêche au sirop.

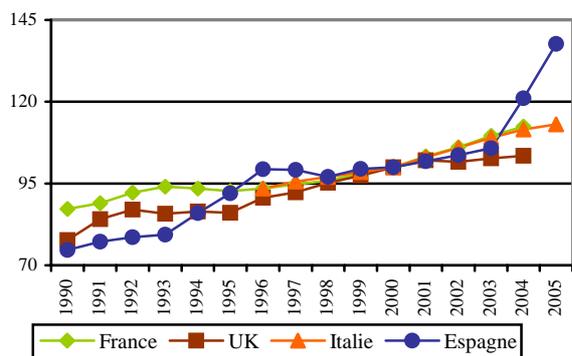
### 5.3.5. Evolution des indices de prix à la consommation

L'évolution des prix à la consommation des pêches et des poires au sirop/jus naturel de fruits peut être évaluée au travers de séries d'indices de prix à la consommation des fruits transformés sur les grands marchés de consommation européens.

#### Evolution des IPC des conserves de fruits ou de fruits transformés

La Figure 65 présente des indices de prix à la consommation (IPC) que nous avons rapportés à une base 100 commune (en 2000) pour faciliter la lecture du graphique. La tendance générale des indices est à la hausse. On peut observer une hausse particulièrement élevée de l'indice espagnol, pour les périodes 1990-1996 et 2002-2005. L'évolution des indices français et italien est très proche, alors que l'indice anglais montre une augmentation des prix beaucoup moins nette après 2001.

**Figure 65 : Evolution des indices de prix à la consommation des fruits transformés dans les Etats membres (base 100 = 2000) entre 1990 et 2005**



Période :	1990-1996	1997-2000	2001-2005
France base 100 en 1998	7,48 %	5,11 %	5,06 %
Italie base 100 en 1995	nc	4,61 %	9,87 %
Espagne base 100 en 92	25,22 %	0,79 %	32,81 %*
Royaumes Unis base 100 en 1987	16,62 %	8,37 %	2,01 %

\*période 2002-05 avec changement de méthodologie dans le calcul de l'indice (base 100 en 2001)

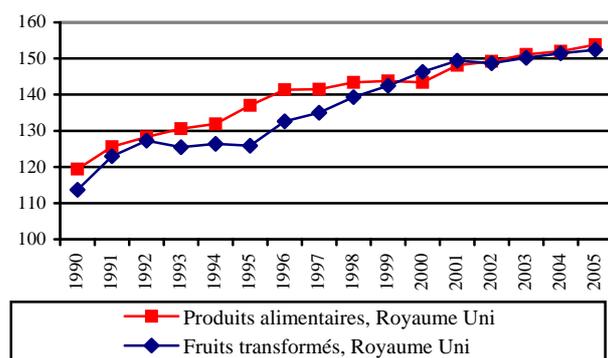
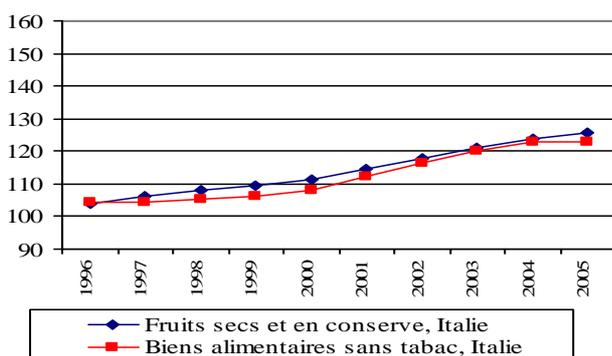
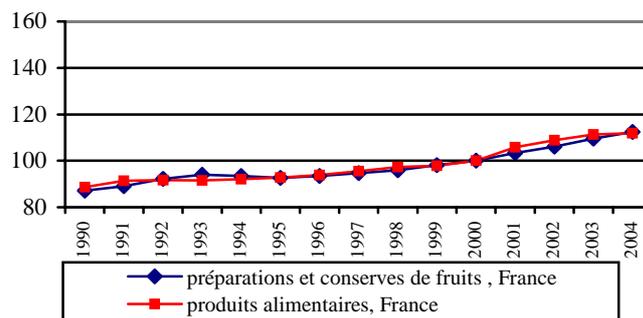
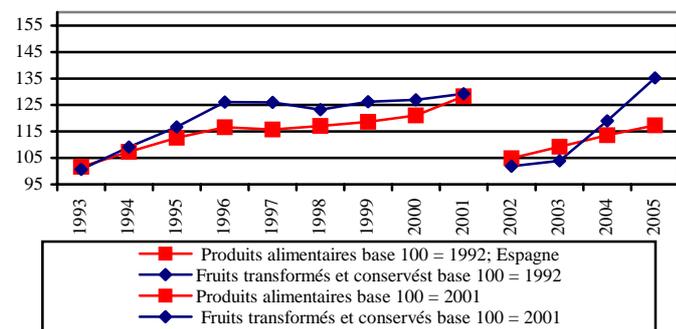
Sources : INSEE, UK National Statistics, Istat, INE, 2006

L'augmentation des IPC est aussi le reflet de l'inflation nationale. Il est nécessaire de confronter les évolutions constatées ci-dessus avec l'évolution des IPC de l'ensemble des produits alimentaires pour pouvoir analyser si le groupe de produits étudiés (les fruits transformés) ont eu une évolution de prix particulière comparée au reste des produits alimentaires.

### Une évolution des indices de prix à la consommation comparable à celle de l'ensemble des produits alimentaires

Les résultats de la comparaison sont présentés dans les graphiques ci-dessous.

**Figure 66 : Evolution comparée des indices de prix à la consommation des préparations et conserves de fruits et de l'ensemble des produits alimentaires**



Source : France - INSEE, UK National Statistics, Italie- Istat, 2006 ; Espagne-INE, 2006

Dans la plupart des Etats membres, l'évolution de l'IPC pour les fruits transformés suit l'évolution de l'IPC de l'ensemble des produits alimentaires et ce de façon très nette pour la France et l'Italie. Les ratios IPC fruits transformés/IPC produits alimentaires sont en effet très proches de 1 avec des moyennes égales à 1,01 pour la France (1990-2005) et 1,02 pour l'Italie (1996-2005) et ils restent proches de cette moyenne (écarts-type tous les deux égaux à 0,01) (cf. annexe résultat de l'analyse chiffrée). Au Royaume-Uni, l'IPC des fruits transformés était inférieur à celui de l'ensemble des

produits alimentaires jusqu'en 2000, date à laquelle l'IPC des fruits transformés se cale sur celle de l'ensemble des produits alimentaires. L'Espagne, les prix à la consommation des fruits transformés augmentent plus rapidement que ceux des produits alimentaires, en général et ce phénomène s'est amplifié ces dernières années. Etant donné que l'IPC des fruits transformés en France et en Italie suivent les tendances générales de l'indice de l'ensemble des produits alimentaires l'aide à la transformation pêche et poire ne semble pas avoir eu d'influence sur le prix au consommateur final dans ces deux pays. Des questions peuvent se poser sur le marché espagnol et anglais. Pour approfondir ce point, nous analysons la transmission dans l'ensemble de la filière pour évaluer si la dynamique des prix au consommateur final est liée à celle de la matière première.

### 5.3.6. La dynamique des prix à la production et des prix à la consommation

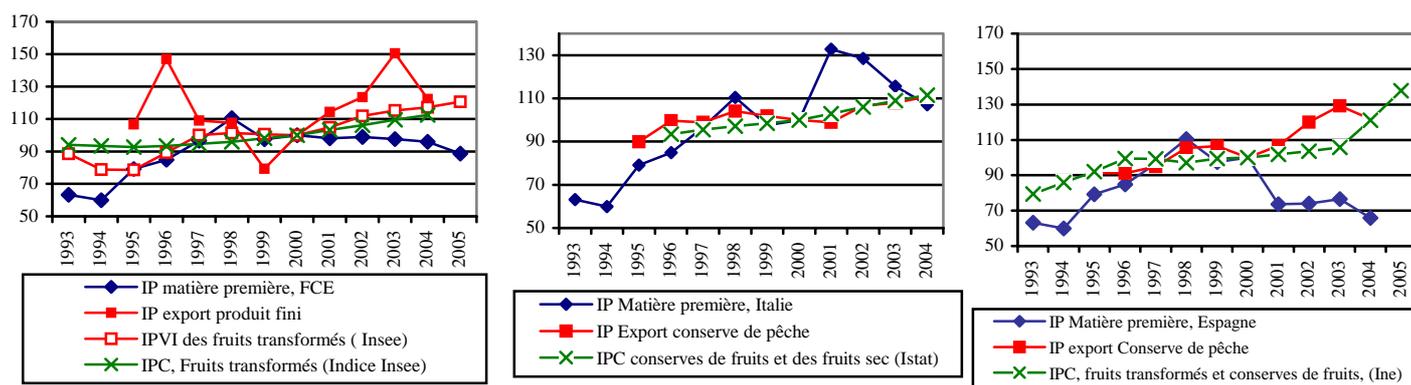
#### 5.3.6.1 La dynamique des prix à la production et des prix à la consommation des conserves de poire

A partir des données présentées dans cette question et la QE2, nous analysons la transmission du prix dans la filière poire et pêche en calculant des indices des prix aux différents stades de la filière. Les résultats sont présentés dans les graphiques ci-dessous. Dans le cas français, étant données les difficultés à interpréter les évolutions des prix des exports, nous avons utilisé un indice des prix de vente industriel sur les conserves de fruits, calculé par l'Insee.

Nous avons déjà analysé la transmission entre PVI et coût de la matière première dans la QE 2 et montré que la transmission était forte avant 2000 et se modifiait nettement après 2000 aux bénéfices des industriels. Nous allons ici, essentiellement étudier le lien entre PVI et les prix à la consommation.

- En terme de variabilité : les prix à la consommation sont nettement plus stables que les PVI, ils absorbent les variations de PVI (ce trait est probablement accusé par le fait que nous étudions un mixte de produits de fruits transformés).
- De manière générale, les baisses de PVI sont peu retransmises au consommateur (comme en France pendant la baisse du PVI Insee de 1993 à 1995 et en Espagne de 1998 à 2000 et en Italie de 1998 à 2001).
- Les hausses semblent retransmises mais avec un temps de décalage comme on le voit très nettement sur les courbes espagnoles : la hausse nette de l'IPC à partir de 2003 peut être rapprochée de la hausse nette des PVI à partir de 2001. Il semble donc que la baisse des prix des PVI soit avant tout traduite par des marges plus importantes pour le distributeur (tout autre coût égal par ailleurs).

**Figure 67 : Transmission du prix dans la filière de poire en conserve**



Source : Elaboration Agrosynergie

A partir des données disponibles, on peut conclure que dans le secteur de la poire, l'aide à la transformation n'a pas contribué à améliorer les prix au consommateur final, tout d'abord parce que la baisse des prix d'approvisionnement ne se traduit pas par une baisse des PVI et d'autre part parce que la dynamique des prix au consommateur final est déterminée par la grande distribution qui semble utiliser les périodes de baisse de prix des fournisseurs pour accroître ses propres marges.

### 5.3.6.2 La dynamique des prix à la production et des prix à la consommation des conserves de pêches

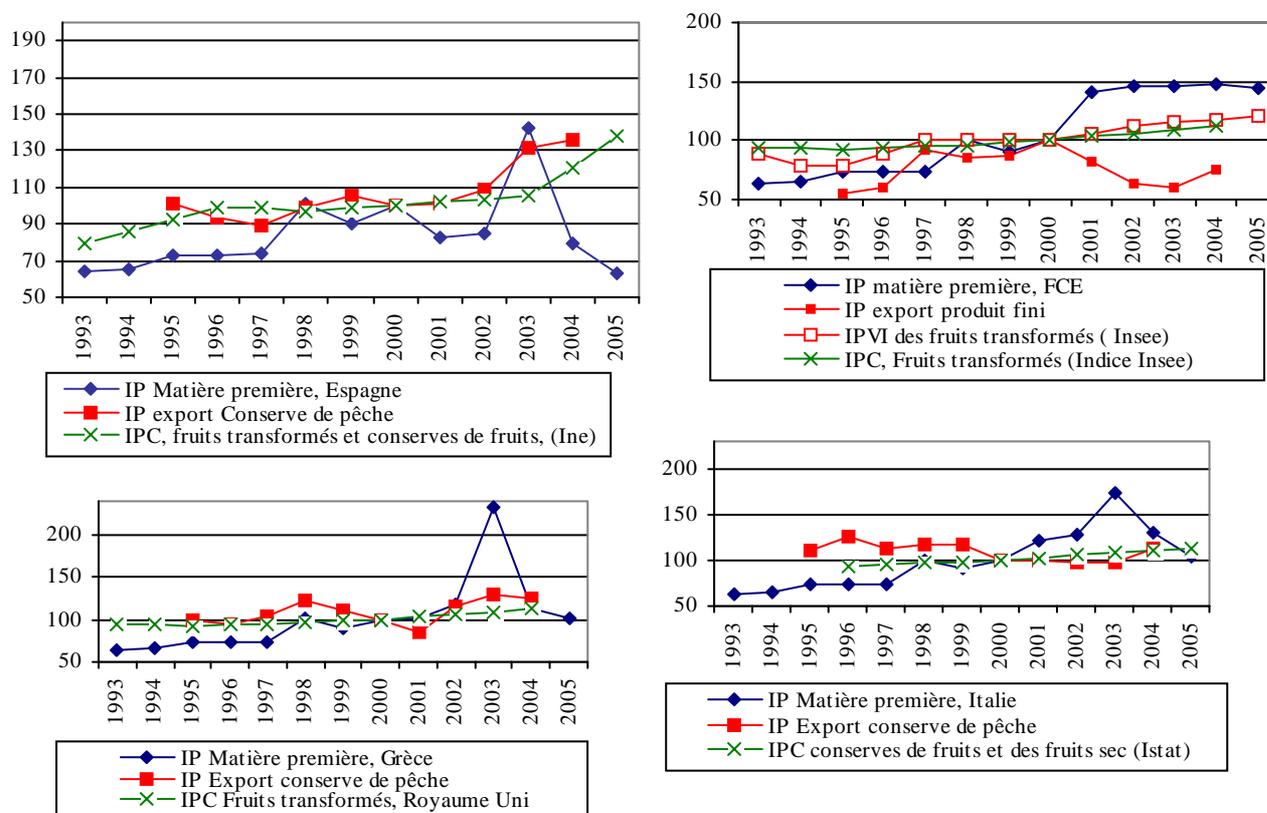
Nous avons fait une analyse similaire sur les données de la filière pêche (cf. graphiques ci-dessous). Dans le cas de la pêche, dans la QE2, nous avons montré en Grèce et en Espagne une transmission entre prix d’approvisionnement et PVI assez claire alors qu’elle paraît inexistante en France et en Italie.

L’analyse du lien entre PVI et IPC montre, comme dans le cas des poires, que :

- En terme de variabilité, l’IPC est nettement plus stable que le PVI qui était lui-même nettement plus plat que les prix de la matière première.
- Les baisses des PVI sont peu ou pas retransmises sur le prix de consommation comme le montrent les courbes italiennes de 1999 à 2003 ainsi que les courbes grecques de 1998 à 2001.
- Il apparaît clairement sur le marché espagnol que les hausses de PVI sont retransmises avec un temps de décalage, comme le montre la période qui suit (2002). Par contre, sur les autres marchés, ce phénomène n’apparaît pas nettement en Grèce : la rapide hausse de la PVI suivant 2001 ne se traduit pas par une hausse proportionnée de l’IPC au Royaume-Uni.

Sur la base des données disponibles, on peut conclure, que les baisses de prix d’approvisionnement ne bénéficient pas au consommateur final. Dans le secteur de la pêche, elles semblent bénéficier aux industriels ou aux distributeurs qui accroissent leurs marges. En ce qui concerne les hausses des PVI, notamment celles qui ont suivi la réforme de 2000, elles sont nettement retransmises aux consommateurs sur le marché espagnol avec un temps de décalage, en Grèce et en Italie le lien est moins net. Cette analyse amène à conclure que de manière générale, la transmission entre le prix de la matière première et le prix du produit fini est assez mauvaise : l’existence de l’aide qui est censée abaisser le coût de la matière première ne semble pas pouvoir permettre d’abaisser le prix au consommateur final.

**Figure 68 : Transmission du prix dans la filière pêche en conserve**



Dans le cas grec nous confrontons les PVI grecs à l’IPC fruits transformés sur le marché du Royaume Uni : nous n’avons pas obtenu d’IPC fruits transformés en Grèce et le marché anglais étant un débouché majeur de la Grèce, cette analyse reste cohérente

Source : Elaboration Agrosynergie

### 5.3.7. L'évolution de la qualité des pêches et poires au sirop/naturel pour le consommateur

#### 5.3.7.1 Les attentes des consommateurs vis-à-vis des conserves de pêches de poires

##### L'image des conserves de fruits auprès des consommateurs : un produit sain mais démodé

Plusieurs études soulignent que la conserve de fruit souffre d'une image démodée : la revue Point de vente (Monzie, 2002) parle d'une image « vieillot » des fruits appertisés, Carr (2003) souligne que les fruits en conserve sont perçus comme des produits « ordinaires, banals et démodés », cette analyse est également donnée par une étude de l'observatoire des fruits transformés (CFCE, 2000). Les résultats des entretiens, en Italie par exemple, montrent aussi que les fruits au sirop sont perçus comme un produit de consommation de base, un produit "d'après-guerre".

Cependant, la conserve de fruits bénéficie de deux points forts : elle jouit auprès des consommateurs d'une image de qualité sanitaire très positive, comme en témoignent les hausses des ventes de conserves lors des crises sanitaires alimentaires (Monzie, 2002, PEE<sup>7</sup> Londres, 2000). De même, une étude (Colmar Brunton, 2004) met en évidence que la conserve de fruit est associée aux notions de confiance mais également de praticité. En effet, elle permet de stocker facilement des produits périssables à température ambiante.

##### Les attentes des consommateurs : un produit frais, pratique et à haute valeur nutrition santé

Il est difficile d'identifier des études spécifiques sur les attentes des consommateurs concernant les conserves de fruits, alors que les travaux se multiplient sur les conserves de plats cuisinés, ou les desserts aux fruits "ultrafrais" dont la demande a explosé ces dernières années. Cependant, des études sur la consommation des fruits transformés permettent tout de même de connaître les attentes générales des consommateurs qui peuvent être résumées ainsi :

- des produits d'un rapport qualité/prix le plus élevé possible : c'est un des principaux défis pour les industriels avec une course aux prix entre les marques flagrantes comme nous l'évoquons,
- des produits qui se rapprochent en terme de texture et de qualité organoleptique le plus possible des produits frais (Maestrelli, Chourot, 2002) : les conserves de fruits se sont développées dans l'après guerre jusqu'au milieu des années 80 pour diversifier l'alimentation hors de la saison des fruits. Aujourd'hui, les importations de l'hémisphère sud et les productions dé-saisonnées font des fruits frais « *les concurrents les plus redoutables des produits industriels* » dans le secteur des desserts (Genlis et al., 1997). Et ce, d'autant plus que l'apparition des fruits frais préparés (prepared chilled) donne un nouvel essor à la consommation du fruit. A titre d'exemple, sur le marché anglais, la vente des fruits préparés est passée de 17,6 millions GBP<sup>8</sup> en 2000 à 24,6 en 2002. L'auteur souligne que les consommateurs sont attirés par la fraîcheur du produit (Carr, 2002). S. Lassale (2002) le note aussi sur le marché français avec des habitudes alimentaires des consommateurs orientées vers le frais, le vrai, l'authentique,
- des produits de bonne qualité « nutrition – santé » (Genlis et al., 1997, Carr, 2002) : une préoccupation des consommateurs européens est la qualité nutritionnelle et la "valeur-santé" des produits. Ainsi, une étude sur le marché allemand révèle qu'une large gamme de conserves de fruits ne suffit plus à satisfaire le consommateur allemand, il est aujourd'hui beaucoup plus important de répondre aux attentes en terme de nutrition-santé (Sälzer, 2005). Cette étude montre que 60 % des consommateurs de fruits en conserve font attention à leur ligne, contre 49 % seulement des non consommateurs. En France, la nutrition-santé est ainsi l'un des trois axes majeurs de communication de l'Uppia<sup>9</sup> auprès des consommateurs. En Italie, de nombreuses enquêtes<sup>10</sup> indiquent que les consommateurs italiens accordent une valeur particulière aux conserves fabriquées à partir de fruits cultivés en utilisant des méthodes de lutte intégrée. Par ailleurs, les marques liées à une certification, l'Agriculture Biologique ou le

<sup>7</sup> Poste d'expansion économique.

<sup>8</sup> GBP = Livre sterling

<sup>9</sup> UPPIA = Union interprofessionnelle pour la promotion des industries de la conserve appertisée

<sup>10</sup> XXII Convegno Peschiccolo, Cesena 1995

commerce équitable sont également perçues positivement par les consommateurs et sont des critères d'achat.

Dans le secteur de la conserve, ceci s'est traduit par un intérêt des consommateurs pour les fruits au naturel : sur le marché britannique une étude du CFCE (2000) montre le « *glissement des ventes des fruits au sirop vers les fruits au jus* », en Grande-Bretagne, les conserves de fruits ont bénéficié du programme "5 par jour" si elles contenaient du jus naturel de fruit à 100 % et non du sirop (Carr, 2003). Cela a renforcé la tendance déjà présente, d'une augmentation des ventes de fruits « au naturel » par rapport aux fruits au sirop. En 2000, les ventes étaient partagées 50/50 alors qu'en 2002 le rapport était de 53/47 en faveur des fruits au jus. Des données françaises sur la production de poires au jus naturel montrent leur progression.

### 5.3.8. L'innovation dans le secteur des fruits en conserve et l'évolution de la gamme

#### L'évolution de la gamme face à la demande

Comme nous l'avons montré en introduction, la consommation communautaire de fruits au sirop est en baisse : le produit classique qu'est devenue la boîte de conserve familiale traditionnelle (850 ml, sans ouverture facile) a aujourd'hui atteint le stade de maturité, sa demande n'augmente plus et il a une faible valeur ajoutée pour les distributeurs (Carr, 2003 ; Sälzer, 2005). Si la filière fruits transformés bénéficie aujourd'hui d'un dynamisme autour de la seconde transformation, lié au boum des produits ultra frais dans les IAA, ce dynamisme profite aux produits de type pulpe, surgelé, fruits sur sucre mais peu à la conserve (Montigaud, 2002). Le maintien du marché de la conserve de fruits nécessite donc une innovation permanente mais qui devient de plus en plus difficile. Ces dix dernières années, des innovations ont été développées pour redorer l'image de la conserve de fruits et lui laisse un potentiel de développement comme en témoigne l'intérêt de grands groupes pour ce marché : ainsi Coca-Cola Amatil a récemment racheté le leader du marché australien SPC Ardmona (CFIA<sup>11</sup>, 2005). Ces innovations font clairement écho à l'évolution de la demande du consommateur de conserve de fruits et des habitudes alimentaires en général. L'industrie de la conserve a réagi aux évolutions décrites dans le paragraphe précédent en développant ces dix dernières années :

- Des produits 100 % naturel avec de nouvelles gammes de produits sucrés élaborés à partir de fruits et qui permettent aux conserves d'être étiquetées 100 % naturel (CFIA, 2005). Par ailleurs, on a vu récemment apparaître les produits labellisés (Agriculture biologique, par exemple), avec une identification de localisation du lieu de production des fruits etc.
- Des fruits au sirop allégés en sucre ou utilisant des édulcorants : un des points faibles des conserves de fruits étant leur forte teneur en sucre qui ne répond pas aux attentes produit santé des consommateurs.
- Des innovations sur les mélanges des fruits : on peut noter par exemple l'apparition de mélanges de fruits adaptés aux différents repas de la journée afin de mieux répondre aux besoins nutritionnels avec des mélanges pour le petit déjeuner par exemple (entretien France).

Cependant, en dehors du produit lui-même, le principal support de l'innovation dans le secteur de la conserve est le packaging (Lassale, 2002 ; Magaud, 2004 ; CFIA, 2005 ; CFIA, 2006). Au travers du conditionnement, l'idée est :

- de moderniser l'image du secteur et d'explorer des alternatives à la boîte de métal telles que les emballages en verre et en plastique,
- de s'adapter aux nouvelles tendances de consommation en développant des produits snacks attrayants à destination du consommateur individuel, de l'enfant etc. (CFCE, 1999 ; CFIA, 2005),
- de sortir la conserve du rayon épicerie : le packaging en plastique individuel a aussi pour objectif de faire passer les fruits au sirop/au naturel du rayon épicerie au rayon frais en suivant la stratégie utilisée pour les produits de compote qui a relancé leur consommation (Montigaud, 2002).

Hors du marché des ménages, l'innovation se fait plus au travers d'une offre distincte adaptée à un secteur donné tel que la restauration ou la pâtisserie ; avec dans ce cas une innovation sur les

---

<sup>11</sup> CFIA = Canned food industry association, Australia

technologies de transformation et l'adaptation des produits en termes de packaging, de types de fruits transformés, de produits finis adaptés aux besoins spécifiques du secteur ciblé.

On peut donc conclure que le consommateur a accès aujourd'hui, à une large gamme de produits qui répondent aux évolutions des habitudes alimentaires.

### **Le rôle de l'aide à la transformation dans l'adaptation de la gamme et des produits aux consommateurs**

En terme de moteurs de l'innovation, nous soulignons que ce sont aujourd'hui surtout les industriels et non les marques des distributeurs qui sont actifs en ce domaine. De plus, les entretiens ont montré que les industriels espagnols et grecques, qui produisent majoritairement pour les MD, n'ont une attitude active dans ce domaine que récemment (depuis environ 5 ans), alors que les industriels italiens et français ont diversifié leur gamme, démarqué leur produits et innové beaucoup plus tôt (nous étudions ce point plus en détail dans la QE4/10). De manière schématique, il est évident que la compétition impose aux acteurs qui ont des coûts de production élevés de distinguer leurs produits, d'en améliorer la qualité pour pouvoir maintenir leur marge et se maintenir dans le secteur. Il est évident que la compétition intra-européenne, exacerbée par les politiques des MD, a forcé l'innovation dans le secteur. La compétition externe plus récente, traduite par une augmentation des imports ces 5 dernières années, a été un facteur supplémentaire qui a également contraint les espagnols et les grecs à entrer dans cette logique (nous développons ce point dans la question 8/9).

Le rôle de l'aide dans cette dynamique est difficile à déterminer. Nous ne disposons pas d'analyse chronologique des dates auxquelles les gammes se sont enrichies sur les différents marchés. Cependant, en étudiant les publications des associations de conserveries californiennes ou australiennes (CFIA, 2004, 2005, 2006 ; site web de CFCA), il semble que la dynamique de ces deux marchés soit comparable à celle du marché communautaire en terme qualitatif et en terme de rapidité. En ce sens, l'aide ne semble pas avoir permis aux industriels européens de prendre une « longueur d'avance ».

Les industriels rencontrés, confirment également que l'aide en elle-même n'a pas directement joué dans la définition de la gamme et la qualité du produit si ce n'est en soutenant le secteur productif dans certaines régions et permettant le développement des nouvelles gammes liées aux terroirs.

Les opérateurs rencontrés soulignent également que la mise en place des normes minimums de qualité sur le produit fini a été positive à des degrés différents, en Grèce les industriels ont tous déclarés qu'elles avaient fortement contribué à améliorer la qualité alors qu'en France et en Italie elles n'y auraient contribué que légèrement.

On pourrait considérer que l'aide, en soutenant la filière, a pu permettre à la filière européenne de suivre les évolutions du marché mondial, voire de participer à ces évolutions. Cependant, étant donné que ce sont les filières les plus fortement soumises à la compétition interne qui semblent avoir été les plus dynamiques, on peut aussi argumenter que l'existence de l'aide a pu également permettre aux industriels grecs et espagnols de rester compétitifs sur un produit standard et limiter l'innovation dans ces deux filières.

### **5.3.9. Jugement évaluatif**

En fonction des données disponibles et de leurs limites, les résultats de l'analyse nous permettent de formuler les conclusions suivantes.

En terme de prix de détail au consommateur : tout d'abord en 2006, la part de la matière première dans le prix est faible mais non négligeable. La matière première représente entre 7 et 20 % du prix des poires au sirop selon les pays et entre 6 et 7,5 % du prix des pêches au sirop. Une baisse du coût d'approvisionnement, au travers de l'aide, pourrait donc avoir eu un effet sur le prix de consommation. Cependant, l'analyse des IPC contredit en partie cette hypothèse : les IPC des fruits transformés sont très proches de celles des produits alimentaires hormis en Espagne. Par ailleurs, il s'avère, tant pour la poire que pour la pêche, que de manière générale les augmentations des prix de la matière première sont transmises aux PVI et aux prix de consommation avec un temps de décalage. En revanche, les baisses ne le sont pas ou le sont très partiellement. Les baisses des coûts de la matière première ne semblent donc pas bénéficier aux consommateurs. Il est difficile de conclure si elles bénéficient à l'industrie ou à la grande distribution dans la mesure où, la négociation du prix entre industrie et

grande distribution laisse un flou sur le PVI réel. En effet, la grande distribution impose des frais qui n'apparaissent pas dans la négociation du prix. On peut donc conclure que globalement les prix à la consommation n'ont pas été influencés par l'aide à la transformation, ni par les réformes qui l'ont concernée.

L'évolution des prix à la consommation est nettement plus stable que celles des PVI et *a fortiori* des coûts d'approvisionnement. L'analyse de la position de la grande distribution liée à la concentration des centrales d'achat et la place croissante des marques distributeurs face aux marques industries, permet de démontrer que la grande distribution a un poids prépondérant dans la fixation des PVI et des prix au consommateur final.

En terme d'amélioration de la qualité du produit fini : une étude bibliographique et les résultats qualitatifs des entretiens permettent de conclure que le produit fini a connu une amélioration constante qui répond bien à l'évolution des habitudes alimentaires et des attentes des consommateurs. Cela s'est traduit par une diversification de la gamme : avec des produits au naturel et moins sucrés répondant aux attentes de produits « nutrition-santé » ; l'apparition de format pour le consommateur individuel pour répondre au développement du snacking et au public des enfants ; l'apparition de produits en lien avec un terroir, etc. La diversification de l'offre s'observe également au niveau du prix avec en haut de l'échelle, les produits de marques industrielles et en bas de l'échelle les MD de premier prix. Cette gamme permet de répondre aux attentes des consommateurs en fonction de leur disposition à payer pour ce produit.

Si les normes imposées sur le produit fini dans le cadre du régime d'aide sont reconnues par les industriels pour avoir contribué à améliorer la qualité du produit fini à des degrés divers selon les pays, l'aide en elle-même n'a pas directement contribué à l'amélioration de la gamme et l'innovation. En effet, cette dynamique s'observe sur d'autres marchés à une vitesse qui semble similaire, il s'agit donc d'un processus lié à la plus forte compétition sur ce marché, exacerbé par les politiques des MD, l'émergence d'une concurrence intra et extra-européenne qui se traduit par une augmentation des importations. Les industries doivent se démarquer par des produits plus attractifs pour maintenir leurs marges et leurs parts de marché.



## **6. RÉPONSE AUX QUESTIONS DU THÈME 2 : SITUATION COMPÉTITIVE DE LA FILIÈRE**

### **6.1. QES : DANS QUELLE MESURE L'AIDE A LA PRODUCTION A-T-ELLE ENCOURAGE LES PRODUCTEURS DE PÊCHES, NECTARINES ET POIRES A PRÉSENTER LEURS PRODUITS A LA TRANSFORMATION PLUTÔT QU'AU RETRAIT ? L'AVANTAGE ÉCONOMIQUE DE LA VENTE DES PÊCHES, NECTARINES ET POIRES A LA TRANSFORMATION, VIS-A-VIS DE LA VENTE EN FRAIS OU VIS-A-VIS DU RETRAIT, DEVAIT ÊTRE ÉVALUÉ ET LES SITUATIONS AVANT ET APRÈS LA RÉFORME DE 2000 DEVRAIENT ÊTRE DISTINGUÉES**

La question a pour objectif d'analyser dans quelle mesure les différents instruments de l'OCM, en particulier le régime d'aide à la transformation et le régime des interventions jouent sur l'attractivité relative des différents débouchés existants pour les pêches, nectarines et poires de transformation : la vente en frais, la transformation ou le retrait.

Le système de retrait a pour objectif de stabiliser le marché du frais en retirant du marché les excès de production. L'aide à la transformation contribue à rendre le débouché de la transformation plus attractif et indirectement à donner à l'industrie de transformation un rôle plus important dans la régulation du marché du frais. La réforme de 2000 qui a imposé que l'aide soit versée directement aux producteurs via leurs OP et non plus aux transformateurs devrait contribuer à accroître d'autant plus l'intérêt de ce débouché. L'aide devrait donc réduire le recours aux retraits.

Il faut prendre en considération que, par ailleurs, les règlements 2200/96 et la réforme de 2000 contribuent à réduire le poids des retraits en instaurant :

- une diminution progressive du montant de l'ICR entre 1996 et 2002,
- une diminution (de 10 % à 8,5 % de la VPC pour les poires), limitation (10 % de la VPC pour les pêches et les nectarines) importante des volumes donnant droit à l'indemnité lors de la réforme de 2000.

Le cœur de la question est donc de comparer l'évolution des quantités livrées à la vente en frais, à la transformation (plus aide) et aux retraits, ainsi que la comparaison des prix aux producteurs dans les trois débouchés.

#### **6.1.1. Critères de jugement et indicateurs correspondants**

La méthode d'évaluation proposée utilise deux critères de jugement :

1 Le système d'aide à la transformation a fonctionné préférentiellement (ou non) à celui des retraits dans la régulation du marché du frais, avant et après 2000

a- Evolution de la part de la production livrée à la transformation/ au retrait / au marché du frais par produits avant/après 2000 – en distinguant les années de production supérieure à la moyenne

b- Avis des transformateurs et OP sur lien entre marché au frais, de la transformation, retrait avant / après 2000

2 Le système d'aide incite (ou non) à livrer à la transformation plutôt qu'au retrait

a- Comparaison de l'évolution des prix des produits vendus à la transformation additionnée de l'aide / vendus au frais / présentés aux retraits par variété

NB : Avant 2000 les prix transformateurs incluent l'aide après 2000 l'aide devra être additionnée au prix des transformateurs

b- Avis des OP et des transformateurs sur le lien entre le dispositif d'aide et l'attractivité relative des trois débouchés

#### **6.1.2. Sources des données et limites**

Les données sur les quantités livrées au frais, à la transformation et aux retraits sont des données CE ou "groupe de prévision". Elles ont une bonne fiabilité.

Les données sur les prix sont des données venant des mêmes sources, ayant été par ailleurs complétées par de la collecte lors de entretiens et par des données de l'enquête menée lors de l'évaluation. La robustesse de ces données de prix est nettement moins bonne, mais les recoupements que nous avons faits les rendent tout de même plausibles.

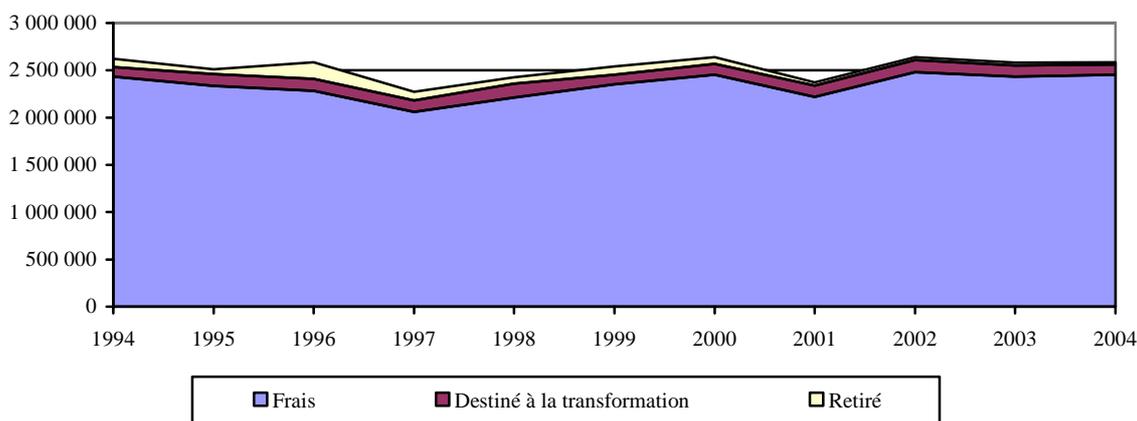
### 6.1.3. Evolution de la part du frais, de la transformation et des retraits

Il s'agit ici de comparer l'évolution des quantités livrées pour le frais, la transformation et les retraits.

#### 6.1.3.1 Cas des poires

La figure et le tableau ci-dessous, montrent sur la période 1994-2004, l'évolution de la part respective de la consommation en frais (qui inclus les transformations non aidées), de la transformation aidée et des retraits des poires produites dans l'UE.

**Figure 69 : Évolution de la répartition de la production européenne entre les retraits, la transformation de conserve de poires et le frais (+ autres transformations) (T)**



Frais = Production pour le frais ou autres transformations

Destiné à la transformation = Production totale UE livrée à la transformation au sirop (dans le cadre du régime d'aide)

Retiré = Production totale UE livrée aux retraits

Source : Groupe de Prévision Poire, 2005

**Tableau 30 : Evolution des parts des débouchés des trois marchés pour l'ensemble des poires (tonnes)**

	1994-1996				1997-2000				2001-2004				Var Moy 94-96 / Moy 97-00	Var Moy 97-00 / Moy 01-04
	Moyenne	ET	TdV*	%	Moyenne	ET	TdV*	%	Moyenne	ET	TdV*	%		
Part retirée	105 015	52 959	50,4	4,1	78 880	9 945	12,6	3,2	29 575	3 859	13,0	1,2	-24,89%	-62,51%
Part destinée à la transformation	117 262	11 886	10,1	4,6	121 686	17 289	14,2	4,9	118 436	6 931	5,9	4,7	3,77%	-2,67%
Part destinée au frais	2 351 687	62 310	2,6	91,4	2 269 044	149 222	6,6	91,9	2 396 707	104 993	4,4	94,2	-3,51%	5,63%

\* : Ecartype\*100/Moyenne

Source : Données CE élaborées par Agrosynergie

Ces données montrent clairement que la part de la production livrée à la transformation au sirop/jus naturel<sup>12</sup> est à la fois très faible par rapport aux autres débouchés de frais+transformé, et par ailleurs, que cette part reste relativement stable depuis 1997 : elle représente environ 120 000 tonnes de poires par an soit en moyenne 4,7 % de la production.

Cette stabilité des volumes destinés à la transformation est pour une part attribuable au fait qu'une partie des productions de poires Williams est destinée à la transformation. C'est une variété à "double fin" par exemple utilisée préférentiellement pour le frais en Italie (Emilia Romagna) et en France, avec utilisation de la transformation comme débouché secondaire (même si certaines parcelles et volumes sont réservés à la transformation), et plutôt pour la transformation en Espagne (Cataluña), avec utilisation du frais comme débouché secondaire.

Les volumes retirés du marché représentent une part très réduite de la production avec une tendance à la baisse régulière depuis 1996 : ils ont représenté presque 7 % de la production totale en 1996 (seule année pour laquelle les quantités retirées ont été plus importantes que les quantités amenées à la transformation), contre moins de 1 % en 2004.

Les retraits (qui n'ont jamais atteint les proportions observées pour la pêche) sont donc devenus progressivement une option de moins en moins employée par les producteurs.

<sup>12</sup> Nous ne disposons pas des données portant sur les quantités transformées hors du cadre du régime d'aide

Par contre, **la diminution des retraits ne s'est pas faite au bénéfice de l'augmentation de la transformation de poires en conserve**, qui comme on l'a vu plus haut est restée stable ces 10 dernières années, mais plutôt au bénéfice du frais dont on observe que la proportion relative en moyenne déjà très importante avant 1997 (plus de 91 %) dépasse les 94 % sur la période après 2000.

La réforme de 2000 n'a pas modifié sur cette tendance.

Cette réduction significative des retraits est principalement attribuable à l'évolution de la réglementation européenne qui a diminué les indemnités de retraits entre 1996 et 2002 et qui a réduit en 2000 les volumes éligibles au retrait (de 10 % à 8 % de la VPC).

Le tableau ci-dessous montre, en ce qui concerne les comportements par rapport aux retraits de poires, que même si l'Espagne a généralement plus utilisé ce débouché que les autres pays, contrairement à la pêche, il n'y a pas eu de comportements très différenciés des principaux pays producteurs.

**Tableau 31 : Evolution de la part de la production de poires bénéficiant de l'ICR de 1994 à 2003 dans les pays étudiés (%)**

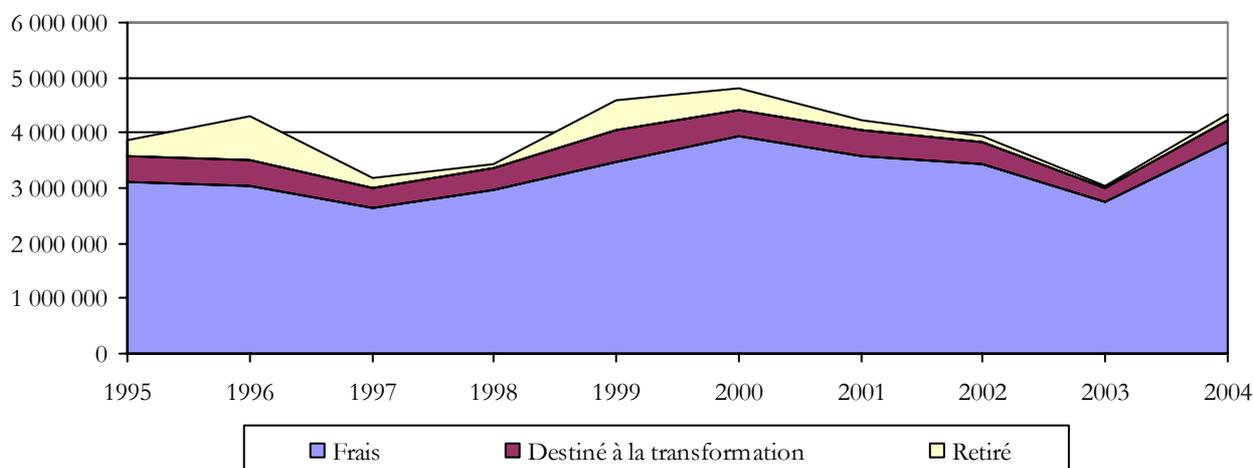
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Italie	0,73	0,67	3,22	1,75	3,44	1,15	2,03	1,06	1,26	0,70
Espagne	8,22	2,61	15,02	7,08	4,11	7,76	4,54	2,85	1,29	1,66
France	5,87	7,10	10,82	4,21	2,58	2,92	2,31	1,10	0,78	0,45
TOTAL UE-15	3,35	1,98	6,50	3,69	2,60	3,31	2,52	1,42	1,09	1,02

Source : CE, DG-Agri C.2. 2005

### 6.1.3.2 Cas des pêches

S'il présente des variations plus importantes de la production et de l'usage des retraits, et une part plus importante représentée par la transformation, le cas des pêches reste assez proche de celui des poires en ce qui concerne l'importance du frais par rapport aux autres destinations, et par rapport à la diminution des retraits. La figure et le tableau ci-dessous, montrent sur la période 1995-2004, l'évolution de la part des trois destinations pour les pêches produites dans l'UE.

**Figure 70 : Évolution de la répartition de la production européenne entre les retraits, la transformation de conserve de pêches et le frais (+autres transformations) (tonnes)**



Source : Groupe de Prévision Poire, 2005

"Retiré"/"Destiné à la transformation"/"Frais" = Voir définition sous schéma précédent

Remarque : pour 2004 : Transformation Italie = valeur non connue, estimée à 25 000 T

**Tableau 32 : Evolution des parts des débouchés des trois marchés pour l'ensemble des pêches (T)**

	1995-1996				1997-2000				2001-2004				Var Moy 95-96 / Moy 97-00	Var Moy 97-00 / Moy 01-04
	Moyenne	ET	TdV*	%	Moyenne	ET	TdV*	%	Moyenne	ET	TdV*	%		
Part retirée	539 767	239 648	44,4	13,2	285 842	181 575	63,5	7,2	107 730	54 511	50,6	2,8	-47,04%	-62,31%
Part destinée à la transformation	481 970	11 659	2,4	11,8	460 036	79 064	17,2	11,5	386 142	71 179	18,4	9,9	-4,55%	-16,06%
Part destinée au frais	3 058 336	39 961	1,3	75	3 251 451	502 504	15,5	81,3	3 396 330	400 829	11,8	87,3	6,31%	4,46%

\*\* : Ecartype\*100/Moyenne

Source : Données CE élaborées par Agrosynergie

On peut constater à propos des 3 pics de productions, qu'aux deux premiers (1996 et 1999/2000) correspond un pic de retraits (qui représentent respectivement jusqu'à 18 %, 11,5 et 8 % des volumes totaux), alors qu'au dernier (2004), n'est associé qu'une légère augmentation des retraits (2,6 % contre 1,1 % l'année précédente) qui diminuaient régulièrement depuis 1999.

Lors de ces deux premiers pics de production, les volumes de retraits ont été supérieurs ou égaux à ceux destinés à la transformation.

La part de la production livrée à la transformation en fruit au sirop/jus naturel<sup>13</sup> par rapport à la production pour le frais et d'autres transformations reste relativement stable depuis 1997 : elle représente en moyenne 435 000 Tonnes de pêches par an, soit en moyenne 11 % de la production. Cette proportion était toutefois plus importante dans la période 1994-2000 (autour de 11,5 %) que sur la période 2001-2004 (moins de 10 %).

**La diminution des retraits ne se traduit donc pas par une augmentation des volumes livrés à la transformation au sirop/jus naturel**, qui ont tendance à diminuer, autant en quantité qu'en part relative. Elle semble plutôt se faire au bénéfice de la production pour le frais ou d'autres transformations dont la part relative passe de 75 % en moyenne avant 1997 à 87 % après 2000. Ici non plus, la réforme de 2000 n'a pas modifié cette tendance.

Comme pour la poire, cette forte diminution des retraits est donc principalement attribuable à l'évolution de la réglementation européenne en la matière.

La relative stabilité des volumes destinés à la transformation est pour une part attribuable au fait que des productions de pêches Pavies sont dédiées à la transformation, soit entièrement (comme en Grèce et en France) soit partiellement en Italie et Espagne, où elles sont utilisées en "double fin" (prioritairement vers la transformation en Emilia-Romagna, et prioritairement vers le frais à Murcia).

Il est d'autre part admis que le maintien de l'aide à la transformation a aussi contribué à encourager les producteurs de choisir cette destination aux retraits.

Le tableau ci-dessous illustre le fait que les transformateurs de pêches de certains pays, la Grèce en particulier, auraient abusé de l'ancien système des retraits. Avant la mise en place de la réforme de 1996, les retraits, dont l'indemnité était attractive pour les producteurs grecs, auraient été utilisés comme un débouché à part entière ; ce qui est contraire à l'esprit du texte. Les fruits retirés du marché étaient livrés aux industriels (légalement la livraison à l'industrie est autorisée si elle ne perturbe pas le marché). Il semble que les industriels aient touché sur ces fruits l'aide à la transformation. Ces manipulations ont amené à attribuer l'ICR au quart de la production grecque en 1995 et même à plus des deux tiers de celle-ci en 1994.

**Tableau 33 : Evolution de la part de la production de pêches et nectarines bénéficiant de l'ICR de 1994 à 2004 dans les pays étudiés (%)**

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Grèce	<b>63,93</b>	<b>25,97</b>	<b>44,63</b>	3,10	0,90	<b>25,60</b>	<b>18,30</b>	9,50	1,00	0,00	6,50
Espagne	2,59	0,64	8,23	5,10	1,60	4,60	4,20	2,30	3,00	1,60	0,90
Italie	8,94	2,35	10,57	2,00	0,90	8,10	4,60	2,90	2,30	0,00	1,90
TOT UE-15	22,13	7,76	18,16	5,30	1,80	11,50	8,00	4,40	2,50	1,10	2,60

Source : CE, DG-Agri C.2. 2005

<sup>13</sup> Nous ne disposons pas des données portant sur les quantités transformées hors du cadre du régime d'aide

#### 6.1.4. Comparaison entre les marchés du frais, de la transformation et des retraits

Il ici s’agit de réaliser la comparaison des prix au producteur dans les trois débouchés.

*Rappel sur l'évolution de la réglementation sur les retraits : Jusqu'en 1996, les retraits étaient déclenchés lorsque les prix observés sur les marchés représentatifs restaient, pendant trois jours consécutifs, inférieurs au prix fixé par l'Union européenne dans le cadre du "paquet prix" annuel. Les groupements de producteurs qui opéraient ces retraits de marché, octroyaient une indemnité aux producteurs associés pour les quantités de produits invendues qui répondaient à certaines normes de qualité. Cette indemnité était à la charge de l'Union européenne et elle permettait aux producteurs adhérents de couvrir une partie de leur coût de production. Les retraits de certains fruits et légumes étaient soumis à un seuil. Lorsque les quantités retirées du marché durant une campagne dépassaient ce seuil, le prix d'achat et le prix de base étaient automatiquement réduits à la campagne suivante.*

*En plus de la diminution du pourcentage des quantités produites pouvant être mises en retrait (de 50 % en 1997 à 10 % pour le pêches et 8,5 % pour les poires à partir de 2002), la réforme de 1996 a également pour objectif de diminuer progressivement l'indemnité communautaire de retrait (ICR), fixée par le règlement CE n°2200/96 et versée par les organisations de producteurs aux producteurs adhérents, de la façon suivante (en €/tonne) :*

	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	À p. 2002
<i>Pêche</i>	146,5	139,2	131,8	124,5	117,2	109,9
<i>Poire</i>	101,8	98,2	94,6	91,0	87,5	83,9

*D'autre part, les fonds opérationnels des organisations de producteurs peuvent servir à financer des retraits de marché soit pour les produits ne bénéficiant pas de l'ICR soit pour compléter l'ICR, mais cet usage des FO semble être anecdotique.*

##### 6.1.4.1 Cas des poires

L'analyse des prix et de leur évolution est traitée en détail au niveau de la réponse à la question 1.

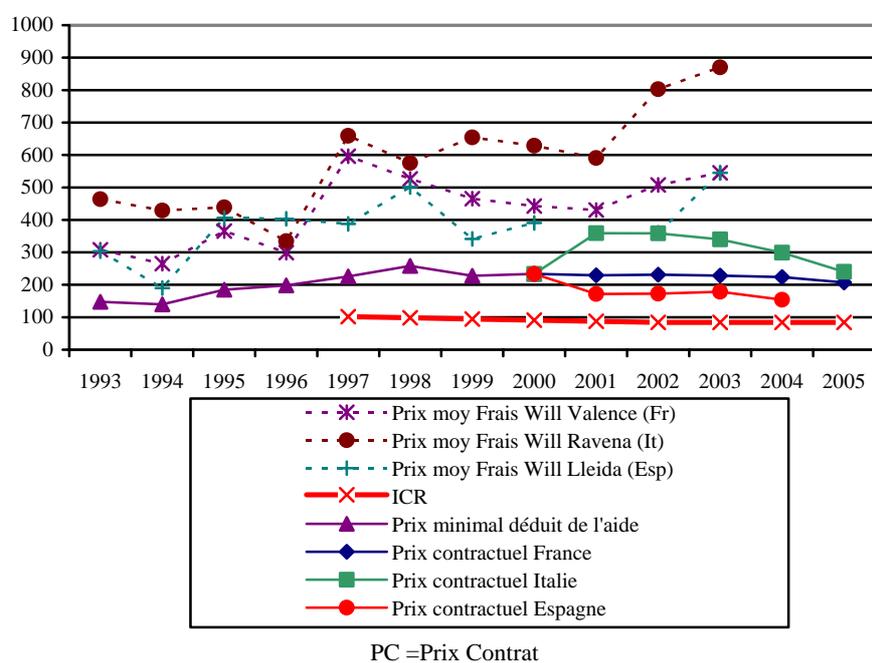
Le schéma ci-dessous montre que jusqu’en 1996, les prix du frais ont été régulièrement inférieurs ou équivalents au prix minimum de la transformation. Cette situation est liée à une période de prix très bas que la Williams a connu au début des années 90.

En Italie à partir de 1997, les prix du frais sur le marché de Ravenna en Italie sont nettement plus favorables que les prix du transformé. Ils sont également plus favorables en France en moyenne mais l’écart est nettement moins important qu’en Italie. En Espagne, les deux prix sont restés proches même depuis l’abandon du prix minimum et l’effondrement du prix contractuel à la transformation, l’écart entre les deux prix se creuse.

Un constat qui ressort très clairement de ce schéma est celui selon lequel, dans les trois pays étudiés, les prix du frais et les prix producteurs à la transformation sont systématiquement très supérieurs à l'ICR, ce qui rend bien sûr les retraits beaucoup moins attractifs que ces débouchés du point de vue des producteurs. Pour estimer l’importance de l’aide sur ce point, nous avons également comparé le niveau de l’ICR aux prix de la poire industrie sans aide. Il apparaît que dans la situation sans aide, l’ICR est également inférieure aux prix de la poire industrie sans aide (voir graphique suivant). Cependant, depuis la réforme de 2000, le prix contractuel en Espagne se rapproche du niveau de l’ICR. L’aide semble donc aujourd’hui contribuer à favoriser l’utilisation du débouché de la transformation au sirop par rapport à celui du retrait.

De plus, l’ICR est à un niveau équivalent des prix de la matière première pour des transformations valorisant des écarts de tri du frais : purée, compote et jus etc.

**Figure 71 : Comparaison de l'évolution du prix au producteur pour la poire transformée à l'ICR et au prix de la poire Williams sur le marché du frais (€courant/T)**



Source : Elaboration Agrosynergie (Transf: Viniflor (Fr), Enquête (It), MAPA (Es) / Frais: CE05 / Réglementation UE)

#### 6.1.4.2 Cas des pêches

La comparaison des prix des trois principaux débouchés pour les pêches, illustrée dans la figure ci-après, est, dans les grandes lignes, comparable à ce qui est dit ci-dessus pour la poire, à la différence près que le prix du frais est toujours supérieur de celui du transformé (Cf. tableau de données à l'annexe de la question 5).

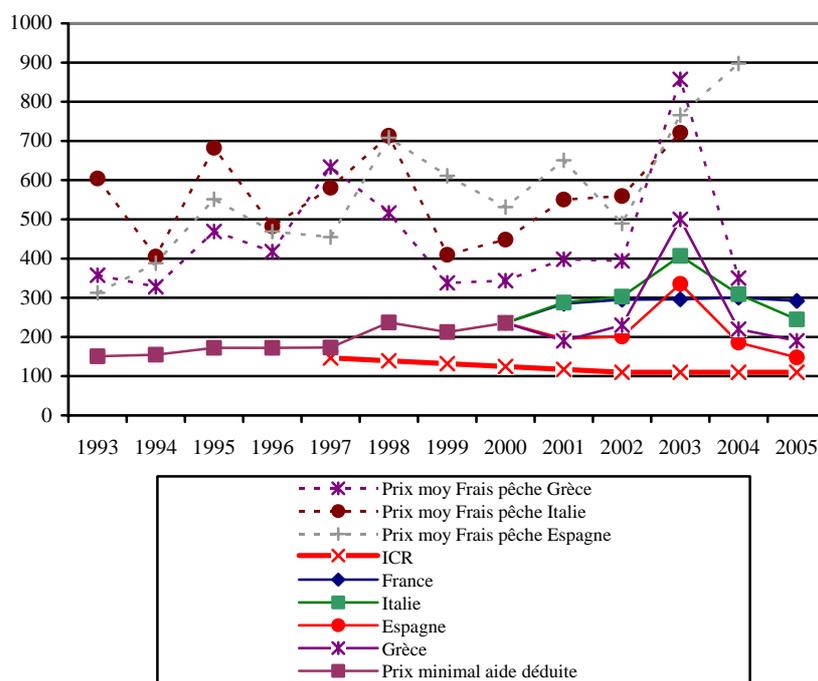
Pour les pêches aussi, les prix du frais autant que ceux pour la transformation, sont systématiquement supérieurs à l'ICR.

Mais à la différence de la poire, étant donné la chute des prix à la transformation (en particulier en Espagne), il apparaît sur cette figure, que la diminution progressive de l'ICR a permis de conserver un écart significatif entre la rémunération des retraits et celle de la transformation.

Pour estimer l'importance de l'aide sur ce point, nous avons également comparé le niveau de l'ICR aux prix de la pêche industrie sans aide. Il apparaît que dans la situation sans aide, l'ICR est nettement plus proche du niveau du prix de la pêche industrie sans aide (voir graphique suivant) : en 1997, l'ICR était presque équivalent au prix minimal déduit de l'aide. Cette situation se produit à nouveau depuis la réforme de 2000 dans les bassins de production où le prix contractuel suit une tendance à la baisse, en particulier en Espagne en 2005. L'aide semble donc contribuer à favoriser l'utilisation du débouché transformation au sirop par rapport à celui du retrait.

De plus, L'ICR est à un niveau équivalent des prix de la matière première pour des transformations valorisant des écarts de tri du frais : purée, compote et jus etc.

**Figure 72 : Comparaison de l'évolution du prix au producteur pour la pêche transformée à l'ICR et au prix de la pêche sur le marché du frais (€courant/T)**



PC = Prix Contrat

Source : Elaboration Agrosynergie (Transf: Viniflor (Fr), Enquête (It), MAPA (Es) / Frais: CE05 / Réglementation UE)

### 6.1.5. Jugement évaluatif

Autant pour la poire que pour la pêche, la part destinée pour la transformation de conserve au sirop/jus naturel reste relativement constante sur les dix dernières années, même si elle a tendance à un peu s'éroder pour la pêche.

Les volumes destinés aux retraits ont très fortement et régulièrement diminué depuis la réforme de 1996 pour les poires, et depuis 2000 pour les pêches, les retraits ayant visiblement pour elles encore servi d'outil de régulation du marché de façon importante en 1999-2000. Aujourd'hui, ces volumes tendent à passer, pour les deux fruits, sous la barre des 1 % des volumes produits.

Pour la poire et la pêche, dans les différents pays étudiés, les prix du frais autant que les prix à la transformation en conserves de fruits sont systématiquement très supérieurs à l'ICR, ce qui rend les retraits beaucoup moins attractifs que ces débouchés. L'existence de l'aide à la production contribue à améliorer l'attractivité du débouché transformation comparé aux retraits. En effet, une comparaison du prix de la poire et de la pêche industrie déduite de l'aide montre que dans certains bassins de production le prix contractuel (essentiellement l'Espagne) est proche du niveau de l'ICR.

La diminution des retraits semble donc à attribuer à la fois aux éléments de réformes contraignants sur les retraits et à l'existence de l'aide qui incitent les producteurs à privilégier la transformation au retrait.

Pour les producteurs, l'ICR a un niveau proche des prix de la matière première pour la transformation valorisant surtout des écarts de tri du frais tels que les purées, compotes, jus etc.

## **6.2. QE6 : QUEL A ETE L'IMPACT DE L'AIDE A LA PRODUCTION SUR LE REVENU DES PRODUCTEURS DE PECHES, NECTARINES ET POIRES ? EN REpondant A CETTE QUESTION, L'EVALUATEUR DEVRAIT ANALYSER SI, ET DANS QUELLE MESURE, L'AIDE A LA TRANSFORMATION A ETE CAPTEE PAR L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION.**

La question vise à mesurer l'effet de l'aide à la production sur le revenu des producteurs de pêches, nectarines et poires de transformation. Il s'agit, en particulier, d'analyser si l'aide a permis aux exploitations d'atteindre un niveau de revenu suffisant pour garantir leur viabilité aux différentes périodes étudiées (avant et après la réforme de 1996 et de 2000).

Le revenu du producteur est défini, ici, comme la rémunération des facteurs de production (terre, travail, capital). Afin d'analyser si le revenu dans les différents bassins de production se sont améliorés et si l'aide y a contribué, il est nécessaire d'étudier les différentes variables économiques qui déterminent le revenu : l'évolution des prix, des rendements, des coûts de production, des techniques de production qui déterminent notamment les rapport travail sur surface et capital sur surface. A ce titre, lorsque les données le permettent, il est important d'analyser la rentabilité de la culture en étudiant la composition de la marge brute, et d'étudier la rentabilité de l'exploitation.

De plus, il faut considérer, que jusqu'en 2000, la politique de soutien du revenu par le prix biaise la rentabilité réelle de la culture étant donné que le prix au producteur comprend le soutien communautaire. En revanche, après 2000, l'aide à la production étant versée directement aux producteurs, on peut considérer que la rentabilité réelle de la culture est reflétée par les agrégats que nous étudions. Une mesure réelle de la rentabilité de la culture devrait déduire l'aide versée au producteur au travers du soutien au prix. Cette méthode est valide si le prix minimum a bien été respecté. Elle suppose donc de s'assurer que l'aide n'ait pas été captée par les transformateurs. Ceci constitue le second aspect de la question évaluative. Il s'agit d'analyser dans quelle mesure, l'aide versée aux producteurs a été captée par l'industrie de transformation aux trois périodes déterminées par les deux réformes. Il est particulièrement important d'étudier l'impact de la réforme de 2000, qui s'est traduite par un versement de l'aide directement aux producteurs via leurs OP et non plus via les transformateurs. Ce point est déjà abordé dans la question 1, nous en reprendrons les résultats dans cette question-ci.

### **6.2.1. Critères de jugement et indicateurs**

La méthode d'évaluation se base sur deux critères de jugement :

1. Le revenu des producteurs communautaires de pêches, nectarines et poires de transformation a été amélioré (ou non) à la suite du versement de l'aide aux OP en 2001 et ce dans la même proportion dans les diverses zones de production
  - a - Evolution de la Vane/Sau et du rapport Uta/Sau des exploitations spécialisées dans la production de pêches, nectarines, poires de transformation par catégorie, dans les zones de production. Comparaison des résultats avant et après la réforme de 1996 et de 2000.
  - b- Formation de la marge brute / ha des cultures de pêches, nectarines, poires pour la transformation
  - c- Avis des opérateurs sur l'évolution du revenu des producteurs, des coûts de production et la part de l'aide dans le revenu des producteurs
2. Depuis le versement de l'aide à la transformation via les OP, l'aide a été partiellement captée (ou non) par l'industrie de transformation.
  - a- Comparaison entre prix contractualisés additionnés de l'aide après 2001 / prix minimaux avant 2001 / prix mondiaux : Elaboration sur la base des indicateurs de QE4
  - b- Evolution de la Vane/Sau et Vane/Uta ou Mb/Sau et Mb/Uta : Elaboration sur la base des indicateurs de QE6C1
  - e- Avis des opérateurs de la filière sur la captation de l'aide par l'industrie de transformation

### 6.2.2. Sources des données, méthodes et limites de l'analyse

Afin de répondre à cette question, il convient d'examiner la dynamique, dans le temps et l'espace, des revenus des producteurs. La dynamique dans le temps permet d'évaluer l'impact des modifications apportées à l'OCM par la réforme de 1996 et 2000. La dynamique spatiale permet de distinguer les effets de l'OCM au niveau territorial.

Nous étudions plusieurs agrégats qui permettent de décomposer la rentabilité :

- le produit brut (Pb),
- la marge brute ( $Mb = Pb - \text{Consommation Intermédiaires}$ ) : La Mb mesure la rémunération de tous les facteurs qui contribuent à la formation du revenu y compris les emprunts et le travail non familial.
- la valeur ajoutée nette de la culture ( $Van = Mb - \text{Amortissement}$ ), la valeur ajoutée nette correspond à la marge brute déduite de l'amortissement du capital, elle permet notamment de prendre en compte dans notre cas l'amortissement des vergers qui représentent un coût non négligeable pour les exploitants.
- la marge sur coûts totaux : cette marge correspond à la Van dont est déduite la rémunération des facteurs autres que le travail familial (c'est-à-dire, la main d'œuvre extérieure, les intérêts des capitaux, le coût de la terre). Elle est un indicateur de la rémunération du travail familial.

Au niveau de l'exploitation, nous mesurons le revenu au travers de la Valeur Ajoutée Nette d'Exploitation (Vane) qui représente la rémunération globale du travail (familial et/ou salarié) et des capitaux propres ou d'emprunt. Elle représente donc la valeur de base d'où provient le revenu de tous les facteurs impliqués dans le processus de production de l'exploitation. La Vane se calcule ainsi :

$Vane = \text{produit brut (valeur de la production)} + \text{primes et aides} - \text{impôts et taxes} - \text{consommations intermédiaires (coûts spécifiques de production et frais généraux)} - \text{amortissements}$ .

Dans l'ensemble de l'analyse, il est important de distinguer la rentabilité sans l'aide, de celle atteinte lorsque l'aide communautaire est versée :

- Théoriquement, les ratios de rentabilité de la culture ( $Mb/ha$ ,  $Van/ha$ ) ne tiennent pas compte des aides. Cependant, jusqu'en 2000, au travers du mécanisme de soutien par les prix, ces ratios sont faussés puisque les prix étaient surestimés du fait de la fixation du prix minimal. Un calcul économique de rentabilité réel devrait s'appuyer sur des prix corrigés (déduits d'aide). Il est cependant difficile d'effectuer cette correction. Par conséquent, nous nous basons sur les résultats mesurés sans correction, en prenant en compte le fait qu'ils reflètent une rentabilité de l'activité avec un soutien communautaire. De plus, à partir de 2001, les résultats ne sont plus faussés par le mécanisme de prix minimal et ils reflètent la rentabilité réelle des cultures.
- La Vane prend en compte les subventions d'exploitation, elle permet donc d'évaluer la rentabilité de l'exploitation subvention comprise.
- Il est également possible de faire un calcul théorique de Mb additionnée de l'aide pour estimer la situation aidée, ce que nous avons fait lorsque cela était possible.

En ce qui concerne la mesure des facteurs de production, nous retenons pour le travail la notion d'Uta (Unité de travail agricole) qui, selon les valeurs Rica, a été définie à 2.200 heures/an.

Le capital est mesuré par le niveau de capital fixe et en particulier du poste terre, cultures permanentes et quotas. Celui-ci est pris en considération dans l'analyse de la rentabilité dans la mesure où le coût de mise en place des cultures permanentes est élevé et qu'il joue un rôle central dans les décisions d'allocation des facteurs de production de l'exploitant.

Sur cette thématique le travail de collecte des données a été extrêmement long et complexe. La source d'information principale la plus fiable est le Rica. Cette base de données présente les résultats d'une enquête réalisée par les Etats Membres sur les données comptables d'un échantillon de 60.000 exploitations. Elle constitue la source d'information la plus riche sur les résultats micro-économiques des exploitations de la communauté. Cependant, cette base de données ne fournit pas de données détaillées sur les secteurs de taille réduite comme la pêche industrie et de la poire Williams industrie. L'utilisation de la base Rica présente donc certaines limites : dans cette base, les pêches ne sont pas étudiées comme une production en tant que telle, elles font partie du groupe fruits à noyau, et il en va

de même des poires qui font partie du groupe fruits à pépin. *A fortiori*, les pêches produites pour l'industrie tout comme les poires produites pour l'industrie ne sont pas distinguées des autres fruits de leur groupe. Nous avons donc utilisé plusieurs méthodes pour pouvoir exploiter cette base de données.

#### Distinction des cultures de pêches des autres fruits à noyau et distinction des poires des autres fruits à pépin

Au niveau national, l'Espagne et l'Italie ont des bases Rica plus détaillées qui distinguent chacun des fruits à noyau et chacun des fruits à pépin. Dans ces deux pays, nous avons sollicité les Rica nationaux : le Rica espagnol n'a pas répondu favorablement à notre requête, en revanche le Rica italien nous a fourni des résultats sur les marges brutes des cultures étudiées et de cultures alternatives. En revanche, nous n'avons pas pu obtenir de données sur les résultats globaux des exploitations, les structures de ces dernières, ni sur les coûts des facteurs travail et capitaux. Une autre limite des données italiennes est qu'il existe une rupture dans la méthode de constitution de l'échantillon qui fait que les données antérieures à 2003 ne sont pas comparables aux données de 2003 et des années suivantes. Nous disposons donc d'une série chronologique jusqu'en 2002 et d'un point en 2003.

Dans les pays où nous ne disposons pas de données nationales plus détaillées, la solution étudiée a été d'utiliser le Rica-CE en constituant un échantillon d'exploitations qui ont une forte probabilité d'être spécialisées en pêche ou en poire. La localisation géographique s'est révélée être le filtre le plus efficace dans la mesure où il n'était pas possible d'identifier des structures spécifiques aux exploitations spécialisées en pêche ou en poire qui les distinguent des exploitations de leur groupe. Le principe du filtre géographique a été d'étudier des exploitations spécialisées en fruits à noyau ou respectivement en fruits à pépin, localisées dans les régions où domine la culture de pêche ou de poire comparativement aux autres cultures du groupe étudié. Cette méthode a été possible dans les pays où la production est concentrée dans des bassins clairement délimités, elle n'a pu être appliquée qu'en Grèce. En revanche, cette méthode ne permet pas d'exploiter les données du Rica européen pour l'Espagne et la France où les cultures d'un même bassin sont très diversifiées.

En Espagne, nous n'avons pas de données fiables à ce jour. Dans le cas français, nous utilisons des données produites par des Chambres d'agriculture départementales, qui effectuent un suivi des coûts de production sur la base de références obtenues auprès des producteurs de la région et des prix des consommations intermédiaires observés dans la région. Ces données sont donc des évaluations techniques qui contrairement au Rica ne reflètent pas un suivi réel de données comptables d'exploitations.

#### Distinguer les exploitations produisant en majorité des pêches et les poires pour la transformation de celles produisant pour le marché du frais.

En Italie et en Grèce, l'utilisation des données Rica suppose également de résoudre la question de la distinction des exploitations produisant pour l'industrie de celles produisant exclusivement pour le frais. Nous avons, à nouveau, utilisé le principe du filtre géographique en sélectionnant des exploitations situées dans les bassins de production de la pêche d'industrie ou de la poire d'industrie. Les zones de production ont été identifiées au cours des études de cas et sont présentées dans les filières nationales (voir annexe) et la question 7. En Grèce, la production de pêche d'industrie est concentrée dans deux préfectures : Imathia et Pella. En Italie, nous avons étudié la région d'Emilia Romagna, qui est la principale région de production de pêches et de poires pour la transformation. Nous avons identifié des communes particulièrement spécialisées (Ravenna, Flori Cesana, Bologna) mais, étant donné les délais courts de cette évaluation, il n'a pas été possible pour le Rica Italien de fournir des données à ce niveau de précision géographique.

Pour faire apparaître des comportements particuliers dans les exploitations de pêches ou de poires d'industrie, nous comparons les résultats de ces sous-échantillons aux résultats des exploitations spécialisées en fruits à noyau et respectivement en fruits à pépin au niveau national.

Les contraintes lourdes sur la disponibilité de données fiables donnent donc plusieurs limites importantes à l'analyse présentée dans la suite :

- Selon les pays, les sources de données utilisées sont très hétérogènes, il n'est donc pas envisageable de faire des comparaisons entre pays et nous devons nous contenter d'analyses nationales.
- Dans certains pays, les données disponibles sont très pauvres : en France nous ne disposons que de données dites techniques.
- Les données Rica utilisées dans les cas grec et italien posent également de nombreuses limites : la méthode utilisée pour sélectionner un échantillon représentatif amène à étudier des échantillons d'exploitations de petite taille et en conséquence la variation de composition de ces échantillons peut lourdement affecter les résultats. Nous montrerons dans la suite que de nombreux échantillons n'ont pas pu être étudiés du fait de rupture dans les séries chronologiques et de fortes variations de la composition des échantillons. Par ailleurs, nous avons reçu des données souvent hétérogènes d'un pays à l'autre qui ne permettent pas toujours une analyse au niveau de précision prévue. Enfin, la base de données Rica a des limites intrinsèques de représentativité dans la mesure où elle ne suit pas l'univers complet des exploitations mais un échantillon censé être représentatif de cet univers.

Les limites sont donc nombreuses et les résultats et leurs interprétations présentés dans la suite, doivent être considérés avec une grande prudence.

### 6.2.3. Evolution du revenu des producteurs communautaires de pêche et de poire de transformation

#### 6.2.3.1 Le revenu des producteurs de pêche en Kentriki Makedonia

##### Echantillonnage et représentativité

**Tableau 34 : Taille des échantillons d'exploitations étudiées : exploitations spécialisées en production de fruits à noyau (Pb (fruit à noyau)>40% du Produit brut total)**

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Pella (GR124)				16	16			15				37
Imathia (GR121)												40
Kentriki Makedonia	91	100	84	85	69	80	88	93	91	71	23	75
Grèce	98	106	89	89	76	84	91	95	98	75	27	81

Source : Rica, CE, 2006

La première remarque à faire est que nous ne disposons pas d'une série chronologique complète sur les deux préfectures (Imathia et Pella) fortement spécialisées dans la culture de la pêche pour l'industrie. Par conséquent, l'étude de l'impact des réformes est délicate à faire sur cet échantillon qui devait représenter les exploitations les plus proches de celles que nous désirions étudier. Par ailleurs, dans la seule préfecture où nous disposons de quatre points, la composition de l'échantillon a fortement changé entre 2000 et 2004 (doublement de la taille de l'échantillon). Il est, dès lors, extrêmement difficile de distinguer la part des effets liés au changement de composition de l'échantillon et de ceux liés à des phénomènes propres au secteur, en particulier à l'impact de la réforme de 2000. Nous n'avons donc pas exploité les données au niveau des préfectures.

A l'échelle de la région Kentriki Makedonia, nous avons un échantillon plus large et une série chronologique complète que nous avons retenue pour l'étude.

Nous avons prévu de faire une comparaison entre des exploitations spécialisées en pêche de transformation, représentées par l'échantillon Kentriki Makedonia, et des exploitations productrices de pêche (pour le frais et l'industrie), qui auraient été représentées par l'échantillon national. Cependant l'échantillon national et l'échantillon Kentriki Makedonia ont quasiment la même composition (l'échantillon national est composé à 93 % d'exploitations de Kentriki Makedonia). Cette comparaison qui avait pour objectif de mettre à jour les effets du régime d'aide par rapport à un étalon n'est donc pas pertinente.

Par conséquent, nous basons l'analyse des données grecques essentiellement sur l'étude des résultats de l'échantillon de Kentriki Makedonia. Nous considérons, en effet, que cet échantillon est

représentatif des résultats des exploitations productrices de pêche pour la transformation pour plusieurs raisons :

- La région Kentriki Makedonia est la principale région de production de pêches Pavies pour l'industrie en Grèce : elle produit plus de 95 % en moyenne de la production grecque (cf. analyse de la filière de production de Kentriki Makedonia en annexe, source Europech).
- la production des pêches Pavies i.e. des pêches destinées à l'industrie est également largement dominante dans la production de fruits à noyau de la Grèce (cf. tableau ci-dessous). Notons que nous ne disposons pas de données sur la production de fruits à noyau de la région Kentriki Makedonia. A défaut, nous avons rapporté les volumes de Pavie de cette région à la production nationale grecque (voir tableau suivant) sachant que ce ratio est nécessairement plus élevé au niveau de la région. L'analyse a été présentée dans la QE7 et y est commentée.

**Tableau 35 : Part de la production de Pavie dans la production de fruits à noyau nationale (%)**

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	MOY
Grèce	59%	40%	55%	57%	53%	64%	46%	41%	58%	52%
Kentriki Makedonia	57%	35%	53%	56%	52%	62%	46%	35%	57%	50%

Source : Agrosynergie sur données Europech et Eurostat

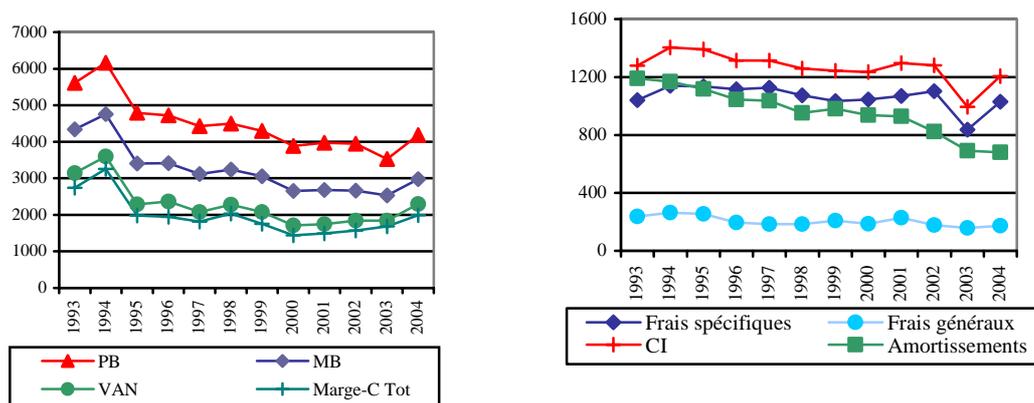
On peut donc considérer que les résultats des exploitations spécialisées dans la production de fruits à noyau sont largement déterminés par les résultats de la production de Pavie. Cependant, il est évident que seuls des effets majeurs sur les revenus pourront être mis à jour au travers de cette analyse. Les effets mineurs sont pondérés par la présence d'autres cultures de fruits à noyau qui peuvent suivre des tendances différentes.

Sur la base des résultats de cet échantillon, nous analysons, dans un premier temps, la rentabilité de la culture à l'hectare. Dans un second temps, nous analysons le revenu des exploitations en étudiant la Vane rapportée aux facteurs de production.

### Evolution de la rentabilité de la culture de pêches Pavies à l'hectare

Le Rica- CE utilise un programme qui permet d'estimer les coûts relatifs à une culture donnée. Le programme affecte les coûts des cultures à la culture étudiée en fonction de la contribution de la culture au produit brut. Ces estimations nous permettent de faire une analyse de la rentabilité de la culture à l'hectare.

**Figure 73 : Analyse de la rentabilité à l'hectare de la culture en Makedonia Kentriki et des coûts à l'hectare (€constant/ ha)**



	1993-1996			1997-2000			2001-2004			93-04	97-00/93-96	01-04/97-00
	Moy	ET	TdV	Moy	ET	TdV	Moy	ET	TdV	Moy	Variation des moy	Variation des moy
MB	3978	591	15	3013	219	7	2713	163	6	3235	-24,2%	-10,0%
VAN	2847	547	19	2036	205	10	1933	215	11	2272	-28,5%	-5,1%
Marge-coûts totaux	2481	549	22	1762	211	12	1683	188	11	1975	-29,0%	-4,4%

Source : Agrosynergie sur données Rica-CE

Sur l'ensemble de la période, le produit brut est en baisse régulière. L'accident de production de 2003 (voir partie 32) apparaît légèrement sur l'ensemble des courbes. Il est cependant peu marqué, ceci s'explique probablement par l'échantillon : très peu d'exploitations composent l'échantillon Rica cette

année là (cf. Tableau 34), on peut supposer que celles qui ont participé au Rica sont celles qui ont peu été touchées par l'accident ou qui sont peu productrices de pêche. De plus cet accident de production s'est accompagné d'une baisse des coûts de production qui a limité l'effet sur la marge brute. Les deux autres accidents de production (1997 et 1998) qui ont affecté la Grèce n'apparaissent que très faiblement sur les résultats des exploitations, alors que la taille de l'échantillon varie peu et que l'on n'observe pas de baisse de coûts spécifiques.

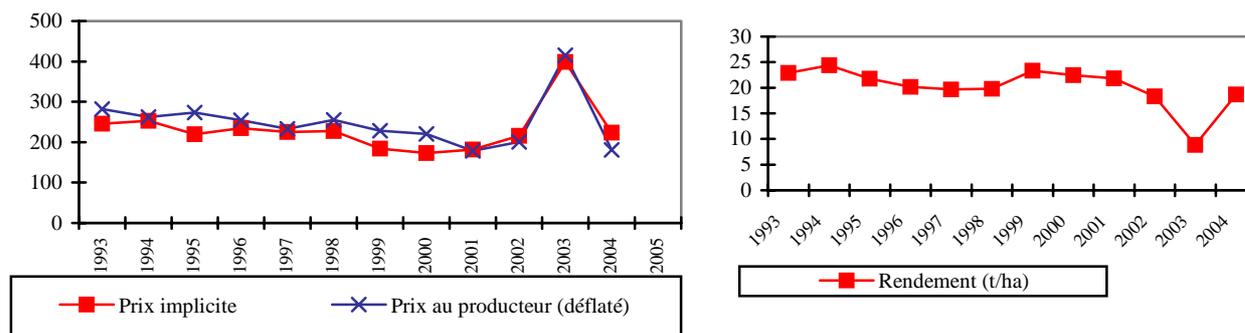
La marge brute à l'hectare est d'en moyenne 3235 € constant/ha sur la période. Son évolution montre une forte baisse en moyenne sur la période 1996-2000 comparée à la période précédente (voir tableau ci-dessus). Alors que la réforme de 2000 se traduit par une baisse nettement moins marquée. Ceci s'explique à la fois par une certaine stabilité du Pb et des consommations intermédiaires sur la période postérieure à 2000 (en dehors de l'accident de 2003).

En terme d'impact des réformes, la réforme de 1996 semble donc avoir eu un impact négatif sur la rentabilité de la culture alors que celle de 2000 aurait eu un impact également négatif mais nettement moins important.

Etant donné que les Ci se maintiennent sur la période, la baisse de la Mb s'explique :

- Par une baisse des rendements : les rendements montrent une baisse régulière mais cette baisse s'accélère à partir de 2001. Ceci semble être la conséquence d'une utilisation légèrement moins intensive de la main d'œuvre comme nous le montrerons dans le paragraphe suivant.
- Par un effet prix : en reprenant l'analyse de la QE1 sur les prix, les tendances de la Mb ne s'expliquent que partiellement. Nous avons en effet montré une baisse de prix après 2000 légèrement plus marquée que celle qui avait suivi 1996, ceci devrait se traduire par une baisse de la Mb plus forte après 2000 que nous n'observons pas sur les résultats du Rica. Cependant, comme nous l'expliquions dans la QE1, le prix minimal en Grèce n'a pas été nécessairement respecté jusqu'en 2000. De ce fait, la baisse de prix constatée après la réforme de 2000 dans la QE1, reflète plutôt le niveau du prix « réel » de la période précédente qu'une baisse réelle. Les prix implicites donnés par le Rica semblent confirmer cette analyse (cf. graphique ci-dessous) : ils sont inférieurs au niveau du prix minimal avant 2000 alors qu'ils sont presque identiques aux prix observés (décrits en QE1) après 2001. L'analyse des prix implicites montre une baisse d'en moyenne 15 % entre 1996 et 2000 par rapport à la période précédente. La réforme de 2000, se traduit par une augmentation de 2 % des prix en moyenne (en ne prenant pas en compte la forte augmentation de 2003 qui est liée à la très faible production de cette année particulière).

**Figure 74 : Evolution des prix et des rendements (€constant /T)**



Source : Agrosynergie sur données Rica CE

La Van suit une tendance tout à fait similaire à la Mb jusqu'en 2000. Après 2000, elle montre une tendance différente marquée par une hausse. Cette tendance à la hausse est essentiellement liée à une baisse des amortissements. Dans le secteur des cultures permanentes, les amortissements correspondent essentiellement au renouvellement des vergers et au système d'irrigation. Leur baisse traduit donc un vieillissement accru des vergers ou un non entretien du matériel lié.

Nous avons également présenté sur le graphique, la marge déduite de l'ensemble des coûts de production y compris la rémunération des travailleurs extérieurs, du capital et de la terre. Cette marge est très proche de la Van, ce qui montre que la rémunération des facteurs autres que le travail familial est faible. Par ailleurs, elle est positive et d'environ 2000 euros /ha, elle suit les mêmes tendances que la Van. Cette marge après 2000 ne tient pas compte de l'aide à la transformation puisque les

subventions ne sont plus versées au travers d'un mécanisme de soutien du prix. Le fait qu'elle soit positive après la réforme de 2000 montre que cette culture est rentable sans l'aide. Dans la question 7, nous analyserons plus en détail sa rentabilité comparée à des cultures alternatives.

### Analyse des résultats des exploitations

Dans ce paragraphe, nous présentons les résultats économiques au niveau des exploitations spécialisées. Nous avons travaillé sur un échantillon d'exploitations dont plus de 80% du Pb dérive du Pb des fruits à noyau dans les régions spécialisées dans la production de pêches Pavies. Rappelons que nous considérons que le résultat des exploitations des fruits à noyau dans ces régions reflète le résultat des exploitations productrices de pêche pour l'industrie. Le coefficient de spécialisation de l'échantillon étudié est présenté dans le tableau suivant.

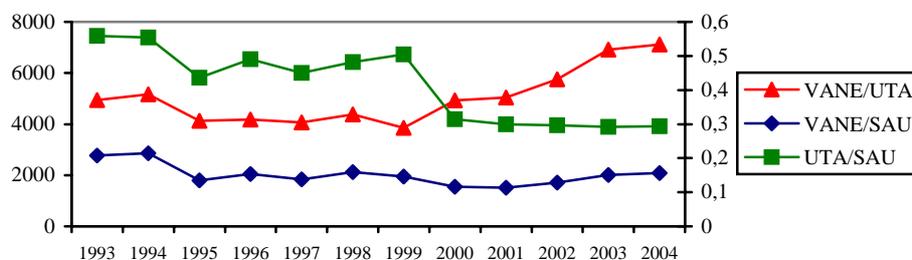
**Tableau 36 : Coefficient de spécialisation des exploitations étudiées (PB (fruit à noyau)/PB total, %)**

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	MOY
Coef de spé.	86,3	86,88	84,68	86,04	85,82	87,59	86,14	84,73	85,6	84,25	78,33	82,21	84,89

Source : Agrosynergie sur données Rica-CE

L'évolution de la rentabilité des exploitations par rapport à la terre et au travail est montrée dans le graphique suivant.

**Figure 75 : Evolution des ratios Vane/Sau, Vane/Uta (en Euro constant ) et Uta/Sau dans les exploitations de Kentriki Makedonia spécialisée dans la production de fruits à noyau**



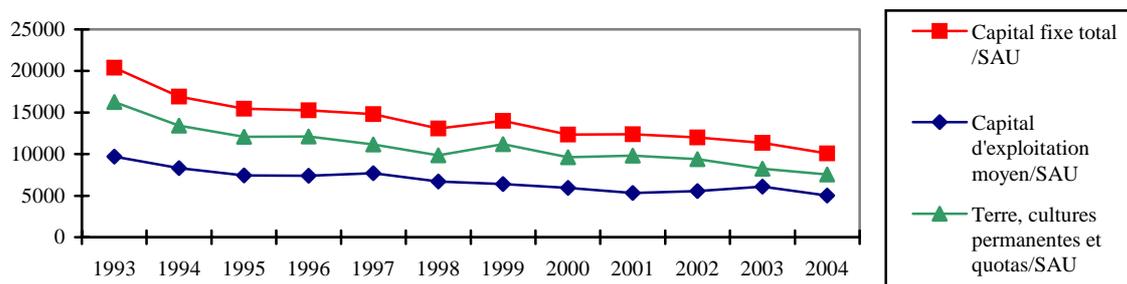
Source : Agrosynergie sur données Rica CE

A partir de 2000, les exploitations montrent une baisse nette du ratio Uta/Sau: d'un niveau moyen de 0,6 Uta/ha, les exploitations passent à 0,3 Uta/ha. Les exploitants semblent donc limiter les temps de travaux. Les données montrent qu'ils limitent tout autant l'utilisation de la main d'œuvre extérieure que l'utilisation de la main d'œuvre familiale. Ce constat est cohérent avec les entretiens aux OP et industriels grecs qui ont en effet noté une baisse des temps de travaux sur les exploitations. Ils expliquent ce comportement comme une réaction destinée à compenser le ciseau des prix engendrés par la hausse du prix unitaire des intrants et la baisse moyenne du prix des pêches Pavies. Ceci ayant nécessairement une conséquence sur la qualité des fruits récoltés et la durée de vie des vergers (résultats d'entretiens).

La Vane /Uta après s'être progressivement dégradée entre 1994 et 2000, connaît à partir de 2001, une augmentation qui est peut être liée à la baisse du travail investi à l'hectare.

La Vane /ha suit une tendance très similaire à la Van/ ha, ce qui est peu surprenant étant donné que nous étudions des exploitations spécialisées dont plus de 80% du Pb provient de la culture de fruits à noyau. La Vane/ha se situe à un niveau d'environ 2000 €/ha, elle est stable et connaît une tendance à l'amélioration depuis 2000, reflet de la baisse des amortissements notée dans le paragraphe précédent.

**Figure 76 : Evolution du capital à l’hectare dans les exploitations de Kentriki Makedonia spécialisées dans la production de fruits à noyau (en Euro constant par ha)**



Source : Agrosynergie sur données Rica CE

Ce graphique montre que la baisse des Uta/ha n’est pas compensée par une plus forte mécanisation (qui se traduirait par une hausse du capital à l’hectare). En effet, on note une baisse régulière du ratio capital fixe à l’hectare, en particulier au niveau du poste « terres, cultures permanentes, quotas ». Ceci confirme donc l’observation déjà faite sur les amortissements (cf. graphique ci-dessus) : on constate une baisse du renouvellement des vergers, des plantations et en général des investissements.

Cette analyse montre donc une dégradation régulière de la rentabilité de la culture de Pavie à l’hectare et des résultats à l’hectare des exploitations spécialisées. La réforme de 1996 se traduit par une dégradation accélérée des résultats essentiellement liée à une baisse du prix producteur. La réforme de 2000 a eu un effet négatif moindre sur les résultats économiques à l’hectare. Cependant, cette moindre dégradation semble s’être faite au prix d’un changement dans les modes de production : les agriculteurs semblent s’être orientés vers un mode de production moins intensif en capital et surtout en travail. Enfin, on observe sur l’ensemble de la période étudiée une réduction du renouvellement des vergers et des investissements sur les parcelles qui permet à court terme de maintenir le résultat économique à un niveau viable mais à long terme remet en cause la durabilité de l’activité.

### 6.2.3.2 La rentabilité de la culture de la poire et de la pêche d’industrie en Emilia Romagna

Nous avons souligné, dans la partie sources d’information, les limites des données Rica italiennes. La taille des échantillons étudiés est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 37 : taille des échantillons d’exploitations étudiées**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Poire - Echantillon d’Emilia Romagna	249	204	123	155	165	215	247	138	46
Poire - Echantillon national	298	307		333	342	370	378	280	298
Pêche - Echantillon d’Emilia Romagna	344	276	183	200	197	196	221	183	344
Pêche - Echantillon national	967	918	N.A.	889	919	834	1 016	951	967

Les exploitations étudiées sont des : exploitations spécialisées en production de Fruits à noyau (Pb (fruit à noyau)>40% du Pb total) pour la pêche et exploitations spécialisée en Fruits à pépin (Pb (fruit à pépin)>40% du Pb total) pour la poire

Source : Rica Italie, 2006

La limite majeure est que ces données portent sur des cultures destinées tant au frais qu’à l’industrie. Le tableau suivant montre, en effet, clairement que les productions de poires Williams et de Pavies, variétés utilisées par les industriels, représentent un pourcentage limité de la production régionale de poires et respectivement de pêches. Afin de pouvoir faire apparaître la rentabilité de la culture de poires et de pêches pour l’industrie, il est donc nécessaire de comparer les résultats de l’échantillon d’Emilia-Romagna à un échantillon national qui représente en majorité la production pour le frais.

Par ailleurs, nous avons uniquement obtenu des indicateurs de rentabilité (Mb/ha et Van/ha), qui ne tiennent pas compte des aides versées, si les prix sont les prix de marché. Ainsi, nous étudions, à partir de l’abandon du prix minimal en 2001, une situation sans aide et avant, une situation avec l’aide. Aux deux périodes, il aurait été intéressant de pouvoir corriger ces données pour comparer la rentabilité avec et sans l’aide. Neanmoins, il est extrêmement délicat de définir le prix réel de marché avant 2000. De plus, après 2000, il est difficile de faire une estimation des montants d’aides perçues par les producteurs : les producteurs ne livrent qu’une part de la production à la transformation et nous ne connaissons pas l’importance de cette part par rapport à celle livrée au frais.

**Tableau 38 : Part de la production de Pavie dans la production pêche d’Emilia Romagna, et de poire de transformation dans la production de poire d’Emilia Romagna (%)**

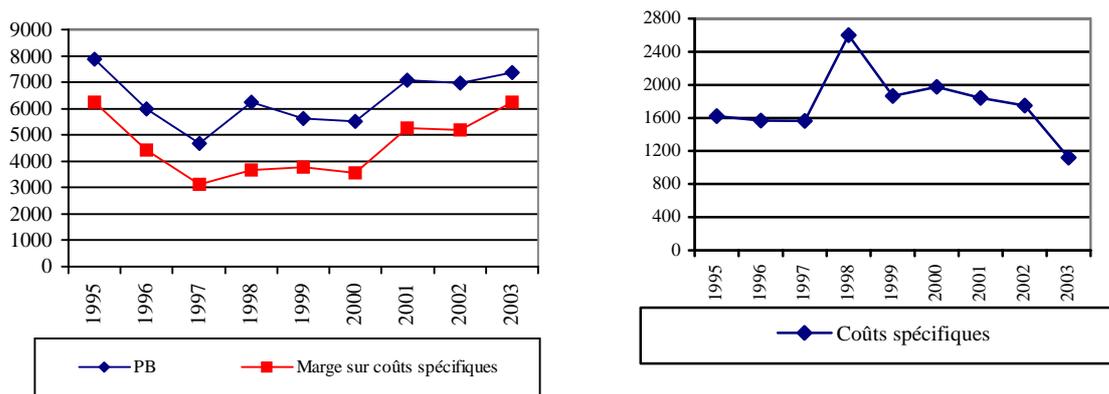
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	MOY
Poire Williams	8%	5%	nd	nd	nd	nd	7%	nd	7%	7%
Pavie	12%	10%	12%	11%	12%	12%	11%	12%	14%	12%

Source : Rica – Italie

### La rentabilité de la culture de poire

Dans les deux graphiques suivants sont présentés la rentabilité à l’hectare de la culture de la poire.

**Figure 77 : Evolution de la rentabilité à l’hectare de la culture de poire en Emilia Romagna et des coûts à l’hectare (€constant/ ha)**



	1993-1996			1997-2000			2001-2004			97-00/93-96	01-04/97-00
	Moy	ET	TdV	Moy	ET	TdV	Moy	ET	TdV	Variation des moy	Variation des moy
MB	5341	918	17	3517	242	7	5567	487	9	-34%	58%

Source : Agrosynergie sur données Rica-Italie

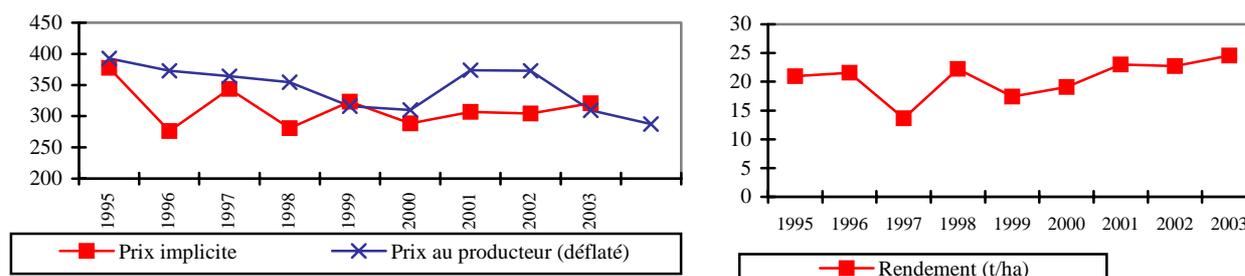
Il apparaît que le produit brut de la culture a connu un effondrement régulier de 1995 à 1997, en 1998 il s’est de nouveau amélioré pour se stabiliser jusqu’en 2000. L’année 2001 marque une nouvelle période d’amélioration du Pb.

La marge brute à l’hectare suit les évolutions du Pb avec une période de faible rentabilité entre 1997 et 2000 et une amélioration à partir de 2001, plus rapide que celle du produit brut.

Plusieurs facteurs expliquent cette tendance :

- Les coûts spécifiques : ils ont connu une augmentation entre 1996 et 2000 limitant le résultat économique. Au contraire après 2000, ils ont été stables puis en baisse en 2003. Les prix unitaires des intrants étant plutôt à la hausse (entretiens), cette baisse des coûts spécifiques révélerait une moindre utilisation des intrants.
- Les rendements (voir graphique ci-dessous) sont instables entre 1996 et 1999, ils se stabilisent et montrent une légère amélioration à partir de 2000 (cf. graphique ci-dessous). L’extensivité des pratiques, notée dans le paragraphe précédent, ne semble pas se faire au prix d’une baisse des rendements. On peut donc considérer qu’elle reflète le développement des pratiques raisonnées, et notamment de la PFI, qui ont été reportées au cours des entretiens (voir QE2 et filière en annexe).
- Les variations de prix au producteur, que nous faisons apparaître dans le graphique suivant : les prix montrent de fortes fluctuations entre 1996 et 2000 avec, en moyenne, une tendance à la baisse. A partir de 2000, ils se stabilisent nettement et montrent une tendance très légère à la hausse. Les prix implicites de la poire sont en moyenne inférieurs au niveau des prix des poires pour la transformation au sirop/au naturel obtenus (cf. QE1). Ces résultats paraissent surprenants : en effet l’échantillon étudié comportant des exploitants produisant en majorité pour le frais, on aurait attendu un prix implicite supérieur aux prix producteurs pour l’industrie dans la mesure où les prix du frais sur les marchés italiens sont nettement plus élevés (voir QE1) que ceux de la transformation.

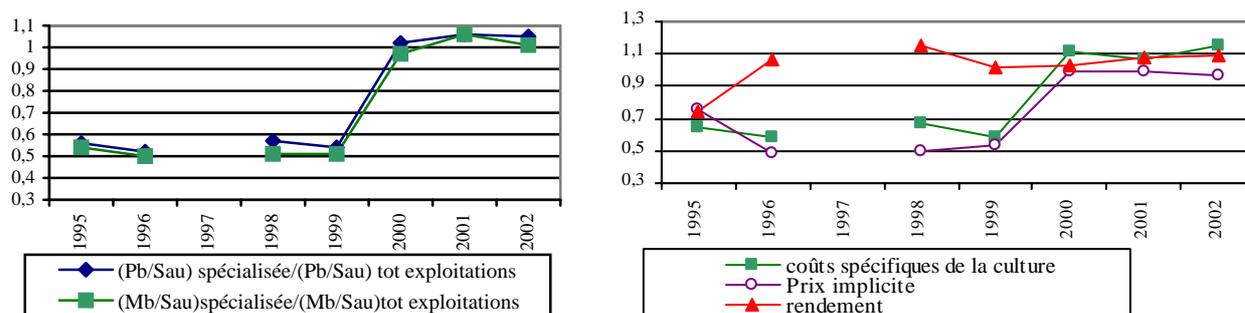
**Figure 78 : Evolution des prix (€constant /T) et des rendements (T/ha) pour la poire en Emilia Romagna**



Source : Agrosynergie sur données Rica Italie

Sur cet échantillon, les trois périodes de réformes apparaissent nettement avec une dégradation de la rentabilité de la culture avant la réforme de 1996, puis une stabilisation de la marge brute qui s'améliore de nouveau après 2000. Ces résultats montrent que l'amélioration de la rentabilité semble se faire au moyen d'un changement de mode de production vers une production plus raisonnée qui permet d'abaisser les coûts, en limitant probablement le recours aux intrants, mais de maintenir les rendements de production. Afin de faire apparaître un impact éventuel de l'OCM FL transformés sur les résultats à l'hectare de la culture de poire, nous comparons dans le graphique suivant ces résultats à ceux de la poire au niveau national.

**Figure 79 : Rapport entre les résultats des exploitations productrices de poires en Emilia Romagna et ceux des exploitations productrices de poires en Italie**



Source : Agrosynergie sur données Rica Italie

Ce graphique met de nouveau en lumière la période 1996 et 1999 qui présente des résultats très inférieurs à ceux de la poire pour l'Italie (près de deux fois inférieurs jusqu'en 1999). Les résultats de l'Emilia Romagna se sont améliorés nettement à partir de 2000, ils atteignent voire dépassent les niveaux de l'Italie dans son ensemble. L'alignement des résultats de l'Emilia Romagna s'explique par une amélioration progressive des rendements qui dépassent depuis 1997 la moyenne nationale. Cependant, elle s'explique également et surtout par une baisse nette des prix au niveau national (division des prix par deux à partir des 2000) et une baisse des coûts nationaux qui s'approchent du niveau des coûts spécifiques en Emilia Romagna. La brutalité de l'ajustement est très étonnante pour une culture pérenne. Par ailleurs, la chute du prix de la poire, à compter de 2000, ne s'observe pas sur les données à disposition sur le prix du marché italien de la poire fraîche (cf. QE1). Cette rupture nous semble donc plutôt liée à un changement de composition de l'échantillon ou de méthode de mesure. Il est donc difficile de conclure de manière nette sur le lien entre la dynamique observée en Emilia Romagna et les réformes du régime d'aide à la production. Il ressort uniquement que les résultats de la culture de la poire en Emilia Romagna se sont améliorés à partir de 2000 grâce à une meilleure maîtrise de l'utilisation des intrants qui a permis de ne pas de dégrader les rendements mais également une amélioration du prix général. L'amélioration du prix des poires pour l'industrie de la conserve au sirop (voir Qe1) à partir de 2001 a pu contribuer à cette dynamique.

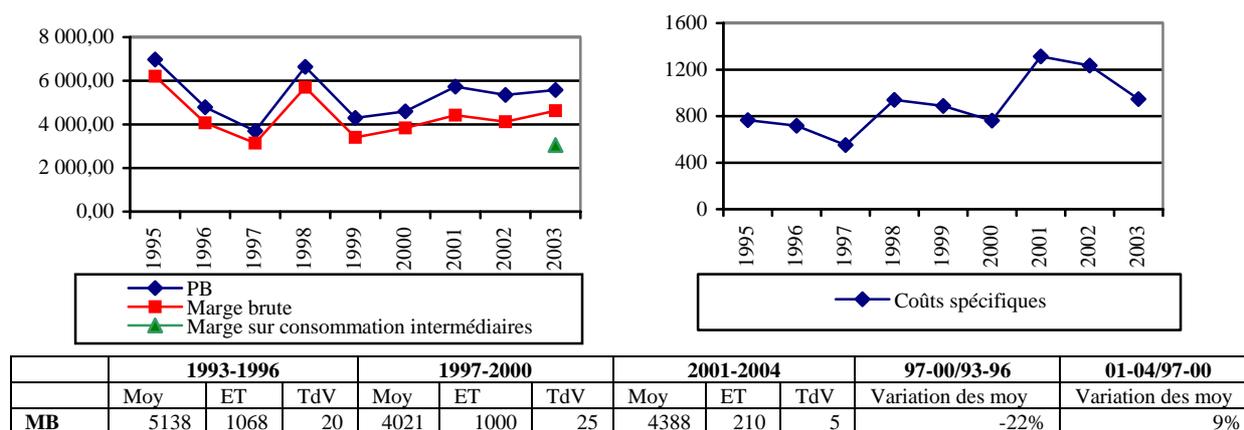
### La rentabilité de la culture de pêche

Tout comme dans le cas de la poire, nous avons uniquement obtenu des indicateurs de rentabilité (Mb/ha et Van/ha), qui ne tiennent pas compte des aides versées, si les prix sont les prix de marché. Ainsi, nous étudions, à partir de l'abandon du prix minimal 2001, une situation sans aide et avant une

situation avec l'aide. Aux deux périodes, il aurait été intéressant de pouvoir corriger ces données pour comparer la rentabilité avec et sans l'aide. Neanmoins, il est extrêmement délicat de définir le prix réel de marché avant 2000. De plus, après 2000, il est difficile de faire une estimation des montants d'aides perçues par les producteurs : les producteurs ne livrent qu'une part de la production à la transformation et nous ne connaissons pas l'importance de cette part par rapport à celle livrée au frais.

Les résultats sont présentés dans les graphiques suivants. Le produit brut à l'hectare de la culture de pêche en Emilia Romagna montre une période de forte instabilité entre 1995 et 1999 avec une baisse très forte du résultat entre 1995 et 1997, une très bonne année en 1998. A partir de 1999, les résultats se stabilisent et connaissent une tendance à la hausse. Cette hausse est plus marquée entre 1999 et 2000 qu'après 2000.

**Figure 80 : Evolution de la rentabilité à l'hectare de la culture de pêche en Emilia Romagna et des coûts à l'hectare (€constant/ ha)**

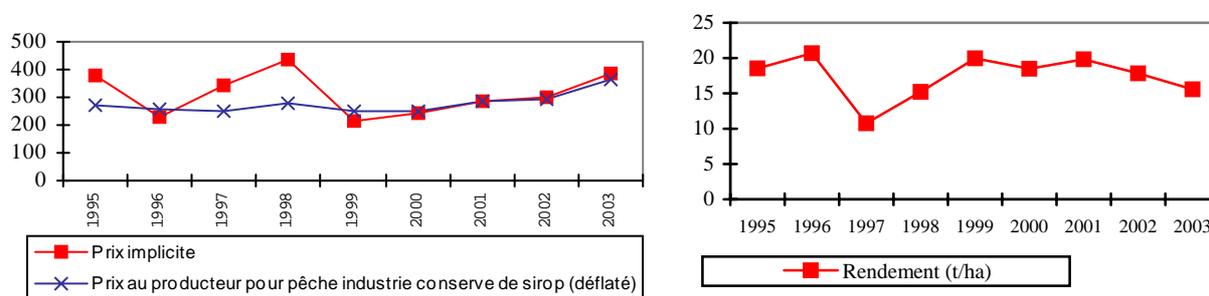


Source : Agrosynergie sur données Rica-Italie

La marge brute à l'hectare suit exactement les tendances du produit brut et se situe en moyenne 4000 €/ha. Cette tendance s'explique à la fois par :

- Des rendements instables entre 1995 et 1998 mais qui se stabilisent en 1999 en se dégradant légèrement.
- Les coûts spécifiques : ils sont en hausse régulière jusqu'en 2001 date où ces derniers se réduisent ce qui peut être rapproché à la baisse des rendements sur la même période.
- Les prix implicites, tout comme les rendements, montrent une certaine instabilité entre 1995 et 1999 avec en moyenne une tendance à la hausse. A partir de 2000, ils se stabilisent et augmentent régulièrement. Sur cette dernière période, ils sont équivalents aux prix observés pour la Pavie livrée à l'industrie (voir QE1).

**Figure 81 : Evolution des prix (€constant /T) et des rendements (T/ha) pour la pêche en Emilia Romagna**



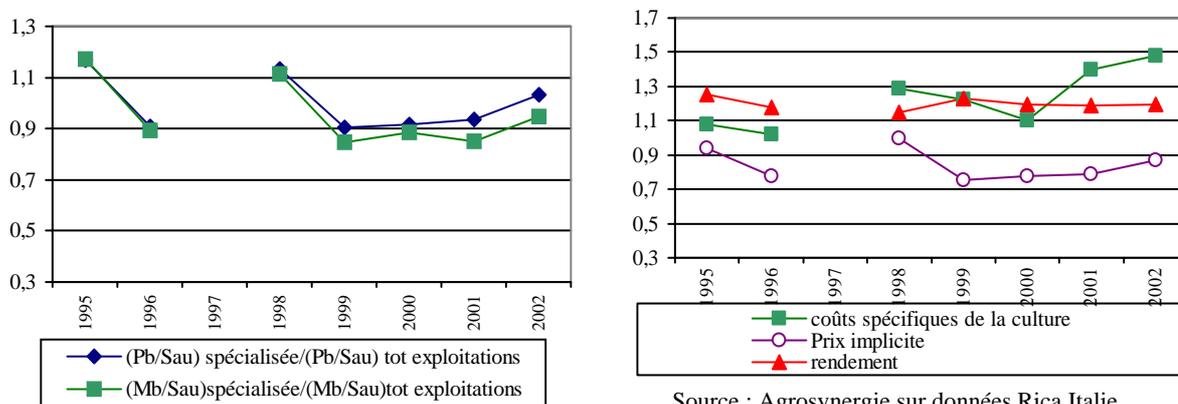
Source : Agrosynergie sur données Rica Italie

En analysant ces évolutions en fonction des périodes de réformes, on constate une dégradation de la marge brute à l'hectare jusqu'à la réforme de 1996, les résultats s'améliorent à partir de cette date, plus ou moins régulièrement. Cette amélioration semble masquer deux phénomènes, tout d'abord une période d'intensification des pratiques, se traduisant par une augmentation des consommations intermédiaires et des rendements, puis à la suite de la réforme de 2000 par un nouveau changement de

pratiques se traduisant par une utilisation plus raisonnée des intrants permettant de réduire le CI mais s'accompagnant d'une baisse légère des rendements à l'hectare.

Afin de lier cette dynamique aux réformes du régime d'aide à la production étudié, nous présentons dans les graphiques suivants une comparaison entre les résultats régionaux et les résultats nationaux représentatifs de la culture de pêche pour le frais.

**Figure 82 : Rapport entre les résultats des exploitations productrices de pêche en Emilia Romagna et ceux des exploitations productrices de pêche en Italie**



Source : Agrosynergie sur données Rica Italie

On retrouve, avant 1999, la forte période d'instabilité qui a caractérisé les résultats économiques de la pêche en Emilia Romagna et qui semble propre à cette région. En revanche, à partir de 1999, les résultats de l'Emilia Romagna sont systématiquement inférieurs aux résultats nationaux bien qu'ils connaissent une amélioration qui est spécifique à cette région et leur permet de se rapprocher des résultats nationaux. La pêche Emilienne est donc moins rentable que la pêche pour le frais au niveau national, ceci s'explique essentiellement par un niveau de prix très inférieur. Les coûts spécifiques sont également plus élevés mais se traduisent par un rendement en Emilia Romagna supérieur comparé au niveau national. Il est clair que le niveau des prix et les rendements élevés semblent refléter le poids de la culture industrielle. Cependant, il est difficile de conclure sur un quelconque impact des réformes de l'OCM, aucune tendance claire n'apparaissant sur les périodes de réforme, en dehors d'une certaine amélioration de la marge brute à partir de 2000, liée à une amélioration du prix de la pêche en Emilia Romagna sur cette période, que l'on observait également dans la QE1 sur cette période.

### 6.2.3.3 La rentabilité de la production de poire et de pêche pour l'industrie en Languedoc-Roussillon

Nous analysons dans ce paragraphe les données brutes obtenues auprès de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse qui effectue un suivi des coûts de production de la poire Williams (y compris de la poire dédiée à la transformation produite dans le Languedoc-Roussillon).

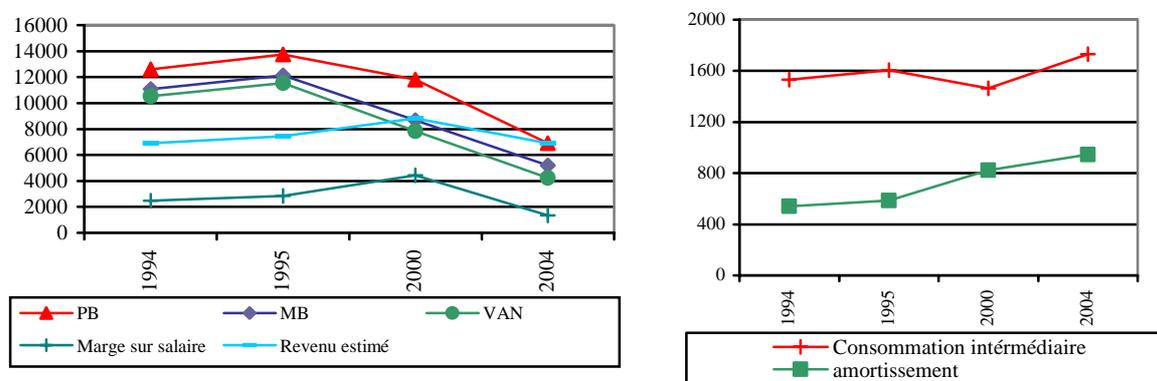
Pour le calcul du produit brut, nous avons retenu les rendements moyens annuels présentés par cette Chambre<sup>14</sup>. En ce qui concerne les prix, nous utilisons la série de prix sur les livraisons à l'industrie de fruits au sirop transmise par Viniflor et présentée dans la QE1. Nous ne disposons de données que pour trois dates : 1994, 2000 et 2004, c'est-à-dire d'une donnée par période de réforme.

<sup>14</sup> Ces rendements sont supérieurs à ceux présentés dans les données régionales (voir annexe filière) provenant des services des statistiques agricoles (Agreste, annexe filière française). Cet écart est fonction du mode de conduite du verger. Il nous a semblé plus cohérent de reprendre les rendements observés par la Chambre d'Agriculture qui correspondent au rendement moyen obtenu en fonction des investissements réalisés et documentés par la Chambre.

### Evolution de la rentabilité de la culture de poire Williams pour l'industrie

Les résultats sont présentés dans le graphique suivant.

**Figure 83 : Evolution de la rentabilité à l'hectare et des coûts de production à l'hectare de la culture de poire en Languedoc-Roussillon (€constant/ ha)**



Source : Agrosynergie sur données Chambre d'Agriculture du Vaucluse (coûts et Rendement), Viniflor (prix),

**Tableau 39 : Décomposition des résultats économiques de la poire Williams pour la transformation au sirop (Euro constant/ ha)**

Résultat/Hectare	1994	1995	2000	2004
UTA/ha	0,25	0,25	0,25	0,25
Rendement moyen (T/ha) (1)	35	35	28	35
Prix Producteurs (€/T) (2)	355,12	392,59	355,52	224,00
Produit Brut (3)=(1)*(2)	12606	13741	11818	6920
Consommation intermédiaire (4)	1530	1605	1464	1730
Marge brute (5)=(3)-(4)	11075	12136	8666	5190
Amortissement (6)	542	586	824	946
VAN (7)=(6)-(5)	10534	11550	7842	4244
Marge sur salaire [(7)-salaire extérieure] *	2476	2845	4427	1350
Montant de l'aide (€/ha)	5689	6288	3007	4995
Estimation du revenu (Marge sur coûts totaux+Aide)	6917	7452	8811	6920

Source : Coûts et Rendement - Chambre d'Agriculture du Vaucluse, Prix – Viniflor,

\* : par marge réelle nous entendons le Produit brut déduit de l'aide indirectement versée par le soutien au prix déduit de tous les coûts de production,

Le produit brut à l'hectare montre une tendance nette à la baisse à partir de 1995. Cette baisse est d'autant plus marquée que le prix minimum qui incluait l'aide à la transformation est abandonné.

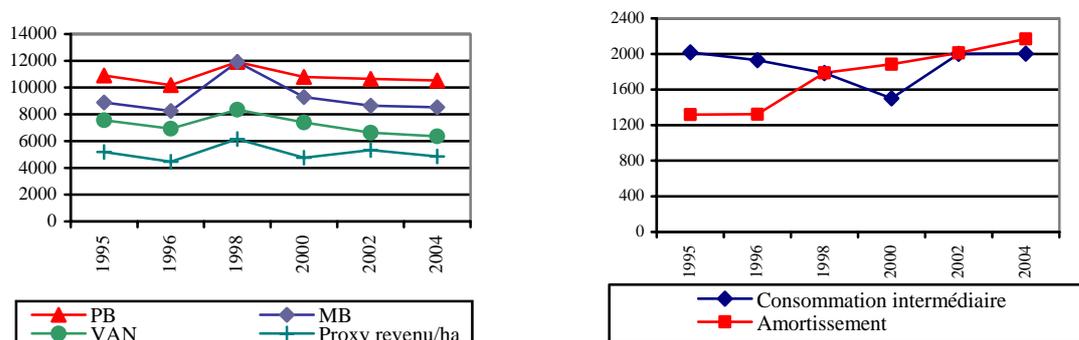
La marge brute suit une tendance similaire ces dix dernières années. Etant donné que les rendements se maintiennent sur la période, cette décroissance est essentiellement due à :

- La baisse du prix au producteur (qui après 2000 n'inclue pas l'aide dans cette analyse) (cf question 1).
- Un accroissement léger des coûts de production.

La Van connaît une baisse légèrement plus marquée que la marge brute qui reflète l'accroissement des amortissements des vergers. La marge sur coûts totaux déduits des coûts de main d'œuvre extérieure s'améliore en 2000 mais connaît de nouveau une forte dégradation en 2004, date à laquelle son niveau est de 1350 euro/ha. Additionnée de l'aide, cette marge est relativement élevée et positive, ce qui explique le maintien de la culture dans la région Languedoc-Roussillon, nous approfondirons ce point dans la question évaluative suivante. Globalement, on observe donc une dégradation des résultats qui est avant tout liée à des modifications du niveau des prix et à l'augmentation des coûts de production. Actuellement, la culture n'est pas rentable sans le versement de l'aide si les producteurs respectent les normes techniques. Il est cependant possible que dans la réalité, comme nous l'observons en Grèce et en Italie, les producteurs adaptent leur mode de production pour maintenir la rentabilité de la culture en réduisant l'utilisation des intrants et de la main d'œuvre. Les producteurs ont en effet déclaré qu'ils s'étaient orientés massivement vers la PFI.

### Evolution de la rentabilité de la culture de pêches Pavies pour l'industrie

**Figure 84 : Evolution de la rentabilité à l'hectare de la pêche Pavie Baby Glod 9 pour la transformation au sirop – (Euro constant / ha) et des coûts à l'hectare (€constant/ ha)**



Source : Agrosynergie sur données Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales (coûts et Rendement), Viniflor (prix)

**Tableau 40 : Décomposition des résultats économiques de la pêche Pavie Baby Gold 9 pour la transformation au sirop (Euro constant/ ha)**

Résultat/Hectare	1995	1996	1998	2000	2002	2004
UTA/ha	0,31	0,31	0,29	0,27	0,28	0,28
Rendement moyen (T/ha) (1)	39,91	40,03	40,18	40,03	39,34	39,69
Prix de vente (€/T) (2)	270	270	310	280	300	300
PRODUIT BRUT (3)=(1)*(2)	10896	10177	11920	10784	10644	10528
Consommation intermédiaire (4)	2019	1930	1785	1502	2001	2004
Marge brute (5)=(3)-(4)	8877	8247	11920	9283	8643	8524
Amortissement (6)	1319	1322	1787	1886	2013	2169
VAN (7)=(6)-(5)	7558	6925	8348	7397	6630	6355
Coûts totaux	8214	8297	2191	8346	9735	10159
<b>Marge sur coûts totaux (VAN – coûts salariaux)</b>	<b>5190</b>	<b>4469</b>	<b>6156</b>	<b>4756</b>	<b>3609</b>	<b>3192</b>
Aide	2973	2777	2021	1352	1720	1671
Estimation du revenu (Marge sur salaire+Aide)	5190	4469	6156	4756	5329	4863

Source : coûts et Rendement - Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales, Prix – Viniflor,

Les résultats sur la Pavie montrent que le produit brut s'est maintenu sur la période avec une amélioration en 1998. La marge brute à l'hectare suit une tendance similaire mais montre une dégradation plus nette, reflet de l'augmentation régulière des consommations intermédiaires alors que les rendements à l'hectare et les prix se maintiennent. La marge nette connaît une dégradation régulière plus marquée, reflet de l'augmentation des amortissements. La dégradation qui suit l'abandon du prix minimum en 2000 est nettement moins marquée que dans le cas de la poire étant donné que l'aide à l'hectare est plus faible pour la pêche. La marge sur coûts totaux (Van déduite des coûts salariaux) est à un niveau d'environ 3200 euros /ha en 2004 : elle est donc positive aide déduite. Additionnée de l'aide, cette marge montre une évolution positive depuis 2000.

#### 6.2.4. Captation de l'aide par l'industrie de transformation

Cette question a été abordée au travers de l'analyse des prix et l'analyse de l'évolution du revenu des producteurs faite dans cette question.

Il était ressorti de la question 1 que les baisses des prix producteurs conséquentes à la réforme de 2000 étaient très marquées dans certains pays (Grèce et Espagne) et pouvaient dans les faits être le reflet du non respect du prix minimum par les transformateurs, les prix révélant leur niveau réel lors de l'abandon du prix minimum. En Grèce, l'analyse du Rica, semble conforter les résultats des entretiens qui faisaient état de plusieurs irrégularités en terme de respect du prix minimal. On constate en effet que le prix implicite des fruits à noyau (qui sont majoritairement des pêches industrielles) est d'environ 15 % inférieur à celui du prix minimum. Suite à la réforme de 2000, les industriels ne peuvent 'détourner' l'aide qu'en sous-payant la matière première aux OP. Dans la réalité il est très difficile d'estimer ce que sous-payer signifie, il semblerait que la réforme est plutôt eu l'effet inverse puisque les prix implicites observés au niveau du Rica montrent une très légère amélioration du prix qui

pourrait être un reflet du rôle croissant des OP et d'un rééquilibrage des négociations (nous avons déjà largement abordé ce point dans la question 1).

En Espagne, nous ne disposons pas de données suffisamment détaillées pour infirmer ou confirmer cette hypothèse qui a été cependant été confirmée lors de plusieurs entretiens.

En ce qui concerne la captation de l'aide par les transformateurs après la réforme de 2000, le phénomène est difficile à mesurer car il suppose de vérifier que les transformateurs ne prélèvent pas une part de l'aide en payant la matière première à un niveau inférieur du niveau auquel le prix aurait été fixé sans l'existence de l'aide. Cette mesure est relativement difficile à faire étant donné qu'il n'existe pas de situation contre factuelle et que très peu de matière première fraîche (pour la pêche tant pour la poire) est importée pour la fabrication de fruits au sirop et permettrait une comparaison. Cependant tous les opérateurs, tant les industries que les OP, dans les quatre pays lors des entretiens ont affirmé que l'existence de l'aide est systématiquement prise en compte comme élément de la rémunération du producteur lorsque le prix d'achat de la matière première est fixé par l'industriel. Cependant on ne peut pas, pour autant, en conclure que l'aide est captée par les industriels.

### 6.2.5. Jugement évaluatif

L'analyse de cette question aurait dû se baser sur des données comptables d'exploitations suivies par le Rica. La base de donnée Rica est en effet une des rares sources rigoureuses sur les résultats microéconomiques des exploitations agricoles dans les différents pays de la communauté européenne. Cependant, dans cette base, les cultures de pêche et de poire sont étudiées au sein de groupes plus larges que sont les fruits à noyau et les fruits à pépin. De ce fait, plusieurs filtres ont dû être appliqués pour pouvoir étudier un échantillon d'exploitations qui ait une forte probabilité d'être constitué par des producteurs de pêche pour l'industrie et d'autre part de poire pour l'industrie. Cette méthode n'a donné des résultats probants qu'en Grèce en exploitant le Rica-Ce et en Italie en exploitant le Rica Italien. En France, nous avons dû faire une analyse sur des données technico-économiques et non sur la base de mesure réelle des résultats économiques des exploitations. L'accès à des données fiables a donc été une difficulté majeure de cette question et les données utilisées posent des limites fortes à la qualité de l'analyse : les échantillons étudiés sont de très petites tailles, leur représentativité est donc également limitée, nous devons nous contenter d'analyse nationale. Ces limites étant soulignées, l'analyse permet d'exprimer plusieurs conclusions.

En Grèce, les données Rica montrent avec toutes les limites que nous avons décrites, que la réforme de 1996 s'est traduite par une baisse nette de la rentabilité (tout autant de la Mb que de la Van) de la production de pêche pour l'industrie sur la période étudiée (la marge brute baisse de 24 % en moyenne par rapport à la période précédente). Cette chute de la rentabilité s'explique à la fois par une hausse légère des consommations intermédiaires et une baisse du prix producteur pour les Pavies. Les prix implicites révélés par les données Rica semblent confirmer que le prix minimum n'aurait pas été respecté, les transformateurs captant près de 15 % de l'aide au travers de ce système. La réforme de 2000 s'est traduite par une faible baisse de rentabilité sans commune mesure à celle de 1996 (-10 % pour la Mb). L'impact de la réforme de 2000 ne se joue pas sur les prix, qui connaissent une légère augmentation suite à la réforme, mais sur les pratiques des agriculteurs. La rentabilité de la culture semble être maintenue essentiellement par un changement des pratiques et du niveau d'investissement en facteurs de production qui se caractérise à la fois par une baisse des temps de travaux sur les cultures et une réduction des investissements (moindre renouvellement des parcelles, entretiens des réseaux d'irrigation, moindre utilisation des intrants ...). Ceci se traduit par une baisse des coûts de production totaux mais également une baisse des rendements, enfin à long terme une moindre pérennité de l'activité au sein de l'exploitation. Cette analyse est confirmée par les résultats des entretiens auprès des OP et des transformateurs grecs.

En Italie, l'analyse est nettement moins probante étant donné que nous n'avons pas eu accès à l'ensemble des indicateurs qui devaient être étudiés. Nous avons étudié des échantillons portant sur une région spécialisée dans la production de poire et respectivement de pêche : l'Emilia Romagna. Cependant les exploitations étudiées produisent tant pour le frais que pour l'industrie. Dans le cas de la poire, l'évaluation de la rentabilité (Mb/ha) montre nettement des tendances différentes aux trois périodes de réformes avec une dégradation de la rentabilité de la culture avant la réforme de 1996, puis une stabilisation de la marge brute, qui s'améliore de nouveau après la réforme de 2000. Les résultats

montrent que l'amélioration de la rentabilité de la culture après 2000 semble se faire au moyen d'un changement de mode de production. Les agriculteurs semblent s'orienter vers des modes de production plus raisonnés, se traduisant à la fois par une réduction des consommations intermédiaires reflet probable d'un moindre recours aux intrants, et à la fois par le maintien des rendements de production à l'hectare. Par ailleurs, la stabilisation des rendements s'accompagne, voire engendre, une stabilisation des prix, facteurs marqués tous deux par une forte variabilité avant 2000 et une stabilité après 2000. Le lien entre ces effets et les réformes de l'OCM FL Transformés est difficile à démontrer dans la mesure où la comparaison de l'échantillon national ne permet pas d'aboutir à des conclusions nettes.

Dans le cas de la pêche, en Emilia Romagna, on constate une dégradation de la marge brute à l'hectare jusqu'à la réforme de 1996, les résultats s'améliorent à partir de cette date plus ou moins régulièrement. Cette amélioration semble masquer deux phénomènes : tout d'abord une période d'intensification des pratiques se traduisant par une augmentation des consommations intermédiaires et des rendements, puis à la suite de la réforme de 2000, un nouveau changement de pratique se traduisant par une utilisation plus raisonnée des intrants permettant de réduire le CI mais s'accompagnant d'une baisse des rendements à l'hectare. Comme dans le cas de la poire, la comparaison à un échantillon national d'exploitations spécialisées dans la production de pêche ne permet pas de démontrer clairement l'impact des réformes de l'OCM FL Transformés : dans ces évolutions, aucune tendance claire n'apparaissant sur les périodes de réforme, en dehors d'une certaine amélioration de la marge brute en Emilia Romagna à partir de 2000 liée à une amélioration du prix.

En France, dans le principal bassin de production de la poire Williams pour l'industrie, la rentabilité de la culture (Mb/ha et Van/ha) s'est améliorée jusqu'en 1995. Nous ne pouvons pas démontrer l'impact de 1996 par manque de données sur cette période. Cependant, sur la période qui suit la réforme de 2000, la rentabilité s'est dégradée. Ceci s'explique essentiellement par les baisses du prix producteur mais également par le changement du mode de versement de l'aide à compter de 2000 (l'aide n'étant plus versée par un soutien au prix, la rentabilité de la culture n'est plus biaisée). Actuellement, si les producteurs respectent les normes techniques, la culture est très peu rentable du point de vue du producteur (marge sur coûts totaux négative) sans le versement de l'aide. Cependant, ce résultat est à nuancer puisqu'il se fonde sur des données technico-économiques, dans les faits, comme nous l'avons observé en Grèce et en Italie, il est possible que les agriculteurs aient modifié leur mode de production et se soient orientés vers des pratiques permettant de réduire l'utilisation des intrants ou de la main d'œuvre et de maintenir la marge du producteur. En ce qui concerne la pêche Pavie, on constate également une dégradation du résultat (Mb/ha et Van/ha) mais très faible. De ce fait, la marge sur coûts totaux est nettement positive actuellement et ce sans le versement de l'aide. Additionnée de l'aide, on peut considérer que la rentabilité de la culture du point de vue du producteur s'est maintenue dans le temps. Les réformes tant de 1996 que de 2000 n'ayant pas engendré d'amélioration ou de dégradation. Comme dans le cas précédent, ce résultat est à nuancer puisqu'il se base sur des données technico-économiques et non sur une mesure du comportement réel et notamment des changements de pratique des producteurs.

### **6.3. QE7 : QUEL A ETE L'IMPACT DE L'AIDE A LA PRODUCTION DANS LE MAINTIEN DE LA CULTURE DES PÊCHES, NECTARINES ET POIRES FACE A DES CULTURES ALTERNATIVES DANS LES REGIONS CONCERNEES ? QUEL A ETE L'IMPACT DE LA REFORME DE 2000 SUR CET ASPECT ?**

La question évaluative 7 porte à s'interroger sur le rôle de l'aide à production de l'OCM FL transformés dans le maintien de la culture des pêches, nectarines et poires de transformation dans les régions concernées compte tenues des limites du dispositif (un seul type de destination à la transformation est aidé, système des seuils etc.). Elle constitue un approfondissement de la question 6.

En principe, différents facteurs peuvent jouer sur le maintien de ces cultures dans les zones traditionnellement productrices, les plus importants sont :

- l'intérêt économique de la culture par rapport aux cultures alternatives et la durabilité de cet intérêt. L'aide à la production détermine en partie ce facteur ainsi que les changements liés à l'aval de la filière en particulier aux industries de transformation qui peuvent par exemple prendre des décisions de délocalisation, de changements de politique, d'approvisionnement etc.
- les changements techniques intervenus et la capacité financière et humaine des exploitations à adapter leur système de production et l'organisation interne de leur exploitation.

La question invite donc à s'interroger sur deux aspects :

- le premier est un aspect économique : il s'agit de vérifier si, et dans quelle mesure, la rentabilité des cultures étudiées par rapport à celles de cultures alternatives présentes dans les régions de production, s'est maintenue. Sur ce point, il faudra prendre en compte les changements des politiques communautaires de soutien dans les autres secteurs de production.

- le deuxième aspect est un aspect structurel : il s'agit ici de vérifier si, au fil du temps, les structures de production (nombre d'exploitations et surfaces) se sont maintenues. Ceci peut se traduire par trois phénomènes : un maintien des structures mais avec un phénomène de « rajeunissement » : un renouvellement des vergers et/ou une reprise des exploitations par de jeunes agriculteurs ; un élargissement des structures de production et des volumes de production dans les zones traditionnelles ; un déplacement dans de nouvelles zones géographiques.

Par ailleurs, il faudra analyser en quoi les phénomènes observés sont imputables à la modification du système d'aide en 2000 et / ou aux autres facteurs de changement. Pour cela, ces évolutions pourront être comparées à des productions traditionnelles de la région non aidées telles que l'abricot et les variétés de poires ne bénéficiant pas de l'aide.

#### **6.3.1. Critères de jugement et indicateurs**

La méthode d'évaluation proposée utilise trois critères de jugement :

1 Dans les différentes régions de production, le rapport entre la rentabilité de la culture de pêches, nectarines, poires pour la transformation et la rentabilité des cultures alternatives s'est maintenu au même niveau, avant et après la réforme de 2000.

a- Evolution du rapport de la rentabilité (Mb/Sau, Van/Sau) des exploitations spécialisées dans la production de pêches, nectarines et poires pour la transformation et des exploitations spécialisées en cultures alternatives (abricots, poires variétés non aidées, agrumes etc.)

2 Au cours de la période étudiée, d'éventuels phénomènes de rajeunissement/déplacement/élargissement de la structure de production de pêches, nectarines, poires de transformation se sont produits dans les zones traditionnelles et dans de nouvelles zones de production.

a- Evolution du nombre d'exploitations spécialisées en pêches, nectarines et poires livrant à la transformation dans les zones concernées ; idem pour les abricots et les variétés de poire non aidées

b- Evolution des surfaces en pêches, nectarines et poires pour la transformation dans les zones concernées et évolution des surfaces en abricots et variétés de poires non aidées

c- Evolution de la production de pêches, nectarines, poires pour la transformation et évolution de la production d'abricots pour la transformation et variétés de poires non aidées

d- Avis des opérateurs sur le renouvellement des plantations des vergers

#### e- Avis des opérateurs sur l'évolution de l'âge des exploitations

3 D'autres facteurs de changement ont influencé d'éventuels phénomènes de rajeunissement/déplacement/élargissement de la structure de production des pêches, nectarines, poires pour la transformation dans les zones traditionnelles et dans de nouvelles zones de production.

a- Indicateurs qualitatifs sur la base des entretiens avec les professionnels

#### 6.3.2. Sources des données , méthodes et limites de l'analyse

L'analyse de l'intérêt économique relatif de la culture de la pêche pour l'industrie ainsi que de la poire pour l'industrie soulève les mêmes difficultés en terme de disponibilité de données que la QE6. En effet, pour traiter ce point, la base de données Rica est la source d'information la plus fiable et la plus complète. Nous avons déjà décrit dans la QE6 les difficultés liées à l'utilisation de ces données, elles restent valides dans cette question également. Eurostat fournit également des données sur les marges brutes standards par culture ; cependant, ces données sont agrégées au niveau des cultures fruitières tempérées, elles ne permettent donc pas d'évaluer la rentabilité de la culture de la pêche ou de la poire de transformation. En conséquence, nous avons dû utiliser les mêmes sources d'information que dans la QE6, qui diffèrent en fonction des pays, en appliquant les mêmes méthodes, en particulier les mêmes filtres géographiques pour les fiabiliser. Pour comparer la rentabilité des cultures, nous calculons des indices de rentabilité relative (Irr) à partir de plusieurs indicateurs de rentabilité : Mb/Sau, Van/Sau, Marges sur coûts/Sau lorsque nous disposons des données nécessaires à ces calculs. La définition de ces agrégats économiques est présentée dans la partie méthode de la QE6. Nous rapportons les ratios de la culture étudiée sur ceux d'une culture alternative, à titre d'exemple l'Irr basé sur la marge brute se calcule ainsi :

$$\text{Irr}_{\text{Mb}} = \text{Mb}_{\text{culture étudiée}} / \text{Mb}_{\text{cultures alternative}}$$

Un ratio inférieur à 1 indique que la culture alternative est plus rentable que la culture étudiée. Etant donné que nous étudions des cultures pérennes qui ont un coût d'investissement initial et donc un amortissement élevé pesant sur la rentabilité, nous avons jugé bon d'étudier un indice basé sur la Van. De même, étant donné le poids du poste main d'œuvre dans les cultures étudiées, nous avons également jugé important d'étudier un ratio de rentabilité relative calculé sur la marge sur coûts totaux qui inclut la rémunération des facteurs autres que la main d'œuvre familiale et reflète la rentabilité du point de vue du producteur. Les données disponibles n'ont pas permis une analyse aussi poussée que celle qui était prévue initialement sur la formation de la marge brute des cultures alternatives. Les limites principales à la réponse à cette première partie de la question tiennent aux sources des données utilisées : nous ne disposons parfois de données que sur un nombre limité de cultures alternatives, ce qui limite considérablement la validité du raisonnement ; la représentativité des données est aussi parfois discutable pour les raisons invoquées dans la QE6 ; enfin nous utilisons des sources hétérogènes selon les pays qui ne permettent pas de comparaison. Rappelons que nous travaillons sur des ratios de rentabilité économique par rapport aux facteurs de production. Qu'ils soient fournis par le Rica ou calculés par nos soins, ils ne tiennent donc pas compte des aides directes versées au producteur. Ainsi l'abandon du soutien par le prix (ie du prix minimum en 2000) pour un prix contractuel se traduit naturellement par une baisse de rentabilité. Lorsque les données le permettaient, nous avons donc également fait une analyse de la rentabilité du point de vue du producteur qui tient compte de l'aide directe.

En dehors des cultures présélectionnées, les variétés de poires non aidées et l'abricot, nous avons fait une sélection de cultures alternatives à étudier en fonction de leur contribution à la valeur ajoutée régionale. Si ces données n'étaient pas disponibles, nous avons dû nous contenter de sélectionner les cultures sur la base de leur importance en terme de surface. Notons que malgré cette sélection nous avons souvent été contraints dans le choix final des cultures de comparaison par les données disponibles.

En ce qui concerne le second critère de la question concernant les structures du secteur de production, nous utilisons des statistiques provenant soit des instituts nationaux soit d'Eurostat. Sur certains points, tels que l'analyse des structures des exploitations nous avons des données provenant d'instituts statistiques nationaux voire régionaux qui peuvent être relativement hétérogènes selon les zones étudiées. Cela peut expliquer des différences légères de présentation selon les pays. Une analyse poussée des filières de production est présentée en annexe, cette analyse est le résultat à la fois d'un

travail sur les données statistiques précitées et sur des études de terrain. L'étude des structures de production s'appuie largement sur l'analyse des filières (voir annexe), nous y faisons régulièrement référence dans cette question.

Dans notre analyse des superficies de poires et de pêches destinées à la transformation, faute de données sur les superficies de poires et de pêches destinées à l'industrie, nous utilisons les superficies de Williams issues de la base Fructus sur Eurostat, et les données régionales existantes sur les superficies de pêches (seule l'année 2002 est disponible sur Eurostat au niveau régional). Pour les pêches, nous nous appuyons aussi sur les volumes de production de pêches Pavie (*proxy* des volumes de production de pêches d'industrie au niveau régional) fournis par Europech. Cette estimation des volumes de pêches d'industrie n'est pas trop éloignée de la réalité en Kentriki Makedonia ; en revanche, en Espagne et en Italie les Pavies sont aussi destinées au marché du frais. D'autre part, lorsque cela a été possible (en France, poires), nous avons utilisé les données des enquêtes vergers nationales, qui diffèrent des données de la base Fructus.

Pour analyser l'évolution des vergers de poires et de pêches d'industrie par rapport aux cultures alternatives, nous avons étudié le ratio "Surfaces de poires Williams ou de pêches Pavie/Surfaces de blé, maïs, etc." Pour une meilleure lecture des données, nous avons indexé ces ratios sur une base 100. Il est important de noter que nos données les plus récentes sur les superficies de poires par variété datent de 2002 ; des changements ont pu se produire depuis, que nous ne pouvons pas observer. C'est particulièrement limitant lors de la comparaison avec les cultures alternatives annuelles dont les surfaces peuvent varier de façon très significative en 4 ans. Nous avons donc complété l'analyse avec l'évolution des surfaces des cultures alternatives. Pour les pêches, faute de données sur les superficies de Pavie, nous avons utilisé le même type de ratio avec les productions.

### **6.3.3. Analyse de la rentabilité des cultures de pêches et de poires de transformation par rapport aux cultures alternatives**

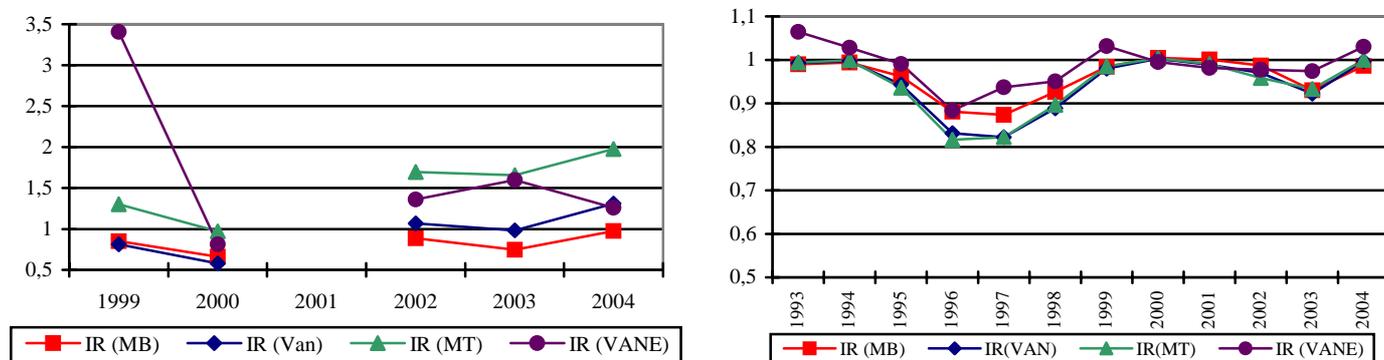
#### **6.3.3.1 Grèce : rentabilité comparée dans la région de Kentriki Makedonia**

Il était envisagé de comparer la rentabilité de la culture de pêche industrie à plusieurs cultures pratiquées dans la région, nous avons identifié la viticulture, la culture de kiwi, la culture de la pêche pour le frais et l'abricot. Cependant, à partir des données Rica, seule la comparaison à la viticulture a pu être faite. Comme nous l'avons expliqué dans la QE6, nous avons prévu d'utiliser les résultats de l'échantillon national sur le groupe fruits à noyau représentatif de la culture de pêches, nectarines mais aussi de l'abricot et de la prune, comme groupe de comparaison aux autres fruits à noyaux. Cependant, l'échantillon national que nous désirions utiliser à cet effet est composé à 98% d'exploitations de Kentriki Makedonia, les résultats comme nous le voyions dans le graphique ci-dessous, sont donc proches. De plus, la base de données Rica n'a pas d'échantillon assez large sur les petits fruits (groupe auquel appartient la culture du kiwi) pour que nous puissions l'exploiter.

Nous avons fait une comparaison entre la rentabilité des fruits à noyau en Makedonia, région très spécialisée dans la culture de Pavie qui est donc considérée comme représentative de cette culture de Pavie, à l'échantillon national qui intègre en faible proportion des producteurs d'autres fruits à noyau (abricot, prune, pêche de frais). Elle fait ressortir une rentabilité légèrement inférieure de la pêche Pavie par rapport aux fruits à noyau au niveau national (les résultats sont inférieurs dans la région de Makedonia par rapport aux résultats du groupe fruits à noyau au niveau national). On constate également une période d'effondrement régulier de la rentabilité relative jusqu'en 1996 et 1997. A compter de 1997, la rentabilité s'améliore pour retrouver le niveau de 1994 jusqu'en 2003. Il faut rappeler que 1997, 1998 et 2003 correspondent aux années de faible production de la pêche (voir partie 32 - description du secteur) ce qui a nécessairement modifié la rentabilité de la culture de la pêche alors que les autres cultures du groupe n'étaient pas affectées. L'analyse des données Rica des exploitations de fruits à noyau à l'échelle régionale de Kentriki comparées aux données à l'échelle nationale (voir graphique ci-après) montre que deux facteurs expliquent ces variations qui restent minimales : une amélioration du prix implicite des fruits à noyau au niveau national entre 1996 et 1998, prix qui sont tout à fait alignés au cours des autres périodes. Par ailleurs, une évolution différente des frais généraux entre les deux groupes d'exploitations avec une baisse des frais généraux des exploitations du groupe national jusqu'en 1996 et un réaligement à un niveau équivalent en 1998.

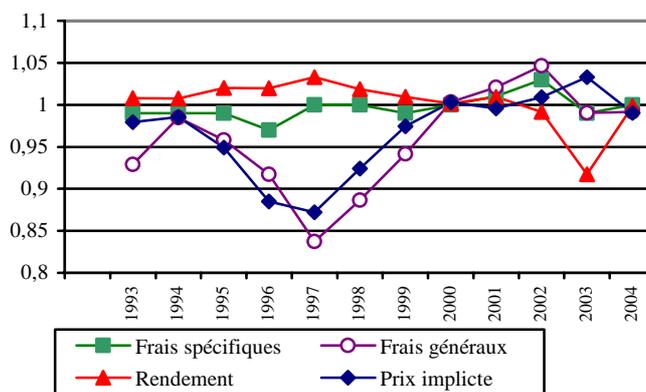
Cette analyse montre donc que ces évolutions relatives semblent difficiles à relier à un effet direct des réformes.

**Figure 85 : Comparaison de la rentabilité relative des pêches Pavie pour l'industrie à la vigne en Kentriki Makedonia (gauche) et aux fruits à noyau au niveau national (droite)**



Source : Agrosynergie sur données Rica CE

**Figure 86 : Rapport entre les résultats des exploitations productrices de fruits à noyau en Kentriki Makedonia et ceux des exploitations productrices de fruits à noyau en Grèce**



Source : Agrosynergie sur données Rica CE

En ce qui concerne la comparaison à la viticulture, le calcul des Irr montre dans le graphique ci-dessus que la rentabilité de la pêche s'est améliorée par rapport à celle de la vigne après 2000. Depuis 2000, la marge brute à l'hectare de la pêche est presque équivalente à celle de la viticulture, alors qu'elle lui était systématiquement inférieure depuis 1999. Par ailleurs, la Van et la marge sur coûts totaux de la pêche sont depuis 2002 supérieures à celles de la viticulture.

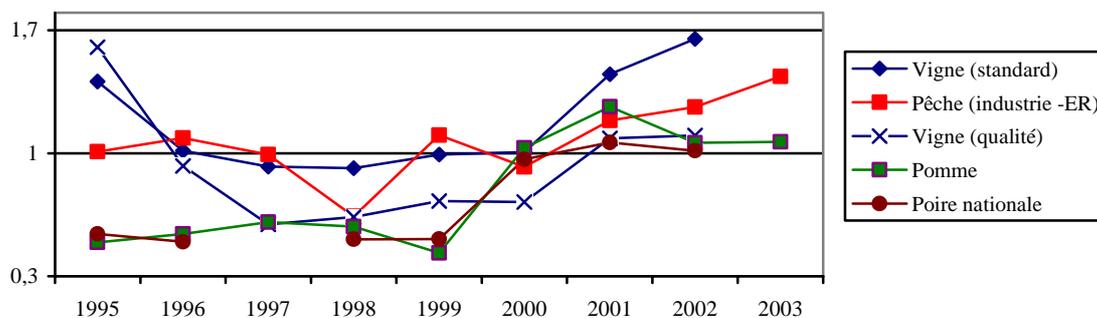
L'analyse comparée de la rentabilité relative sur l'indicateur Vane permet d'étudier la rentabilité relative des exploitations spécialisées en tenant compte des subventions d'exploitations qui peuvent être versées. La difficulté de la comparaison est que la viticulture est un secteur également soutenu par la CE. L'analyse de la Vane confirme l'amélioration de la rentabilité relative des exploitations spécialisées en culture de pêche, comparée aux exploitations spécialisées en viticulture.

Ces données ne peuvent servir qu'à titre illustratif, elles restent trop partielles pour émettre une conclusion fiable sur l'effet des réformes de l'aide à la production sur la rentabilité relative de la culture étudiée. L'analyse de l'évolution comparée des surfaces des cultures alternatives nous permettra de la compléter pour émettre une conclusion.

### 6.3.3.2 Italie : Rentabilité de la culture de la poire comparée aux cultures alternatives en Emilia-Romagna

Dans le cas de l'Italie, en Emilia-Romagna, nous avons pu comparer la marge brute de la poire à la culture de la vigne standard et de qualité, à la pêche et la pomme. Nous avons également intégré une comparaison avec la poire au niveau national plus représentative de la poire produite pour le marché du frais. Les résultats sont présentés dans le graphique suivant. Nous ne disposons pas de données pour comparer également l'évolution des Van et des marges sur coûts totaux et de la Vane.

Figure 87 : Irr (Mb) des cultures de poire en Emilia-Romagna



Source : Agrosynergie sur données Rica-Italie

Dans le graphique ci-dessus, il apparaît trois périodes :

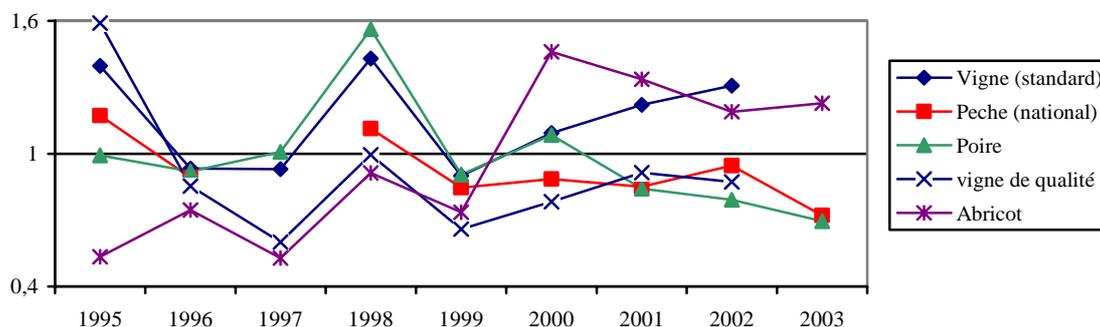
- avant 1996, la poire se situait à un niveau intermédiaire. Elle était plus rentable en Emilia-Romagna que les deux types de cultures de vignes et que la pêche, en revanche, elle était nettement moins rentable que la pomme et la poire au niveau national,
- à partir de 1997, la rentabilité relative de la poire émilienne s'est dégradée : la plupart des cultures alternatives sont plus rentables que la poire ou d'une rentabilité équivalente,
- à partir de 1999 et de manière plus marquée à la suite de la réforme de 2000, la rentabilité de la poire s'est nettement améliorée. A compter de 2001, la poire émilienne a une rentabilité légèrement supérieure à la poire au niveau national, à la pomme et très supérieure à la pêche et la vigne.

Etant donné que le processus d'amélioration de la rentabilité de la poire s'engage dès 1999, (notamment par rapport à notre groupe de comparaison étalon composé de l'échantillon national du groupe poire représentant plus majoritairement des poires non-aidées) il est difficile de conclure que la réforme de 2000 a généré cet impact. Dans la question 6, nous avons déjà montré que la rentabilité relative de la poire émilienne s'est améliorée par rapport à la rentabilité nationale car le prix implicite de la poire au niveau de l'échantillon national s'était fortement dégradé. On peut cependant conclure que l'amélioration de la rentabilité de la culture de la poire émilienne montrée dans la QE6 a eu également pour conséquence d'améliorer la rentabilité relative de la poire par rapport aux cultures alternatives régionales. L'augmentation du prix producteur pour la poire industrie constatée dans la QE1 peut y avoir contribué.

### 6.3.3.3 Italie : Rentabilité de la culture de la pêche comparée aux cultures alternatives en Emilia-Romagna

En ce qui concerne la culture de la pêche dans la région d'Emilia-Romagna, la rentabilité a été comparée à l'abricot, la vigne (standard et qualité) et la poire. Nous avons également présenté la comparaison à la pêche au niveau national, reflet de la rentabilité de la culture de pêche pour le marché du frais.

**Figure 88 : Indices de rentabilité relative des cultures de pêche en Emilia-Romagna par rapport à des cultures alternatives**



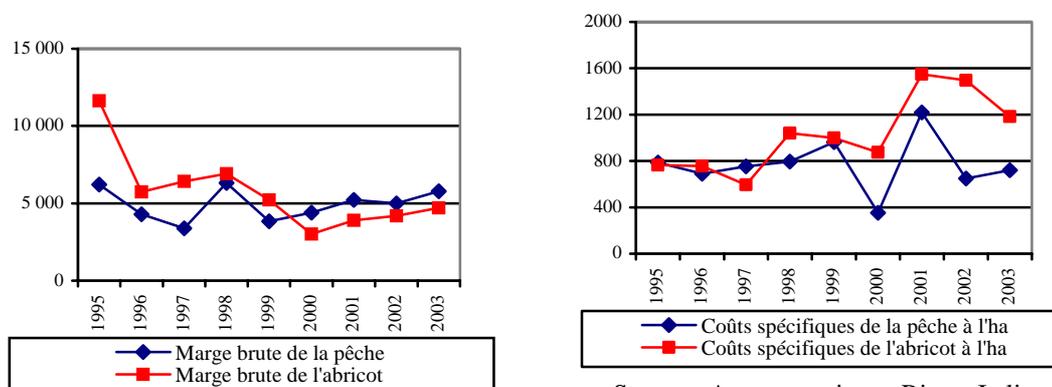
Source : Agrosynergie sur données Rica-Italie

Il ressort du graphique précédent que comparée aux cultures alternatives, la pêche d’Emilia Romagna a une rentabilité intermédiaire : sa rentabilité est très variable avant 1999 (cf. QE6). De ce fait, elle est selon les années plus ou moins rentable qu’une culture alternative donnée. Cependant en moyenne, elle est soit plus rentable, soit d’une rentabilité équivalente à la poire et la vigne ou la pêche au niveau national. En revanche, elle est moins rentable que la vigne de qualité est surtout que l’abricot.

A partir de 1999, la rentabilité de la pêche se stabilise, on constate à cette date une dégradation relative de la rentabilité de la pêche émilienne comparée à la poire à la vigne de qualité, alors que sa rentabilité s’améliore face à la vigne standard et à l’abricot, culture qui nous sert d’étalon dans cette analyse. Nous présentons une étude détaillée de composition de la Marge brute de l’abricot comparée à celle de la pêche en Emilia-Romagna dans les quatres graphiques suivants. Il en ressort que la rentabilité relative de la pêche s’apprécie face à celle de l’abricot à partir de 2000, à la fois au regard d’une baisse de la marge brute de l’abricot et de la hausse légère de celle de la pêche que nous avons déjà relevée dans la QE6.

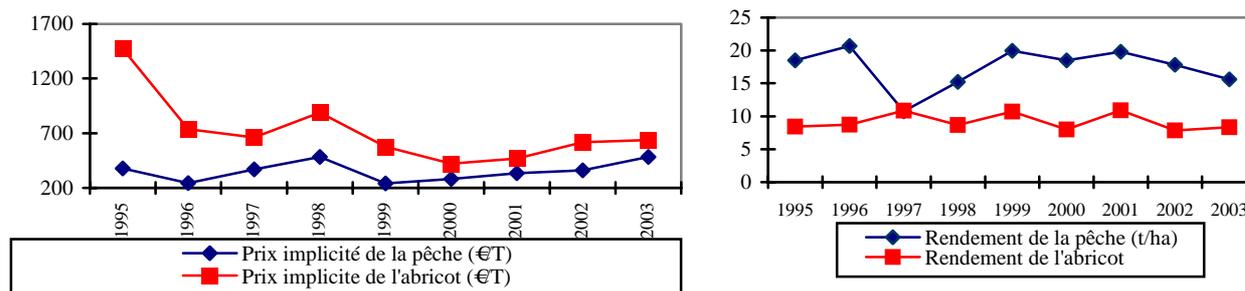
La baisse de la marge brute de l’abricot est liée à une baisse régulière du prix de l’abricot de 1995 à 2001, date où la tendance s’inverse très légèrement, associée à une hausse importante des coûts spécifiques de l’abricot à partir de 1998 jusqu’en 2002. Cette hausse est nettement plus marquée sur la culture de l’abricot que sur celle de la pêche. Les producteurs d’abricots ne semblent donc pas avoir eu le comportement des producteurs de pêches (décrit dans la question précédente) caractérisé par une baisse de l’utilisation des intrants avant 2003. Ceci permet aux producteurs d’abricots de maintenir un rendement régulier mais pas de maintenir leur marge. Cette situation semble s’atténuer à partir de 2003. L’abricot a été soumis à une baisse de prix forte à laquelle les producteurs ont réagi plus tardivement que dans le secteur de la pêche où le prix implicite observé dans la base de données Rica est faible depuis une longue période.

**Figure 89 : Marge brute à l’hectare de la pêche et de l’abricot dans la région d’Emilia Romagna**



Source : Agrosynergie sur Rica – Italie

**Figure 90 : Evolution des prix (€/T) et des rendements (T/ha) de la pêche et de l'abricot en Emilia Romagna**



Source : Agrosynergie sur données Rica Italie

#### 6.3.3.4 France : la rentabilité comparée dans le Languedoc-Roussillon

Nous analysons des données technico-économiques produites par différentes Chambres d'Agricultures des bassins de production de la poire en France. Nous comparons la rentabilité de la culture de la poire à la vigne, aux oliveraies, à l'abricot et la pêche et certaines cultures annuelles en développement dans la zone (asperge, melon ...). Etant donné que nous comparons des cultures pérennes, caractérisées par un haut niveau d'investissement à l'hectare, à des cultures annuelles, il est nécessaire de faire une comparaison sur la base de la Van/ha (marge brute déduite des amortissements). Par ailleurs, afin de tenir compte de l'importance des charges de main d'œuvre sur les cultures horticoles nous avons également présenté un *proxy* du revenu familial qui correspond à la marge nette déduite des coûts de main d'œuvre extérieure<sup>15</sup>. Le calcul de la marge sur coûts totaux n'étant pas possible par manque de données.

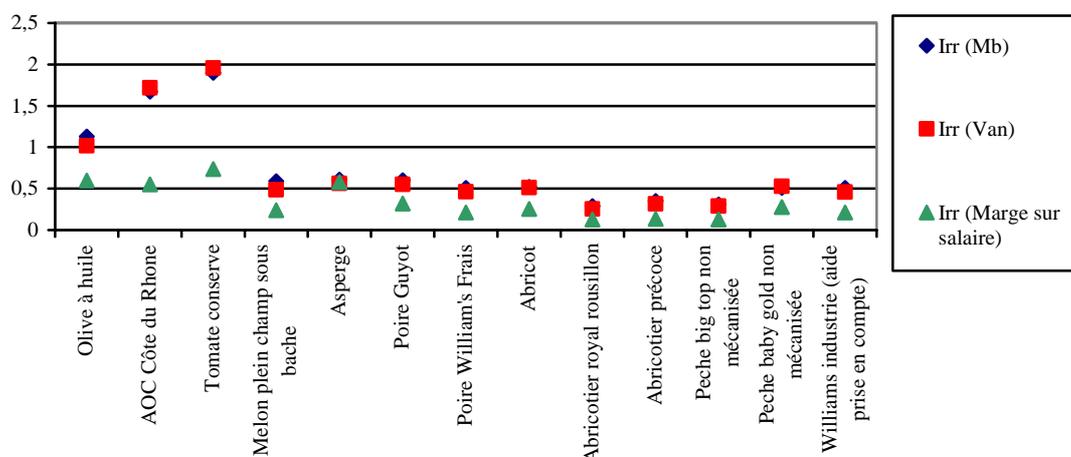
Enfin nous présentons un calcul selon les définitions économiques de ces indicateurs (c'est-à-dire sans tenir compte des aides directes), cependant, nous avons jugé intéressant d'indiquer également les résultats de la Williams aide comprise afin de refléter la situation du point de vue du producteur. La limite de ces raisonnements est que certaines cultures bénéficient également d'aides qui ne sont pas prises en compte dans cette analyse.

La limite de l'analyse sur les données françaises est que nous ne disposons que d'un point en 2004. Cette analyse ne permet donc pas de faire une analyse dynamique, cependant elle donne un éclairage sur la rentabilité relative actuelle des deux cultures étudiées.

Nous présentons ci-dessous les indices de rentabilité relative des différentes cultures étudiées.

<sup>15</sup> Nous ne disposons pas de mesure exacte de la part du travail effectué par la main d'œuvre familiale et par la main d'œuvre extérieure sur les parcelles de poire pour l'industrie. Cependant, les entretiens ont montré et les statistiques régionales montrent que dans la région Languedoc-Roussillon les exploitations sont de type familiale, de petites tailles et diversifiées. Elles sont essentiellement gérées par la main d'œuvre familiale sauf au période de pointe de travail du calendrier agricole qui correspond en arboriculture à la récolte. Nous avons donc essentiellement tenu compte des coûts de main d'œuvre à la récolte.

**Figure 91 : Rentabilité comparée de la culture de poire Williams et de la pêche pour la transformation au sirop à d'autres cultures alternatives – Cas du Languedoc-Roussillon**



Source : Elaboration Agrosynergie sur données Chambre d'Agriculture du Vaucluse, Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales, Viniflor, Service des nouvelles du marché

Ce graphique montre clairement qu'en terme de rentabilité économique (Irr Mb), la culture de poire industrie est moins rentable que la plupart des cultures régionales en dehors des tomates conservées, de la vigne et des oliveraies. Cependant, si l'on considère la rentabilité du travail familial à partir de l'Irr marge sur salaire, la culture de la poire est moins rentable que toutes les cultures alternatives dans le bassin languedocien.

Actuellement, l'aide est un élément économiquement essentiel pour le maintien de cette culture dans le bassin du Languedoc-Roussillon. Elle permet d'élever notablement la rentabilité de la poire d'industrie et de la situer à des niveaux équivalents aux autres cultures alternatives.

On peut noter dans les deux figures précédentes que la pêche d'industrie (Pêche Baby Gold) a une rentabilité économique supérieure à la Williams industrie.

#### 6.3.4. Développement des structures de production de poires par rapport aux cultures alternatives

##### 6.3.4.1 Superficies et production de poires au niveau européen

Dans la partie de description du secteur de ce rapport, nous avons noté que le verger de poires européen représente environ 110 000 ha. Il a connu une régression de 15 % ces dix dernières années (de 1992 à 2002<sup>16</sup>) dans l'UE-15, après une hausse dans les années 80 et 90. Cette régression est le résultat de plusieurs facteurs : en particulier en Grèce et en France, elle est liée au feu bactérien dont le développement a suscité des campagnes d'arrachage. Cependant, dans les deux principaux bassins de production actuels, l'Italie et l'Espagne, cette maladie ne s'est pas encore répandue (Deckers, Schoofs, 2005). Nous ne disposons pas de mesure réelle des surfaces cultivées pour l'industrie, nous étudions donc l'évolution des variétés aidées dans le cadre du régime d'aide c'est-à-dire de la Williams et la Rocha. Etant donné que jusqu'à présent la Rocha est uniquement cultivée pour le frais et qu'elle n'a pas donné lieu à des versements d'aide significatifs, nous nous intéressons essentiellement à l'évolution du verger de Williams<sup>17</sup>.

La variété Williams est la troisième variété cultivée dans l'UE-15 derrière la Conférence et l'Abate Fetel, suivie par la Blanquilla (Eurostat Fructus, 2002). La Conférence et l'Abate Fetel sont les deux seules variétés dont les superficies sont en progression dans l'UE des 15. La Williams n'a pas bénéficié d'une telle dynamique, le verger a donc connu une régression qui est cependant moins forte que la moyenne européenne du verger de poires et d'environ 11%. On peut donc considérer que la

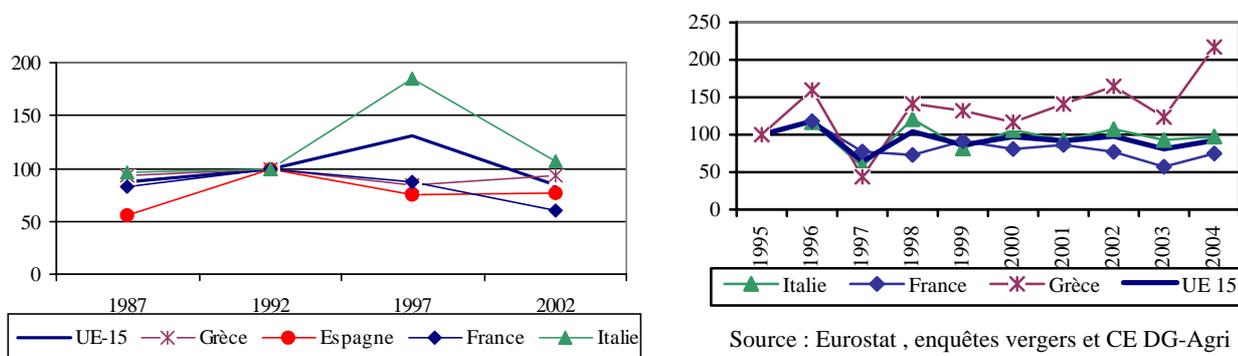
<sup>16</sup> Les données présentées proviennent de l'enquête verger dont le recensement le plus récent est en date de 2002.

<sup>17</sup> Voir introduction pour une description plus précise de la localisation et de l'extension de la culture de la poire Rocha dans l'UE

variété Williams montre une bonne résistance face à la régression du verger européen, sans se situer dans le groupe des variétés dynamiques en développement.

Le graphique suivant présente un indice de l'évolution des surfaces en base 1992 et de la production en base 1995. Il montre que les surfaces du verger de Williams se sont développées jusqu'en 1997 pour nettement régresser par la suite. Cependant, cette évolution ne se répercute pas sur le niveau de production qui reste relativement stable mais en baisse légère.

**Figure 92 : Indice d'évolution des surfaces (gauche) et de la production (droite) de la poire Williams**



Source : Eurostat , enquêtes vergers et CE DG-Agri

En terme de déplacement des zones de production :

actuellement la première zone de production de la Williams est l'Italie suivie de la France puis de l'Espagne et la Grèce. Les deux principaux pays producteurs ont vu leurs vergers et leurs productions se développer jusqu'au début des années 90 pour la France et jusqu'à début 2000 pour l'Italie. A ces dates respectives, leurs vergers ont connu une régression importante. L'Espagne et la Grèce ont connu une dynamique similaire à la France mais avec une moindre réduction des surfaces sur les 10 dernières années.

Malgré ces tendances, l'Italie a su maintenir une production relativement stable, alors que la France connaît une baisse légère de production et que la Grèce voit sa production se développer. Nous n'avons pas de chiffres sur la production de Williams espagnole mais on peut supposer au vu de l'évolution des surfaces que cette dernière s'est également développée. On peut donc considérer que le potentiel de production est principalement resté en Italie et par ailleurs que le potentiel de production français a été très légèrement réalloué sur l'Espagne et la Grèce, bien que ces deux pays restent des petits pays producteurs dans le secteur de la Williams.

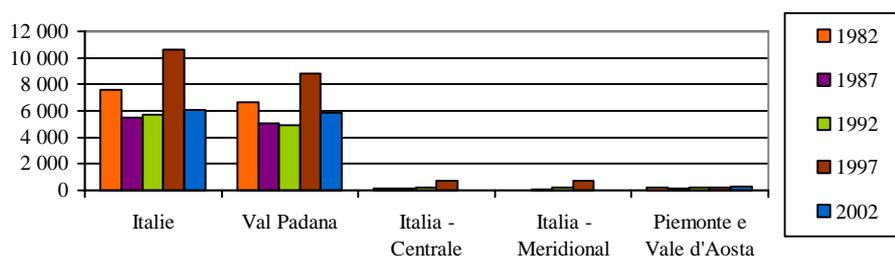
### 6.3.4.2 Les structures de production de poires de transformation en Italie

#### Evolution des superficies et des productions de poires en Italie

Actuellement, en Italie la Williams (21 % du verger en 2005) est la seconde variété cultivée derrière l'Abate Fetel (29%) et devant la Conférence (16%) (Deckers, Schoof, 2005). La Williams est cultivée en Italie de manière traditionnelle et nous montrerons qu'elle a su conserver une place importante alors que d'autres variétés traditionnelles (Giffard, Favorita Di Clapp) régressaient face à de nouvelles variétés (Abate Fetel, Decana).

Comme le montre le graphique suivant, la production de la Williams est très concentrée géographiquement dans le Val de Padana, au sein duquel l'Emilia-Romagna (notamment les provinces de Ferrara et Modena) représente plus de 90% des superficies de poiriers en 2002 (Source, Région d'Emilia-Romagna, cf. annexe filière italienne de poire de transformation).

**Figure 93 : Evolution des surfaces de poire William (Ha) dans les principaux bassins de production italiens**



Source : base de données Fructus sur Eurostat

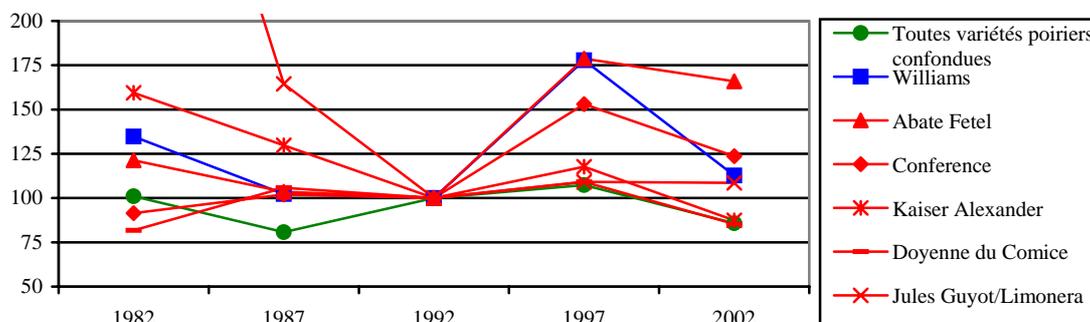
Sur la période étudiée (de 1992 à 2002), le verger de Williams s'est développé de 6 % en Italie et de 15 % dans le Val de Padana. Cependant, cette croissance moyenne masque un déploiement très marqué des surfaces entre 1992 et 1997 (hausse de 84%), hausse particulièrement marquée dans le bassin de production central (le Val de Padana) mais également dans les bassins de production mineurs. Elle a été suivie par une baisse importante en 2002 (baisse de 42%), période où les surfaces de production atteignent à nouveau des niveaux équivalents à la période de 1992. La baisse des surfaces ne s'accompagne pas d'une baisse de production qui reste relativement stable sur l'ensemble de la période étudiée malgré de fortes fluctuations annuelles (voir figure ci-après).

En terme de déplacement des zones de production, la régression du verger italien s'accompagne d'une certaine concentration dans le principal bassin de production, le Val Padana (voir Figure 93).

La baisse des surfaces sur la période suivant la réforme de 2000 est confirmée par les entretiens réalisés dans la région : la principale OP d'Emilia-Romagna dans le secteur de la transformation<sup>18</sup> a réduit ses superficies de poires Williams de 21,72 % depuis 1996.

En termes de répartition entre les variétés, le graphique suivant met à jour la dynamique de la Williams comparée aux autres variétés de poires ne bénéficiant pas de l'aide.

**Figure 94 : Evolution des surfaces de Williams et des autres variétés dans la région du Val Padana (indice 100 base 1992)**



Source : Agrosynergie sur données Fructus sur Eurostat

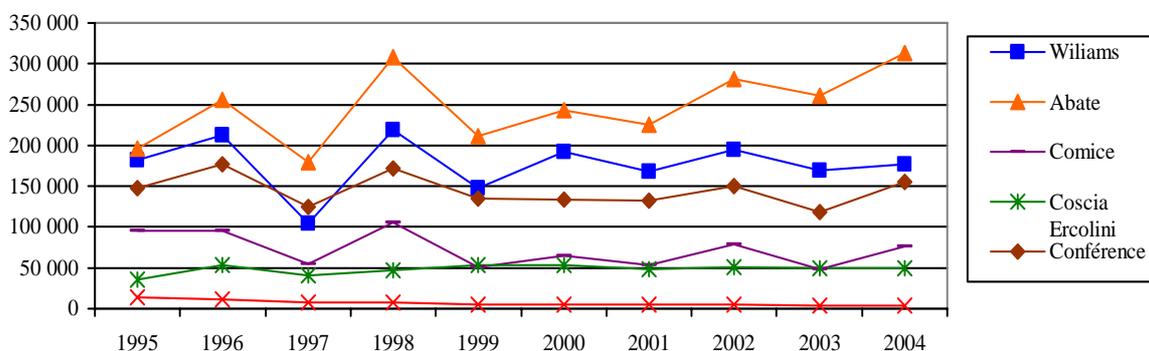
Les données montrent que la hausse des superficies entre 1992 et 1997 n'est pas spécifique à la Williams : l'Abate et la Conférence (et dans une moindre mesure la Kaiser), des variétés destinées au marché du frais, ont aussi progressé fortement sur cette période. Il est donc probable que cette dynamique ait été liée à la demande du marché du frais de poires, même pour la variété Williams. L'attrait du débouché industriel ne s'est pas accru, puisque dans la QE2 nous avons montré que les livraisons à la transformation sont restées globalement stables sur l'ensemble de la période 1993-2004.

L'attrait de l'Abate est confirmé par l'évolution des volumes de production par variété en Italie (voir la figure ci-après). En effet, la production nationale d'Abate est en forte augmentation (+16,38 % entre les moyennes 1995-2000 et 2001-2004), tandis que la production de Williams ne montre pas

<sup>18</sup> Organisation de producteurs qui associe 45 coopératives sur l'ensemble de l'Italie et commercialise 85 000 tonnes de fruits chaque année

d'évolution nette. Comme pour la Williams, la production d'Abate a connu un gain de rendement puisqu'elle augmente entre 1997 et 2002 alors que les superficies diminuent.

**Figure 95 : Evolution de la production de poires par variétés (tonnes) en Italie, 1995-2004**



Source : CE DG-Agri C.2., 2005 à partir d'Eurofel

### La structure des exploitations de poires en Emilia-Romagna

Selon l'analyse réalisée sur le terrain, il n'existe pas en Emilia-Romagna d'exploitations spécialisées dans la production de poires ou de pêches pour l'industrie. Les exploitations produisent pour le frais et la transformation est considérée comme un débouché complémentaire voire alternatif dont l'utilisation est fonction de son intérêt économique. Par ailleurs, les cultures de pêches et de poires sont souvent associées dans les exploitations émiliennes et sont principalement situées en plaine. La description des structures des exploitations présentées dans ce paragraphe concerne donc à la fois le secteur de production de la poire que celui de la pêche.

La structure des exploitations présente des spécificités entre les différentes provinces de production du fait de leur situation géographique, leur potentialité agronomique et leur histoire (Cf. analyse des filières en annexe pour plus de détail). Selon les entretiens menés avec les OP, les exploitations sont en moyenne de petite taille, tenues par des exploitants dont la moyenne d'âge est d'environ 50 ans et fortement diversifiées. Concernant l'âge des exploitants, nous n'avons pu obtenir de données que sur l'âge de l'ensemble des exploitants d'Emilia-Romagna. On constate, à l'instar des informations récoltées lors des entretiens spécifiques au secteur des pêches et poires, que la majorité des exploitants de la région ont plus de 55 ans en 2003 mais c'était déjà le cas en 1993. Sur la période 1993-2003, on n'observe pas de vieillissement des exploitants, il y aurait même plutôt un léger rajeunissement (hausse de la proportion des exploitants de moins de 45 ans). Cependant, aucun élément ne nous permet de relier cette observation aux secteurs de la poire et de la pêche d'industrie.

**Tableau 41 : Evolution de l'âge des exploitants de la région d'Emilia-Romagna**

	1993	1995	1997	2000	2003
Ensemble des exploitations: nombre	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Exploitants de moins de 35 ans	4,62%	3,79%	4,52%	5,09%	5,15%
Exploitants d'âge compris entre 35 et 44 ans	8,38%	7,28%	9,89%	11,08%	12,50%
Exploitants d'âge compris entre 45 et 54 ans	18,50%	19,91%	18,48%	17,29%	19,77%
Exploitants d'âge compris entre 55 et 64 ans	27,95%	29,73%	27,78%	23,27%	19,46%
Exploitants de 65 ans et plus	38,91%	37,10%	37,28%	41,68%	41,76%

Source : Statistiques agricoles régionales d'Eurostat, 2006

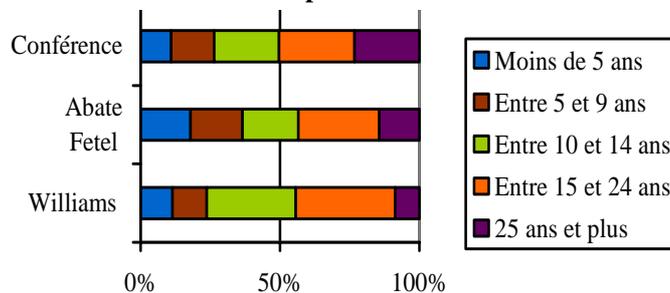
Par ailleurs, les données d'AGEA indiquent une baisse du nombre d'exploitations qui livrent des pêches et des poires à la transformation dans le cadre du régime d'aide entre 2001 et 2003, de 4 975 à 4 568 exploitations. Il s'agit là d'une tendance que l'on constate sur l'ensemble du secteur agricole (Cf. question 11/12), ce n'est pas particulier aux exploitations participant au dispositif poires et pêches transformées. Pour les fruits étudiés, cette baisse est associée à un maintien des volumes livrés à la transformation.

Il semble que la tendance actuelle dans ces exploitations soit plutôt à l'adaptation de la production au marché du frais qu'à la spécialisation dans les fruits de transformation : dans le cas de la poire, la seule variété qui se développe est l'Abate, destinée au frais et une stagnation de la Williams.

### Renouvellement des vergers de poires

La répartition des vergers par classe d'âge confirme le développement de la variété de poires Abate Fetel en Emilia-Romagna, face à la Williams car le verger d'Abate est plus jeune que le verger de Williams (36,56 % des arbres ont moins de 9 ans contre 23,72 %).

**Figure 96 : Répartition des superficies de vergers de poire par classe d'âge en 2002, Emilia-Romagna en % de superficies totales**



Source : Fructus, Eurostat, 2006

Les données montrent aussi que la proportion d'arbres de plus de 25 ans est plus faible dans le verger de Williams que d'Abate. C'est un argument de plus en faveur de l'hypothèse que la réduction des superficies de Williams entre 1997 et 2002 est en partie liée à l'arrachage de vergers peu productifs (en particulier les vieux vergers). De plus, cela amène à penser que l'aide à la transformation a pu faciliter l'arrachage de ces vieux vergers. Cependant, d'autres facteurs ont pu contribuer aussi à l'arrachage des vieux vergers de poires : le souci des producteurs de rentabiliser au mieux leurs terrains, des programmes d'aide nationaux, etc.

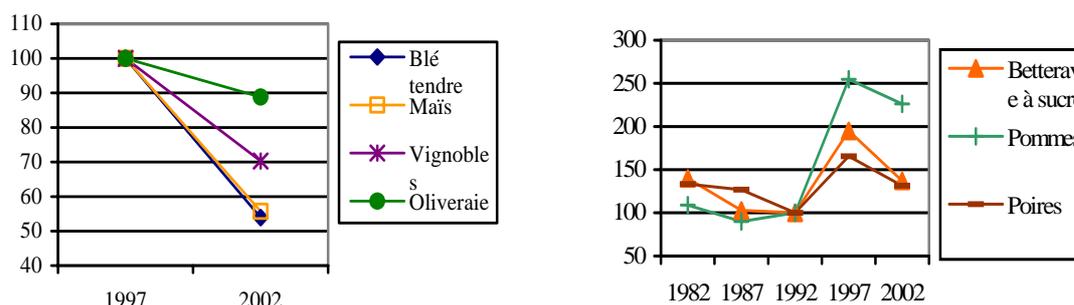
### Cultures alternatives en Emilia-Romagna

Nous avons montré que le verger d'Abate Fetel s'est largement étendu depuis 1992 et se maintient alors que le verger de Williams est en net recul. Malgré tout, cela ne signifie pas qu'une partie du verger de Williams a été remplacé par des poiriers Abate.

Par ailleurs, nous avons aussi vu que les exploitations productrices de pêches et de poires sont diversifiées, ce qui peut faciliter la reconversion des vergers de Williams.

L'évolution du rapport des superficies du verger de poires Williams et des cultures alternatives montre que les Williams déclinent entre 1997 et 2002 dans le Val de Padana par rapport à toutes les cultures alternatives étudiées c'est-à-dire le blé tendre, le maïs, les vignobles, les oliviers, les betteraves à sucre, les pommes, et l'ensemble des variétés de poires. Pour les 3 dernières cultures, nous avons pu étudier le ratio à partir de 1982, les courbes suivent celle de la surface en Williams analysée précédemment : en particulier, on peut affirmer que de 1992 à 1997, la poire Williams a gagné du terrain comparée aux autres cultures puis a régressé en 2002. Sur l'ensemble de la période 1992-2002, le verger de la Williams s'est plus développé dans le Val Padana que la betterave à sucre, les pommes et même les poires. Ces résultats doivent être relativisés par rapport au contexte actuel de la PAC : parmi les cultures alternatives identifiées dans la région, certaines comme le blé tendre, le maïs, l'olive (pour l'huile), la betterave à sucre sont depuis peu sous des régimes d'aide découplés, tandis que d'autres, comme la vigne (pour le vin) sont encore sous des régimes couplés, à court terme au moins. Cela fera sans doute varier la rentabilité relative des cultures ; la question est de savoir dans quelle mesure. Les données disponibles ne permettent pas d'observer cet effet éventuel car elles s'arrêtent en 2002.

**Figure 97 : Evolution du rapport des superficies de poires et des cultures alternatives dans le Val Padana (base 100 en 1997 à gauche et base 100 en 1992 à droite)**



Source : Elaborations Agrosynergie, à partir de données Eurostat (Statistiques agricoles régionales et Fructus)

Nous pouvons compléter cette analyse avec l'étude des superficies des principales cultures en Emilia-Romagna. La culture qui s'est le plus développée depuis 1996 est le maïs : ses superficies ont presque doublé entre 1996 et 2004, atteignant 141 490 ha. Les tomates d'industrie (et de frais mais celles-ci représentent peu de surfaces) ont aussi progressé dans une moindre mesure, passant de 29 430 à 33 266 ha (+13%). La culture d'olive émilienne est beaucoup plus modeste avec 2 780 ha mais a doublé ses surfaces sur la période (Source : région Emilia-Romagna). Exceptées ces cultures, et le sorgho, toutes les cultures d'Emilia-Romagna ont régressé, plus (blé tendre, soja, pêches) ou moins (vignes, nectarines, blé dur).

La régression globale du verger italien s'accompagne d'une certaine concentration dans le principal bassin de production, le Val Padana (avec en particulier la région d'Emilia-Romagna). La culture de poires Williams en Italie, et principalement en Emilia-Romagna, a connu une forte progression entre 1992 et 1997, qui n'est pas liée apparemment à l'aide à la transformation puisque d'autres variétés ont connu une hausse similaire (Abate et Conférence). Depuis 1997, on observe un recul des superficies associé à un gain de productivité du verger de Williams (en partie dû peut-être à l'arrachage de vieux vergers). L'étude des autres variétés de poires montre que le verger de Williams a plus régressé que les vergers d'Abate ou de Conférence. Il semble donc que la culture de poires, et notamment le choix des variétés, soit principalement influencée par le marché du frais. Il est possible que le verger de Williams ait été remplacé, pour une faible part, par des Abate mais ce n'est pas prouvé. Quant aux autres cultures alternatives, le développement majeur ces dix dernières années en Emilia-Romagna est celui du maïs et de l'olivier (petites surfaces cependant). Cependant, suite à l'introduction du découplage dans plusieurs régimes de soutien dont ceux du maïs et de l'olive en 2003 et 2004, l'occupation de l'espace agricole est en pleine mutation.

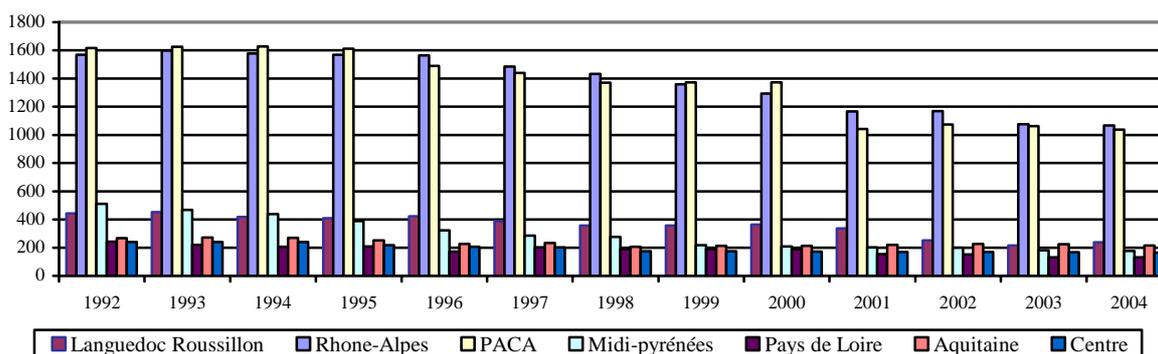
### Les structures de production de poires de transformation en France

#### Evolution des superficies et des productions de poire en France

En France, la Williams est la première variété de poire cultivée : elle représente en 2005 près d'un tiers du verger de poires français avec 3 200 ha en 2004 (Agreste). Elle est suivie par la Guyot et la Conférence (Deckers et Schoofs, 2005). La poire Williams est avant tout produite pour le marché du frais comme nous l'avons montré dans le QE2.

Elle est produite dans plusieurs bassins de production dont les deux principaux sont les régions PACA et Rhône Alpes, suivies par le Languedoc-Roussillon dans lequel sont produites une part essentielle des poires Williams destinées à la transformation (source : Agreste).

**Figure 98 : Evolution des superficies en production de Williams dans les principaux bassins de production en France (Ha)**



Source : Agreste, SAA, 2005

Sur le graphique précédent, on constate que l'ensemble du verger de la poire Williams a connu une régression. Bien que cette diminution n'ait pas touché les régions dans les mêmes proportions, l'importance relative des bassins de production n'a pas été modifiée. L'Aquitaine suivie de Paca et Rhône Alpes ont été les bassins dans lesquels les surfaces ont le moins reculé (-36 et -32 % respectivement) alors que le Languedoc-Roussillon et surtout le Midi-Pyrénées ont été les plus touchés par le phénomène (respectivement - 46 et -66 %).

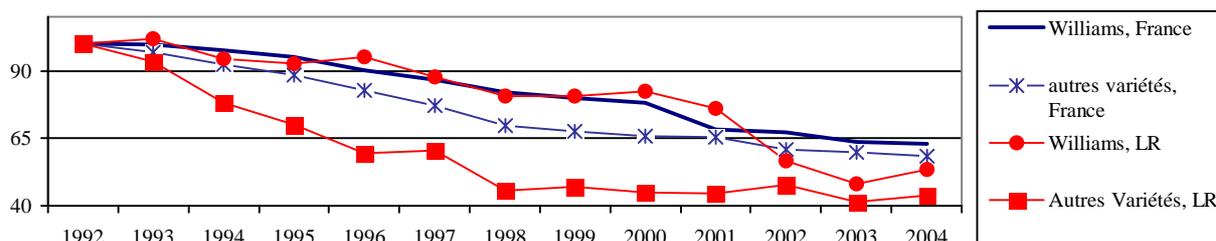
En France et particulièrement en Languedoc-Roussillon, les rendements se sont globalement améliorés ces cinq dernières années, passant de 24,8 à 29 T/ha entre 2001 et 2004. Cette amélioration n'est pas liée à un travail sur la productivité des variétés mais plutôt la conséquence d'un arrachage sélectif des vergers les moins productifs et d'une meilleure conduite des vergers en place (Technicien des Chambres d'agriculture et OP). Dans la QE2, nous avons mis en évidence que les livraisons de Williams à la transformation sont relativement stables, marquées par une légère diminution sans commune mesure avec la baisse de production qui affecte la production de Williams française. Le secteur livrant à la transformation a donc su se maintenir dans un contexte de réduction nette de ce secteur en France. Les opérateurs considèrent que l'aide a contribué significativement au maintien du secteur à sa taille actuelle. Les entretiens ont en effet montré l'existence d'un secteur de production dédié à la production pour la transformation (Cf. Filière France en annexe) apparu dans les années 70 et un secteur du frais qui livre à certaines périodes les usines de transformation. Selon les dires des OP, l'aide à la transformation n'a pas été le déterminant de l'apparition de ce secteur dédié, étant donné que l'aide à la production pour les poires n'est introduite qu'en 1979. En revanche, elle a eu un rôle essentiel pour le maintien du secteur face à la concurrence interne européenne.

Comparativement aux autres variétés, qui ne bénéficient pas du régime d'aide, on constate que la réduction du verger de poire concerne l'ensemble du verger français. Selon l'INRA<sup>19</sup> d'Angers, le feu bactérien et les plans d'arrachage communautaires successifs ont accentué ces dernières années le déclin du verger de poirier. Dans cet institut, la résistance au feu bactérien est le premier critère de plusieurs programmes de sélection du poirier depuis 1978.

Le verger de Williams a perdu près de 37 % de sa superficie de 1993 à 2004, alors que les autres variétés accusaient un recul plus marqué de 41 %. Le verger de Williams tant en France qu'en Languedoc-Roussillon a montré une meilleure résistance à la baisse des superficies.

<sup>19</sup> Institut National de la Recherche Agronomique

**Figure 99 : Evolution des surfaces de Williams et des autres variétés en France et dans la région Languedoc Roussillon (indice base 100 en 1992)**



Source : Agreste, SAA, 2005

### La structure des exploitations de poires en Languedoc-Roussillon

La principale région de production de la poire pour la transformation est le Languedoc-Roussillon, dans cette région la production provient essentiellement du Gard (voir tableau ci-dessous).

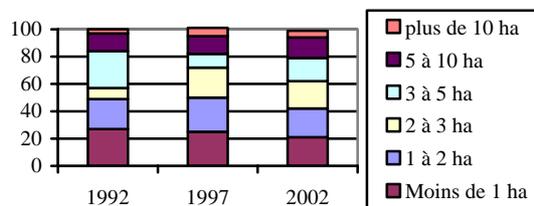
Dans cette région, on constate une diminution du nombre d'exploitations avec, en parallèle, un accroissement des surfaces moyennes des exploitations mais qui ne permet pas de maintenir la surface totale exploitée. Malgré ce léger phénomène de concentration, les exploitations de poires du Languedoc-Roussillon reste de petite taille. Le tableau suivant nous permet de préciser ce point.

**Tableau 42 : Evolution du nombre d'exploitations de poire et de leur surface moyenne dans le Gard (Languedoc Roussillon)**

	1992	1997	2002
Nombre d'exploitations productrices de poires dans le Gard	266	167	112
Taille du verger (ha) dans le Gard*	734	513	387
Taille du verger (ha) dans Languedoc Roussillon**	784	646	461
Surface moyenne des vergers/exploitations (ha)	2,8	3,1	3,5

Source : Agreste, \*Enquête vergers, \*\*SAA

**Figure 100 : répartition en % des exploitations de poire du Gard par surface de production**



Source : Agreste, Enquête vergers

Par ailleurs, les exploitations sont globalement conduites par des exploitants dont l'âge moyen s'accroît, comme on peut l'observer dans le tableau suivant. La majorité des exploitants ont aujourd'hui en moyenne 45 ans. Ce qui indique que le nombre d'installations en poire se réduit dans le Languedoc Roussillon.

**Tableau 43 : Répartition des exploitations de poire du Gard en fonction de l'âge des exploitants en % des superficies**

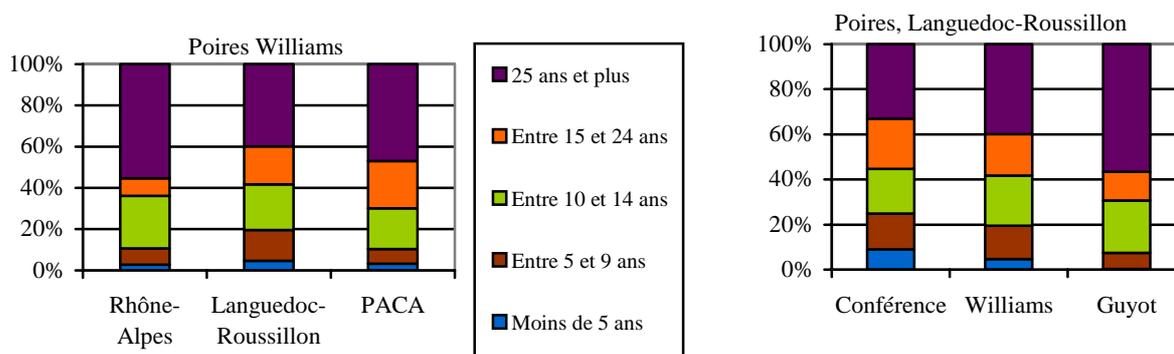
	1997	2002
Moins de 35 ans	11	5
De 35 à 45 ans	42	25
De 45 à moins de 55 ans	33	31
De 55 à 65 ans	9	35
65 ans et plus	5	4

Source : Agreste, Enquête vergers

### Renouvellement du verger de poires

La répartition des superficies de poiriers Williams par classe d'âge dans les 3 principales régions productrices montre un faible dynamisme de la culture en France : les arbres de plus de 25 ans représentent environ la moitié des superficies en Rhône-Alpes et en PACA, et 40 % en Languedoc-Roussillon (Cf. Figure 101). Dans cette dernière région, le verger de Guyot est encore moins dynamique que celui de Williams avec près de 60 % de la superficie du verger planté il y a plus de 25 ans et aucune plantation de moins de 5 ans. Seule la variété Conférence conserve un peu d'attrait car près de 9 % des vergers ont été plantés il y a moins de 5 ans.

**Figure 101 : Répartition des superficies de vergers de poires par classe d'âge en 2002, France**

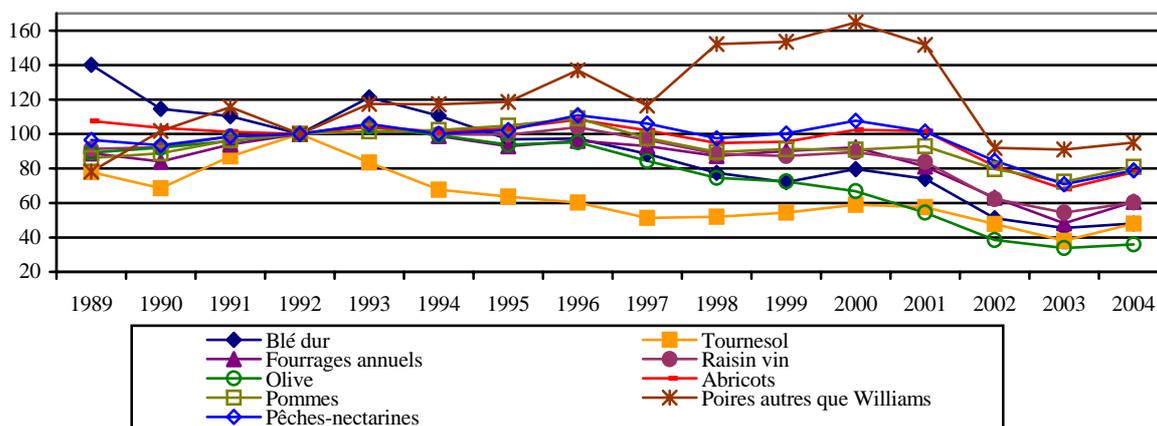


Source : Fructus sur Eurostat, 2006

### Cultures alternatives en Languedoc-Roussillon

D'après le SCEES (2004), l'arboriculture fruitière ne représente que 13 % de la valeur ajoutée agricole en Languedoc-Roussillon ; l'agriculture est principalement orientée vers la production de vin (> 40 % de la valeur ajoutée).

**Figure 102 : Rapport des superficies de poires Williams et des cultures alternatives, Languedoc-Roussillon**



Source : SAA Agreste, 2005

Le graphique ci-dessus indique que les surfaces de la Williams ont régressé depuis 1989 surtout par rapport aux oliviers, au tournesol et au blé dur depuis 1993 ; l'olive et le blé dur sont d'ailleurs les seules cultures, parmi les principales cultures de Languedoc-Roussillon, qui ont connu une hausse des surfaces. Il faut noter que les cultures qui se développent rapidement en Languedoc Roussillon ont bénéficié également d'un soutien communautaire important. Par ailleurs, à partir de 2000, la vigne et les fourrages annuels se maintiennent nettement mieux que les vergers de Williams. Même les autres vergers (abricots, pêches-nectarines et pommes) ont moins régressé que le verger de Williams à partir de 2001. Par ailleurs, jusqu'en 2001, le verger de Williams se maintenait beaucoup mieux que les autres variétés de poires : en revanche, après 2001 la situation s'est inversée, principalement à cause du

fort recul des superficies de Williams (Cf. Figure 99). Rappelons aussi que les superficies des autres vergers de poires ont été divisées par 2 entre 1992 et 1998 puis se sont stabilisées. Ces résultats doivent être relativisés par rapport au contexte actuel de la PAC : parmi les cultures alternatives identifiées dans la région, certaines comme le blé dur, le tournesol, l'olive (pour l'huile) sont depuis peu sous des régimes d'aide découplés, tandis que d'autres, notamment la vigne (pour le vin) sont encore sous des régimes couplés, à court terme au moins. Cela fera sans doute varier la rentabilité relative des cultures ; la question est de savoir dans quelle mesure.

En synthèse, en France, il apparaît que le verger de Williams a connu une forte baisse pour un ensemble de facteurs incluant des causes sanitaires liées au feu bactérien. Cette situation n'est pas propre à la Williams mais caractéristique de l'ensemble du verger de poires et la Williams a montré une légère résistance comparée aux autres variétés jusqu'en 2001. La production de Williams est elle aussi en baisse malgré une amélioration des rendements, cependant il faut noter que les livraisons à la transformation sont restées stables dans ce contexte de baisse de la production. Nous ne pouvons pas concrètement mesurer le rôle de l'aide, mais les opérateurs (OP et industrie) considèrent que l'aide à la transformation a été un facteur déterminant du maintien du secteur dédié à la transformation dans sa taille actuelle. L'aide n'a pas en revanche eu un impact clair sur l'ensemble du verger de poires français.

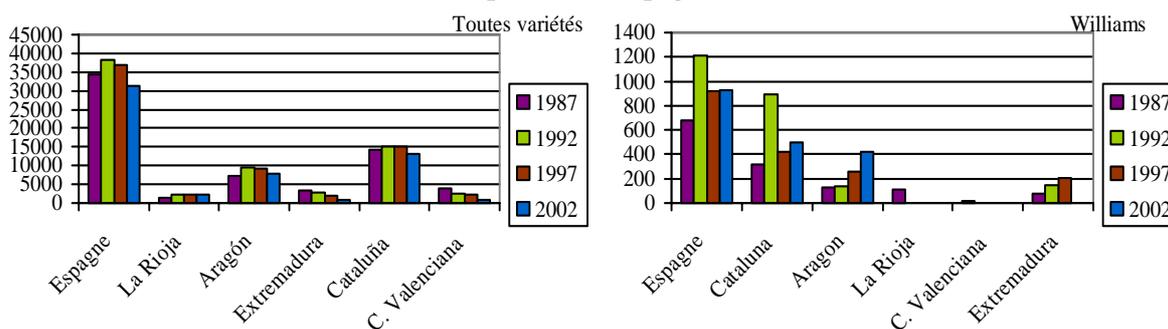
### 6.3.4.3 Les structures de production de poires de transformation en Espagne

#### Evolution des superficies et des productions de poire en Espagne

En Espagne, la Williams ne représente que 3 % des variétés de poires cultivées. La principale variété cultivée est la Blanquilla suivie de la Conférence (Deckers and Schoof, 2005). Une analyse détaillée de la répartition des variétés est présentée en annexe (La filière espagnole de poire).

En 2002, la Catalogne possède 42 % (46 % selon l'INE) de la surface espagnole de poire, ce qui en fait la première région productrice devant l'Aragon qui représente environ un quart des surfaces nationales (source Fructus). La culture de la Williams est également concentrée dans ses deux bassins de production. Elle suit une dynamique très positive avec un développement des surfaces dans les principaux bassins de production (Catalogne, Aragon) alors qu'elle tend à disparaître dans les bassins secondaires, tels que l'Extremadura, la Rioja et la Comunidad Valenciana. Il semble donc qu'on assiste à une concentration géographique accrue de la culture de poires Williams dans les principales zones de production.

**Figure 103 : Evolution des surfaces de poire toutes variétés confondues et Williams dans les principaux bassins de production espagnols<sup>20</sup>, (Ha)**

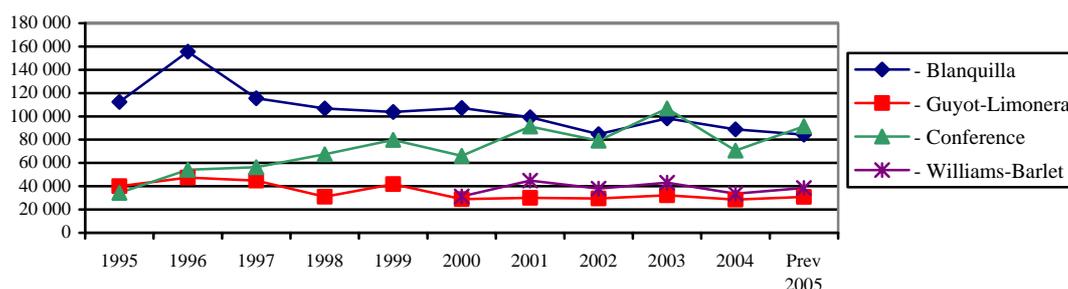


Source: Base de données Fructus, Eurostat 2006

Concernant la production, nous ne disposons pas de données au niveau national, mais au niveau de la Catalogne il apparaît que la production de Williams est restée relativement stable.

<sup>20</sup> Dans le graphique, les données obtenues pour l'année 1992 sont à prendre avec précaution, l'augmentation très importante des surfaces de l'année 1992 suivie d'une baisse sur la période suivante ne semble pas réaliste pour une culture pérenne.

**Figure 104 : Evolution de la production des variétés de poire en Catalu a (tonnes), 1995-2005**

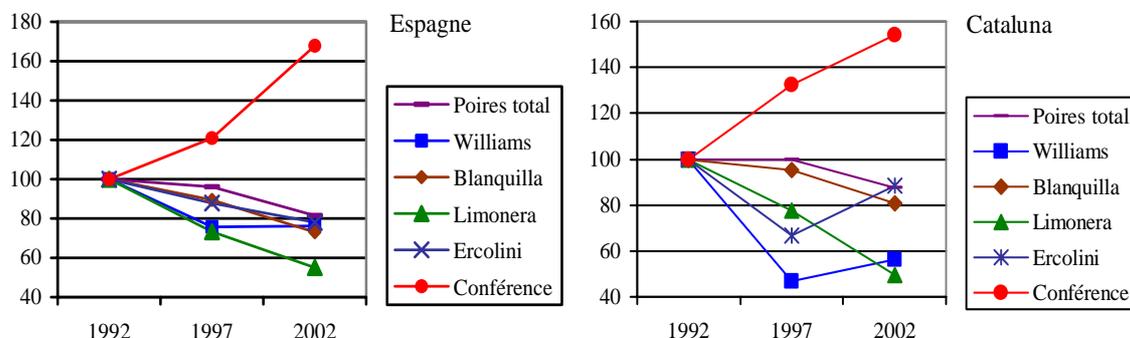


Source: Interpera. Junio 2005. Alpicat (Lleida). Catalonia Qualitat

Selon les donn es nationales, les rendements de la Williams se seraient nettement am lior s, ils passent de 14,7t/ha en 1990-92   18,3 en 2000-02 (source : anuarios estadisticos, Mapa). Cependant, cette situation ne semble pas confirm e en Catalu a o  la hausse des surfaces ne correspond   une hausse significative du niveau de production, mais   l'inverse.

En terme de comparaison de la dynamique du verger de Williams   celles des vari t s non aid es, il appara t que, mise   part la Williams, seule la vari t  Conference s'est d velopp e entre 1997 et 2002. En effet, globalement l'Espagne en g n ral, et la Catalu a et l'Aragon en particulier voient leurs superficies de poiriers diminuer entre 1997 et 2002, perdant 1 843 hectares en Catalu a et 1 425 en Aragon. Le r tr cissement des surfaces s'accompagne d'un changement de r partition entre les vari t s cultiv es. Ainsi, les vari t s Blanquilla et Limonera (ou Guyot) ont connu une forte r gression alors que la Conference s'est fortement d velopp e depuis 1992 (confirm  par Deckers et Schoof, 2002), et que le verger de Williams conna t de nouveau une l g re hausse   partir de 1997 (Cf. Figure 103 et Figure 105) m me s'il reste de petite taille. Cette dynamique s'observe tant sur les surfaces que sur les quantit s produites (Cf. Figure 104)

**Figure 105 : Evolutions compar es des surfaces de poires Williams et des vari t s de poire non aid es en Espagne et en Catalu a, base 100 en 1992**



Source : Base Fructus, Eurostat 2006

Cette nouvelle r partition en terme de vari t s se caract rise par un recul des vari t s d' t  telles que la Limonera qui sont concurrenc es par les fruits   noyau et un recul de la vari t  traditionnelle Blanquilla au profit de vari t s nouvelles en Espagne telles que la Conference qui a des qualit s gustatives et de r sistance   la manipulation sup rieures.

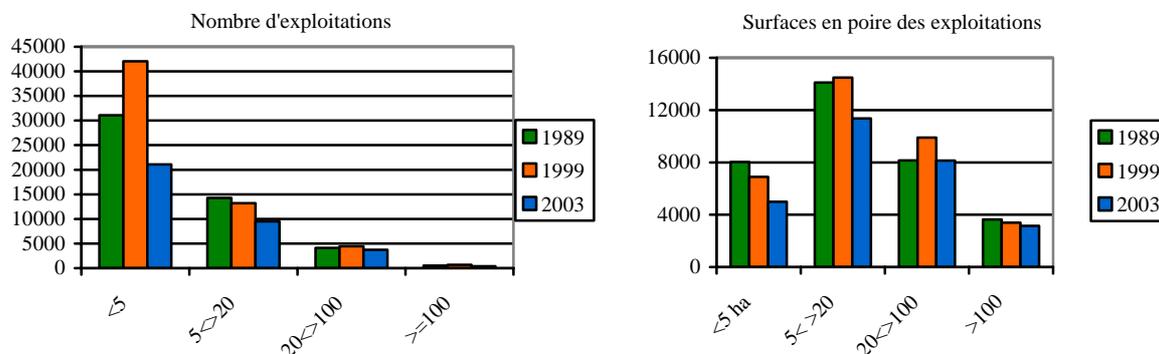
Selon les avis des op rateurs, la dynamique de la Williams est li e   d'autres facteurs et essentiellement   l'existence de l'aide. La poire Williams serait selon leurs dires peu consomm e en frais sur le march  espagnole, le verger aurait donc  t  plant    des fins industrielles avec r cemment une certaine r orientation vers le march  du frais   l'export. L'existence de l'aide aurait contribu  au d veloppement et au maintien de la surface du verger espagnol de Williams.

### La structure des exploitations de poires en Catalu a

Il n'existe pas de statistiques espagnoles traitant sp cifiquement des exploitations produisant des poires destin es   la transformation. Les donn es pr sent es ici concernent les exploitations productrices de poires en g n ral. En 2003, l'Espagne compte 34 716 exploitations produisant des poires, avec une

superficie moyenne en poire par exploitation d'environ 0,9 ha (données de l'enquête sur la structure des exploitations, INE- construite par échantillonnage). Les deux histogrammes suivants permettent de comprendre la structure du secteur de production de poire en Espagne<sup>21</sup>.

**Figure 106 : Nombre d'exploitations possédant un verger de poires par classe de SAU et répartition de la surface en poire (en ha) par classe de SAU des exploitations, Espagne**



Source : INE, enquête sur la structure des exploitations agricoles, 2003 + recensement agricole 1999

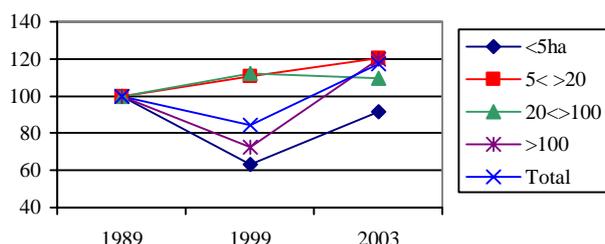
L'analyse de données de l'INE (recensement agricole, 2003), permet de distinguer plusieurs types d'exploitations productrices de poires : d'un côté, des exploitations de petite taille (plus de 60 % ont des superficies inférieures à 5 ha) qui cultivent de 2 à 50 ares de poiriers (1999). A l'opposé du spectre, une minorité de grandes exploitations où la superficie cultivée en poire reste toutefois minime devant les autres cultures (environ 9 ha) : parmi elles, certaines sont gérées par des propriétaires absents souvent de façon extensive, sans investissement lourd, tandis que d'autres sont gérées par des exploitants à temps plein (exploitations professionnelles) suivent une logique plus entrepreneuriale et sont donc plus intensives et mécanisées –dont font partie les exploitations des industriels–. Par ailleurs, il existe des exploitations moyennes cultivant entre 5 et 20 ha dont la logique est similaire à celle des grandes exploitations intensives ; la seule différence étant qu'elles utilisent plutôt une main d'œuvre familiale alors que les grandes exploitations ont recours à de la main d'œuvre extérieure.

Les petites exploitations (<5 ha) sont de loin les plus nombreuses et cultivent en 2003 près de 23 % de la SAU ; la taille de leur verger de poires est en baisse depuis 1989 malgré une nette hausse à partir de 1999. Les exploitations moyennes (de 5 à 20 ha) cultivent près de 42 % de la SAU ; les vergers de poires de ces exploitations se sont régulièrement étendus depuis 1989 (Cf. Figure 107). Les exploitations de plus de 20 ha sont peu nombreuses mais cultivent une part significative de la SAU (35%) ; à partir de 1999, les vergers de poires de ces grandes à très grandes exploitations se sont fortement développés. En terme d'évolution, on constate une baisse du nombre d'exploitations productrices de poire qui passent de 33 927 en 1989 à 27 635 en 2003. Cette réduction est récente, elle s'est initiée après 1999 où le nombre d'exploitations atteignait 34 673. De plus, la Figure 107 montre une augmentation de la taille du verger de poires dans l'ensemble des exploitations.

La tendance est donc à une certaine concentration de la production de poires, même si, comme nous l'avons vu, les exploitations de petite taille restent très nombreuses et continuent d'exploiter une part significative du verger de poire en Espagne.

<sup>21</sup> Les données représentées dans cette figure ont été collectées suivant deux méthodes différentes : par recensement agricole (exhaustif) pour les années 89 et 99, et par enquête sur un échantillon (année 2003) : la comparaison entre les années est donc délicate. Notamment, le nombre de petites exploitations en 1999 indique une prise en compte totale des très petites exploitations, vraisemblablement sous-estimées pour les autres années

**Figure 107 : Indice d'évolution de la taille moyenne du verger de poire des exploitations par classe de SAU**



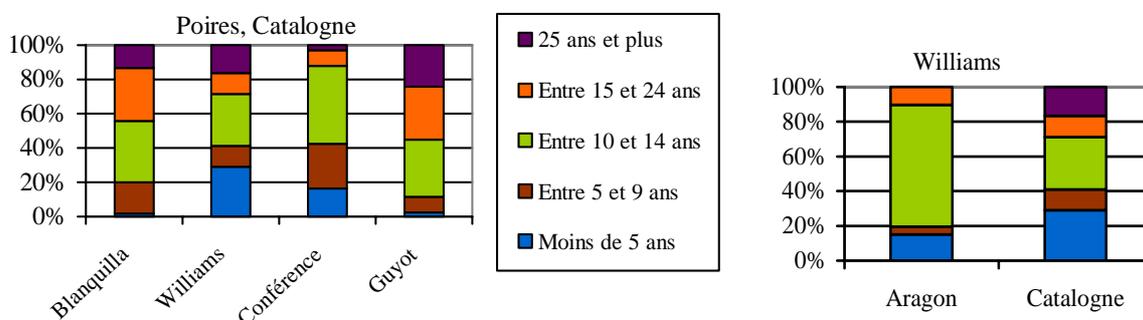
Source : INE, enquête sur la structure des exploitations agricoles, 2003 + recensement agricole 1999

En Catalogne, les exploitations productrices de poires sont en moyenne plus grandes qu'au niveau national (les exploitations de taille moyenne –5ha<SAU<20ha– sont les plus nombreuses). D'après les entretiens, les exploitations catalanes de poires cultivent diverses variétés de fruits à noyau et à pépins mais il y aurait une tendance à la spécialisation des exploitations. Par ailleurs, on observe également une certaine concentration des exploitations (comme au niveau national) avec une hausse de la part des grandes exploitations dans les surfaces de poiriers entre 1999 et 2003 de 2,5 à 3,8 % des exploitations productrices de poires. (INE). Enfin, il faut noter que selon les entretiens, l'âge moyen des producteurs de poires s'accroît, la majorité des exploitants auraient plus de 50 ans. Il s'agit là d'une tendance que l'on retrouve sur l'ensemble des exploitations régionales –51 % des exploitants ont plus de 55 ans en 2003, dont 27 % plus de 65 ans contre 24 % en 1993–, et plus encore au niveau national (Eurostat).

#### Renouvellement des vergers de poires

La répartition des superficies de poiriers par classe d'âge montre plus de plantations récentes (<5ans) de Williams en Catalogne qu'en Aragon. La Figure 108 confirme aussi le développement des variétés Williams et Conférence au détriment de la Blanquilla et de la Guyot, peu renouvelées.

**Figure 108 : Répartition des superficies de vergers de poires par classe d'âge en 2002, Espagne**



Source : Fructus, Eurostat 2006

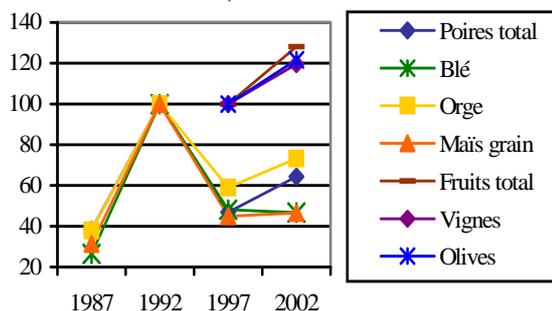
#### Cultures alternatives en Catalogne

Il est important de rappeler que le verger de poires Williams concerne de très petites surfaces (500 ha environ en 2002 en Catalogne soit 3 % du verger catalan de poires). Par ailleurs, la Catalogne, avec en particulier la province de Lleida, est une zone traditionnelle de production fruitière diversifiée, dont la pêche, la poire et la pomme sont les principales productions. Entre 1979 et 2002, la superficie d'arbres fruitiers dans cette province a augmenté de plus de 30%, seuls les pommiers ont régressé (cependant, plus récemment, on observe un recul des superficies de poiriers, -10,06 % entre 2000 et 2004 – Generalitat de Catalunya). Les superficies de Williams sont donc à fortiori très faibles comparées à l'ensemble des cultures régionales.

Nous n'avons pas de séries de données antérieures à 1997 pour comparer les superficies de Williams avec celles des autres fruits, des vignes et des oliviers : nous ne pouvons effectuer cette comparaison que pour les années 1997 et 2002, ce qui limite l'analyse.

L'évolution du rapport des superficies de Williams et des cultures alternatives montre que le verger de Williams s'est plus développé que les autres cultures entre 1997 et 2002 (sauf par rapport au blé) après un net recul entre 1992 et 1997. Cependant, la hausse des superficies de poires Williams n'est que de 85 ha, tandis que le blé a gagné 14 800 ha, le maïs 5 800 ha et les vignes 400 ha. Les autres cultures ont vu leurs surfaces diminuer sur la même période.

**Figure 109 : Evolution du rapport des superficies de poires et des cultures alternatives (base 100=1992 ou 1997) en Cataluña**



Source : Fructus et statistiques agricoles régionales, Eurostat 2006

Les résultats présentés ci-dessus doivent être relativisés par rapport au contexte actuel de la PAC : parmi les cultures alternatives en développement dans la région, certaines, comme le blé et le maïs sont depuis peu sous des régimes d'aide découplés, tandis que d'autres, comme la vigne (pour le vin) sont encore sous des régimes couplés, à court terme au moins. Cela fera sans doute varier la rentabilité relative des cultures ; l'incertitude étant dans quelle mesure.

En synthèse, il ressort de cette analyse que le verger de Williams représente une part très faible du verger de poire catalan. Il a connu un léger développement dans un contexte général de réduction du verger de poires. Le point de vue des acteurs est que le verger de Williams s'est développé essentiellement à des fins industrielles, l'aide a contribué à son développement et à son maintien. Cependant, elle n'a pas distordu la répartition des variétés en faveur de cette dernière étant donné que plusieurs variétés de frais (notamment la Conférence) connaissent des évolutions nettement plus favorables que la variété Williams et que cette dernière garde une place très mineure dans le verger catalan et espagnol.

### 6.3.5. Développement des structures de production de pêches par rapport aux cultures alternatives

#### 6.3.5.1 Superficies et production de pêches au niveau européen

Dans la partie « description du secteur », nous avons montré que le verger de pêches européen représente 245 643 ha en 2004 dans l'UE-15 d'après les estimations de la DG-Agri C2 (260 466 ha dans l'UE-25). Il est en régression ces dix dernières années (baisse de 16,5 % entre 1993 et 2004) après une hausse dans les années 80 et 90. Cette régression peut être liée à une maladie épidémique, la sharka, répandue dans toute l'Europe. Le pêcher, comme tous les arbres du genre Prunus, est très sensible à la sharka, causée par le Plum pox potyvirus présent dans toute l'Europe ; or, la sharka est classée maladie de quarantaine, donc les arbres atteints doivent être systématiquement détruits. De plus, une étude réalisée en France (SCEES, 2004) montre de plus que l'effet psychologique exercé sur les producteurs n'est pas non plus négligeable et participe probablement au phénomène de réduction des surfaces plantées en verger que l'on observe en France depuis quelques années<sup>22</sup>. Cependant, il ne semble pas que la sharka soit le principal facteur de la réduction des superficies au niveau de l'UE. En effet, un document de la CE<sup>23</sup> (2006) attribue la réduction des superficies de pêcheurs observée entre 1997 et 2002 (-18%) à différents facteurs : la disparition des vieux vergers de petite taille, l'abandon de la culture dans les régions les plus défavorisées, l'abandon de variétés anciennes qui demandent une faible densité de plantation, l'introduction de nouveaux systèmes de cultures et de variétés à forte densité (on peut passer de 800-900 arbres par ha à 3°500-4°000).

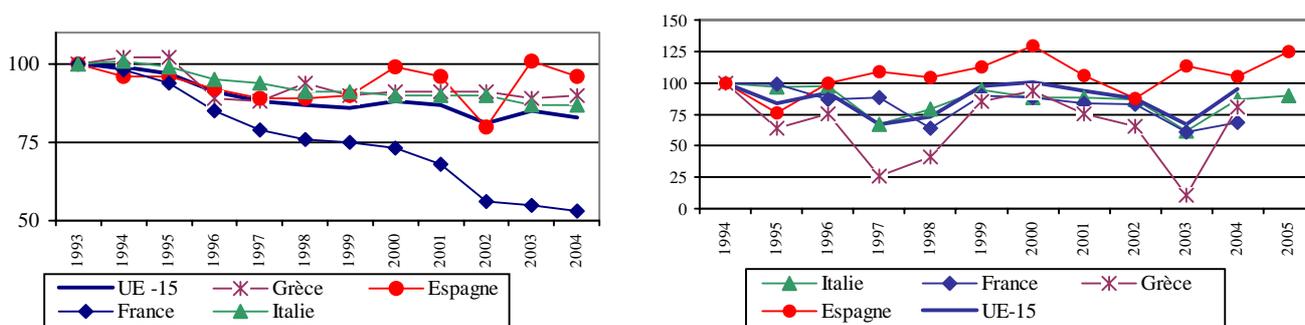
<sup>22</sup> Labonne, G., et al., 2005

<sup>23</sup> Document de travail de la CE, 2006, Draft Impact Assessment on a Draft Proposal for a Council Directive on the marketing of fruit plant propagating material and fruit plants intended for fruit production and repealing Directive 92/34/EEC

Nous ne disposons pas de mesure réelle des surfaces cultivées spécifiquement pour l'industrie, ni des surfaces cultivées en Pavie, le groupe de variétés le plus couramment utilisé pour la fabrication de fruit sirop. Nous étudions donc les surfaces de pêches, en revanche nous disposons d'indications sur la production de Pavie qui nous permettent d'estimer l'évolution du secteur étudié.

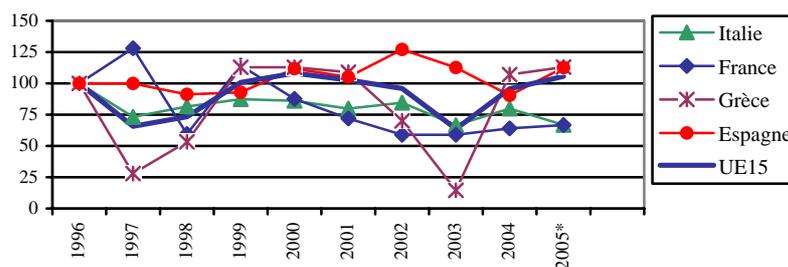
Sur la base des données de production, nous avons montré dans la description du secteur que la Pavie représente une part importante de la production européenne formant en moyenne 40 % de la production européenne de pêche sur la période étudiée (UE-15).

**Figure 110 : Indices d'évolution des surfaces (gauche) et de la production (droite) de pêches-nectarines**



Source : Eurostat, enquêtes vergers et DG-Agri C2

**Figure 111 : Indice d'évolution de la production de pêches Pavie**



Source : Europech

Les graphiques ci-dessus présentent un indice de l'évolution des surfaces en base 1993 et de la production en base 1996 pour la pêche et la Pavie. Ils montrent la baisse des surfaces du verger de pêches depuis 1993. On constate que la baisse n'a pas été régulière : en 1997, la baisse semble s'infléchir allant jusqu'à montrer un léger redéploiement entre 2000 et 2001, date à laquelle le recul du verger reprend nettement.

La production montre de fortes variations mais elle connaît également une légère tendance à la baisse de 3 % (de 1996 à 2004) sans commune mesure avec la perte de superficie (-16 %). Ce qui indique qu'en moyenne, les rendements européens ont connu une légère amélioration. En effet, la régression des superficies de pêches affecte principalement les vergers peu productifs (Document de travail CE, 2006). La production de Pavie en comparaison suit une tendance à la baisse très similaire à celle de la pêche (4% de 1996 à 2004).

A propos de la production de pêches, il est important de souligner que la sharka est une maladie grave pour le pêcher qui a un impact économique notable ; elle induit des pertes directes de production ainsi que des coûts supplémentaires pour réaliser la surveillance exhaustive des vergers<sup>24</sup>.

L'ensemble des zones de production connaît un recul mais à des degrés divers. La France est le pays producteur qui connaît le recul le plus marqué au profit de l'Espagne ; cela s'explique entre autres par la forte incidence de la sharka (cf. ci-dessus). Cette dernière, après une baisse, connaît, en effet, un redéploiement de son verger à partir de 2000. L'Italie et la Grèce maintiennent leur potentiel de production avec une baisse légère. Une analyse plus détaillée sur la dynamique de la Pavie ne peut être

<sup>24</sup> Labonne, G., et al., 2005

faite que sur la base de la production qui permet de distinguer deux groupes de pays : d'une part, la Grèce et l'Espagne qui semblent en moyenne maintenir leur potentiel de production (en dehors des accidents de production caractéristiques de la Grèce) et d'autre part l'Italie et la France qui montrent à l'inverse une régression de leur potentiel. Les opérateurs expliquent ce phénomène essentiellement par l'évolution du coût de la main d'œuvre, la culture se développant dans les pays où les coûts de la main d'œuvre sont plus faibles.

### 6.3.5.2 Les structures de production de pêches de transformation en Italie

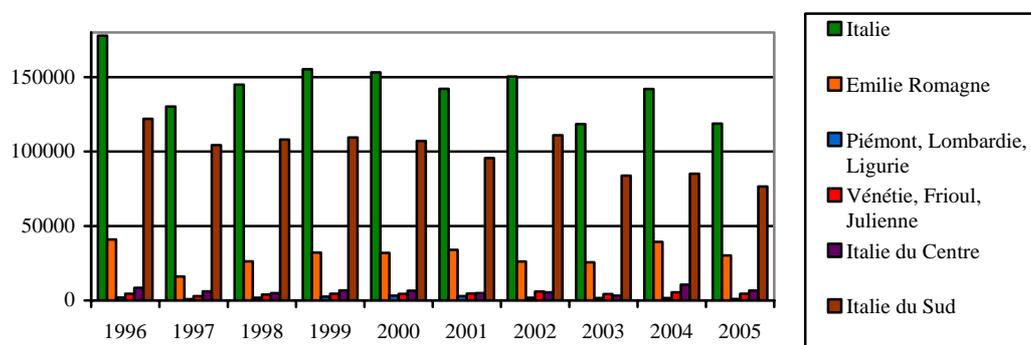
#### Evolution des superficies et des productions de pêches en Italie

En Italie, les principaux bassins de production de pêches sont les régions d'Emilia-Romagna au nord (22,4 % des surfaces de pêche et 47,8 % de nectarines) et de Campania au sud (25,3 % des surfaces de pêches et 13,6 % de nectarines). Les superficies de pêcheurs nationales ont diminué de 17,53 % entre 1993 et 2004 ; la production de pêches a elle aussi baissé mais moins fortement (-8,69 %), signe d'une amélioration de la productivité du verger de pêches. En Emilia-Romagna, les superficies de pêches ont diminué de 26 % entre 1996 et 2004 (Regione Emilia-Romagna), alors qu'elles sont relativement stables en Campania entre 1999 et 2006 (-3 % selon Istat). La réduction des superficies émiliennes s'accompagne d'une baisse limitée de la production (Figure 113) : les rendements ont donc augmenté.

En ce qui concerne la pêche Pavie, elle est produite dans tous les bassins de production de pêches et représente environ 7 % du volume de production de pêches et nectarines italien (Europech, 2005), avec une concentration de la production dans les principaux bassins, l'Italie du sud (60 % de la production nationale en 2005) et en Emilia-Romagna (28 %). Le secteur se caractérise par deux orientations distinctes de la production : en Emilia-Romagna la Pavie est principalement cultivée pour l'industrie, alors que dans le Sud de l'Italie, en Campania principalement, la Pavie est cultivée pour la consommation en frais. Environ un quart de la production de pêche Pavie serait transformé en Italie, tous types de transformation compris (Fideghelli, 2005).

La figure suivante montre d'une part que la production nationale de Pavie diminue entre 1996 et 2004 et d'autre part la production de Pavie se concentre dans le Nord du pays, particulièrement en Emilia-Romagna, le bassin traditionnel de production de pêche d'industrie. En effet, la production de pêches Pavie en Emilia-Romagna tend à augmenter (+5,32 % entre les moyennes des périodes 1996-2000 et 2001-05), au détriment de la production de pêches Pavie du Sud (-17,95 %). Pourtant, les entretiens avec les industriels ont montré que certains s'approvisionnent désormais dans le sud de l'Italie ; nous avons vu en effet dans la question 1 que les prix contractuels de pêches d'industrie (qui sont essentiellement des Pavies) en Emilia-Romagna étaient légèrement plus élevés que dans le reste de l'Italie (tendance qui s'estompe). Cependant, ce déplacement de zones d'approvisionnement n'est visiblement pas un phénomène de masse car il n'entraîne ni une baisse de production de Pavie en Emilia-Romagna, ni une hausse dans le sud de l'Italie.

**Figure 112 : Production de pêches Pavie en Italie en fonction des bassins de production (T), 1996-2005**

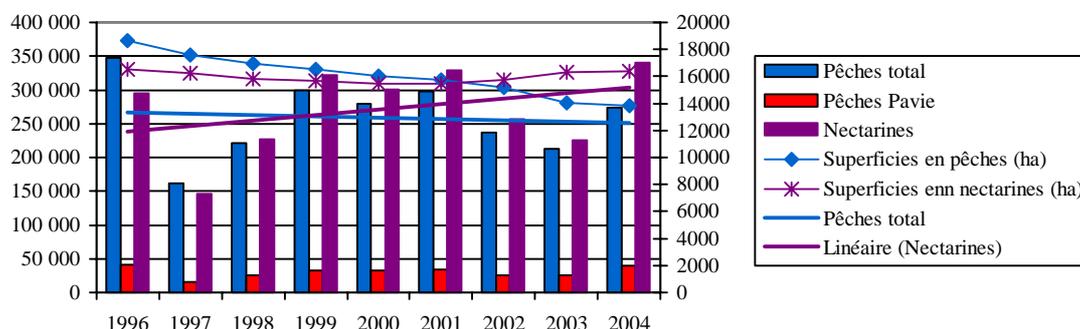


Source : Europech, 2005

La concentration de la production de Pavie en Emilia-Romagna, où elle est majoritairement utilisée dans l'industrie nous amène à penser que l'aide à la transformation a pu participer au maintien de la production de pêches d'industrie. De plus, les autres variétés de pêches très peu utilisées pour la transformation en fruits au sirop ont vu leur production se réduire en Emilia-Romagna. On pourrait donc supposer que l'attractivité du débouché transformation a permis le maintien de la Pavie dans le

verger émilien. Cependant, la Pavie est aussi, pour une mineure partie, consommée en frais. Il est donc aussi possible que le marché du frais ait contribué à son maintien.

**Figure 113 : Evolutions comparées des productions de pêches, de pêches Pavie et de nectarines (tonnes) en Emilia-Romagna**



Source : Europech (Pavie) et Regione Emilia-Romagna

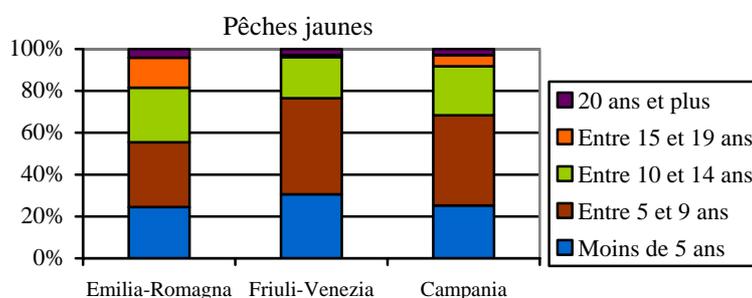
### La structure des exploitations de production de pêches en Emilia-Romagna

Voir le §6.3.4.2. L'analyse menée pour la poire est valide pour la pêche aussi car il s'agit du même secteur de production.

### Renouvellement des vergers de pêches

A ce sujet, nous n'avons pas d'élément plus précis que la répartition des vergers de pêches jaunes par classe d'âge. La figure suivante montre que le verger de pêches jaunes en Emilia-Romagna est plus âgé que le verger de Friuli ou de Campania (proportion d'arbres de plus de 15 ans plus élevée) mais il reste très jeune : plus de la moitié des arbres ont moins de 9 ans et seulement 4 % ont plus de 20 ans. On peut supposer qu'une partie de la réduction des surfaces en pêches est due à l'arrachage de vieux vergers d'où le léger gain en rendement constaté.

**Figure 114 : Répartition des superficies (en %) de vergers par classe d'âge en 2002, Italie**



Source : Fructus, Eurostat, 2006

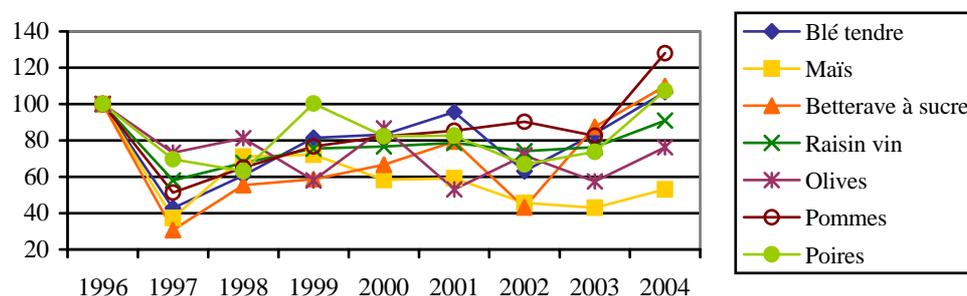
### Cultures alternatives en Emilia-Romagna

Faute de données sur les surfaces, nous avons comparé les évolutions des volumes de production des Pavie et d'autres cultures de la région. En ce qui concerne l'analyse des volumes de production, nous raisonnons plus sur des tendances à long terme que sur les variations annuelles qui peuvent être liées à d'autres facteurs tels que le climat.

L'évolution du rapport ratio présentée dans la Figure 115 montre que la production de pêches Pavies a diminué par rapport à la plupart des cultures régionales importantes, en particulier le maïs qui a connu une forte progression tant au niveau de la production (+80 %) que des superficies, lesquelles ont presque doublé entre 1996 et 2004, atteignant 141 490 ha. La culture d'olive émilienne est beaucoup plus modeste avec 2 780 ha mais est aussi en forte progression comparée à la Pavie. Par ailleurs, il semble que depuis 1997, les pommes, la vigne et la betterave à sucre se développent moins bien que la Pavie. Ces résultats doivent être relativisés par rapport au contexte actuel de la PAC : parmi les cultures alternatives identifiées dans la région, certaines, comme le maïs, l'olive (pour l'huile), la betterave à sucre sont depuis peu sous des régimes d'aide découplés, tandis que d'autres, comme la

vigne (pour le vin) sont encore sous des régimes couplés, à court terme au moins. Cela fera sans doute varier la rentabilité relative des cultures ; l'incertitude dans quelle mesure.

**Figure 115 : Evolution du rapport des productions de pêches Pavie et des cultures alternatives (base 100=1996) en Emilia-Romagna**



Source : Elaborations Agrosynergie, à partir de données Regione Emilia-Romagna

Il ressort de l'analyse, essentiellement basée sur la production du fait du manque de données sur les superficies de pêches (et à fortiori de pêches d'industrie), que la production de pêches Pavie diminue au niveau national mais se maintient en Emilia-Romagna. Il semble donc y avoir une concentration de la production de Pavie en Emilia-Romagna, où elle est majoritairement utilisée pour la transformation. L'aide à la transformation a vraisemblablement contribué au maintien de la production de Pavie dans la région alors que les autres variétés de pêches reculent ; toutefois, nous ne pouvons exclure un effet éventuel du marché du frais. Dans les principaux bassins de production, le verger de pêches jaunes est jeune, c'est un signe de bonne santé de la filière pêches. Cependant, il apparaît clairement que c'est surtout le verger de nectarines qui se développe, au détriment des variétés de pêches autres que Pavie dans le Nord, et des Pavies dans le sud de l'Italie. En Emilia-Romagna, les principales cultures se sont mieux développées que la Pavie ces dix dernières années, sauf les autres fruits (pommes et poires) et la betterave à sucre.

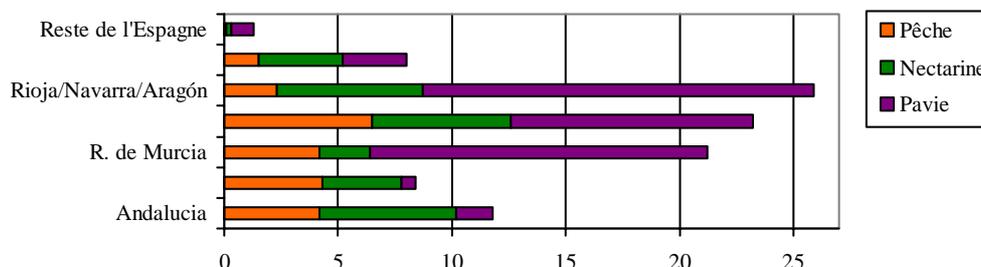
### 6.3.5.3 Les structures de production de pêches de transformation en Espagne

#### Evolution des superficies et des productions de pêches en Espagne

En 2003, l'Espagne représentait 78 000 ha de pêchers et de nectarines (MAPA). La production de pêches est répartie sur plusieurs bassins. Les principaux bassins traditionnels sont l'Aragón, la Catalogne et la région de Murcia qui produisent les 3/4 des pêches espagnoles. Par ailleurs, il existe des bassins de production secondaires qui n'en sont pas moins traditionnels : Comunidad de Valencia, Andalucía, Extremadura (voir Figure 116).

La Figure 116 montre aussi que la Pavie représente une part importante de la production de pêches en Espagne. Les Pavies sont produites dans les grands bassins de production de la pêche : en Aragón (où elles représentent plus de 66 % de la production), dans la région de Murcia (69,5%) et en Catalogne (45,7%). Mais c'est traditionnellement dans la région de Murcia que les Pavies sont utilisées par les conserveries : c'est d'ailleurs là que se situe la majorité des transformateurs de pêches et de poires.

**Figure 116 : Répartition de la production de pêche en pourcentage de la production espagnole (moyenne de 1998 à 2002, T)**



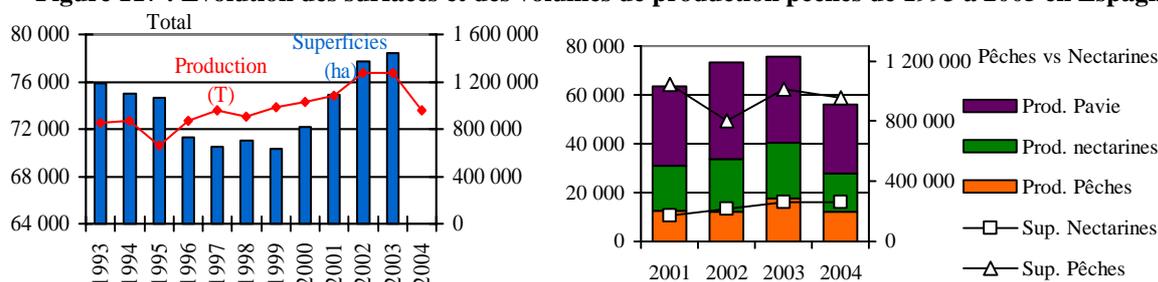
Source : Navarro, à partir de données Europech

Rappelons que la Pavie est utilisée par les conserveries mais aussi consommée en frais. Toutefois, certaines variétés de Pavie sont essentiellement plantées à des fins industrielles et sont peu appréciées sur le marché espagnol ; c'est notamment le cas de la Sudanell. D'autres variétés sont utilisées par

l'industrie, on peut citer la Katherina, l'Andross, la Miraflores. D'après les entretiens, plusieurs producteurs ont fait le choix dans les années 80 de planter des vergers à des fins industrielles afin de diversifier leur production et sécuriser leur débouché. Cependant, actuellement ces vergers ne sont plus renouvelés ; suite à la libéralisation du prix des pêches pour la transformation en 2000 et à la baisse des prix consécutive, les OP rencontrées incitent leurs producteurs à limiter leur production vers l'industrie pour se tourner vers le marché du frais (notamment plantation de variétés précoces) ou éventuellement se diversifier vers d'autres productions telles que l'amande, l'olive.

En terme d'évolution de surfaces de pêcheurs, on constate une baisse entre 1993 et 2000 (associée à une hausse de la production), puis le verger a de nouveau gagné du terrain. Cependant, cette nouvelle hausse à partir de 2000 est due au développement du verger de nectarines, +52 % entre 2001 et 2004, alors que les superficies de pêcheurs (hors nectarines) ont baissé de 8 %. Malgré la diminution des superficies de pêches, la production de pêches se maintient, sauf en 2004, où les volumes de pêches, comme ceux de Pavies et de nectarines ont baissé, ce qui est sans doute lié à un accident climatique.

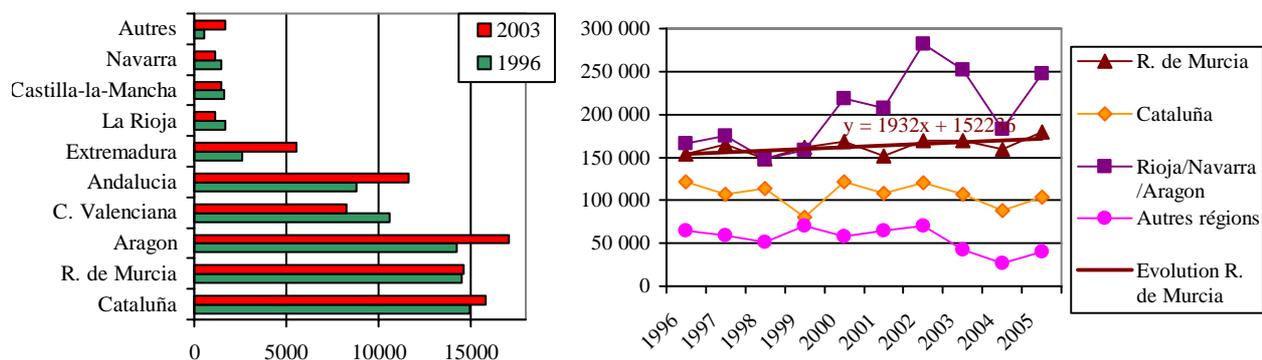
**Figure 117 : Evolution des superficies et des volumes de production pêches de 1993 à 2005 en Espagne**



Source: MAPA (total), DG-Agri C2 à partir d'Eurostat (superficies PvsN) et Europech (production PvsN)

Ces évolutions nationales masquent des réalités régionales très différentes. Trois régions sont en phase de développement rapide de la culture de pêches, l'Aragón, l'Andalousie et l'Extremadura ; les régions traditionnelles de Murcia et de Cataluña sont en progression lente et leurs superficies sont à présent inférieures à celles de l'Aragón ; la région de Valence et les petites régions de production (Navarra, Castilla-la-Mancha, La Rioja) voient leurs superficies diminuer. On constate un phénomène similaire pour la Pavie, avec un développement de la production dans la zone de la Rioja/Navarra/Aragón, certainement en Aragón, au détriment des petites régions de production essentiellement. De plus, les entretiens avec les industriels ont montré que les industries auraient légèrement changé de zone d'approvisionnement de la région de Murcia vers l'Aragón ; or, dans la question 1 nous avons montré que les prix contractuels pratiqués dans la région de Murcia sont supérieurs à ceux du reste de l'Espagne. Cela peut expliquer le changement de zones d'approvisionnement de certaines conserveries. Cependant, cette délocalisation n'est pas un phénomène de masse car dans la région de Murcia, la production de Pavie augmente légèrement sur la période 1996-2005 (Cf. figure précédente).

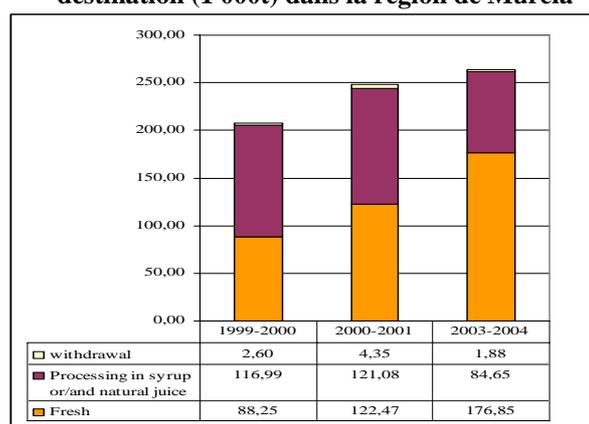
**Figure 118 : Evolution des surfaces de pêches (Ha) et des volumes de production de Pavie (T) dans les principaux bassins de production espagnols**



D'après les entretiens, les producteurs considèrent que le maintien des variétés à destination uniquement industrielle dans la région de Murcia est lié à l'existence de l'aide. Il faut noter que de plus en plus les producteurs plantent ou renouvellent leur verger avec des variétés de Pavie à double fins qui leur facilitent la maîtrise de l'écoulement de la production. C'est le fait de la baisse des prix des pêches livrées aux conserveries (Cf. question 1) et d'une dégradation de la rentabilité relative des pêches d'industrie malgré l'existence de l'aide.

D'ailleurs, un autre élément montre que dans la région de Murcia, le développement léger des superficies de pêches est tiré par le marché du frais. En effet, l'évolution de la production de pêches par destination (frais-transformé-retrait) montre clairement l'accroissement des volumes destinés au marché du frais depuis 1999 et la réduction des volumes livrés à la transformation.

**Figure 119 : Evolution de la production de pêches par destination (1 000t) dans la région de Murcia**



Source : FEAGA y Subdirección General de Productos Hortofrutícolas y Vitivinícolas. Servicio de Frutas y Hortalizas

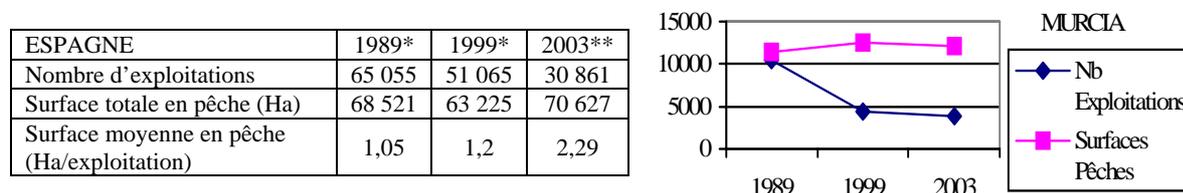
### La structure des exploitations de production de pêches dans la région de Murcia

Il n'existe pas de statistiques espagnoles traitant spécifiquement des exploitations produisant des pêches destinées à la transformation. Les données présentées ici concernent les exploitations productrices de pêches en général.

Le secteur espagnol de production de pêches, comme celui des poires, est marqué par l'opposition entre une majorité de petites exploitations de moins de 5 ha cultivant moins d'1 ha de pêchers, et des exploitations de très grande taille (pouvant exploiter des surfaces en pêchers de 50 ha) qui peuvent être gérées de façon intensive (propriétaires exploitants agricoles) ou extensive (propriétaires absentéistes). Dans la région de Murcia, la majorité des producteurs de pêches sont des petits producteurs qui ne possèdent que 1 à 2 ha de pêchers et ont souvent une activité complémentaire non agricole. D'après les entretiens, il faut environ une exploitation de 6 à 8 ha pour ne vivre que de la production arboricole en Espagne. Le poids des grandes exploitations en Murcia est cependant important, puisque les exploitations de plus de 20 ha exploitent plus de 60 % de la superficie régionale de pêchers (source : INE).

Comme l'ensemble du secteur agricole européen, le secteur de production de pêches espagnol subit une concentration qui se traduit par une baisse du nombre d'exploitations et une augmentation de la surface moyenne par exploitation (INE). On observe le même phénomène dans les exploitations de pêches de la région de Murcia avec une forte diminution du nombre d'exploitations produisant des pêches et un maintien des superficies cultivées en pêches.

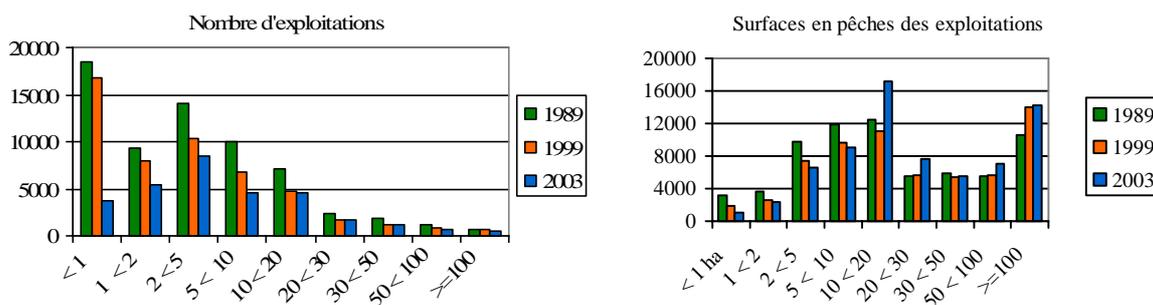
**Tableau 44 : Nombre et taille des exploitations de pêches de 1989 à 2003 en Espagne et en Murcia**



Source: INE; \*recensement des exploitations agricoles, \*\* enquêtes sur les structures des exploitations

Les données présentées dans la Figure 120 montrent que ce sont surtout les petites exploitations qui disparaissent en Espagne (nous n'avons pas de données spécifiques à la région de Murcia). Entre 1989 et 2003, les surfaces en pêches se sont essentiellement concentrées dans les moyennes exploitations (SAU comprise entre 10 et 20ha) et dans une moindre mesure dans les grandes exploitations.

**Figure 120 : Nombre d'exploitations possédant un verger de pêches par classe de SAU et répartition de la surface en pêches (en ha) par classe de SAU des exploitations, Espagne**



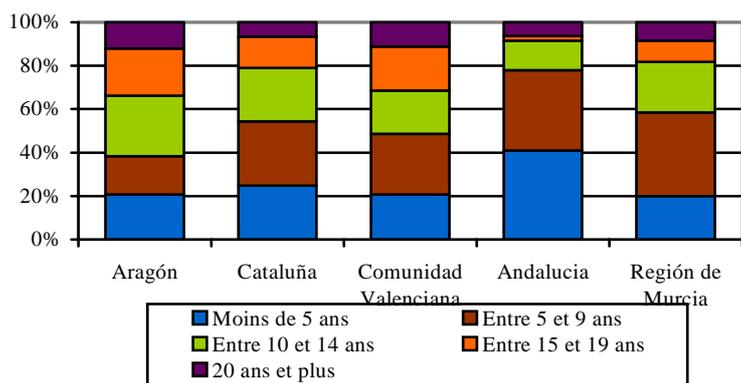
Source : INE, enquête sur la structure des exploitations agricoles, 2003 + recensement agricole 1999

### Renouvellement des vergers de pêches

Nous avons vu que depuis 2000, sous l'incitation des OP et suite à la baisse des prix des pêches d'industrie, une reconversion variétale des pêchers est en cours afin d'adapter les variétés de Pavie au marché du frais. La répartition des superficies de pêches jaunes par classe d'âge montre le développement récent du verger en Andalousie, dont plus de 40 % des arbres avaient moins de 5 ans en 2002. Cela confirme la hausse des superficies de pêches observée entre 1996 et 2003. Cependant, les données de production de Pavie d'Europech indiquent que ces renouvellements ne concernent pas la Pavie.

Dans les autres régions, les pêchers de moins de 5 ans représentent environ 20 % des superficies, ce qui est tout de même important. Dans la région de Murcia, près de 60 % des arbres ont moins de 9 ans en 2002. Cela signifie que la culture de pêches est plutôt dynamique. Les données ne font pas apparaître de développement très récent de la pêche en Aragon, elles sont sans doute trop anciennes.

**Figure 121 : Répartition des superficies de pêches jaunes par classe d'âge, 2002**



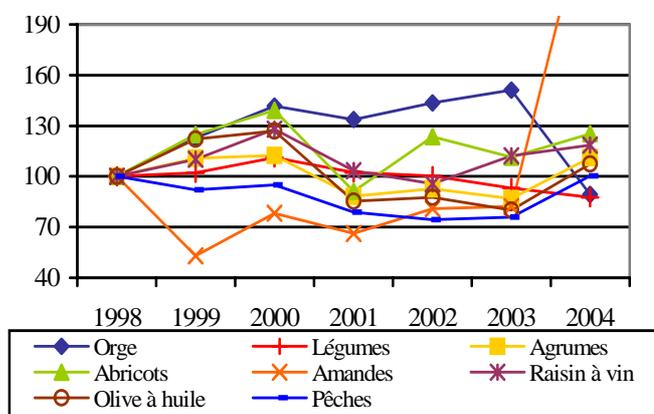
Source : Fructus, Eurostat 2006

### Cultures alternatives dans la région de Murcia

La région de Murcia est une zone agricole spécialisée dans la production de fruits et légumes, orientée vers l'exportation. Une importante industrie de services à l'agriculture et de technologie s'est développée et apparaît très performante ; la production de légumes précoces est ainsi l'une des productions les plus techniques en Europe (Langrea Navarro, 2004). Navarro (2004) souligne la rapidité d'intégration des innovations, la flexibilité et l'introduction de nouvelles variétés dans le secteur des fruits et légumes de la région de Murcia. En plus des arbres fruitiers, les cultures traditionnelles sont les citrons et les légumes comme la laitue, l'artichaut.

Faute de données sur les surfaces, nous avons comparé les évolutions des volumes de production des Pavie et d'autres cultures de la région de Murcia. Nous raisonnons donc plus sur des tendances à long terme que sur les variations annuelles qui peuvent être liées à d'autres facteurs tels que le climat.

**Figure 122 : Evolution du rapport des productions de pêches Pavie et des cultures alternatives (base 1998=100), Murcia**



Source : Région de Murcia Consejería de Agricultura y Agua

La figure ci-contre montre que la production de pêches Pavie a progressé légèrement par rapport à l'orge et à l'abricot dont les superficies ont sensiblement diminué (respectivement -14,83 % et -11,91 %). En revanche, l'ensemble des pêches et surtout les amandes se sont plus développés que les Pavies, même si l'écart tend à se réduire ces dernières années. Le développement des amandes a été confirmé au niveau des superficies (+5 000 ha entre 1998 et 2002) et par les entretiens avec les OP.

En Espagne, la culture des pêches connaît une extension des superficies depuis 2000, après une période de régression du verger, accompagnée d'une hausse de la productivité entre 1993 et 2000. Il semble que cette progression du verger soit essentiellement due au développement des nectarines et dans une moindre mesure des pêches Pavies. La production de Pavie s'est surtout développée dans l'Aragón, au détriment des petites régions de production ; certaines conserveries auraient déplacé leur zone d'approvisionnement de région de Murcia, principal bassin de production de pêches d'industrie, vers l'Aragón. Malgré cela, la Pavie se maintient dans la région de Murcia et sa production augmente même un peu entre 1996 et 2004. Les entretiens indiquent que le renouvellement des vergers se fait en faveur des variétés de Pavie double fins ; incités par les OP, les arboriculteurs ne plantent plus de variété dédiée à la transformation, car les prix des pêches d'industrie ont fortement baissé après la réforme 2000. Dans la région de Murcia, aucune culture ne semble avoir fortement progressé par rapport aux Pavies entre 1998 et 2004, sauf les amandes.

#### **6.3.5.4 Les structures de production de pêches de transformation en Grèce** **Evolution des superficies et des productions de pêches en Grèce**

La production de pêche et de nectarine est très concentrée sur le territoire grec, elle est localisée essentiellement de la Kentriki Makedonia et dans une moindre mesure de la Macédoine de l'ouest et de la préfecture de Larissa dans la région de Thessalie. Par ailleurs, les pêches Pavies représentent près de 60 % de la production grecque de pêches (Europech, 2005) ; en Grèce, la Pavie est essentiellement utilisée par l'industrie. La quasi-totalité de cette production provient de Makedonia, (comme le montre le graphique ci-après).

Géographiquement, au sein de la Macédoine centrale, la production de pêche est très concentrée dans deux préfectures : Imathia and Pella et principalement dans la partie de plaine. En 1990, les préfectures de Pella et d'Imathia représentaient environ 95 % des surfaces de pêches et de nectarines de la Grèce cultivées pour le frais, et 80 % des surfaces destinées à la transformation.

En terme d'évolution, les entretiens indiquent que l'aide à la transformation des pêches a permis le développement régulier d'un secteur de la pêche au sirop/naturel à partir des années 80.

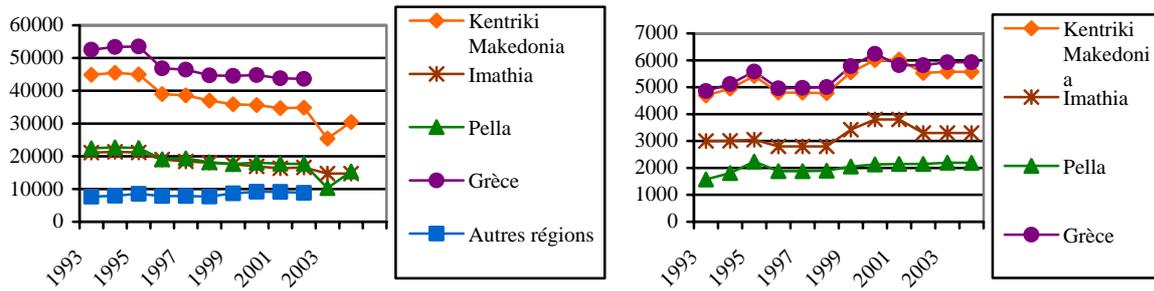
Les superficies de pêchers grecques ont régressé d'environ 10 % entre 1993 et 2004. Cette diminution a principalement eu lieu entre 1995 et 1997 (-7 000 ha) et résulte notamment de la mise en place de deux programmes d'aide à l'arrachage des vergers de pêches assortis d'une interdiction de replanter en 1996 et 1997, afin de limiter la surproduction encouragée par la compensation élevée des retraits. Environ 90 % des pêchers arrachés étaient des variétés de Pavie. Cependant, les entretiens montrent que le niveau de baisse des superficies observé ne correspondrait pas exactement à la réalité<sup>25</sup>.

En Kentriki Makedonia, les superficies de pêches diminuent aussi de façon continue depuis 1993, la région a perdu 30 % de ses surfaces en pêches entre 1993 et 2004. Cependant, cette diminution est en partie compensée par le développement du verger de nectarines qui a gagné plus de 18 % en superficie sur la même période. Par ailleurs, la Figure 123 montre que dans les autres régions, à l'inverse de la tendance en Kentriki Makedonia, les superficies de pêches augmentent régulièrement depuis 1993. Il y a peut-être eu un léger déplacement du verger de pêches.

---

<sup>25</sup> en effet les DAD de la zone étudiée, ont expliqué avant 1996 les agriculteurs avaient tendance à surestimer les surfaces des vergers afin de justifier les volumes de retraits. Après 1996, date de la mise en place de plafond sur les volumes des retraits conjointement avec la mise en place du système de gestion unique, les chiffres se seraient rapprochés de la situation réelle.

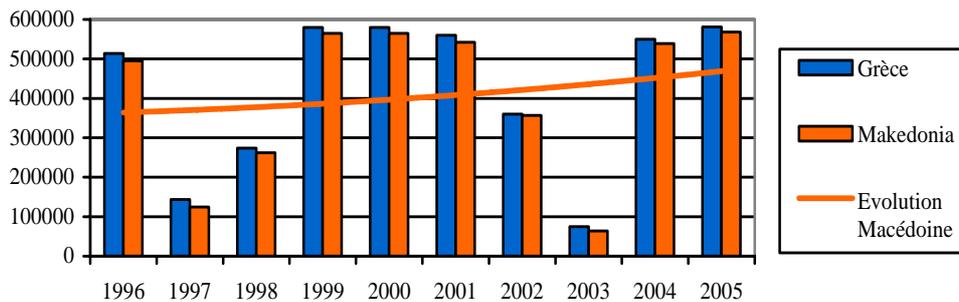
**Figure 123 : Surfaces de pêches (gauche) et de nectarines (droite) par région de production en Grèce**



Source : National Statistics Service of Greece et MRDF<sup>26</sup>

La production de pêches Pavie semble en légère augmentation entre 1996 et 2000 en Grèce et en Macédoine centrale, elle connaît des fluctuations très importantes à cause des intempéries, ce qui rend l'analyse difficile. Toutefois, le graphique ci-dessous montre que la Macédoine n'a pas perdu de parts dans la production de Pavie nationale, ce qui réfute l'hypothèse d'une délocalisation de la production de pêches pour l'industrie. D'autre part, étant donné que les superficies de pêches diminuent (et que la Pavie représente la majeure partie du verger grec), on peut déduire de la hausse de la production que la productivité du verger grec et macédonien de Pavie s'est améliorée.

**Figure 124 : Production de Pêche Pavie en Grèce en fonction des bassins de production (T)**



Source : Europech, 2005

Remarque : les baisses de production en 1997, 1998 et 2003 sont liées à des gels tardifs

### La structure des exploitations de pêches d'industrie en Kentriki Makedonia

La 1<sup>ère</sup> caractéristique du secteur de la production de pêche est la spécialisation du secteur de la production de pêche pour l'industrie. La pêche Pavie ne se consomme pas en frais sur le marché national grec et elle n'est pas vendue à l'export en frais. Son unique débouché est la transformation. Les parcelles de pavie sont donc totalement dédiées à la transformation. Par ailleurs, au niveau des zones de production, la spécialisation est également importante : la pêche pour le frais est plutôt cultivée dans les zones d'altitude supérieure comparée à la Pavie. La seconde caractéristique est la très faible taille des exploitations (5,5 ha de SAU en moyenne sur l'ensemble des exploitations de la région).

L'analyse des filières a permis de distinguer plusieurs types d'exploitation à partir des entretiens, en fonction de leur localisation et notamment de l'altitude (Cf. analyse des filières). En plaine, où se situent la majorité des exploitations de pêches, on assiste à une concentration avec une diminution du nombre d'exploitants et une croissance de la taille moyenne des exploitations (qui varie de 3 à 7 ha), conséquence d'un exode rural important. Ce phénomène devrait se poursuivre étant donné que dans la plaine la majorité des exploitants ont plus de 50 ans. La concentration des exploitations est également un phénomène que l'on observe en zone montagneuse mais de manière moins marquée ; les exploitations sont de taille nettement plus faible qu'en plaine avec environ 1,5 à 2,5 ha en propriété et

<sup>26</sup> La chute de la superficie de pêcheurs en 2003 est étonnante pour une culture permanente.

2 à 3 ha en fermage auprès de retraités. Du fait de la petite taille des exploitations, les chefs d'exploitations sont souvent pluri-actifs.

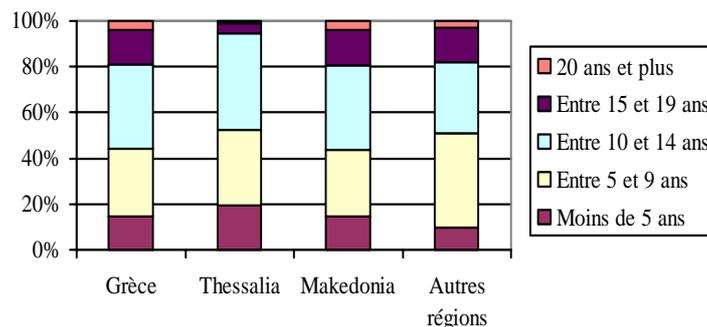
### Le renouvellement des vergers de pêches

Jusque dans les années 70, les conserveries utilisaient essentiellement l'excès de fruits du marché du frais pour la transformation en particulier la variété Elberta. Cependant, cette variété avait une qualité limitée pour la transformation en produisant trop de jus à la cuisson. La compétition étrangère et un programme national ont abouti dans les années 80 à un renouvellement des vergers et l'introduction de variétés améliorées de pêches Pavie.

Suite à la réforme de l'OCM en 2000 et à la baisse du prix des Pavies, quelques OP se sont détournées de la production de Pavie pour la transformation au profit de la production de pêches fraîches, ou même de kiwis dans certaines zones aux conditions climatiques favorables. L'accroissement des surfaces de pêches pour le frais entre 2000 et 2004 a été de plus de 30%, contre 5% environ pour la pêche Pavie.

Dans le verger de pêches jaunes de Macédoine, 14,64 % des arbres ont moins de 5ans (Figure 125) ; c'est une proportion non négligeable, même si elle est plus faible qu'en Murcia et Emilia-Romagna. Dans la question 4-10 nous montrons que les producteurs de pêches grecs ont réduit le renouvellement de leurs vergers afin de maintenir leur résultat économique, ce qui peut expliquer la plus faible proportion d'arbres de moins de 5 ans en 2002. Par ailleurs, les données montrent que le verger de pêches jaunes de Thessalia comporte plus d'arbres de moins de 5 ans que le verger de Makedonia en 2002. On peut donc supposer que la Thessalia est une zone de production de pêches qui s'est développée ces dix dernières années, mais nous aurions besoin de données supplémentaires pour le vérifier. Etant donné que la production de Pavie reste localisée en Makedonia, il est probable que la Thessalia ait plutôt développé une production de pêches pour le frais.

**Figure 125 : Répartition des superficies de pêches jaunes selon l'âge des arbres en 2002 en Grèce**



Source : Base Fructus, Eurostat

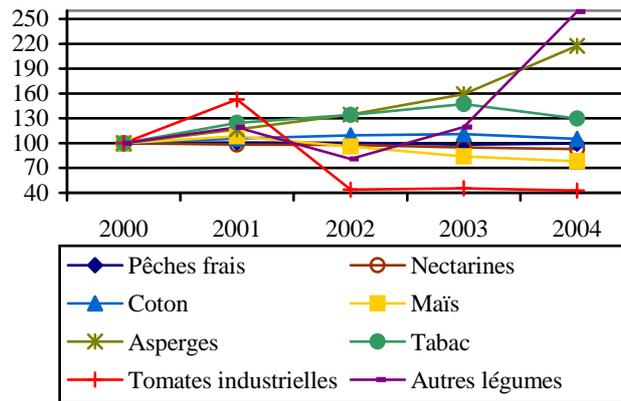
### Cultures alternatives en Kentriki Makedonia

Nous avons calculé le rapport des superficies de Pavies et d'autres cultures alternatives dans la sous-préfecture de Giannitsa en Kentriki Makedonia.

La Figure 126 montre que dans la région de Giannitsa les pêches Pavies ont plus progressé ces dernières années que le tabac (ce qui est confirmé par les entretiens), mais surtout plus que les légumes, asperges et autres. Les pêches de frais et les Pavies ont connu une évolution semblable.

En revanche, les tomates d'industrie et dans une moindre mesure le maïs ont connu une extension plus importante que les vergers de pêches Pavies. La culture de tomates d'industrie reste toutefois limitée à de petites surfaces (610 ha dans la zone en 2004) mais le maïs représente 5 100 ha, tandis que les pêches Pavies sont cultivées sur 7 220 ha dans la région de Giannitsa en 2004.

**Figure 126 : Evolution du rapport des superficies de Pavie et des cultures alternatives, Giannitsa (Pella Prefecture)**



Source : DAD of Giannitsa

Les entretiens avec les OP et les autorités régionales (DAD) nous permettent de compléter ces données quantitatives ; à propos des cultures alternatives, les entretiens font apparaître une distinction entre les producteurs de plaine et de piedmont en Kentriki Makedonia.

Les producteurs de la plaine (plaines d'Imathia, de Giannitsa et d'Edessa), qui représentent la majorité des exploitants, peuvent être totalement spécialisés en production de Pavie ; mais généralement, ils associent la culture principale de Pavie à d'autres cultures, principalement la pêche pour le frais, mais aussi les cerises, abricots, prunes, poires, pommes, kiwis, tomates d'industrie et les céréales. La production de pêches (Pavie et frais) représente en général plus de 50 % de leur produit brut. Le tabac et le coton sont aussi cultivés en plaine dans la région, mais les agriculteurs ont réduit la part de ces cultures ou les ont abandonnées suite à l'introduction du découplage dans ces OCM en 2004 ; en alternative, ils ont développé la culture du kiwi et étendu les surfaces de pêcheurs.

En zone de montagne, la production arboricole est plus diversifiée, la Pavie est aussi associée à la vigne et l'asperge mais la pêche constitue une part essentielle du revenu, comme dans les exploitations de plaine. De plus, les producteurs de piedmonts ont moins d'alternatives que dans la plaine, par exemple les kiwis ne peuvent pas être cultivés en altitude.

D'après les entretiens, quelques petites OP se sont reconverties dans la production de pêches en frais de qualité pratiquant des prix supérieurs aux prix des pêches ou des Pavie standard. Les entretiens font aussi part d'un effort très récent pour développer les cultures énergétiques (colza, tournesol) mais ces cultures sont plutôt destinées à remplacer le tabac, le coton et la tomate industrie.

En effet, il est utile de considérer ces résultats à la lumière de l'actuel contexte économique et politique. Au niveau économique, la filière tomates-industrie grecque souffre fortement de la concurrence de la Chine. Au niveau politique, l'introduction du découplage dans les OCM de certaines cultures alternatives importantes, en particulier le tabac, les céréales et le coton, auront certainement des répercussions sur l'assolement des agriculteurs de Kentriki Makedonia. Les producteurs de tabac ont abandonné la culture de tabac et se tourne vers d'autres cultures en particulier vers la culture de la pêche d'industrie malgré les investissements initiaux nécessaires. Ce phénomène a été décrit par les OP rencontrées et observé sur le terrain.

Il ressort de cette analyse que l'aide à la transformation a contribué au développement d'un secteur de pêches dédiées à la transformation, presque exclusivement localisé en Kentriki Makedonia. Ces dix dernières années, dans un contexte de régression importante du verger de pêches en Kentriki Makedonia, la production de pêches Pavie a plutôt tendance à augmenter légèrement, probablement du fait d'une augmentation des surfaces car les rendements ont plutôt diminué (Rica). Par ailleurs, l'étude fait apparaître un possible déplacement du verger de pêches jaunes en Thessalia entre 1996 et 2004 mais qui ne concernerait que le marché du frais. En terme de cultures alternatives, ce sont surtout les tomates industrielles qui ont progressé dans la zone de Giannitsa, mais la filière est actuellement touchée par la concurrence chinoise. Le contexte de réforme de la PAC, avec notamment l'entrée en

vigueur du découplage dans les OCM de cultures importantes au niveau régional comme le tabac aura vraisemblablement un effet sur la rentabilité relative des cultures de Kentriki Makedonia.

### 6.3.6. Jugement évaluatif

L'analyse de l'impact de l'aide à la production dans le maintien des cultures de pêches et poires, avant et après la réforme de 2000, face aux cultures alternatives permet d'émettre les conclusions suivantes.

Concernant la culture de poires, il apparaît que :

- Le régime d'aide a contribué à limiter la réduction du verger de Williams dans l'ensemble des bassins de production et à maintenir le niveau de production. Dans un contexte de régression du verger de poiriers européen (-15% sur la période étudiée), le verger de Williams a connu une réduction moins marquée (-11% sur la période étudiée) et il s'est développé dans certains bassins de production espagnols.
- Plusieurs facteurs ont contribué à la régression moyenne du verger, ils sont tant économiques que sanitaires avec le développement du feu bactérien dans certains bassins de production. Cette baisse des surfaces de Williams doit être relativisée puisqu'elle s'accompagne d'un maintien de la production, on assiste donc à une utilisation plus productive des vergers en place.

Selon les opérateurs et l'analyse de la rentabilité faite dans la question 6, il est évident que l'existence de l'aide à la production a contribué à maintenir une rentabilité minimum de la culture de Williams. Cependant, elle ne suffit pas toujours à maintenir la rentabilité relative de la culture en comparaison à des cultures alternatives : c'est le cas en France, où la rentabilité (Mb) de la culture est faible, comparée aux cultures alternatives hormis les cultures arboricoles. Ce qui se traduit par le recul régulier des surfaces de Williams. En revanche, en Italie, la culture s'avère plus rentable actuellement que la majorité des autres cultures du principal bassin de production, l'Emilia-Romagna. Il faut prendre en compte que dans le cas d'une culture pérenne la réactivité des agriculteurs est plus longue dans la mesure où il existe un investissement initial à rentabiliser et un coût d'arrachage avant d'aller vers des cultures alternatives. Ceci élève d'autant le coût de reconversion des vergers.

- Le relocalisation de la production : en terme de relocalisation, la tendance à la baisse du verger s'accompagne d'une tendance à la concentration dans les principales régions de productions traditionnelles: de manière générale la production de Williams est concentrée dans un petit nombre de bassins principaux, qui ont vu leur position se renforcer face aux bassins de production secondaires. Dans une certaine mesure, cette concentration est également observée au niveau des exploitations avec une augmentation générale de la taille des vergers par exploitation, accompagnée d'une baisse du nombre d'exploitations.
- L'effet de la réforme de 2000 : la réforme de 2000 a contribué à améliorer la rentabilité relative (Mb/ha) de la poire en Italie alors qu'elle se dégradait en France. En Espagne, la réforme s'accompagne d'une nette relocalisation de la production dans les zones principales de production et d'un développement dans ces zones, ce qui laisse à supposer une amélioration de la rentabilité relative de la poire.

Concernant la culture de la pêche, il apparaît :

- Le régime d'aide a contribué à développer dans les années 80 des secteurs productifs en Grèce, en Espagne et depuis le début des années 90, il a participé au maintien de la production de pêches Pavie dans les principaux bassins de production et ainsi il a limité la régression du verger (-16 % des superficies entre 1993 et 2004 dans l'UE-15). Cependant, il ressort que le recul du verger de pêcher tient essentiellement au développement du verger de nectarines, fruits destinés au frais.

Selon l'analyse de la rentabilité faite dans la QE6, en Italie et en Grèce, la rentabilité absolue de la pêche d'industrie paraît se maintenir. Cependant, en Grèce (principal producteur de pêches d'industrie) cette stabilité est le résultat d'une baisse des investissements qui permet de réduire les amortissements. Ce phénomène peut remettre en cause à long terme la pérennité de l'activité. L'exercice de comparaison de la rentabilité économique de la Pavie à des cultures alternatives n'a pu être fait qu'en comparaison au groupe fruits à noyaux et à la vigne. Ces

données sont donc très partielles pour conclure en Grèce. En Italie, en Emilia Romagna, on constate que la culture de pêches a un niveau de rentabilité moyen par rapport aux cultures alternatives, la rentabilité relative par rapport à une culture donnée pouvant s'inverser. Ainsi, par rapport à la culture d'abricot servant d'étalon, la rentabilité de la pêche émilienne est supérieure depuis 1999, alors qu'elle était inférieure antérieurement.

Si l'analyse de la rentabilité relative ne fait pas apparaître de tendance nette, en revanche l'analyse des évolutions de la production montre clairement que dans toutes les régions étudiées la production de Pavie ne semble pas diminuer au profit de cultures alternatives, ce qui semble montrer que la rentabilité de cette culture s'est maintenue jusqu'à présent. Cependant, dans le cas d'une culture, la réactivité des acteurs est plus longue (voir ci-dessus) et une culture pérenne dont les coûts variables sont couverts peut continuer à être exploitée malgré une rentabilité relative médiocre.

Par ailleurs, dans les régions étudiées plusieurs secteurs agricoles sont, ou seront, concernés par le découplage (tabac, céréales, coton, betterave à sucre etc.) ce qui pourrait avoir à court terme des effets profonds sur la répartition des cultures.

- Le relocalisation de la production : l'analyse met en évidence une concentration de la production de pêches Pavie dans les bassins traditionnels de production de pêches d'industrie en Italie et en Espagne (en Grèce, la production reste très concentrée en Kentriki Makedonia). Les éventuels déplacements de production constatés, ou supposés, semblent surtout liés au marché du frais, même si certains industriels italiens et espagnols déclarent s'approvisionner dans d'autres régions où les prix sont moins élevés.
- L'effet de la réforme de 2000 : les éléments dont nous disposons ne nous permettent pas de démontrer un effet de la réforme de 2000 sur le maintien de la culture de pêches Pavie vis-à-vis d'autres cultures, sauf en Espagne. Les analyses conduites pour l'Espagne, et la région de Murcia montrent clairement que la baisse des prix contractuels de la pêche d'industrie, consécutive à la réforme 2000, a réduit la rentabilité de la culture de pêches pour l'industrie. Ainsi, les producteurs se tournent vers le marché du frais.

**6.4. QE8 ET QE9 : QUEL EST L'IMPACT DE L'AIDE A LA PRODUCTION SUR LA COMPETITIVITE DES PECHES, NECTARINES ET POIRES TRANSFORMEES COMMUNAUTAIRES VIS-A-VIS DES PRODUITS TRANSFORMES IMPORTES ? QUELLE EST LA COMPETITIVITE DES PECHES, NECTARINES ET POIRES TRANSFORMEES COMMUNAUTAIRES SUR LES MARCHES A L'EXPORT ? EN EVALUANT LA COMPETITIVITE, L'EVALUATEUR DEVRAIT ANALYSER LE PRIX ET LA QUALITE DES PRODUITS COMMUNAUTAIRES ET IMPORTES.**

Les QE8 et QE9 portent sur l'effet du système d'aide étudié sur la capacité de la filière communautaire de pêches et poires au sirop/jus naturel à rivaliser avec la production des pays tiers, autrement dit elle porte sur la compétitivité interne et externe de la filière.

L'aide à la production transformée a été introduite en 1978, pour améliorer la compétitivité interne et externe des pêches et poires transformées de la Communauté, qui étaient pénalisées par des prix à la production plus élevés que ceux des pays concurrents. En vue de protéger ce secteur, les importations des pêches, nectarines, poires fraîches étaient soumises au tarif douanier commun, tandis que les exportations bénéficiaient d'une restitution sur les sucres additionnés aux produits transformés. Peu de changements majeurs ont été introduits par la suite jusqu'en 1994, date des accords du cycle de l'Uruguay du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade). A cette date, les droits d'importation ont été réduits de 20% sur la période de 1995 à 2000. La dernière OCM FL Transformés redéfinit le régime avec les pays tiers en respectant les accords de 1994.

Pour répondre aux questions, il est nécessaire de considérer que la compétitivité du secteur, est déterminée par les politiques de soutien à la transformation, mais qu'elle est également largement définie par :

- l'ensemble des mesures régulant les échanges avec les pays des tiers : notamment les mesures de protection aux frontières et de soutien aux exportations;
- l'évolution de la qualité des produits échangés,
- la dynamique des taux de change des devises des pays concurrents,
- l'évolution structurelle des entreprises qui opèrent aux différents niveaux de la filière, laquelle est souvent influencée par les politiques sectorielles.

Ce dernier point est lié à l'analyse de la filière et de sa structure que nous traitons de façon détaillée dans la question 10.

**6.4.1. Critères de jugement et indicateurs correspondants**

1 La compétitivité des filières communautaires de pêches et de poires transformées sur le marché mondial et communautaire s'est améliorée (ou non) suite aux réformes de 1996 et de 2000

a- Évolution de la part des exportations UE vers les pays tiers dans le commerce mondial de pêches et poires au sirop/au naturel, désagrégées par destination

b- Évolution des importations en UE de pêches et poires au sirop/au naturel, désagrégées par provenance.

c- Ratio : prix de vente sur le marché interne des pêches et poires au sirop/ au naturel de la communauté/prix des produits étudiés importés

d- Évolution des prix mondiaux et communautaires de pêches nectarines et poires transformées, et comparaison.

e- Ratio : prix d'exportation/prix d'importation par type de produits avant/après 2000

2 Les variations des taux de change et les réductions des tarifs douaniers ont modifié (ou non) la compétitivité des pêches et des poires au sirop/ au naturel

a- Evolution de la parité Euro / Dollar

b- Évolution des prix des produits importés exprimés en euros et en dollars.

c- Impact des variations des tarifs douaniers de l'UE

d- Effet sur la compétitivité de la filière de l'existence d'accords préférentiels

3 Les accords préférentiels réduisent (ou non) la compétitivité des productions communautaires sur le marché communautaire

a- Existence de préférences tarifaires

b- Taux d'utilisation des contingents tarifaires

4 La réforme de 2000 sur l'aide à la production engendre (ou non) une réduction des prix de la matière première utilisée par les industries de transformation

a- Niveau d'utilisation des restitutions aux exportations sur les pêches et poires au sirop/ au naturel (y compris pour les restitutions sur les sucres d'addition)

b- Contribution de l'aide dans la compétitivité de la matière première (pêches et poires) utilisée par les industries de transformation

5 La qualité des pêches et poires au sirop/naturel importées est différente (ou non) de celle des produits communautaires

#### 6.4.2. Sources des données, méthode et limites

Les sources utilisées ici sont essentiellement :

- . la CE avec les documents de travail des groupes de prévision et les éléments sur les accords préférentiels,
- . les études de cas et le résultat des entretiens,
- . USDA (United States Department of Agriculture) pour quelques éléments sur les tarifs douaniers,
- . les règlements européens pour les restitutions aux exportations et les tarifs douaniers communs,
- . Comext dont l'utilisation et les limites éventuelles ont été détaillées précédemment.

Enfin, les données qualitatives recueillies à l'occasion des études de cas ont permis d'apporter un éclairage sur un certain nombre de sujets.

La démarche évaluative nous a amené à examiner ici : la compétitivité au travers des évolutions des productions, des exports et des imports européens, des prix de vente et des prix mondiaux ; l'incidence des variations de taux de change (parité \$/€, tarifs douaniers) ; les accords préférentiels ; la qualité.

#### 6.4.3. Evolution de la compétitivité des filières communautaires de pêches et poires transformées sur le marché mondial et communautaire suite aux réformes de 1996 et de 2000

##### 6.4.3.1 Les échanges de pêches et poires transformées sur le marché mondial (rappel)

La première question relative à la description de la filière européenne a montré que la part des exportations de conserves de poires européennes diminuait très régulièrement (marché essentiellement de consommation) et que celle des pêches (en grande partie due à la Grèce) restait importante. Mais la place prise par de nouvelles régions exportatrices comme la Chine ou l'Amérique du Sud (Chili, Argentine) est de plus en plus importante.

**Une analyse détaillée de la situation des principaux pays tiers exportateurs mondiaux de poires et de pêches en conserve a été réalisée et reportée en annexe (Cf. "Les filières des principaux pays tiers exportateurs" en annexe).**

##### Les échanges de poires en conserve

Comme il est précédemment montré dans le § "Description du secteur", **l'UE est importatrice nette de conserves de poires**. Les importations sont en hausse régulière depuis 2000. Elles représentent en 2004 près de 30 % de la production européenne. Les principaux pays d'origine des importations européennes sont : l'Afrique du Sud, la Chine, l'Australie et dans une moindre mesure l'Argentine. L'augmentation des importations est essentiellement liée à la croissance des importations en provenance de la Chine et en second lieu de l'Argentine. Les importations représentent donc une concurrence de plus en plus lourde pour la production européenne. Concernant les exportations de poires en conserve, l'UE est un exportateur mineur à côté des gros pays exportateurs que sont l'Afrique du Sud, l'Australie, et plus récemment la Chine : les données de la DG-Agri indiquent une diminution globale des exportations totales entre 1993 et 2004. La baisse de la production communautaire se traduit en effet par une baisse des exportations sur le marché mondial où la concurrence s'est également exacerbée.

##### Les échanges de pêches en conserve

Comme il est précédemment montré dans le § "Description du secteur", et contrairement au cas des conserves de poires, **l'UE est exportatrice nette de conserves de pêches**. Les données des Nations Unies montrent même une position dominante de l'UE sur le marché mondial avec comme acteur

principal la Grèce. En 2002, les exportations européennes représentent à elles seules l'équivalent du produit d'export des 3 plus gros pays tiers exportateurs (Afrique du Sud, Chine et Chili). Le solde, en terme de volume, est toujours positif bien qu'en baisse. En effet le niveau des exportations diminue fortement ces dernières années. Toutefois, la chute de production de pêches en Grèce (et donc dans l'UE) en 2003 suite à de fortes intempéries a joué sur cette situation. Les principaux pays exportateurs hors UE ont alors pris des parts à la Grèce sur le marché mondial et semblent les avoir gardées en 2004 et 2005.

En 2004, l'UE a exporté des conserves de pêche entre autres vers la Russie (10 991 T), l'Arabie Saoudite (8 303 T), le Canada (4 386 T) et les Etats-Unis (6 460 T). En 2002, les destinations des pêches au sirop de l'UE étaient légèrement différentes, avec une prépondérance du Mexique devant la Pologne, les Etats-Unis et le Canada.

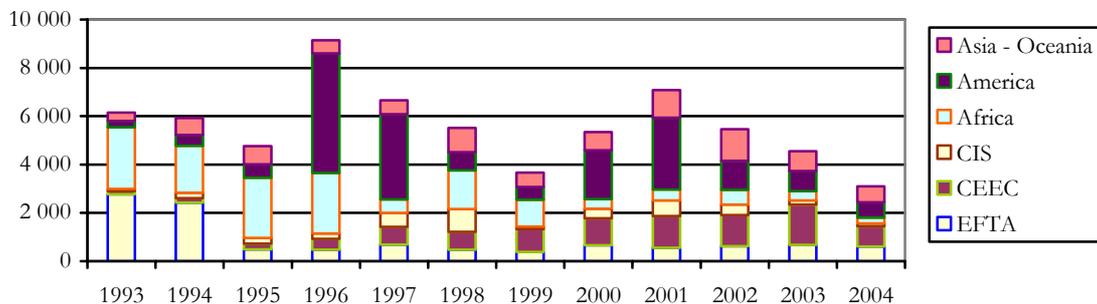
La Grèce est de loin le premier exportateur de l'UE (et même du monde, nous l'avons vu) de conserves de pêches avec 48 662 tonnes exportées en 2004, ce qui représente 65,01 % des exportations communautaires.

En 2004, près de la moitié des **importations** de l'UE provient d'Afrique du Sud (21 064 tonnes). L'Argentine, la Chine, les Etats-Unis et l'Australie comptent aussi parmi les fournisseurs de conserves de pêches de l'UE, dans une moindre mesure.

#### 6.4.3.2 Analyse de l'évolution des exportations de l'UE de pêches et poires au sirop/au naturel, désagrégées par destination

Même si cela concerne des volumes relativement réduits par rapport à la pêche, les **exportations de poires en conserve**, en particulier à destination du continent américain, ont connu un essor relativement important en 1996 et en 2000/2001 (voir graphique ci-dessous). 1996 et 2000 sont des années de fin de période (juste avant la mise en place des réformes de 1996 et de 2000), on ne peut donc pas attribuer ces évolutions à ces réformes.

**Figure 127 : Evolution des exportations communautaires de l'UE-15 (tonnes) des conserves de poires au sirop/au naturel par région entre 1993 et 2004**

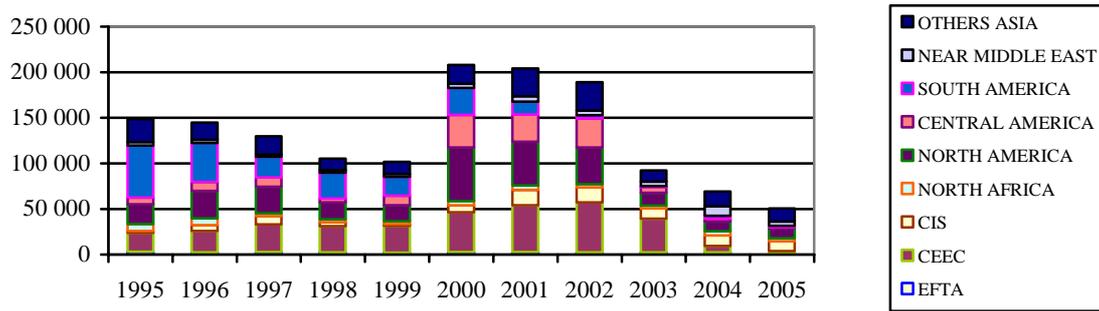


Source : CE DG-Agri, 2005 à partir de données Comext

D'autre part, les variations des volumes de production communautaire n'expliquent pas non plus ces variations (voir Partie 3.1). Si la première augmentation des exportations (1996-1997) reste à expliquer, la deuxième (2000-2002) pourrait en particulier être due à la situation du taux de change €/\$ qui est favorable aux exportations à cette période (Cf. analyse du § 6.4.4 ci-après).

De la même façon, selon les données "Comext", les **exportations de pêches en conserve** de l'UE ont connu un pic entre 2000 et 2002, dû en particulier à l'augmentation massive des flux vers l'Amérique du nord et l'Amérique centrale, ainsi que vers les pays de l'Europe de l'Est.

**Figure 128 : Evolution des exportations communautaires de l'UE-15 (tonnes) des conserves de pêches au sirop/au naturel par destination, entre 1995 et 2005**



Source : CE DG-Agri, 2005 à partir de données Comext

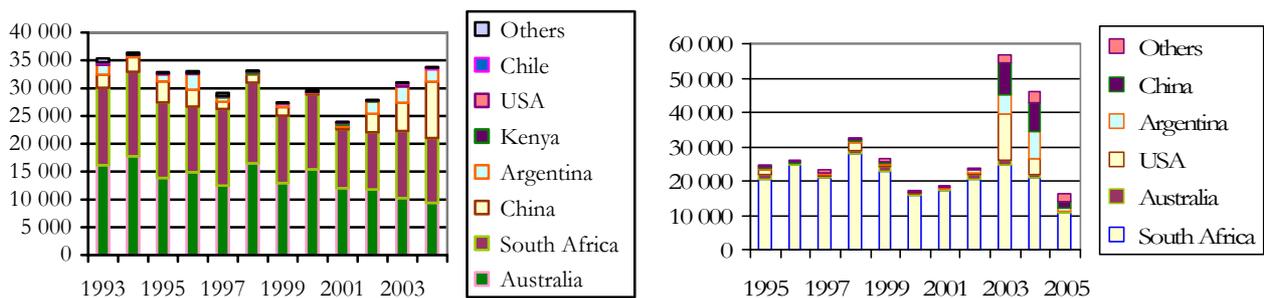
Comme pour la poire, ces fluctuations ne s'expliquent pas par la mise en place des réformes de 2000 (hausse importante en fin de période) et mal par les variations de production (voir partie 3.2). Par contre, les pics d'exports de 2000-2002 correspondent aux 3 années pendant lesquelles la parité €/\$ a été favorable aux exportations (Cf. analyse du § 6.4.4 ci-après).

**6.4.3.3 Analyse de l'évolution des importations vers l'UE de pêches et poires au sirop/jus naturel, désagrégées par provenance**

Les deux pays depuis lesquels se font la majorité des **importations de conserves de poires** vers l'UE sont depuis longtemps et à parts à peu près équivalentes l'Afrique du Sud et l'Australie. Cependant, depuis 3 ans, la part des importations en provenance de la Chine et dans une moindre mesure de l'Argentine a pris de l'importance<sup>27</sup>. Il ne semble pas y avoir d'effet particulier des réformes sur ces évolutions.

Les **importations de conserves de pêches** proviennent pour l'essentiel de l'Afrique du Sud, même si depuis 2003, la place dans ces importations prise par les États-Unis, l'Argentine et la Chine, n'est pas négligeable<sup>28</sup>. Il est à noter cependant que l'augmentation de ces importations en 2003 et 2004 a correspondu à un phénomène conjoncturel : une année de production particulièrement faible de la Grèce, et sans doute la nécessité de reconstituer des stocks l'année qui a suivi. Comme pour les importations des conserves de poires, il ne semble pas y avoir d'effet particulier des réformes sur ces évolutions.

**Figure 129 : Evolution des importations communautaires (en T) des conserves de poires (gauche) et de pêches (droite) par pays d'origine, entre 1993 et 2004**



Source : CE DG-Agri, 2005 à partir de données Comext

<sup>27</sup> Cf. Figure "Evolution des importations communautaires (en t) des conserves de poires par pays d'origine, entre 1993 et 2004" en annexe de la question 8-9

<sup>28</sup> Cf. Figure "Evolution des importations communautaires (en T) des conserves de pêches par pays d'origine, entre 1995 et 2005" en annexe de la question 8-9

#### 6.4.3.4 Rapport entre les prix d'exportation et les prix d'importation

##### Méthode de calcul

Les ratios ci-après ont été calculés à partir des données Comext, de la façon suivante (voir détails des calculs dans les 8 Tableaux ci-après pages 158 et 160).

- . calcul du prix moyen des importations communautaires = valeur / volume total des importations extracommunautaires de l'UE-15,
- . calcul du prix moyen des exportations communautaires = valeur / volume total des exportations extra et intracommunautaires de l'UE-15,
- . calcul du ratio prix moyen des exportations / prix moyen des importations.

Ce calcul a aussi été réalisé pour les principaux pays concernés afin d'analyser plus finement les différences de compétitivité. Le chapitre suivant compare le prix des exportations intra et extracommunautaires aux prix des importations en provenance des principaux pays tiers exportateurs, pour la totalité de l'UE et pour les principaux EM exportateurs.

Lecture des 4 figures ci-après : lorsque le prix à l'export = le prix à l'import, le ratio = 1. Si le prix à l'exportation est plus élevé que le prix à l'importation, le ratio est supérieur à 1 et les exportations de l'UE sont considérées comme étant moins compétitives que celles des pays tiers.

##### Comparaison des prix des poires en conserves à l'import et à l'export

En ce qui concerne la comparaison des prix export/import des **poires en conserve** (Cf. Figure 130 ci-dessous), il s'avère que ce ratio, supérieur à 1 depuis au moins 10 ans, augmente régulièrement depuis 2001. Cet état de fait est le signe que la perte de compétitivité des produits communautaires est de plus en plus importante. La compétitivité des poires en conserve communautaires s'est donc dégradée parallèlement à la mise en œuvre de la réforme de 2000.

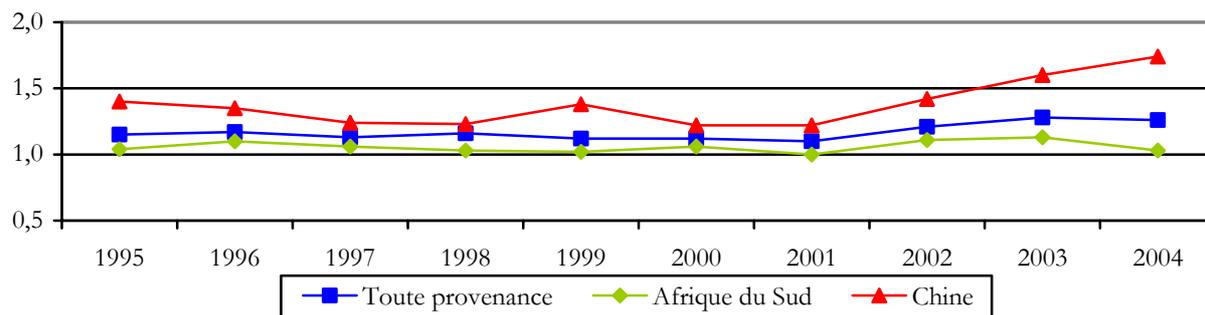
Quand on calcule ce ratio en comparant les prix communautaires à ceux des deux principaux exportateurs mondiaux, on se rend compte qu'il est en particulier de plus en plus déséquilibré vis-à-vis des prix chinois, alors que le déficit de compétitivité est beaucoup moins marqué avec les produits d'Afrique du Sud. Dans les faits, les prix des produits communautaires ont augmenté régulièrement pour représenter en 2004 une augmentation 26,5 % par rapport aux prix de 1995, alors que les prix chinois, qui ont augmenté jusqu'en 2001, ont depuis diminué pour retrouver en 2004 le même niveau qu'en 1995 (53 € les 100 Kg soit 77 % moins cher que les produits communautaires qui reviennent en moyenne à 94,5 € les 100 kg). **La Chine apparaît donc comme l'exportateur de poires transformées ayant la compétitivité la meilleure par rapport aux pays** communautaires, avec un écart de compétitivité de plus en plus important depuis 2000. Ce phénomène est d'autant plus conséquent que la place des produits de Chine sur le marché de l'UE est grandissante, où elle vient concurrencer la production intérieure : 28,2 % des importations proviennent de Chine en 2004, contre 6,2 % en 1993 (voir Figure 129).

D'autre part, il est à noter que cette évolution a pu être influencée par des accords internationaux qui ont facilité l'entrée de certains pays tiers sur le marché communautaire. Il s'agit en particulier des accords du cycle de l'Uruguay signés en 1994 dans le cadre du GATT (réductions de droit de douane de 20 % entre 1995 et 2000), renforcés par l'entrée de produits faiblement taxés dans le cadre des contingents tarifaires<sup>29</sup>, qui ont eu tendance à tirer les prix communautaires à la baisse, d'autant plus pour un produit comme les poires transformées dont les importations occupent une place importante sur le marché communautaire.

Il est important de rappeler que, contrairement au cas des pêches, l'UE s'avère être un marché de consommation de poires et non un marché d'exportation. Les évolutions de ces dernières années confirment cette tendance avec une diminution de plus de la moitié des exportations extra-UE en 4 ans (divisées par 2,4) pour atteindre des niveaux très faibles (2 600 tonnes exportées en 2004), alors que la consommation communautaire est restée relativement stable et importante (de l'ordre de 130 000 tonnes par an).

<sup>29</sup> Accords FTA Afrique du Sud de 1999 et accords préférentiels UE/Chili de 2002

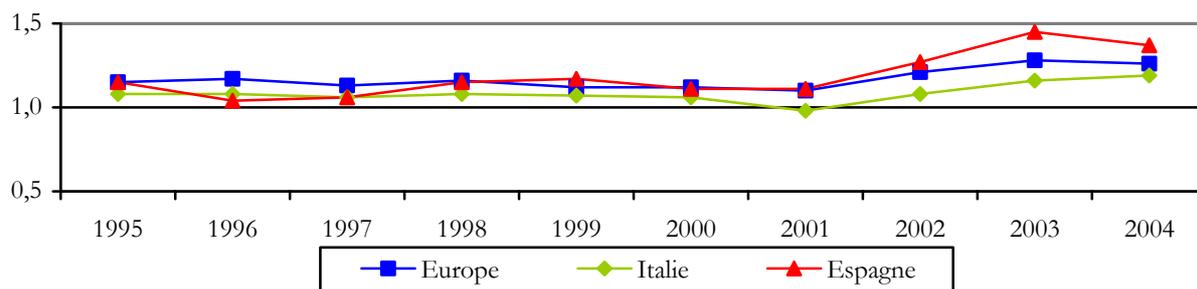
**Figure 130 : Evolution pour les poires au sirop/naturel (code NC 200840) du ratio : prix d'exportation moyen extra et intra UE-15 / prix d'importation en UE-15 par pays tiers exportateur entre 1995 et 2004**



Source : Élaboration Agrosynergie à partir de Comext

Le schéma suivant illustre sur la même base de comparaison entre prix d'exportation et prix d'importation communautaires, la situation compétitive des deux principaux pays producteurs communautaires. Il s'avère que l'Italie, principal producteur et exportateur communautaire (principalement sur le marché interne de l'Union) présente la compétitivité la moins mauvaise, même si pour elle aussi cette situation se dégrade : son ratio est supérieur à 1 depuis au moins 10 ans et augmente régulièrement depuis 2001. L'Espagne, dont le ratio export/import suit le même type d'évolution, présente une compétitivité encore plus faible que l'Italie.

**Figure 131 : Evolution pour les poires au sirop/naturel (code NC 200840) du ratio : prix d'exportation extra et intra UE-15 par pays exportateur de l'UE / prix d'importation moyen en UE-15 entre 1995 et 2004**



Source : Élaboration Agrosynergie à partir de Comext

*Note* : le ratio concernant la France, troisième producteur de poires en conserve en UE n'a pas été représenté ici ; en effet, le marché français est essentiellement national et ses volumes d'exportation intra et extra UE sont trop faibles pour que le ratio calculé puisse être significatif.

**Tableau 45 : Prix des importations totales de poires au sirop/naturel (codes NC 2008 40) de l'UE-15 en €/100kg selon les provenances**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>AFRIQUE DU SUD</b>										
Valeur (€)	9 756 343	9 073 088	10 724 538	12 288 799	9 783 414	10 479 513	9 024 572	8 610 353	9 955 465	10 418 462
Quantités importées (100kg)	135 850	118 073	137 027	145 162	120 724	134 671	104 907	102 881	120 141	115 839
Prix par année	71,82	76,84	78,27	84,66	81,04	77,82	86,02	83,69	82,86	89,94
Prix moyen par période	74,15			80,50			85,65			
<b>CHINE</b>										
Valeur (€)	2 005 337	1 897 011	893 342	1 058 244	948 606	210 567	337 398	2 107 660	2 993 040	5 259 460
Quantités importées (100kg)	37 582	30 315	13 407	14 953	15 810	3 113	4 808	32 118	50 970	98 462
Prix par année	53,36	62,58	66,63	70,77	60,00	67,64	70,17	65,62	58,72	53,42
Prix moyen par période	57,47		65,79				57,40			

Source : Agrosynergie à partir de Comext, 2006

**Tableau 46 : Prix des exportations intra et extracommunautaires (UE-15) de conserves de poires (code NC 2008 40) en €100kg**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<i>Quantités exportées (100kg)</i>	798 430	817 584	848 013	756 521	827 714	814 889	860 445	804 680	758 901	712 718
<b>Prix par année</b>	74,70	84,30	82,63	86,89	82,79	82,59	85,75	93,20	93,78	92,71
<b>Prix moyen par période</b>	79,55		83,65				91,18			

Source : Agrosynergie à partir de Comext, 2006

**Tableau 47 : Evolution pour les poires au sirop/naturel (code NC 200840) du ratio : prix d'exportation moyen extra et intra UE-15 / prix d'importation en UE-15 par pays tiers exportateur entre 1995 et 2004**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Toute provenance</b>	1,15	1,17	1,13	1,16	1,12	1,12	1,10	1,21	1,28	1,26
<b>Afrique du Sud</b>	1,04	1,10	1,06	1,03	1,02	1,06	1,00	1,11	1,13	1,03
<b>Chine</b>	1,40	1,35	1,24	1,23	1,38	1,22	1,22	1,42	1,60	1,74

Source : Agrosynergie à partir de Comext, 2006

**Tableau 48 : Evolution pour les poires au sirop/naturel (code NC 200840) du ratio : prix d'exportation extra et intra UE-15 par pays exportateur de l'UE / prix d'importation en UE-15 entre 1995 et 2004**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>UE</b>	1,15	1,17	1,13	1,16	1,12	1,12	1,10	1,21	1,28	1,26
<b>Italie</b>	1,08	1,08	1,06	1,08	1,07	1,06	0,99	1,09	1,16	1,18
<b>Espagne</b>	1,15	1,04	1,06	1,15	1,17	1,11	1,12	1,28	1,45	1,36

Source : Agrosynergie à partir de Comext, 2006

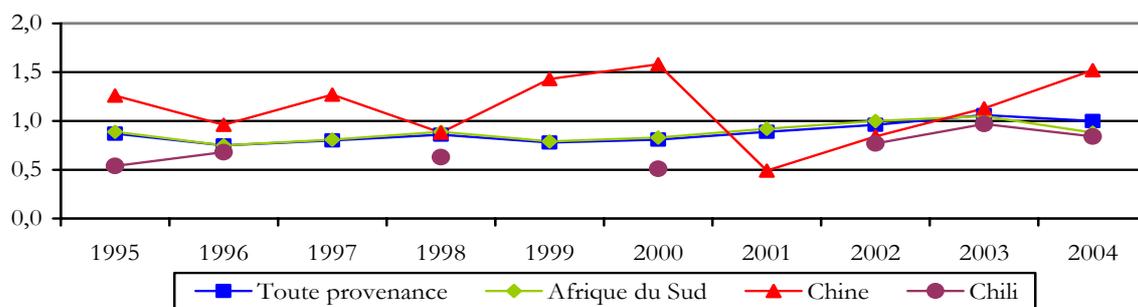
### Comparaison des prix des pêches en conserves à l'import et à l'export

La comparaison des prix import/export des **pêches en conserve** (Cf. Figure 132 ci-après), montre que le ratio prix export/prix import, qui était ces dernières années inférieur à 1 (prix à l'export inférieurs aux prix à l'import), ont augmenté pour aujourd'hui s'établir autour de 1. Si la situation est donc proche de l'équilibre entre prix des exports et prix des imports, elle était meilleure il y a quelques années. Ces ratios ont eu tendance à augmenter entre 2000 et 2003 (et donc la compétitivité à se dégrader) au moment de la mise en œuvre de la réforme de 2000.

Lorsqu'on met en perspective cette comparaison avec la situation compétitive des principaux pays tiers exportateurs, on se rend compte là aussi, de la compétitivité particulièrement bonne de la Chine, dont les exportations vers l'UE ont augmenté en 2003-2004. Les fluctuations importantes du ratio concernant la Chine s'expliquent par le fait que hors 2003-2004, les exportations chinoises vers l'UE représentaient généralement de très petits volumes. La situation compétitive des principaux concurrents de l'UE a tendance à s'améliorer depuis 2000, même si les prix de l'Afrique du Sud restent équivalents aux prix de l'UE, et ceux du Chili (fournisseur récent de l'UE) sont encore supérieurs à ceux de l'UE. **Pour l'avenir, ici aussi, la Chine se présente comme un important concurrent des producteurs de l'Union.**

Comme dit ci-dessus pour les poires, cette évolution a aussi pu être influencée par des accords internationaux qui ont facilité l'entrée de certains pays tiers sur le marché communautaire (cycle de l'Uruguay et contingents tarifaires).

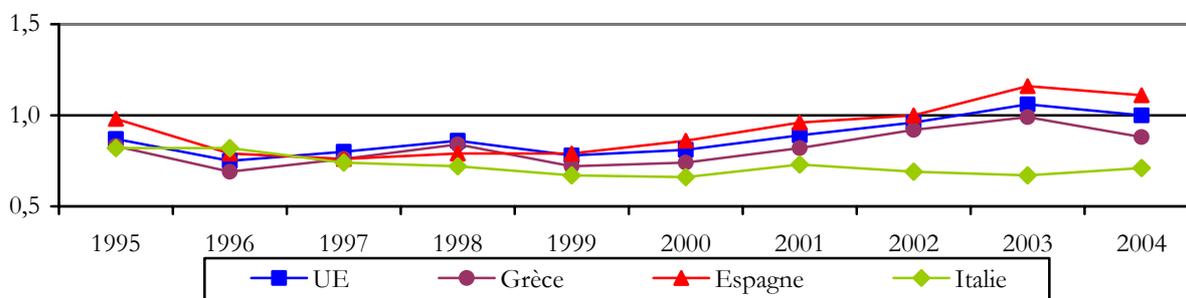
**Figure 132 : Evolution pour les pêches au sirop/naturel (code NC 200870) : prix d'exportation moyen extra et intra UE-15 / prix d'importation en UE-15 par pays tiers exportateur entre 1995 et 2004**



Source : Élaboration Agrosynergie à partir de Comext

Le schéma ci-après illustre de la même manière la situation compétitive des trois principaux pays producteurs communautaires. La situation de la Grèce principal producteur et exportateur mondial de pêches au sirop est meilleure que celle des autres pays, même si elle tendance à se dégrader aussi depuis 2000. Depuis 2001 le ratio export import s'établit autour de l'équilibre ; il atteint le seuil des "1" l'année 2003 qui a été une année difficile (épisode climatique défavorable). L'Espagne, second producteur et exportateur communautaire suit une courbe équivalente à la Grèce, mais a des prix plus élevés. Elle voit sa compétitivité s'éroder depuis 1997 et présente un ratio défavorable depuis 2003. L'Italie, 3<sup>ème</sup> producteur et exportateur communautaire présente une situation particulière qui est à considérer avec précaution. La compétitivité de ses produits semble bonne et, contrairement aux deux autres pays, ne se dégrade pas depuis 2000. Mais il est à noter que les volumes à l'export de l'Italie sont beaucoup plus faibles que ceux de la Grèce et l'Espagne. D'autre part, la réponse à la question 2 note que, selon les données de prix en notre possession, de façon étonnante, sur ces dernières années, le PVI (prix de vente industriel) italien diminue, alors que dans le même temps, le prix de la matière première augmente (incertitude concernant la qualité de ces données pour l'Italie).

**Figure 133 : Evolution pour les pêches au sirop/naturel (code NC 200870) du ratio : prix d'exportation extra et intra UE-15 par pays exportateur de l'UE / prix d'importation moyen en UE-15 entre 1995 et 2004**



Source : Élaboration Agrosynergie à partir de Comext

**Tableau 49 : Prix des importations totales de pêches au sirop/naturel (codes NC 2008 70) de l'UE-15 en €100kg, selon les provenances**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>AFRIQUE DU SUD</b>										
Valeur (€)	13 901 852	19 529 042	16 139 473	22 673 157	20 164 209	11 976 148	11 976 285	14 639 450	18 899 731	19 620 398
Quantités importées (100kg)	204 513	245 596	210 028	278 200	228 307	158 649	174 108	206 857	246 467	209 270
Prix par année	67,98	79,52	76,84	81,50	88,32	75,49	68,79	70,77	76,68	93,76
Prix moyen par période	74,27		81,07			77,85				
<b>CHINE</b>										
Valeur (€)	74 622	133 825	1 481	25 564	37 235	9 234	3 461	42 360	6 749 201	4 767 757
Quantités importées (100kg)	1 555	2159	30	312	765	232	27	507	94033	88115
Prix par année	48	61,98	49,37	81,94	48,67	39,80	128,19	83,55	71,77	54,11
Prix moyen par période	56,12	54,90			63,29					
<b>CHILI</b>										
Valeur (€)	22 246	8 843	0	21 636	10 499	64 667	0	17 796	845 285	825 453
Quantités importées (100kg)	200	100	0	188	15	521	0	195	10184	8372
Prix par année	111	88,43		115,09	699,93	124,12		91,26	83,00	98,60
Prix moyen par période	103,63	133,70			90,05					

Source : Agrosynergie à partir de Comext, 2006

**Tableau 50 : Prix des exportations intra et extracommunautaires (UE-15) de conserves de pêches (code NC 2008 70) en €100kg**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Quantités exportées (100kg)	4 594 288	4 700 345	4 487 899	4 293 493	3 978 016	5 247 191	5 452 491	4 806 669	3 521 237	3 167 214
Prix par année	60,23	59,81	62,51	72,29	69,77	62,81	62,94	70,46	80,78	82,45
Prix moyen par période	60,01	66,53			72,43					

Source : Agrosynergie à partir de Comext, 2006

**Tableau 51 : Evolution pour les pêches au sirop/naturel (code NC 200870) du ratio : prix d'exportation moyen extra et intra UE-15 / prix d'importation en UE-15 par pays tiers exportateur entre 1995 et 2004**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Toute provenance	0,87	0,75	0,80	0,86	0,78	0,81	0,89	0,96	1,06	1,00
Afrique du Sud	0,89	0,75	0,81	0,89	0,79	0,83	0,92	1,00	1,05	0,88
Chine	1,26	0,96	1,27	0,88	1,43	1,58	0,49	0,84	1,13	1,52
Chili	0,54	0,68		0,63		0,51		0,77	0,97	0,84

Source : Agrosynergie à partir de Comext, 2006

**Tableau 52 : Evolution pour les pêches au sirop/naturel (code NC 200870) du ratio : prix d'exportation extra et intra UE-15 par pays exportateur de l'UE / prix d'importation en UE-15 entre 1995 et 2004**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
UE	0,87	0,75	0,80	0,86	0,78	0,81	0,89	0,96	1,06	1,00
Grèce	0,83	0,69	0,76	0,84	0,72	0,74	0,82	0,92	0,99	0,88
Espagne	0,98	0,79	0,76	0,79	0,79	0,86	0,96	1,00	1,16	1,11
Italie	0,82	0,82	0,74	0,72	0,67	0,66	0,73	0,69	0,67	0,71

Source : Agrosynergie à partir de Comext, 2006

#### 6.4.4. Evolution de la compétitivité des pêches et des poires au sirop/naturel en fonction de la variations des taux de change et les réductions des tarifs douaniers

##### 6.4.4.1 Évolution des exportations en fonction de la variation de la parité euro-dollar

Sur les dix dernières années, la valeur parité Euro - Dollar a été inférieure à 1 seulement pendant la période 2000-2002.

**Tableau 53 : Evolution de la parité Euro- Dollar (base = euro) entre 1995 et 2005**

1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1,30801	1,26975	1,13404	1,12109	1,0658	0,9236	0,8956	0,9456	1,1312	1,2439	1,2441

Source : Eurostat

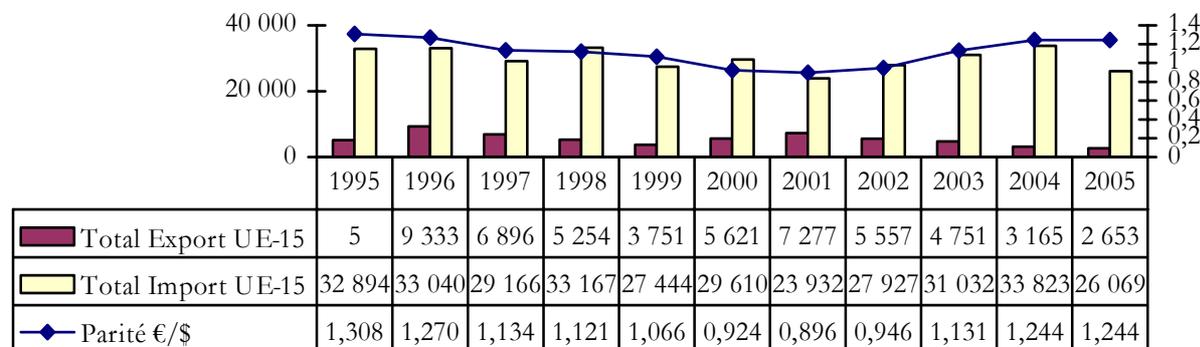
#### Poires

Il apparaît clairement dans la Figure 134 ci-après, que la variation des volumes d'**importation** suit assez fidèlement celle de la parité €, ce qui est logique, dans la mesure où les importations communautaires étant freinées lorsque l'euro est déprécié par rapport au dollar. De la même façon, à partir de 1999, la courbe des **exportations** est opposée à celle de la parité €, ce qui est logique, dans la mesure où les exportations communautaires sont facilitées lorsque l'euro est déprécié par rapport au dollar.

Par contre, préalablement à cette période, les variations des exportations n'obéissent pas à cette logique et ont donc été influencées par des paramètres plus déterminants et non encore identifiés ici.

Il est montré ci-dessus dans le cadre de l'analyse de l'évolution des exportations de l'UE que ces augmentations d'exportation concernent en particulier l'Amérique<sup>30</sup>.

**Figure 134 : Évolution du total des exportations des conserves de poires (tonne) et de la parité euro-dollar, entre 1995 et 2005**



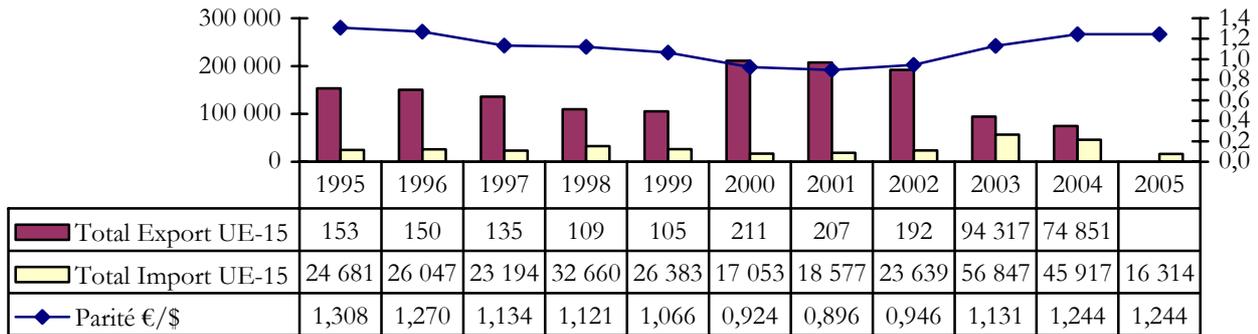
Sources : Agrosynergie à partir de Groupe de prévision (Comext), et Eurostat, 2005

<sup>30</sup> Cf. § 6.4.3.2 page 155, et Figure 127

### Pêches

Dans le cas des pêches en conserve, les **exportations** ont très clairement été favorisées les 3 années où l'euro a été déprécié par rapport au dollar. En effet, comme montré ci-dessus dans le cadre de l'analyse de l'évolution des exportations de l'UE, ces augmentations d'exportation ont tout particulièrement concerné le continent américain<sup>31</sup>. La variation des volumes d'**importation** est elle aussi assez liée à celle de la parité €, les importations communautaires étant les plus faibles lorsque l'euro est déprécié par rapport au dollar.

**Figure 135 : Évolution du total des exportations des conserves de poires (tonne) et de la parité euro-dollar, entre 1995 et 2005**



Sources : Agrosynergie à partir de Groupe de prévision (Comext), et Eurostat, 2005

### Impact des variations des tarifs douaniers de l'UE

Une étude détaillée des tarifs douaniers communs a été réalisée, il en ressort en synthèse les éléments suivants :

Le tarif intégré des Communautés européennes, "Taric", a pour base juridique le règlement du Conseil 2658/1987. Les taux des droits du tarif douanier commun sont publiés chaque année dans un règlement de la Commission modifiant l'annexe 1 du règlement 2658/87, en tenant compte des modifications apportées par le Conseil et la Commission.

La principale modification concernant les régimes d'échange durant la période d'étude est liée aux accords du cycle de l'Uruguay signés en 1994 dans le cadre du GATT. Ces accords imposent d'une part une conversion de tous les régimes de protection aux frontières en droits de douane consolidés, et d'autre part une forte réduction des droits de douane avec une période transitoire entre 1995 et 2000. L'ensemble des droits doit être réduit en moyenne de 36 %, et chacun des droits au minimum de 15 %. Ces mesures sont sensées faciliter l'accès au marché des produits étrangers, mais plusieurs travaux d'économistes ont montré que cet objectif a été très diversement atteint selon les secteurs ; dans certains secteurs considérés comme sensibles, le niveau de protection est resté élevé : c'est ainsi le cas dans le secteur du sucre. Dans le secteur des fruits et légumes transformés, des réductions de droit de douane ont été appliquées suite aux accords : entre 1995 et 2000, ils ont été réduits de 20 %.

**L'effet attendu d'une telle baisse des droits de douane est essentiellement que les produits importés arrivent dès lors sur le marché communautaire à un prix beaucoup plus compétitif qu'auparavant. Ceci est d'ailleurs renforcé par l'entrée de produits faiblement taxés dans le cadre des contingents tarifaires. Ces changements ont donc tendance à tirer les prix communautaires à la baisse (Cf. § 6.4.3.4 sur l'évolution du ratio prix d'importation/prix d'exportation), d'autant plus que les produits importés occupent une place importante sur le marché communautaire, ce qui est notamment le cas des poires transformées.**

D'autre part, le sucre est caractérisé par un prix communautaire nettement supérieur et beaucoup plus stable que le prix mondial. Pour limiter la concurrence de produits importés contenant du sucre acheté au prix mondial, un **droit de douane additionnel sur les sucres ajoutés** était appliqué en plus du droit de douane sur le produit transformé en tant que tel. A partir de 1995, le droit additionnel est absent du droit de douane et n'est plus mentionné dans le texte de l'OCM, mais le droit de douane

<sup>31</sup> Cf. § 6.4.3.2 page 155 et Figure 128

appliqué pour les produits mentionnés ci-dessus reste de 2 % au dessus des autres produits. Quoi qu'il en soit, le droit de douane lié au sucre ne compense pas le surcoût dû au prix communautaire élevé du sucre.

**Le SPG** (système de préférences généralisées), prévu par règlement du Conseil n°980/2005, fixe un régime préférentiel des droits aux importations communautaires de produits originaires des pays bénéficiaires (pays et territoires déterminés et énumérés à l'annexe I du règlement). Le SPG a donné lieu à un descriptif dans un chapitre spécifique dans l'annexe de la question 8-9.

Le SPG fixe trois régimes. En conséquence, les préférences tarifaires sont différentes selon le régime auquel les pays bénéficiaires sont soumis.

En ce qui concerne le régime spécial en faveur des pays les moins avancés, conformément à la stratégie "Tout, sauf les armes" (**EBA**), les droits du tarif douanier commun sont totalement suspendus pour tous les produits, à l'exception des armes et des munitions.

Le **SPG** est établi pour les pays en développement ; à ce titre, il ne concerne pas les principaux pays exportateurs, concurrents de l'UE pour les produits étudiés.

#### **6.4.5. Evolution de la compétitivité des productions communautaires sur le marché interne en fonction des accords préférentiels**

Une étude détaillée des accords préférentiels a été réalisée, il en ressort en synthèse les éléments suivants :

Parmi les accords préférentiels signés par l'UE avec des pays tiers, deux sont particulièrement importants pour les conserves de pêches, et dans une moindre mesure pour les conserves de poires puisque la production communautaire est peu tournée vers l'exportation :

- Le Free trade agreement (FTA) Afrique du sud/UE,
- L'accord Chili/UE.

Rappelons que l'Afrique du sud et le Chili sont deux gros exportateurs de conserves de pêches, qui concurrencent la Grèce.

Si on considère l'évolution des importations de pêches et de poires au sirop/naturel d'Afrique du Sud dans l'UE, il n'est pas observé d'inflexion significative depuis 1999 (fluctuation autour de 20 000 tonnes/an (Cf. Figure 129). On peut donc considérer que cet accord n'a pas sensiblement impacté sur les volumes d'échange UE/Afrique du Sud sur ces produits.

En revanche, il est probable que l'entrée sur le marché communautaire de produits importés sans droits de douane ou avec un droit de douane réduit, et donc à bas prix, fasse baisser le prix de vente moyen des pêches et poires transformées (Cf. § 6.4.3.4 sur l'évolution du ratio prix d'import/prix d'export).

L'analyse de l'évolution des importations communautaires de conserves de pêches montre par ailleurs que les importations en provenance du Chili ont fortement augmenté en 2003, passant de seulement 195 tonnes en 2002 à presque 12 000 T en 2003, pour rester à un niveau important en 2004 (9 000 T).

Cette forte augmentation des importations d'origine chilienne est sans doute en partie due à la mauvaise année grecque que nous avons déjà évoquée. Mais l'accord préférentiel signé en 2002 entre l'UE et le Chili a sans doute permis au Chili d'exporter plus de conserves de pêches vers l'UE, ce qui peut expliquer que les importations UE en provenance du Chili se sont maintenues en 2004.

Par contre, même si elles ont connu une évolution positive en 2004, après le début de la mise en place des accords, les importations de conserves de poires en provenance du Chili restent anecdotiques.

Après recherche sur les différents droits de douane relatifs aux produits étudiés, il s'avère les autres gros exportateurs, la Chine en particulier, ne bénéficient pas de tarifs douaniers préférentiels.

#### **6.4.6. Évolution des prix de la matière première utilisée par les industries de transformation suite à la réforme de 2000 de l'aide à la production**

##### **6.4.6.1 Restitutions aux exportations pour les pêches et poires transformées**

Une étude détaillée des systèmes de restitution aux exportations a été réalisée, il en ressort en synthèse les éléments suivants :

Les restitutions accordées aux produits sans addition de sucre, ne concernent pas les conserves de pêches et de poires. **Les restitutions accordées pour les FL Transformés** sont les mêmes que pour le sucre en l'état. Elles sont fixées dans le cadre du régime "périodique" différent du régime d'adjudication permanente, fixé 31,4 € sous ce niveau.

Le niveau de restitution varie considérablement pendant la période étudiée. On constate que les sucres relevant de l'OCM céréales sont beaucoup moins soutenus que ceux relevant de l'OCM sucre. Les restitutions accordées au titre de l'OCM sucre diminuent globalement sur la période. Il semble que cette baisse des restitutions ne corresponde pas à une baisse des prix du sucre communautaire et donc défavorise les transformateurs de fruits sur les marchés à l'exportation.

Les montants attribués aux fruits et légumes transformés contenant du sucre sont inclus dans des plafonds OMC des restitutions pour le sucre. La CGB (syndicat sucrier) fait état pour l'année 1999/2000 d'une quantité de 60 000 tonnes de sucre exportée dans les fruits et légumes transformés dans le cadre des exportations de sucre en l'état. Pour l'année 2000/2001, la quantité exportée prévue est de 50 000 tonnes (rapport de la CGB, année 2001).

**L'OCM sucre est réformée** par le règlement 318/2006 du Conseil qui s'applique à partir de la campagne de commercialisation 2006/2007.

Le fait que le prix communautaire du sucre se rapproche du prix mondial est globalement positif pour les transformateurs de fruits et légumes. Néanmoins, il faut signaler que les restitutions aux exportations accordées dans le cadre de l'OCM vont nettement diminuer de 2,4 millions de tonnes subventionnées à 0,4 millions de tonnes. Les restitutions concernant les produits transformés à base de pêches et poires contenant du sucre représentent une part minime de ces volumes, mais leur avenir semble a priori compromis. Si l'on prend pour hypothèse que le sucre contenu dans les produits transformés ne sera plus subventionné, la compétitivité de ces produits dépendra essentiellement du différentiel entre le prix mondial et le prix communautaire. La baisse de la production européenne et de ses exportations devrait avoir pour effet une remontée des cours mondiaux du sucre parallèlement à la baisse du prix communautaire et donc au final une diminution du différentiel.

Néanmoins, beaucoup de variables entrent en jeu, notamment la production des pays concurrents, et les cours du pétrole, ce qui rend toute prédiction délicate.

#### **6.4.6.2 Contribution de l'aide dans la compétitivité de la matière première et stratégies des transformateurs**

La réponse à la question 1 précise que **les variations du niveau d'aide entre 1996 et 2000** n'affectent pas directement les producteurs, mais elles se traduisent par un coût accru de la matière première pour le transformateur, qui de fait a pu jouer sur la compétitivité des produits.

Comme le précise la réponse à la question 2, **la réforme de 2000** a aussi pu directement impacter sur les coûts de la matière première qui n'étaient plus encadrés. De façon générale, les baisses de coût de la matière première n'étant reportées qu'avec retard sur les prix de vente, la réforme de 2000 a pu occasionner une amélioration de la rentabilité des industriels sur ce poste (seuls les transformateurs grecs semblent répercuter assez directement les évolutions de prix de la matière première sur les prix de vente). En toute logique, l'analyse faite dans la réponse à la question 2 sur la **contribution de l'aide dans la compétitivité de la matière première** s'applique ici.

Il n'est pas démontré de façon évidente de "**captation de l'aide**" par les industriels depuis 2000, mais il est clair qu'ils en tiennent compte dans le calcul de leurs prix. Une des conséquences de cette situation est l'obtention de prix à la production peu intéressants, qui peut participer, comme en Espagne, à une certaine désaffection pour le débouché de la transformation (Cf. réponse à la question 6).

La réponse aux questions 5 et 6 fait d'autre part mention d'**améliorations artificielles de la compétitivité** des industriels, qui ont pu être possibles par un certain usage "abusif" des aides. Il s'agit en particulier du cas des abus réalisés en Grèce jusqu'en 1996 sur l'ancien système d'aide aux retraits. Il s'agit d'autre part du non-respect du prix minimal avant 2000 (démonstré en Grèce : écart de 10 à 15 % avant/après 2000, et soupçonné en Espagne : forte chute des prix d'approvisionnement après 2000).

D'autre part, comme il a déjà été dit dans les étapes précédentes de l'évaluation (questions 2, 3 et 4-10), les **stratégies des industriels européens** de conserves de pêches et de poires sont différentes selon leur histoire et selon les marchés visés (marché de gros, consommation courante, haut de gamme). Face à une compétition mondiale accrue, à un déclin de la consommation communautaire, les conserveries italiennes et françaises ont fait évoluer ces stratégies, notamment en diversifiant la gamme de produits proposés sur le marché. L'analyse ne permet pas de mettre en évidence un impact de la réforme 2000 sur ces évolutions. De manière schématique, il est évident que la compétition impose aux acteurs qui ont des coûts de production élevés de distinguer leurs produits, d'en améliorer

la qualité pour pouvoir maintenir leur marge et se maintenir dans le secteur. Il apparaît que la compétition intra-européenne, exacerbée par les politiques des marques distributeurs, a forcé l'innovation dans le secteur. La compétition externe plus récente, traduite par une augmentation des imports ces 5 dernières années, a été un facteur supplémentaire qui a également contraint les espagnols et les grecs à entrer dans cette logique.

D'autre part, certaines grosses industries envisagent des stratégies d'alliance avec des concurrents des pays tiers (d'Amérique du Sud et d'Afrique du Sud en particulier).

#### **6.4.7. Différence de qualité entre les pêches et poires au sirop/naturel importés et celle des produits communautaires**

Il est apparu au cours des entretiens réalisés dans le cadre des études de cas, que pour un certain nombre d'acteurs rencontrés, la qualité des conserves des pays tiers était généralement jugée bonne au niveau de leurs caractéristiques organoleptiques et de couleurs, mais des doutes étaient avancés sur la qualité en terme de caractéristiques moins facilement détectables (traçabilité phytosanitaire, etc.).

Nous n'avons pas pu mobiliser de donnée plus précise sur ce sujet, qui n'est pas traité dans la bibliographie que nous avons identifiée.

#### **6.4.8. Jugement évaluatif**

L'analyse réalisée montre que la compétitivité des conserves de poires européennes s'est régulièrement dégradée cette dernière décennie sans que les réformes de 1996 et de 2000 n'infléchissent cette évolution (il est important de rappeler que contrairement au cas des conserves de pêches, l'UE-15 est un exportateur mineur de conserves de poires). Parmi les pays tiers exportateurs de poires transformées, la Chine apparaît comme ayant la compétitivité la meilleure au niveau des prix par rapport aux EM de l'UE, avec un écart de compétitivité de plus en plus important depuis 2000, et ceci d'autant plus que la place des produits de Chine sur le marché de l'UE est grandissante. L'Italie, principal producteur et exportateur communautaire (principalement sur le marché interne de l'Union) présente la compétitivité la moins mauvaise, même si pour elle aussi cette situation se dégrade.

La filière des pêches en conserve est aujourd'hui fortement concurrencée par des importations et une plus forte concurrence sur le marché mondial (recul en particulier des exportations grecques). Les produits européens qui perdent régulièrement de leur compétitivité, restent toutefois encore concurrentiels par rapport à certains des plus gros pays exportateurs (Afrique du Sud, Chili). On observe cependant une meilleure compétitivité de la Chine, dont les exportations vers l'Europe ont augmenté en 2003-2004. Pour les conserves de pêche aussi, la Chine se présente donc pour l'avenir comme un important concurrent des producteurs de l'Union. La situation compétitive de la Grèce, principal producteur et exportateur mondial, est meilleure que celle des autres pays de l'Union, même si elle eu tendance à se dégrader aussi depuis 2000. Son ratio prix export/import s'établit autour de l'équilibre.

La variation des taux de change euro/dollar a visiblement directement impacté sur la compétitivité des pêches et poires en conserve. Les exportations, de pêches en particulier qui représentent des volumes importants, ont en effet très clairement été favorisées au cours des 3 années pendant lesquelles l'euro a été déprécié par rapport au dollar (2000 à 2002), et au contraire, les importations, de poires en particulier, ont été favorisées les années où le dollar a été déprécié par rapport à l'euro.

Une réduction des droits de douane de 20 % entre 1995 et 2000 dans le secteur des fruits et légumes transformés a été mise en place suite aux accords du cycle de l'Uruguay signés en 1994 dans le cadre du GATT. Ces changements ont tendance à tirer les prix communautaires à la baisse, en particulier pour la poire transformée qui est largement importée.

Le SPG (système de préférences généralisées), établi pour les pays en développement, ne concerne pas les principaux pays exportateurs concurrents de l'UE pour les produits étudiés.

La réforme sur le sucre qui doit s'appliquer dès 2006/2007 va rapprocher le prix communautaire du sucre du prix mondial, ce qui est globalement positif pour les transformateurs de fruits et légumes, mais en contrepartie, la valeur des restitutions va diminuer aussi très sensiblement.

Les accords préférentiels (le FTA Afrique du Sud/UE de 1999 et l'accord préférentiel de 2002 entre l'UE et le Chili) ont sans doute favorisé l'évolution à la baisse sur les prix, même si nous avons constaté par ailleurs qu'ils n'ont pas trop sensiblement impacté sur les volumes d'échange.

De manière directe ou indirecte, il a été montré que l'aide a pu participer de différentes façons à améliorer la situation compétitive des transformateurs. Aujourd'hui cependant, l'influence du marché, avec ses contraintes (avec en particulier les concurrences accrues internes et externe à l'UE) et ses opportunités (par exemple en terme d'alliances et de délocalisations), pèse plus lourd sur cette compétitivité et la stratégie des industriels que l'aide à la transformation.

## **6.5. QE4 ET QE10 - QUEL A ETE L'IMPACT DE LA REFORME DE 2000 EN CE QUI CONCERNE L'APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ ET LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA FILIERE DE TRANSFORMATION ?**

La question 4 et 10 ont pour objectif d'analyser l'impact de la réforme de 2000 à deux niveaux différents. Dans un premier temps, il s'agit de reprendre les résultats des QE2 et QE3 afin d'évaluer dans quelles mesures la réforme de 2000 (règlement CE 2699/2000) a modifié, la meilleure adéquation entre l'offre et la demande en termes de volume et de prix sur le marché du frais pour la transformation et le marché des produits transformés. Dans un second temps, il s'agit d'évaluer dans quelle mesure la réforme de 2000 a eu un impact sur la situation économique de la filière.

Il s'agit, donc, d'évaluer l'existence de différences significatives entre les deux périodes (avant/après 2000), imputables aux :

- passage d'un régime du prix minimal aux producteurs à un système de définition du prix sur base contractuelle ;
- passage d'un système de paiement de l'aide aux transformateurs à un système de paiement aux organisations de producteurs ;
- passage d'un système de seuils communautaires à un seuil productif communautaire par produit reparti en seuils nationaux.

A priori, au niveau de l'adéquation entre l'offre et la demande, on peut émettre les hypothèses suivantes : la réforme devrait engendrer un meilleur regroupement de l'offre au travers des OP, garantir que l'aide soit bien reversée aux producteurs et donc que le producteur obtienne un prix rémunérateur, favoriser un meilleur contrôle des quantités produites (à la fois de frais pour la transformation et de produits transformés) grâce au système de seuils nationaux. De manière indirecte, les modifications de la réforme de 2000, peuvent également avoir un effet sur les comportements stratégiques des industries de transformation dans la mesure où elles ne perçoivent plus directement de l'aide. Un des effets pourrait être, d'une part, que les industries s'approvisionnent hors de la communauté européenne et d'autre part, qu'elles développent des activités de retransformation de produits importés.

- En ce qui concerne l'impact sur la filière : une filière est définie ici comme l'ensemble des acteurs (les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les consommateurs etc.), les interactions et les modes de coordination entre ces acteurs. La situation économique de la filière peut être évaluée au travers du nombre d'acteurs, des volumes d'activités et d'échanges, de la viabilité économique des différents acteurs, de la compétitivité et des modes de coordination. Une grande partie de ces points sont donc analysés au travers de l'étude du marché sauf les questions de coordinations entre les acteurs. Hors, la réforme a pu jouer sur la situation économique de la filière puisqu'elle a, entre autres, pour objectif une meilleure coordination horizontale (regroupement de l'offre) et verticale (contractualisation, standards de qualité...) afin d'augmenter l'efficacité de la filière et garantir des prix raisonnables aux producteurs. Il est donc important d'analyser les modes de coordinations horizontaux et verticaux et la structure de la filière.

Les impacts les plus importants devraient s'observer dans les bassins de production, ce sera donc à cette échelle que l'étude se concentrera pour répondre à cette question.

### **6.5.1. Critères de jugement et indicateurs**

La méthode d'évaluation proposée s'appuie sur 7 critères de jugement :

1 La réforme de 2000 a engendré (ou non) une variation significative des prix payés aux producteurs agricoles dans les différentes zones communautaires de production.

Indicateurs de la QE1

2 La réforme de 2000 a modifié (ou non) les volumes et les flux de matière première transformée dans les différentes zones communautaires.

Indicateurs de la QE2 et de la QE7

3 La réforme de 2000 a modifié (ou non) le comportement stratégique de certaines industries de transformation.

a- Evolution des volumes de produits finis par établissement.

b- L'industrie de transformation a mis à disposition des consommateurs une plus grande gamme de produits.

4 Suite à la réforme de 2000, le rôle des OP dans l'approvisionnement des industries de transformation et leur poids dans la négociation se sont accrus (ou non).

a- Evolution du nombre de producteurs associés des OP.

b- Ratio: production de pêches, nectarines et poires de transformation livrées par les associés /total de la production commercialisée par les OP.

c- Nombre d'OP ayant une activité de transformation et évolution des volumes de matière première directement transformés par les OP.

d- Changements des modalités de négociation entre l'industrie et les producteurs agricoles.

5 La réforme de 2000 a engendré (ou non) des processus de réallocation efficaces, tant au niveau géographique qu'au niveau de la maîtrise du marché, des activités de la transformation.

a- Évolution de la concentration géographique de l'industrie de transformation des pêches, nectarines et poires par pays.

b- Évolution des parts de marché détenues par les différentes marques commerciales.

c- Évolution des prix au producteur des pêches, nectarines et poires destinées à la transformation dans les plus importantes régions de production.

d- Évolution des prix de gros des pêches et poires au sirop et jus naturel par pays.

e- Évolution des prix des pêches et poires au sirop transformées dans les principaux marchés de consommation de l'UE.

6 La réforme de 2000 a encouragé (ou non) des processus de concentration du contrôle du capital des entreprises de transformation des pêches et des poires.

a- Modifications dans la structure de la propriété des entreprises impliquées dans la production de pêches et poires au sirop et jus naturel.

b- Rôle de la Grande Distribution et des marques commerciales des pêches et poires au sirop et jus naturel dans la concentration de la propriété des entreprises de transformation- indicateurs de la QE3.

7 La réforme de 2000 a encouragé (ou non) une modification des relations contractuelles entre les producteurs et les transformateurs .

a- Changements des modalités de négociation entre l'industrie et les producteurs agricoles.

b- L'industrie de transformation a mis à disposition des consommateurs une plus grande gamme de produits.

### **6.5.2. Sources des données, méthodes et limites de l'analyse**

Cette question est une synthèse des analyses menées dans les questions précédentes en particulier de la question 1, 2, 3 et 7. Les deux premiers critères ne sont pas traités de nouveau, dans la mesure où ils ont été analysés de manière détaillée dans les questions précédentes. Nous reprendrons ici uniquement les conclusions tirées concernant l'impact de la réforme de 2000 pour établir le jugement évaluatif. La question est donc centrée sur l'analyse des six derniers critères listés précédemment.

L'analyse du comportement stratégique des entreprises de transformation est basée sur les entretiens réalisés auprès des transformateurs.

Pour le nombre et la localisation des transformateurs, nous avons utilisé la bibliographie et des données des EM qui concernent les transformateurs participant au régime d'aide. En France, nous avons eu des données auprès du Scees sur le nombre d'entreprises de conservation et transformation de fruits de plus de 20 salariés par région. En Italie et en Grèce, les données disponibles ne nous permettent pas d'analyser l'évolution de la répartition des industries par région.

A propos du nombre d'OP, pour la France, nous avons utilisé des données sur les OP bénéficiant du régime d'aide à la transformation pour les poires (source Viniflor). Pour l'Emilia-Romagna nous disposons de données sur les OP productrices de pêches et de poires (source Agea). Pour la Catalogne et Murcia, nous avons obtenu des données sur les OP bénéficiant du régime d'aide respectivement

pour les poires et les pêches (source Fega, Mapa). En Grèce, nous avons des données sur les OP produisant de la pêche entre 1997 et 2005 (source Mrdf et Opekepe). Dans les autres EM, nous ne disposons du nombre d'OP qu'entre 2001 et 2005.

Le nombre de producteurs associés en OP provient des entretiens et des enquêtes (en France et en Italie). Il s'agit de données partielles, elles ne portent que sur 2004 en Espagne, et pour l'Italie, nous avons des exemples de tendances évolutives dans certaines OP. En Grèce, il n'a pas été possible d'obtenir les chiffres de l'évolution du nombre d'adhérents aux OP car le Mrdf commence tout juste à évaluer précisément ce nombre. En France, l'évolution du nombre d'adhérents provient des enquêtes.

L'analyse de la part des fruits provenant des membres d'OP dans la quantité de fruits commercialisés pour la transformation par les OP est basée sur les résultats d'entretiens.

### **6.5.3. Impact de la réforme de 2000 sur l'équilibre du marché de la poire**

#### **6.5.3.1 Effet de la réforme de 2000 sur les prix au producteur et les volumes livrés à la transformation**

La difficulté de l'analyse est de distinguer l'effet des réformes de 2000 des autres facteurs du contexte qui peuvent avoir joué sur les indicateurs que nous étudions. Il est évident que du fait de l'abandon du prix minimal, l'effet le plus direct de la réforme se voit sur les prix producteurs et les coûts de l'approvisionnement. Une série d'effets en découle : la rentabilité de la culture, l'équilibre du marché entre offre et demande etc. Ces effets étant indirects, il est souvent plus difficile d'attribuer les modifications observées après 2000 à la réforme elle-même et non à des facteurs externes. Cette précision donnée, les analyses menées dans les trois premières questions évaluatives ont fait apparaître les effets suivants.

##### **Effet sur le prix au producteur**

L'analyse du prix au producteur mené dans la QE1 a permis de démontrer que la réforme de 2000 a eu des impacts opposés selon les pays producteurs : avec d'un côté l'Italie pays dans lequel la réforme a été favorable aux producteurs engendrant une hausse moyenne de 13,6 % du prix au producteur en euro constant par rapport à la moyenne de la période précédente (1996-2000). En revanche en Espagne et en France la réforme a engendré une baisse des prix producteurs de 25 % en euro constant en Espagne et de 6% en France. L'impact favorable en Italie doit être nuancé dans la mesure où la tendance à la hausse des prix s'inverse depuis 2003 : la réforme s'est traduite par une très forte hausse de prix pour les producteurs les deux premières années de la réforme (ce qui tire la moyenne de la période à la hausse), suivie d'une baisse régulière.

##### **Effet sur le revenu des producteurs**

Nous avons analysé ce point dans la QE6 dans les bassins de production pour lesquels nous avons des données fiables : l'Italie et la France. En Italie, il ressort des données Rica-Italie que les résultats économiques de la culture de la poire en Emilia Romagna se sont améliorés à partir de 2000 grâce à une meilleure maîtrise des coûts mais également une amélioration du prix général. Nous avons interprété la maîtrise des coûts comme le développement de pratiques raisonnées permettant de limiter l'utilisation des intrants sans dégrader les rendements. L'amélioration du prix des poires pour l'industrie de la conserve au sirop (voir QE1), à partir de 2001, a pu contribuer à cette dynamique.

En France, on observe une dégradation des résultats depuis 1996, qui se poursuit après 2000. Elle est liée à des modifications du niveau des prix (baisse que nous avons constatée sur l'analyse des prix producteurs) et à l'augmentation des coûts de production. Actuellement si les producteurs respectent les techniques de production recommandées, la culture est très faiblement rentable sans le versement de l'aide. Il est cependant possible que dans la réalité les producteurs aient adapté leur mode de production pour maintenir la rentabilité de la culture en réduisant l'utilisation des intrants et de la main d'œuvre.

##### **Effet sur les coûts d'approvisionnement**

Les coûts d'approvisionnement (prix contractuels des poires après 2000) ont été analysés dans la QE2. Nous avons montré que la réforme de 2000 avait eu un effet très différent d'un pays à l'autre avec une baisse légère du coût d'approvisionnement en France (-3,5%) et très nette en Espagne (- 30%). En Italie au contraire le coût d'approvisionnement a fortement augmenté en moyenne, mais se réajuste à la baisse ces dernières années.

### L'évolution des volumes de poires livrées à la transformation

**Tableau 54 : Analyse par période de réforme des évolutions des volumes de poires livrées dans le cadre du régime d'aide (T, %)**

	1993-1996			1997-2000			2001-2004			Var. Moy 93- 96 / Moy 97_ 00	var Moy 97- 00 / Moy 01_ 04
	Moyenne pondérée	ET	TdV	Moyenne Pondérée	ET	TdV	Moyenne Pondérée	ET	TdV		
France - livraisons France	Nd			17000	2345	14	16738	1393	8	Nd	-1,5%
Italie	59449	5413	9	54391	12448	23	57315	5521	10	-8,5%	5,4%
Espagne	27125	9082	33	37914	8497	22	37691	6331	17	39,8%	-0,6%
Grèce	6424	1270	20	7774	2914	37	6082	2040	34	21,0%	-21,8%
Portugal	575	76	13	325	378	116	193	228	118	-43,5%	-40,6%
UE-15	114233	11554	10	121686	17289	14	118436	6931	6	6,5%	-2,7%

Source : Elaboration Agrosynergie

Les seuils sont dépassés régulièrement et ce avant comme après la réforme de 2000. Nous avons montré dans la QE2 que la modification des seuils en 2000 n'avait pas joué sur les volumes d'approvisionnement.

En Italie et en France, nous avons montré dans la QE2, que les industries n'avaient pas eu de difficultés d'approvisionnement que ce soit après la réforme de 1996 ou après celle de 2000. En effet, aux différentes périodes de réformes, les industriels ont toujours réussi à garder un approvisionnement relativement stable, y compris les années de faible production. On constate par ailleurs que dans le cas italien, le volume de fruits livrés à la transformation a été soit en hausse soit stable après 2000 alors qu'il était en baisse à la période précédente. Ceci peut être rapproché de l'effet de la réforme de 2000 dans ces deux pays : la réforme ayant eu un impact favorable ou quasiment neutre sur les prix peut avoir contribué à inciter les producteurs à utiliser ce débouché. Mais d'autres facteurs ont pu y contribuer notamment l'évolution de la demande, la forte intégration de la filière dans ces deux pays qui facilitent à la fois la négociation sur le prix et les volumes entre producteurs et industriels.

En Espagne, en revanche, on constate que la production livrée aux industriels ne s'est pas développée à cette période alors qu'elle connaissait un très fort développement sur la période précédente. La baisse du prix au producteur peut y avoir contribué : les entretiens ont, en effet, révélé que les producteurs jugeaient que le prix sur le débouché du frais n'était pas rémunérateur à son niveau actuel. Nous montrons dans la question 7 que cela ne s'est pas traduit par une réduction du potentiel de production. Les producteurs déclarent avoir livré une partie de leur production sur le marché du frais à l'export mais essentiellement sur le marché communautaire (la poire Williams étant peu consommée sur le marché espagnol). Nous avons en effet montré dans la QE2 que le prix du marché du frais espagnol sur la Williams était très proche de ceux offerts par les transformateurs. En revanche, les prix sur les marchés de frais italiens et français sont très nettement supérieurs et donc attractifs pour les producteurs espagnols.

#### 6.5.3.2 Effet de la réforme de 2000 sur les PVI, les prix de consommation et les volumes de produits finis

##### Effet de la réforme de 2000 sur les PVI

En jouant sur les prix et les volumes d'approvisionnement la réforme de 2000 a eu un effet secondaire sur l'équilibre du marché du produit fini qui a été étudié dans la QE2.

Nous avons montré qu'à la suite de la réforme de 2000, la transmission du prix dans la filière entre phase agricole et phase industrielle ne se fait pas de façon aussi nette qu'à la période précédente ainsi les hausses de prix sont systématiquement répercutées mais ce n'est pas le cas des baisses de prix. L'abaissement du coût de la matière première semble donc permettre aux industriels d'accroître leurs marges sur ce poste sachant que leurs marges se sont accrues sur d'autres postes (coûts de l'énergie et de l'acier en hausse, coûts de transaction avec la grande de distribution seraient également en hausse).

##### Effet de la réforme sur les prix de consommation

L'analyse des prix de consommation a montré dans la QE3 que les prix à la consommation des fruits transformés suivaient, en France et en Italie, les tendances générales de l'indice de l'ensemble des produits alimentaires. L'aide à la production pêche et poire ne semble donc pas avoir eu d'influence

sur le prix au consommateur final dans ces deux pays. L'analyse de la transmission du prix a montré que les baisses de PVI ne sont pas retransmises sur les prix de consommation. La réforme de 2000 a donc joué sur les coûts d'approvisionnement mais l'effet ne s'est pas transmis dans la filière jusqu'au prix aux consommateurs finaux.

### Effet de la réforme de 2000 sur les volumes de produits finis

**Tableau 55 : Analyse des évolutions des volumes de poires en conserve au sirop/au naturel produits dans le cadre du régime d'aide (T, %)**

	1993-1996			1997-2000			2001-2004			Var. Moy 93- 96 / Moy 97_00	var Moy 97- 00 / Moy 01_04
	Moyenne pondérée	ET	TdV	Moyenne pondérée	ET	TdV	Moyenne pondérée	ET	TdV		
France	23303	2576	11	22005	1828	8	23130	1572	7	-5,6%	5,1%
Italie	66965	6334	9	60159	13739	23	64069	7257	11	-10,2%	6,5%
Espagne	29224	9927	34	40676	9147	22	28314	6815	24	39,2%	-30,4%
Grèce	5959	1300	22	7780	2474	32	5291	2640	50	30,6%	-32,0%
Portugal	567	80	14	401	492	123	0	0		-29,4%	-100,0%
UE-15	126584	13734	11	131341	20583	16	119556	13849	12	3,8%	-9,0%

Source : Elaboration Agrosynergie

Au niveau européen la baisse des volumes livrés à la transformation se traduit également par une baisse de l'offre de produit fini. Cette baisse masque en réalité un léger développement de la production italienne et française (+6 % et respectivement 5 % en moyenne par rapport à la période précédente) alors que l'Espagne connaît une forte baisse (-30 %). L'évolution des volumes d'approvisionnement et des niveaux des prix explique le niveau de production du produit fini. Il faut cependant nuancer cette analyse en prenant également en compte l'évolution de la demande, qui constitue l'autre déterminant de l'équilibre des produits finis. Dans la QE2, nous avons fait une analyse de la disponibilité du produit fini qui a montré un certain recul de la consommation apparente européenne ne s'accompagnant pas d'un développement des exports extra-européens. Ce recul est confirmé par les données bibliographiques étudiées. A ceci s'ajoute une certaine augmentation des stocks de produits finis depuis 2001 notamment en Espagne qui confirme l'existence de difficultés d'écoulement croissantes.

### 6.5.4. Impact de la réforme de 2000 sur l'équilibre du marché de la pêche

#### 6.5.4.1 Effet de la réforme de 2000 sur les prix au producteur et les volumes livrés à la transformation

##### Effet sur le prix au producteur : une tendance à la baisse dans les principaux pays producteurs en terme réel

L'analyse du prix au producteur menée dans la QE1 a permis de démontrer que la réforme a eu un impact négatif sur les prix producteurs en Espagne (-15 % par rapport à la période précédente en Euro constant), mais également en Grèce (-13 %). L'Italie est aussi dans cette situation avec une baisse des prix producteurs de 9 %. Seule la France a vu la réforme de 2000 se traduire par une amélioration des prix producteurs avec une hausse de 13 % des prix en Euro constant.

##### Effet sur le revenu des producteurs :

Dans la QE6 nous avons analysé l'évolution du revenu des producteurs dans les pays pour lesquels nous disposons de données fiables. En Grèce, les données du Rica-CE montrent une dégradation régulière de la rentabilité de la culture de Pavie à l'hectare et des résultats à l'hectare des exploitations spécialisées. La réforme de 2000 semble avoir eu un effet négatif moindre que celle de 1996, sur les résultats économiques à l'hectare du fait d'un changement de modes de production : les agriculteurs semblent s'être orientés vers un mode de production moins intensif en capital et surtout en travail. Enfin, on observe sur l'ensemble de la période étudiée une réduction du renouvellement des vergers et des investissements sur les parcelles qui permet à court terme de maintenir le résultat économique à un niveau viable mais à long terme pourrait remettre en cause la durabilité de l'activité.

En Italie, à partir de 2000, les données du Rica-Italie montrent une certaine amélioration de la marge brute à l'hectare. Elle est liée à une amélioration du prix de la pêche en Emilia Romagna sur cette période mais également à un changement des pratiques. Ce changement se traduit par une utilisation plus raisonnée des intrants permettant de réduire les consommations intermédiaires mais

s’accompagnant d’une baisse légère des rendements à l’hectare. La hausse des prix peut paraître contradictoire avec les résultats moyens sur les prix producteurs. Rappelons que l’analyse sur les revenus n’a porté que sur la période 2000-2003. Sur cette période la hausse des prix est en cohérence avec l’évolution observée sur les prix contractuels, ces derniers se sont dégradés à partir de 2003. La hausse des prix contractuels conséquente à la réforme de 2000 a donc pu contribuer à l’amélioration des résultats économiques de la culture à l’hectare.

#### **Effet sur les coûts d’approvisionnement : une tendance à la baisse**

Les prix d’approvisionnement ont été analysés en détail dans la QE2. Les effets constatés sur les prix aux producteurs (qui correspondent au prix de la matière première additionné du montant de l’aide qui dans le cas des pêches n’a pas varié après la réforme de 2000) s’observent en partie sur le coût d’approvisionnement. La période postérieure à 2000 est marquée par un accident de production en Grèce et en Italie qui a généré une hausse des prix sur l’ensemble des marchés producteurs européens (hormis le marché français). Cette hausse joue sur les prix moyens de la période (même pondérés par les quantités produites). En conséquence, en moyenne, en Espagne, le coût d’approvisionnement connaît une hausse de 12% en Euro courant par rapport à la moyenne de la période précédente ; la Grèce connaît une hausse de 4% et l’Italie un doublement du prix avec une hausse de 94,75%. Rappelons que si l’on ne prend pas en compte la forte hausse des prix de 2003, l’Espagne aurait connu en moyenne une baisse du coût d’approvisionnement sur la période.

#### **L’évolution des volumes de pêches livrées à la transformation**

**Tableau 56 : Analyse par période de réforme des évolutions des volumes de pêches livrées dans le cadre du régime d’aide (T, %)**

	1993-1996			1997-2000			2001-2004			var Moy 97- 00 / Moy 01_04
	Moyenne pondérée	ET	TdV	Moyenne Pondérée	ET	TdV	Moyenne Pondérée	ET	TdV	
France livraisons France	-	-	-	7875	2190	28	6698	624	9	-15,0%
Italie	-	-	-	35593	5687	16	23282	2057	9	-34,6%
Espagne	-	-	-	154798	15474	10	129074	23188	18	-16,6%
Grèce	-	-	-	245912	78081	32	218352	102974	47	-11,2%
Portugal	-	-	-	304	386	127	0	0		-100,0%
UE-15	-	-	-	450069	79922	18	379040	80872	21	-15,8%

Source : Elaboration Agrosynergie

Nous avons montré dans la QE2 que les livraisons de pêches aux industriels étaient relativement régulières en Espagne et en Italie mais marquées par une baisse depuis 2000. Cette baisse est également observée en Grèce pays dans lequel la production est très instable rendant difficile l’approvisionnement des industriels certaines années. Le tableau précédent confirme la baisse des volumes livrés européens. Cette baisse est particulièrement marquée pour l’Italie (-34%), et dans les deux grands pays producteurs : elle est de -16% en Espagne et -11% en Grèce. La baisse des prix producteurs observés dans ces trois pays peut avoir contribué à la baisse des volumes livrés, le débouché étant moins attractif pour le producteur. Cependant en France la baisse des volumes livrés s’observe également alors que le prix producteur s’est amélioré. D’autres facteurs et notamment l’évolution de la demande ont donc dû y contribuer comme nous le montrons dans la suite.

#### **6.5.4.2 Effet de la réforme de 2000 sur les PVI, les prix de consommation et les volumes de produits finis**

##### **Effet de la réforme de 2000 sur les PVI**

Dans la QE2 nous avons montré une bonne transmission entre prix du produit fini et prix de la matière première avant 2000 (hors données France). En revanche, à partir de 2001, la transmission entre prix de la matière première et prix du produit fini est différente selon les pays producteurs. En Grèce la transmission du prix est élevée et on observe un lien net entre fluctuation des prix de la matière première et des prix de gros du produit fini sur l’ensemble de la période étudiée (1995 à 2004). La hausse moyenne des coûts d’approvisionnement, suite à la réforme de 2000, se traduit donc également par une hausse des PVI. La hausse atteint 40% en moyenne par rapport à la période précédente. En France les PVI suivent la tendance générale à l’augmentation du prix de la matière première. Cependant, certaines années ils suivent des tendances tout à fait indépendantes des évolutions des prix

de la matière première. En revanche, en Italie et en Espagne depuis 2001, les PVI suivent des tendances inverses aux coûts d'approvisionnement : en Espagne, les baisses annuelles du coût de la matière première n'engendrent pas de baisse de prix du produit fini, ce dernier augmentant, il semble donc que les industriels aient accru leur marge. En Italie la situation est inverse jusqu'en 2003 avec une augmentation nette du prix de la matière première qui n'est pas répercutée sur les cours du produit fini : il semblerait que ce soit les industriels qui aient vu leur marge se dégrader juste après la réforme de 2000 avec une inversion de cette situation à partir de 2004. L'abaissement du coût de la matière première semble donc permettre aux industriels d'accroître leurs marges sur ce poste toutes charges égales par ailleurs.

#### Effet de la réforme sur les prix de consommation

L'analyse des prix de consommation a montré dans la QE3 sur la base des données disponibles que, les baisses des PVI ne sont pas retransmises aux consommateurs. En ce qui concerne les hausses, la transmission est plus ou moins nette selon les marchés. Sur certains marchés, notamment le marché espagnol, la hausse des coûts d'approvisionnement engendrée par la réforme de 2000 semble retransmise sur le prix au consommateur final, cette situation n'apparaît pas aussi nettement dans le cas grec ou italien.

#### Effet de la réforme de 2000 sur les volumes de produits finis

**Tableau 57 : Analyse des évolutions des volumes de pêches en conserve au sirop/au naturel produit dans le cadre du régime d'aide (T, %)**

	1993-1996			1997-2000			2001-2004			var Moy 97- 00 / Moy 01_04
	Moyenne pondérée	ET	TdV	Moyenne Pondérée	ET	TdV	Moyenne pondérée	ET	TdV	
France	-	-	-	14079	1149	8	16971	880	5	20,5%
Italie	-	-	-	42877	9410	1	22888	5991	26	-46,6%
Espagne	-	-	-	164304	26842	16	128158	24068	19	-22,0%
Grèce	-	-	-	310467	81905	26	255553	121124	47	-17,7%
Portugal	-	-	-	416	422	2260	0	0		-100,0%
UE-15	-	-	-	532143	64070	12	423570	94883	22	-20,4%

Source : Elaboration Agrosynergie

Dans le tableau précédent nous présentons une analyse par période de réforme des volumes de produits finis. Suite à la réforme de 2000, on constate des phénomènes relativement similaires aux évolutions des volumes livrés avec une baisse moyenne de la production européenne d'environ 20 % par rapport à la période précédente. L'Italie est le pays où la baisse est la plus nette (-42 %). Dans les deux grands pays producteurs la baisse est également très sensible avec -22 % en Espagne et -17 % en Grèce. L'analyse de la consommation apparente faite dans la QE2 dans la Figure 49 montre que la baisse de production semble liée à la baisse de la consommation communautaire. Au marché interne qui se réduit, s'ajoute une difficulté de la filière à maintenir ses parts de marchés à l'export (baisse de l'export depuis 2003 qui s'est maintenue en 2004) et sur le marché communautaire (progression des importations en 2003 et 2004). Il semble que l'accident de la production grec se soit traduit par la progression de nouveaux acteurs sur les marchés interne et externe, ces parts de marché n'ont pas pu être reprises en 2004 par la Grèce (ce point est également démontré dans l'analyse de la QE8/9).

### 6.5.5. Impact de la réforme de 2000 sur la filière de transformation de la poire et de la pêche

#### 6.5.5.1 Impact de la réforme de 2000 sur le regroupement de l'offre

Le règlement 2201/96 du Conseil reconnaît les OP comme un outil de coordination entre industriels et producteurs permettant, entre autres, d'assurer un approvisionnement régulier des transformateurs. Ainsi à compter de 1997, date de la mise en vigueur du règlement, les producteurs ne peuvent bénéficier de l'aide que s'ils livrent leur production au travers d'une OP, les contrats d'approvisionnement étant signés entre les OP et l'industriel (voir partie 4 - cadre réglementaire). L'OP a donc la responsabilité de la négociation des quantités livrées. Cette approche était cohérente avec le règlement 2200/96 du Conseil, portant sur l'OCM Fruits et légumes, qui reconnaît les OP comme un outil de meilleure organisation de l'offre. La réforme de 2000 renforce indirectement le rôle des OP en faisant de ces structures les gestionnaires de l'aide. Les OP obtiennent un rôle nouveau suite à cette réforme qui porte sur la négociation du prix contractuel, en sus des volumes et de l'échéancier

de livraisons. De plus, le règlement 2201/96 donnait déjà aux OP un rôle de coordination de l'aide à la production en imposant aux producteurs désireux de bénéficier de l'aide de livrer leur production au travers d'une OP.

Sur la thématique du regroupement de l'offre au travers des OP il aurait été intéressant de suivre l'évolution du volume livré par les OP dès 1997, date d'application du reg. 2201/96. Cependant la plupart des EM n'ont pu nous transmettre des données sur le nombre d'OP impliquées dans le dispositif qu'à partir de 2001 date à laquelle elles sont les réceptionnaires de l'aide. Sur la période qui a suivi 2000, on constate dans les faits un phénomène d'augmentation régulière du nombre d'OP participant au régime sauf dans le cas français sur lequel nous reviendrons.

**Tableau 58 : Evolution du nombre d'OP dans le secteur de la pêche et celui de la poire bénéficiant du régime d'aide entre 2000 et 2005**

POIRE Pays	Régions :	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004 /2005	2005 /2006	Variation 2001- 2006
Italie*		24	26	22	17	23	-4,17%
	Emilia-Romagna	12	13	14	12	14	16,67%
Espagne		81	89	92	92	91	12,35%
	Cataluña	42	44	44	41	45	7,14%
France		36	40	33	27	21	-41,67%

PECHE Pays	Région :	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	Variation 2000 ou 2001-2006
Italie*		24	26	22	17	23	24	-4,17%
	Emilia Romagna	11	12	13	14	12	14	27,27%
Espagne			118	128	129	136	133	12,71%
	Murcia		27	28	30	34	35	29,63%
Grèce		43	52	53	53	54	54	25,58%

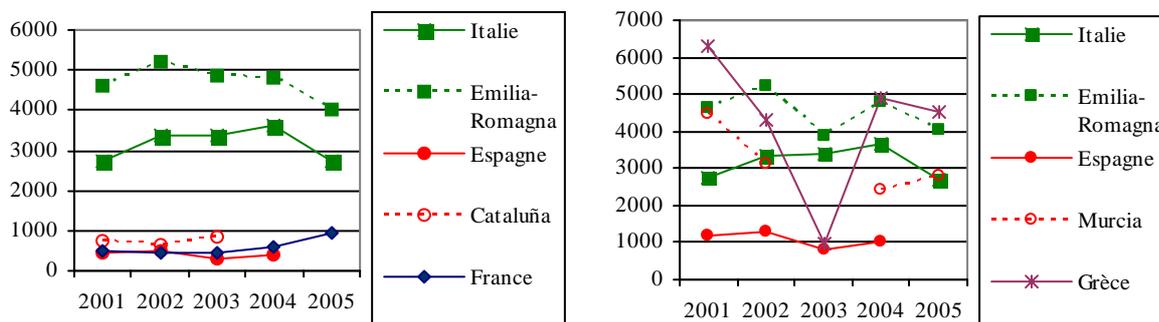
\*Italie les données nationales transmises par l'AGEA ne distinguent pas les OP de pêches de celles des poires

Sources : EM, cf § Sources des données, méthodes et limites de l'analyse

Dans le secteur de la pêche la figure suivante montre que l'augmentation du nombre d'OP, constatée dans toutes les régions, s'est traduite par une baisse légère des quantités gérées par OP. Par ailleurs, le nombre d'OP est beaucoup plus élevé en Grèce que dans les autres pays mais elles gèrent des volumes équivalents en Grèce, à Murcia et en Italie (les données italiennes étant surestimées dans la mesure où elles sont calculées sur le secteur pêche et poire, et en Emilia-Romagna ce sont les mêmes OP qui gèrent les deux fruits).

Dans le secteur de la poire, en France et en Espagne, on constate une augmentation légère des volumes gérés par OP indiquant un regroupement régulier. En France et en Espagne, les OP poires gèrent de petits volumes.

**Figure 136 : Evolution du volume moyen livré par OP (T/an et OP)**



\*Italie et Emilia Romagna dans les deux graphiques les données cumulent les quantités et le nombre d'OP pêches et poires

Sources : EM, cf § Sources des données, méthodes et limites de l'analyse

Les résultats des études de cas permettent d'interpréter ces résultats.

### Dans le secteur de la poire

En Italie: suite à l'entrée en vigueur du Reg. CE n°2200/96 le nombre d'OP reconnues est en croissance régulière de 114 OP reconnues en 1997, il est passé à 325 en 2005 sur l'ensemble du

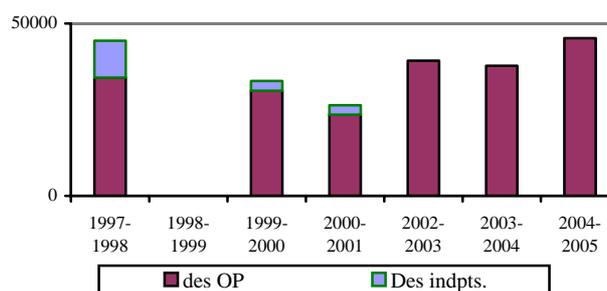
territoire italien dont 43 sont dans le secteur de la pêche et de la poire. La répartition géographique des OP est inégale. Le nord est une région traditionnellement mieux organisée autour de coopératives agricoles et qui aujourd'hui possède un nombre d'OP plus important que le Sud.

La région Emilienne a pour caractéristique d'être fortement organisée autour d'un réseau de coopératives qui ont obtenu progressivement leur reconnaissance en tant qu'OP. En 2004, on dénombre 18 OP reconnues. Toutes ont le statut de sociétés coopératives et 14 participent au régime d'aide (voir tableau ci-dessus). Dans les faits une OP de la province de Flori Cesena (Apoconerpo) domine le paysage émilien dans le secteur de la transformation. Cette OP représente en fonction des années entre 40 à plus de 50% des livraisons de fruits (pêche et poire) nationales dans le cadre du régime d'aide (source : enquête). Il existe deux autres grandes OP dans la région et à partir de 2002 des synergies entre ces trois OP (Apo Fruit, ApoConerpo, et Fruttidoro Orogel) se sont développées avec la mise en place de programme commun d'expérimentation sur les variétés de poires, de pêches et de nectarines.

En ce qui concerne l'impact de 2000 : on peut considérer qu'en Emilia Romagna, l'organisation du secteur préexistait aux réformes de 1996 et 2000. La baisse des volumes gérés par OP, constaté dans le graphique précédent, reflète la baisse générale de production pour l'industrie que nous avons montrée dans la QE2. En ce qui concerne l'impact de 2000 sur l'attraction de nouveaux membres, les entretiens ont montré que, dans les OP de taille moyenne, la tendance est à la réduction du nombre de membres du fait à la fois du vieillissement des producteurs qui n'ont souvent pas de successeur et de la concentration du secteur agricole (cf. QE7). En revanche, la grande OP qui domine le secteur, Apofruit, attire des producteurs qui avant n'appartenaient pas à une OP. L'attractivité de cette OP est due à la stabilité qu'elle offre aux producteurs et à la régularité de sa trésorerie lui donnant une capacité à faire face aux paiements aux producteurs. Cependant l'OP déclare, malgré ce phénomène, une baisse globale du nombre d'associés. On peut donc considérer que l'impact des réformes sur le secteur émilien a été faible.

En Espagne : le nombre d'OP a augmenté de 2001 à 2004 et s'est stabilisé depuis 2004 autour de 90 OP intervenant dans le secteur des poires (source : Mapa). En Catalogne, la structuration du secteur productif est relativement récente. On constate également une croissance du nombre d'OP, avec 3 nouvelles OP enregistrées depuis 2000. La province de Lleida regroupe quasiment toutes les OP de fruits et la majorité des OP de fruits et légumes. Cette concentration tient à la forte croissance du nombre d'OP dans cette province parallèlement à la stagnation du nombre d'OP dans les provinces de Tarragona et Girona (source : Darp-servicio Ica, 2006).

**Figure 137 : Part des livraisons de pêches pour la transformation au sirop/au naturel par les OP et des producteurs indépendants (T) en Espagne**



Source : MAPA (FEGA)

La figure, ci-dessus, montre qu'à partir de 2002, toute la production de poire destinée à la transformation passe par les OP. Cependant la première partie de cette analyse montre que les OP restent nombreuses et gèrent des petits volumes. Cette multiplication des OP peut être considérée comme le reflet d'une certaine inefficience de l'organisation du secteur. Cependant nous considérons qu'elle est plutôt le reflet d'une structuration en cours qui devrait aboutir à une réduction du nombre d'OP, comme l'indique d'ailleurs des synergies qui apparaissent entre les OP, telle que Cataluna Qualitat qui est une association d'OP arboricoles.

La France fait figure d'exception : il apparaît clairement que suite à la réforme de 2000, après une période d'adhésion au dispositif des OP, un nombre important d'OP est sorti du dispositif au bout d'un

an. Cette situation s'explique par le fait que de nombreuses OP sont orientées vers le marché du frais et elles ne regroupent que quelques producteurs qui livrent une partie de leur production à l'industrie. Ainsi en 2005 selon les données de Viniflor, 64% des OP regroupent moins de 10 ha de poires destinées à la transformation au sirop/au naturel, 27% regroupent entre 10 et 50 ha et seules 4% des OP regroupent plus de 50 ha. Les entretiens ont montré que de nombreuses OP étaient sorties du dispositif car elles regroupaient peu de producteurs de poires pour la transformation : soit les producteurs arrêtaient la production pour l'industrie, soit l'industriel sortait lui-même du dispositif, soit la gestion du régime d'aide était trop complexe vu le faible nombre de producteurs concernés (nous reviendrons sur ce point dans la question 16) dans ce cas les OP peuvent livrer aux industriels leur production au travers d'une plus grande OP. La sortie du dispositif de ces OP s'est accompagnée d'une concentration de l'offre dans les OP restantes, ce que l'on peut considérer comme positif du point de vue de la coordination de la filière. Cette augmentation du volume moyen par OP n'est pas liée à une augmentation du nombre de membres suite à 2000 : en effet l'entretien auprès d'une des principales OP françaises dans le secteur étudié a mis en évidence que ce phénomène était une conséquence d'une part de l'augmentation du volume produit par exploitation et d'autre part du regroupement dans les grandes OP des volumes produits par les petites OP que nous évoquions précédemment. Selon les entretiens effectués, la réforme de 2000 aurait plutôt désincité l'adhésion aux OP : le régime du prix minimal étant jugé plus favorable par les producteurs que celui du prix contractuel certains auraient préféré sortir du dispositif. Ce point de vue n'a pas pu être vérifié quantitativement par manque de données.

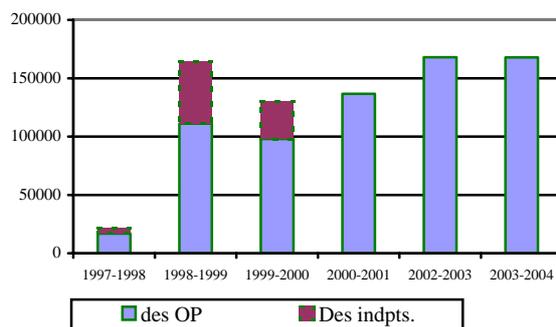
#### **Dans le secteur de la pêche**

En Espagne, dans la région de Murcia, l'organisation du secteur agricole repose sur : d'une part de petites exploitations diversifiées voire pluriactives et d'autre part de grandes exploitations parfois propriétés des industriels (cf. QE7). Les exploitations petites à moyennes ont créé des structures collectives relativement récentes (milieu des années 80). Selon les entretiens, ce processus d'organisation a été accéléré et renforcé en 1996 par les fonds opérationnels qui leur ont permis d'améliorer leurs infrastructures et les services fournis. Ces coopératives ont ainsi attiré de nouveaux membres. Par ailleurs selon les entretiens, les OP considèrent que la réforme de 2000 leur a permis d'attirer des producteurs indépendants désireux de bénéficier de l'aide.

La réforme de 2000 a également eu pour impact un accroissement du nombre d'OP : en effet les grandes exploitations livraient leur production directement aux industriels. De 1996 à 2000, avec une accélération en 2000, elles ont donc dû faire reconnaître leurs exploitations ou un groupe d'exploitations familiales comme OP. Ceci explique l'augmentation du nombre d'OP et simultanément la baisse des volumes moyens traités par OP. On peut donc considérer que la réforme de 2000 a incité les petits exploitants à mieux s'organiser en utilisant essentiellement des statuts coopératifs, mais qu'elle n'a pas permis une coordination entre grandes exploitations et des exploitations petites et moyennes qui semblent fonctionner sur des logiques différentes.

Le processus décrit fait qu'actuellement environ 90% de la production destinée à la transformation en fruits au sirop/jus naturel provient de membres d'OP. La figure, ci-contre montre, que progressivement la totalité des livraisons de pêches aux conserveries se sont faites au travers des OP. La réforme de 2000 a incité les petits producteurs à rejoindre des OP de type coopérative qui aujourd'hui fournissent de véritables services. Cependant elle a aussi paradoxalement abouti à une baisse des volumes moyens gérés par OP du fait de la multiplication du nombre d'OP.

**Figure 138 : Part des livraisons de pêches pour la transformation au sirop/au naturel par les OP et des producteurs indépendants (T) en Espagne**



Source : MAPA (FEGA)

En Grèce, l'étude de cas en Kentriki Makedonia montre qu'historiquement le secteur productif est structuré autour d'un réseau de coopératives agricoles ou de leurs unions créées dans les années 70. Certaines ont acquis une reconnaissance en tant qu'OP après la réforme de 1996. Le nombre d'OP du secteur de la pêche a connu une croissance rapide après la mise en place de la réforme de 1996 : passant de 3 OP en 1997 à 54 en 2005. La majeure partie de ces OP livre des pêches à la transformation dans le cadre du régime d'aide. On peut estimer, à partir des données Mrdf, qu'il existe 53 OP et 1 GP qui livrent des pêches à la transformation et qui sont majoritairement localisées en Macédoine centrale (voir tableau ci-dessous). La majeure partie des OP actuelles a donc un statut de coopératives agricoles et une implantation au niveau des communes. Ces OP sont donc de taille modeste (moins de 500 membres). Les OP qui ont des tailles plus importantes correspondent à des Unions ou des consortiums de coopératives agricoles de premier niveau. Dans certains cas des coopératives membres d'une union agréée en tant qu'OP ont également obtenu le statut d'OP. La comptabilisation du nombre de membres présentés dans le tableau suivant peut donc prendre en compte deux fois les mêmes membres (*cf.* tableau ci-dessous).

**Tableau 59 : Classification des OP du secteur de la pêche en fonction de leur statut**

Statut des OP	Nb d'OP	Nb total de mbre	Nb moyen de mbre/OP
Coopérative Agricole (CA)	29	13 947	481
Union de CA (EAS)	8	*7 198	*1 200
Consortium de CA (KASO)	3	2 763	921
Autres formes d'OP e.g. Consortium d'OP (KOP or KOPAS)	6	6 031	1 006

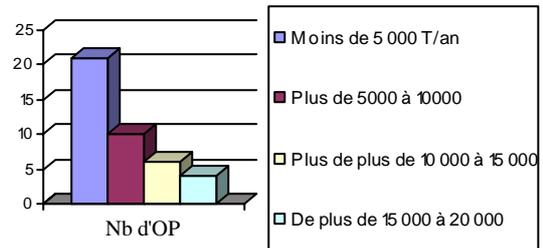
\*2 Unions ne sont pas prises en compte pour cause de données non-transmises.

Source.: Agrosynergie sur données MRDF

Selon les entretiens, il ressort que la situation des coopératives agricoles est très inégale : certaines montrant des difficultés financières et des défaillances dans la gestion et l'organisation interne à l'opposé quelques OP ont un rôle de pionnière et d'innovation technique dans la région avec par exemple l'introduction de la PFI. Par ailleurs les unions montrent également certains problèmes de gestion, cette situation peut générer un manque de confiance des coopératives de base qui a pour conséquence que certaines coopératives demandent leur reconnaissance alors que l'union est déjà une OP. De plus, certains producteurs décident de créer de nouvelles coopératives. Ces évolutions ont été accélérées à la fois par la mise en place des fonds opérationnels et le versement de l'aide au sein des OP suite à la réforme de 2000. L'arrivée de fonds semble avoir incité les producteurs à s'intéresser à la gestion de leur OP et à l'utilisation faite des fonds. Le résultat est un nombre d'OP élevé et en croissance dans le secteur de la pêche, accompagné d'une baisse des volumes moyens gérés par OP. Cette multiplication des OP est parfois considérée par les autorités et les industriels comme un frein à la bonne organisation du secteur. Certains industriels voient les OP comme un maillon supplémentaire entre eux et les producteurs, source d'augmentation des coûts. Le Mrdf a lancé des programmes incitant les OP à se regrouper mais ils ont eu peu de résultats. Cependant, la comparaison avec la situation des autres pays producteurs montre qu'en moyenne les OP existantes gèrent des volumes importants, elles sont donc nombreuses mais de taille équivalente à celles existantes dans la CE.

La moyenne masque dans les faits, une certaine hétérogénéité du secteur comme le montre le graphique ci-contre : la majorité des OP livrent moins de 5000 T de Pavie par an à la transformation (dans le cadre du régime d'aide). Par ailleurs les OP sont diversifiées à l'image des exploitations de leurs membres : elles commercialisent également de la pêche pour le frais, des nectarines, des prunes, des cerises, des poires et des asperges.

**Figure 139 : Classement des OP par volumes de pavier livrée à la transformation dans le cadre du régime d'aide (T/an)**



Source: Payment Authority (OPEKEPE). Elaboration: Agrosynergie.

Enfin selon les OP, la réforme de 2000 n'a pas eu d'effet clair sur le nombre de membres par OP mais elle a eu un effet sur les relations OP-producteurs. Avant la réforme de 2000, les producteurs avaient tendance à livrer leur production pour le frais (autres fruits que les Pavies) au travers des OP, secteurs sur lesquels les services des OP s'avéraient nécessaires. En revanche, ils établissaient des contrats directs avec les industriels pour la production de Pavie pour l'industrie. Suite à la réforme de 1996, la totalité de la matière première livrée aux transformateurs de fruits au sirop se fait via les OP.

En Italie, les analyses données dans le cas de la poire sont validées ici car les OP qui regroupent les producteurs de poires, regroupent le plus souvent également les producteurs de pêches.

#### **6.5.5.2 Rôle et poids des OP au sein de la filière de transformation**

Classiquement, les OP ont une fonction de regroupement de l'offre et de mise en marché de la production de leurs membres. Cependant, elles peuvent accomplir d'autres services pour leurs adhérents : stockage, tri, conditionnement, appui technique aux producteurs, expérimentations, fourniture des intrants voire transformation. Dans le cadre de l'analyse de l'impact de la réforme de 2000, il est particulièrement intéressant d'analyser si la réforme a joué sur les services que les OP ont développé pour leurs membres et en particulier si leur rôle dans l'activité de transformation s'est accru. Nous ne disposons pas de données quantitatives sur les volumes transformés par des structures, propriétés d'OP, cependant les études de cas permettent une analyse qualitative.

##### **La filière poire**

En Emilia Romagna (Italie) globalement le modèle intégré sur modèle coopératif domine largement en terme de volume la filière italienne et plus particulièrement Emilienne. La dominance des sociétés coopératives est un héritage historique de l'Emilia Romagna, qui a basé son développement économique sur ce modèle d'organisation. Les acteurs, qui transforment les volumes les plus importants, sont des consortiums de sociétés coopératives dont les plus significatifs dans le secteur de la transformation à base de fruit sont Fruttage ad Alfonsine et Conserva Italia. Conserva Italia est une entreprise probablement unique en son genre dans l'UE qui domine largement le secteur de la transformation des pêches et poires en Italie mais également dans l'UE. Nous la décrivons dans l'analyse du secteur industriel qui suit. En Emilia-Romagna, il existe aussi deux OP, qui sont propriétaires d'une ligne de transformation sur de petits à moyens volumes (environ 1°000 à 5°000 tonnes de pêches et poires au sirop/naturel produites), les OP VeBa et OPOE<sup>32</sup>. Ces structures sont anciennes, elles ont su se développer et prendre une place centrale dans le secteur agro-alimentaire italien. Cependant cette situation ne semble pas liée à des effets de la réforme de 2000.

En Languedoc-Roussillon (France), l'industrie principale est également partiellement propriété de l'OP Conserve Gard et de Conserva Italia. Cette industrie est le principal acteur au niveau régional mais aussi national. Selon les données d'entretiens, il produirait plus de 90% du volume produit en France

<sup>32</sup> La première était à l'origine une coopérative de producteurs qui a intégré une activité de transformation afin de créer un débouché pour la production de ses membres. Tandis que la seconde était à l'origine une entreprise de transformation qui est devenue OP afin de s'approvisionner auprès de ses propres membres et de calibrer la production pour les besoins de l'usine.

dans le cadre du régime d'aide. Cette industrie a été créée au début des années 80 ; elle a connu une situation très critique au milieu des années 90, du fait de la concurrence intra-européenne (selon l'OP), qui a conduit à l'entrée au capital de Conserva Italia en 1997. Comme dans le cas italien, les relations entre l'OP et la conserverie sont très fortes. L'impact direct de la réforme de 2000 n'est pas visible sur le poids de cette industrie cependant, l'aide a pu contribuer au fait que cette industrie coopérative ait pu également conserver une place dominante au sein du paysage industriel français.

En Catalogne (Espagne) : l'intégration verticale est peu courante mais elle en voie d'apparition. En Catalogne, 6 entreprises transforment des fruits, mais une seule produit des fruits au sirop et transforme la poire Williams. Cette entreprise est la propriété d'une organisation de producteurs, elle a été créée en 1992 et est spécialisée sur le fruit au sirop. Elle transforme essentiellement les poires produites par les producteurs de l'OP pour un volume total de fruits d'environ 1000 T /an. A l'échelle de la production de poires destinées à la transformation en Catalogne, cette entreprise utilise une très faible part des quantités produites, elle transforme moins de 2,5% de la matière première produite pour l'industrie dans la zone. L'entreprise a été créée par les producteurs pour assurer un débouché à leur production, on peut considérer que l'aide a contribué à orienter leur activité vers la production de fruits au sirop.

### La filière pêche

Grèce : En terme d'évolution du secteur il faut noter que 5 industries sur les 25 implantées en Kentriki Makedonia ont des statuts coopératifs et sont propriétés de 7 coopératives agricoles (source : entretien). Il y a donc globalement peu de coopératives et peu d'industries qui soient dans un modèle intégré. De plus, leur poids en volume est également faible sur l'ensemble du secteur, bien que deux structures coopératives soient individuellement parmi les 15 premières structures en terme de chiffre d'affaires. Ces industries coopératives ont été créées dans les années 70 et 80. Leur nombre a peu varié ces dix dernières, en revanche elles ont fait l'objet de rachat par de nouvelles coopératives agricoles ou des unions de coopératives agricoles. Les industries coopératives ont connu de graves problèmes de gestion qui ont eu pour conséquences ces changements de propriétés. Leurs poids en volume limité ne paraît pas s'accroître depuis la réforme de 2000, en revanche elles ont un rôle très important pour tempérer les négociations collectives sur le prix (cf. paragraphe suivant). Elles ont également un rôle important d'innovation dans le secteur du fait du lien existant entre producteurs et industriels : elles apportent des développements de nouveaux produits et mettent en place des politiques de qualité, à la fois dans le secteur de la transformation (Haccp, Iso, augmentation de la production qualité « Choice », etc.), mais aussi dans le secteur de la production (production fruitière intégrée PFI, Pavie issues de l'agriculture biologique) avec souvent une partie du financement provenant des fonds opérationnels des OP sur ce volet production. Enfin elles ont aussi un rôle pionnier dans la recherche, avec l'expérimentation de nouvelles techniques de production de Pavie, la réduction des coûts de production de Pavie.

A Murcia (Espagne) : comme en Catalogne, le modèle intégré est peu courant. Cependant en 2000, quatre coopératives ont créé une unité de transformation sous un statut de coopérative de second niveau : Cremofruit. Cette entreprise transforme 17 000 T de pêches au total et produit des purées, de la pulpe, des fruits au sirop. Elle n'est pas spécialisée sur la pêche mais sur l'ensemble des fruits produits par les 4 OP membres (source : entretiens et site web de Cremofruit). La création de Cremofruit a été motivée par la restructuration du secteur industriel qui s'opère à Murcia depuis les années 90 (sur laquelle nous reviendrons dans la suite de l'analyse) cependant elle peut difficilement être imputée à la réforme de 2000.

#### 6.5.5.3 L'impact de la réforme de 2000 : sur les relations entre industriels et OP

L'impact premier de la réforme de 2000 a été l'abandon du prix minimal et en conséquence la nécessité d'une négociation contractuelle sur un prix entre OP et industriels. Selon le degré d'intégration verticale dans la filière, cette décision a été plus ou moins bénéfique aux relations entre industriels et OP.

En Emilia Romagna et en Languedoc Roussillon, les entretiens auprès des OP et des industriels révèlent que ce changement a eu peu d'impacts sur les relations OP – industriels. Rappelons que dans ces deux régions les OP sont souvent propriétaires des industries (au moins partiellement).

En revanche en Grèce dans la région de Kentriki Makedonia, où l'intégration verticale est plus faible, les rapports industries–OP sont plus tendus voire conflictuels, en dehors du secteur industriel coopératif. En Grèce, nous avons déjà décrit dans la QE1 que les négociations sur le prix sont collectives et tendues, se soldant le plus souvent par une intervention du gouvernement. Par ailleurs, les industriels de statuts non collectifs ne considèrent pas que les OP aient un rôle bénéfique dans la filière dans la mesure où l'organisation des producteurs a rendu la négociation sur le prix plus difficile et que la matière première se trouve très facilement dans la région (comme nous l'avons montré dans la QE2). Un phénomène de surproduction de matière première peut contribuer à tendre ces relations dans la mesure où nous avons constaté une baisse de la production de produit fini et une perte des parts de marché (tant à l'export extra qu'intra UE) alors que le volume et les surfaces de Pavie sont restés identiques.

En Espagne, les négociations entre OP et industriels à Murcia sont moins conflictuelles qu'en Grèce mais sont également tendues depuis la restructuration du secteur en cours. L'arrivée de capitaux étrangers, la concentration du secteur a profondément modifié les relations industriels–producteurs. Les industriels recherchent une matière première à bas coûts dans de nouvelles zones de production (voir QE7). La réaction des producteurs murciens est plutôt de se tourner vers d'autres secteurs de production et notamment vers la production pour le frais. On peut également interpréter la création de Cremofruit comme un signe d'une rupture entre industriels en place et producteurs.

En Catalogne, les évolutions du prix et le fait que les producteurs déclarent se réorienter vers le frais à l'export (voir QE7 et 6) indiquent également une certaine tension avec les industriels. Cette tension est probablement exacerbée par un phénomène récent de surproduction de matière première : la production industrielle baisse depuis 2001 alors que les producteurs ont étendu leurs surface en production, sans anticiper une baisse de la demande industrielle.

#### **6.5.5.4 L'effet de la réforme de 2000 sur la structure et les stratégies des industries**

##### **Evolution de la localisation des transformateurs dans les régions et du nombre d'industriels : une concentration du secteur**

Dans toutes les régions étudiées, le secteur des conserves de fruits a subi une réduction du nombre d'établissements entre 1996 et 2005 (hors Emilia-Romagna, pour laquelle nous n'avons pas les données nécessaires), comme le montre le Tableau 60. Cette baisse du nombre de conserveries peut être liée à des cessations d'activités, des reconversions et des fusions d'entreprises. Comme dans tout secteur industriel mûre, il ressort des études de cas que ce sont les petites structures qui disparaissent, et les moyennes qui sont rachetées par les grandes entreprises.

**Tableau 60 : Localisation des transformateurs agréés de pêches et poires, 1996-2005**

	1996		2000		2005	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Espagne</b>	68	100,00%	73	100,00%	50	100,00%
Murcia	32	47,06%	33	45,21%	30	60,00%
C. Valenciana	4	5,88%	6	8,22%	4	8,00%
Castilla La Mancha	2	2,94%	1	1,37%	0	0,00%
Cataluña	1	1,47%	2	2,74%	1	2,00%
Navarra	13	19,12%	12	16,44%	2	4,00%
Andalucía	4	5,88%	4	5,48%	1	2,00%
Aragón	1	1,47%	4	5,48%	4	8,00%
Extremadura	1	1,47%	2	2,74%	1	2,00%
La Rioja	10	14,71%	11	15,07%	9	18,00%
<b>Grèce</b>	93-00-06	37	21		21	100,00%
Kentriki Makedonia					16	76,19%
Thessalia					3	14,29%
Stereia Ellada					1	4,76%
Peloponnisos					1	4,76%
<b>France<sup>1</sup></b>	43	100,00%	50	100,00%	55	100,00%
Languedoc-Roussillon	3	6,98%	5	10,00%	4	7,27%
PACA	5	11,63%	7	14,00%	11	20,00%
Rhône-Alpes	11	25,58%	11	22,00%	13	23,64%
Midi-Pyrénées	3	6,98%	4	8,00%	6	10,91%
Auvergne	2	4,65%	2	4,00%	6	10,91%
Lorraine	2	4,65%	2	4,00%	1	1,82%
<b>Italie</b>					17	
Emilia-Romagna					9	52,94%
Campania					5	29,41%
Calabria					2	11,76%
Veneto					1	5,88%

Sources : Etats membres (ministères), SCEES pour les données France, et Karsampa, 1993 pour les données Grèce 1993

<sup>1</sup> nombre d'entreprises de conservation et transformation de fruits de plus de 20 salariés, dans et hors cadre du régime d'aide ; les données sont présentées pour les années 1998, 2000 et 2004

### **Secteur industriel de la poire**

L'Italie est le seul pays où nous n'avons pas pu avoir accès à des données historiques au niveau national. Cependant le Tableau 60 montre qu'en Italie l'activité de transformation de pêches et de poires est concentrée dans deux régions : sur les 17 transformateurs agréés dans le cadre du régime d'aide, 9 sont localisés en Emilia-Romagna et 5 en Campania c'est-à-dire dans les deux grands bassins de production agricole de la matière première. Ceci s'explique facilement par une volonté de réduire les coûts de transport, améliorer la qualité des produits transformés et garantir l'approvisionnement.

Comme dans l'ensemble de l'UE, le nombre de conserveries en Emilia-Romagna a connu une forte régression. En 2005 selon les autorités régionales, on recensait une soixantaine d'entreprises, elles ne sont plus que 16 en 2005. La province de Ravenna a été particulièrement touchée par cette évolution : ces dix dernières années, elle a vu le nombre d'entreprises de transformation passer de 30 à 5. Selon les données chiffrées et les entretiens : il n'agit pas d'un déplacement de l'activité de transformation des pêches et des poires, qui en 2005 est toujours très concentrée en Emilia-Romagna, mais plutôt de plusieurs rachats et d'autre part de cessation d'activité, ou de reconversion. Le processus ne serait pas dû à l'OCM mais à l'incapacité structurelle des petites entreprises de rester compétitives sur le marché actuel devenu plus concurrentiel (comme nous l'avons démontré dans la QE8/9) au niveau national et communautaire.

En Espagne, la majorité des entreprises transformant des poires et des pêches sont localisées dans la région de Murcia, qui compte 30 conserveries sur les 50 agréées au total (soit 60%). Murcia occupe, en effet, la première position dans l'industrie agroalimentaire des fruits et légumes. Les raisons sont liées, avant tout, au fait que Murcia est une des principales régions historiques de production de fruits et légumes en Espagne. Cette industrie est endogène et traditionnelle (Artés et Cortina, 1990). Elle est apparue comme mode de valorisation de la production locale, presque chaque village disposait d'une conserverie en général propriété d'une famille. Ces petites unités produisaient rarement leur propre marque mais revendaient leur production à des distributeurs qui apposaient leur marque. Ce secteur s'est profondément réorganisé à partir des années 90, date à laquelle les petites entreprises familiales

ont connu un déclin : elles ont fermé ou ont été rachetées par des entreprises plus grandes, qui peuvent développer des marques et des stratégies de marketing.

En ce qui concerne le secteur des poires : 12 industries de Murcia produisent des poires en conserve sur les 22 entreprises implantées en Espagne. La région de Murcia concentre donc 50% des entreprises espagnoles dans le secteur de la poire en conserve, cependant, la région de Murcia a perdu de son importance au profit de nouvelles régions de transformation des poires, l'Aragón et la Rioja (avant 2000), l'Andalucía et l'Extremadura (après 2000) (Mapa, 2005) (cf. QE7). Le nombre de transformateurs de poires agréés a augmenté de 20 à 27 entre 1996 et 2000, puis il a diminué pour être aujourd'hui égal à 23. On assiste donc à une réduction du nombre d'opérateurs mais également à une délocalisation des industries qui s'implantent progressivement dans les nouveaux bassins de production.

Une étude (Ayadi et al., 2006) démontre que la concentration observée dans le secteur de la transformation de la poire et la pêche ne sont pas propres à ces deux secteurs : elle concerne l'ensemble du secteur de la transformation des fruits et légumes en Espagne durant ces dix dernières années avec une baisse de 40 % du nombre d'établissements entre la moyenne 1995-2000 (1°078) et 2002 (634).

En France, les transformateurs de fruits de plus de 20 salariés sont majoritairement situés dans le Sud-Est (50,91% en 2004) ; qui est la région où l'on trouve le plus de transformateurs agréés de poires (3 sur les 7 recensés en 2004 par Viniflor). Comme dans les autres pays les transformateurs sont implantés dans les bassins de production. Un article (C. Fournier, 2004) montre qu'il existe en 2003, 16 entreprises fabriquant des fruits au sirop et au naturel en France. Or, Viniflor a recensé en 2003, 9 transformateurs agréés dans le cadre du régime d'aide. Il y a donc 7 transformateurs en activité hors du dispositif d'aide. Cependant, l'article souligne aussi que les 5 premières entreprises de fruits au sirop/naturel représentent 96% de l'activité, et on peut supposer que ces 5 grands transformateurs sont agréés, donc les 7 entreprises hors dispositif d'aide contribuent très peu (moins de 4%) au chiffre d'affaires du secteur français des fruits au sirop/naturel.

En France, les données présentées dans le Tableau 60 montrent une augmentation générale du nombre d'entreprises de conservation et transformation de fruits de plus de 20 salariés, apparemment à l'opposé de l'évolution observée dans les autres Etats membres. Or, le Tableau 61 indique une nette diminution du nombre de transformateurs inscrits dans le cadre du dispositif d'aide aux pêches et aux poires transformées. A la lumière de ces éléments, les données du Tableau 60 semblent indiquer une augmentation de la taille des entreprises, la seule explication possible à la hausse du nombre de transformateurs de fruits étant que certaines entreprises, qui n'étaient pas comptabilisées en 1998 car sous le seuil des 20 salariés ont augmenté en masse salariale et ont dépassé ce seuil.

**Tableau 61 : Evolution du nombre de transformateurs inscrits dans le cadre du dispositif d'aide**

	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	Prev 05
<b>Nombre de transformateurs</b>	11	11	11	10	10	10	9	7	6

Source : Viniflor

La baisse du nombre d'industriels agréés s'accroît après 2000, 4 opérateurs sur 10 sont sortis du dispositif suite à la réforme. Les entretiens confirment ce fait et donnent un éclairage sur ce phénomène. Les structures sortent du dispositif pour une raison majeure : la réforme de 2000 n'a pas allégé les obligations administratives et de contrôle pour les transformateurs. Ces obligations sont considérées comme lourdes pour les opérateurs qui font des petits volumes de fruits transformés. Pour ces opérateurs, le fruit au sirop n'est pas le produit clé de l'entreprise, ils préfèrent sortir du dispositif soit en arrêtant la production de pêche/poire au sirop, soit en la poursuivant hors du dispositif. Par ailleurs, il ressort des entretiens que plusieurs transformateurs se sont retirés du marché pour s'orienter vers d'autres productions car le secteur français connaît une crise, liée à la crise du secteur de la production et la compétitivité générale de la filière française par rapport aux filières italienne pour la poire et grecque pour la pêche.

### **Le secteur de la transformation de la pêche**

En Grèce, les industriels de la conserve de pêche sont en grande majorité situés en Kentriki Makedonia en 2006 (voir tableau ci-dessous), la principale région de production des pêches Pavie (plus de 95% de la production nationale). Il y actuellement 16 transformateurs dans la région sur 21 au niveau national, dont 14 dans les préfectures de Pella et d'Imathia. Nous ne disposons pas de données historiques, mais les entretiens ont révélé que la région de Kentriki Makedonia aurait pris de l'importance, avec à la fois un maintien des structures dans cette région de production et un déplacement de certains industriels implantés dans d'autres régions vers la région de Kentriki Makedonia. On constate, comme dans les autres pays producteurs, une réduction significative du nombre de transformateurs depuis 1993 puisque 16 entreprises ont cessé leur activité. D'après les entretiens avec les transformateurs, la réduction a eu lieu entre 1996 et 2000 et serait une conséquence de la réforme du régime des retraits (cf. QE5). Toutefois, il existe d'autres facteurs : ainsi les services de la préfecture et deux OP rencontrées soulignent que la concurrence interne entre les entreprises grecques, associée à la perte de marchés d'exportation (voir question 8-9), ont engendré des situations critiques dans les industries. Ces situations critiques et la limitation du recours aux retraits (par la réforme de 1996) ont conduit certains industriels à cesser leur activité.

En Espagne, nous avons déjà expliqué dans l'analyse du secteur poire que les industries agro-alimentaires des fruits et légumes sont majoritairement localisées à Murcia. Les 30 entreprises agréées à Murcia produisent des pêches en conserve (Mapa, 2005). Par ailleurs, la région de Murcia a accru sa position centrale dans le secteur de la transformation de pêches sur la période 1996-2005: elle concentre actuellement 60% des industries espagnoles contre seulement 40% en 1996, au détriment de la Navarre (cf Tableau 60). Au niveau national le nombre de transformateurs de pêches en conserve participant au régime d'aide a fortement diminué à partir de 2000, alors qu'il avait augmenté entre 1996 et 2000. La régression du nombre d'industries de transformation (-26% entre 1996 et 2005, passant de 68 à 50) s'accompagne d'une concentration géographique de la production de conserves de pêches.

En Italie, en Emilia Romagna l'analyse faite pour le secteur de la poire est valide pour le secteur de la pêche

#### **Evolution de la capacité de transformation des industries**

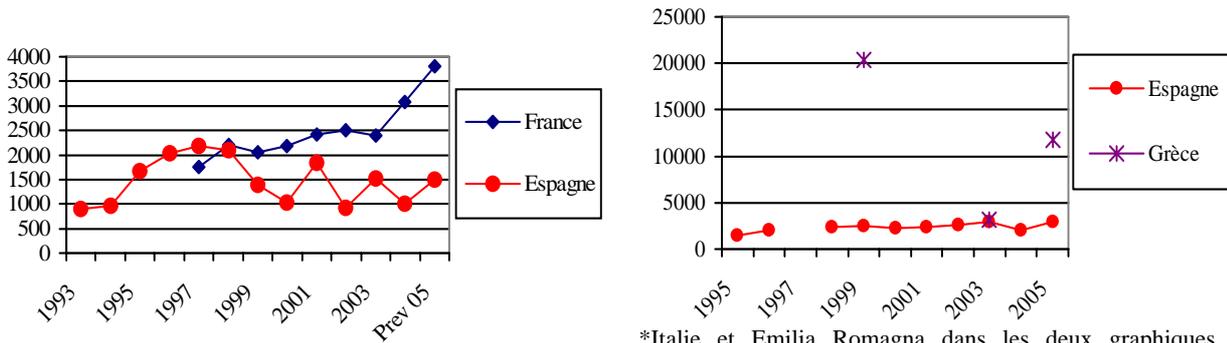
En Emilia-Romagna, les entretiens indiquent que seules les entreprises d'une taille suffisante se sont maintenues, car elles ont pu réaliser des investissements récemment pour moderniser leur outil de production et développer des stratégies de commercialisation. Les entreprises actuelles ont une taille supérieure à celles d'il y a une dizaine d'années. Cependant nous n'avons pas de données historiques pour pouvoir le mesurer.

En Languedoc-Roussillon, les données sur le nombre d'entreprises de conservation et de transformation de fruits de plus de 20 salariés du Scees semblent indiquer une augmentation de la taille des entreprises en masse salariale. Cette augmentation s'observe également sur les volumes moyens de poires au sirop/au naturel produit par les entreprises qui augmentent nettement.

En Grèce, dans la région de Kentriki Makedonia la réduction du nombre de conserveries de pêches ne correspond pas forcément à une diminution du nombre d'usines de transformation puisqu'une partie des unités ont été reprises par des entreprises plus importantes. Le graphique ci-dessous montre une certaine réduction des quantités transformées par établissement qui est à relativiser car 1999 a été une année de forte production. Etant donné que la production a peu évolué en moyenne sur la période et que le nombre d'établissement a peu évolué entre 2000 et aujourd'hui on aurait plutôt tendance à considérer que la capacité de transformation par établissement s'est maintenue suite à la réforme de 2000.

En Espagne, comme nous l'évoquions le secteur a longtemps été caractérisé par des structures industrielles de petite taille, surtout en comparaison aux autres pays européens. On retrouve cette caractéristique aujourd'hui : l'Espagne est le pays qui possède aujourd'hui le plus d'entreprises de transformation et qui transforme en moyenne par entreprise les volumes les plus réduits (Cein, 1998). On constate, en Espagne dans le secteur de la poire, une tendance à la baisse des volumes moyens par établissement depuis 2000, alors que ce volume reste stable dans le secteur de la pêche et ce depuis 1995.

**Figure 140 : Evolution du volume moyen transformé de poire et de pêche par industrie (T/an et OP)**



\*Italie et Emilia Romagna dans les deux graphiques les données cumulent les quantités et le nombre d'OP pêches et poires

Sources : EM, cf § Sources des données, méthodes et limites de l'analyse

Selon les études de cas, le processus de réduction du nombre d'entreprises s'accompagne d'un accroissement de la taille critique des entreprises. Cependant ce processus très rapide en France et en Italie serait beaucoup plus lent et récent en Grèce et surtout en Espagne. Ces résultats d'entretiens ne s'observent pas nettement sur les volumes de pêches ou de poires transformées : les données montrent que la baisse de produit fini a été plus rapide que celle du nombre d'établissements aboutissant en moyenne à une baisse ou un maintien des volumes transformés par entreprise (en dehors du cas français). Les données ne sont pas nécessairement incohérentes étant donné que les établissements ne transforment pas uniquement les fruits étudiés et ne produisent pas uniquement des fruits au sirop. Il est donc probable qu'il y ait eu un déclin de la production de pêche ou de poire au sirop/au naturel au bénéfice d'autres types de production, confirmé par la diversification de la gamme (cf. QE3).

Il faut noter que ce processus de concentration n'est pas propre au secteur de la transformation de la pêche et de la poire : une étude (Ayadi N. et al., 2006) montre que la concentration s'opère sur l'ensemble des industries agroalimentaires ; en effet, la stagnation voire la diminution de l'effectif total des établissements de l'industrie agroalimentaire, tout comme celui du secteur de la transformation des fruits et légumes, s'est accompagnée d'une augmentation du chiffre d'affaires. Ce processus apparaît aussi au niveau de chaque Etat membre.

Ainsi, la réduction du nombre d'opérateurs semble être le résultat de la maturité du secteur : la demande ne se développe plus sur les marchés traditionnels des industries comme nous l'avons montré dans la QE3 ; la compétition intérieure (notamment sur la pêche en lien avec le rapide développement de la production grecque) est plus forte ; la compétition extérieure s'est récemment exacerbée avec notamment des produits importés d'Afrique du Sud et de Chine comme nous l'avons montré dans la question 8/9 ; enfin la concentration du secteur de la distribution (cf. QE3) contribue également à tirer les PVI vers le bas. De ce fait, seules les structures d'une certaine taille ont pu se maintenir. Le rôle de la réforme de 2000 dans ce contexte est liée à l'effet qu'elle a eu sur les coûts d'approvisionnement pour les industriels (cf. QE2) : il a donc été parfois une accélération lorsque l'impact a été une augmentation du coût d'approvisionnement (cas de l'Italie par exemple) ou un certain ralentissement lorsqu'il a été une diminution (cas de la pêche en Espagne).

#### 6.5.5.5 La concentration du capital dans le secteur des industries de transformation

L'analyse de la concentration du capital des industries de transformation est une thématique essentielle mais difficile à traiter car il existe peu de travaux bibliographiques et d'informations accessibles sur ce sujet. Pour analyser ce secteur nous avons travaillé sur les principaux groupes qui interviennent dans le secteur au sein de l'UE et sur le marché mondial en exploitant l'information publique diffusée par les groupes. La tendance du secteur mondial a été une forte concentration du capital et la constitution de multinationales qui s'implantent dans les différents bassins de production. Cette tendance est liée à la nécessité des groupes de diversifier la gamme de produits offerts aux consommateurs, mais aussi d'acquérir des marques reconnues nationalement ou mondialement et ainsi s'implanter sur de nouveaux marchés. Cette étude ne prétend pas être exhaustive, nous nous sommes particulièrement intéressés à l'historique de Del Monte, Dole, Héro et Conserva Italia.

Au sein de l'UE, l'acteur le plus important est certainement Conserva Italia : avec 7 unités de production en Emilia Romagna, 3 dans le reste de l'Italie, elle a également des capitaux investis dans des industries en France à partir de 1997, en Espagne, au Portugal et en Pologne.

Elle a été créée en 1976 à partir du regroupement de plusieurs coopératives et de consortium de second rang. Dès les années 80, la stratégie de Conserva Italia a été d'étendre ses implantations en Europe en rachetant des entreprises locales pour diversifier ses zones d'approvisionnements, la matière première transformée et donc sa gamme de produits. Ainsi, Conserva Italia s'approvisionne dans les zones de production où ses filiales sont implantées. Cette stratégie ne concerne pas seulement l'approvisionnement ; grâce à ses rachats d'entreprises dans l'UE, Conserva Italia a développé une image adaptée à chaque marché en utilisant les marques de ses différentes implantations (exemples : Valfrutta en Italie, Saint-Mamet en France). Elle représente donc aujourd'hui un groupe coopératif très diversifié qui produit en plus de ses productions traditionnelles de fruits au sirop, de compote, de confiture et de jus et de nectars : des boissons diététiques, des sodas, des conserves de légumes, des dérivés de tomates, des légumes surgelés et des plats cuisinés.

Cette stratégie se retrouve également dans les principaux groupes américains, sud africains, australiens à des nuances près. Certains groupes misent sur des prises de capital dans d'autres unités, d'autres sur l'implantation de filiales.

Del Monte est un groupe initialement américain dont le siège est situé en Californie. Après la fusion avec Rjr Nabsico, le groupe a séparé ses activités en trois secteurs en 1989 : aliments conditionnés (Del Monte Foods), fruits frais (Fresh Del Monte), et aliments et jus (Del Monte International). Le cœur de l'activité de production de fruits au sirop de Del Monte est conservé dans Del Monte Foods.

Del Monte International racheté par Royal Foods, société sud-africaine en 1993 (producteurs de conserves de fruits en Afrique du Sud entre autres) a donné naissance à Del Monte Royal Foods, un des leaders du marché mondial de la conserve de fruits

Il existe aujourd'hui un lien de propriété entre Del Monte et Conserva Italia : Cirio, entreprise italienne leader sur le marché européen de la production de tomates transformées, fusionne avec Del Monte Royal Foods (qui vend des conserves de fruits sous le label Del Monte en Europe, Afrique et Moyen-Orient) en 2001. Cirio/Del Monte (Royal Foods) a été très récemment acheté par Conserve Mediterraneo dans le cadre d'une procédure exceptionnelle ; Conserve Mediterraneo est détenue majoritairement par Conserva Italia, et par des fonds d'investissements.

Hero est un groupe suisse qui s'est implanté depuis longtemps en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas, en France, en Allemagne (avant 1995). Depuis 1995, il s'est implanté un peu partout dans le monde. Le cœur de leur activité reste les fruits.

Dole Food Company : Groupe des Etats Unis, leader mondial de l'industrie des fruits et légumes. Sa stratégie est basée sur l'intégration verticale (production, transformation, distribution). Dans le secteur de la conserve de fruits, il était jusqu'au milieu des 90 très présent sur les fruits tropicaux transformés. Cependant depuis les années 90 il a accru sa place dans la transformation des fruits tempérés, notamment au travers de l'achat d'entreprises de production fruitière européenne. Ainsi en 1996, Dole a acheté Pascual Hermanos, le plus gros producteur de fruits et légumes espagnol.

Le résultat de ces processus sur le secteur mondial est que les grands groupes sont implantés dans l'ensemble des bassins de production que nous avons étudié. Ces implantations se sont faites soit par rachat des usines soit des investissements de capitaux dans des entreprises locales. Cependant des industries locales n'ayant pas d'envergure internationale peuvent avoir garder une place importante : c'est le cas en Grèce et en Espagne notamment.

En Italie nous avons déjà évoqué la prédominance de Conserva Italia qui s'est aujourd'hui allié à Cirio et à Del Monte (Royal Foods).

En France le paysage de la conserve de pêche et de poire se réduit à un grand acteur (Conserve France) partiellement propriété de Conserva Italia. Les autres unités sont soit de grandes industries de la transformation des fruits tels que Fruit val (marque Andros) pour qui la production de fruits au sirop est une activité mineure, soit de petites unités proche d'unités artisanales.

En Grèce, selon les entretiens, les processus de rachat, de fusion et d'implantation de capitaux étrangers se seraient développés à partir des années 1990. Actuellement parmi les grands acteurs grecs on retrouve le groupe Cirio Del Monte Hellas SA ; mais également des industries de capitaux grecs

(Pavlidis S.A. , Kronos SA, Elbak SA etc.) ainsi que les sociétés coopératives (Venus , Almme) (en annexe nous présentons les évolutions de chiffre d'affaire de ces entreprises).

En Espagne, une étude (Cein, 1998) montre que le secteur des conserves de fruits et de légumes en Espagne est organisé aujourd'hui entre de grandes structures financées essentiellement par des capitaux de multinationales étrangères, et des petites unités nombreuses à capital familial, peu diversifiées. Les entreprises à capitaux de multinationales étrangères dominent le marché, on peut noter la présence en Espagne d'Héro et de Fresh Del Monte. Selon Cein (1998) à Murcia, la crise du secteur de la conserverie dans les années 80 a facilité cette pénétration. Les auteurs soulignent qu'en 1998, la concentration dans le secteur espagnol des conserves de fruits et légumes (excepté la tomate) est très faible par rapport aux autres pays européens : elle est en retard, ce qui induit une forte compétition entre les entreprises espagnoles.

Dans les importantes unités à capitaux espagnols on peut lister en premier lieu Cofrusa, Iberfruta, El Cidacos, Import Vidal, etc. Les gammes de ces entreprises locales sont principalement déterminées par les productions de leur zone d'origine, et son élargissement se fait principalement par achat d'autres entreprises. Ceci confère des caractéristiques spécifiques au secteur : formation de groupes d'entreprises ayant un ou plusieurs actionnaires communs qui harmonisent leurs stratégies.

Sur le plan international aussi on assiste à une concentration du capital dans le secteur des conserves de fruits. Les entretiens, les données quantitatives et la bibliographie mettent donc en évidence l'existence d'un processus de concentration au niveau régional, national, européen mais également mondial. Ce processus paraît donc général et la réforme de 2000 ne peut avoir que des impacts très minimes sur ce point.

#### **6.5.5.6 Evolution des stratégies d'approvisionnement**

Nous avons déjà partiellement traité de cette question en étudiant d'une part l'évolution des structures de production dans la question 7 et en étudiant le développement de l'activité de transformation par les coopératives de producteurs. L'analyse du secteur industriel montre que les industries s'implantent dans les bassins de production de la matière première afin d'assurer leur approvisionnement, réduire leur coût de transport, améliorer la qualité du produit fini et éventuellement créer une synergie avec les producteurs permettant d'améliorer la qualité de la matière première. Cette stratégie est aujourd'hui en évolution avec la possibilité d'importer et de transformer des produits surgelés ou de faire de la seconde transformation. Elle est cependant encore dominante comme le montre l'implantation des multinationales ou des grandes entreprises européennes dans de nouveaux bassins de production.

Dans ce contexte on peut distinguer des industriels qui ont une approche intégrée et rachètent des unités privées de production agricole : ce serait essentiellement une situation présente en Espagne avec les quelques industriels espagnols qui sont propriétaires de grands vergers de Pavie, mais c'est également une stratégie portée par le groupe Dole.

Dans l'autre sens, nous avons déjà évoqué le développement d'industrie coopérative propriété d'OP.

Enfin il existe le degré d'intégration le plus faible où les conserveries développent des relations de long terme avec les producteurs par des contrats ou par des accords tacites, afin d'assurer un approvisionnement régulier et de bonne qualité. C'est le cas en Espagne et en Grèce des industriels privés. Il faut noter que ce modèle en Grèce aboutit à peu d'innovation et peu d'interaction entre production agricole et transformation industrielle (voir QE2).

Ces stratégies sont déterminées par l'historique de l'industrie et on peut considérer que la réforme de 2000 n'a pas eu d'influence directe sur leurs grands traits. En revanche nous avons montré dans la QE1 qu'elles avaient des impacts différenciés selon les pays et les régions de production en résultat des négociations commerciales entre OP et industriels. Ainsi elle a pu modifier le choix des zones d'approvisionnement dans le secteur peu intégré : en Espagne nous avons noté que les industriels obtenaient depuis 2000 une matière première moins chère hors de Murcia on constate ainsi un certain développement de la production en Aragon (voir QE7). Dans le secteur intégré, les coopératives de transformation ont également été chercher de la matière première complémentaire en Espagne où les prix étaient faibles. Alors que ces pratiques étaient moins fréquentes avant 2000 selon les OP espagnoles.

### 6.5.5.7 Stratégie de marché

#### Effet de la réforme sur la gamme de produits

La QE3 a présenté une analyse de l'évolution de la demande et de la gamme offerte par les industriels. Il est apparu que la gamme des industriels, en particulier italiens et français, s'était adaptée à la demande des consommateurs, les espagnols restant sur une offre plus standard et s'engageant sur une diversification beaucoup plus récemment. En revanche un lien direct entre la rapidité de cette dynamique et la réforme de 2000 ne peut pas être démontrée dans la mesure où cette dynamique s'observait à une vitesse similaire sur l'ensemble du marché mondial.

Nous allons détailler cette analyse par une analyse régionalisée des stratégies des conserveries.

Comme cela a été expliqué en introduction, dans le secteur du fruit au sirop/naturel on peut distinguer plusieurs segments marchés : un marché de gros destiné à l'export, à la re-transformation industrielle avec des conditionnements en fûts aseptiques ; un marché à destination de la restauration hors domicile (RHD), de la pâtisserie ; un marché de détail à destination du consommateur final.

#### Stratégies axées sur les produits de consommation courante sans démarcation

C'est le cas de la plupart des industries à capitaux grecques qui vendent leurs conserves de pêches sur le marché de gros à l'export (minorité), et surtout aux centrales d'approvisionnement de la GMS et du hard-discount. Les industriels qui se placent sur le marché de gros à l'export et écoulent la majeure partie de leur production en grands conditionnements (fûts aseptiques, boîtes de plus de 5 kg) doivent faire face à un développement de la concurrence internationale.

C'est le cas de la majorité des industriels grecs qui produisent des conserves de pêches pour la grande distribution et le hard-discount, souvent destinées à l'export. Il existe peu de marques propres et elles ne sont pas mises en valeur. Les opérateurs ont peu de poids dans la détermination du prix qui est largement imposé par la GMS. Pour se maintenir face à la compétition internationale, ils s'appuient notamment sur deux stratégies :

- une baisse des coûts de production pour rester compétitifs éventuellement au prix d'une dégradation de la qualité, cette stratégie étant possible (à court terme) sur certains marchés d'export extra-communautaires. Rappelons qu'en moyenne près de 50% de la production grecque est vendue sur des marchés exports extra-européens (voir QE8/9) avec des marchés en développement vers l'Afrique, l'Europe de l'Est (notamment la Russie);
- la diversification de la gamme de production pour atteindre de nouvelles clientèles.

La diversification concerne :

- le packaging avec notamment le développement du format individuel plus adapté aux modes de consommation actuel. La production grecque est classiquement commercialisée dans des conserves en métal de 850ml, ce qui permet un stockage de longue durée mais oblige le consommateur à finir rapidement le contenu de la conserve. De plus, ce packaging n'est plus attractif pour les nouvelles générations c'est-à-dire les consommateurs actuels et futurs ;
- le produit lui-même avec des fruits en gelée, des produits allégés ;
- la diversification des types de fruits transformés, en particulier le développement de produits à base de kiwi.

Les résultats des entretiens menés en Grèce font apparaître deux tendances suite à la réforme de 2000 ; d'une part le développement de l'industrie de purée de pêches et plus récemment (après 2003) la diversification des productions des conserveries de pêches vers la purée, et d'autre part le développement des industries du réfrigéré qui transforment les pêches et d'autres fruits. Ainsi, le tableau suivant montre l'augmentation de l'activité industrielle de production de purée de pêches en Grèce.

**Tableau 62 : Evolution du nombre de transformateurs de pêches en purée, 1993-2006**

	1993	2000	2003	2006
Transformateurs spécialisés dans la pulpe et la purée	0	<sup>3</sup> 1	<sup>3</sup> Au moins 3	<sup>3</sup> Au moins 3
Conserveries produisant les pêches en conserve et de la purée	0	0	<sup>3</sup> 1	<sup>4</sup> 4

Source: <sup>1</sup>Karsampa, 1993. <sup>2</sup>ICAP, 2003. <sup>3</sup>Interviews. <sup>4</sup>Greek Cannery Association, 2006. <sup>5</sup>MRDF.

Le développement de l'industrie de la purée répond à un besoin des producteurs d'écouler leurs écarts de tri d'après les entretiens. Il semble avoir été impulsé par la diminution des quantités de retraits autorisés et du montant de la compensation financière des retraits, résultats des réformes de 1996 et 2000. Par ailleurs, selon les opérateurs, le développement de la production de purée dans les

conserveries de pêches est une conséquence de l'accident climatique et la très faible production de 2003. Les grands transformateurs de Macédoine ont réagi à cet accident en diversifiant le type de matière première qu'ils pouvaient valoriser. Cette stratégie de diversification n'est le fait que des acteurs à statuts individuels, les coopératives de transformation n'ayant pas la capacité financière à réaliser de nouveaux investissements, la plupart d'entre elles étant encore en phase de remboursement des crédits octroyés par la Banque Agricole de Grèce pour l'acquisition de la première ligne de transformation.

Le développement de l'industrie du surgelé est très récent : jusqu'il y a peu, le processus de surgélation des pêches n'était pas satisfaisant en terme de qualité du produit fini et il a récemment été amélioré.

### **Stratégies axées sur les produits de qualité haut de gamme**

En France, les entretiens et les enquêtes montrent que les petites structures de transformation de fruits (de poires en particulier) se sont orientées vers de la production haut de gamme. Dans un contexte de concentration du secteur que nous mettons en évidence dans le chapitre suivant, les seules petites structures qui se sont maintenues sont celles qui ont misé sur le haut de gamme.

Leur stratégie est de cibler une niche spécifique exigeant une technologie spécifique et également de diversifier la gamme de produits. On peut citer l'exemple d'une conserverie qui fait des tonnages très réduits (60 tonnes de pêche et 30 tonnes de poires) mais fabrique des produits de haute qualité. Ce transformateur produit de la pêche blanche au sirop et de la poire Williams. Il ne travaille que le fruit arrivé à maturité, avec un pelage des fruits manuel et une technologie spécifique. Il écoule ses produits uniquement dans la restauration de luxe, une grande partie à l'export. Par ailleurs, ce conservateur a diversifié ses produits sur de la confiture haut de gamme à partir de produits surgelés en provenance des nouveaux états membres ou importés. Une seconde conserverie de ce type a développé les fruits sous poche principalement utilisés dans la pâtisserie. Les deux transformateurs cités sont sortis du régime d'aide suite à la réforme 2000 avec le passage de l'aide du transformateur au producteur. Pour le premier, la principale raison est qu'il s'approvisionne en fruits mûrs et de haute qualité, donc il paie de toute façon le prix du marché du frais mais son produit a suffisamment de valeur ajoutée pour compenser. Le deuxième transformateur arrive aussi à bien valoriser sa production et peut se passer de l'aide ; il est sorti du dispositif pour s'éviter des complications.

En Espagne aussi de petites unités se sont placées sur des marchés de niche où elles sont capables de distinguer leurs produits des produits d'importations qui progressivement s'imposent sur le marché espagnol. Le secteur de la conserverie est un secteur traditionnel en Espagne, surtout pour les conserves de pêches, qui avait peu évolué jusqu'à ces dernières années. Du fait de la compétition internationale accrue, les industries cherchent à atteindre de nouvelles clientèles et à distinguer leurs produits. Cela s'est traduit par des stratégies axées sur la qualité avec des dénominations 'qualité extra', des fruits au sirop d'appellation d'origine contrôlée vendus comme des produits hauts de gammes à un prix supérieur à celui du marché de consommation courante.

En parallèle, les transformateurs diversifient leur gamme autour de trois axes : l'emballage, la taille et le produit lui-même. Par ailleurs, certaines petites unités tentent d'identifier de nouveaux produits finis dans d'autres secteurs avec notamment des expérimentations sur les produits dits de quatrième gamme (fruits et légumes frais, épluchés, découpés et prêts à la consommation).

### **Stratégies axées sur des marques propres**

Le Groupe Conserva Italia a une stratégie commune basée sur les marques ; il, a en effet développé une stratégie visant surtout le marché européen et s'appuyant sur un développement de l'image du groupe adaptée à chaque marché au travers des marques de ses différentes implantations en Europe (comme Saint-Mamet en France). Nous l'avons détaillé précédemment dans le paragraphe 6.5.5.6. Ces industries se placent sur un marché de consommation courante, mais avec un investissement sur les marques qui permettent de distinguer leurs produits des produits importés et de les valoriser à un prix rémunérateur. Ainsi, le leader du marché français, Saint-Mamet est une marque reconnue par le consommateur dont l'étiquetage met en valeur le lieu de production du produit. Le groupe Conserva Italia commercialise aujourd'hui sous les marques principales Valfrutta, Yoga, Derby, Jolly, Mon Jardin, Saint Mamet. Il réussit ainsi à commercialiser près de 75% de sa production sous ses propres marques. Outre l'investissement sur les marques, Conserva Italia mise aussi sur un investissement important sur l'innovation en terme de produits mais aussi de technologies de transformation, et sur

une politique de qualité favorisée par les relations entretenues avec le secteur de production qui permet un contrôle du produit depuis sa production dans le champ jusqu'à la sortie de l'usine.

De plus, dans la partie 6.5.5.6 sur les stratégies d'approvisionnement, nous avons vu que le groupe Conserva Italia a fortement diversifié sa gamme de production, grâce à ses différentes implantations en Europe. Ainsi, sur le marché de consommation français, les marques des conserveries offrent une gamme de produits beaucoup plus diversifiée que celle des marques de grande distribution qui restent pour l'instant sur un produit standard. La diversification de la gamme apparaît sur :

- sur le packaging avec une offre de fruits au sirop et essentiellement des mélanges de fruits sous forme de pots de yaourts, divers conditionnement en boîte individuelle, des conditionnements en verre (voir en annexe les relevés de gammes de produits, de marques et de prix dans plusieurs supermarchés européens),

- sur les mélanges de fruits : une offre de mélanges nouveaux associés à des fruits tropicaux par ex.

Les industriels européens des conserves de pêches et de poires ont des stratégies différentes, selon leur histoire et selon les marchés visés (marché de gros, consommation courante, haut de gamme). Face à une compétition mondiale accrue, à un déclin de la consommation communautaire, les conserveries ont fait évoluer ces stratégies, notamment en diversifiant la gamme de produits proposés sur le marché (caractéristique commune des stratégies des transformateurs européens). L'analyse ne permet pas de mettre en évidence un impact de la réforme 2000 sur ces évolutions.

### 6.5.6. Jugement évaluatif

#### En terme d'effet de la réforme sur l'approvisionnement du marché

Dans le cas de la poire : la réforme de 2000 a eu un impact direct et quantifiable sur les prix au producteur qui a été parfois opposé selon l'organisation des filières nationales : avec une hausse des prix en Euro constant en Italie, une baisse légère en France et une baisse très nette en Espagne. Ces variations de prix ont eu des répercussions sur l'évolution des revenus des producteurs en Italie et en France où respectivement le revenu s'améliore ou se dégrade. On constate un changement de pratique en Italie vers des pratiques raisonnées qui semblent plutôt liées à une hausse des coûts des intrants et l'attente des consommateurs pour des produits plus sains (voir QE3).

La modification des prix producteurs s'observent évidemment sur le prix de la matière première qui a suivi des tendances similaires cependant il faut noter que les baisses reportées précédemment ne sont pas répercutées sur les PVI ni sur les prix de consommation.

La modification du niveau des prix est également le reflet d'un changement de l'équilibre du marché du produit frais pour la transformation avec une baisse des livraisons espagnoles alors que les livraisons italiennes augmentent et que celles de la France restent stables.

Cette modification se retrouve également au niveau de l'équilibre du marché du produit fini où l'on retrouve une hausse des volumes de produits finis en Italie et en France alors que ce volume baisse en Espagne. L'effet prix producteur a pu jouer sur l'incitation des producteurs à livrer ou non aux industriels leur production. Cependant, il est évident que la demande a contribué également à ce nouvel équilibre avec une tendance à la baisse de la consommation interne européenne alors que les exports ne parviennent pas à se développer.

Dans le cas de la pêche : la réforme de 2000 a eu un impact direct et quantifiable sur les prix au producteur qui a été globalement négatif dans tous les grands pays producteurs en terme constant : l'Italie est moins touchée que la Grèce et l'Espagne. Au niveau des revenus des producteurs, on constate une baisse des revenus des producteurs grecs. Elle est imputable à une baisse de prix, sur laquelle la baisse des prix de la pêche de transformation a pu jouer. Cependant elle est également imputable à une hausse des coûts spécifiques. En réaction à ce ciseau des prix, les producteurs grecs semblent avoir adopté des pratiques moins intensives en main d'œuvre et limité les investissements. Ces pratiques limitent la baisse des marges brutes à l'hectare mais peuvent remettre en cause la pérennité de l'activité. En Italie nous disposons de données jusqu'en 2003, période sur laquelle les prix contractuels se sont améliorés avant de se dégrader. On constate que la marge à l'hectare de la culture de la pêche s'améliore à la fois sous l'impulsion d'une meilleure maîtrise des coûts et d'une hausse des prix à laquelle la hausse des prix contractuels de la pêche industriel a pu contribuer. En Italie, les données semblent confirmer le développement des pratiques raisonnées qui seraient

cependant plutôt une conséquence de la hausse des coûts des intrants et des attentes des consommateurs pour des produits plus sains (voir QE3).

La modification des prix producteurs s'observe également sur le prix de la matière première qui a suivi des tendances similaires. Cependant, il faut noter que les éventuelles baisses reportées précédemment ne sont pas répercutées sur les PVI ni sur les prix de consommation. En revanche, les hausses peuvent l'être selon les marchés. Ainsi en Espagne la hausse des coûts d'approvisionnement semble bien engendrer une hausse des prix au consommateur final.

La modification du niveau des prix est également le reflet d'un changement de l'équilibre du marché du produit frais pour la transformation avec une baisse des livraisons de tous les pays producteurs. Cette modification se retrouve également au niveau de l'équilibre du marché du produit fini où l'on retrouve la baisse constatée dans des proportions similaires. L'effet prix producteur a pu jouer sur l'incitation des producteurs à livrer leur production aux industriels ou non. Cependant, il est évident que la demande a également contribué à ce nouvel équilibre avec une tendance à la baisse de la consommation interne européenne alors que les exports ne parviennent pas à se développer.

### **En terme d'effets sur la filière**

L'effet de la réforme de 2000 sur le regroupement de l'offre et le poids des OP a été de renforcer la réforme de 1996. Ces effets ont été peu marqués dans les bassins de production où le secteur de production était déjà fortement structuré historiquement et où la filière était déjà fortement intégrée (en Emilia Romagna et en Languedoc Roussillon). La réforme dans ces deux bassins de production a provoqué indirectement un regroupement de production en France puisque les petites OP sont sorties du dispositif, entre autres, pour des raisons de complexité de procédure. L'effet a été plus marqué dans les bassins de production qui étaient peu structurés historiquement et où la filière était peu intégrée: les bassins espagnols de production de poires et de pêches et en Kentriki Makedonia. Cependant l'effet direct n'a pas été un regroupement de l'offre : elle a plutôt engendré, avec la réforme de 1996 de l'OCM Fruits et légumes, une augmentation du nombre d'OP et une baisse des volumes gérés. On peut considérer que l'arrivée de fonds opérationnels au sein des OP a stimulé une organisation, dans le cas espagnol, ou une réorganisation, dans le cas grec, du secteur de production. Il semble que ce processus soit en phase d'aboutir à des fermetures et des regroupements d'OP, il devrait donc à terme aboutir à une meilleure organisation du secteur, si les tendances observées se poursuivent.

En terme d'effets de la réforme de 2000 sur les relations OP-Industrie, la même différenciation est nécessaire entre bassins structurés et à forte intégration verticale et les autres bassins : ainsi en Grèce et en Espagne il semble que l'abandon du prix minimal a plutôt abouti à des tensions entre industriels et producteurs exacerbées par une légère et récente surproduction.

L'effet de la réforme de 2000 sur le secteur industriel est beaucoup plus diffus. En effet, nous démontrons que le secteur industriel connaît un processus de concentration se traduisant par une diminution du nombre d'opérateurs et un accroissement de leur taille moyenne. Ce phénomène est en cours depuis les années 80 en France et en Italie et depuis les années 90 pour l'Espagne et la Grèce. Cependant ce processus n'est pas propre au secteur de la conserve de fruits au sirop, mais se retrouve de manière générale dans le secteur de la transformation des fruits et légumes à l'échelle communautaire mais également mondiale. Ainsi depuis les années 90, on assiste également à des processus de rachat, de fusion aboutissant à la constitution de multinationales. On observe ce phénomène dans l'UE autour de Conserva Italia mais également autour de groupes étrangers qui se sont progressivement implantés en Europe. Ce processus est aussi observé dans l'ensemble du secteur agro-alimentaire et ne semble pas spécifique aux secteurs étudiés. L'impact de la réforme de 2000 sur cette dynamique est minime, elle peut avoir indirectement contribué à accélérer certains processus dans le cas de la pêche où l'aide à la tonne a légèrement baissé.

## 7. RÉPONSE AUX QUESTIONS DU THÈME 3 : IMPACT RÉGIONAL ET ENVIRONNEMENTAL

En annexe sont présentées les analyses des différentes filières pêches et poires au sirop/naturel étudiées. Il est particulièrement intéressant de s'y reporter sur le thème de l'impact régional.

### 7.1. QE 11/12 : QUEL A ETE L'IMPACT DE L'AIDE SUR LE MAINTIEN DE LA PRODUCTION DE PECHES, DE NECTARINES ET DE POIRES, ET SUR LE MAINTIEN DES EMPLOIS CORRESPONDANTS DANS LES ZONES RURALES CONCERNEES ? QUEL A ETE L'IMPACT DE L'AIDE SUR LE MAINTIEN DE L'ACTIVITE DE TRANSFORMATION ET SUR LES EMPLOIS CORRESPONDANTS ? QUEL A ETE L'IMPACT RELATIF DE L'AIDE A LA PRODUCTION TRANSFORMEE SUR L'ACTIVITE AGRICOLE ET NON AGRICOLE DANS LES ZONES RURALES CONCERNEES, EN COMPARAISON AVEC D'AUTRES FACTEURS DE CONTEXTE ?

Il est demandé de répondre à la question en réalisant une comparaison avec des produits ne bénéficiant pas de l'aide (l'abricot et les variétés de poires non aidées), de prendre en compte les différents systèmes de production et les opportunités alternatives d'emplois et d'activités économiques dans les régions concernées. Il est aussi demandé d'analyser plus particulièrement les éléments de contexte suivants : les mesures instaurées par le règlement (CE) 2200/96, les mesures de l'OCM pour d'autres fruits et légumes, les mesures d'autres OCM et de la PAC en général, les autres facteurs de politiques publiques et les facteurs liés au marché. La réponse doit également prendre en compte les différents systèmes de production et les opportunités alternatives d'emploi et d'activités économiques.

Nous traitons les questions évaluatives 11 et 12 en une partie, car ces deux questions traitent de l'impact de l'aide par rapport aux autres facteurs du contexte, dans un premier temps à l'échelle du secteur agricole étudié, dans un second temps à l'échelle de l'activité agricole des régions de production et enfin à l'échelle de l'économie de ces régions.

La question 11 entend vérifier l'efficacité de l'aide à la production par rapport à l'objectif de sauvegarde ou de stimulation de la production et de l'emploi dans le secteur agricole et de la transformation des pêches et poires. Elle se décompose en deux sous questions, l'une relative aux exploitations agricoles et l'autre relative à l'industrie de transformation, dans chacun des secteurs il s'agit d'analyser l'impact du dispositif d'aide en terme, d'une part, de niveau de production et d'autre part, de niveau d'emploi. Ces questionnements sont déjà abordés dans les thèmes 1 et 2 qui analysent l'évolution des volumes de production dans le secteur de la production, de la transformation mais également la viabilité des exploitations.

La question 12 est une suite logique de la question 11, elle invite à vérifier l'efficacité du soutien communautaire aux producteurs de pêches/nectarines et de poires par rapport à l'objectif de maintenir voire de stimuler l'activité économique (agricole et non agricole) des zones rurales concernées. La question vise à évaluer le poids de l'aide à la transformation (dispositif de 2000) sur la dynamique économique régionale par rapport aux poids d'autres facteurs de contexte.

Nous traiterons donc la question en plusieurs temps :

- nous étudierons les évolutions de la production et des emplois liés dans le secteur agricole en nous intéressant aux différences en fonction des systèmes de production,
- nous étudierons les évolutions de la production et des emplois liés dans le secteur de la transformation,
- nous étudierons les performances économiques des régions étudiées,
- nous distinguerons l'impact réellement attribuable à l'aide étudiée de celui attribuable aux facteurs extérieurs,
- enfin nous nous intéresserons à l'existence d'activités alternatives.

#### 7.1.1. Critères de jugement et indicateurs correspondants

La méthode d'évaluation proposée utilise six critères de jugement :

- 1 Les performances des régions productrices sont comparables à la moyenne nationale
  - a- Comparaison entre la structure de l'emploi agricole au niveau régional et national
  - b- Comparaison du Pib/hab au niveau régional et national
  - c- Comparaison de la valeur ajoutée nette régionale et nationale

- 2 L'aide à la production a eu un impact (ou non) sur le maintien du secteur productif de pêches, nectarines et poires
- a- Evolution de la rentabilité relative de la culture de pêches, nectarines et de poires dans les régions de production (indicateur de la QE6 et 7)
  - b- Evolution des surfaces cultivées des variétés de pêche/nectarines et de poires (Rocha et Williams) destinées à la transformation et aidées, et des variétés non aidées à titre de comparaison (indicateur de la QE7)
  - c- Existence d'un secteur de production dédié à la transformation
  - d- Evolution du tonnage de produits frais de pêches/nectarines et de poires (toutes variétés confondues) et des tonnages destinés à la transformation (indicateur de la QE7)
- 3 L'aide à la transformation a permis (ou non) d'assurer le maintien voire le développement de l'activité de transformation.
- a- Evolution des tonnages destinés à la transformation (indicateur de la QE2)
  - b- Evolution du nombre d'usines de transformation traitant les produits étudiés et de leurs chiffres d'affaires (indicateur de la QE4/10)
  - e- Avis des opérateurs sur l'effet de l'aide sur le secteur de transformation
- 4 Le maintien voire le développement de cette activité a permis (ou non) le maintien voire le développement de l'emploi agricole et industriel.
- a- Evolution des UTA des exploitations spécialisées en pêches/nectarines et poires
  - b- Evolution du nombre de salariés employés dans le secteur de transformation
  - c- Avis des opérateurs sur la structure économique et de l'emploi
- 5 D'autres facteurs du contexte (dispositifs d'aides et facteurs du marché) ont pu jouer sur les résultats observés dans les critères précédents
- a- Impact de l'aide à la transformation dans le maintien de la culture des pêches/nectarines et de poires face à des cultures alternatives
  - b- Evolution du rapport des dépenses pour l'aide à la transformation (2202/96) sur les dépenses communautaires pour les programmes opérationnels des OP (2200/96) spécialisées en pêches/nectarines et de poires et ainsi que les retraits
  - c- Détail des aides du RDR attribuées aux vergers de pêches/nectarines et de poires
  - d- Evolution de l'aide Agrumes (pour groupe de comparaison)
  - e- Evolution de l'aide à la transformation des oliveraies (pour groupe de comparaison)
  - f- Identification de facteurs de marchés extérieurs ayant pu jouer sur les critères précédents
- 6 En cas d'inexistence des mesures prévues par l'OCM FL transformés appliquées au PNP, il existerait des alternatives d'activités économiques ou d'emploi (ou pas) pour le secteur de la production et de la transformation
- a- Présence de cultures alternatives et rémunératrices soit cultivées dans les exploitations pêches/nectarines et de poires soit dans la région
  - b- Existence dans les zones de production concernées d'autres filières agro-industrielles que celles des pêches/nectarines et des poires
  - c- Facteurs favorisant /défavorisant la reconversion des exploitations agricoles
  - d- Facteurs favorisant /défavorisant la reconversion ou le changement de zones d'approvisionnement pour les industries

### **7.1.2. Sources des données, méthodes et limites**

L'analyse sur l'emploi régional est conduite à partir des statistiques générales et régionales d'Eurostat, prises au niveau NUTS 2. Ces données restent très générales : ainsi, il n'est pas possible de distinguer l'emploi dans les exploitations spécialisées en pêches et poires d'industrie.

De plus, nous n'avons pas pu obtenir des données sur les superficies de pêches, ni de poires pour la transformation. Nous avons donc analysé l'évolution des superficies régionales de pêches totales (Sources : Istat, Consejería de Agricultura y Agua de Région de Murcia, NSSG et MRDF) et de poires Williams (Sources : Eurostat et Statistique Agricole Annuelle Agreste pour Languedoc-Roussillon).

D'autre part, des données sont bien sûr exploitées à partir des éléments rassemblés dans le cadre des études de cas réalisées en Grèce, Italie, Espagne et France qui ont été valorisées au travers de la description des filières présentée en annexe de ce rapport.

Nous nous sommes aussi basés sur la bibliographie, notamment le projet EU MED AGPOL (Ayadi et al., 2006). L'un des objectifs de ce projet, réalisé pour la CE, est de déterminer les niveaux de vulnérabilité des régions européennes spécialisées dans la transformation de fruits et légumes, afin d'estimer leur aptitude à faire face à un accroissement de la concurrence méditerranéenne dans l'hypothèse d'une libéralisation commerciale.

Pour analyser l'impact de l'aide sur l'emploi agricole dans les régions de production de poires et de pêches pour la transformation, nous avons utilisé des données Rica sur le nombre d'UTA employés dans les exploitations spécialisées en fruits à pépins (poires, pommes, etc.) et fruits à noyau (pêches, abricots, prunes, cerises, etc.) par hectare comme approximation du nombre de personnes employées respectivement pour les cultures de poires et de pêches destinées à la transformation.

Puis, nous avons essayé d'estimer le nombre d'emplois agricoles des secteurs poires et pêches de transformation dans les régions de production en multipliant les données d'UTA/ha par les superficies régionales. Malheureusement, nous ne disposons que des superficies de poires Williams (Fructus) et de l'ensemble du verger de pêches (Etats membres) comme indiqué dans la question 7. Nous avons rapporté le nombre estimé d'UTA employés pour les cultures de poires Williams et de pêches à l'ensemble des emplois agricoles par région.

Nous avons essayé d'identifier les filières agroindustrielles présentes dans les régions de production de poires et pêches d'industrie. Pour les régions espagnoles, nous avons utilisé des données provenant de la bibliographie (Langreo Navarro, A., 2004) ; pour Emilia-Romagna, nous nous sommes basés sur les données statistiques de la région et la bibliographie (Fanfani R., Pieri R., 2005) ; pour Kentriki Makedonia, nous avons utilisé les données statistiques de la DAD de Giannitsa ; pour Languedoc-Roussillon, nous avons récolté des informations sur le site de la préfecture ([http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/grandsdossiers/der/der\\_04\\_agriculture.shtm](http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/grandsdossiers/der/der_04_agriculture.shtm)) et nous avons pris des données Agreste publiées sur le site [http://www.agroalimentaire-lr.com/cara\\_chif\\_regi.html](http://www.agroalimentaire-lr.com/cara_chif_regi.html).

### **7.1.3. Situation économique des régions d'étude de cas**

Les cultures de pêches et de poires pour la transformation en fruits au sirop/au naturel sont présentes dans des régions aux profils et aux performances économiques divers. Dans la description des secteurs, nous avons mis en évidence les principales régions de production de la pêche (Kentriki Makedonia, Murcia, Emilia-Romagna) et de la poire de transformation (Emilia-Romagna, Cataluña, Languedoc-Roussillon). Parmi ces régions, deux bassins de production de pêches d'industrie sont éligibles à l'objectif 1 de la politique régionale de l'UE<sup>33</sup> : la Makedonia (Kentriki Makedonia, Dytiki Makedonia et Anatoliki Makedonia, Thraki) et la région de Murcia, car ces régions sont considérées comme ayant un retard de développement ; leur produit intérieur brut (PIB) par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire.

---

<sup>33</sup> L'objectif 1 de la politique régionale de l'UE est défini dans la réglementation sur les fonds structurels, il s'agit de "promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement". Seules les régions dont le PIB est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire sont éligibles à l'objectif 1. <http://europa.eu/scadplus>

### Situation de l'emploi et de la richesse (PIB/hab.) des régions

**Tableau 63 : Indicateurs économiques régionaux dans les régions productrices de poires d'industrie en 2002**

	PIB/habitant en % du PIB/hab moyen dans l'UE-15	Taux de chômage	Taux d'emploi
<b>Moyenne UE</b>	100 %	8,9 %	51,3 %
<b>Espagne National</b>	81 %	11,5%	47,4 %
Cataluña	97 %	10,1 %	52,1 %
Comunidad de Navarra	103,7 %	5,7 %	52,1 %
Murcia	70 %	11,4 %	48,6 %
Aragón	87,1 %	5,8 %	47,6 %
<b>Italie National</b>	104 %	9 %	44,4 %
Emilia-Romagna	130 %	3,3 %	51,7 %
<b>France National</b>	118 %	9,2 %	50,6 %
Languedoc-Roussillon	91 %	13,1 %	42,70 %
Rhône-Alpes	116,6 %	6,9 %	53,4 %
PACA	108,7 %	11,4 %	44,7 %

Source : Eurostat

**Tableau 64 : Indicateurs économiques régionaux dans les régions productrices de pêches d'industrie en 2002**

	PIB/habitant en % du PIB/hab moyen dans l'UE-15	Taux de chômage	Taux d'emploi
<b>Moyenne UE</b>	100 %	8,9 %	51,3 %
<b>Espagne National</b>	81%	11,5%	47,40%
Murcia	70 %	11,4 %	48,6 %
La Rioja	90 %	7 %	48,2 %
<b>Italie National</b>	104 %	9 %	44,4 %
Emilia-Romagna	130 %	3,3 %	51,7 %
Campania	69,7 %	21,1 %	35,3 %
<b>Grèce National</b>	61%	10,3%	46,6%
Kentriki Makedonia	62%	11,5 %	45%
. Imathia	50,9 %	18,4 %	
. Pella	45,2 %	6,1 %	
Anatoliki Makedonia	46,4 %	10,5 %	47,3 %
Dytiki Makedonia	63,3%	15 %	42,9 %
Peloponnisos	60,7 %	8,2 %	48,6 %

Source : Eurostat

L'analyse des PIB par habitant nous renseigne sur le niveau de l'activité économique des régions sélectionnées dans l'étude. On constate que les régions fortement productrices de pêches et de poires transformées sont globalement peu productrices de richesses à l'échelle européenne, mais avec d'importantes variations.

Parmi les régions productrices de poires, on peut distinguer l'Emilia-Romagna, dont l'activité économique dépasse nettement la moyenne européenne et même la moyenne italienne.

Le sud de la France et le nord de l'Espagne (Languedoc-Roussillon et Cataluña) ont des richesses par habitant relativement proches de la moyenne européenne. Pour la Cataluña, cela reflète un certain dynamisme économique par rapport au reste de l'Espagne (dont le PIB/hab global est égal à 81 % du PIB/hab moyen européen moyen), alors que le Languedoc-Roussillon est une région sensiblement en marge de l'activité économique française, le PIB/hab moyen de la France étant nettement supérieur à la moyenne communautaire.

Comme déjà dit précédemment, deux des régions productrices de pêche, la Makedonia et la région de Murcia sont caractérisées par des activités économiques relativement faibles. Notons qu'au sein même de la Makedonia, il y a d'importantes divergences entre les régions : le PIB/hab de Kentriki Makedonia, où se concentre plus particulièrement la production de pêches au sirop, est ainsi beaucoup plus élevé que celui de l'Anatoliki Makedonia. Avec une production de richesses relativement importante, l'Emilia-Romagna se distingue donc très nettement des régions de Murcia et Kentriki Makedonia qui montrent un dynamisme économique très inférieur. Par ailleurs, ceci témoigne de la concentration des activités économiques dans les régions du Nord en Italie ; en effet, à l'opposé des bons résultats de l'économie émilienne, les chiffres de la Campania, autre grande région italienne de production de pêches pour la transformation, traduisent une économie en difficulté.

On constate que la situation de l'emploi dans les régions productrices de pêches et de poires pour la transformation est globalement plus dégradée qu'à l'échelle de l'UE, avec une exception notable en Emilia-Romagna. Cette grande région de production de poires et de pêches de transformation a en effet un taux de chômage particulièrement faible, de 3,3 % en 2002.

Parmi les régions productrices de pêches d'industrie, Kentriki Makedonia et la région de Murcia présentent des taux de chômage voisins, autour de 11,5 %, ce qui est largement supérieur à la moyenne de l'UE ; en revanche, si l'on compare aux moyennes nationales, ces régions sont dans des situations différentes. La région de Murcia a un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne de l'Espagne même s'il reste largement supérieur à celui de la région de la Rioja, tandis qu'en Kentriki Makedonia, la situation de l'emploi est moins bonne que dans l'ensemble de la Grèce. L'Emilia-Romagna, avec un taux de chômage très faible et un taux d'emploi élevé par rapport au reste de l'Italie et de l'UE, se démarque là encore nettement des autres régions productrices de pêches d'industrie, en particulier de la Campania.

Parmi les régions productrices de poires d'industrie, le Languedoc-Roussillon, et dans une moindre mesure la région PACA, se caractérisent par un chômage très important avec des taux nettement plus élevés que les moyennes française et européenne (de 13,4 % en Languedoc-Roussillon). La Catalogne aussi, présente un taux de chômage plutôt élevé, supérieur à celui des autres régions productrices Navarre et Aragón et à la moyenne de l'UE, mais la situation de l'emploi y est plus favorable qu'en Espagne en général.

### Contribution du secteur agricole en terme de valeur ajoutée et d'emploi

La contribution du secteur agricole à la formation de la valeur ajoutée est très hétérogène en fonction des régions sélectionnées (Cf Tableau 65 et Tableau 66).

**Tableau 65 : Composition de la valeur ajoutée par secteur dans les régions productrices de poires d'industrie**

	1997			2002		
	Agriculture	Industrie	Services	Agriculture	Industrie	Services
<b>Espagne</b>	4,60%	29,20%	66,20%	3,30%	28,50%	68,30%
<b>Cataluña</b>	1,91%	36,20%	61,90%	1,50%	34,20%	64,30%
<b>Région de Murcia</b>	8,90%	27,70%	63,30%	6,80%	28,70%	64,50%
<b>Aragón</b>	6,88%	33,75%	63,55%	5,83%	34,77%	59,40%
<b>Comunidad de Navarra</b>	5,12%	41,83%	57,23%	3,69%	39,45%	56,86%
<b>France</b>	3,20%	25,20%	71,60%	2,60%	24,70%	72,70%
<b>Languedoc-Roussillon</b>	4,77%	18,90%	76,30%	4,40%	18,60%	77,00%
<b>Rhône-Alpes</b>				1,52%	27,28%	71,21%
<b>PACA</b>				2,12%	16,68%	81,20%
<b>Italie</b>	3,10%	28,80%	68,10%	2,60%	27,10%	70,30%
<b>Emilia-Romagna</b>	3,40%	33,20%	63,30%	3,30%	32,70%	64,10%

Source : Eurostat

**Tableau 66 : Composition de la valeur ajoutée par secteur dans les régions productrices de pêches d'industrie**

	1997			2002		
	Agriculture	Industrie	Services	Agriculture	Industrie	Services
<b>Grèce</b>	8,30%	20,50%	68,90%	7,10%	22,30%	70,60%
<b>Anatoliki Makedonia</b>	20,30%	23,20%	56,50%	16,70%	24,00%	59,30%
<b>Kentriki Makedonia</b>	9,20%	22,50%	68,40%	7,40%	21,90%	70,70%
. Imathia				11,01%	28,12%	60,87%
. Pella				23,22%	17,33%	59,45%
<b>Dytiki Makedonia</b>	16,20%	28,70%	55,00%	14,70%	25,60%	59,70%
<b>Espagne</b>	4,60%	29,20%	66,20%	3,30%	28,50%	68,30%
<b>Région de Murcia</b>	8,90%	27,70%	63,30%	6,80%	28,70%	64,50%
<b>La Rioja</b>	10,90%	36,43%	56,85%	9,03%	37,29%	53,68%
<b>Italie</b>	3,10%	28,80%	68,10%	2,60%	27,10%	70,30%
<b>Emilia-Romagna</b>	3,40%	33,20%	63,30%	3,30%	32,70%	64,10%
<b>Campania</b>	3,35%	21,74%	74,90%	3,23%	20,86%	75,91%

Source : Eurostat

Dans toutes les régions sélectionnées, sauf la Catalogne, la part du secteur agricole dans la valeur ajoutée totale est supérieure à la part moyenne du secteur agricole européen. Ceci indique que les régions d'étude de cas ont une activité économique plus agricole que l'UE de manière générale.

La Catalogne échappe à ce constat avec un poids de l'activité industrielle important. Par ailleurs, les deux autres régions productrices de poires que l'on peut considérer du nord du bassin méditerranéen (Emilia-Romagna et Languedoc-Roussillon) sont plus agricoles que la moyenne européenne mais de manière nettement moins marquée que les régions productrices de pêches du sud de la Méditerranée (Makedonia et Murcia). L'Emilia-Romagna a un secteur industriel également important à l'instar de la Catalogne. Le Languedoc Roussillon est fortement orienté vers les services.

Dans toutes les régions étudiées, la part de l'agriculture dans la création de richesse décroît ces dernières années, au profit essentiellement du secteur des services.

Les données de la valeur ajoutée des secteurs traditionnels confirment ce résultat (Cf. Tableau 67). Pour les régions de Kentriki Makedonia et de Murcia, l'importance de l'agriculture dans l'économie locale correspond plus largement à une importance des secteurs traditionnels<sup>34</sup>.

La Catalogne et l'Emilia-Romagna ont des économies plus modernes où les secteurs traditionnels sont moins importants, bien que dans le cas de l'Emilia-Romagna, la part de l'agriculture soit tout de même notable.

**Tableau 67 : Incidence de la valeur ajoutée des secteurs traditionnels sur la valeur ajoutée totale dans les régions productrices de poires (gauche) et de pêches (droite)**

POIRES	1997	2002	Variation (%)	PECHES	1997	2002	Variation (%)
<b>Espagne</b>	32,5%	33,3%	+2,4%	<b>Grèce</b>	35,7%	37,4%	+4,9%
<b>Cataluña</b>	25,1%	26,2%	+4,6%	<b>Kentriki Makedonia</b>	34,3%	35,1%	+2,4%
<b>France</b>	Nc	31,3%	Nc	<b>Espagne</b>	32,5%	33,3%	+2,4%
<b>Languedoc-Roussillon</b>	Nc	Nc	Nc	<b>Région de Murcia</b>	38,3%	37,9%	-0,9%
<b>Italie</b>	28,1%	27,7%	-1,7%	<b>Italie</b>	28,1%	27,7%	-1,7%
<b>Emilia-Romagna</b>	23,8%	24,1%	+1,3%	<b>Emilia-Romagna</b>	23,8%	24,1%	+1,3%

Source : Eurostat

Les résultats économiques indiquent que deux sur trois des régions spécialisées en production de pêches d'industrie, Murcia et Kentriki Makedonia, ont des économies plutôt fragiles, qui produisent peu de richesses et restent tournées vers les secteurs traditionnels. L'Emilia-Romagna est dans une situation économique clairement différente, avec une part plus faible des secteurs traditionnels et un PIB plus élevé.

<sup>34</sup> Secteur traditionnel = secteur agricole + secteur extractif + secteur de la construction + administration publique et services publics sociaux

Les régions spécialisées dans la production de poire d'industrie, Catalogne, Languedoc-Roussillon et surtout Emilia-Romagna sont plus créatrices de richesse et en situation plus favorable malgré un taux de chômage particulièrement élevé en Languedoc-Roussillon.

L'importance relative du secteur agricole dans l'économie régionale de la majorité des régions de production de pêches et de poires est confirmée par la répartition de l'emploi par secteur. On observe ainsi que les régions spécialisées dans les cultures de pêches et de poires ont un taux d'emploi dans le secteur agricole légèrement supérieur à la moyenne nationale. La région de Catalogne fait exception, le secteur agricole n'y représente qu'une part de l'emploi total très inférieure à la moyenne espagnole. Une analyse plus détaillée permet cependant de distinguer nettement la situation des régions spécialisées en poire de celle des régions productrices de pêches. En effet, en Catalogne, Languedoc-Roussillon et Emilia-Romagna, l'emploi agricole (hors transformation) en valeur absolue est marginal dans l'emploi total de la région, bien que la part de l'emploi agricole dans l'emploi total puisse être supérieure à la moyenne nationale en France et en Italie. A l'inverse, dans les régions de Murcia et de Kentriki Makedonia, productrices de pêches, la part de l'emploi agricole dépasse les 10 % de l'emploi régional total.

**Tableau 68: Part de l'emploi agricole dans l'emploi total dans les régions productrices de poires (gauche) et de pêches (droite)**

POIRES	1999	2000	2001	2002	2003	2004	PECHES	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Espagne</b>	7,1	6,6	6,5	6	5,7	5,5	<b>Espagne</b>	7,1	6,6	6,5	6	5,7	5,5
<b>Cataluña</b>	3,3	2,6	2,6	2,5	2,5	2,3	<b>Murcia</b>	14	13	13,5	12,7	12,6	13,1
<b>France</b>					4,3	4	<b>Grèce</b>	17,9	17,3	16,1	15,6	15,3	12,6
<b>Languedoc-Roussillon</b>	6,9	6,9	8,5	7,7	6,1	6	<b>Kentriki Makedonia</b>	18,8	18,1	16,7	15,7	16,7	13,6
<b>Italie</b>	5,5	5,3	5,2	5	4,9	4,4	<b>Italie</b>	5,5	5,3	5,2	5	4,9	4,4
<b>Emilia-Romagna</b>	6,7	5,9	5,6	5,4	5	4,8	<b>Emilia-Romagna</b>	6,7	5,9	5,6	5,4	5	4,8

Source : Eurostat (et Insee pour la France), 2006

### Qualité de l'environnement socio-économique des entreprises de fruits et légumes transformés dans les régions

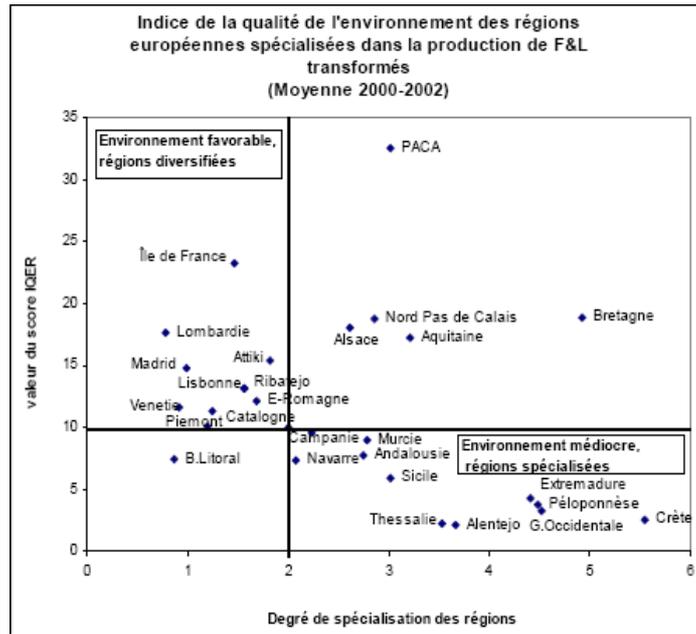
Ayadi et al. (2006) rappellent que la compétitivité des entreprises ne dépend pas que de leurs compétences intrinsèques, mais aussi de la qualité de l'environnement socio-économique dans lequel elles évoluent. Les chercheurs ont mis au point un indice de qualité de l'environnement régional IQER<sup>35</sup> qui permet d'estimer l'attractivité des régions.

Leurs résultats indiquent que l'Emilia-Romagna et la Catalogne ont des environnements plutôt favorables, tandis que la région de Murcia a un environnement plutôt défavorable. Les régions Languedoc-Roussillon et Makedonia ne sont pas représentées dans la figure car seules les régions importantes en terme de chiffre d'affaires ont été sélectionnées par pays.

Toutefois, au vu de la bonne qualité de l'environnement des régions françaises, en particulier de la région PACA, on peut supposer que la région Languedoc-Roussillon offre un environnement favorable aux entreprises de fruits et légumes transformés. De même, la basse qualité de l'environnement des régions grecques présume d'un environnement plutôt défavorable aux industries en Kentriki Makedonia.

<sup>35</sup> L'indice IQER est établi à partir de 4 composantes régionales influençant chacune les stratégies des fabricants de FL Transformés. Il s'agit du niveau de développement des régions (richesse), de l'incitation à l'innovation, du peuplement des régions et de l'importance des infrastructures de transport et de communication.

**Figure 141 : Représentation de l'IQER des régions productrices de fruits et légumes**

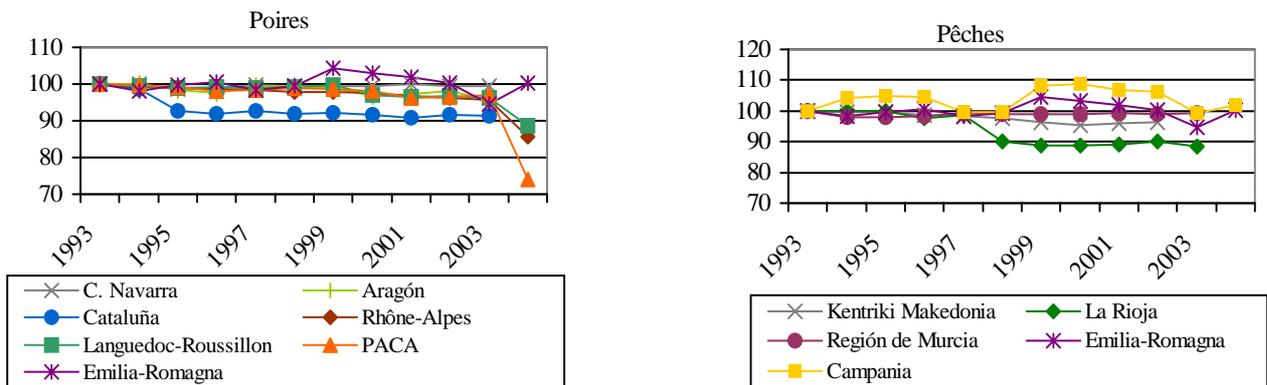


Source : in Ayadi et als, 2006

**7.1.3.1 Rôle de l'aide dans l'évolution des surfaces agricoles et des niveaux de production des régions étudiées**

Dans tous les Etats membres étudiés, on constate une réduction de la superficie agricole utilisée SAU depuis 1993. Cette réduction est particulièrement élevée en France (-8,04 %) et moindre en Espagne, en Grèce et en Italie (respectivement -3,7 %, -2 % et -1,3 %). Afin de déterminer si la culture de pêches ou de poires pour la transformation a permis ou non de freiner la réduction de la SAU, nous avons d'abord étudié l'évolution de la SAU dans les régions productrices (Cf Figure 142). Il ressort de ce graphique que dans la plupart des régions productrices de poires pour la transformation, la SAU a significativement régressé depuis 1993, excepté en Emilia-Romagna où elle s'est maintenue. En revanche, il semble que la réduction de la SAU a été freinée dans plusieurs régions productrices de pêches d'industrie : région de Murcia (où la SAU est quasiment restée constante sur la période 1993-2003), Emilia-Romagna et Campania.

**Figure 142 : Variation de la SAU dans les régions productrices de pêches et de poires d'industrie (base 100 = 1993)**



Source : Eurostat, 2006

Pour déterminer le rôle des cultures de poires et de pêches d'industrie dans ces dynamiques, nous avons analysé l'évolution des superficies de ces cultures comparée à la dynamique régionale, ainsi que la part des superficies des cultures étudiées dans la SAU régionale. Cette analyse s'appuie sur les données présentées dans la QE7.

### Secteur poires Williams

La QE7 a donné une analyse de l'évolution des superficies et des niveaux de production de la poire dans les pays producteurs et les bassins de production. Il en ressort que les superficies cultivées de Williams ont globalement baissé dans l'UE sans entraîner de baisse de la production grâce à une amélioration des rendements. Dans les bassins de production, la situation est en réalité plus contrastée : la culture s'est légèrement développée en Italie et de façon importante en Espagne, alors qu'elle a fortement baissé en France dans un contexte général de régression du verger de poires. Dans le tableau suivant, nous avons fait apparaître l'évolution des surfaces de poiriers par rapport à la SAU régionale

**Tableau 69 : Variation des superficies en poires Williams et de leur part dans la SAU régionale**

	1982	1987	1992	1997	2002	Evolution 92/ 97
<b>Italie</b>	0,04%	0,03%	0,04%	0,07%	0,04%	0,00%
<b>Val Padana</b>	0,13%	0,10%	0,11%	0,20%	0,13%	0,02%
<b>Espagne</b>		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Cataluña</b>		0,02%	0,07%	0,03%	0,04%	-0,03%
<b>Aragón</b>		0,00%	0,01%	0,01%	0,02%	0,01%
<b>France</b>	0,02%	0,01%	0,02%	0,01%	0,01%	-0,01%
<b>Languedoc-Roussillon</b>			0,04%	0,04%	0,02%	-0,02%

Sources : Eurostat, SAA Agreste (Languedoc-Roussillon)

Le verger de Williams représente donc une part très faible de la SAU nationale, mais également de la SAU des régions de production. Même si les superficies de Williams ont pu connaître une dynamique de développement en Italie et surtout en Espagne, on peut considérer que l'impact de ce développement sur le maintien des SAU régionales est marginal. Nous avons montré dans la QE7 que l'aide a contribué, avec d'autres facteurs, à limiter le recul de la culture de Williams ; cependant, au niveau régional il apparaît que l'impact de l'aide à la transformation est très marginal.

En terme de création de valeur, le rôle du secteur de la Williams est probablement plus significatif : tout d'abord parce que le recul des surfaces ne s'accompagne pas d'une baisse de production. On assiste donc à une amélioration de la productivité des vergers de Williams (Cf. Question 7). Par ailleurs, les fruits sont des produits à haute valeur ajoutée.

### Secteur pêches

Les superficies en pêches diminuent dans tous les Etats membres et dans les régions étudiées, excepté dans la région de Murcia. L'analyse de l'évolution de la part de la culture de la pêche dans la SAU montre également un léger recul de la culture de la pêche dans toutes les régions excepté dans la région de Murcia. Malgré tout, il est important de noter le poids significatif du secteur pêche dans la SAU régionale dans certaines régions de production en particulier en Kentriki Makedonia (environ 5% de la SAU) et à Murcia (environ 2% de la SAU).

**Tableau 70 : Variation des superficies en pêches et de leur part dans la SAU régionale**

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Evolution*
<b>Italie</b>	0,50%	0,51%	0,50%	0,48%	0,47%	0,45%	0,44%	0,43%	0,43%	0,43%	0,44%	0,42%	<b>-0,08%</b>
<b>Emilia-Romagna</b>				1,51%	1,45%	1,39%	1,28%	1,26%	1,25%	1,23%	1,20%	1,12%	<b>-0,38%</b>
<b>Espagne</b>	0,30%	0,29%	0,29%	0,28%	0,27%	0,27%	0,27%	0,30%	0,25%	0,19%	0,25%		<b>-0,05%</b>
<b>Murcia</b>					2,23%	2,20%	2,24%	2,28%	2,41%	2,38%	2,33%		<b>+0,10%</b>
<b>Grèce</b>	1,20%	1,22%	1,22%	1,06%	1,06%	1,13%	1,08%	1,10%	1,10%	1,09%			<b>-0,11%</b>
<b>Kentriki Makedonia</b>	5,86%	5,96%	5,90%	5,16%	5,12%	4,94%	4,86%	4,87%	4,72%	4,72%			<b>-1,14%</b>

\* Evolution début / fin de période en fonction des données disponibles

Sources : EM (régions), DG-Agri C2 (Etats membres)

La culture de la pêche est donc une culture significative de certaines régions de production spécialisées telles que Murcia et Kentriki Makedonia. A Murcia, elle peut avoir contribué au maintien de la SAU régionale relevée précédemment (+0,65 % entre 1993 et 2003). En revanche, dans l'ensemble des autres bassins de production, cette culture est en recul comme nous l'avons montré dans le tableau précédent, par conséquent, elle n'a pas eu d'effet positif sur la SAU régionale. En terme de niveau de production, pour les pêches Pavies, principales variétés de pêches transformées, le recul a été moins marqué que celui constaté sur les surfaces.

En terme de création de valeur, le rôle du secteur de la pêche, dont la pêche d'industrie, est probablement plus significatif car les pêches dans leur ensemble sont un produit à haute valeur ajoutée.

### **7.1.3.2 Rôle de l'aide sur l'organisation du secteur agricole**

Ce point a déjà été abordé dans la QE4/10. L'analyse a montré que l'organisation du secteur de production des pêches et/ou des poires diffère selon les régions, et est en partie un héritage historique. Les différences dans l'organisation du secteur de la production observées entre les régions étudiées sont liées aux traditions et à l'histoire régionales du secteur agricole. Cependant, l'obligation de livraisons au travers des OP ainsi que la constitution des fonds opérationnels ont contribué à renforcer ce secteur dans les pays historiquement structurés mais surtout dans les pays où les OP avaient peu de poids. En effet, on constate que la grande majorité des livraisons se font aujourd'hui au travers des OP dans les toutes les régions étudiées (voir QE4/10), et que le pouvoir de négociation des producteurs a pu s'en trouver renforcé (voir QE1) notamment en Kentriki Makedonia ; on constate aussi que grâce à l'OCM fruits et légumes en général (aide à la transformation mais aussi soutien aux fonds opérationnels), les OP ont pu se doter de nouvelles infrastructures. L'augmentation du rôle des OP est toutefois parfois perçue par les industriels de façon négative, en particulier dans les régions où les relations industriels-OP sont tendues à la suite de l'abandon du prix minimal, c'est-à-dire en Cataluna, Murcia, et surtout en Kentriki Makedonia (voir QE4/10).

### **7.1.3.3 Le développement de l'activité de transformation des régions étudiées**

#### **Développement du secteur des conserveries de pêches et de poires**

La principale évolution du secteur de la transformation des pêches et des poires, est la concentration plus ou moins récente des entreprises dans toutes les régions étudiées (plus récente en Murcia) et l'augmentation de leur taille, ainsi qu'une concentration de la propriété des entreprises. Ce phénomène, mis en évidence dans la QE4/10, semble lié à l'évolution générale du système agro-alimentaire et semble être la conséquence d'une compétition accrue sur un marché mature.

En ce qui concerne les stratégies de développement des conserveries, on retrouve dans toutes les régions étudiées une stratégie de diversification de la gamme de produits finis (QE4/10). Les résultats du thème 1 font toutefois apparaître des différences entre régions.

Ainsi, les régions d'Emilia-Romagna et de Languedoc-Roussillon apparaissent comme les plus dynamiques, en ce sens qu'elles ont une productivité au travail relativement élevée (ensemble des industries des fruits et légumes, §7.1.4.2), une capacité d'innovation se traduisant par une diversification précoce de la gamme de conserves, un travail de long terme sur la qualité, le développement de marchés de niche, etc. (Cf. Analyse des filières en annexe). La stratégie de Conserva Italia détaillée dans la question 4 est aussi un indicateur fort du dynamisme de la filière émilienne.

Cependant, Ayadi et al. (2006) montrent que les régions les plus dynamiques dans l'industrie des FL ne sont pas forcément les plus performantes (en terme de maîtrise des coûts notamment). Dans le cadre d'un projet européen, Ayadi et al. (2006) ont défini puis analysé comparativement la compétitivité des industries par les scores entreprises de transformation des fruits et légumes (SET), qui évaluent à la fois la performance<sup>36</sup>, le dynamisme<sup>37</sup> et la compétitivité coût<sup>38</sup> des entreprises.

Les chercheurs ont classé des régions préalablement sélectionnées selon la performance de leurs entreprises (mesurée par le SET) et selon leur score coûts.

---

<sup>36</sup> Performance financière, rentabilité économique et rendements des actifs

<sup>37</sup> Taille, concentration, taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires, fonds de roulement net, autonomie financière et ratio de levier (dettes à long et moyen terme/capitaux propres).

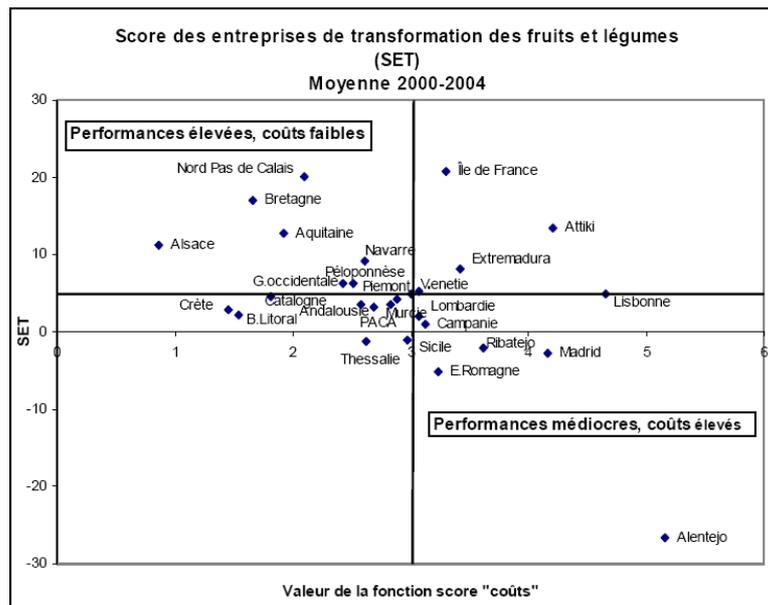
<sup>38</sup> Variables limitées par la disponibilité des données : coûts d'achat des matières premières, fiscalité et intérêts bancaires

La région Languedoc-Roussillon est classée en région très performante, et est l'une des plus compétitives en terme de coûts. Les régions de Murcia et Cataluña ont des performances médiocres mais leur industrie des fruits et légumes arrive à fonctionner à faibles coûts. En revanche, l'Emilia-Romagna, qui a aussi des performances médiocres, se caractérise par des coûts élevés non maîtrisés, comme la plupart des régions italiennes.

Dans la région de Murcia, l'évolution de la structure du secteur des conserveries est plus récente (10 ans). La fabrication de conserves de pêches est un secteur traditionnel de l'industrie locale, longtemps représenté par de petites entreprises familiales, qui depuis les années 90 sont entrain de disparaître, ou sont absorbées par des entreprises plus importantes (Cf. question 4 et analyse des filières). La structure des activités de transformation dans la région de Murcia a donc profondément évolué vers une meilleure compétitivité (accroissement de la productivité et diversification des productions). Malgré cela, l'avis général des producteurs et des industriels, est que le secteur des conserves de pêches est en crise à cause notamment de la concurrence des pays tiers.

Le secteur industriel des conserves de pêches de Kentriki Makedonia semble être le moins dynamique en terme d'innovation avec une production standard mais le plus dynamique en terme de prise de part de marché et donc de rentabilité. Il suit tout de même les tendances affichées au niveau européen de concentration du secteur et diversification de la production. L'activité de transformation de pêches s'est développée à partir des années 50 en grande partie grâce à l'aide à la transformation (Analyse des filières).

**Figure 143 : Performances comparées des entreprises de transformation de fruits et légumes**



Source : Ayadi et al., 2006

### Rôle de l'aide à la transformation dans le développement du secteur de la transformation

L'analyse des questions précédentes montre que l'aide a engendré l'émergence de certains secteurs de transformation notamment en Grèce et dans une moindre mesure en Espagne dans les années 80. Ces secteurs nouveaux ont pu concurrencer les secteurs italiens et français qui ont donc commencé un processus de concentration, de restructuration et de changement de gammes de produits dès les années 80 puis dans les années 90. Sur la période 1993-1996 que nous avons étudiée, il est évident que l'aide a participé au développement des filières européennes en contribuant à l'émergence et au développement d'un secteur de production (QE2), en abaissant les coûts d'approvisionnement (QE2) et parfois au travers de certains détournements des mécanismes de l'aide par les industriels. Les réformes de 1996 et surtout de 2000 ont modifié cet équilibre : dans le secteur de la poire nous avons vu que les volumes de poires transformées dans le cadre du régime d'aide sont relativement constants, la production s'est donc maintenue. On ne peut pas tout à fait en dire autant pour les pêches au

sirop/naturel, dont la production semble décliner légèrement à partir de 2000. En effet, nous avons montré dans l'analyse de la QE8/9 que des filières concurrentielles se développaient et pesaient lourdement sur le marché mondial. Nous avons montré dans ce contexte, une certaine dégradation de la compétitivité européenne dans le secteur de la poire et de la pêche, que l'aide ne peut visiblement enrayer. Le point de vue des acteurs, le plus souvent exprimé dans les entretiens est que l'aide est aujourd'hui un élément clé du maintien de la filière de transformation, cependant des opinions plus nuancées sont également exprimées : les industriels grecs considèrent notamment, que du fait de l'aide, leurs exportations sont freinées, dans la mesure où ils ne parviennent pas à négocier d'accord tarifaire douanier sur les marchés d'exports, car ils sont considérés comme appartenant à un secteur subventionné.

### Développement des activités induites

Nous n'avons que peu d'éléments à ce sujet, nous n'avons pas pu quantifier les activités induites par les filières des conserves de pêches et de poires. Selon les entretiens menés en Grèce, un nombre important d'activités est lié au secteur : par exemple, transporteurs, manutentionnaires, fabricants de boîtes de conserve, fabricants de paquets de carton. Leur nombre n'a pas pu être identifié. En Espagne, l'activité de transformation produit des emplois indirects dans le domaine des équipements industriels, de l'embouteillage et du conditionnement, du transport, etc. (entretiens).

### 7.1.4. L'impact de l'aide sur l'emploi lié à la production de pêches et de poires au sirop/naturel

#### 7.1.4.1 L'emploi agricole

Nous allons dans ce paragraphe analyser la place du secteur poire ou pêche dans l'emploi agricole des régions spécialisées. Dans un premier temps, il est nécessaire de préciser l'analyse faite sur la base de l'étude de l'économie régionale présentée dans le paragraphe précédent. Nous avons noté dans l'analyse de l'économie régionale que de manière générale la part de l'emploi agricole dans ces régions est supérieure à la moyenne nationale sauf dans la région de production de poire de Catalogne. Nous allons nous intéresser au taux de croissance de l'emploi agricole dans ces régions. Les données du tableau suivant montrent que l'emploi agricole est en déclin dans les régions productrices de pêches et poires d'industrie ; seules les régions espagnoles, dont la Catalogne et la région de Murcia, ont connu un développement de l'emploi agricole sur la période 1996-2003 (taux de croissance moyen annuel positif). Cependant, dans toutes les régions, la croissance de l'emploi agricole est inférieure à celle de l'emploi total, excepté dans la région de la Rioja. Le déclin continu de l'emploi dans le secteur agricole mis en évidence par P-A Barthélemy (1999) correspond à une tendance lourde et irréversible, liée au développement économique global et ce déclin est observé dans l'ensemble des pays technologiquement avancés.

**Tableau 71 : Taux de croissance annuels moyens de l'emploi, 1996-2003 et de la valeur ajoutée, 1996-2004**

	Agriculture		Total	
	Valeur ajoutée	Emploi	Valeur ajoutée	Emploi
<b>Grèce</b>	1,40%	-2,42%	6,29%	0,46%
<b>Anatoliki-Makedonia</b>	2,07%	-3,72%	5,17%	-1,00%
<b>Kentriki- Makedonia</b>	1,52%	-2,03%	7,26%	-0,08%
<b>Imathia</b>	-5,17%	-3,94%	3,47%	-0,85%
<b>Pella</b>	0,28%	-4,95%	4,90%	-2,51%
<b>Dytiki- Makedonia</b>	12,88%	-3,75%	6,47%	-2,05%
<b>Peloponnisos</b>	1,28%	-2,39%	7,66%	0,21%
<b>Espagne</b>	1,89%	-0,81%	6,22%	3,31%
<b>Comunidad de Navarra</b>	1,93%	3,67%	7,17%	4,37%
<b>La Rioja</b>	6,63%	6,19%	6,61%	3,25%
<b>Aragón</b>	5,71%	-0,29%	6,29%	3,05%
<b>Cataluña</b>	3,64%	1,16%	5,75%	3,61%
<b>Region de Murcia</b>	4,72%	3,35%	7,16%	4,17%

	Agriculture		Total	
	Valeur ajoutée	Emploi	Valeur ajoutée	Emploi
<b>France</b>	0,39%	-1,91%	3,53%	1,36%
<b>Rhône-Alpes</b>	0,57%	-2,08%	4,17%	1,36%
<b>Languedoc-Roussillon</b>	2,10%	-0,31%	4,33%	1,96%
<b>PACA</b>	2,26%	-1,00%	4,86%	1,82%
<b>Italie</b>	2,71%	-2,53%	5,96%	1,25%
<b>Emilia-Romagna</b>	3,87%	-3,59%	5,95%	1,37%
<b>Campania</b>	4,64%	-4,16%	6,54%	1,29%

Source : Eurostat

En Espagne, la tendance à la réduction des emplois agricoles semble être plus récente. Ainsi, le rapport annuel du CIHEAM<sup>39</sup> de 2000 (Bedrani et al. (dir.), 2000) indique qu'en 1999 le secteur agricole représente encore 7,5 % des emplois en Espagne ; c'est bien plus que la France à 3,4 % et que l'Italie à 5,48 % (Eurostat). En Grèce aussi, la réduction des emplois agricoles est récente ; l'agriculture représente encore 12,61 % des emplois totaux en 2004, contre 17,92 % en 1999 (Eurostat).

Dans ce contexte, la question est d'estimer la place du secteur poire ou pêche dans les régions, dans l'emploi agricole.

Concernant le secteur de la poire, nous avons estimé le nombre d'UTA par ha grâce aux données du Rica sur les exploitations spécialisées en fruits à pépins (Cf. Tableau 72). Le nombre d'UTA par ha dans les exploitations spécialisées en fruits à pépins diminue de façon significative en Emilia-Romagna, mais pas en Catalogne où le nombre d'UTA reste plutôt constant. Par ailleurs, en Languedoc-Roussillon, les données de la Chambre d'agriculture (CA) du Vaucluse indiquent une stabilité du nombre d'UTA par hectare dans les vergers de poires.

Concernant le secteur de la pêche, nous avons estimé le nombre d'UTA par ha grâce aux données du Rica sur les exploitations spécialisées en fruits à noyau. En Kentriki Makedonia et en Emilia-Romagna, les résultats montrent une réduction sensible du volume de main d'œuvre par ha dans ces exploitations. Ainsi, les données présentées dans la question 6 indiquent qu'en Kentriki Makedonia le nombre d'UTA a principalement diminué à partir de 2000 : en 1993, un hectare de pêcher employait environ 0,6 UTA contre seulement 0,3 à partir de 2000. Les entretiens menés en Grèce confirment la baisse régulière du nombre de producteurs de pêches. De plus, d'après les opérateurs, les producteurs ont réduit le nombre de passages dans les vergers et ils ont augmenté le recours à la main d'œuvre immigrée – résidant en Grèce (les Albanais par exemple) ou des saisonniers (Bulgares par exemple) – dont le coût est faible. En Emilia-Romagna, l'utilisation de main d'œuvre est 2 fois plus faible qu'en Grèce avec 0,3 UTA/ha environ en 1993, et 0,15 UTA/ha en 2003. En Languedoc-Roussillon aussi le volume de main d'œuvre utilisé dans les vergers de pêches est relativement faible comparé aux régions de Kentriki Makedonia et de Murcia (après 2000), autour de 0,2 UTA/ha mais il n'a pas diminué depuis 1993. Dans la région de Murcia, le nombre d'UTA/ha dans les exploitations spécialisées en fruits à noyau semble avoir augmenté depuis 1993, mais l'importante variabilité de ces données nous paraît étonnante, aussi nous ne tirons pas de conclusion pour Murcia.

**Tableau 72: Nombre d'UTA par hectare dans les exploitations spécialisées**

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Secteur de la poire</b>												
<b>Cataluña</b>	.	0,09	0,13	0,14	0,12	0,14	0,14	0,12	0,12	0,13	0,12	.
<b>Emilia-Romagna</b>	0,22	0,21	0,19	0,19	0,13	0,12	0,11	0,13	0,12	0,08	0,09	0,11
<b>Languedoc-Roussillon</b>			0,21		0,22							
<b>Secteur de la pêche</b>												
<b>Kentriki Makedonia</b>	0,56	0,55	0,44	0,49	0,45	0,48	0,50	0,31	0,30	0,30	0,29	0,29
<b>Région de Murcia</b>	0,09	0,17	0,08	0,23	0,17	0,10	0,12	0,31	0,36	0,28	0,54	0,30
<b>Emilia-Romagna</b>	0,29	0,26	0,26	0,19	0,22	0,24	0,28	0,14	0,15	0,15	0,15	0,18
<b>Languedoc-Roussillon</b>	0,18	0,18	0,19	0,19	0,17	0,17	0,18	0,20	0,18	0,23	0,21	0,19

Source : Rica (CE), CA Vaucluse pour Languedoc-Roussillon

<sup>39</sup> CIHEAM = Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

Globalement, on observe une tendance à la baisse d'utilisation de la main d'oeuvre dans les régions productrices de poires et de pêches pour la transformation, qui s'associe à une régression des superficies montrant un recul de ces secteurs. Cependant, les secteurs poires et pêches d'industrie peuvent garder une place relativement importante dans l'emploi agricole régional : en effet, l'arboriculture est une activité fortement consommatrice en main d'œuvre comparée à d'autres cultures.

Nous avons essayé d'estimer le nombre d'emplois agricoles des secteurs poires et pêches de transformation à partir de ces données d'UTA/ha et des superficies en poires Williams et en pêches (nous n'avons pas mieux pour estimer les superficies des cultures destinées à la transformation). Soulignons que cette estimation est une approximation assez grossière. Le Tableau 73 présente ces estimations exprimées en pourcentage des emplois agricoles totaux dans les régions de production de poires et pêches d'industrie.

Concernant le secteur des poires Williams, les données confirment la petite taille du secteur des poires Williams, (Cf. 7.1.3.1) qui représente moins de 1 % des emplois agricoles. Le secteur de la pêche est plus important en terme d'emplois, en particulier en Kentriki Makedonia (> 10 % des emplois agricoles de la région) mais il est en récession dans cette région depuis 1995. En Emilia-Romagna aussi, la part du secteur pêches dans les emplois agricoles a diminué depuis 1996 passant de 3 % à 2 % en 2004. Pour la région de Murcia, il est difficile de conclure du fait de la forte variabilité des données. Toutefois, on peut dire que la part du secteur pêches dans l'emploi agricole régional n'est pas négligeable.

**Tableau 73 : Estimation de la part des secteurs poires Williams et pêches dans l'emploi agricole des régions de production**

POIRES	1997	2002	PECHES										
			1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	
Languedoc-Roussillon	0,2%		Kentriki Makedonia	17,5%	19,0%	16,6%	18,7%	17,7%	11,6%	11,8%	12,8%	11,9%	12,4%
Val Padana	0,3%	0,2%	Emilia-Romagna		3,2%	3,6%	3,7%	4,3%	2,1%	2,2%	2,1%	2%	2,3%
Emilia-Romagna		0,4%	Murcia				2,8%	3,5%	8,9%	11%	8,4%	15,8%	8,7%
Cataluña	0,1%	0,1%											

Source : Rica (emplois secteurs PNP), Eurostat (emplois agricoles et superficies) et Etats membres (superficies, Cf. Q7)

Les éléments dont nous disposons ne permettent pas de conclure quant à l'effet de l'aide sur les emplois agricoles relatifs aux cultures aidées. Dans le cas des pêches, on ne peut exclure que l'aide ait pu freiner le déclin de ces emplois dans les régions (Kentriki Makedonia et région de Murcia). En revanche, la part minime de l'emploi dans les vergers de Williams par rapport à l'emploi agricole total des régions de production laisse supposer que l'aide aux poires transformées n'a pas ou très peu d'impact sur l'emploi agricole.

#### 7.1.4.2 L'emploi dans les conserveries de pêches et de poires

Le secteur de l'industrie des fruits et légumes communautaire est actuellement composé de 8 000 entreprises, et emploie plus de 265 000 personnes. Nous avons vu dans la description du secteur que le secteur de la pêche et de la poire en conserves se concentrait, avec une diminution du nombre d'entreprises et une croissance des acteurs les plus importants. Nous avons montré dans la question 4/10 que ce phénomène s'observe de manière générale dans l'industrie des fruits et légumes communautaire. Cependant, l'analyse du secteur de l'emploi montre que cette baisse du nombre d'unités de production ne s'est pas accompagnée d'une diminution des effectifs de main d'œuvre, excepté en France.

**Tableau 74 : Nombre d'employés dans l'industrie des fruits et légumes dans l'UE, 1995-2003**

	Moy. 95-00	2000	2001	2002	2003	Variation 2003/Moy 95-00
UE 25	nd	262 300	257 400	265 600		
Italie	25 988	28 013	29 752	30 372	30 121	15,90%
France	30 500	29 814	26 803	26 889	26 636	-12,67%
Espagne	30 899	33 133	30 958	30 983	31 915	3,29%
Grèce	nd	Nd	nd	Nd	Nd	

Source : Eurostat, 2005

En Grèce, les données sur le nombre d'employés dans le secteur de la transformation des fruits et légumes ne sont pas disponibles. Selon les entretiens, en 2003, les industries de transformation de pêches employaient approximativement 1 530 employés à temps plein et 2 500 employés saisonniers, la majorité dans la région Kentriki Makedonia ; aujourd'hui, ces chiffres seraient plus ou moins identiques. Par ailleurs, une étude (Karsampa, 1993) indique qu'en 1990 dans la région Kentriki Makedonia, 10 à 12 industries de transformation des pêches employaient 600 personnes de façon permanente et jusqu'à 8 000 personnes en pleine saison. La majorité de ces employés étaient des résidents des deux principales préfectures de la région Kentriki Makedonia (Imathia et Pella). En comparant ces deux sources de données, il semblerait donc que le nombre d'employés permanents dans le secteur de la transformation de pêches ait augmenté entre 1990 et 2003.

Par ailleurs, nous avons des données sur le nombre total d'industries tous secteurs confondus et de leurs employés dans les préfectures d'Imathia et de Pella<sup>40</sup>, régions hautement spécialisées en production de conserves de pêches. Ces données montrent une diminution du nombre d'industries entre 1996 et 2002 qui s'accompagne à Pella d'une réduction forte du nombre d'employés, -1 050 employés entre 1996 et 2002, alors que dans la préfecture d'Imathia, on constate une légère hausse du nombre d'employés dans les industries sur la même période, +125 employés (National Statistics Service of Greece). Nous ne pouvons pas attribuer ces évolutions au secteur des conserves de pêches ; en revanche, il semble clair que ce secteur n'a pas permis d'éviter le déclin des emplois industriels à Pella. De plus, la région de Kentriki Makedonia fait face actuellement à un chômage important, qui touche 11,5 % de la population active en 2002 et se localise plus précisément dans la préfecture d'Imathia où le taux de chômage atteint 18,4 % (Cf Tableau 63). Selon des annonces de la presse et du gouvernement, la ville de Naoussa, située dans la préfecture d'Imathia en zone de piedmont, est la ville prioritaire du programme de lutte contre le chômage.

En Emilia-Romagna, en 2001, le secteur de l'industrie des fruits et légumes compte 9 260 employés dans 214 entreprises (Fanfani, Pieri, 2003), ce qui marque une reprise de l'emploi après une forte baisse entre 1991 et 1996 (-42,36 % pour le nombre d'employés et -14,75 % pour le nombre d'entreprises).

A l'échelle du secteur transformation de fruits et légumes dans son ensemble, le Languedoc-Roussillon emploie 1 453 employés (SCEES, 2004) dans 8 entreprises.

Actuellement, le secteur des pêches et poires en conserve produit en Espagne 850 postes de travail à temps plein et 11 500 à temps partiel (source : Oeitfl Espagne).

Dans l'ensemble de l'industrie des fruits et légumes, la France et l'Italie affichent des productivités du travail nettement supérieures à celle de l'Espagne, et à la moyenne communautaire

**Tableau 75 : Evolution de la productivité (ventes k€/employé) de l'industrie des fruits et légumes, 1995-2002**

	Moyenne 95-00	2000	2001	2002	Variation 2002/Moy 95-00
Espagne	111	142	157	166	+49 %
France	185	228	248	253	+37 %
Italie	178	206	228	246	+38 %
UE	Nd	165	178	182	

Source : Eurostat dans Ayadi et al., 2006

Nous n'avons que peu d'éléments sur l'emploi dans les conserveries de pêches et de poires. Malgré tout, dans l'industrie des fruits et légumes, le nombre d'employés est resté à peu près stable ces dernières années avec une hausse de productivité.

### **7.1.5. Impact de l'aide sur les dynamiques agricoles et industrielles dans les régions**

#### **7.1.5.1 Le poids de l'aide à la transformation parmi l'ensemble des aides du FEOGA-G**

Les aides à la transformation des pêches et des poires représentent des montants très faibles par rapport à l'ensemble des aides PAC que peuvent percevoir les régions. Nous n'avons pas pu obtenir les montants des aides reçues au niveau régional dans le cadre des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> piliers de la PAC. Cependant, à titre d'exemple, les montants totaux des aides versées pour les poires et les pêches pour la campagne

<sup>40</sup> En 2006, chacune des préfectures compte 7 entreprises de fabrication de pêches au sirop, ce qui représente environ 1/8 (Imathia) et 1/5 (Pella) du nombre d'industries de la région en 2002.

2003-04 dans l'UE sont plus de dix fois inférieurs à la somme distribuée dans le cadre de l'aide aux agrumes transformés. L'écart est encore plus important avec le soutien à l'huile d'olive (\*100) jusqu'en 2003 (nous n'avons pas fait la comparaison avec les niveaux de soutien après découplage). Nous effectuons une comparaison plus poussée des dépenses des régimes d'aide poires/pêches, agrumes, et olive dans la question 14.

Au niveau européen, les aides aux pêches et aux poires transformées représentent chacune 0,04 % du budget communautaire du FEOGA-Garantie (FEOGA-G) en 2003. Elles sont donc négligeables. Au niveau des Etats membres aussi, la part de ces aides dans la totalité des aides versées par le FEOGA-G est négligeable (voir tableau ci-dessous).

**Tableau 76 : Evolution du ratio des dépenses liées à l'aide aux pêches transformées et des dépenses totales du FEOGA Garantie en %**

<b>POIRES</b>	<b>1993</b>	<b>1996</b>	<b>2000</b>	<b>2003</b>	<b>PECHES</b>	<b>1993</b>	<b>1996</b>	<b>2000</b>	<b>2003</b>
Grèce	0,05%	0,03%	0,03%	0,01%	Grèce	1,24%	1,13%	0,96%	0,40%
Espagne	0,08%	0,18%	0,07%	0,09%	Espagne	0,29%	0,26%	0,19%	0,09%
France	0,08%	0,04%	0,03%	0,02%	France	0,20%	0,02%	0,01%	0,00%
Italie	0,34%	0,39%	0,15%	0,19%	Italie	0,21%	0,13%	0,06%	0,02%
UE	0,08%	0,07%	0,04%	0,04%	UE	0,21%	0,13%	0,10%	0,04%

Source : Agrosynergie à partir de données DG-Agri Budget

On peut supposer que dans les régions fortement productrices de fruits et légumes, ces aides ont un poids non négligeable, mais nous n'avons pas les éléments pour le vérifier.

Au vu des ces chiffres, on peut présumer que les aides pour les pêches et pour les poires transformées sont très faibles, comparées à l'ensemble des aides à l'agriculture perçues au niveau régional. L'impact de l'aide est donc nécessairement difficile à percevoir au niveau régional. Les dynamiques régionales agricoles décrites dans la première partie de cette question sont donc probablement à imputer à d'autres mécanismes de soutien.

#### **7.1.5.2 L'influence des autres facteurs du contexte**

Etant donnés les faibles montants d'aide reçus dans les régions pour les poires et les pêches destinées à la transformation, on peut supposer que les autres facteurs intervenant dans l'économie régionale auront un impact plus important que l'aide à la transformation sur les dynamiques agricoles et non agricoles (industries, services). Parmi ces facteurs, nous avons déjà évoqué l'existence d'autres régimes de soutien au producteur, qui ont probablement plus d'influence au niveau régional, tels que les dispositifs d'aide aux agrumes transformés et à l'huile d'olive. On peut y ajouter les dépenses versées aux régions par le FEOGA-Orientations (FEOGA-O) : ce fonds soutient, entre autres, les actions de l'Objectif 1 et de Leader +. Ce soutien va donc particulièrement influencer sur les régions éligibles à l'objectif 1, Kentriki Makedonia et région de Murcia. Or, rappelons que l'objectif 1 de la politique régionale de l'UE est de promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement. Il est alors fortement probable que ce soutien a un impact sur le développement économique de ces régions, au niveau des secteurs agricoles et non agricoles. Le budget total du FEOGA-O est important, il s'élève à près de 2,8 milliards € en 2005. D'autre part, l'influence de la compétition européenne et internationale sur les secteurs des conserves de pêches et de poires a été clairement mise en évidence tout au long du rapport (cf. QE2, 4/10, 8/9).

#### **7.1.6. Alternatives économiques aux pêches et de poires au sirop/naturel dans ces régions**

##### **Au niveau de la production agricole**

Dans le secteur agricole, nous avons identifié dans la question 7, l'existence de cultures alternatives aux poires et aux pêches d'industrie. Une rentabilité en baisse, une disparition de l'industriel, peuvent être des facteurs incitant à la reconversion vers ces cultures. Cependant, plusieurs freins existent à la reconversion. Parmi eux, les principaux qui nous apparaissent sont les suivants :

- le coût d'arrachage des vergers de poires et/ou de pêches,
- le coût des investissements nécessaires à la mise en place d'une nouvelle culture, surtout s'il s'agit d'une culture permanente,
- l'adaptation éventuelle des structures de production et de l'organisation de l'exploitation,
- la maîtrise des nouvelles technologies de production,

- la maîtrise d'un nouveau marché, etc.

### Au niveau du secteur industriel

#### Activités économiques générales

Plus globalement, nous avons extrait des statistiques régionales d'Eurostat, la valeur ajoutée brute (VAB, en millions d'euros) et l'emploi dans divers secteurs économiques sur la période 1995-2003. Cela nous permet d'établir, d'une part, les secteurs prépondérants dans les activités économiques des régions, et d'autre part les secteurs en développement. Il ressort que l'industrie manufacturière et le commerce constituent les principales activités économiques des régions étudiées, parmi celles choisies (Cf. Tableau 77) en termes de VAB et d'emploi. En Kentriki Makedonia et dans la région de Murcia, les deux secteurs sont importants (plus le secteur de la construction en Murcia) ; en Emilia-Romagna et en Cataluña, l'industrie manufacturière domine, tandis qu'en Languedoc-Roussillon le commerce est prépondérant.

Les évolutions montrent des profils de régions bien distincts. En Kentriki Makedonia, c'est le secteur des transports et communications qui a connu le plus fort accroissement en VAB et en emplois. Dans les deux régions espagnoles, et particulièrement en Murcia, c'est le secteur de la construction qui s'est surtout développé. Un article du journal Le Monde (Chambraud, 2006) met en évidence la construction intensive de logements sur la côte Murcienne jusqu'à l'intérieur des terres ; la plupart de ces logements sont destinés au tourisme. La journaliste rapporte, qu'au total, les communes de la région autonome de Murcia auraient autorisé en 2005 la construction d'au moins 330 000 logements dans les années à venir, soit de quoi doubler la population de la région. En Emilia-Romagna et en Languedoc-Roussillon, il semble que le tourisme aussi soit à l'origine d'un développement économique, puisque c'est dans les secteurs « hôtels et restaurants » que la VAB et l'emploi ont le plus progressé. Par ailleurs, dans la zone de Modena (sous-région émilienne productrice de poires), le premier secteur d'emploi est celui de la céramique qui dépasse de loin celui de la production et de la transformation de poires ; et dans les zones de Ravenna et de Forlì (sous-régions émiliennes productrices de pêches), la première place revient au tourisme.

**Tableau 77 : Développement des activités économiques en termes de VAB et d'emploi (évolution 1995-2003 en %)**

	Industrie manufacturière		Construction		Commerce		Hôtels et restaurants		Transports et communications	
	VAB	Emploi	VAB	Emploi	VAB	Emploi	VAB	Emploi	VAB	Emploi
K. Makedonia	23,32	-9,64	86,95	1,63	47,62	0,96	151,53	0,25	125,65	11,70
Cataluña	43,83	20,62	109,18	83,99	69,35	34,32	68,52	54,02	58,82	25,22
Murcia	62,67	35,39	116,53	106,06	96,86	22,97	85,96	56,52	24,54	5,03
Languedoc-Roussillon	12,26	5,04	67,27	23,54	50,01	24,93	40,08	43,83	40,17	8,73
Emilia-Romagna	36,68	5,53	96,46	12,69	25,10	7,75	86,10	28,33	65,04	9,91

Source : Eurostat, 2006

Il nous paraît important de souligner à ce stade que l'existence de secteurs économiques alternatifs à l'industrie des conserves de poires et de pêches, autres que l'industrie agroalimentaire, représente essentiellement des opportunités d'emploi pour la main d'œuvre non spécialisée des conserveries.

#### Activités agro-industrielles

Il nous paraît important de distinguer les régions aux activités économiques diversifiées des régions spécialisées. Comme nous l'avons montré, dans les régions productrices de poires, le secteur de l'industrie de la poire est relativement peu important replacé dans l'économie régionale : l'Emilia-Romagna, le Languedoc-Roussillon et la Cataluña ont des économies que nous pouvons qualifier de très diversifiées. En revanche, les deux régions de pêches étudiées, Murcia et Kentriki Makedonia ont des économies nettement plus agricoles au sein desquelles le secteur de la pêche peut être considéré comme important.

Le Tableau 78 montre qu'il existe d'autres filières agroindustrielles dans les régions de production de poires et pêches pour la transformation en fruits au sirop/naturel.

**Tableau 78 : Existence d'autres filières agro-industrielles dans les régions de production de poires et de pêches**

	Huiles	Vin	Tomates industrie	Autres fruits et légumes	Céréales (pâtes, alim. Animale)	Laiterie Fromagerie	Viande	Betterave à sucre	Tabac	Coton
Cataluña	☒	☒			☒	☒	☒			
Languedoc-Rouss	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒			
Emilia-Romagna		☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒		
Région de Murcia	☒	☒		☒			☒			
Kentriki Makedonia			☒	☒				☒	☒	☒

Source : Agrosynergie

Ces filières sont plus ou moins diverses selon les régions (voir ci-dessus), et surtout elles se trouvent dans des situations différentes au niveau de la PAC mais aussi au niveau économique.

Certaines filières ont été particulièrement concernées par les récentes modifications de la PAC : les céréales, le tabac, le coton, les betteraves à sucre et l'huile d'olive font désormais partie d'un régime d'aides découplées, ce qui peut avoir un impact sur l'évolution de l'assolement dans les régions concernées. Par ailleurs, certains secteurs se portent plutôt bien et se développent :

- le secteur de l'huile d'olive dans toutes les régions,
- le secteur de l'amande en Murcia (entretiens avec les OP),
- le secteur des kiwis en Kentriki Makedonia et en Emilia-Romagna (entretiens),
- les industries de 2<sup>nd</sup>e transformation (plats préparés, catering, etc.) en Cataluña : ce sont surtout elles qui se développent en raison de la disponibilité en personnel qualifié, des bonnes conditions de vie qui attirent les sièges des entreprises, de réseaux de communication et d'infrastructures logistiques performants, et de la présence d'un secteur de services aux entreprises (Langreo Navarro, A., 2004),

et d'autres moins bien :

- la filière vin en Languedoc-Roussillon en surproduction,
- le secteur laitier en Emilia-Romagna suite au scandale Parmalat (Fanfani, R., Pieri R., 2005)
- la filière porcine en Cataluña qui doit faire face à des contraintes environnementales (Langreo Navarro, A., 2004).

Ainsi, on peut considérer que la filière pêche est particulièrement centrale dans la région de Kentriki Makedonia qui connaît, par ailleurs, une restructuration agricole forte étant donné que la majeure partie des productions sont actuellement concernées par la dernière réforme de la PAC et n'offre pas de filière alternative réellement attractive pour les producteurs de pêches d'industrie. De plus, au niveau des emplois industriels, la région connaît une crise liée à la fermeture de plusieurs usines de textile. On peut tout de même souligner le développement de la filière de transformation de kiwis à petite échelle, et des cultures énergétiques destinées qui pourraient remplacer les cultures de tabac, de coton.

La région de Murcia est peu diversifiée avec seulement quelques filières agro-alimentaires. Cependant elles possèdent plusieurs filières en développement ou en bonne santé : l'huile d'olive, l'amande etc. Les producteurs envisagent des reconversions possibles vers ses filières, mais elles peuvent être plus délicates pour le secteur industriel.

L'Emilia-Romagna est l'une des régions où la situation du secteur agroalimentaire est la plus favorable ; d'après les données relevées dans l'analyse de la conjoncture industrielle de la région par l'Unioncamere d'Emilia-Romagna, la transformation alimentaire a connu une augmentation de l'emploi assez significative, égale à 5,4% dans le cours de 2002. Cette région qui a une culture agro-alimentaire forte comprend plusieurs autres filières agro-alimentaires importantes (Tableau 78). Les secteurs de production agricole en développement dans la région sont les suivants : tomates, particulièrement dans la province de Parma, kiwis, vignes en Romagna et Modena, élevage de porcs et de bovins laitier pour la production de jambon et de fromages dans la zone entre Modena et Parma, et élevage avicole dans les zones du bord de la mer, en Romagna.

Le Languedoc-Roussillon est une région où le secteur agro-alimentaire est un secteur clé mais caractérisée à la fois par des filières en crise et d'autres en bonne santé. Selon les déclarations des industriels, la stratégie locale de diversification des conserveries serait plutôt une évolution vers la seconde transformation.

Il nous paraît important de préciser à ce stade que l'existence de filières agroindustrielles qui paraissent économiquement durables peut certes créer des opportunités d'emplois pour les employés des conserveries, mais elle ne suffit pas pour permettre la reconversion des entreprises de conserves de poires et/ou de pêches, qui supposent de nouveaux investissements, une maîtrise de nouvelles technologies et également une capacité de développement des filières. Même la reconversion des industriels dans de la seconde transformation de tomates, envisagée par les industriels rencontrés en France et en Italie qui ont une activité de transformation de tomates, nécessite un investissement important.

La faible importance du secteur poires pour la transformation en fruits au sirop/naturel dans les régions de production implique un faible impact de l'aide sur l'économie régionale, en termes d'emplois et de création de valeur. En revanche, le secteur de la pêche d'industrie a plus de poids dans les régions de production, dans les régions de Murcia et Kentriki Makedonia. Les alternatives économiques à la pêche d'industrie sont peu nombreuses, surtout en Kentriki Makedonia.

#### **7.1.7. Jugement évaluatif**

L'étude a permis de distinguer les régions étudiées en fonction de leur situation économique. Les trois régions spécialisées dans la production de poire se distinguent dans la production de richesse ; l'Emilia-Romagna (E-R) apparaît clairement comme la région la plus favorisée économiquement (PIB et taux d'emploi élevés) ; la Catalogne a un profil semblable mais moins performant ; le Languedoc-Roussillon (L-R) a un PIB proche de celui de la Catalogne mais inférieur à la moyenne française et surtout, la région est pénalisée par un taux de chômage particulièrement élevé. Dans ces 3 régions, la contribution du secteur agricole à la valeur ajoutée et à l'emploi régional est relativement minime, en particulier pour la Catalogne (C), au profit des industries (E-R, C) ou des services (L-R). Ce sont des économies diversifiées.

Les régions de Murcia et Kentriki Makedonia régions du sud de l'Europe méditerranéenne, toutes deux spécialisées dans la production de pêche, sont en difficulté plus marquée sur le plan économique avec des PIB faibles (entre 60 et 70 % de la moyenne UE) et des taux de chômage élevés (autour de 11,5 %). Le secteur agricole y tient une place beaucoup plus importante, ce sont des économies encore tournées vers les secteurs traditionnels. Ces deux régions sont plus spécialisées dans la production et la transformation de fruits et légumes.

Nous n'avons pas pu pousser l'analyse jusqu'à la contribution du secteur des pêches/poires de transformation à l'économie régionale. En revanche, nous avons fait une analyse de la place des secteurs étudiés dans le secteur régional. Il en est ressorti, qu'en terme de SAU, les superficies de Williams représentent des parts très faibles dans les régions, en revanche en Kentriki Makedonia et à Murcia, les superficies de pêche ont un poids non négligeable. Il faut noter qu'une analyse en terme de contribution à la valeur ajoutée agricole aurait donné un poids plus lourd à ces secteurs. L'analyse de la question 7 a montré que l'aide avait contribué au maintien du potentiel de production de Williams ainsi que de la pêche.

En terme d'emploi la tendance dans le secteur de la poire et de la pêche suit une baisse des Uta/ha sauf dans les deux bassins du sud de la méditerranée, qui bénéficient d'une main d'œuvre émigrée à bas prix. Ainsi elles semblent ne pas s'être orientées vers les techniques de production, limitant le recours main d'œuvre, qui se sont répandues en Italie et en France.

En terme d'emploi, la pêche a un poids sensible dans la région de Kentriki Makedonia et de Murcia en représentant respectivement entre 12 % et 8 % de l'emploi agricole. Dans ces deux régions on ne peut pas exclure que l'aide ait eu impact sur l'emploi agricole.

Enfin l'aide a pu contribuer à la création de secteur dédié dans certains bassins, notamment en Grèce (sur la pêche) et en Espagne (dans le secteur de la pêche et de la poire) dans lesquels les producteurs ont des alternatives de reconversion différenciées selon les cas : à Murcia les opérateurs semblent dans une situation relativement favorable pour la reconversion étant donné qu'il existe plusieurs filières

agricoles jugées en bonne santé (amande, huile d'olive, pêche de frais). Il faut noter que la plupart des producteurs ont dès aujourd'hui fait le choix d'une orientation vers le frais et que le renouvellement des vergers dédiés à l'industrie ne se fait plus, selon les entretiens. Il en va de même en Catalogne dans le secteur de production de la poire Williams avec une certaine reconversion des plantations vers le marché du frais d'export intra-UE (voir QE4/10). En revanche, en Kentriki Makedonia, la reconversion des producteurs semblent plus problématique : la plupart des productions de la région font partie des secteurs en reconversion, les producteurs n'ont donc pas encore une lisibilité claire sur les nouveaux équilibres de marché qui vont se produire et sur leur intérêt. La situation de la Kentriki Makedonia est d'autant plus problématique que nous avons montré que l'ensemble de l'économie est sinistré avec un taux de chômage important et la fermeture de plusieurs usines dans le secteur textile notamment, provoquant un exode rural important.

En ce qui concerne le secteur industriel, il ressort que les industries d'Emilia-Romagna et du Languedoc-Roussillon sont plus dynamiques que celles des autres régions en termes de concentration du secteur et d'innovations notamment. Dans ces deux régions, l'organisation de la production est poussée et l'intégration verticale des filières semble favoriser des secteurs performants et réactifs à l'évolution du marché. Les productions d'Emilia-Romagna et du Languedoc-Roussillon s'adaptent plus rapidement aux marchés que celles des autres régions. La tendance du secteur montre une concentration des entreprises de transformation dans toutes les régions, elle est plus (E-R, L-R) ou moins (Murcia, K. Makedonia) récente selon les régions. Nous avons montré dans la question 4/10 que si l'aide avait eu un impact sur l'émergence de ces industries en Grèce notamment, en revanche elle avait eu peu d'impact sur la concentration récente du secteur : l'aide a contribué au maintien du secteur dans les régions en contribuant à améliorer la compétitivité des industries mais elle ne suffit pas à contrer la concurrence des pays tiers en progression. Pour assurer leur maintien et leur compétitivité, les entreprises misent aujourd'hui sur l'innovation, la diversification de leurs gammes et de leurs activités mais également en terme d'alliance voir de rachat de grands groupes. Certaines entreprises entrevoient une diversification en cas de hausse sensible des coûts d'approvisionnement dans les bassins les plus dynamiques (LR et ER) vers la seconde transformation et une baisse des volumes de fruits au sirop.

En terme de place dans l'économie locale, comme pour l'analyse du secteur productif, il ressort que la région Kentriki Makedonia est spécialisée dans la production de pêches au sirop/au naturel, tant au niveau agricole qu'industriel, aucune alternative réelle à cette production ne se dégage. Les autres régions sont, elles, relativement diversifiées économiquement, même si l'industrie murcienne est très tournée vers les fruits et légumes.

Les éléments recueillis sur l'impact de l'aide à la transformation sur le maintien des emplois dans le secteur de la transformation des pêches/poires indique que l'aide n'a pas permis d'enrayer le processus de diminution de l'emploi agricole, mais elle a peut-être contribué au maintien des emplois dans les conserveries.

De cette analyse, il ressort que deux bassins de production se distinguent nettement des autres : Kentriki Makedonia et Murcia. Dans ces deux régions très agricoles, la place des secteurs étudiés est non négligeable et joue sur l'emploi et le développement régional. Dans les autres régions, les secteurs, au niveau de l'économie régionale, sont de très petite taille et leur impact au niveau régional difficile à mesurer. L'impact de l'aide y est donc d'autant plus, peu visible.

## **7.2. QE13 : L'AIDE AUX PECHES, NECTARINES, POIRES A-T-ELLE INFLUENCE LES PRATIQUES CULTURALES ET PERMIS DES PRATIQUES CULTURALES PLUS FAVORABLES A L'ENVIRONNEMENT DANS LES PRINCIPALES REGIONS DE PRODUCTION ?**

Il est demandé à l'évaluateur d'analyser plus spécifiquement les codes de Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) établis par les OP ou bien définis dans les PDR (Plan de développement rural) ainsi que les exigences relatives aux industries de transformation.

Il est important de noter ici qu'une évaluation des effets environnementaux des cultures permanentes a été remise l'an dernier à la DG Agriculture. Ce document fait déjà un point très précis des effets environnementaux de la culture des vergers sur l'environnement. La valeur ajoutée de la présente analyse consiste donc surtout à voir dans quelle mesure les vergers de pêches, nectarines, poires ont une spécificité par rapport à l'ensemble des vergers et s'il existe des pratiques spécifiques aux productions destinées à la transformation.

Par ailleurs, il est rappelé ici qu'une part limitée des vergers communautaires de PNP est cultivée pour la transformation. La part de la production livrée à la transformation au sirop représente en moyenne 4,5 % de la production totale pour les poires et 11 % pour les pêches.

### **7.2.1. Critères de jugement et indicateurs correspondants**

Nous traitons cette question au travers des 5 critères de jugement suivants :

- 1 Existence (ou non) de BPA spécifiques aux pêches/nectarines et poires (en particulier pour les variétés destinées à la transformation Pavie pour la pêche et Williams et Rocha pour la poire). Un avis sur la qualité de ces documents complètera l'examen de leur seule existence.
- 2 Existence (ou non) d'un lien entre ces exigences au niveau agricole et les mesures de l'OCM, en particulier les programmes opérationnels des OP.
- 3 Existence (ou non) et spécificités des pratiques agricoles des cultures spécialisées pour la transformation.
- 4 Existence (ou non) de cahiers des charges industriels vis-à-vis de la production de PNP et contenu environnemental.
- 5 Existence (ou non) de mesures spécifiques aux PNP dans le cadre des MAE et autre application du RDR (Règlement de développement rural).

### **7.2.2. Existence de BPA spécifiques pêches / nectarines et poires**

De façon générale, s'il existe des BPA au niveau de certaines régions et des OP, il ne semble pas exister de mesures de BPA spécifiquement relatives à la transformation. Le plus souvent, les BPA existantes sont liées à la mise en place de techniques plus respectueuses de l'environnement que celles de la production conventionnelle, en particulier pour la production fruitière intégrée (PFI).

En Espagne, les OP ont des codes de Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) qu'elles ont établis sous l'influence d'autres aides comme celles des Fonds Opérationnels (en particulier, les OP ont une liste fermée de produits phytosanitaires qui peuvent être employés et exigent de ses adhérents qu'ils les utilisent.). Les BPA sont mises en avant par les OP comme stratégie de vente, même si elles ne sont pas une condition pour percevoir l'aide à la transformation.

En Italie, la PFI est une pratique agricole majoritaire. Les OP d'Emilia Romagna, produisent environ 70 % de leurs pêches, nectarines et poires en PFI (avec possibilité d'utiliser une marque spécifique QC) et une part non négligeable en agriculture biologique (AB) [exemple sur une OP (Apoconerpo) : 78 % de sa production est en PFI, 20 % est conventionnel et 2 % en AB]. Il ressort des entretiens de cette région, que pour toutes les OP interviewées, les produits destinés à la transformation ne sont pas sujets à des pratiques agricoles particulières, à part pour la production de quelques produits particuliers comme des purées provenant de l'AB. Mais il est clair que la quasi-totalité est issue de la PFI, même si les industries n'ont pas d'exigences particulières. Deux OP interviewées sur cinq ont été actives dans l'élaboration de guides pour les BPA de la région, soit directement soit indirectement par la collaboration avec les différents organismes. Le suivi des producteurs doit spécifier les règlements suivis : règles de la région sur l'agriculture intégrée ou du règlement du Conseil n°2092/91 pour l'agriculture biologique

En Grèce, depuis 2001 l'exécution des codes de BPA pour les PNP est obligatoire à toute admission aux aides communautaires. Le degré d'exécution et l'ampleur des contrôles changent suivant les

régions. Selon les entretiens avec les OP, l'exécution des BPA et les contrôles dans la région de l'étude de cas sont limités. Un nombre significatif de producteurs de pêches a participé à l'élaboration d'un certificat de PFI : Integrated Crop Management (ICM), qui a visiblement fait progresser la situation en terme de résidus dans la production de pêches<sup>41</sup>.

Quelques industries coopératives et OP sont pilotes pour la production de Pavie biologique (AB).

Quelques OP mettent également en application des protocoles d'EurepGap<sup>42</sup> pour les pêches destinées au frais orientées vers l'exportation<sup>43</sup>.

En France, il n'y a pas de code de BPA spécifique à l'arboriculture. Ce qui sert de base est la réglementation. Le cadrage du CTIFL récapitule la réglementation qui s'applique et définit les pratiques allant au-delà de la norme. Les obligations environnementales intégrées dans les PO (intégration de mesures environnementales et respect des fiches techniques de l'encadrement national) sont considérés comme allant au delà des bonnes pratiques agricoles que représente le socle réglementaire de base.

Dans tous les EM étudiés, les BPA sont malgré tout générales, et il n'en existe pas toujours de spécifiques dédiées aux PNP. Les effets de ces BPA sont avant tout un usage plus raisonné des intrants, et donc une moindre pollution des sols et de l'eau avec les effets habituels positifs sur la biodiversité qui accompagnent ce type de pratiques<sup>44</sup>.

Dans tous les cas, il n'est pas mentionné de lien entre ces BPA et l'aide à la transformation.

### **7.2.3. Lien entre les mesures des programmes opérationnels des OP et l'aide à la transformation**

Le règlement du Conseil N°2200/96 qui établit l'OCM Fruits et Légumes, mentionne que les Programmes Opérationnels (PO) des OP doivent inclure des mesures visant à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (tant au niveau des cultures en elles-mêmes que de l'utilisation des machines). L'OCM laisse un champ libre aux OP afin d'appliquer comme elles le décident ces BPA. La partie des fonds opérationnels destinée à financer les actions liées aux mesures environnementales atteint 26 % en 2003, dont 90 % correspondent à des mesures générales pour l'environnement et 7 % pour la production intégrée. Les dépenses pour ces mesures environnementales ont beaucoup augmenté entre 2000 et 2003.

Comme on l'a vu plus précédemment, tous les pays ne possèdent pas de codes de BPA spécifiques à l'arboriculture fruitière. Le cadre national récapitule alors la réglementation qui s'applique et définit les pratiques allant au-delà de la norme. Les obligations environnementales intégrées dans les PO sont considérées comme allant au-delà des bonnes pratiques agricoles.

Il n'a pas été relevé de lien entre la partie environnementale des PO et l'aide à la transformation.

### **7.2.4. Spécificités dans les pratiques agricoles des cultures spécialisées pour la transformation**

Comme il est mentionné précédemment (en particulier dans la réponse à la question QE2) :

- En ce qui concerne la poire, en Italie et en France les opérateurs déclarent que la qualité de la matière première s'est améliorée sur la période et que les normes de qualité minimum y ont contribué ; les pratiques n'auraient pas connu de changement notable suite à la réforme de 2000. En Espagne, en revanche, les OP indiquent que la baisse des prix sur la matière première incite les producteurs à réduire leur coût de production en limitant notamment les temps de travaux. Ces résultats d'entretiens avec les OP espagnoles sont cohérents avec la baisse du rendement de transformation ces dernières années mais ils n'ont pas pu être vérifiés auprès d'autres sources. L'étude de cas en Espagne montre d'autre part que les exigences moins fortes au sujet de la qualité de l'industrie pour le

---

<sup>41</sup> Voir détail sur la démarche ICM dans le descriptif de la filière grecque en annexe.

<sup>42</sup> EurepGap est une série de normes internationales de certification d'entreprises spécifiques aux filières agricoles, portant notamment sur les fruits et légumes, élaborées et mises en œuvre par les entreprises de la grande distribution et leurs fournisseurs. Source : <http://www.eurepgap.org>

<sup>43</sup> Les OP et les fabricants grecs ont mentionné le besoin d'un système unifié de qualité pour l'UE (en 2005 des chaînes de distribution en Allemagne et d'autres pays de l'UE ont annoncé qu'ils n'accepteraient plus les produits non certifiés EUREP-GAP et que les spécifications ICM Agrocert n'étaient pas acceptées).

<sup>44</sup> Voir l'évaluation de l'impact environnemental des cultures permanentes réalisée par Oréade-Brèche en 2005 pour la CE.

marché du transformé que pour le marché du frais (tâches, décoloration, variations de calibre, etc.) entraînent sans doute des soins moins importants et de ce fait des pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement.

- dans le cas de la pêche, les entretiens en Espagne et en Grèce ont révélé qu'il y aurait eu une dégradation de la qualité de la matière première suite à la réforme de 2000 : la baisse des prix producteurs incitant les producteurs à réduire les actes techniques pour diminuer les coûts de production. Les industriels ont signalé en Grèce une fréquence plus élevée de fruits verts, tâchés ou de calibres moins réguliers. Ceci est le résultat d'un éclaircissage plus rapide, de la réduction du nombre de passages à la récolte et selon les entretiens, de la réduction de l'utilisation des traitements phytosanitaires. Les OP grecques ont confirmé cette évolution des pratiques.

En France et en Italie les OP et les industriels considèrent à l'inverse que la qualité de la matière première a plutôt tendance à s'améliorer, les normes ayant été un facteur positif sur ce point.

On assiste dans tous les bassins de production à une amélioration de la conduite des vergers du point de vue environnemental (PFI, irrigation au goutte-à-goutte, bandes enherbées, modification de la taille, etc.), qui est essentiellement une dynamique imposée par le marché du frais (décrit en introduction), sous l'incitation de certaines aides (FO des PO), et de certaines demandes des industriels, ou la nécessité de réduire les coûts de production.

Dans certains cas, l'aide étant nécessaire au maintien des vergers (voir QE7), on peut cependant avancer qu'indirectement l'aide à la transformation participe aux quelques spécificités des pratiques relatives à ces productions.

#### **7.2.5. Exigences environnementales dans les cahiers des charges industriels**

En Espagne, les contrats ne spécifient rien au sujet des pratiques de culture respectueuses de l'environnement. Les demandes sont relatives à la saveur, la fraîcheur, la texture, la maturité et au calibre. L'industrie n'exige aucun type de pratique mais elle profite de la qualité d'un produit destiné *a priori* pour le frais. Les produits destinés à l'industrie des conserves remplissent dans la plupart des cas les conditions des BPA grâce aux propres exigences des OP et non du fait de celles des industries.

En Italie, les contrats entre OP et industrie, portent sur des techniques de production, sur des variétés, sur des rénovations mais, dans beaucoup de cas, c'est sur la base de protocoles déjà consolidés et définis par les deux acteurs de la filière. Il faut souligner que pour les produits destinés à l'industrie, il n'y a pas de demande de matière première avec des caractéristiques environnementales spécifiques (exception faite des produits destinés à l'enfance qui prévoient l'emploi de la PFI).

En Grèce non plus, il n'y a aucune condition environnementale dans les contrats entre les industriels et les OP. Le modèle de contrat (inclus dans la décision ministérielle) montre qu'ils contiennent seulement des notions de qualité et les paramètres techniques imposés par réglementation.

En France aussi, en dehors du cas particulier de la production pour la "baby food", les industriels n'utilisent pas de cahier des charges imposant des techniques de production spécifiques. Dans le cas de la transformation au sirop, ces cahiers reprennent simplement les normes de qualité imposées par la réglementation européenne.

Les conditions établies par l'industrie ne se rapportant pas à des demandes environnementales, il n'y a pas de contrôles relatifs à ce sujet.

#### **7.2.6. Existence de MAE spécifiques aux PNP**

En Espagne, il n'existe pas de spécificités pour la culture de poire et de pêche pour la transformation dans le catalogue de Mesures agro-environnementales (MAE). Toutes les MAE du RDR qui peuvent concerner la production fruitière sont mises en œuvre au niveau national, avec des différences substantielles entre les régions. Les MAE relatives aux vergers mises en place sont les suivantes :

- Mesures 3 : techniques environnementales ou rationalisation de l'utilisation de produits chimiques (3.2 : Contrôle intégré, 3.3 : Production intégrée, 3.4 : Agriculture biologique),
- Mesures 4 : Lutte contre l'érosion et environnements fragiles (4.1 : Cultures ligneux sur pentes ou terrasses).

En Italie, les MAE font la promotion de vergers traditionnels (dans des régions marginales où de nouveaux investissements susceptibles d'être aidés par l'OCM n'auraient pas lieu d'être à cause d'un faible retour financier). Le Piano Regionale Sviluppo Rurale (PRSR) 2000-2006 prévoit dans les ASSE

2 (Mesure 2f) l'adoption de la PFI et de l'AB comme mesures spécifiques pour la production à faible impact environnemental.

En Grèce, il n'y a pas de MAE spécifiques liées aux plantations de PNP. Le programme de MAE le plus important concerne l'agriculture biologique, mais il ne touche que quelques rares producteurs (79 ha de fruits hors agrumes et fruits secs en 2003) étant donnée, sans doute, la complexité de mise en œuvre et le peu de demandes de produits issus de l'AB.

En France, la mise en place de MAE dans les exploitations passait jusqu'en 2002/2003 par les CTE (Contrat Territorial d'Exploitation), dont les CAD (Contrat d'Agriculture Durable) ont pris le relais.

Le nombre d'exploitations fruitières avec CTE en 2003 est de 1 041 sur un total de 22 093 exploitations fruitières, soit 4,70 %, taux plus faible que les 8 % de moyenne nationale tous types d'exploitations confondus. On peut penser que cette proportion serait significativement plus faible encore si l'on pouvait ne considérer que les exploitations en OP. En effet, les CTE ont été gérés au niveau du territoire national et ont été plus orientés vers les exploitations en polyculture et céréales. Les MAE sont difficiles à mettre en œuvre au niveau d'une OP (soit tous y participent soit aucun) et il y a de plus une opposition entre une logique économique de filière (OP) et une logique de territoire (CTE) qui ne se chevauchent pas facilement.

A l'échelle de la région PACA (étude de cas de l'évaluation de l'impact environnemental des cultures permanentes en 2005), les MAE spécifiques aux vergers<sup>45</sup> ont très peu été mises en œuvre. Les deux MAE pouvant intéresser les exploitations de cultures permanentes les plus retenues sont :

- la mesure 0801A A20 qui couvre plus des trois-quarts des surfaces aidées dans le cadre des CTE et des CAD. Cette mesure porte sur la modification des traitements phytosanitaires pour réduire la pollution et favoriser la lutte biologique,
- la mesure 0805A 00 qui couvre plus de 20 % des surfaces contractualisées. Cette mesure s'intéresse au remplacement du désherbage chimique par le désherbage mixte.

Il existe donc très peu de MAE spécifiques aux vergers, et encore moins aux PNP. Des MAE ont été mises en œuvre dans les vergers de PNP, mais sans lien particulier avec les aides à la transformation.

### 7.2.7. Jugement évaluatif

De façon générale, il n'existe que très peu de BPA spécifiques aux PNP. Les effets des BPA sont avant tout un usage plus raisonné des intrants et donc une moindre pollution des sols et de l'eau avec les effets positifs sur la biodiversité qui les accompagnent.

Il n'a pas été relevé de lien de l'aide à la transformation avec les BPA ni avec les mesures environnementales des PO des OP.

L'amélioration générale de la conduite des vergers (PFI, irrigation au goutte-à-goutte, bandes enherbées, modification de la taille, etc.) est essentiellement attribuable une dynamique imposée par le marché du frais, et influencée par d'autres facteurs comme l'incitation de certaines aides (aux FO des PO), certaines demandes des industriels ou la nécessité de réduire les coûts de production, mais elle s'avère sans réel lien avec les aides à la transformation. Il est d'autre part constaté qu'il y a peu de spécificités dans les pratiques agricoles des cultures spécialisées pour la transformation par rapport au reste du verger de PNP. Cependant, dans certains pays (Espagne, Grèce), les exigences moins fortes sur les productions destinées à la transformation ont pu amener des soins moins importants sur les vergers concernés, et de ce fait des pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement

Les contrats entre les industriels et les OP relatifs à la production de poires et de pêches destinées à la transformation ne comportent pas d'exigences environnementales particulières (à part pour les produits destinés à l'enfance qui exigent l'emploi de la PFI dans plusieurs pays).

Des MAE appliquées aux vergers (principalement liées à la mise en œuvre de la PFI et de l'AB) ont été mises en œuvre dans tous les pays étudiés, mais il existe peu de données de suivi spécifiques. Dans certains pays, les MAE, jugées peu adaptées au cas des vergers, ont été mises en œuvre de façon limitée. De façon générale, les actions environnementales des PO sont jugées plutôt complémentaires aux MAE, malgré quelques incohérences, même si peu de réelles synergies ont pu être identifiées. Par contre, il n'est pas relevé de lien entre ces préoccupations et l'aide à la transformation.

---

<sup>45</sup> . Mettre en place la lutte biologique (lutte contre le carpocapse sur pommes et poires) (0802A A20)  
 . Mettre en place la lutte biologique (verger de pêches) (0802A A20)  
 . Maintien et entretien des cultures pérennes en milieu péri-urbain (arboriculture) (2501A A10)

Même sans compter la part relativement limitée que représentent les vergers de PNP destinés à la transformation dans les vergers communautaires, il est donc possible de conclure que **l'aide à la transformation n'a pas influencé la mise en place de pratiques culturelles plus favorables à l'environnement**. Il est cependant important de noter que le maintien des vergers de PNP dans certaines régions grâce à cette aide (*cf.* QE7) comporte des avantages environnementaux certains (paysage, limitation de l'érosion, de l'enfrichement, de l'incendie, etc.).



## 8. RÉPONSE AUX QUESTIONS DU THÈME 4 : MODE DE GESTION ET EFFICIENCE

### 8.1. QE14 : L'AIDE A LA PRODUCTION EST-ELLE UN OUTIL EFFICIENT POUR MAINTENIR LA PRODUCTION ET LA FILIERE TRANSFORMATION DES PECHES, NECTARINES ET POIRES ? CET OUTIL EST-IL ECONOMIQUEMENT DURABLE D'UN POINT DE VUE FINANCIER, REGLEMENTAIRE ET INTERNATIONAL ?

Cette question comporte deux aspects :

1. un jugement sur **l'efficacité du régime d'aide** pour la transformation via les organisations de producteurs par rapport aux objectifs de soutien de la production de pêches, nectarines et poires (destinée aux frais et à la transformation), de produits de pêches, nectarines et poires transformés et de la filière de transformation. L'efficacité est, selon le rapport financier de l'UE (Reg. 1605/2002, art. 27(2)), le meilleur rapport entre les ressources employées et les résultats obtenus.
2. Un jugement sur la **durabilité du régime d'aide** : cette seconde partie de la question comporte un mot clé, la durabilité d'un régime d'aide, que nous définissons comme la capacité d'un régime d'aide à fonctionner et atteindre ses objectifs à long terme. La question évaluative demande d'aborder cette question sous trois points de vue : financier, réglementaire et international.

#### 8.1.1. Sources utilisées, limites et méthode

L'efficacité du régime de soutien aux pêches et poires transformées a été évaluée en examinant les effets financiers des mesures prévues par les règlements 2201/96 et 2699/2000 à deux niveaux : d'une part, nous avons étudié l'évolution des dépenses relatives à l'aide, et d'autre part nous avons analysé ces dépenses en les comparant aux surfaces cultivées de poires et de pêches totales. Nous avons rapporté les dépenses de l'aide à la transformation aux superficies totales car nous considérons que l'aide à la transformation vise à soutenir l'ensemble des secteurs poires et pêches. De plus, nous ne disposons pas des superficies de poires et de pêches destinées à la transformation. Pour les poires, nous avons les superficies de Williams mais ce fruit a une double fin, et pour les pêches nous n'avons même pas les superficies de Pavie. Nous avons utilisé le ratio Dépenses/Superficies, les dépenses de l'année N+1 étant relatives à la campagne de production N/N+1. L'évolution du ratio est présentée sous forme de courbes avec en abscisses les années N de début de campagne. Les données sur le budget du FEOGA-Garantie proviennent de la DG-Agri (section budget), elles incluent les dépenses de soutien à la transformation des pêches et des poires, c'est-à-dire les montants d'aide à la tonne multipliés par les volumes aidés. Il est opportun de rappeler qu'il existe aussi un volume de matière première transformée qui ne bénéficie pas de l'aide à la production. Nous avons montré dans la partie 3 que ce volume était très faible. Les données sur les superficies ont été fournies par la DG-Agri C2 à partir d'Eurostat.

Sur le plan financier, la durabilité des régimes de soutien aux poires et aux pêches transformées a été évaluée d'une part, en analysant les écarts de niveaux de soutien à l'hectare entre les EM, et d'autre part en comparant ces régimes à d'autres régimes d'aide : l'aide à la transformation des agrumes et l'aide à la production d'huile d'olive (avant la réforme de 2004). En effet, l'OCM FL transformés prévoit le même type d'aide à la transformation pour certains agrumes transformés en jus et en segments. Par ailleurs, jusqu'à la réforme de l'OCM Huile d'olive en 2004 (introduction du découplage), les producteurs d'huile d'olive recevaient une aide proportionnelle à la quantité d'huile produite, dans les limites de quantités nationales garanties au-delà desquelles l'aide était réduite. Ces deux régimes d'aide sont donc comparables à ceux relatifs aux pêches et aux poires transformées. Nous avons effectué la comparaison de ces différents régimes d'aide à partir des niveaux de soutien à l'hectare (ratios Dépenses/Superficies). Pour les olives, nous n'avons des données sur les superficies qu'en Espagne, donc nous ne présentons que le soutien à l'hectare d'oliviers en Espagne, premier producteur mondial d'huile d'olive.

Sur le plan réglementaire, la durabilité des régimes d'aide a été évaluée en étudiant la complexité administrative du dispositif d'une part et sa cohérence avec les objectifs de la réglementation européenne en matière agricole d'autre part.

Sur le plan international, la durabilité des régimes a été évaluée en analysant les instruments de l'OCM FL à la lumière des engagements pris par l'UE dans le cadre des accords sur l'agriculture du cycle de l'Uruguay du Gatt en 1994, et à la lumière des arguments de négociation actuellement en discussion dans le cycle de Doha. Cela a été effectué en référence aux trois piliers de l'OMC : accès au marché, compétitivité des exportations et soutien interne.

### 8.1.2. Critères de jugement et indicateurs

La méthode d'évaluation proposée utilise six critères de jugement :

1. Le coût du régime d'aide supporté par la collectivité est justifié (ou non) par rapport aux résultats atteints sur les niveaux de production de PNP frais, de produits transformés et le développement de la filière de transformation (en distinguant les périodes avant et après la réforme de 2000).

Ce premier critère de jugement est absolu et consiste à étudier dans un premier temps le coût du régime d'aide via les organisations de producteurs / via les transformateurs, puis dans un second temps de le rapporter aux résultats constatés qui devraient être documentés dans les questions évaluatives précédentes en particulier les questions 2, 6, 7 et 11.

a- Budgets du régime d'aide à la transformation (par fruit)

b- Ratio : Budget de l'aide / Surface cultivée (par fruit)

2. Le coût du régime d'aide de l'OCM Fruits légumes transformés (CE 2201/96) est justifié par rapport aux résultats atteints sur les niveaux de productions de pêches/nectarines et poires frais (destination pour la bouche et la transformation) et par rapport aux économies éventuellement faites sur les retraits (CE 2200/96).

Pour porter un jugement complet sur l'efficacité il est important de prendre également en compte le régime des retraits prévu par le règlement 2200/96. Le raisonnement logique est le suivant : un effet indirect de l'OCM est qu'elle devrait inciter les producteurs à livrer aux transformateurs leur production plutôt qu'à la livrer aux retraits. Dans ce cas le coût du régime d'aide à la transformation devrait être croissant mais être compensé par la baisse des coûts du régime de retrait.

a- Evolution du budget des retraits

b- Résultats de la question 5

4. Le coût du régime d'aide est aligné (ou non) avec le coût d'autres régimes d'aides aux fruit et légumes transformés.

Ce critère de jugement est relatif et vise à comparer le coût de régime d'aide à la transformation ayant des objectifs similaires et portant sur des fruits pouvant avoir une double destination. Les régimes de comparaison seront : l'aide à la transformation des agrumes et l'aide à la transformation des olives (avant la réforme de 2004).

a- Ratio Coût des régimes d'aide poires et pêches / Coût du régime d'aide culture alternatives, pondéré par la surface cultivée

5. La gestion du régime d'aide pour chaque acteur (producteurs, organisations de producteurs, transformateurs, administrations communautaire, nationale et régionale) est (ou non) complexe.

a- Complexité du dispositif selon les textes

b- Pourcentage d'acteurs ayant une perception positive/négative de la 'complexité administrative' (à détailler si nécessaire, demande d'aide, procédures de contrôle etc.) Cf. Question 16

c- Cohérence des objectifs de l'OCM vis-à-vis les objectifs généraux de la PAC réformée.

6. Le dispositif est cohérent (ou non) par rapport à l'évolution des négociations entre l'UE et l'OMC.

a- Cohérence des mesures avec les derniers textes des accord UE/ OMC (en particulier les accords de l'Uruguay round et le cycle de négociation de Doha).

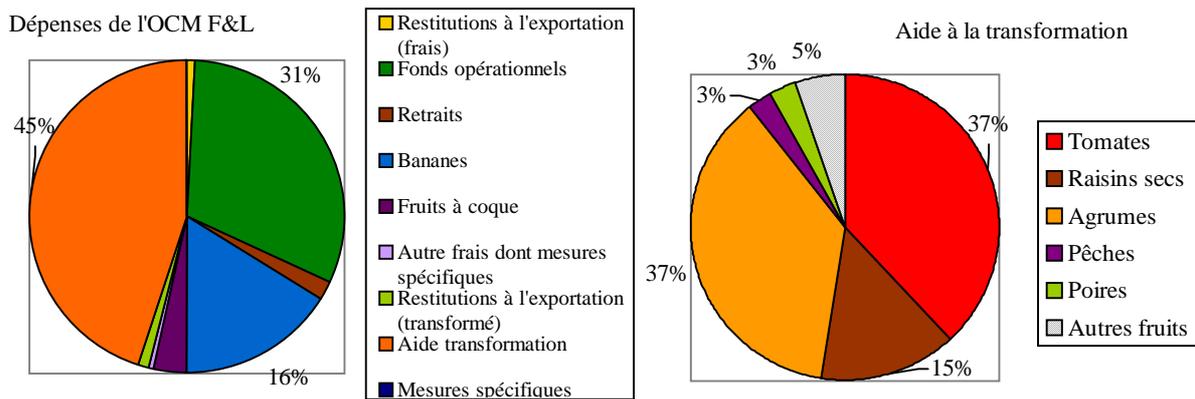
### 8.1.3. L'efficacité du régime d'aide aux poires et aux pêches transformées

#### 8.1.3.1 Les dépenses liées à l'aide

##### Des dépenses faibles

La Figure 144 montre l'importance des aides à la transformation dans le budget de l'OCM FL qui compte pour 45 % des dépenses en 2003. En revanche, ces aides à la transformation sont surtout destinées aux tomates et aux agrumes, ainsi qu'aux raisins secs ; les poires et les pêches ne reçoivent que 3 % du budget de l'aide, avec respectivement 19,02 et 18,49 millions d'euros.

**Figure 144 : Répartition des dépenses liées à l'OCM fruits et légumes (millions €), 2003 UE-15**



Source : CE DG-Agri Budget, 2006

L'Italie est traditionnellement le principal bénéficiaire des aides aux poires transformées (54 % des dépenses en 2003) suivie de l'Espagne (32 %) puis de la France (13 %). Les aides pour les pêches sont en majorité destinées à la Grèce (59 %) et à l'Espagne (33 %).

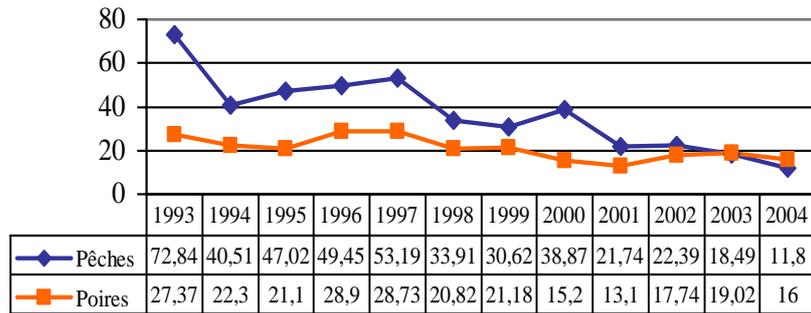
##### Des dépenses en baisse

La Figure 145 montre clairement une réduction des dépenses d'aide à la transformation des poires et des pêches entre 1993 et 2004 au niveau européen.

Les dépenses pour les poires transformées au niveau européen ont en fait fortement diminué entre 1997 et 2000, suite à la réforme de 1996 introduisant des seuils contraignants qui sont fréquemment dépassés (Cf. question 2 et Figure 115). En revanche; la réforme de 2000 ne semble pas avoir eu un effet sur les dépenses ; nous avons déjà montré dans la question 2 que la réforme de 2000 n'avait pas joué sur les volumes de poires livrés aux conserveries, et l'évolution des dépenses montre une poursuite de la baisse entamée avant la réforme. Au niveau national, les dépenses pour les poires ont baissé dans la plupart des EM producteurs excepté en Espagne, qui a vu ses versements augmenter globalement (malgré une diminution sur la période 1997- 2000).

La réduction des dépenses est particulièrement significative et régulière depuis 1993 pour les pêches transformées. Pourtant, jusqu'en 1996 l'aide à la tonne a augmenté. La baisse des dépenses observée dans tous les EM entre 1993 et 1996 est donc due à une réduction des volumes livrés aux conserveries. Les réformes de 1996 et de 2000 en abaissant le montant d'aide à la tonne ont probablement contribué à la diminution des dépenses ; à partir de 2001 c'est uniquement la réduction des volumes livrés qui abaisse les dépenses. Le très faible montant des dépenses en 2004 s'explique d'ailleurs par la chute de la production grecque en 2003 due à des gels tardifs. Notons qu'en Espagne, suite à la réforme de 2000 les versements d'aide ont augmenté sur la période 2001-04 (+27,70 %) du fait d'un versement élevé en 2004 qui s'explique par des volumes livrés à la transformation élevés en 2003.

**Figure 145 : Evolution des dépenses d'aide aux poires et aux pêches transformées dans l'UE-15 (millions euros)**



Source : CE DG-Agri Budget, 2006

### 8.1.3.2 Rapport entre les budgets d'aide et les superficies/volumes livrés à la transformation

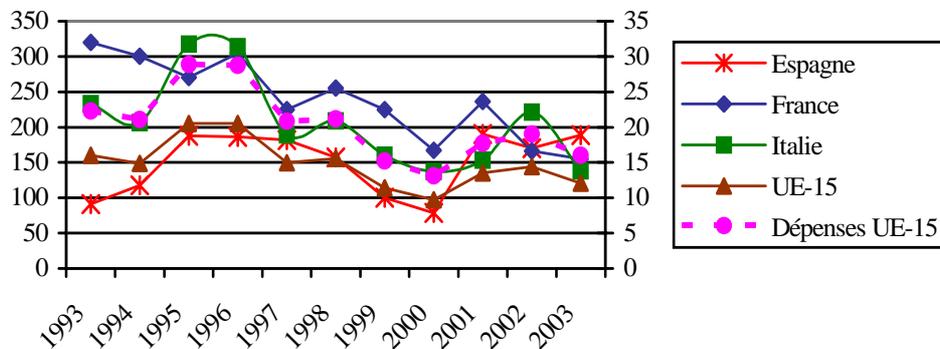
Nous avons étudié l'efficacité du système d'aide au travers du ratio des dépenses de l'année N+1 sur les superficies de la campagne N/N+1 en complétant l'analyse par l'examen de l'évolution des dépenses par rapport aux volumes livrés à la transformation dans le cadre du régime d'aide.

Sur ces dix dernières années, les superficies de poires et de pêches au niveau européen sont en régression légère (Cf. partie 3). Les figures suivantes montrent que l'évolution du ratio est essentiellement déterminée par l'évolution des dépenses.

#### Poires

Il apparaît clairement sur la figure suivante que les ratios Dépenses/Superficies du verger de poires se sont harmonisés entre les principaux EM bénéficiaires de l'aide à la transformation : compris entre moins de 100 €/ha en Espagne et plus de 300 €/ha en France en 1993, les niveaux de soutien se situent en 2003 dans une fourchette plus réduite allant de 140 (Italie) à 190 €/ha (Espagne).

**Figure 146 : Evolution du ratio Dépenses/Superficies dans le cas des poires toutes variétés confondues (€/ha)**



Source : Elaborations Agrosynergie, à partir de CE DG-Agri Budget, 2006

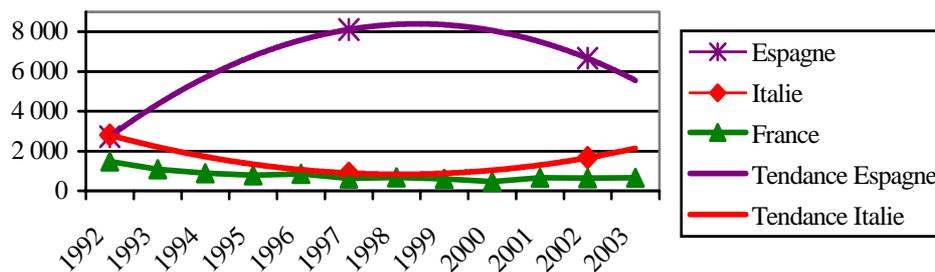
Au niveau européen, globalement ce niveau de soutien a diminué entre 1993 et 2003 ; il a augmenté jusqu'à l'application de la réforme de 1996 puis a baissé de 1997 à 2000 ; suite à la réforme de 2000, on observe une légère rehausse. Ces variations sont expliquées par l'évolution des dépenses d'aide à la transformation (Cf. ci-avant). En Italie et en Espagne, le ratio Dépenses/Superficies de poiriers suit une évolution similaire, avec une hausse plus nette en Espagne à partir de 2001 (+41,39 %). Cette augmentation particulièrement élevée s'explique par la forte hausse du montant d'aide à la tonne en Espagne, tandis qu'en Italie le dépassement des seuils a limité la hausse du niveau de soutien. En revanche, en France le ratio Dépenses/Superficies de poiriers diminue régulièrement dès 1993.

Cette analyse sur les surfaces totales en poires est limitée car le niveau de soutien dans ce cas dépend de la spécialisation des vergers dans la poire de transformation dans le cadre du dispositif d'aide. Ainsi, par exemple les niveaux de soutien plus élevés en France et en Italie en 1993 s'expliquent notamment par une part plus importante des poires Williams (l'une des 2 variétés aidées, la seule

cultivée dans les Etats membres étudiés) dans le verger de poires, tandis qu'en Espagne la Williams s'est développée plus tardivement, ces dix dernières années, dans un contexte de régression de l'ensemble des poires d'où la hausse du soutien à l'hectare de poires.

Nous avons donc rapporté les dépenses aux superficies de poires Williams (faute de donnée plus précise sur les superficies de poires destinées à la transformation). Malgré le peu de données disponibles en Espagne et en Italie, qui nous conduit à rester prudents, des tendances se dégagent (voir Figure 147). Tout d'abord, il ressort que le soutien par hectare de poires Williams est nettement plus élevé que si l'on considère l'ensemble du secteur poire : il se situe autour de 650 €/ha en 2003 en France, de 1 660 €/ha en 2002 en Italie et de 6 660 €/ha en Espagne. Les niveaux de soutien sont donc très différents entre les Etats membres bénéficiaires de l'aide à la transformation.

**Figure 147 : Evolution du ratio Dépenses/Superficies dans le cas des poires Williams (€/ha)**



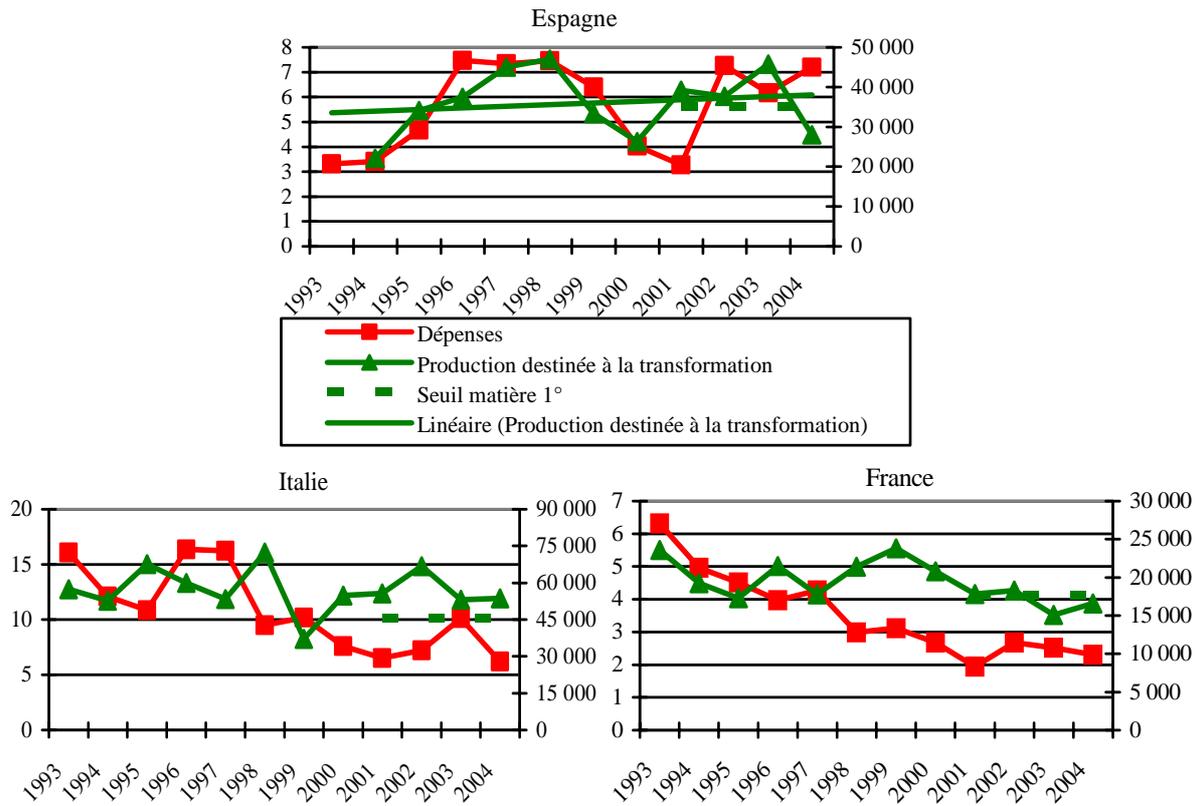
Source : Elaborations Agrosynergie, à partir de CE DG-Agri Budget, 2006, Eurostat et Agreste

En Espagne, le ratio Dépenses/Superficies de Williams semble avoir fortement augmenté sur l'ensemble de la période 1992- 2003, malgré un léger déclin ces dernières années. Cette hausse correspond à la mise en place entre 1987 et 1992 de vergers de Williams qui ont donc commencé à produire entre 1992 et 1997 : ces vergers sont principalement destinés à la transformation, la Williams étant peu appréciée par les consommateurs de frais espagnols et peu exportées. Les volumes de production destinés à la transformation dans le cadre du dispositif d'aide ont d'ailleurs connu un accroissement important entre 1994-1998 (voir graphique suivant) puis se sont réduits. Ainsi, même si le verger espagnol de Williams est de petite taille (moins de 1 000 Ha en 2002), il est relativement spécialisé dans la transformation au sirop/au naturel d'où un niveau de soutien élevé par hectare.

En revanche, en Italie et en France, les vergers de Williams sont plus étendus et la Williams est surtout destinée au marché de frais, d'où des niveaux de soutien faibles. En Italie, le niveau de soutien semble remonter légèrement en 2002 ; pourtant, les analyses précédentes tendent plutôt à montrer un basculement des producteurs sur le marché du frais. D'ailleurs, les volumes livrés à la transformation n'ont pas augmenté, ils restent stables. De plus, l'introduction des seuils de transformation nationaux lors de la réforme 2000 a entraîné une baisse de l'aide à la tonne de poires car la production italienne dépasse le seuil national. La hausse apparente du niveau de soutien par hectare de poiriers entre 1997 et 2002 n'est donc pas due à une augmentation du montant d'aide versé à l'Italie (qui diminue depuis 1992), mais à une forte régression du verger de Williams entre 1997 et 2002 qui correspond en partie à un arrachage de vergers anciens ou peu productifs (Cf question 7).

En France, le soutien à l'hectare de Williams est plus faible que dans les autres pays en 1992 et a fortement diminué sur les périodes 1992-96 et dans une moindre mesure 1997-2000 puis s'est stabilisé à partir de 2001. La baisse du niveau de soutien peut être due à des sorties d'OP et de conserveries du dispositif d'aide, mais elles ont été surtout observées à partir de 2001. Par ailleurs, cette réduction intervient surtout entre 1992 et 1996, période à laquelle le verger de Williams a progressé en France passant de 4 500 à près de 5 000ha ; cette hausse des surfaces peut expliquer la baisse de soutien par hHa de Williams car elle n'est pas suivie d'une augmentation des livraisons de poires aux conserveries (nous avons vu dans les questions 2 et 7 que les livraisons de poires livrés à la transformation sont restées stables). Par la suite, les superficies de Williams ont diminué et les volumes livrés se sont maintenus (légère baisse) d'où un maintien du niveau de soutien. Il est intéressant de noter que contrairement à l'Espagne et l'Italie, les volumes livrés en France ne dépassent pas le seuil de transformation national.

**Figure 148 : Evolutions comparées des dépenses d'aide à la transformation de poires (millions €) et des volumes de production de poires destinées à la transformation en fruits au sirop/au naturel (tonnes)**

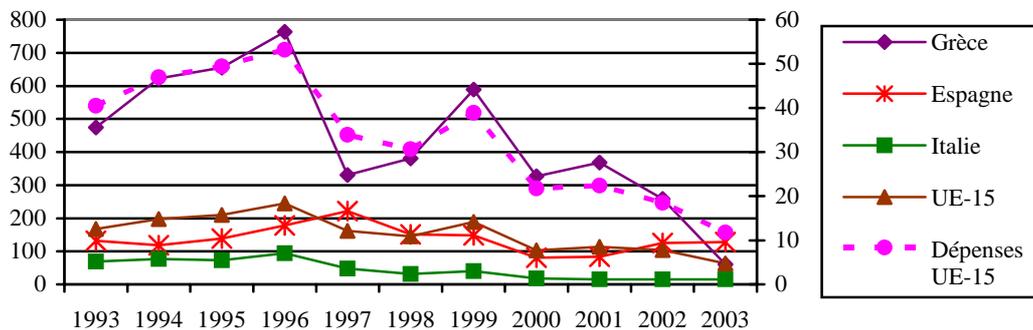


Source : DG-Agri Budget, DG-Agri C2

**Pêche**

Il apparaît clairement sur la Figure 149 que les ratios Dépenses/Superficies du verger de pêches (hors nectarines) ont fortement diminué dans les principaux EM producteurs de pêches au sirop/au naturel, même si nous ne considérons pas l'année 2003<sup>46</sup> car elle fait référence à la campagne 2003-2004 marquée par une chute de la production de pêches au sirop/au naturel. Compris entre 70 (Italie) et 470 €/Ha (Grèce) pour la campagne 1993-94, le niveau de soutien se situe en 2002 entre 15 et 260 €/ha respectivement en Italie et en Grèce.

**Figure 149 : Evolution du ratio Dépenses/Superficies dans le cas des pêches en €/ha**



Source : Elaborations Agrosynergie, à partir de CE DG-Agri Budget, 2006

La Figure 149 montre aussi que la Grèce bénéficie d'un soutien à l'hectare largement plus élevé que l'Italie ou l'Espagne. Cela s'explique par la forte spécialisation du verger de pêches grec pour la

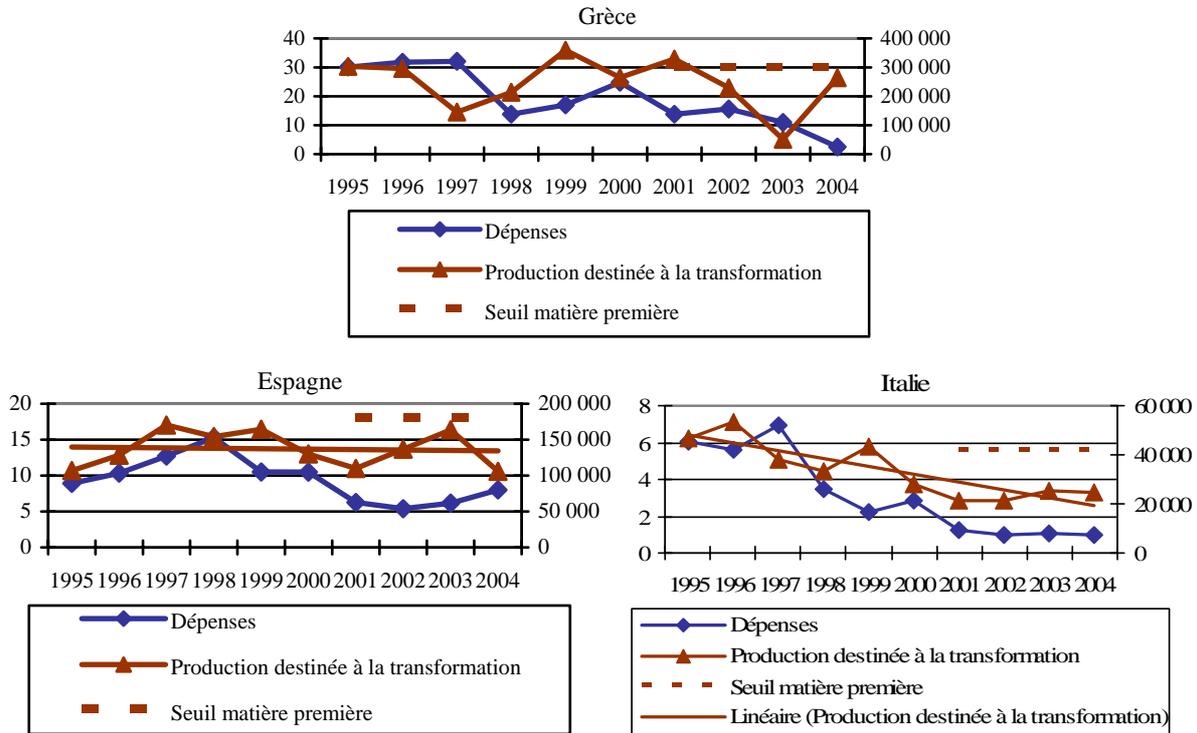
<sup>46</sup> De même, les fortes baisses du niveau de soutien en 1997 et 1998 en Grèce sont dues, comme en 2003 à une diminution de la production lors des campagnes 1997-98 et 1998-99 causée par des intempéries.

transformation, déjà évoquée dans ce rapport. D'ailleurs, on voit que l'évolution du niveau de soutien par hectare de pêcheurs en Grèce suit l'évolution du niveau des dépenses communautaires pour l'aide à la transformation. Pourtant, les superficies de pêcheurs ont fortement régressé depuis 1993. On peut donc en déduire qu'une grande partie des arrachages a concerné les pêches destinées à la transformation (pêches Pavie). Ceci a été confirmé par les entretiens avec les autorités (Cf. QE 7) : ces arrachages ont été menés dans le cadre de programmes nationaux pour éviter la surproduction de pêches. Globalement, en Grèce le niveau de soutien des pêcheurs a fortement diminué depuis 1997, et la réforme de 1996 après une hausse de 1993 à 1996. Cette baisse est liée à une réduction des dépenses. Deux facteurs peuvent expliquer la réduction des dépenses d'aide à la transformation : d'une part une baisse des volumes éligibles et d'autre part une baisse du montant d'aide à la tonne. La production grecque livrée à la transformation est très variable sur la période 1993-2004 avec trois campagnes sérieusement affectées par des intempéries (Cf. question 2) ; toutefois, il semble que les livraisons soient en légère diminution. De plus, à partir de la campagne 2000-2001, les montants d'aide à la tonne de pêche ont été fortement réduits d'où la baisse importante des dépenses observée entre 2000 et 2001 (Figure 150)

En Italie aussi, le niveau de soutien par hectare de pêcheurs a sensiblement diminué, du fait d'une baisse des dépenses (les superficies aussi ont diminué) liée en grande partie à une baisse des volumes livrés à la transformation (voir Figure 150). Ce soutien était déjà faible pour la campagne 1993-94, en 2003 il est minime : l'aide apporte environ 15 €/ha de pêcheurs, toutes variétés confondues. Cela signifie que l'aide à la transformation a un faible impact en terme de soutien financier dans le secteur des pêches dans son ensemble. En revanche, il aurait été intéressant de rapporter les dépenses aux surfaces réellement aidées, c'est-à-dire aux surfaces de pêches destinées à la transformation. Dans la question 15 nous faisons une estimation de ces surfaces, qui nous permet de calculer un soutien par hectare de pêches pour la transformation compris entre 630 et 2 100 €/ha. Le faible soutien à l'ensemble du secteur est donc dû à une faible spécialisation de la production de pêches dans la transformation au sirop/au naturel.

En Espagne, le soutien à l'hectare diminue moins qu'en Grèce et en Italie, tout comme les dépenses pour l'aide aux pêches transformées. Le niveau de soutien baisse entre 1997 et 2001, cela correspond à une réduction des dépenses et des volumes de pêches livrées aux conserveries dans le cadre du dispositif (voir Figure 150). Comme en Italie, le faible niveau de soutien à l'ensemble du secteur pêche est lié au fait que la production espagnole de pêches est plus tournée vers le frais que vers la transformation en fruits au sirop/au naturel.

**Figure 150 : Evolutions comparées des dépenses d'aide à la transformation de pêches (millions €) et des volumes de production de pêches destinées à la transformation en fruits au sirop/au naturel (tonnes)**



Source : CE DG-Agri., 2006

Globalement, le soutien à l'hectare des poires et surtout des pêches est faible pour l'ensemble du secteur, pour la campagne 2003-2004, la moyenne européenne se situe autour de 50 €/ha pour les pêches et de 120 €/ha pour les poires. Les niveaux de soutien varient fortement entre les EM selon le degré de spécialisation de leurs secteurs dans la poire/pêche de transformation. L'effet des réformes n'apparaît pas clairement, il est difficile de les distinguer des autres facteurs, sauf pour la pêche où la réduction importante du montant d'aide à la tonne lors de la réforme de 2000 se traduit par une baisse des dépenses. Afin de poursuivre l'analyse, il est intéressant de se concentrer sur le secteur de production pour la transformation, mais nous n'avons pas de données fiables sur les évolutions des superficies de poires/pêches destinées aux conserveries. Dans la question 15, nous avons estimé ces superficies pour les trois dernières années, cela nous permet d'avoir une estimation du niveau de soutien par hectare de poires/pêches pour l'industrie, nous nous sommes servis de cette estimation dans la comparaison avec d'autres régimes d'aide.

### 8.1.3.3 Effet des seuils de transformation

#### Poire

Nous avons vu dans la question 2 que le régime des seuils est limitatif dans le secteur de la poire : les seuils sont dépassés tous les ans (le seuil communautaire avant 2000 et les seuils nationaux après 2000). Les seuils permettent de réduire les dépenses, ou de limiter leur hausse en cas d'augmentation de la production éligible. La Figure 148 montre toutefois que l'effet des seuils sur les dépenses est limité : en Italie (entre 2001 et 2002) et en Espagne (entre 2002 et 2003), une augmentation des volumes de poires livrés à la transformation au sirop/au naturel hors des seuils de transformation entraîne une hausse des dépenses l'année suivante.

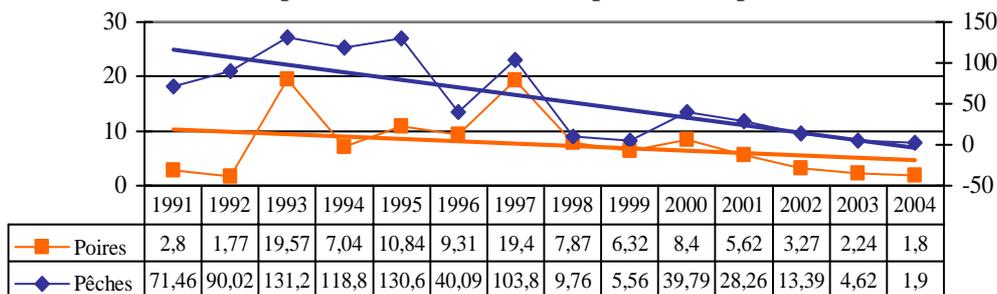
#### Pêche

A l'inverse, les seuils sur la pêche ne sont pas limitatifs : comme on l'a vu dans la question 2, seule la Grèce a déjà atteint son seuil de transformation, et lors d'une seule campagne, en 2001. Les seuils n'ont pas d'impact significatif ni sur les volumes livrés à la transformation (question 2), ni sur les dépenses puisqu'ils ne sont quasiment jamais dépassés.

### 8.1.3.4 Coût des régimes d'aide à la transformation et aux retraits

Si l'aide à la transformation a permis de limiter le recours au retrait, il est important de prendre également en compte le régime des retraits prévu par le règlement 2200/96 pour porter un jugement complet sur l'efficacité du régime d'aide à la transformation. Dans la question 5, nous avons montré que les volumes de retraits de pêches et de poires ont en effet fortement diminué à partir de 1996, et que la transformation en fruits au sirop/au naturel est un débouché plus attractif que les retraits. Les baisses conjuguées des volumes de fruits retirés du marché et du montant de la compensation financière ont entraîné une forte réduction des dépenses pour les retraits surtout pour la pêche, pour laquelle les retraits ont représenté un outil de régulation du marché important.

**Figure 151 : Evolution des dépenses liées aux retraits de pêches et de poires dans l'UE (millions €)**



Source : CE DG-Agri, 2005

### 8.1.4. La durabilité du régime de soutien du point de vue financier

#### 8.1.4.1 Les écarts de niveau de soutien à l'hectare entre les Etats membres

Nous avons pu observer précédemment des évolutions parfois contrastées du soutien à l'hectare entre les EM producteurs de pêches et de poires au sirop/au naturel, en considérant l'ensemble des secteurs poire et pêche ; en effet (comme expliqué dans le § Source des données), nous avons rapporté les dépenses à l'ensemble des superficies de poires et de pêches. En fait, il existe à la base des écarts importants sur les niveaux de soutien à l'hectare, mis en évidence dans le Tableau 79.

**Tableau 79 : Moyennes des ratios Dépenses/Superficies par Etat membre par période (€/ha)**

	Poires			Pêches		
	Moyenne 1993-96 <sup>47</sup>	Moyenne 1997-00	Moyenne 2001-03	Moyenne 1993-96	Moyenne 1997-00	Moyenne 2001-03
Grèce	241,95	257,98	80,52	629,05	406,75	228,98
Espagne	145,66	129,48	183,06	141,92	150,67	112,39
France	298,75	218,11	185,82	84,59	50,65	26,06
Italie	267,69	173,94	170,94	78,42	34,71	15,35
UE-15	179,97	129,15	133,28	205,26	149,83	93,58

Source : Elaborations Agrosynergie, à partir de CE DG-Agri Budget, 2006

Remarque : pour les pêches en Grèce, la moyenne 2002-04 est fortement abaissée par la faible production de 2003 (causée par des gels tardifs).

Etant donné que nous étudions le soutien sur l'ensemble des secteurs poires et pêches, il est évident que plus le secteur est spécialisé dans la transformation en fruit au sirop/au naturel, plus le soutien à l'hectare de poires/pêches sera élevé.

Pour la poire, les niveaux moyens de soutien à l'hectare sur la période 2001-2003 des différents EM sont proches ; la Grèce fait exception avec un niveau de soutien particulièrement bas comparé aux autres pays et aux autres périodes étudiées. Cela peut s'expliquer par une faible spécialisation de la production de poires grecque pour l'industrie ou par une forte diminution des aides à la tonne suite à la réforme 2000 (du fait de dépassement du seuil national). Si l'on considère l'évolution des niveaux de

<sup>47</sup> Années du début de campagne à laquelle la dépense est relative ; rappelons que les dépenses de l'année N+1 sont relatives à la campagne N/N+1

soutien, on constate que la diminution déjà observée en Italie et en France et l'augmentation en Espagne permettent d'atteindre des niveaux équivalents dans les trois pays. Cela tend à montrer un certain équilibre du régime d'aide. En revanche, si l'on ne considère que le secteur des poires Williams (dans lequel se trouve le secteur « poires transformées aidées »), les écarts des niveaux de soutien par hectare entre les EM sont très importants. L'ampleur de ces écarts est liée au fait que ces secteurs sont plus ou moins tournés vers la transformation en fruits au sirop/au naturel.

Pour la pêche, l'Espagne et la Grèce ont logiquement les niveaux de soutiens à l'hectare les plus élevés, car ces pays ont les taux de livraison à la transformation dans le cadre du régime d'aide les plus élevés par rapport à la production totale de pêches (respectivement 23,1 % et 48,1 % en 2004 Cf. QE2). A l'inverse, l'Italie et la France ont des soutiens à l'hectare très bas car leur production de pêches est plus tournée vers les frais.

L'analyse des écarts de niveaux de soutien à l'hectare met en évidence un équilibre apparent du régime d'aide pour les poires, malgré l'absence de maîtrise de la production livrée à la transformation qui dépasse les seuils de transformation. Dans le cas des pêches, l'analyse fait apparaître un niveau très élevé d'utilisation de l'aide à l'hectare en Grèce, dont la production est plus spécialisée vers l'industrie des conserves que celle des autres EM. Cependant, nous allons voir que ce niveau de soutien à l'hectare des pêches reste minime devant les niveaux parfois atteints par d'autres cultures.

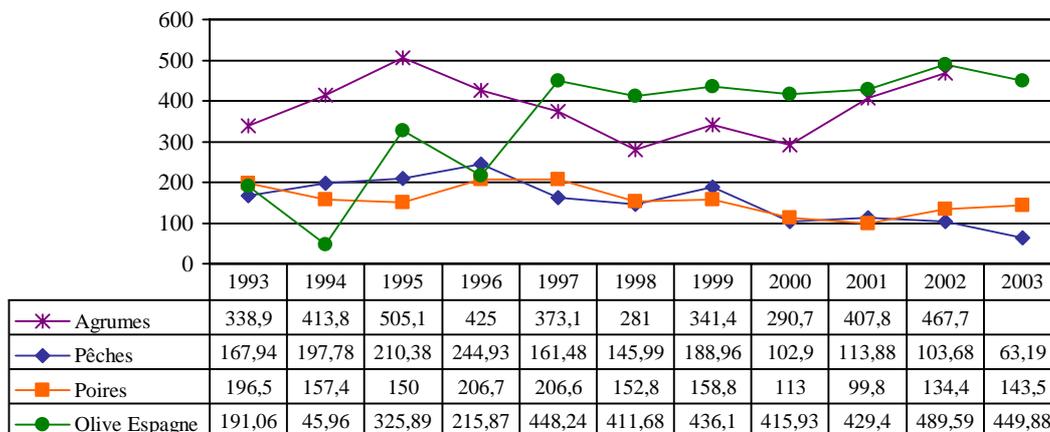
#### **8.1.4.2 Comparaison à d'autres régimes d'aide**

Etant donnée la difficulté d'évaluer l'efficacité de l'aide de manière absolue, il est intéressant de le faire de manière relative. Nous avons choisi de comparer le niveau de soutien à l'hectare des pêches et des poires transformées avec celui des agrumes et des tomates transformées, et des olives destinées à la fabrication d'huile. Les objectifs de l'aide sont certes similaires dans les trois cas, mais le type de production et la dynamique de la filière sont différents. Notamment :

- en Espagne et en Italie les pêches Pavie utilisées pour la transformation ont une double finalité, en France et en Grèce elles sont strictement dédiées à la transformation ;
- les poires Williams qui sont les seules bénéficiaires de l'aide avec les poires Rocha (cultivées presque exclusivement au Portugal) sont essentiellement produites pour les frais et les excédents sont valorisés par la transformation ;
- l'olive est une production raisonnée pour sa finalité de transformation en huile ;
- les agrumes livrés à la transformation sont avant tout des écarts de tri, la production étant essentiellement destinée au marché du frais.

La Figure 152 ci-après montre que le soutien à l'hectare des agrumes dans le cadre de l'OCM fruits et légumes transformés est nettement plus élevé que celui des poires ou des pêches depuis 1993 si l'on considère que l'aide apporte un soutien à l'ensemble du secteur poire/pêche : la moyenne 1993-2003 se situe autour de 380 €/ha pour les agrumes contre 155 €/ha environ pour les pêches et les poires. De même, l'OCM huile d'olive accorde une aide à l'hectare pour les olives espagnoles deux fois supérieure à l'aide pour les pêches ou les poires, 300 €/ha en moyenne sur la période 1993-2003. Pourtant, jusqu'en 1997 l'aide à la production l'huile d'olive rapportée à la superficie était équivalente à l'aide pour les poires ou les pêches ; elle a fortement augmenté en 1998 puis s'est stabilisée. La hausse en 1998 est liée à une augmentation très importante des dépenses pour l'aide à la production d'huile d'olive (+ 500 millions d'euros entre 1997 et 1998).

**Figure 152 : Evolution de l'aide par hectare accordée aux pêches et aux poires transformées et aux cultures alternatives (€/ha) entre 1993 et 2003**



Source : Agrosynergie d'après les données CE et Eurostat, 2006

Rappel : les années indiquées sont celles des débuts de campagne auxquelles les dépenses sont relatives. Par exemple pour les olives à huile, la dépense de l'année 1993 (i.e. campagne 1993-94) s'est effectuée en 1994.

La comparaison avec d'autres cultures alternatives telles que le coton et la tomate d'industrie qui ont reçu en 2004 autour de 1 900 €/ha d'aide de l'UE, ou encore le tabac dont le soutien à l'hectare se chiffrait à plus de 8 000 €/ha en 2004, montre que les aides à l'hectare pour les pêches et les poires transformées sont faibles.

Ces résultats sont à relativiser avec les éléments dont nous disposons sur le soutien des secteurs destinés à la transformation et non plus des secteurs dans leur ensemble. Ainsi, nous avons vu que pour la poire, si l'on rapporte les dépenses aux superficies de poires Williams, les niveaux de soutien sont déjà beaucoup plus importants. C'est particulièrement vrai en Espagne, où la poire Williams est en grande partie destinée à la transformation : on atteint alors un niveau égal à 6 660 €/ha ce qui est largement supérieur au soutien accordé à l'huile d'olive, aux agrumes et même à la tomate-industrie. Dans la question 15, nous avons calculé le niveau de soutien par hectare de surface réellement aidée, en estimant ces surfaces à partir de la production de poires et de pêches pour la transformation éligible et des rendements. Ainsi, pour les poires destinées à la transformation, les niveaux de soutien sont compris entre 2 800 et 4 800 €/ha environ en 2003 et 2004. Ces niveaux sont supérieurs à ceux constatés dans la tomate industrie et dans les agrumes. Pour les pêches, les niveaux de soutien sont compris entre 630 et 2 100 €/ha environ en 2003, la France et la Grèce ayant les niveaux de soutien les plus élevés, de même ordre de grandeur que ceux des tomates industrielles. En revanche, en Italie et en Espagne, le soutien par hectare est moindre, autour de 700 €/ha.

Si les niveaux de soutien à l'hectare des poires et dans une moindre mesure des pêches transformées sont plutôt élevés comparés aux autres filières, hors tabac qui bénéficiait d'un soutien particulièrement important, il ne faut pas perdre de vue que l'aide à la transformation a pour objectif de soutenir l'ensemble des secteurs poire et pêche, et pas seulement les vergers dont la production est destinée à la transformation.

### 8.1.5. Complexité de la gestion du régime d'aide

#### L'avis des opérateurs sur la complexité du régime d'aide

Il ressort des entretiens et des enquêtes que de nombreux opérateurs trouvent le dispositif d'aide lourd et bureaucratique (cité par des OP et des institutionnels grecs - DAD, des OP d'Emilia-Romagna, un syndicat italien de producteurs Copagri, des transformateurs et des OP du Languedoc-Roussillon). Cela semble être problématique pour les petites structures en Italie et en France, car la gestion de l'aide exige du personnel dédié.

La lourdeur du dispositif peut même inciter des OP et des transformateurs à sortir du régime d'aide ; c'est ce que nous avons constaté en France, et plus particulièrement en Languedoc-Roussillon. Cinq

transformateurs sont sortis du dispositif depuis la réforme de 2000 : d'après les entretiens cela s'explique parce que la réforme de 2000 n'a pas allégé les obligations administratives et de contrôle pour les transformateurs. Or, ces obligations sont considérées comme lourdes pour les opérateurs qui font des petits volumes de fruits transformés ; de plus, pour ces opérateurs le fruit au sirop/au naturel n'est pas le produit clé de l'entreprise ; ils préfèrent donc sortir du dispositif soit en arrêtant la production de pêche/poire au sirop/au naturel soit en la poursuivant hors du dispositif. De même, certaines OP de petite taille sont sorties du dispositif d'aide.

D'après les entretiens réalisés auprès du Ministère de l'Agriculture en Grèce, la complexité du régime d'aide n'entraîne pas de problème de gestion au niveau des acteurs de la filière et l'administration centrale. Cependant, les personnes rencontrées (DAD) soulignent que le manque sévère d'employés permanents et de moyens informatiques affecte les contrôles et l'efficacité de la gestion du régime.

### **La place du système d'aide pour les pêches et les poires transformées dans l'évolution de la PAC**

Les mesures relatives aux poires et aux pêches pour la transformation dans le cadre de l'OCM FL transformés reflètent, pour la plupart, les objectifs de la politique agricole commune tels que prévus à l'origine par l'art. 39 du Traité de Rome, et qui ont été repris depuis lors dans les versions successives du Traité fondamental de l'Union Européenne. Notamment :

- accroître la productivité de l'agriculture,
- assurer un niveau de vie équitable à la population agricole,
- stabiliser les marchés,
- garantir la sécurité des approvisionnements de la Communauté en produits agricoles et alimentaires,
- assurer aux consommateurs des prix raisonnables des denrées alimentaires.

Certains de ces objectifs ne sont plus d'actualité. Avec les décisions du Conseil de Berlin (mars 1999), à la suite d'une longue négociation après la présentation (juillet 1997) de l'Agenda 2000, une réforme de la PAC a été amorcée, visant les objectifs suivants :

- favoriser une agriculture plus compétitive, par une plus libre action des signaux du marché (prix, variations quali-quantitatives de la demande),
- produire des externalités positives et des biens pour la collectivité,
- justifier le soutien par l'offre de services proposés à la collectivité par les producteurs agricoles,
- garantir la qualité et la sécurité alimentaire,
- garantir des conditions de vie équitables et un revenu stable à la population agricole,
- garantir la stabilité des marchés,
- simplifier la politique agricole à travers le partage des responsabilités entre la Commission et les Etats Membres,
- accroître le développement rural.

Conformément à ces objectifs, la réforme de la PAC a été adoptée par le Conseil le 26 juin 2003.

Les modifications à apporter aux politiques communautaires ont juridiquement été formalisées à travers le règlement 1782/2003 (règles communes relatives au régime de soutien direct dans le cadre de la PAC) et le règlement 1783/2003 (soutien au développement rural de la part du FEOGA).

Au-delà du développement rural (deuxième pilier de la PAC réformée), les principaux éléments de la réforme sont, en synthèse, les suivants :

- le découplage entre production et aides, grâce au remplacement de la plupart des aides directes perçues par les agriculteurs, par un paiement unique par exploitation indépendant de la production,
- la conditionnalité des aides à travers la subordination de ce paiement unique au respect de normes relatives à l'environnement, à la sécurité alimentaire et au bien-être des animaux,
- la diminution des paiements directs (principe de modulation) aux grandes exploitations afin de financer la nouvelle politique de développement rural,
- une discipline budgétaire assurée jusqu'en 2013.

Dans le cadre de la PAC réformée, les OCM de certains secteurs ont été aussi réformées: notamment celles concernant le secteur du lait, du riz, des céréales, du blé dur, des fourrages séchés, des fruits à

coque. Successivement, d'autres OCM ont été réformées comme celles du tabac, du coton, du houblon, de l'huile d'olive (règlement 864/2004) et celle du sucre le sera en 2006.

Certains de ces produits sont fabriqués dans les mêmes régions de production que les pêches et/ou les poires, voire parfois dans les mêmes exploitations, ce qui souligne l'incohérence entre les mesures actuelles relatives à la transformation des poires et des pêches et les objectifs de la PAC réformée, notamment vis-à-vis du système de soutien prévu essentiellement basé sur le découplage.

La durabilité des régimes au niveau réglementaire doit aussi être appréhendée en considérant l'efficacité du système de gestion et de contrôle. Ce point a fait l'objet d'une question d'évaluation, la question 16 ; cependant, les éléments recueillis ne permettent pas de conclure quant à la durabilité du système de gestion et de contrôle. En conséquence, nous ne pouvons pas porter un jugement complet sur la durabilité réglementaire des régimes d'aide aux poires et aux pêches transformées.

### **8.1.6. La durabilité du régime de soutien du point de vue international**

L'évaluation de la durabilité de l'OCM FL transformés du point de vue international a été effectuée à deux niveaux: d'une part, nous avons voulu voir si les engagements pris par l'UE dans le cadre des accords sur l'agriculture du cycle de l'Uruguay du GATT<sup>48</sup> (engagements "consolidés", c'est-à-dire effectifs après la période de mise en œuvre de six ans à partir de 1995) sont contraignants pour les mesures de l'OCM. D'autre part, nous avons examiné les documents des négociations en cours dans le cadre du cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour évaluer si la configuration actuelle de l'OCM est compatible avec les résultats possibles d'un prochain accord.

#### **8.1.6.1 La durabilité de l'OCM du point de vue international : les accords de l'Uruguay Round de l'OMC**

Avec les accords sur l'agriculture de 1994 signés à l'issue du cycle de l'Uruguay, les pays membres de l'OMC ont assumé des engagements spécifiques concernant trois piliers : accès au marché, aides à l'exportation; soutien interne. Les accords prévoyaient une période de mise en œuvre qui s'est terminée en 2001.

En relation au premier pilier, les engagements les plus importants comprennent :

- la substitution de nombreuses barrières non tarifaires par des barrières tarifaires (ou droits), de bases équivalentes ("Tarification") et la réduction des droits mêmes;
- l'introduction de quotas d'importation à droit réduit (quotas d'accès minimum, destinés à garantir un certain montant d'importations, et quotas d'accès courants, créés pour confirmer les quotas préexistants d'accès préférentiel différencié par pays de provenance);
- l'introduction d'une clause spéciale de sauvegarde, qui consiste dans la possibilité d'appliquer des droits supérieurs à ceux établis, dans le cas où une réduction du prix à l'importation ou une augmentation du volume des importations au-delà des seuils préétablis se vérifie.

Les engagements relatifs à la réduction des exportations (deuxième pilier) prévoient la diminution de la dépense relative à l'aide aux exportations et du volume d'exportations aidées.

En ce qui concerne le troisième pilier, l'accord prévoit la réduction du soutien accordé aux producteurs agricoles. Ce soutien est mesuré en utilisant la Mesure globale du soutien (MGS).

Les politiques contenues dans la boîte verte<sup>49</sup> et celles de la boîte bleue<sup>50</sup> sont exemptées des obligations de réduction. Les politiques considérées comme ayant des effets de distorsion des échanges et dont l'utilisation devrait être interdite sur la base des règles générales de l'OMC (elles

---

<sup>48</sup> General Agreement on Tariffs and Trade

<sup>49</sup> Il s'agit des politiques qui déterminent un soutien au revenu des producteurs agricoles découplé de la quantité produite. En tant que telles, elles n'induisent pas d'effet sur les exportations ou les importations d'un pays.

<sup>50</sup> La définition des politiques contenues dans la "boîte bleue" est complexe ; en synthèse, la boîte bleue concerne les mesures sur la base desquelles sont octroyés les paiements par surface ou par tête qui se réfèrent à des valeurs de référence historiques fixes, ou qui limitent les paiements au maximum de 85% de la valeur de référence. Parmi ces mesures, on compte par exemple les paiements directs aux exploitations de l'UE prévus par la réforme MacSharry de 1992 et par l'Agenda 2000 pour les producteurs de cultures arables et viandes.

peuvent aussi être maintenues à condition d'être sujettes à une obligation de réduction progressive de la dépense dédiée) sont placées par contre dans la boîte "jaune"<sup>51</sup>.

### **8.1.6.2 Effet des engagements des accords du cycle de l'Uruguay sur les instruments de l'OCM FL transformés**

L'actuelle OCM FL transformés prévoit le recours à certains instruments qui entrent dans la catégorie des mesures à effet potentiel de distorsion des échanges et donc sujettes aux engagements de réduction dans le cadre de l'OMC. Il s'agit des droits à l'importation, relatifs au pilier "accès au marché", des restitutions aux exportations, relatives au pilier "aide à l'exportation", et de l'aide à la transformation relative au pilier "soutien interne".

Les importations de fruits et légumes transformés sont soumises à un droit douanier qui constitue un mécanisme de protection du marché vers les produits transformés provenant des pays tiers. Aujourd'hui, les droits aux importations sont appliqués selon la réglementation en vigueur : par effet de l'accord de l'Uruguay round, la protection aux frontières est donnée par des droits ad valorem (voir question 8-9). Concernant les pêches et poires au sirop/au naturel, il existe un droit de douane additionnel sur les sucres ajoutés de 2 %, appliqué en plus du droit de douane du produit transformé en tant que tel, puis intégré à ce droit à partir de 1995. Cependant, le droit de douane lié au sucre ne compense pas le surcoût dû au prix communautaire élevé du sucre.

A propos des engagements concernant l'accès aux marchés signés lors de l'Uruguay round, l'UE a défini des quotas d'accès à droit réduit pour seulement quatre groupes de produits, parmi lesquels ne figurent pas les conserves de pêches ou de poires. Tous les quotas OMC de l'UE relatifs aux fruits et légumes transformés sont des quotas d'accès courant, c'est-à-dire pré-existants à l'accord, ou sont le résultat des négociations relatives à l'élargissement de l'UE à 15 pays. L'UE a stipulé de nombreux accords préférentiels pour les fruits et légumes transformés avec un des pays tiers (par exemple avec l'Afrique du sud et le Chili pour les pêches et poires au sirop/au naturel). En ce qui concerne le système des préférences généralisées (SPG) et les accords préférentiels spécifiques, nous les avons déjà illustrés précédemment (Cf. question 8-9). Le SPG est établi pour les pays en développement ; à ce titre, il ne concerne pas les principaux pays exportateurs, concurrents de l'Europe pour les poires et les pêches au sirop/au naturel. Les accords préférentiels (le FTA Afrique du Sud/UE de 1999 et l'accord préférentiel de 2002 entre l'UE et le Chili) ont sans doute favorisé la tendance déjà à la baisse des prix communautaires sous l'influence de la réduction des droits de douane suite au accords de l'Uruguay round de 1994. Ils n'ont par contre pas trop sensiblement impacté sur les volumes d'échange.

Les restitutions aux exportations ont fait l'objet de décisions dans le cadre de l'accord agricole de l'Uruguay round, qui prévoit la réduction progressive du volume et de la dépense relative aux exportations aidées. En réalité, les restitutions s'appliquent seulement pour certains produits (cerises et noisettes transformées et certains jus d'orange purs), et seulement si des différences existent entre le prix sur le marché de l'UE et le marché international. Les pêches et les poires au sirop/au naturel ne bénéficient pas de restitution à l'exportation dans le cadre de l'OCM FL transformés mais elles en bénéficient dans le cadre des OCM sucre et céréales pour le sucre qu'elles contiennent (voir question 8-9). L'OCM vient d'être réformée par le règlement 318/2006 ; les restitutions aux exportations accordées dans le cadre de l'OCM vont nettement diminuer de 2,4 millions de tonnes subventionnées à 0,4 millions de tonnes. Le sucre concernant les pêches et poires au sirop représente une part infime de ces volumes, mais leur avenir semble à priori compromis. Si l'on prend pour hypothèse que le sucre contenu dans les conserves de fruits ne sera plus subventionné, la compétitivité de ces produits à l'exportation dépendra essentiellement du différentiel entre le prix mondial et le prix communautaire, qui devrait diminuer et ainsi réduire les effets négatifs de la réforme de l'OCM sucre (Cf. question 8-9).

L'aide à la production constitue un instrument important dans le cadre de l'OCM FL transformés à laquelle sont destinés des ressources financières importantes. En effet, les dépenses pour l'aide à la transformation constituent une partie significative de la dépense totale du Feoga-garantie pour les

---

<sup>51</sup> Sont comprises dans la boîte "jaune" toutes les mesures de soutien interne de type couplé qui déterminent une augmentation de la production et, selon la position commerciale nette du pays, une réduction de ses importations ou une augmentation de ses exportations (par exemple les prix minimaux garantis par des acquisitions sur le marché, des intégrations variables de prix, les aides liées à la quantité produite).

fruits et légumes transformés (97,6 % en 2003). Toutefois, dans l'aide à la transformation les aides pour les poires et les pêches sont minimales, elles ne représentent en tout que 6 % des dépenses. Malgré cela, l'aide à la transformation (y compris des pêches et des poires), en étant définie sur la base du poids de la matière première, et indépendamment du produit fini obtenu, représente effectivement une aide couplée à la quantité produite. Elle entre donc dans la boîte "jaune", car considérée comme un élément de distorsion des échanges internationaux, et comme tel, elle fait partie des mesures qui auraient dû être réduites selon les engagements de l'Uruguay round (le soutien octroyé à travers les mesures de la boîte jaune aurait déjà dû être réduit de 20 % vis-à-vis du niveau moyen de la période 1986-88).

Cependant, étant donné que le niveau total du soutien notifié par l'UE à l'OMC est bien inférieur à la valeur prévue par les engagements consolidés (la valeur totale de la MGS dans la campagne 2001/02 est égale à 58,5 % du seuil établi<sup>52</sup>), l'aide à la transformation prévue par la réforme de 2000 n'a été assujettie à aucune réduction et ainsi, l'engagement de l'UE dans le cadre de l'OMC ne s'est pas révélé contraignant.

### 8.1.6.3 La durabilité de l'OCM du point de vue international dans le cadre de la négociation avec l'OMC (cycle de Doha)

Sur la base des accords du cycle de l'Uruguay, les pays membres de l'OMC ont entamé une nouvelle négociation agricole au début de 2000, avec l'objectif d'éliminer les formes de soutien ayant des effets de distorsion des échanges et de favoriser la libéralisation des échanges mondiaux des produits agricoles. La négociation agricole dans le cadre du cycle de Doha s'est révélée complexe. Selon les derniers documents officiels disponibles concernant la négociation, c'est-à-dire les éléments discutés à la Conférence Ministérielle de Hong-Kong en décembre 2005, il est possible de résumer les hypothèses principales en examen et de formuler quelques brèves considérations sur la durabilité des mesures pêches et poires transformées de l'OCM FL transformés.

A propos de l'accès aux marchés, dans la Déclaration ministérielle adoptée le 18 décembre 2005 à Hong Kong, les pays membres ont adopté quatre fourchettes pour la structuration des abaissements tarifaires, en décalant la discussion sur les seuils pertinents et la réglementation pour les produits sensibles à la suite des négociations sur l'agriculture.

En ce qui concerne les formes de subventions à l'exportation et toutes les mesures à l'exportation d'effet équivalent, les pays membres ont convenu d'en assurer l'élimination parallèle, qui devra être achevée pour la fin de 2013 (plus correctement, ils ont opté pour le *front loading* : la plupart des subventions devront être éliminées pour la fin de 2010, dans l'hypothèse d'une période de mise en œuvre 2008-2013).

Au sujet du soutien interne, la Déclaration établit l'abaissement global du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et l'application de trois fourchettes pour les réductions de la MGS totale consolidée finale, avec des abaissements linéaires plus élevés dans les fourchettes supérieures. L'UE sera placée dans la fourchette qui devra subir les réductions les plus grandes, les États Unis et le Japon dans la deuxième fourchette et tous les autres pays, pays en voie de développement compris, dans la troisième fourchette. Dans le texte de la Déclaration de Hong-Kong, il n'y a pas d'indication sur la mesure des réductions des trois fourchettes ; dans les documents synthétisant les positions des principaux groupes de négociation, les réductions proposées vont de 70 à 80% pour la première fourchette, de 60 à 70% pour la deuxième. Les réductions proposées pour la troisième fourchette sont hétérogènes.

Il faut enfin rappeler une autre hypothèse négociable en matière de soutien intérieur, soulevée dans les Accords de juillet 2004 (mais pas encore reprise dans les propositions des trois acteurs les plus importants : UE, États Unis et G20). Il s'agit de réglementer non seulement la MGS totale mais aussi la MGS spécifique par produit. Cette hypothèse répondrait à une exigence explicite des pays en voie de développement, visant à empêcher les pays d'augmenter le soutien accordé à certains produits-clé, tout en respectant l'engagement de réduction du soutien global.

---

<sup>52</sup> Comme on peut le déduire du dernier document officiel disponible sur le site de l'OMC (document G/AG/N/EEC/51 du 4 novembre 2004), référée à la campagne de commercialisation 2001/02 la valeur de la MGS totale est de 39 281,3 millions euros, face à la limite maximale de 67 159 millions euros.

Les effets possibles sur les instruments de l'OCM FL mesures pêches et poires transformées

La négociation en cours mènera à une nouvelle réduction des droits à l'importation: l'accord sera donc contraignant par rapport à l'OCM étudié. Mais la mesure dans laquelle ces réductions s'appliqueront à la production communautaire de fruits et légumes transformés (soit le niveau des droits et les modalités de réduction des droits mêmes) fait encore l'objet de négociations.

L'accord sera aussi contraignant en ce qui concerne l'abolition des subventions aux exportations, programmée pour la fin de 2013 mais cela concerne peu les pêches et poires au sirop/au naturel. En revanche, nous avons vu que la nouvelle réforme de l'OCM sucre aura probablement des effets sur la compétitivité à l'exportation de ces produits.

Finalement, en ce qui concerne le soutien interne, même si on ne peut formuler aucune hypothèse sur l'importance de la réduction du soutien qui sera imposée à la MGS, il est évident que l'aide à la transformation fera partie du montant global des aides qui seront soumises à réduction, avec les autres instruments de la boîte jaune. Cependant, les modalités de cette éventuelle réduction restent encore à établir. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure actuellement de porter un jugement sur la durabilité des régimes d'aide aux poires et aux pêches transformées sur le plan international.

### 8.1.7. Jugement évaluatif

En premier lieu, soulignons que l'analyse des dépenses relatives à l'aide aux poires et aux pêches transformées montre que ces dépenses sont minimales comparées à d'autres productions aidées dans le cadre de l'OCM FL transformés (agrumes et tomates). Elles s'élèvent à 37,51 millions d'euros soit 6 % de l'aide à la transformation pour les deux fruits (près de 19 millions d'euros chaque).

Malgré un niveau de soutien de l'ensemble du secteur poire/pêche relativement faible, les mesures pour les pêches et les poires transformées ont eu des effets positifs en terme de développement et de maintien d'une production communautaire de poires et de pêches au sirop/au naturel. Par rapport aux objectifs de l'OCM FL, on peut donc considérer que le régime d'aide est efficace. Cependant, nous avons aussi montré une dégradation de la compétitivité des filières conserves de poires et de pêches, et une réduction générale des surfaces de poiriers (excepté en Espagne) et de pêcheurs, que l'aide n'a pu que freiner.

L'efficacité du régime d'aide a été analysée en étudiant l'effet des réformes de 1996 et 2000. Pour les poires, l'introduction en 1996 de seuils communautaires très contraignants dont le dépassement entraîne une réduction de l'aide s'est avérée efficace pour limiter les dépenses. Pour la pêche, la réduction importante du montant d'aide à la tonne lors de la réforme de 2000 se traduit par une baisse des dépenses. Par ailleurs, en Grèce la mise en place d'un seuil de transformation national par la réforme de 2000 semble limiter la production de pêches d'industrie et donc les dépenses.

Comparées aux autres cultures aidées, telles que les agrumes, les olives à huile, ou la tomate d'industrie, les poires et surtout les pêches sont peu soutenues, autour 150 €/ha en moyenne (et 15 €/ha en Italie en 2004) contre 400 €/ha pour les agrumes et les olives et près de 1 900 €/ha pour la tomate d'industrie. Si l'on considère le soutien au secteur spécialisé dans la poire d'industrie, les niveaux de soutien sont relativement élevés, supérieur ou égal à celui des tomates industrielles mais le soutien au secteur spécialisé de pêche d'industrie reste faible. Par ailleurs, ces secteurs spécialisés ne représentent qu'une faible proportion des producteurs de poire ou de pêche qui livrent leurs fruits à la transformation en conserve.

En ce qui concerne la durabilité réglementaire des mesures étudiées, l'analyse du système de gestion et de contrôle des aides produite dans la question 16 n'apporte pas d'éléments suffisants pour porter un jugement correct. Même si nous avons montré que l'étude comparée des objectifs de l'OCM FL et des objectifs de la PAC réformée fait apparaître des incohérences, nous ne pouvons pas formuler de conclusions fiables sur la durabilité réglementaire des mesures de l'OCM FL transformés pour les poires et les pêches.

Sur le plan international, les accords pris dans le cadre du cycle de l'Uruguay du Gatt sont contraignants en ce qui concerne l'accès au marché communautaire (réductions des droits douaniers et

introduction de contingents à droit nul ou réduit) et les restitutions aux exportations (réduction de la dépense et des volumes aidés). En revanche, ils sont moins contraignants au niveau du soutien interne des fruits et légumes transformés : en effet, le niveau global du soutien (MGS) de l'OCM FL est actuellement largement inférieur à la valeur prévue dans les accords consolidés du cycle de l'Uruguay. Quant aux résultats des négociations du cycle de Doha, actuellement en cours, ils sont inconnus à ce jour. Nous ne pouvons donc pas conclure sur la durabilité des mesures étudiées au niveau international.

En conclusion, seul un jugement partiel sur l'efficacité et la durabilité des mesures d'aide aux poires et aux pêches transformées a pu être élaboré.

**8.2. QE15 : EN SE BASANT SUR LES ANALYSES PRECEDENTES EFFECTUEES DANS CETTE EVALUATION PAR LE CONTRACTANT : EXISTE-T-IL DES INSTRUMENTS ALTERNATIFS EFFICIENTS EN TERME DE COUTS, PERMETTANT D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'OCM EN CE QUI CONCERNE DES PECHEES, DES NECTARINES ET DES POIRES ? ET QUELLES SERAIENT LES CONSEQUENCES POSSIBLES DU DECOUPLAGE?**

Cette question invite à analyser des scénarios de réforme du dispositif d'aide à la transformation. Notamment, la possibilité de l'abandon du système d'aide à la production et de l'introduction d'une aide découplée. Plusieurs raisons justifient la réflexion sur le découplage : tout d'abord une mise en cohérence des mesures pêches et poires de l'OCM FL Transformés avec la réforme générale de la PAC de 2003. De plus, la réduction voire l'abandon des interventions qui distordent les échanges se justifie par la nécessité d'encourager les producteurs à développer un secteur de production compétitif et viable. En effet, différents systèmes de soutien (mesures limitant les importations, encourageant les exportations, mesures de soutien interne visant à accroître les revenus des producteurs) ont des conséquences directes sur les échanges et les prix (Butault, 2004). L'aide à la production liée aux quantités produites et livrées à la transformation est clairement classée parmi ces dispositifs créant des distorsions sur les marchés et pouvant favorisant le maintien de secteurs peu compétitifs.

Le principe fondateur du découplage est de mettre en place des mécanismes de soutien aux revenus des producteurs agricoles qui n'aient pas d'effets sur les échanges. Ces mécanismes de soutien aux producteurs, dits découplés, consistent à verser un soutien direct aux producteurs qui ne soit pas fonction d'un acte et donc d'un niveau de production, et en cela qui laisse le producteur totalement libre de ses choix productifs. Les mesures de mise en œuvre du découplage des aides agricoles sont établies par le règlement CE 1782/2003 du Conseil, les trois principes centraux en sont :

- le principe de droits à paiement unique (DPU) : une aide unique destinée à soutenir le revenu du producteur est versée en remplacement d'un ensemble d'aides liées à un acte de produire. Les droits à paiement unique ne sont pas conditionnés à un acte de production, et ils sont versés directement au producteur et non plus par des intermédiaires, telles que les OP,
- le principe de conditionnalité : l'aide n'est pas conditionnée à une obligation de produire mais elle est liée aux respects d'exigences en matière environnementale, de santé publique, de santé et de bien-être des animaux,
- le principe de modulation : un pourcentage du montant des aides, au-delà d'un plafond fixé par la réglementation, est utilisé afin de financer le développement rural.

Le règlement définit plusieurs mécanismes pour calculer les DPU : le découplage sur une base de référence historique d'exploitation, le découplage sur référence historique régionale ou des systèmes hybrides. Le choix du système de découplage est laissé aux EM.

Le règlement CE 1782/2003 définit par ailleurs une série de régimes spécifiques, notamment le régime des fruits à coques et des oliveraies.

L'impact du découplage suppose d'analyser deux processus distincts :

- l'effet en terme d'allocation des facteurs : l'aide à la production influait le choix des producteurs. Elle a pu créer des effets de distorsion sur le marché des pêches, nectarines et poires. L'arrêt de l'aide et l'introduction du découplage devraient donc aboutir à limiter ces distorsions et permettre au marché d'atteindre un équilibre,
- l'effet de redistribution des aides découplées : il peut être différent en fonction des choix de mécanismes de distribution décidés par les EM.

En ce qui concerne la question de l'effet en terme d'allocation des facteurs : cette évaluation est une analyse ex-post du régime actuel, elle donne une vision sur le fonctionnement des secteurs et de l'OCM depuis 1993. Les résultats ont été évalués essentiellement en terme d'efficacité face aux objectifs de l'OCM actuelle. Dans un premier temps, nous reprendrons ces résultats pour faire apparaître les distorsions que ce régime a pu créer sur les équilibres de marché. Nous poursuivrons cette réflexion par une projection des effets du régime d'aide actuel dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme de 2003. Cette analyse nous servira de base pour faire un exercice de projection simple sur les effets de l'abandon de l'aide couplée et de l'introduction du marché comme mécanisme central de régulation du secteur des pêches et des poires.

En ce qui concerne l'analyse des effets de redistribution : nous étudierons essentiellement les questions soulevées par la mise en œuvre d'un découplage sur référence historique d'exploitation et nous indiquerons d'autres modalités de mise en œuvre qui pourraient être étudiées par les EM.

### 8.2.1. Critères de jugement et indicateurs

La méthode d'évaluation proposée s'appuie sur deux critères de jugement :

- 1 Le régime d'aide à la transformation a eu (ou non) des effets distorsifs sur le secteur, selon les résultats présentés dans les questions d'évaluation précédentes:
  - a- Analyse théorique du changement de logique entre l'OCM FL Transformés et un régime découplé
  - b- Effets distorsifs sur le marché des produits frais
  - c- Effets distorsifs sur le marché des produits finis transformateurs
  - d- Effets distorsifs sur le secteur de la production agricole
  - e. Effets des distorsions de marché sur les économies régionales
- 2 Le passage à un régime découplé va (ou non) avoir des effets transitoires à court terme
  - a- Projection des effets à court terme sur la demande des industriels
  - b- Projection des effets à court terme sur le secteur de la production et les prix producteur
  - c- Projection des effets à court terme sur les régions
  - d- Avis des opérateurs
- 3 Le passage de l'aide couplée aux aides découplées sur la base de la référence historique par exploitation aura des effets (ou non) sur la distribution de l'aide entre les producteurs du secteur
  - a- Répartition géographique de l'aide
  - b- Répartition entre producteurs
  - c- Avis des opérateurs
- 4 Le découplage des aides favoriserait la simplification du système de gestion et de contrôle du régime d'aide
  - a- Evaluation des procédures de gestion et de contrôle nécessaires au fonctionnement de l'OCM avec le dispositif de couplage

### 8.2.2. Méthode, sources des données et limites

Pour traiter cette question, nous nous appuyons, en premier lieu, sur une analyse de la réglementation européenne qui jusqu'ici a été appliquée pour mettre en œuvre le découplage (CE 1782/2003 du Conseil, et les trois textes d'application de la Commission qui en découlent (CE 1973/2004, CE 795/2004, CE 796/2004).

L'analyse prospective des effets du découplage est basée sur :

- une hypothèse de rationalité économique simple des acteurs : le principe du découplage est, en premier lieu, de libérer les choix du producteur. Les conséquences du découplage sont donc profondément liées au choix que le producteur effectuera une fois l'aide découplée et les signaux de marché rétablis. Nous construisons ainsi l'analyse prospective du secteur sur l'analyse des choix du producteur dans un contexte de marché libre,
- les résultats des autres questions, présentés dans ce rapport,
- une étude des effets à court et à moyen terme : étant donné que nous étudions des cultures pérennes, l'analyse à court terme et à moyen terme des effets directs du découplage sur l'équilibre du marché des produits et des facteurs de production est particulièrement pertinente,
- une étude aux échelles régionales et nationales : nous avons montré dans les questions précédentes que le poids du secteur étudié est très différent d'une région à l'autre et *a fortiori* d'un pays à l'autre. Afin de relativiser les effets du découplage de l'aide nous nous intéressons donc à ces différentes échelles géographiques.

Nous présentons la perception des acteurs sur la base des résultats d'entretiens et de documents officiels de prise de position qui nous ont été adressés ou qui ont été adressés à la Commission.

Le jugement de cette question est donc basé sur une projection, il présente donc toutes les limites propres à cet exercice et notamment les limites liées à la simplification du comportement des acteurs. Par ailleurs, nous nous appuyons fortement sur les résultats des questions précédentes, par conséquent toutes les limites qui portent sur ces résultats s'appliquent à la présente analyse.

### 8.2.3. Cadre d'analyse du découplage : théorie et principes de base du découplage

Il existe plusieurs définitions du découplage et elles dépendent du contexte dans lequel ce terme est utilisé. Le terme découplage revêt en effet une série de significations qui touchent à la gestion des politiques d'intervention, à la concurrence et l'encadrement du marché, à l'efficacité dans l'allocation des ressources, à la localisation de la production, à la distribution du revenu. Dans le contexte des négociations du Cycle l'Uruguay du Gatt les mesures découplées sont une "*forme de soutien au secteur agricole qui ne comporte aucun impact appréciable sur la production et sur les échanges (internationaux)*" (Swinbank, 1997, pp. 103-104). Plus précisément, le point 1 de l'annexe 2 de cet accord définit une mesure découplée comme une mesure de soutien interne, financée dans le cadre d'un programme sur fonds publics, sans transfert de la part des consommateurs et qui n'a pas pour effet d'apporter un soutien des prix au producteur.

Les aides découplées au sens de l'accord du cycle de l'Uruguay sont classées en "boîte verte" et ne sont pas soumises à la politique de discipline budgétaire. Elles doivent pour cela respecter une série de conditions qui garantissent qu'elles n'affectent pas les rentabilités et coûts marginaux des productions. Ces conditions, définies dans l'annexe de cet accord, font qu'une politique pleinement découplée ne doit pas conditionner les comportements et les choix de production et de consommation que les opérateurs effectuent sur le marché (Gohin et al, 1999). Les décisions des producteurs sont conditionnées par les opportunités offertes par le marché, et non plus par la recherche de la maximisation des aides. Le découplage des aides laisse donc le marché s'ajuster librement, tout en mettant en place un mécanisme de redistribution entre les groupes sociaux. Théoriquement, sur un marché sans distorsion, ni défaillance, cet ajustement devrait aboutir à l'allocation la plus efficace des facteurs de production (Scoppola, 2004).

Le principe fondamental qui inspire le découplage des politiques agricoles, est donc celui de rétablir une structure des incitations déterminée par la rareté des ressources, les conditions technologiques et les préférences des consommateurs. En découplant les aides, on atténue la fonction d'allocation et souvent distorsive de la PAC, alors que sa fonction distributive est maintenue et rendue plus transparente.

Le principe de notre analyse des effets du découplage sera donc, en premier lieu, d'analyser quels seront les effets du fonctionnement libre du marché dans le secteur des pêches, nectarines et poires, en prenant en compte la compréhension du fonctionnement du secteur acquise par le travail sur les thèmes précédents et une hypothèse simple de comportement des acteurs, basée sur la maximisation du profit.

Nous tenons par ailleurs compte de deux points importants dans cette analyse.

Premièrement, une des difficultés de l'analyse est que, dans la réalité, les aides découplées sont introduites en remplacement d'aides existantes et couplées. L'existence d'une aide couplée sur de longues périodes fait que l'ajustement à l'équilibre du marché se fait après un certain délai. Ce délai est fonction du capital accumulé par le passé (éventuellement sous incitation d'un mécanisme d'aide), et de sa fixité : c'est typiquement le cas des secteurs étudiés ; un certain nombre de secteurs productifs agricoles, voire industriels, ont maintenu leur performance et leur compétitivité grâce au soutien communautaire. On peut considérer que l'aide a, en partie, figé leur évolution, cependant l'existence de ces structures tant agricoles qu'industrielles conditionnera les volumes offerts pendant une durée donnée. Ces difficultés d'ajustement ont donc une importance particulière dans les secteurs tels que l'arboriculture, où des contraintes rigides à la mobilité des facteurs de production existent. Nous ferons donc une analyse critique détaillée des distorsions que le régime précédent a pu créer pour analyser plus en détail comment la transition d'un régime couplé à un régime découplé se produirait.

Deuxièmement, pour un pays donné, il existe différents outils pour différents produits, et seules certaines aides sont découplées et ce à des degrés divers. Le maintien d'instruments couplés a nécessairement des effets sur le comportement des acteurs et peut limiter l'efficacité du marché dans les autres secteurs. Cet argument, comme on le verra, peut avoir des implications importantes dans le cas des secteurs étudiés étant donné que de nombreuses cultures alternatives méridionales (oliveraie, fruits à coques) ont été découplées sous des régimes spécifiques et d'autres non (viticulture par exemple).

#### **8.2.4. Objectifs de l'OCM FL Transformés suite à l'introduction du découplage : un changement profond de logique d'intervention**

Une première réflexion d'impact de cette réforme peut être faite sur la cohérence entre les objectifs de l'OCM FL Transformés actuelle et la réforme de la PAC de 2003 en se basant essentiellement sur une analyse des textes réglementaires et les diagrammes de logiques d'impact présentés dans l'analyse réglementaire.

En reprenant les diagrammes d'impacts et des objectifs que nous avons présentés en introduction, il apparaît que deux éléments guident la logique d'intervention de l'aide couplée à la production : l'objectif initial du dispositif était de soutenir le revenu des producteurs mais cette OCM avait également un objectif plus large de soutien à la filière de transformation et de frais. L'OCM est vue comme un outil de régulation de l'ensemble du secteur : comme le fait apparaître le diagramme des objectifs présentés dans la partie 4, l'aide a pour objectif d'être un outil de soutien du revenu du producteur, mais également un outil permettant de :

- garantir l'approvisionnement régulier des transformateurs en matière première, de qualité conforme à leur besoin,
- réguler le marché du frais et de la transformation,
- améliorer la compétitivité des produits européens sur les marchés mondiaux.

On peut souligner qu'en tant qu'outil de coordination central du secteur, l'OCM inclut un nombre d'outils importants avec une articulation complexe qui vont du contrôle de l'offre aux normes de qualité et à la réglementation des échanges avec les pays tiers. Cependant, on peut identifier deux instruments clés : l'aide à la production en premier lieu qui est reliée à l'objectif de soutien des revenus, mais également de maintien d'un débouché alternatif pour les fruits frais, et donc à la fois de stabilisation du marché du frais et de maintien d'une industrie compétitive. Le second instrument clé est les OP, lié à l'objectif de structuration de l'offre et d'amélioration de la coordination dans la filière.

Les deux réformes successives de 1996 et 2000 ont déjà constitué une première rupture dans la logique de cette OCM. Ces deux réformes anticipaient d'ailleurs les réformes de l'Agenda 2000 avec notamment l'abandon de l'intervention par un prix minimum, le renforcement du rôle des OP pour rééquilibrer le processus de négociation avec l'industrie et la grande distribution, et l'effort d'orientation des produits vers la qualité, notamment sanitaire. Cependant, les objectifs de l'OCM FL Transformés montrent toujours des incohérences profondes avec les objectifs de la nouvelle PAC et les principes du découplage, définis par la réforme de 2003 comme nous le montrons dans la suite.

Le découplage est un changement profond dans la logique et dans l'organisation interne de la PAC. Les objectifs fixés à la nouvelle PAC, exprimés dans l'Agenda 2000, les Accords du Luxembourg en 2003, qui se sont traduits par le règlement 1782/2003 du Conseil, sont les suivants : garantir un revenu équitable aux producteurs ; orienter l'agriculture vers le marché, ne pas distordre les marchés et libéraliser les échanges agricoles internationaux, répondre à la demande des consommateurs en termes de prix, de qualité et de normes sanitaires, soutenir le développement rural, soutenir une agriculture durable et protéger l'environnement, rendre plus efficace et mieux contrôler la politique de soutien, respecter une discipline financière.

L'analyse des objectifs de l'OCM actuelle sous l'angle de la logique de la nouvelle PAC montre que :

- L'objectif du soutien du revenu aux producteurs est explicitement maintenu, c'est un des objectifs premiers de l'aide directe. La question qui reste entière est de savoir comment calculer le montant de l'aide directe et à quels producteurs attribuer l'aide directe.
- L'objectif de répondre aux attentes des consommateurs en termes de prix et de qualité, qui est explicitement exprimé dans le règlement 2201/96 reste valide implicitement : le mécanisme est d'une part de laisser le marché s'ajuster librement, ce qui devrait naturellement aboutir à une baisse des prix et un meilleur ajustement face aux attentes des consommateurs, d'autre part de conditionner le paiement des aides directs aux respects des normes au travers de l'instrument de la conditionnalité.
- L'objectif d'assurer l'approvisionnement régulier du marché et de stabiliser les différents débouchés des produits frais (consommation en frais et industrie) : cet objectif est implicitement maintenu, cependant, les mécanismes d'intervention sont fondamentalement différents. Le marché a la fonction centrale de réguler l'approvisionnement : le fonctionnement du marché devrait

aboutir à un approvisionnement régulier sur les débouchés rentables. Par ailleurs, l'application de mesures structurelles ou d'appui à la commercialisation (entrant dans le cadre des politiques de développement rural) est également prévue afin de compenser les défaillances éventuelles du marché. L'analyse qui suivra, basée sur les résultats de notre étude empirique, nous permettra de faire une projection par bassin de production sur la probabilité du maintien d'un secteur de production et d'un approvisionnement des industriels.

- Améliorer la compétitivité des produits européens de fruits transformés : dans le cadre du découplage, il existe un objectif implicite d'amélioration de la compétitivité mais il concerne la compétitivité au niveau du système économique dans son ensemble. Le mécanisme régulateur est le fonctionnement libre du marché qui, en dehors des marchés imparfaits, permet d'aboutir à une allocation efficiente des facteurs. Ceci modifie radicalement l'ensemble des priorités à poursuivre, à travers les mesures mises en œuvre, à l'intérieur de chaque OCM. Le marché d'un secteur, tel que les fruits et légumes, pris isolément, ne constitue plus l'objet de l'intervention et les objectifs spécifiques de l'OCM assument un rôle uniquement dans un cadre plus global et dans la mesure où ils contribuent à améliorer la compétitivité de tout le système agroalimentaire. Le maintien d'un type de production déterminé, le paiement de prix plus élevé pour un produit particulier, la garantie de l'approvisionnement d'une industrie spécifique, avec de la matière première d'origine interne ne sont plus des objectifs en tant que tels. Ces aspects peuvent mériter encore de l'attention sous certaines conditions : failles avérées du mécanisme de marché, nécessité pour le développement équilibré et durable de certains territoires, protection de l'environnement. Ils sont alors couverts par des mesures d'accompagnement telles que le soutien au développement rural et la conditionnalité. Dans le cas contraire, leur poursuite est en contradiction avec l'objectif général de restituer la compétitivité au système agroalimentaire dans son ensemble.
- Meilleure coordination de la filière au travers du rôle accru des OP : sur ce point il existe également une modification des mécanismes de coordination de la filière. L'outil stratégique, avec lequel l'UE compte poursuivre ces objectifs, est celui du découplage des aides et de la réorientation conséquente vers le marché. Cependant, dans certains domaines, des modes d'allocation alternatifs et l'émergence d'organisations sont nécessaires : il s'agit, entre autres, des domaines de la protection des intérêts communs de groupes particuliers, les agriculteurs dans le cas étudié ; des domaines de la gestion des biens communs tels que l'environnement ; des domaines où l'information est imparfaite tels que la sécurité sanitaire etc. Dans un contexte de marché libre, les OP qui fournissent des services répondant aux attentes (en terme de qualité et de coût) des producteurs devraient se maintenir. En effet, les forces du marché incitent les acteurs à se structurer pour mieux répondre à la demande, pour abaisser certains coûts, développer des programmes communs d'adaptation de l'offre à la demande. Cependant, les OP peuvent avoir des difficultés à maintenir leur fonction de ré-equilibrage des négociations entre le secteur de production et le secteur de la distribution mais aussi de la transformation (aujourd'hui extrêmement concentré) du fait des difficultés propres à l'action collective et du comportement de *free-rider* : en effet les producteurs indépendants ne supportent pas les coûts de l'action collective et peuvent indirectement bénéficier des efforts faits par le secteur organisé pour défendre les intérêts des agriculteurs.

Par ailleurs, le règlement introduit de nouveaux objectifs : soutenir le développement rural, soutenir une agriculture durable et protéger l'environnement, qui ont pour finalité d'intervenir sur les défaillances avérées du marché et d'accompagner le développement de zones possédant peu d'avantages comparatifs par rapport à d'autres politiques structurelles (les politiques de développement rural notamment).

On peut donc conclure qu'un certain nombre d'objectifs ne sont plus exprimés explicitement dans les textes étudiés, car ils ne font plus l'objet d'une intervention directe de la Commission : l'hypothèse de base est que le marché est le mécanisme régulateur le plus efficient pour atteindre ces objectifs, ils ne doivent donc plus faire l'objet d'intervention administrative. Ce changement constituerait une modification profonde du fonctionnement de l'OCM FL Transformés actuelle.

### **8.2.5. Analyse des effets du régime d'aide à la production actuelle sur les distorsions du marché et conséquences en cas de maintien de ce régime d'aide dans le contexte de la nouvelle PAC**

Nous avons jugé les résultats de l'OCM FL Transformés par rapport à ses propres objectifs dans les questions précédentes. Nous reprenons ici ces résultats mais sous l'angle de la nouvelle PAC en identifiant les éventuels effets de distorsion que le régime d'aide aurait pu créer sur le marché des poires et des pêches. Soulignons que ces effets de distorsion étaient généralement liés aux objectifs même de l'OCM, qui comme nous l'avons expliqué dans le paragraphe précédent, était conçue comme le mécanisme de régulation du secteur et donc du marché.

#### **Dans le secteur de la poire**

- Marché des produits frais de la poire Williams et Rocha:

L'analyse de la QE1 montre que le système de prix minimum aboutissait à un prix supérieur à celui du marché étant donné que le prix minimum incluait un soutien au revenu du producteur. Ce régime d'aide rendait donc le débouché de la transformation plus attractif qu'il ne l'aurait été sur un marché libre et incitait les producteurs à livrer leurs marchandises à la transformation au sirop/au naturel. De ce fait, il modifiait nécessairement l'équilibre du marché. Dans le secteur de la poire : l'aide représentait environ 50 % du prix avant 1996, ce pourcentage s'est abaissé à 37 % en moyenne sur la période 1997-2000.

La réforme de 2000 a introduit l'abandon de l'intervention directe sur le prix, ce qui a constitué un premier pas vers une moindre intervention sur l'équilibre du marché : on peut considérer que le prix contractuel qui s'est établi sur cette période est proche du prix de marché, il peut être éventuellement sous-estimé dans la mesure où les transformateurs ont éventuellement tenu compte du versement de l'aide aux producteurs dans sa fixation (cf. QE4/10). Cependant, la part de l'aide dans le prix perçu par le producteur depuis 2000 reste très significative : en Italie elle représente 29 % en moyenne sur la période 2001-2005, en Espagne près de 47 % et en France 40 %.

Par ailleurs, l'analyse de la question 1 montre que l'augmentation du prix du débouché industriel généré par l'aide couplée, a eu un effet sur l'attractivité du débouché du frais : nous avons montré dans la même question 1 que jusqu'en 1996 le prix minimum et le prix du frais avaient pu être à des niveaux relativement équivalents sur les marchés italien, français et espagnol pendant une période où les prix sur le frais ont été très faibles. De ce fait, certains producteurs de frais ont livré aux industriels la production de vergers initialement plantés pour le frais (par exemple en France et en Italie). L'équivalence entre prix du frais et prix du transformé a été modifiée à partir de 1996, date où les prix du frais ont connu une augmentation significative sur la plupart des marchés en lien à une dynamique du marché du frais de la Williams, sauf sur le marché espagnol, où la poire était très peu commercialisée en frais.

Les analyses des questions 2 et 4/10 nous ont permis de montrer que ce régime, avant et après 2000, avait eu des conséquences sur les volumes produits pour l'industrie par les producteurs agricoles en conséquence de l'effet prix et très faiblement du régime des seuils. Ceci a abouti à des livraisons relativement régulières et stables aux transformateurs bien qu'en baisse légère. L'aide a incité un certain nombre de producteurs à se tourner vers la production industrielle : en Espagne, l'ensemble des plantations de Williams a été planté à des fins industrielles, étant donné que cette poire n'est pas consommée en frais sur le marché national. On assiste dans ce pays, ces dernières années à une légère surproduction : les producteurs ont maintenu voire développé leur potentiel de production, alors que les volumes demandés par l'industrie sont aujourd'hui en baisse légère.

- **Marché des produits finis transformateurs :**

En abaissant le coût de la matière première pour un type de transformation donnée (la poire Rocha et Williams au sirop et au naturel) l'aide a également modifié l'équilibre du marché sur les produits finis de la poire transformée. L'aide a eu pour effet d'inciter les industriels à se tourner ou se spécialiser dans la production de fruits au sirop, limitant la diversification de leur production et limitant parfois une meilleure adaptation à la demande. Nous avons, en effet, montré dans la QE3, que l'aide avait pu inciter les industriels grecs (secteur de la pêche) et espagnols (secteur de la pêche mais également de la poire) à rester sur des créneaux de marché standard avec peu d'innovations en leur permettant d'être compétitifs sur ces marchés où la concurrence est en croissance ces dix dernières années. Il existe des créneaux de marché potentiels sur lesquels les industriels pourraient s'orienter, que nous explorons dans la projection à court terme des effets du processus de découplage.

- **En terme de secteur de production agricole :**

Ces modifications de l'équilibre du marché ont évidemment un impact régional sur les secteurs de production agricole. En effet, en jouant sur les prix producteurs, l'aide a contribué à modifier la rentabilité relative de la culture, point que nous avons étudié dans la QE6 et 7. Nous avons ainsi montré qu'en France, sans changement dans le mode de production, la culture de la poire Williams en Languedoc-Roussillon a une rentabilité très faible et inférieure aux autres cultures alternatives : l'aide a maintenu une culture en place très peu rentable. Sans l'aide, la culture aurait été abandonnée mais il est également probable que les modes de production auraient évolué vers une meilleure maîtrise des coûts de production (phénomène observé en Italie par exemple). En Italie, (nous n'avons eu des données que pour les trois premières années) la rentabilité de la culture était élevée et supérieure à celle des autres cultures alternatives, à la fois sous un effet prix (pendant ces trois années les prix tant du frais que du transformé ont été très élevés) et par ailleurs une meilleure maîtrise des coûts. Cependant, la dégradation du prix producteur qui a suivi 2003, indiquée dans la question 1, peut laisser supposer que la rentabilité s'est de nouveau dégradée. En Espagne, comme nous l'évoquions, un verger dédié à l'industrie s'est développé et a pris de l'ampleur.

- **Effet sur les régions de production étudiées :**

Nous avons montré aux questions 11 et 12 que le secteur de la poire restait un secteur de petite ampleur dans la plupart des bassins de production étudiés, tant en terme de SAU que d'emploi agricole et industriel. C'est particulièrement vrai en Catalogne et en Languedoc-Roussillon.

**Dans le secteur de la pêche :**

- **Marché des produits frais de la pêche :**

Pour les mêmes raisons que celles explicitées pour le secteur de la poire, le régime d'aide incitait les producteurs à livrer leurs marchandises à la transformation et de ce fait, il modifiait nécessairement l'équilibre du marché. Cependant, l'aide à la tonne étant nettement plus modeste dans le secteur de la pêche, et la distorsion du prix producteur était moins nette : l'aide représentait environ 36 % du prix avant 1996, ce pourcentage s'est abaissé à 25 % en moyenne sur la période 1997-2000. Suite à la réforme de 2000 : la part de l'aide dans le prix producteur s'est réduite, en Italie elle représente 14 % en moyenne sur la période 2001-2005, en Espagne près de 19 % et en Grèce 17 %. L'aide a donc eu un poids significatif, bien qu'en régression sur le prix producteur, sur toute la période étudiée.

Le montant de l'aide étant peu élevé dans le cas de la pêche, un différentiel net entre prix du frais et prix de la transformation a toujours été maintenu. L'aide a pu contribuer à améliorer le prix du marché du frais, en incitant les producteurs à livrer à la transformation, mais le différentiel étant important entre marché du frais et de la transformation, on peut considérer qu'elle n'a pas fondamentalement incité les producteurs spécialisés en frais à se détourner de ce marché, comme dans le cas de la poire.

Les analyses des questions 2 et 4/10 nous ont permis de montrer que le régime d'aide, en jouant sur les prix producteurs avait eu des conséquences sur les volumes produits pour l'industrie. Elle a incité un certain nombre de producteurs à se tourner vers la production industrielle et a favorisé une livraison régulière de la part de la production totale, à la transformation au sirop/au naturel. Cependant, nous avons montré que la demande des industriels est en baisse (voir QE2 et QE8/9). En conséquence, dans les pays où le secteur de production agricole et le secteur industriel sont peu intégrés (Grèce et

Espagne), on assiste actuellement à une légère surproduction de matière première. Le phénomène est plus marqué en Grèce, les producteurs espagnols ayant la possibilité de diriger certaines variétés de Pavie à destination industrielle vers le frais, alors que ce n'est pas le cas en Grèce.

- **Marché des produits finis transformateurs :**

En abaissant le coût de la matière première pour un type de transformation donné (la pêche au sirop/au naturel), l'aide a pu également distordre l'équilibre du marché sur le produit fini, en incitant les industriels à produire de la pêche au sirop et en figeant les structures de production. Nous avons en effet montré dans la QE3 que l'aide avait pu inciter les industriels grecs (secteur de la pêche) et espagnols (secteur de la pêche à Murcie) à rester sur des créneaux de marché standard, avec peu d'innovations en leur permettant d'être compétitifs sur ces marchés, malgré la concurrence croissante ces dix dernières années.

- **En terme de secteur de production agricole :**

Ces modifications de l'équilibre du marché ont évidemment un impact régional sur les secteurs de production. L'aide étant moins élevée que dans le cas de la poire, une situation où la culture s'est maintenue, alors qu'elle a une rentabilité réelle très faible, ne semble pas s'être vérifiée dans le cas de la production de pêche. Cependant, on constate qu'en Kentriki Makedonia la rentabilité de la culture de pêche se dégrade depuis 1996 avec une certaine stabilisation depuis 2000. Cette stabilisation s'est faite par une moindre utilisation de la main d'œuvre (cf. QE6) qui a, selon les entretiens, un effet négatif sur la qualité du produit (en terme de maturité du fruit à la récolte, tache verte sur le fruit et calibre du fruit). En Italie, la rentabilité de la pêche s'améliore légèrement depuis 1997 par un effet de maîtrise des consommations intermédiaires et elle est à un niveau de rentabilité (sans l'aide) intermédiaire par rapport aux autres cultures régionales.

En Grèce, la production de pêche d'industrie est un secteur important qui est très localisé dans une région : la Kentriki Makedonia. Cette région traditionnellement arboricole a vu le développement d'un secteur dédié de taille très significative. Si l'émergence du secteur en lui-même ne peut être attribuée totalement à l'existence du régime d'aide, en revanche l'importance des surfaces en verger industrie et le degré de spécialisation des agriculteurs dans cette activité, y sont probablement liés.

En Espagne, dans la région de Murcia, région traditionnellement horticole et maraîchère avec un secteur de la transformation développé, la culture a aussi pris une place significative avec l'apparition dans les années 80, de parcelles purement dédiées à l'industrie de la conserverie. Comme en Makedonia, il est clair que l'aide a contribué à cette orientation des agriculteurs. Cependant, il semble que les agriculteurs de Murcia aient entrepris une reconversion vers un verger de pêche à double fin, et dans une moindre mesure, d'autres productions telles que l'amande. Cependant, au niveau national, la production semble avoir migré vers d'autres régions, entretenant une légère surproduction (décrite au paragraphe précédent). En Italie, un secteur dédié n'est pas apparu, cependant nous avons montré dans la question 7, que l'aide avait contribué à maintenir la culture de Pavie dans un contexte d'arboriculture déclinante.

- **Effet sur les régions :**

Du fait de l'apparition de secteur lié à l'industrie dans certains bassins de production, ce secteur a pu prendre, au niveau régional, un poids non négligeable tant dans le secteur agricole régional, que le secteur industriel. Nous avons montré dans la QE11/12 que le secteur des pêches représente 13 % de l'emploi agricole (en 2004) et 4,7 % de la SAU (en 2002) en Kentriki Makedonia, et à Murcia 13 % de l'emploi agricole en 2004 et 2,3 % de la SAU régionale.

### **Le maintien de ce régime dans le contexte de la nouvelle PAC :**

Il est évident que le maintien du régime d'aide en l'état constituerait une poursuite des effets de distorsion du marché que nous venons de lister. Ce qui serait en incohérence avec la réorientation de l'ensemble de la PAC. Par ailleurs, comme nous le montrons dans la question 7, dans un contexte de mise en œuvre de la réforme du découplage, un certain nombre de cultures alternatives des régions de production (huile d'olive, céréales, tabac, betterave sucrière) sont, ou vont, entrer dans un système d'aides découplées. Dans ces régions, le maintien de l'aide couplée dans le secteur des poires et des pêches peut « fausser » les décisions des producteurs : les producteurs des secteurs découplés dont

L'activité n'était rentable que grâce au versement de l'aide couplée, peuvent alors se réorienter vers des productions bénéficiant d'un régime couplé dont la rentabilité est améliorée par le versement de l'aide. On constate ainsi que les producteurs de tabac (dont l'OCM a été réformée) dans la région de Kentriki Makedonia se sont d'ores et déjà tournés vers la culture de Pavie (malgré les coûts d'investissement initiaux) accroissant légèrement les superficies régionales et contribuant à accroître la surproduction qui apparaît récemment dans le secteur (source : entretiens). Sans que nous puissions mesurer l'importance de ce phénomène dans cette région et la probabilité qu'il apparaisse dans d'autres zones, il est évident qu'il aura lieu dans les régions où des cultures maintenues essentiellement par les aides couplées s'étaient fortement développées et où il existe peu d'alternatives. Cela semble être typiquement le cas de la région grecque étudiée, mais ce phénomène pourrait apparaître dans d'autres régions européennes qui jusqu'à présent étaient peu productrices de pêches ou de poires. De manière générale, le maintien d'un secteur couplé dans un contexte global de réorientation de la PAC semble à première vue illogique.

### **8.2.6. Projection sur les effets de la transition entre régime couplé et découplé à court terme, et l'équilibre du marché à long terme**

Comme nous l'évoquions en début de cette analyse, le fait que l'aide découplée ne soit pas introduite dans un contexte exempt de toutes interventions, mais dans le contexte où une aide couplée existe depuis près de 30 ans, doit être pris en compte.

Nous avons montré que l'aide couplée avait modifié les équilibres du marché des produits frais, du frais pour la transformation et des produits finis, ce qui avait eu des impacts parfois pervers sur la configuration actuelle du secteur de production agricole et industriel. Dans le contexte d'intervention du régime actuel, les acteurs ont réalisé des investissements qui ont une mobilité limitée ; dans le secteur agricole il s'agit essentiellement des vergers qui ont été plantés et qui vont produire pendant leur durée d'amortissement et continuer à jouer sur l'équilibre du marché (tant que le produit de ces plantations couvrira les coûts variables de production). Le verger de poire Williams est en vieillissement en Languedoc-Roussillon et en Emilia Romagna, mais il est relativement jeune en Catalogne (cf. QE7). Dans les trois principaux bassins de production, les vergers de pêcheurs sont jeunes avec près de 50 à 60 % du verger âgé de moins de 10 ans. Dans le secteur industriel, les industries ont du matériel adapté pour la transformation au sirop qui déterminera la gamme qu'elles peuvent produire à court terme, nous n'avons pas d'information sur la récence de ces équipements.

Pendant une période transitoire ces structures de production vont continuer à jouer sur l'équilibre du marché (si les coûts variables sont couverts) même dans un contexte d'aide découplée. D'autre part, étant donnée la durée pendant laquelle le régime d'aide a existé et que dans certaines régions des secteurs dédiés sont apparus et parfois se sont maintenus essentiellement grâce à l'aide, il est évident que le passage à un fonctionnement de marché libre s'accompagnera nécessairement d'effets significatifs sur les secteurs agricole et industriel (que nous décrivons ci-dessous). Ce qui soulève la question du type de mesures d'accompagnement nécessaires pour limiter les possibles effets sociaux (notamment en terme d'emplois et d'activités économiques) et en terme d'effet sur les paysages méditerranéens qui seraient nécessaires. Rappelons qu'un certain nombre d'instruments sont prévus à cet effet au travers des politiques de développement rural et de la conditionnalité.

Dans un premier temps, sur la base des résultats des questions traitées dans cette évaluation, nous allons faire des hypothèses sur la manière dont cette période transitoire pourrait se dérouler et des effets sur les filières et les régions.

En ce qui concerne le marché des produits frais : les vergers de poires et de pêches sont en production pour 10 à 20 ans. Les coûts de plantation sont relativement élevés et les producteurs agricoles sont incités à attendre l'amortissement du verger pour le renouveler ou l'arracher. Nous avons enfin montré dans la QE7 que de nombreux facteurs économiques (coûts d'arrachage, amortissement des vergers etc.) et techniques (maîtrise d'une autre technique de production) étaient également autant de facteurs qui ralentissaient la reconversion de tout verger et faisait que le secteur des cultures pérennes s'adapte au changement avec lenteur.

De manière théorique, sur cette période de transition, on peut considérer qu'en dehors des quelques pourcents des vergers qui ont aujourd'hui atteint l'âge du renouvellement, les cultures, tant de pêches que de poires, vont rester en place, le choix du producteur va s'exprimer en terme:

- d'exploitation intensive ou non du verger permettant d'accroître/diminuer les coûts de production, voire d'un abandon de l'exploitation du verger si sa rentabilité n'était maintenue que par l'aide ;
- ce choix de mode de production joue sur la qualité du produit et le volume produit,
- le choix de débouchés pour la récolte : comme nous l'avons expliqué dans l'analyse du contexte de production, la poire Williams est une poire adaptée à l'industrie mais également très appréciée sur certains marchés de frais, il en va de même de la pêche Pavie sur certains marchés (Espagne et Italie). La production d'une parcelle aujourd'hui destinée à l'industrie peut donc être demain livrée pour d'autres types de transformation industrielle (compote, jus, baby food etc.), mais également être proposée sur les marchés de frais.

En suivant le principe de la simple rationalité économique, le choix est fonction de la rémunération relative offerte par les différents débouchés. Le critère déterminant étant le rapport entre le prix du marché sur les coûts totaux nets (coûts de production, coûts de main d'œuvre extérieurs, coûts du fermage et des intérêts, amortissements).

Sur une plus longue période, il est évident que l'adaptation du secteur de production peut également se traduire en terme de renouvellement ou de non de la parcelle, ou de reconversion des parcelles en fonction de la rentabilité des cultures alternatives.

Sur la base des éléments recueillis dans cette évaluation et des hypothèses formulées ci-dessus, il est possible d'émettre des hypothèses d'adaptation du secteur à court terme. Une analyse de l'équilibre du marché qui sera atteint à l'issue de ce processus est nettement plus difficile dans la mesure où il est fonction de nombre de paramètres : évolution des filières concurrentes, capacité d'innovation et d'adaptation des industries, mobilité du capital dans le secteur industriel, et dans le secteur agricole etc. Nous ne pouvons, sur l'équilibre à long terme, qu'esquisser des hypothèses simples à partir des résultats des questions précédentes.

### Effets dans le secteur de la poire

#### Effets sur l'évolution de la demande des industriels et du secteur industriel

Nous avons démontré dans la question 8/9, que la production de poires au sirop/au naturel communautaire était en déclin léger, dans un contexte de développement du marché mondial. La production communautaire est essentiellement tournée vers le marché interne, où la demande pour ce produit recule. Par ailleurs, elle n'a pas su prendre une place significative sur le marché d'export. Etant donné que la compétitivité (en terme de niveau de prix) de la production communautaire se dégrade face aux concurrents, il est peu probable que la production communautaire soit capable de se réorienter sur ce marché d'export à court terme.

Si ces tendances observées se poursuivent, à court terme la production industrielle communautaire de poires au sirop/au naturel poursuivra la tendance de recul qu'elle connaît aujourd'hui et par conséquent elle réduira sa demande en matière première pour la production poire Williams au sirop/au naturel. La question est alors de savoir si les industriels pourront rééquilibrer leurs gammes, qui ont été orientées jusqu'à présent vers la production de fruits au sirop par le régime d'aide, et développer d'autres produits à base de Williams qui rencontreront une demande plus dynamique. L'analyse du marché actuel montre que le secteur des compotes est en très fort développement. Cependant, les compotes sont produites sur la base d'écart du tri du frais, car la matière première est payée à très bas prix. Ce n'est donc pas ce créneau qui pourra offrir une rémunération attractive pour les producteurs spécialisés pour l'industrie. La baby food ou la production plus généralement de desserts de fruits à résidus contrôlés peuvent être une perspective, le développement de la quatrième gamme (fruits frais préparés et prêts à la consommation) pourrait en être une autre. Ces nouveaux créneaux seront probablement couverts par les industriels qui ont une obligation de transformer des poires (il s'agit essentiellement des industries propriétés des OP qui peuvent avoir pris des engagements longs sur la transformation des produits destinés à la transformation de l'OP) et/ou les industriels qui ont une forte capacité d'innovation et qui ont déjà pris une orientation vers ces nouveaux marchés porteurs. On peut

donc considérer que les industriels italiens et français qui ont fait preuve jusqu'à présent d'innovations, tout comme les industries à capitaux étrangers en Espagne pourront facilement développer ces nouveaux marchés. En revanche, les industriels espagnols spécialisés dans la production de marques blanches auront probablement une difficulté à se placer rapidement sur ces créneaux. Il est donc probable que ces industriels seront contraints de réduire leur production et donc leur demande en poires fraîches. Par ailleurs dans le secteur espagnol, la tendance à la fermeture des petites unités va probablement se poursuivre. De plus, les industriels qui auront la capacité de saisir ces nouveaux marchés, auront très probablement une demande en léger déclin dans la mesure où ces créneaux de marché nouveaux sont des niches à destination de consommateurs particuliers.

#### Effets sur le secteur de la production et le prix producteur :

Depuis la réforme de 2000, le prix est fixé librement, on peut donc considérer que les tendances actuelles reflètent la réalité du prix : nous avons montré dans le secteur de la poire une baisse du prix, avec une nuance : les résultats de la QE1 montrent que moins la filière est intégrée (entre le secteur de production et le secteur industriel) et moins le secteur des OP est organisé, plus les baisses des prix sont fortes et plus l'ajustement des quantités aux besoins des industriels est mauvaise. En effet, dans les filières intégrées, les OP étant partiellement propriétaire des industries, elles influent sur la fixation du prix. En contre partie, l'industriel impose des reconversions ou des restructurations anticipant ces besoins futurs. Dans les secteurs non intégrés, de tels ajustements n'ont pas été observés.

Etant donnée la baisse anticipée des besoins de l'industrie, la tendance à la baisse du prix producteur, pourrait se poursuivre à court terme sur le débouché poire en conserve, en particulier en Espagne. La réaction des producteurs devrait être multiple :

- rechercher des débouchés plus attractifs : en Espagne les producteurs qui avaient planté de la Williams industrie ont déjà pris une orientation vers le marché du frais, ce qui peut engendrer une baisse du prix pendant une période transitoire.
- une réduction des coûts de production, probablement par un changement de mode de production, tel que nous l'avons déjà observé en Italie, afin de maintenir une certaine rentabilité de la culture. Jusqu'à présent, le secteur italien semble être parvenu à une maîtrise des coûts sans effet sur les rendements et la qualité, au moyen de technique de PFI qui permettent de réduire le recours aux intrants. Cependant, la poursuite de la baisse des coûts pourrait se traduire par les pratiques observées en Espagne qui génèrent une baisse de qualité de la matière première, phénomènes reportés par les OP elles-mêmes : en Espagne, les gains se font actuellement sur les coûts de main d'œuvre avec une simplification d'actes techniques (éclaircissage, récolte, taille), cela se traduit par des fruits d'une maturité moindre, de calibre moins homogène etc. Ce phénomène est d'autant plus à craindre que dans certains bassins de production, notamment en Espagne, les industriels ne sont pas prêts à rémunérer la qualité. En effet ces industriels, orientés jusqu'à présent sur un marché de produits standards (souvent des marchés extra-UE), cherchent essentiellement une matière première respectant les critères minimums (actuellement imposés par la législation européenne pour la production livrée dans le cadre du régime d'aide) au plus bas coût (voir QE2). Il est évident que cette stratégie n'est pas pérenne à long terme, elle aboutira nécessairement à une perte de marché de la part des industriels, mais elle peut, tout de même, être une réaction à court terme des industries qui n'ont pas la perspective d'être compétitives et qui ont de fortes difficultés à se restructurer afin de s'orienter vers d'autres créneaux de marché.
- les vergers, dont la rentabilité n'a été maintenue que grâce à l'aide, auront vocation à disparaître. Ce sera donc probablement l'évolution du verger du Languedoc Roussillon. Cependant étant donné le fort lien entre l'industrie et le secteur spécialisé, ainsi que la capacité d'innovation du groupe formé par l'OP et l'industriel qui lui est lié, on peut considérer que transitoirement l'industriel pourra valoriser la production de ce verger.

#### Effet sur la coordination dans la filière :

Il existe dans le secteur des fruits et légumes un effort d'organisation de l'offre depuis 96 au travers du régime de l'aide à la production puisque la production aidée est livrée au travers d'OP. Nous avons montré dans la question 4/10 que l'aide avait eu des effets faibles (en terme de coordination) dans les secteurs déjà bien organisés (France et Italie), en revanche, elle a contribué, tout comme les

financements des programmes opérationnels, à faire émerger des OP ou restructurer des organisations de producteurs peu efficaces. Ce processus semble en cours en Grèce et en Espagne. Par ailleurs, en France et en Italie, nous avons montré qu'un secteur intégré constitué d'OP propriétaires d'un outil de transformation domine le secteur de production de poires et de pêches pour l'industrie. Il faut noter que le degré d'intégration entre secteur agricole et secteur industriel semble contribuer à la performance du secteur industriel. Le dispositif actuel de l'aide semble renforcer l'effet de l'OCM FL dans ce domaine et stimuler l'émergence de secteurs intégrés (voir QE1 et QE4/10).

Effet sur les régions à court terme : étant donné le faible poids de ces secteurs dans les régions, les effets seront nécessairement minimes au niveau régional. (cf. QE11/12)

A plus long terme, il est évident que des reconversions agricoles et industrielles pourront se produire. La réorientation des producteurs vers le débouché du frais devrait nécessairement aboutir à une baisse du prix du frais, qui incitera une partie des producteurs à ne pas renouveler le verger, sachant que dans certaines régions le verger est déjà relativement ancien, ce qui engendrera un réajustement à la baisse des quantités et à la hausse des prix de la poire sur le marché du frais.

Dans certaines régions on peut s'attendre à un déclin du verger notamment en Languedoc-Roussillon, mais également en Espagne, bien que dans ce pays, nous n'ayons pas pu le démontrer par des données chiffrées. En Languedoc-Roussillon, les alternatives à la culture de poires sont peu évidentes dans la mesure où elles semblent se situer dans le secteur des cultures industrielles (cf. QE7) or : la reconversion d'arboriculteurs vers un secteur de cultures annuelles pose certaines questions tant en termes de compétences techniques que de maîtrise des marchés, de disponibilités des terres et des équipements nécessaires. De plus ces cultures sont très peu demandeuses de main d'œuvre, leur développement aurait donc un effet de moindre utilisation de la main d'œuvre saisonnière.

En conséquence, dans ces deux régions, des effets négatifs pourraient se produire sur l'emploi de la main d'œuvre agricole saisonnière mais également permanente si aucune opportunité d'activités alternatives n'était effectivement identifiée dans le secteur agricole. Des effets négatifs sur les paysages des régions pourraient également se produire. Ces deux types d'effets devront être pris en compte dans les définitions des politiques d'accompagnement du découplage, prévues au travers des mesures du développement rural et de la conditionnalité.

Sur le tissu industriel, la disparition des unités espagnoles se traduira également par une confortation des unités restant en place. Dans ce secteur espagnol, des effets sur l'emploi industriel devrait se faire sentir et à Murcia, région très agricole présentant un taux de chômage élevé, comme le montrent les questions 11 et 12, l'emploi de la main d'œuvre libérée du secteur industriel dans des secteurs alternatifs n'est pas garanti.

### **Dans le secteur de la pêche**

#### Evolution de la demande des industriels et du secteur industriel

Nous avons démontré dans la question 8/9, que la production de pêches au sirop européenne était en déclin léger dans un contexte de marché mondial en léger développement. La production européenne est tournée vers le marché européen et les marchés d'export, la Grèce faisant partie des principaux pays exportateurs au plan mondial. Cependant, la Communauté Européenne a perdu des parts de marché depuis 2002 à la fois sur le marché interne et sur les marchés d'export. Cette perte récente n'est pas accompagnée d'une dégradation de la compétitivité (sur le prix) de l'Europe, au contraire à partir de 2000 cette compétitivité semble s'améliorer pour atteindre des niveaux équivalents à ceux des principaux concurrents. Il semble que ce soit l'instabilité de la production européenne qui ait engendré ces pertes de marché. Par ailleurs, la consommation européenne de pêches au sirop est en recul et le marché interne se réduit, la question est donc de savoir si l'UE et en particulier la Grèce, dans un contexte de marché libre, a la capacité d'améliorer sa compétitivité et de reconquérir ces parts de marché perdues. Sur la variable que nous avons étudiée, le coût d'approvisionnement, il est peu probable que les industriels grecs puissent faire des gains de productivité. En effet, nous avons montré dans la question 6 que la baisse des prix se traduisait aujourd'hui par un maintien de la rentabilité de la culture, en contre partie d'une moindre utilisation de la main d'œuvre et du renouvellement du verger et des équipements. Ceci se traduit par une baisse de qualité de la matière première qui sera nécessairement dommageable aux produits finis et par effet de ricochet aux volumes vendus. Le

développement rapide de la production des principaux compétiteurs et la dégradation récente de la qualité de la production de Pavie grecque laisse à penser que les industries grecques devront obtenir des gains de productivité sur des postes autres que la matière première ou modifier leur stratégie, comme nous l'analysons dans la suite, pour maintenir leur place sur le marché mondial.

Comme dans le cas de la poire, on peut supposer que l'arrêt de l'aide à la production devrait inciter les industriels à diversifier leur gamme et innover vers des produits transformés de pêches qui répondraient mieux aux attentes des consommateurs. Comme dans le secteur de la poire, certains industriels auront des facilités à innover que d'autres n'auront pas (cf. QE4/10) : les industriels appartenant à des grands groupes qui ont une diversité d'infrastructure et de lignes de production peuvent plus facilement diversifier leur gamme. C'est le cas de Conserva Italia ou de Héro (implanté à Murcia) ou Cirio Del Monte (implanté en Grèce), en revanche les industriels grecs de taille moyenne ou espagnols, qui n'ont qu'une ligne destinée à la production de sirop auront plus de difficultés à s'adapter, d'autant plus que jusqu'à présent ils ont peu diversifié leurs gammes et distingué leurs produits. Dans ces conditions on peut s'attendre :

- à la poursuite de la tendance actuelle de concentration du secteur, avec une fermeture des petites unités en Espagne et en Grèce,
- à une baisse des volumes de pavie demandés par l'industrie.

#### Effet sur le secteur de la production et le prix producteur

Depuis la réforme de 2000, le prix est fixé librement, on peut donc considérer que les tendances actuelles reflètent la réalité du prix : nous avons montré que dans l'ensemble des bassins de production les prix s'étaient nettement abaissés (-15% en moyenne en Grèce et en Espagne et -10% en Italie). Dans la question 1, nous avons observé que moins la filière est intégrée et moins le secteur des OP est organisé, plus les baisses des prix ont été fortes et plus l'ajustement des quantités aux besoins des industriels mauvais (pour les mêmes raisons que celles présentées dans le secteur de la poire). Au vu de l'analyse précédente sur la demande des industriels, on peut considérer qu'à court terme les prix vont rester à ces niveaux bas, voire se dégrader. Les comportements des producteurs que nous avons observés (questions 6 et 7) vont s'accroître :

- en Grèce nous avons observé une dégradation de la rentabilité de la pêche, la réaction des producteurs a été de réduire les coûts, mais en engendrant une baisse de qualité. Cependant, en Grèce, les vergers sont spécialisés pour l'industrie, la production ne pourra pas être réorientée vers un marché de frais, elle a peu de débouché sur l'export étant donné qu'il n'est pas rentable pour les industriels distants de la zone de production grecque d'importer de la matière première fraîche, du fait des coûts de transport et de la périssabilité du produit. A court terme, le secteur de production grec risque donc d'être en surproduction par rapport à la demande des industriels, ce qui devrait se traduire par une baisse du prix.
- En Espagne, les producteurs semblent avoir anticipé la situation mieux qu'en Grèce, puisqu'à Murcia ils ont commencé à reconvertir le verger pour des variétés de Pavie appréciées sur le frais ou des variétés de pêches appréciées sur les marchés d'exports. Les livraisons à la transformation devraient donc se réduire et les volumes livrés sur le marché de frais espagnol de la Pavie s'accroître. La question est de savoir si ce marché a la capacité d'absorption de ces quantités supplémentaires sachant qu'actuellement les possibilités d'export de la pêche Pavie sont limitées étant donné que ces variétés restent peu appréciées hors des marchés italien et espagnol.
- En Italie, les producteurs ont su améliorer la rentabilité de leur verger par une meilleure maîtrise des coûts. On peut cependant douter de leur capacité à supporter des baisses de prix supplémentaires. Le secteur étant fortement intégré et l'industrie émilienne très dynamique et innovante, on peut cependant s'attendre à ce que les industries continuent de valoriser la production destinée à l'industrie sur le volume existant, notamment par les stratégies de diversification de gammes, ou de marques porteuses (voir QE4/10).

Effet sur la coordination dans la filière : le raisonnement présenté pour la poire s'applique également au cas de la pêche.

Effet sur les régions à court terme : des effets au niveau régional risquent d'être sensibles dans les zones où un secteur dédié de grande ampleur s'est développé sous l'incitation de l'aide. En Kentriki Makedonia en premier lieu : les agriculteurs n'ont pas anticipé la baisse de la demande industrielle.

Sous l'incitation du régime d'aide couplée, ils ont développé un verger qui risque d'être surdimensionné. Ils sont peu coordonnés avec les industriels, ce qui se traduit par une lenteur d'adaptation entre les structures productives et les besoins des industriels.

A Murcia, des effets devraient également se faire sentir sur le secteur agricole, mais dans une moindre mesure pour les raisons évoquées précédemment.

A plus long terme, la réorientation des producteurs vers le débouché du frais à Murcia et en Italie devrait nécessairement aboutir à une baisse du prix du frais qui incitera une partie des producteurs à ne pas renouveler les vergers les moins rentables ce qui se traduira selon les bassins par un abandon ou des reconversions de certains vergers. De ce fait les quantités mises en marché diminuant, le prix sur le marché du frais de la pêche devrait s'améliorer. Cependant les vergers de pêcheurs étant récents, les niveaux de production resteront relativement élevés pendant les années à venir (si les coûts variables sont couverts). Une baisse de prix relativement durable pourrait donc avoir lieu sur le marché du frais de pavois espagnole et italienne étant donné qu'il existe peu de débouchés alternatifs notamment à l'export.

Les effets les plus nets devraient se produire :

- Dans la région de Kentriki Makedonia où la réorientation vers le frais n'est pas possible, il est évident que la surface du verger va s'ajuster à la baisse. La reconversion des terres agricoles vers d'autres cultures pourra s'avérer difficile notamment dans les zones productrices de moyenne montagne qui ont des potentiels productifs moindres que dans les plaines. Cette évolution aura avant tout des effets sur l'emploi de la main d'œuvre saisonnière, mais elle pourrait avoir des conséquences sur la main d'œuvre permanente notamment dans les zones de moyennes montagnes disposant de moins d'alternatives agricoles. L'emploi de la main d'œuvre agricole libérée, si les alternatives s'avéraient effectivement limitées, risque également d'être problématique dans cette zone qui subit un taux de chômage important et un exode rural fort. La réduction du secteur industriel pose aussi la question de l'évolution de l'emploi industriel dans la région.
- A Murcia, le dynamisme agricole de la région semble permettre d'identifier des alternatives à cette production, notamment dans le secteur de l'amande par exemple. La reconversion a déjà été anticipée et pourrait donc se passer sans les difficultés qui semblent se profiler en Grèce. On peut cependant craindre un effet négatif de la disparition partielle du tissu industriel sur l'emploi dans la région. Cette région est en effet très agricole, avec un taux de chômage élevé, comme le montrent les questions 11-12.

### **8.2.7. Analyse de la redistribution**

La seconde question soulevée par la réforme est celle de la distribution de l'aide. Comme nous l'évoquions précédemment, il existe actuellement différentes modalités de calcul de l'aide directe découplée dont le choix est laissé au EM.

Sur cette thématique, le choix méthodologique était d'étudier le principe du calcul du montant d'aide sur la base de la référence historique par exploitation. L'application de ce principe pose un certain nombre de questions, qui sont clairement illustrées par le tableau suivant. Dans ce tableau nous présentons un calcul de l'aide à la production rapportée à l'hectare et non plus au kilo de matière première telle qu'elle est définie. Toute la question de la répartition est la question du secteur bénéficiaire. A titre illustratif, nous avons calculé dans un cas l'aide à l'hectare de pêches ou de poires destinées à l'industrie, c'est-à-dire l'aide rapportée aux hectares de vergers qui aujourd'hui bénéficient de l'aide couplée. Dans l'autre cas, nous avons calculé l'aide à l'hectare sur l'ensemble du secteur de production de la pêche ou de la poire (incluant tout autant les vergers en production pour le frais et l'industrie), sachant que le mécanisme de l'aide à la transformation avait pour vocation de soutenir l'ensemble du secteur tant les producteurs de frais et que de fruits pour l'industrie.

Pour faire ces calculs nous avons rapporté les budgets d'aides des EM aux surfaces totales de pêches ou de poires cultivées qui ont été présentées dans la question 7, et à la surface de poires ou de pêches cultivées pour l'industrie. Les surfaces de poires industries et de pêches industries sont estimées (nous n'avons pas obtenu de données sur ce point cf. QE7). L'estimation a été faite en fonction des quantités livrées dans le cadre du régime d'aide et des rendements moyens. Lorsque les données étaient disponibles, nous avons utilisé les rendements présentés dans la question 6 (source Rica, Chambre

d'Agriculture), dans le cas espagnol nous avons du nous contenter des rendements déclarés par les producteurs dans les enquêtes et les entretiens.

Les chiffres de ce tableau montrent que : le calcul sur l'ensemble du secteur aboutit à un montant d'aide à l'hectare nettement plus faible que le second cas. Plus le secteur industriel est faible par rapport au secteur du frais plus le montant à l'échelle de l'ensemble du secteur est faible. Un calcul sur le secteur industriel aboutit à des montants d'aide à l'hectare significatif (entre 2000 et 4000 €/ha pour la poire et 600 et 1000 €/ha pour la pêche), cependant dans ce second scénario seul un groupe particulier de producteurs de pêches bénéficie de l'aide. Ce calcul simple illustre clairement la difficulté de la question de la répartition des aides qui devra être traitée par les EM.

**Tableau 80 : Montant de l'aide (en euros à l'hectare) rapportée aux superficies totales de poires / de pêche ou aux superficies industrielles**

POIRE	Ensemble du secteur				Secteur poire industrie				
	Campagne	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004
France		167	236	166	155	2 620	4 506	4 126	4 570
Espagne		79	190	170	189	2 325	3 542	2 730	3 323
Italie		137	153	221	138	2 268	2 984	3 452	2 809

PÊCHE	Ensemble du secteur				Secteur pêche industrie			
	Campagne	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Grèce		327	369	258	61	1040	873	434
Espagne		81	84	125	129	981	900	978
Italie		18	15	15	15	947	878	607

La forte baisse du montant à l'hectare de la Grèce en 2003/2004 correspond à l'accident de production de cette campagne  
 Source : DG-Agri budget et C2, estimations rendements Agrosynergie à partir de données EM

### 8.2.8. Analyse de la perception des acteurs dans les pays d'étude de cas

Tant dans le secteur de la poire que dans le secteur de la pêche, le point de vue des organisations de producteurs est largement négatif. Les organisations de producteurs expriment plusieurs craintes envers la façon dont la redistribution de l'aide va se faire notamment entre producteurs de frais et producteurs pour l'industrie, et l'avenir du soutien à long terme. Par ailleurs, elles soulignent la lourdeur du changement d'intervention que constitue le découplage : elles considèrent que le passage du soutien à une filière au soutien au revenu du producteur, aura des conséquences négatives sur la filière agroindustrielle. En ce sens, elles évoquent d'une part des conséquences sur la fragilisation de la politique du regroupement de l'offre. D'autre part, elles considèrent que le réajustement à une situation réelle du marché se traduira par une accélération de la réduction de la taille de la filière agroindustrielle tant sur le secteur de production agricole que sur le secteur industriel. Enfin les OP soulignent la spécificité des cultures pérennes qui du fait des investissements réalisés sur les vergers, ralentissent la capacité de réaction des producteurs à des changements brutaux, notamment des changements de politique agricole. Elles insistent donc sur l'importance de prendre en compte les spécificités du secteur des cultures pérennes et l'importance des mesures d'accompagnement. Par ailleurs, elles évoquent le risque de déstabilisation du marché du frais du fait de la réorientation des producteurs du secteur industrie vers le frais. Une minorité d'OP, notamment en Espagne et en Italie, sont plus confiantes ayant déjà anticipé leur réorientation. Enfin, il faut noter que les OP grecques sont très peu informées du processus de réforme en cours, et très peu informées sur le contenu concret du découplage.

Les industriels ont une position plus hétérogène : les industriels italiens, espagnols et français ont exprimé une opposition au découplage qui s'explique facilement puisque comme nous l'avons démontré, la filière était nettement soutenue par l'aide et devra donc trouver sa compétitivité soit au travers de gains de productivité, soit d'innovations. Certains industriels grecs, au contraire, estiment ce changement comme positif dans la mesure où les producteurs obtiendront un soutien au revenu, que les OP, qu'ils considèrent comme peu bénéfiques dans le système, n'auront plus le rôle d'intermédiaire imposé par le régime d'aide. Ils espèrent pouvoir maintenir des coûts d'approvisionnement bas et négocier des accords commerciaux d'exportations plus avantageux en n'étant plus indexés comme un secteur subventionnés indirectement.

Il est évident que ces positions reflètent la crainte des producteurs agricoles et des industriels de voir se modifier un cadre réglementaire dans lequel ils ont travaillé pendant près de 30 ans et qui les a incité à réaliser des investissements dont la mobilité peut être limitée.

### 8.2.9. Effet du découplage sur les coûts de gestion du dispositif

En terme de coûts de gestion, le découplage a pour principe d'abaisser les coûts de gestion par la mise en place d'une aide unique et en parallèle un système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) (reg CE 1782.2003) qui a été à ce jour mis en place dans tous les Etats membres concernés. Le principe est que l'exploitant ne fasse qu'une seule demande, annuellement, en remplacement des différentes demandes qu'il faisait auparavant.

Du point de vue des opérateurs, la gestion du dispositif d'aide actuelle est relativement lourde pour les opérateurs (voir résultats QE16), elle serait donc fortement simplifiée pour les OP et les transformateurs qui ne seraient plus soumis aux obligations et aux contrôles liés à cette aide. En contrepartie, chaque producteur aurait à remplir une demande annuelle et à subir les contrôles liés au SIGC et au respect des principes de la conditionnalité. On peut considérer que ceci constituerait une nette simplification.

Le découplage permet aussi aux producteurs de ne pas avoir à payer les prestations de l'OP pour le service de gestion de l'aide. Cependant, il ressort des entretiens que les OP ne prélèvent pas de frais spécifiques pour la gestion de l'aide. L'aide est donc entièrement reversée aux producteurs, ces derniers doivent en revanche payer des frais globaux de l'ensemble des services de l'OP.

Pour les institutions en charge de la gestion pour le compte des Etats Membres la simplification serait encore plus importante, dans la mesure où la mise en place des DPU les déchargerait de toutes les procédures de contrôle au niveau des OP et des transformateurs. Elle les déchargerait du traitement d'une demande propre à l'aide à la transformation s'ajoutant à celle faite pour les aides directes.

### 8.2.10. Jugement évaluatif

Cette question porte sur les effets de l'abandon du système d'aide à la production et de l'introduction d'un système alternatif de soutien au revenu. Nous avons particulièrement étudié l'introduction d'une aide découplée. Cette question est relativement complexe dans la mesure où elle relève d'une analyse ex-ante de l'effet d'une réforme. Dans le cadre de cette évaluation ex-post, elle est donc traitée au travers de l'analyse des résultats passés du régime d'aide, sous l'angle de leur cohérence et de leur efficacité dans le contexte de la nouvelle PAC. Par ailleurs, sur la base de ces résultats, nous faisons une projection très simple sur les effets du passage au régime découplé. Cette projection comporte d'importantes limites car elle est basée sur des hypothèses simples de comportement des acteurs et elle comporte toutes les limites s'appliquant aux résultats des questions d'évaluation précédentes.

En tenant compte de ces limites, les conclusions suivantes peuvent être émises :

Plusieurs raisons justifient, *a priori*, la nécessité du découplage :

- tout d'abord une mise en cohérence des mesures pêches et poires de l'OCM FL Transformés avec la réforme générale de la PAC de 2003 : il est évident que le maintien du régime d'aide en l'état constituerait une poursuite des effets distorsifs face au marché, ce qui serait en incohérence avec la réorientation de l'ensemble de la PAC ;
- par ailleurs, la mise en œuvre du découplage dans le secteur des pêches, nectarines et des poires aboutira nécessairement à un gain d'efficacité économique dans ce secteur : dans la mesure où il consistera à réguler le secteur par le marché, à limiter les effets distorsifs évoqués ci-dessus, il engendrera nécessairement une disparition des secteurs les moins compétitifs au profit des secteurs les plus efficaces, ce qui nécessite de toute évidence l'application des mesures d'accompagnement (au travers de la conditionnalité et des politiques de développement rural) pour limiter les effets transitoires en terme de reconversion agricole, de perte d'emplois industriels, de modification des paysages.

L'analyse des résultats des questions d'évaluation sur le secteur montre que dans l'ensemble des pays producteurs, l'existence du régime d'aide introduit dès 1978 a influencé les choix de production et d'investissement tant des opérateurs agricoles qu'industriels. De plus le régime d'aide a, parfois, engendré des comportements des acteurs qui n'étaient pas dictés par la recherche de la rentabilité économique mais par la maximisation de l'aide. Ainsi, sur la durée de l'intervention, des secteurs de production agricole et de secteurs industriels spécialisés dans la production de fruits au sirop sont

apparus à des échelles diverses et des degrés de spécialisation divers selon les bassins. De manière simpliste, on peut considérer qu'en France et en Italie, sous la pression de la compétition espagnole, grecque et des pays tiers, les producteurs agricoles et les industriels ont été poussés à la diversification et à des stratégies innovantes agricoles et respectivement industrielles. En revanche, en Espagne et en Grèce des secteurs de grande ampleur et peu diversifiés dédiés à la transformation au sirop sont apparus.

Une projection simple sur la transition entre aide couplée et aide découplée permet de montrer que dans un contexte où la compétition est grandissante, les industries de transformation de l'UE auraient des difficultés à maintenir leur compétitivité. D'autre part la demande sur le marché interne (marché privilégié de la poire et important pour la pêche) est en baisse (résultats des questions 8/9 et 3). Il paraît probable que l'avenir de ces filières agroindustrielles passerait par une réduction des structures de production agricole, une plus forte concentration du secteur industriel. Au niveau du secteur de agricole, certains vergers peu rentables seraient abandonnés ou reconvertis. Au niveau du secteur de la transformation, les industries peu compétitives seraient vouées à disparaître. Celles qui se maintiendraient auraient un effort d'innovation et éventuellement de reconversion à faire vers des produits plus demandés et rentables.

Cependant, cet équilibre sera atteint après une période transitoire, pendant laquelle les structures de production agricoles et industrielles existantes vont influencer l'équilibre de marché, si la rentabilité de ces investissements restent acquises sans l'aide. Au cours de cette période transitoire, des baisses de prix sur le marché du frais (pêches et poires) sont attendues. Ces baisses devront être transitoires et être rééquilibrées suite à l'ajustement des structures de production.

La transition entre aide couplée et aide découplée, en jouant sur filières agroindustrielles aura des effets en termes d'emplois, d'activités économiques et de protection des paysages méditerranéens lorsque des systèmes productifs très spécialisés sont apparus. A l'échelle régionale, ces effets pourraient prendre un poids significatif dans les régions les plus spécialisées (Kentriki Makedonia et Murcia) qui sont également les plus agricoles et les moins dynamiques économiquement (résultats questions 11 et 12). Les mesures d'accompagnement intégrées au découplage devront donc être définies et mises en œuvre afin de les compenser.

En terme de redistribution de l'aide, plusieurs questions nécessiteront un choix par les EM, dont la plus lourde sera la question du partage de l'aide entre les producteurs de frais et les producteurs spécialisés pour l'industrie. Cette question relevant de notion d'équité elle reste donc au libre arbitre des Etats membres.

### **8.3. QE16 : DANS QUELLE MESURE LES OUTILS EXISTANTS PERMETTENT LA GESTION EFFICIENTE DU SECTEUR ?**

**Les aspects suivants devraient être particulièrement analysés :**

- . coûts de gestion pour les différents acteurs : producteurs, organisations de producteurs, transformateurs, administrations nationales et régionales,**
- . risque de fraude et équilibre entre la nécessité du contrôle et des coûts administratifs correspondants.**

Cette question est plus directement orientée sur le sujet de la gestion du système au sens strict et son efficacité. Il s'agit d'analyser les coûts de gestion du dispositif supportés par les différents acteurs. Ces coûts doivent être rapportés aux résultats analysés par les questions évaluatives précédentes.

La question 16 comporte deux aspects :

Un premier aspect invite à exprimer un jugement sur l'efficacité du système de gestion des mesures pêches et poires transformées aux différents niveaux d'acteurs : producteurs, OP, transformateurs, administrations publiques. Le dispositif repose en effet sur une série de procédures qui génère des coûts de gestion pour les acteurs.

Pour répondre à ce premier aspect de la question 16, il nous semble pertinent d'étudier le fonctionnement actuel du dispositif, celui défini par les derniers règlements. Par ailleurs, étant donné qu'une évaluation de l'OCM FL portera spécifiquement sur le régime avec les pays tiers et le système de restitution, nous nous concentrerons, dans l'évaluation présente, sur l'étude de la gestion des dispositifs suivants : aide à la transformation, normes et qualité, seuils de transformation. L'analyse sera effectuée au niveau des différents acteurs en évaluant le temps passé et donc les coûts induits pour gérer le dispositif. Nous avons effectué une comparaison avec les coûts de gestion induits par d'autres mesures de l'OCM fruits et légumes transformés notamment l'aide aux agrumes transformés (règlement du Conseil n°2202/96).

Un second aspect porte plus précisément sur l'évaluation de l'efficacité du système de contrôle et les risques de fraudes. Les mesures étudiées de l'OCM FL transformés sont liées à un système de contrôle lourd incluant des contrôles au niveau des producteurs, de leurs parcelles, des OP et des transformateurs. Ces contrôles portent tant sur les volumes et la qualité des produits, que sur les documents administratifs des différents acteurs. Ils sont détaillés dans le règlement (CE) 1535/03. Le règlement du Conseil 2699/2000 a complexifié les procédures de contrôle dans la mesure où il a introduit un nouvel opérateur : les organisations de producteurs. La QE16 demande d'analyser en quoi ce dispositif est coûteux et s'il est efficace pour contrôler les fraudes.

Cependant, l'étude des fraudes est un exercice très difficile dans le cadre d'une évaluation. Nous n'avons donc pas traité cet aspect directement car nous n'avons pas assez d'éléments sur le sujet. Par ailleurs, l'évaluation de la complexité administrative des mesures est un travail très lourd, qui est actuellement en cours de réalisation pour l'ensemble de la PAC. Dans ces conditions, et surtout faute d'éléments recueillis suffisants, nous n'avons traité cet aspect que partiellement.

#### **8.3.1. Critères de jugement et indicateurs correspondants**

La méthode d'évaluation se base sur les critères de jugement et les indicateurs suivants

1. La gestion du régime d'aide pour chaque acteur (producteurs, organisations de producteurs, transformateurs, administrations communautaire, nationale et régionale) est (ou non) complexe.

- a- Complexité du dispositif selon les textes
- b- Avis des opérateurs sur la complexité

2. Les coûts de gestion du régime d'aide sont (ou non) élevés et sont (ou non) justifiés par rapport aux montants de l'aide distribuée.

- a- Nombre d'équivalent temps plein (ETP) consacré à la gestion et au contrôle de l'aide depuis la demande jusqu'au versement de l'aide
- b- Rapport du coût de la gestion de l'aide au montant de l'aide
- c- Coût de la gestion de l'aide par tonne livrée et par producteur membre des OP
- d- Comparaison des coûts de gestion de l'aide pour les pêches et poires et pour les agrumes et/ou les tomates transformés

### 8.3.2. Sources des données, méthode et limites

Les données nécessaires à la réponse à cette question ont été obtenues principalement à partir d'enquêtes adressées :

- à toutes les OP ayant recours au dispositif d'aide,
- à tous les transformateurs signant des contrats avec les OP ayant recours au dispositif d'aide,
- à tous les organismes de gestion et de contrôle de la mise en œuvre des aides, dans les états membres et régions des pays concernés.

Ces questionnaires ont été homogénéisés pour les 3 évaluations menées en même temps sur les aides à la transformation (des agrumes, des tomates et des pêches et poires) afin d'obtenir des données comparables.

Les retours d'enquêtes ont été très limités malgré les sollicitations des évaluateurs. De plus, les questionnaires qui nous ont été retournés ne comportaient, le plus souvent, pas de réponse aux questions quantitatives relatives à ce sujet. Par ailleurs, des organismes importants qui contrôlent une part très significative des aides à la transformation pour les trois produits étudiés ne nous ont pas complètement répondu. Il ne nous est donc pas possible de faire une analyse quantitative des coûts de gestion. Notre approche est donc strictement qualitative et très limitée.

### 8.3.3. Le système de gestion et de contrôle du régime d'aide

#### 8.3.3.1 Description des procédures

Le fonctionnement actuel du régime d'aide à la transformation des poires et des pêches est défini par le règlement de la Commission n°1535/2003 portant les modalités d'application du règlement du Conseil n°2201/96 du Conseil en ce qui concerne le régime d'aide dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes, et ses modifications.

Dans les chapitres précédents, nous avons évoqué les principaux éléments constitutifs du régime d'aide, tels que l'existence des contrats liant les OP et les industries agréées. Il s'agit maintenant d'analyser les procédures de gestion du système listées ci-après :

- a. la reconnaissance des OP (faite pour 2200/96) par les EM ;
- b. l'agrément des transformateurs par les EM selon les conditions d'agrément définies par chaque EM ;
- c. l'établissement de contrats écrits entre OP et transformateurs ou d'engagement entre producteurs et OP, et d'avenants qui sont visés par les EM ;
- d. l'établissement de certificats de livraisons par les transformateurs et les OP ;
- e. l'information des EM par les OP des dates de livraisons ;
- f. l'établissement d'accords en producteurs individuels ou OP non reconnues et OP reconnues ;
- g. une demande d'aide par les OP aux EM par campagne avant une date limite ;
- h. un système de reversement de l'aide par les OP aux exploitants ;
- i. les exigences de rapportage aux EM pour les OP, notamment les informations suivantes : les producteurs couverts par les contrats, les références et superficies des parcelles de matière première, l'estimation de la récolte totale, la quantité destinée à la transformation, les dates et les lieux de livraisons des produits. Ces exigences de rapportage exigent la mise en place d'un système de suivi des producteurs par les OP ;
- j. l'exigence de tenue de registres par les OP concernant notamment les lots livrés à la transformation ;
- k. les exigences de rapportage aux EM pour les transformateurs sur la composition des mélanges de fruits ou de sauces qu'ils souhaitent fabriquer, les quantités de matière première (aidée) transformée en produits finis, les quantités de produits finis obtenus à partir de ces matières premières, les quantités de produits en stock à la fin de la campagne précédente ;
- l. l'exigence de tenue de registre pour les transformateurs ;
- m. le calcul par l'UE des seuils de transformation et détermination des dates de campagne de commercialisation, des périodes de livraison, des périodes de signatures des contrats de livraison et des montants d'aide par pays ;
- n. toutes les procédures liées au régime avec les pays tiers, délivrance des certificats etc.

Les communications des opérateurs et les contrôles servent aussi, en principe, à alimenter le flux d'informations État Membre-Commission européenne. L'article 29 du règlement 1535/2003 liste les informations que les EM doivent notifier ainsi que les délais de notification. Ces informations concernent les volumes (quantité de tomates faisant l'objet des contrats, matière première aidée, transformée, quantité produits finis, stocks...), les superficies, les rendements. La norme demande aussi la transmission d'un rapport sur le bilan des contrôles effectués.

Il est très important de signaler ici, que malgré ce dispositif d'enregistrement, de rapportage et de contrôle, les données de base nécessaires à la présente évaluation ont été difficiles à rassembler ; elles étaient souvent incomplètes, parfois discordantes avec les informations recueillies directement auprès des Etats membres, et parfois aberrantes. Nous rappelons ci-dessous les éléments que les Etats membres doivent communiquer à la Commission européenne selon le règlement de la Commission 1535/2003.

*Au plus tard le 15 avril pour les pêches [...] au plus tard le 15 mai pour les poires, chaque État membre notifie les données suivantes à la Commission :*

- la quantité de matière première aidée, y compris la quantité de matière première ayant été transformée dans un autre État membre ;
- la quantité de pêches et de poires au sirop/naturel (y compris les pêches/poires au sirop/naturel destinées aux mélanges de fruits) et de mélanges de fruits (produits finis), ventilée en quantités couvertes par des contrats et hors contrats ;
- la quantité de matière première ayant servi à la fabrication de pêches et de poires au sirop/naturel (y compris les pêches/poires au sirop/naturel destinées aux mélanges de fruits) et de mélanges de fruits ;
- la quantité de pêches et de poires au sirop/naturel (y compris les pêches/poires au sirop/naturel destinées aux mélanges de fruits), et de mélanges de fruits en stock à la fin de la campagne précédente;
- la quantité totale fabriquée des mélanges de fruits, ventilée en fonction des pêches et des poires au sirop/naturel utilisées dans leur fabrication.

*Par ailleurs, le texte dit que au plus tard le 30 septembre, chaque État membre notifie à la Commission un rapport sur le bilan des contrôles effectués durant la campagne précédente, précisant le nombre de contrôles et les résultats ventilés par catégories de constatations.*

*Enfin, selon le règlement, les États membres doivent adopter les dispositions nécessaires pour assurer que toutes les données contenues dans les notifications et les rapports adressés à la Commission et visés aux paragraphes 1 à 4 sont corrects, complets et définitifs et ont été dûment vérifiés par les autorités compétentes avant leur communication à la Commission.*

### **8.3.3.2 La complexité de la gestion du régime d'aide selon les opérateurs**

La mise en œuvre du règlement 1535/2003 s'appuie donc sur une série d'opérations administratives et techniques pour tous les opérateurs de la filière sauf les producteurs qui sont représentés par les OP.

Dans les enquêtes auprès des OP, nous avons posé un certain nombre de questions sur la complexité du dispositif. Les résultats montrent que :

- . 89,89 % des OP pensent que la procédure de demande d'aide pour la transformation n'est pas trop complexe, 78,78 % des OP estiment que les obligations contractuelles entre OP et transformateur ne sont pas trop complexes ;
- . 70 % des OP questionnées pensent que la liste des informations à transmettre aux autorités compétentes ainsi que les procédures de contrôle auxquelles elles sont soumises sont trop complexes ;
- . 70°% des OP estiment par ailleurs que la gestion du dispositif d'aide est coûteuse voire très coûteuse.

Ainsi, la contractualisation pose peu de problème aux OP répondantes, ce qui est généralement confirmé par les entretiens réalisés auprès d'OP, de transformateurs et d'institutions. En revanche toute la partie relative au rapportage est jugée complexe, lourde et onéreuse. Trop peu d'industriels ont répondu à nos enquêtes pour présenter leur avis. Il est important de souligner que les résultats obtenus, basés sur la seule réponse des opérateurs, peuvent être biaisés puisque les OP et les transformateurs sont directement impliqués dans la gestion du dispositif d'aide.

Globalement, les résultats des entretiens indiquent que la complexité de la gestion du dispositif d'aide à la transformation des pêches et des poires peut apparaître comme un problème dans certains cas, en France et en Italie (source : transformateurs et institutions), en particulier pour les structures – OP et

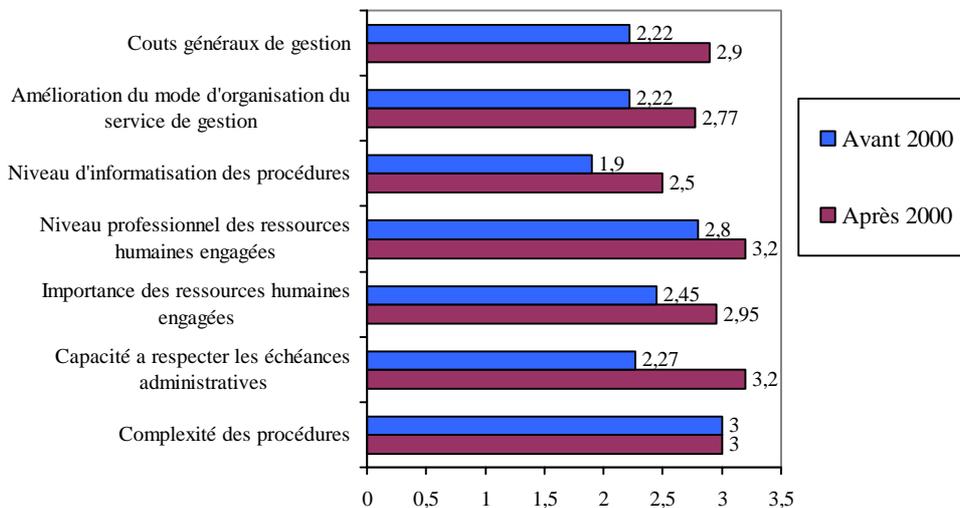
transformateurs – qui commercialisent ou fabriquent de petits volumes ; le mécanisme de gestion de l'aide est surdimensionné pour ces petites structures. En Languedoc-Roussillon, plusieurs exemples de sorties de dispositif de transformateurs et d'OP à cause de la lourdeur des procédures ont été donnés lors des entretiens. En Italie, les OP rencontrées souhaitent aussi une simplification et une accélération des procédures de gestion de l'aide.

D'après les entretiens menés en Grèce et en Espagne auprès des transformateurs et de certaines institutions (DAD des préfectures en Grèce), la réforme de 2000 a simplifié le régime d'aide. A l'opposé, en Languedoc-Roussillon l'avis général des opérateurs est que la réforme de 2000 n'a pas allégé les obligations administratives et de contrôle pour les transformateurs et a même provoqué des sorties du régime d'aide.

Pour approfondir la perception des opérateurs sur l'impact de la réforme de 2000 sur la complexité du dispositif, nous avons questionné les organismes de contrôle. Leurs réponses, bien que limitées en nombre, sont reportées dans la Figure 153. Ainsi, selon les organismes de contrôle répondants :

- . la complexité des procédures est élevée mais n'a pas été sensiblement modifiée par la réforme de 2000,
- . la capacité de ces organismes à respecter les échéances est bonne et s'est améliorée après la réforme, au même titre que les modes d'organisation et de gestion,
- . les ressources humaines engagées dans la gestion et le contrôle ont augmenté après la réforme et leur niveau professionnel s'est accru,
- . le niveau d'informatisation s'est amélioré mais reste bas,
- . le recours aux services extérieurs est peu développé, mais s'est accru après la réforme,
- . les coûts généraux de gestion jugés plutôt faibles avant la réforme, sont très majoritairement qualifiés de forts après celle-ci.

**Figure 153 : Avis des organismes administratifs et de contrôle sur la complexité du dispositif d'aide, avant et après la réforme de 2000: moyenne dans une échelle de 1 (très faible) à 4 (très fort)**



Source : Enquête Agrosynergie, 2006

Remarque : Les valeurs représentent la moyenne pondérée des réponses, en attribuant les valeurs: 1 à la réponse très faible, 2 à faible, 3 à fort et 4 à très fort.

Il ressort de ces réponses que la réforme 2000 a permis une amélioration de la qualité de la gestion du dispositif en matière d'informatisation, de ressources humaines, de respect des délais, d'organisation des services mais au prix d'une augmentation des coûts. Cependant, de même que les OP et les transformateurs, les organismes de contrôle sont directement impliqués dans la gestion du dispositif d'aide, leurs réponses sont donc à considérer avec précaution.

Il est donc difficile de conclure quant à l'effet de la réforme de 2000 sur l'efficacité de la gestion du système d'aide, au vu de ces seuls éléments qualitatifs.

### 8.3.3.3 Les niveaux de coût de gestion des aides aux poires et aux pêches transformées

Nous n'avons pas eu de réponse à cette question quantitative ni de la part des OP, ni des industriels ayant retourné le questionnaire. En ce qui concerne les organismes de contrôle, auxquels nous avons demandé des informations sur les coûts de gestion de l'aide, tous n'ont pas répondu à notre enquête, et lorsqu'ils l'ont fait, ils n'ont pas fourni de données quantitatives. Nous présentons ci-après quelques exemples de réponses, étant entendu qu'il n'est pas possible avec les données en notre possession d'extrapoler ces résultats à l'ensemble de la filière.

#### Niveaux d'utilisation du personnel

Les résultats sur le nombre d'équivalents temps plein (ETP) affectés à la gestion de l'aide font apparaître des différences significatives entre les régions, les régions de Murcia et d'Aragon employant beaucoup plus de personnes que les autres pays/régions, suivies de la préfecture d'Imathia (l'une des 7 préfectures de Kentriki Makedonia) qui à elle seule emploie près de 5 ETP. Or, la région de Murcia est la plus grande bénéficiaire des aides pour les pêches transformées (près de 4 millions en 2003), avec la région d'Attiki (près de 11 millions en 2003). De plus, l'étude de cas grecque a montré qu'en réalité la principale région bénéficiaire des aides pour la pêche est la Kentriki Makedonia. En effet, la Kentriki Makedonia (et en particulier les préfectures d'Imathia et de Pella) est, avec la région de Murcia, la plus grande productrice de pêches pour la transformation en fruits au sirop (Cf. annexes analyse des filières et question 16). Cela paraît donc logique que le nombre d'ETP consacrés à la gestion de l'aide dans ces régions soit élevé.

**Tableau 81 : Exemples du nombre d'ETP consacrés à la gestion de l'aide pour les pêches et les poires depuis la demande jusqu'au versement de l'aide**

	Contrôles au niveau des OP				Contrôles au niveau des transformateurs			Autres coûts	TOTAL
	Contrôles physiques superficies	Contrôles physiques quantités livrées à la transformation	Contrôles administratifs et comptables	Total	Contrôles physiques quantités de MP livrée, Produits finis et stocks	Contrôles administratifs et comptables sur produits finis et stocks	Total		
France	0,14	0,13	0,18	0,45	0,06	0,14	0,2	1,1	1,75
Andalousie	0,17	0,07	0,22	0,46	0,1	0,15	0,25		0,71
Navarre	0,005		0,03	0,04	0,21	0,03	0,24		0,28
Aragon	3		2	5	2	2	4		9
Catalogne	0,2		0,9	1,1	0,07	0,09	0,16		1,26
La Rioja	0,09	0,03	0,13	0,25	0,08	0,08	0,16	0,23	0,64
Murcie	2		3	5	4,25	1	5,25	1,2	11,45
Extremadura	0,02	0,01	0,02	0,05	0,01	0,01	0,02	0,01	0,08
Imathia pref.	0,59	0,34	0,97	1,90	0,49	0,09	0,58	2,48	4,96

Source : enquête Agrosynergie auprès des organismes de contrôle, 2006

En revanche, nous ne pouvons pas expliquer le nombre élevé d'ETP en Aragon, ni le faible nombre en Catalogne, principale région productrice de poires Williams pour la transformation (Cf. analyse des filières). Nous avons donc poursuivi l'analyse en apportant le nombre d'ETP dédiés à la gestion des aides aux poires et aux pêches transformées aux volumes livrés à la transformation (dans le cadre du dispositif). Cette opération a atténué les écarts observés dans le Tableau 81, ce qui signifie que les nombres d'ETP affectés à la gestion de l'aide sont logiquement liés aux volumes transformés dans le cadre du régime d'aide. Malgré tout, il reste des écarts significatifs ; en particulier, la région de Murcia a un taux élevé d'ETP par millier de tonnes : cela peut être dû au fait que les industries murciennes transforment une grande partie des poires Williams produites en Catalogne ce qui induit des coûts supplémentaires de contrôle au niveau des transformateurs, cet état de fait peut aussi expliquer le faible rapport ETP/1°000t de la Catalogne. Par ailleurs, la France a un taux plus élevé que la préfecture d'Imathia, cela implique qu'elle a des coûts de gestion plus élevés, ce qui n'est pas étonnant car on compare des niveaux de gestion différents, le niveau de l'Etat membre qui intègre l'ensemble des coûts de gestion, et le niveau local qui n'intègre qu'une partie des coûts de gestion.

**Tableau 82 : Nombre d'ETP consacrés à la gestion de l'aide par rapport aux volumes de fruits livrés à la transformation dans le cadre du dispositif**

	Volumes poires	Volumes pêches	Total ETP	ETP/1 000 T
France	16617	6039	1,75	0,08
Catalogne	26466		1,26	0,05
Région de Murcie		125495	11,45	0,09
Imathia prefecture		134070	4,96	0,04

Source : Enquête Agrosynergie et Etats membres (Cf. annexe)

La comparaison des rapports entre le nombre d'ETP dédiés à la gestion de l'aide et les montants d'aide reçus en 2003 fait apparaître des différences importantes entre les régions d'Espagne (seules données disponibles). Là encore la région de Murcia est l'une des plus "consommatrices" de main d'œuvre consacrée à la gestion du dispositif, à l'opposé de la Catalogne (voir explications évoquée précédemment).

**Tableau 83 : Nombre d'ETP consacrés à la gestion de l'aide par rapport aux montants d'aide reçus en 2003**

	Aide poires	Aide pêches	Total ETP	ETP/million €
France	2515834,31	358811,51	1,75	0,61
Andalousie		225 210,35	0,71	3,15
Navarre	84 972,38	200 420,42	0,28	0,98
Aragon	1 212 504,31	700 159,91	9	4,71
Catalogne	4 338 676,86	546 657,36	1,26	0,26
La Rioja	140 754,97	294 174,83	0,64	1,47
Région de Murcie		3 988 700,17	11,45	2,87
Extremadura	114 826,89	8 614,48	0,08	0,65
Imathia prefecture	ND	ND	4,96	

Source : Enquête Agrosynergie et CE DG-Agri Budget

En Italie, ne disposant d'aucune donnée quantitative, nous nous sommes donc basés sur les entretiens. Les entretiens auprès des industriels indiquent que beaucoup d'entreprises n'emploient pas de personne à temps plein sur la gestion de l'aide, elles utilisent du personnel lié à des activités semblables, comme les contrôles à la réception de la marchandise, la contractualisation.

L'analyse des ETP montre que le niveau d'utilisation de personnel dédié à la gestion de l'aide est fonction de l'importance du dispositif dans les régions en termes de volumes aidés et de montants d'aide versés. Cependant, certains écarts régionaux sur le nombre d'ETP nous paraissent inexplicables. L'analyse a de plus une autre limite : la rémunération des ETP varie entre les Etats membres impliqués dans le système. Nous avons donc essayé d'évaluer les coûts de gestion en nous basant sur l'enquête auprès des organismes de contrôle.

#### Coûts de gestion supportés par les autorités régionales ou nationales

Seuls 3 organismes de contrôle ont fourni des données quantitatives sur les coûts de gestion de l'aide. Les résultats (Tableau 84) montrent clairement que les coûts de gestion sont plus élevés dans la région d'Imathia, qui produit de grandes quantités de pêches pour la transformation, que dans les régions de Navarre et Extremadura qui ne produisent qu'un peu de poires et de pêches dans le cadre du régime d'aide.

**Tableau 84 : Coûts totaux de gestion (ETP valorisés à un salaire moyen et autres coûts) en €**

	Contrôles OP	Contrôles transformateurs	Autres coûts	Coûts totaux
Navarre	219		3 628	3 847
Extremadura	1 495	598	299	2 392
Imathia	30 096	9 216	10 920	50 232
Imathia : coûts / volumes (€/T)	0,22	0,07	0,08	0,37

Source : Enquête Agrosynergie

Faute de données sur les volumes de pêches et de poires produits en Navarre et Extremadura dans le cadre du dispositif, nous n'avons pu calculer les coûts de gestion de l'aide à la tonne que pour Imathia. Ceux-ci s'avèrent non négligeables, à 0,37€/tonne, la majeure partie des coûts étant due aux contrôles au niveau des OP (0,22€/tonne). D'après le DAD de la préfecture d'Imathia, les coûts de gestion de l'aide aux pêches transformées sont supérieurs aux coûts de gestion de l'aide aux tomates transformées qui s'élèvent à 0,28€/tonne.

### Coûts de gestion supportés par les OP et les transformateurs

L'enquête ne nous a pas permis de connaître les coûts de gestion du dispositif supportés par les OP et éventuellement les transformateurs. Nous nous sommes donc basés sur les entretiens, avec les limites que cela implique.

En Grèce, d'après les entretiens auprès des OP, chaque OP déduit le coût estimé de la gestion de l'aide aux pêches transformées du prix payé par le transformateur. Ce calcul de la participation de la gestion de l'aide aux pêches aux coûts de fonctionnement global de l'OP est basé sur les quantités de pêches commercialisées par l'OP. Les résultats des entretiens estiment cette déduction à 0,03-0,04€/kg pour la plupart des OP soit 30 à 40€/tonne de pêches, ce qui est très élevé comparé au montant de l'aide qui est de 47,70€/tonne.

En Espagne, les frais administratifs directs de la gestion de l'aide représentent 0,01 à 0,02€/kg, soit 10 à 20€/tonne, ce qui représente autour de 40% de l'aide reçue pour les pêches et autour de 15% pour les poires. A partir de la réforme 2000, les transformateurs ont économisé les coûts liés à la demande d'aides mais ils doivent supporter des coûts indirects, car les contrôles interfèrent dans le processus productif.

En Italie, de nombreuses conserveries ne trouvent pas la gestion de l'aide trop onéreuse. Par ailleurs, pour les OP rencontrées, la gestion de l'aide pose plus un problème de temps qu'un problème de coûts, et elles dénoncent la lourdeur des procédures entre OP, industries et organisme payeur. Cet avis ressort aussi des entretiens avec les OP et transformateurs rencontrés en France.

### La comparaison des coûts de gestion des mesures d'aide à la transformation à d'autres mesures

Nous avons montré plus haut que les coûts de gestion de l'aide aux pêches et aux tomates transformées (rapportés à la tonne de produit éligible) sont comparables en Imathia, et que les coûts pour les pêches sont sensiblement supérieurs.

Les données que nous avons obtenues par les enquêtes auprès des organismes de contrôle ne nous permettent pas de poursuivre la comparaison des coûts de gestion car d'une part, les retours d'enquêtes sont très incomplets sur les temps et les coûts de gestion, et d'autre part les régions où ces données existent ne comportent pas à la fois des tomates d'industrie et/ou des agrumes et des pêches/poires (exceptée la préfecture d'Imathia).

En Espagne, dans le secteur pêche et poire presque tous les producteurs sont associés à une OP, tandis que le secteur des agrumes a un pourcentage très important de producteurs indépendants (seulement 40% de la production d'agrumes est commercialisée par les OP d'après l'analyse de la filière agrumes en Espagne). La commercialisation de la production à travers l'OP étant obligatoire pour percevoir l'aide, le secteur des agrumes requiert une série de contrôles additionnels, qui n'est pas nécessaire dans le secteur de poire et de pêche et qui est associée à un coût additionnel. D'après les entretiens réalisés pour l'évaluation agrumes, environ 10% de la production aidée provient de producteurs indépendants. Les éléments recueillis sont insuffisants pour effectuer une comparaison correcte des coûts de gestion de l'aide à la transformation pour les pêches/poires, les tomates et les agrumes.

#### 8.3.4. Jugement évaluatif

Nous rappelons que les données utilisées doivent être considérées avec précaution du fait de leur faible disponibilité des données et de leur hétérogénéité, ce qui n'a permis de répondre que partiellement à la question ; en particulier nous n'avons pas pu traiter l'aspect concernant l'efficacité des systèmes de contrôle et les fraudes.

L'examen du contenu du texte réglementaire relatif aux procédures pour la demande et le paiement des aides montre bien que le système mis en place est relativement dense et complexe. Les organismes de contrôle qui ont répondu à notre enquête confirment que la complexité des procédures est forte, notamment la partie relative au rapportage. La complexité du dispositif, et surtout sa lourdeur administrative ressort aussi des entretiens ; elle apparaît particulièrement problématique pour les petites structures de production (OP) et de transformation, et a même provoqué des sorties du régime d'aide en France d'OP et de transformateurs.

Soulignons que, malgré un dispositif si articulé, les données de base nécessaires à la présente évaluation ont été difficiles à rassembler et à utiliser (car parfois incohérentes). Les évaluateurs ne

peuvent donc constater que le système en place, jugé lourd par les opérateurs, permet difficilement d'observer le secteur et qu'il est impossible d'en avoir une image précise à travers les données découlant du suivi.

L'impact de la réforme de 2000 sur la gestion du régime d'aide est difficile à évaluer. D'après l'enquête auprès des organismes de contrôle, la réforme a eu quelques effets positifs sur la gestion du système (hausse du niveau d'informatisation, qui reste faible malgré tout, respect des échéances). Les avis des opérateurs recueillis lors des entretiens sont partagés : en Grèce et en Espagne la réforme aurait simplifié le système, ce qui n'est l'opinion des opérateurs français. Par ailleurs, les coûts généraux de gestion de l'aide jugés plutôt faibles avant la réforme par les organismes de contrôle répondants, sont majoritairement qualifiés de forts après celle-ci.

Les coûts de gestion et de contrôle du dispositif, tant pour les autorités régionales ou nationales que pour les OP et les transformateurs, ont été difficiles à appréhender. Les résultats de l'étude à ce sujet sont donc très partiels et ne prétendent pas à être représentatifs d'un secteur entier, régional ou national ; ils n'ont qu'une valeur illustrative. Les données reçues pour la préfecture d'Imathia – seules données disponibles – indiquent un coût total égal à 0,37€/tonne entre de pêche, ce qui n'est pas négligeable mais cela reste comparable avec le coût de gestion du régime des tomates transformées évalué à 0,28€/tonne en Imathia. En revanche, les coûts de gestion supportés par les OP que nous avons recueillis lors des entretiens auprès d'OP apparaissent particulièrement élevés : entre 30 et 40€/tonne de pêches en Kentriki Makedonia (pour une aide de 47,70€T de pêches), et entre 10 et 20€/tonne de pêches ou de poires en Espagne. A titre de comparaison, les coûts de gestion de l'aide aux agrumes pour les OP en Espagne ont été estimés à 4-6€/tonne (entretiens agrumes), et les coûts de gestion de l'aide aux tomates varient entre 0,09€/tonne et 4,29€/tonne.

## 9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Cette évaluation analyse les effets de la mise en œuvre des mesures des pêches, nectarines et poires transformées de l'OCM fruits et légumes, suite à l'entrée en vigueur du règlement du Conseil (CE) 2201/96. L'analyse distingue les effets de ce régime, avant l'introduction du règlement du Conseil 2699/00 de ceux qui ont été engendrés par la réforme de 2000 définie par le règlement précité.

Ce chapitre de conclusion rassemble les analyses et les jugements formulés, afin de dégager l'efficacité globale de la politique en tenant compte des impacts obtenus par rapport aux objectifs de l'OCM FL transformés et plus généralement des objectifs du Traité Rome et de la PAC (avant la réforme de 2003). Nous structurons la présentation des conclusions autour de ces objectifs :

- assurer la stabilisation du marché communautaire,
- assurer aux consommateurs des produits à des prix raisonnables,
- améliorer la compétitivité de la filière,
- assurer un revenu équitable aux producteurs,
- maintenir l'activité de production et de transformation et,
- assurer une durabilité économique et sociale dans les régions sans porter atteinte à l'environnement.

Ce chapitre exprime également un jugement global sur l'efficacité de l'OCM et sur sa durabilité dans le contexte de la réforme de la PAC de 2003, qui modifie profondément la logique d'intervention dans le secteur agricole. Enfin, nous proposons des recommandations sur la base de l'analyse de l'efficacité et de l'étude des effets attendus du découplage dans les deux secteurs étudiés.

### L'objectif de stabilisation du marché communautaire

Ce thème a été analysé au travers de la meilleure adéquation entre l'offre du secteur agricole et la demande des industriels qui a été analysée en termes de volumes, de qualité et de prix de la matière première agricole. Nous nous sommes également intéressés aux effets de l'aide sur la stabilisation du marché du frais. En effet, le régime d'aide avait pour objectif *d'assurer l'approvisionnement régulier de l'industrie* mais également de *maintenir l'équilibre adéquat des différents débouchés du frais* (considérant 2 du règlement 2201/96). Les deux marchés (frais et transformés) sont en effet liés, mais de façon différente selon le fruit et le bassin de production.

Les relations entre ces deux marchés déterminent l'effet que les réformes ont pu avoir, il est donc essentiel de les rappeler brièvement ici.

Les mesures pêches et poires n'apportent un soutien communautaire qu'à deux types de transformation : l'appertisation au sirop et l'appertisation au jus naturel de fruits. Ce type de transformation exige des fruits de qualité presque équivalente à celle du frais en termes de calibre et de maturité. Les industriels peuvent difficilement utiliser des écarts de tri du marché du frais pour ce type de fabrication, tel qu'ils le font pour la production de purée, de compote ou de jus.

A première vue, les marchés du frais et de l'appertisation sont donc deux fins possibles d'un même produit agricole. Le marché de l'appertisation aurait donc la capacité de réguler le marché du frais. Dans le cas de la poire Williams cette assertion est juste, dans la mesure où les variétés demandées par les industriels sont également commercialisables sur le marché du frais : actuellement la variété la plus couramment utilisée pour la fabrication de conserves est la poire Williams (l'une des deux variétés aidées dans le cadre de l'aide étudiée) et elle est également très appréciée sur certains marchés de frais. Ainsi un verger initialement planté pour le frais peut être orienté vers la transformation et *vice versa* avec certaines adaptations de la conduite du verger.

Dans le cas de la pêche, cette assertion n'est que partiellement juste. En effet, les variétés de pêches demandées par les industriels appartiennent surtout au groupe des Pavies (caractérisées par un noyau adhérent et une chair dure) et ces variétés sont peu appréciées sur le frais. Seules certaines d'entre-elles ont une double fin et ce uniquement sur le marché espagnol consommateur en frais de ce type de pêches et dans une moindre mesure sur le marché italien. Les parcelles de Pavies sont donc (en Grèce, en France, mais également pour certaines variétés en Espagne et en Italie) plantées uniquement à des fins industrielles. Dans ce cas, la régulation entre le marché du frais et de la transformation est donc évidemment plus limitée.

## **Prix des producteurs sur les marchés de la transformation et du frais**

Jusqu'en 2000, le prix producteur était fortement déterminé par le prix minimal établi par voie administrative par la Commission Européenne. Le prix minimal correspondait aux montants minimaux que les industriels devaient respecter pour bénéficier de l'aide à la production. Ainsi, dans l'UE les prix producteurs pour la pêche et la poire d'industrie étaient relativement stables et homogènes, lorsque le prix minimal était effectivement respecté.

La réforme de 2000 a introduit une modification profonde, avec le passage à un système de prix contractuel librement négocié entre les OP et les transformateurs. Cette réforme introduit également un changement de mode de paiement de l'aide : l'aide, qui était initialement versée aux transformateurs, est versée à partir de 2001 directement aux producteurs agricoles au travers de leurs OP. Enfin, elle modifie le mode de calcul des seuils limitant les volumes éligibles à l'aide, en répartissant le seuil communautaire au niveau national. Par ailleurs, les baisses du montant d'aide, qui étaient jusqu'en 2000 directement supportées par les industriels, sont à partir de 2000 supportées par les producteurs. Le prix producteur, à compter de 2001, est donc constitué par le prix contractuel additionné de l'aide et déduit des frais des OP. Théoriquement, une baisse d'aide devrait se traduire par une augmentation des prix contractuels si le marché n'est pas en excédent.

A partir de 2000, le prix contractuel n'inclut donc plus de soutien communautaire, il s'établit par négociation commerciale et dans certains pays par une négociation collective (en Espagne jusqu'en 2002 et en Grèce jusqu'à présent). Le niveau du prix contractuel peut, alors, être le résultat de nombreux facteurs : le rapport offre et demande, la qualité du produit, la qualité du service fourni par l'OP etc..

Sur ces deux périodes distinctes l'analyse des évolutions du prix minimal et des données obtenues sur les prix contractuels (déclarations des EM et enquêtes) a permis d'aboutir aux conclusions suivantes.

### Dans le secteur de la poire.

L'aide représente un montant significatif du prix au producteur : elle représentait environ 50% du prix avant 1996, ce pourcentage s'est abaissé à 37% en moyenne sur la période 1997-2000, il reste très significatif depuis 2000: en Italie, il vaut 29% en moyenne sur la période 2001-2005, en Espagne 47% et en France 40%.

Suite à la réforme de 1996, le prix producteur, pour la poire destinée à la transformation au sirop/au naturel, a été plutôt en amélioration jusqu'en 1999, date à laquelle, en conséquence de l'abaissement du prix minimal par la réglementation européenne, il s'est ajusté à la baisse.

L'abandon du prix minimal en 2000 a eu des effets majeurs. Les mécanismes de marché ont engendré une tendance à la baisse des prix producteurs : cependant, les réactions dans les bassins de production ont été très hétérogènes, tout en suivant cette tendance générale. En Italie, premier pays producteur de poires dans l'UE, la réforme s'est traduite par une hausse du prix au producteur pendant deux ans, plaçant les prix italiens très au-dessus des prix espagnols et français. Cette période faste a été suivie, d'un réajustement à la baisse du prix producteur jusqu'à la période actuelle. Cet effondrement est à la fois la conséquence de la baisse de l'aide (aide fixée à 161,7 €/T réduite en cas de dépassement des seuils) et d'une diminution des prix contractuels. En moyenne sur la période, en Italie, la réforme de 2000 a été favorable au producteur, avec une hausse de 13% en terme constant. Cependant ce résultat, jusqu'à présent en moyenne positif, pourrait ne pas perdurer, si la tendance à la baisse engagée depuis 2003 se confirmait ou si le prix se stabilisait. En Espagne, second pays producteur, les premières années d'application de la réforme se sont traduites par un prix contractuel inférieur au prix minimal, suivi d'une baisse très nette en 2004 (année de très forte production). Les évolutions du prix contractuel, renforcées par une baisse de l'aide pour dépassement de seuil, ont donc été défavorables aux producteurs avec une baisse d'en moyenne 25% sur la période postérieure à 2000 (par rapport à la période précédente) en terme constant. En France, les prix contractuels à la suite de la réforme ont été relativement stables en euro courant. Ils montrent un léger développement ; cependant, ramenés en termes réels, les prix au producteur ont connu une baisse de 6% sur la période postérieure à 2000 (par rapport à la période précédente). La France a également connu des abattements d'aide pour dépassement de seuils les trois premières années d'application de la réforme. Cependant, il semble que l'objectif du secteur soit de maintenir un prix producteur stable et équivalent à celui de la période

précédente. Les transformateurs ont donc joué l'ajustement par rapport aux variations des montants d'aide : en accroissant les prix contractuels lorsque l'aide baissait, et les abaissant lorsque l'aide était relevée. Actuellement les prix français et italiens sont alignés, alors que les prix espagnols sont en 2004 environ 30% inférieurs aux niveaux français et italiens.

En terme de stabilisation, il est clair que l'abandon de la fixation administrative du prix s'est traduit dans tous les pays par une plus grande variation annuelle, voire saisonnière des prix.

La diversité de réactions selon les bassins peut trouver une explication à la fois par le degré de concurrence face au débouché du frais et à la structuration de la filière qui détermine le poids des OP face aux industriels. En effet, les baisses les plus marquées ont été observées en Espagne, bassin de production où la filière est la moins intégrée et le secteur agricole est peu structuré : les producteurs ont peu de poids dans la négociation ; en réaction, ils ont parfois créé leurs propres outils industriels (mais ce phénomène reste limité). Par ailleurs, la concurrence avec le marché du frais est moindre qu'en France et en Italie, étant donné que la Williams est peu consommée sur le marché espagnol. Les producteurs doivent rechercher des marchés d'exports (essentiellement intracommunautaires), cette réaction se développe ces dernières années. En France et en Italie, les filières sont fortement intégrées, les OP sont partiellement propriétaires des principales industries. Elles semblent être capables de jouer sur la définition du prix, et ce d'autant plus que le marché du frais peut être un débouché alternatif si la production n'est pas écoulée vers l'industrie.

Théoriquement, l'aide à la production, en contribuant à rendre le débouché industriel attractif, aurait pu favoriser une certaine stabilité et un meilleur niveau de prix sur le marché frais. Néanmoins, ces effets n'ont pas pu être démontrés clairement. En effet, les prix de la Williams sur le frais sont fortement corrélés aux variations de la production. Ils ont une variabilité équivalente à celle d'une poire non aidée.

Cependant, la comparaison aux prix du frais montre qu'avant la réforme de 1996 le prix minimal et le prix du frais ont été à des niveaux équivalents (cette situation perdure actuellement sur le marché espagnol), ce qui peut avoir eu pour effet d'accroître l'attrait du débouché transformation, étant donné que les prix du transformé étaient également très stables.

#### Secteur de la pêche

L'aide à la production est nettement plus faible en terme absolu dans le secteur de la pêche que dans le secteur de la poire. De ce fait, elle représentait environ 36% du prix avant 1996, et ce pourcentage s'est abaissé à 25% en moyenne sur la période 1997-2000. Suite à la réforme de 2000, la part de l'aide dans le prix producteur s'est réduite : en Italie elle représente 14 % en moyenne sur la période 2001-2005, en Espagne près de 19 % et en Grèce 17 %. L'aide a donc eu un poids significatif, bien qu'en régression, sur le prix producteur, sur toute la période étudiée.

La réforme de 1996 s'est traduite par une légère augmentation du prix au producteur de pêches pour la transformation au sirop/au naturel en France, en Espagne et en Italie, suite aux évolutions du prix minimal. En Grèce, des effets similaires auraient dû être constatés. Pourtant, cette réforme est considérée par les opérateurs (OP et industriels) comme ayant eu un impact majeur qui n'apparaît pas nécessairement sur les courbes de prix présentées dans l'analyse : elle aurait engendré une tendance à la baisse du prix producteur et paradoxalement à l'augmentation légère des coûts d'approvisionnement. En effet, l'obligation de livrer au travers des OP a constitué un changement important. Les producteurs grecs sont le plus souvent membres de coopératives agricoles ; néanmoins, avant 2000, ils approvisionnaient les industries de la transformation en tant qu'indépendants. La réforme de 1996 s'est donc traduite par un prélèvement des OP de frais sur le prix au producteur (environ 4% du prix, auxquels s'ajoutent 3% pour abonder un fonds d'assurance). Elle s'est également traduite par une position renforcée des OP face aux industries. Par ailleurs, l'analyse présentée en question 6 sur des données Rica a permis de montrer que le prix minimum n'aurait pas été respecté par les industriels : les prix implicites du Rica étant près de 15% inférieurs à ceux du prix minimal.

La réforme de 2000 au travers de la libéralisation du prix a eu un effet net dans tous les pays. Les négociations contractuelles ou collectives et les mécanismes de marché se sont globalement traduits par une baisse du prix dans les trois principaux pays producteurs (Italie, Grèce et Espagne) en euro constant. Cette baisse reflète essentiellement l'évolution des prix contractuels, car dans le secteur de la pêche le montant d'aide à la tonne (47,7 €/T) n'a pas été réduit (il n'y a pas eu de dépassements constatés des seuils nationaux). En Italie, les producteurs ont subi une baisse de prix de 9 % en moyenne par rapport à la période précédente ; en Espagne la baisse a été plus forte atteignant - 14 % et en Grèce - 15 %. Cependant en Grèce cette baisse apparente pourrait dans la réalité correspondre à une légère hausse si l'on considère que le prix minimal n'était pas respecté avant 2000. Comme dans le secteur de la poire, on peut rapporter l'importance des baisses des prix au degré d'intégration verticale dans la filière, de degré d'organisation des producteurs agricoles et à l'existence d'un débouché alternatif.

L'analyse du lien entre le prix du frais et du transformé est une question délicate étant donné que la pêche d'industrie, la pavie, n'est consommée en frais que sur les marchés espagnols et italiens. Une comparaison aux prix de la pêche (toutes variétés confondues) montre que le niveau du prix de la pêche industrie est très nettement inférieur au cours de la pêche de frais, ceci reflète bien la segmentation entre les deux marchés. Par ailleurs, les prix de la pêche de frais suivent une dynamique liée au niveau de production et ne semblent pas sensibles aux différentes réformes. Une étude du lien entre les prix des variétés de pavie à double fins sur le marché espagnol de Murcia révèle également un écart significatif entre prix du frais et prix de l'appertisation : en moyenne le prix minimal de l'industrie et le prix contractuel additionné de l'aide sont toujours restés significativement inférieurs (au minimum de 50% inférieurs sur le marché espagnol) aux prix de la Pavie pour le frais ; en revanche, les prix industries sont nettement plus stables. On ne peut cependant pas considérer que l'aide ait pu distordre l'équilibre entre le frais et le transformé.

### **Approvisionnement des industriels en matière première**

L'aide en modifiant le niveau de prix avant 2000, modifiait les signaux de marché et rendait donc le débouché transformation plus attractif qu'il ne l'aurait été sur un marché libre, et elle incitait les producteurs à livrer leurs marchandises à la transformation au sirop/au naturel. La réforme de 2000 a introduit l'abandon de l'intervention directe sur le prix, ce qui a constitué un premier pas vers une moindre intervention sur l'équilibre du marché : on peut considérer que le prix contractuel qui s'est établi sur cette période est proche du prix de marché, il peut être sous-estimé dans la mesure où les transformateurs ont éventuellement tenu compte du versement de l'aide aux producteurs dans sa fixation (cf. QE4/10). Cependant, au travers du versement aux producteurs de l'aide liée à la quantité produite, la rentabilité relative de la culture est améliorée.

Au deux périodes étudiées, le régime d'aide a nécessairement contribué à jouer sur l'approvisionnement des industriels et à modifier l'équilibre du marché. Pour l'analyser nous sommes intéressés à l'équilibre sur le marché du frais destiné à l'appertisation. Des données exhaustives sur les volumes n'existent que sur les volumes transformés dans le cadre du régime d'aide. Cependant, les volumes transformés hors aides sont faibles selon les quelques données chiffrées existantes et l'avis des opérateurs. Ils sont donc négligés.

#### Dans le cas de la poire,

En terme de volume d'approvisionnement des industriels : La production communautaire de poires pour la production de poires en conserve est d'en moyenne 120 000 T (1993 – 2004). Alors que les niveaux de production de poires fraîches se maintiennent, les volumes d'approvisionnement des industriels en poires destinées à la conserve sont en recul, après avoir connu un développement jusqu'en 1998 (baisse de 9% en 2004 par rapport à la moyenne de la période) : l'Italie (qui représente 53% du volume produit) a une production en baisse, tout comme la France, alors que l'Espagne (20% des volumes produits) connaît un léger développement.

L'analyse permet de démontrer que cette baisse n'est pas le résultat de difficultés d'approvisionnement de la part des industriels, mais le résultat à la fois d'une baisse de la consommation interne de fruits en conserve, et d'une croissance des importations de poires au sirop et au naturel qui n'est pas compensée

par une croissance des exportations communautaires de poires au sirop/ au naturel. Les industriels de la Communauté perdent donc des parts sur le marché interne qui se rétrécit, et ils ne parviennent pas à se placer sur un marché d'export qui est pourtant en développement. On constate ainsi une certaine accumulation des stocks de poires au sirop/au naturel.

On observe dans les deux pays producteurs sur lesquels nous disposons de données (l'Italie et la France) que les volumes d'approvisionnement des industriels sont relativement réguliers : 30 à 50% de la production de poire williams est livrée à l'industrie en Italie, alors que ce pourcentage varie de 16 à 20% en France. Au niveau communautaire le pourcentage est en moyenne de 4 à 5 % sur l'ensemble de la production de poires (toutes variétés confondues). Les années de mauvaise production les industriels parviennent à maintenir un niveau minimum d'approvisionnement. L'aide, qui a maintenu le prix à un niveau attractif par rapport au frais, a contribué à cet état de fait. D'autres facteurs y ont également contribué et en premier lieu la coordination dans la filière. En Italie et en France, on constate un meilleur ajustement de l'offre à la demande : les industriels et les producteurs anticipent les évolutions des besoins du débouché industriel et s'engagent sur des volumes à livrer en fonction des besoins des industriels. Ainsi dans le secteur français, le principal industriel est lié par un contrat d'engagement de transformation sur la durée de vie du verger d'une OP. En contrepartie, la politique de plantation et d'arrachage est déterminée conjointement entre l'OP concernée et l'industriel.

En Espagne, dans le secteur de la poire, la filière est peu intégrée et de telles anticipations semblent se faire nettement moins bien : on constate une hausse de la production de frais alors que les quantités de produits finis sont en recul. Cette situation a été favorisée par des prix producteurs de l'industrie très proches de ceux du frais ; l'aide peut avoir favorisé l'émergence d'une surproduction.

Le secteur est, sur l'ensemble de la période étudiée, en situation de dépassement de seuils, et ce, avant comme après la répartition nationale du seuil communautaire (réforme de 2000). La situation de dépassement des seuils est donc structurelle dans le cas de la poire, notamment en Italie, et ce malgré la baisse de la production que nous évoquions en début de l'analyse. L'aide en contribuant à rendre attractif le débouché industriel par rapport aux frais y a nécessairement contribué. La situation structurelle de dépassement des seuils montre que le secteur a su écouler et rentabiliser les quantités produites, tout en supportant les abattements d'aides. Cette situation confirme également que le système des seuils a peu d'effets sur le comportement des industriels et des producteurs : ces derniers ne réagissant par une baisse des volumes produits que si les montants d'aide sont significativement abaissés sur une période longue

En terme d'effet de l'aide sur l'amélioration de la qualité de la matière première face aux besoins des industriels, il s'avère que de l'avis des opérateurs (OP et industriels), la mise en place des normes d'éligibilité de la matière première communautaire a contribué à améliorer et standardiser la qualité de la matière première. En dehors de l'effet des normes, de manière générale les industriels considèrent que la qualité s'améliore. Toutefois, dans les faits, les industriels semblent bénéficier des efforts des producteurs faits à destination du marché du frais. L'aide a donc eu un impact au travers de l'imposition de normes minimales de qualité, mais elle n'a pas eu d'effets directs sur la mise en place de programmes destinés à améliorer la qualité technique de la matière première.

En terme d'effet sur les coûts d'approvisionnement : en euro courant, les coûts d'approvisionnement de la matière première ont connu un accroissement régulier. Suite à la réforme de 2000, les mécanismes de marché ont engendré : une baisse de coût légère en France, très nette en Espagne. En Italie, à l'inverse, le coût d'approvisionnement a fortement augmenté en moyenne, mais se réajuste à la baisse ces dernières années.

En terme de transmission du prix entre approvisionnement agricole et les prix de vente industrie : le poids de la matière première dans le PVI du produit fini est significatif, mais les évolutions du prix de la matière première ne se répercutent pas de manière systématique sur le prix du produit fini. De manière plus précise : avant 2000 l'augmentation des coûts d'approvisionnement est répercutée sur les prix de vente industriels, en revanche les baisses conséquentes à la réforme de 2000 ne le sont pas. L'abaissement du coût de la matière première semble donc permettre aux industriels d'accroître leurs

marges sur ce poste, sachant qu'en parallèle les industriels déclarent subir des hausses importantes sur les autres postes (acier, énergie etc.).

En terme d'effets sur le marché des produits finis:

En abaissant le coût de la matière première pour un type de transformation donnée (la poire Rocha et Williams au sirop et au naturel) l'aide a également modifié l'équilibre du marché sur les produits finis de la poire transformée. L'aide a eu pour effet d'inciter les industriels à se tourner ou se spécialiser dans la production de fruits au sirop/ au naturel, limitant la diversification de leur production et limitant parfois une meilleure adaptation à la demande. Nous avons, en effet, montré dans la QE3 que l'aide avait pu inciter les industriels espagnols (secteur de la pêche mais également de la poire) à rester sur des créneaux de marché standard avec peu d'innovations en leur permettant d'être compétitifs sur ces marchés où la concurrence s'est accrue ces dix dernières années. Il existe des créneaux de marché potentiels sur lesquels les industriels pourraient s'orienter et qui sont restés encore peu développés, notamment les desserts de fruits à résidus contrôlés, fruits frais prêts à consommer etc. L'aide, en subventionnant deux types déterminés de transformation (les fruits au sirop qui sont aujourd'hui en perte de vitesse sur le marché communautaire et les fruits au jus naturel de fruits), a donc pu contribuer à figer les structures de production industrielles et à décourager le meilleur équilibre entre offre et demande.

#### Dans le secteur de la pêche :

En terme de volumes d'approvisionnement des industriels : les volumes de production en pêches destinées à la transformation au sirop/ au naturel sont en moyenne de 430 000 T avec une tendance à la baisse (en 2004 baisse de 5% par rapport à la moyenne de la période 1993-2004), alors que les volumes totaux de pêches produits sont stables en moyenne. Les principaux pays producteurs de pêches pour la conserve sont, par ordre d'importance, la Grèce et l'Espagne, et dans une moindre mesure l'Italie puis la France. En Grèce, la production de pêches pour la transformation au sirop/ au naturel est instable du fait d'une forte sensibilité de la variété dominante (Andross) aux gels tardifs. Les volumes livrés par l'Espagne et la Grèce suivent des tendances inverses : les années où la production grecque chute, l'Espagne augmente ses livraisons sans totalement couvrir le déficit grec.

L'analyse permet de démontrer que la baisse des volumes livrés aux industriels n'est pas le résultat de difficultés d'approvisionnement, mais le résultat d'une baisse de la consommation interne de fruits au sirop, et de difficultés de la filière communautaire à maintenir ses parts de marchés à l'export (baisse de l'export des fruits au sirop/au naturel depuis 2003, qui s'est confirmée en 2004) et sur le marché communautaire (progression des importations en 2003 et 2004).

En terme de volumes, l'aide, en améliorant l'intérêt économique du débouché de la transformation, a contribué à sécuriser l'approvisionnement des industriels notamment dans les zones où la pavier n'est pas consommée en frais. Globalement, la part de la production de pêche livrée à la transformation en fruit au sirop/ au naturel par rapport à la production pour le frais et d'autres transformations reste relativement stable depuis 1997 : elle représente en moyenne 11 % de la production totale de pêches. Limités à la production de pavies, ces pourcentages représentent près de 35% de la production en Italie et en Espagne et au moins 50% en Grèce, où la filière pêche est fortement orientée vers l'industrie. Les industriels ont un approvisionnement régulier sauf en Grèce où l'instabilité de la production se traduit certaines années par de fortes difficultés d'approvisionnement du secteur industriel. Au-delà de l'approvisionnement des industriels, en subventionnant le prix à la production, l'aide a incité le développement de filières spécialisées vers l'industrie, notamment la filière grecque mais également la filière espagnole.

Le seuil communautaire avant 2000 et les seuils nationaux après 2000 sont définis très au-dessus des volumes de production. Ils n'ont donc pas d'effet de régulation sur les quantités produites, qui s'ajustent selon l'équilibre du marché.

En terme d'amélioration des variétés de pêcheurs en fonction des besoins de la transformation, du fait de l'existence de variétés principalement utilisées par l'industrie et d'un secteur spécialisé, plusieurs

programmes nationaux impliquant parfois des OP ont travaillé sur l'amélioration variétale des pêches d'industrie. Lorsque des OP y participent directement, ces programmes sont en général financés sur leurs fonds opérationnels. Il est difficile d'identifier clairement le rôle de l'aide à la production dans cette dynamique.

En terme d'effet de l'aide sur l'amélioration de la qualité des pêches aux besoins des industriels : de manière générale la pêche est un fruit délicat à transformer du fait d'une sénescence rapide et de sa fragilité. L'amélioration de la qualité technique est essentiellement liée aux recherches variétales. Par ailleurs, des pratiques agricoles peuvent contribuer à l'améliorer. De manière générale, les opérateurs considèrent que les normes de qualité de la matière première ont contribué à l'amélioration de la qualité. En France et en Italie, les transformateurs considèrent que la qualité s'est améliorée et ce même après la réforme de 2000. En revanche, en Grèce et dans une certaine mesure en Espagne, la réforme de 2000 a engendré une baisse de qualité. La baisse des prix producteurs incite ces derniers à réduire les coûts de production afin de maintenir leur marge : les gains sont essentiellement faits au travers de la simplification d'actes techniques, qui jouent sur la qualité (éclaircissage, nombre de passages à la récolte), tel que le montre l'analyse des données Rica.

En terme d'effet de l'aide sur les coûts d'approvisionnement des industriels: le coût de la matière première a connu une augmentation régulière dans le cas de la pêche en terme réel. Avant 2000, cette hausse était le résultat à la fois d'une hausse régulière du prix minimal et d'une baisse de l'aide à la production. Suite à l'abandon du prix minimal, le fonctionnement des mécanismes de marché a eu pour effet la poursuite de la légère tendance à la hausse en euro courant, qui reste inférieure aux évolutions de l'inflation (cette hausse correspond à une baisse en euro constant). En Grèce et en Espagne, cette hausse est très faible (respectivement 4% et 12% depuis 2000 en euro courant) et semble s'ajuster à la baisse. Notons que cette situation est très fortement biaisée par l'accident de 2003 en Grèce, qui a fortement relevé les prix contractuels moyens de la période. Ainsi en Grèce et en Espagne, les prix en 2005 sont à un niveau équivalent à celui de 1993/1994. En revanche, en France et en Italie, on constate une augmentation progressive des coûts d'approvisionnement en euro courant. En terme de poids de la matière première dans le prix du produit fini, il apparaît que ce poids a augmenté suite à la réforme de 1996 et atteint près de 30%. Les évolutions du prix de la matière première ne se répercutent pas de manière systématique sur le prix du produit fini. En Grèce la transmission du prix est élevée, et on observe un lien net entre les fluctuations des prix de la matière première et des prix de gros du produit fini. On peut donc supposer que l'aide impacte sur les PVI et permet de les abaisser. En revanche, en Italie et en Espagne, depuis 2001 ces deux prix suivent des tendances inverses : en Italie le coût de la matière première chute alors que les prix industries augmentent et *vice versa* en Espagne. Dans ces deux pays, l'impact de l'aide sur les PVI est donc faible.

En terme d'effets sur le marché des produits finis :

Selon le même argumentaire que celui développé pour le secteur industriel de la poire, en abaissant le coût de la matière première pour un type de transformation donné (la pêche au sirop/au naturel), l'aide a pu également distordre l'équilibre du marché sur le produit fini, en incitant les industriels à produire de la pêche au sirop/ au naturel et en figeant les structures de production. Nous avons en effet montré dans la QE3 que l'aide avait pu inciter les industriels grecs (secteur de la pêche) et espagnols (secteur de la pêche à Murcie) à rester sur des créneaux de marché standard, avec peu d'innovations en leur permettant d'être compétitifs sur ces marchés, malgré la concurrence croissante ces dix dernières années.

### **Rôle de l'aide dans la stabilisation du marché comparé aux rôles des retraits**

L'étude des volumes livrés à la transformation, au marché du frais et au retrait a montré que la part de la production destinée à la transformation au sirop/au naturel reste relativement constante sur les dix dernières années, même si elle a tendance à s'éroder légèrement pour la pêche, alors que les volumes destinés aux retraits ont très fortement et régulièrement diminué depuis la réforme de 1996.

Les volumes retirés du marché représentent une part extrêmement réduite de la production avec une tendance à la baisse particulièrement marquée depuis 2000 : dans le secteur de la poire, les retraits représentaient 4% de la production totale en 2000 contre 1% en 2004 ; dans le secteur de la pêche les retraits représentaient 11,5 % de la production totale en 1999 (part équivalente à la transformation au sirop/au naturel) contre 2,6 % en 2004. Cette baisse des retraits ne se traduit pas par une augmentation des volumes livrés à la transformation au sirop/ au naturel. Elle semble plutôt se faire au bénéfice de la production pour le frais ou d'autres transformations. Pour la poire et la pêche, dans les différents pays étudiés, les prix du frais, autant que les prix producteur à la transformation en conserve (aide comprise), sont systématiquement très supérieurs à l'indemnité communautaire de retrait, ce qui rend les retraits beaucoup moins attractifs que ces débouchés. Pour les producteurs, le l'ICR est plus proche des prix des écarts de tri du frais destinés à des transformations telles que les purées, les compotes, les jus etc. Toutefois, l'aide contribue à favoriser l'utilisation du débouché transformation au sirop/ au naturel par rapport à celui du retrait en particulier dans le secteur de la pêche. En effet, l'ICR est également inférieure aux prix de la poire industrie sans aide (voir graphique suivant) ; néanmoins, depuis la réforme de 2000, le prix contractuel en Espagne, se rapproche du niveau de l'ICR. Dans le secteur de la pêche en 1997, l'ICR était presque équivalent au prix minimal déduit de l'aide. Cette situation peut se produire à nouveau depuis la réforme de 2000 dans les bassins de production où le prix contractuel suit une tendance à la baisse, en particulier en Espagne en 2005. La diminution des retraits semble donc être due à la fois aux éléments de réformes contraignants sur les retraits et à l'existence de l'aide qui incite les producteurs à privilégier la transformation au retrait.

Secteur de la poire : en ce qui concerne l'objectif de stabilisation du marché communautaire on peut affirmer que, compte tenu des limites évoquées concernant la fiabilité des données :

- L'aide a rendu le débouché industrie significativement attractif pour les producteurs de poires par rapport au frais et aux retraits. Elle a pu inciter des producteurs orientés vers le frais à se spécialiser vers l'industrie, voire en Espagne, favoriser l'émergence d'un secteur spécialisé.
- L'aide a donc contribué à un approvisionnement régulier des industriels répondant à leurs besoins en volume (besoins qui sont décroissants) et à une diminution des volumes de retraits, phénomène également engendré par les contraintes réglementaires sur les volumes et les baisses de l'ICR introduites en 1996.
- L'aide n'a pas eu d'effets directs sur l'amélioration de la qualité, bien que celle-ci s'améliore, essentiellement du fait des efforts faits par les producteurs sur le marché du frais.
- La mise en œuvre de la libre négociation du prix, suite à la réforme de 2000, s'est traduite par une baisse des coûts d'approvisionnement des industriels en poire pour la transformation au sirop/au naturel en euro courant en France et en Espagne et une hausse légère en Italie. Cependant en Italie les coûts se sont réajustés à la baisse ces dernières années.

Secteur de la pêche : en ce qui concerne l'objectif de stabilisation du marché communautaire on peut affirmer que, compte tenu des limites évoquées concernant la fiabilité des données :

- L'aide a rendu le débouché industrie relativement attractif pour les producteurs de pêches par rapport au frais et au retrait. L'aide à la tonne est plus modeste que dans le secteur de la poire, cependant elle a contribué à l'émergence ou au développement rapide de secteurs dédiés en Grèce et en Espagne.
- L'aide a donc contribué à un approvisionnement régulier des industriels répondant à leurs besoins en volume (besoins qui sont décroissants) et à une diminution des volumes de retraits, phénomène également engendré par les contraintes réglementaires sur les volumes et les baisses de l'ICR introduites en 1996
- L'aide n'a pas eu d'effets directs sur l'amélioration de la qualité et l'amélioration variétale, bien qu'il existe des programmes spécialisés sur ces thématiques parfois financés par les fonds opérationnels des OP.
- La mise en œuvre de la libre négociation du prix, suite à la réforme de 2000, s'est traduite par une hausse très légère en euro courant des coûts d'approvisionnement des industriels en pêches pour la transformation au sirop/au naturel en Grèce et en Espagne, hausse plus nette en Italie mais qui semble se réajuster à la baisse dans l'ensemble des pays.

### L'objectif d'assurer aux consommateurs des produits à des prix raisonnables

Nous avons traité cette question en terme de prix du produit fini et en terme de qualité.

En terme de prix de détail au consommateur : l'analyse des IPC montre que les IPC des fruits transformés sont très proches de ceux des produits alimentaires hormis en Espagne. Cela indique que les prix à la consommation suivent une dynamique similaire à celle des autres produits alimentaires et que les réformes de l'aide ne semblent pas l'avoir influencée. De plus, une étude détaillée montre que, tant pour la poire que pour la pêche, les augmentations des prix de la matière première sont transmises au PVI et aux prix à la consommation avec un temps de décalage. En revanche, les baisses ne le sont pas ou très partiellement. Les baisses du coût de la matière première, auxquelles l'aide contribue, ne semblent que très peu bénéficier aux consommateurs.

En terme d'amélioration de la qualité du produit fini par rapport aux attentes des consommateurs : une étude bibliographique et les résultats qualitatifs des entretiens permettent de conclure que le produit fini a connu une amélioration constante qui répond bien à l'évolution des habitudes alimentaires et des attentes des consommateurs. La diversification de l'offre s'observe également au niveau du prix avec en haut de l'échelle les produits de marques industrielles et les marques distributeurs de premier prix en bas de l'échelle, qui permettent de répondre aux attentes des consommateurs en fonction de leur disposition à payer pour ce produit.

Les normes sur le produit fini imposées dans le cadre du régime d'aide sont reconnues par les industriels pour avoir contribué à améliorer la qualité du produit fini à des degrés divers selon les pays. Néanmoins, l'aide en elle-même n'a pas directement contribué à l'amélioration de la gamme et l'innovation. En effet, cette dynamique s'observe sur d'autres marchés à une vitesse qui semble similaire, il s'agit donc d'un processus lié à la plus forte compétition sur ce marché, exacerbée par les politiques des distributeurs, c'est à dire l'émergence d'une concurrence intra et extracommunautaire qui se traduit par une augmentation des importations.

En ce qui concerne l'objectif d'assurer aux consommateurs des produits à des prix raisonnables, on peut affirmer que :

- le consommateur a, à sa disposition, une ample gamme de produits à des niveaux de prix correspondant à sa propension à payer et à ses attentes.
- L'aide ne semble pas contribuer directement à ce résultat, qui est plutôt le fruit de la pression du marché.

## L'objectif d'améliorer la compétitivité de la filière

### Compétitivité externe

L'analyse réalisée montre que la compétitivité des conserves de poires communautaires s'est régulièrement dégradée cette dernière décennie, bien que cette compétitivité soit artificiellement soutenue par le régime d'aide. Les réformes de 1996 et de 2000 n'ont pas infléchi cette évolution. De manière générale, la production de l'UE est très peu exportée et très largement commercialisée sur le marché interne. L'industrie communautaire semble ne pas être capable de se placer dans un marché à l'export en développement sur lequel la Chine apparaît comme ayant la compétitivité la plus élevée par rapport aux EM.

La filière communautaire de pêches en conserve est orientée à la fois vers le marché interne et les marchés d'export, l'acteur principal étant la Grèce qui fait partie des grands exportateurs mondiaux. Aujourd'hui la filière communautaire est fortement concurrencée par des importations sur le marché interne et une plus forte concurrence sur le marché mondial engendrant le recul des exportations grecques en particulier. La perte des parts de marché semble être liée à l'instabilité de la production grecque. En effet, les produits de l'UE, restent toutefois encore concurrentiels, l'existence de l'aide y contribuant, par rapport à certains des plus gros pays exportateurs (Afrique du Sud, Chili). Néanmoins la compétitivité, bien qu'artificiellement améliorée par l'aide, se dégrade. On observe cependant une meilleure compétitivité de la Chine, dont les exportations vers l'UE ont augmenté en 2003-2004. Pour les conserves de pêche aussi, la Chine se présente donc pour l'avenir comme un important concurrent des producteurs de l'Union.

Les facteurs expliquant cette situation sont :

- les tendances sur les coûts d'approvisionnement, liées au régime d'aide : ce lien apparaît nettement en Grèce où nous avons pu démontrer un abaissement du coût de la matière première et un abaissement conséquent des PVI. Dans les autres pays, aucun lien direct n'apparaît clairement. Par ailleurs, la captation de l'aide par les transformateurs voire le détournement des mécanismes de retraits, notamment en Grèce, a contribué à maintenir artificiellement la compétitivité de cette filière.
- la variation des taux de change euro/dollar a visiblement eu un impact direct sur la compétitivité des pêches et poires en conserve. Les exportations (de pêches en particulier qui représentent des volumes importants) ont en effet très clairement été favorisées les 3 années où l'euro a été déprécié par rapport au dollar (2000 à 2002), et au contraire, les importations (de poires en particulier) ont été favorisées les années où le dollar a été déprécié par rapport à l'euro.

D'autres facteurs ont joué mais à des niveaux très secondaires : la baisse des droits douanes, les accords préférentiels. Par ailleurs, la mise en œuvre de la réforme du sucre devrait également jouer positivement à l'avenir sur la compétitivité de la filière des fruits au sirop en abaissant le coût du sucre au niveau communautaire.

### Compétitivité interne : la coordination interne dans la filière communautaire

La compétitivité interne a essentiellement été étudiée sous l'angle de l'effet de la réforme de 2000. Nous avons montré que l'aide et l'OCM FL, en général, avait eu un effet sur le regroupement de l'offre. Cet effet a été peu marqué dans les bassins de production où le secteur de production était historiquement déjà fortement structuré et où la filière était déjà fortement intégrée (en Emilia Romagna et en Languedoc Roussillon). L'effet a été plus marqué dans les bassins de production qui étaient peu structurés historiquement et où la filière était peu intégrée: les bassins espagnols de production de poire et de pêche en particulier mais également en Kentriki Makedonia. Cependant l'effet direct n'a pas été un regroupement de l'offre : l'aide a plutôt engendré, avec la réforme de 1996 de l'OCM FL, une augmentation du nombre d'OP et une baisse des volumes gérés. On peut considérer que la mise en place des fonds opérationnels par les OP a stimulé une organisation dans le cas espagnol ou une réorganisation dans le cas grec du secteur de production. Il semble que ce processus soit en phase de se solder par des fermetures et des regroupements d'OP, il devrait donc à terme aboutir à une meilleure organisation du secteur, si les tendances observées se poursuivent.

Les relations OP-Industrie : la même différenciation est nécessaire entre bassins structurés et à forte intégration verticale et les autres. Ainsi en Grèce et en Espagne, il semble que l'abandon du prix minimum a plutôt abouti à des tensions entre industries et producteurs parfois exacerbées par une légère et récente surproduction.

L'effet de la réforme de 2000 sur le secteur industriel est beaucoup plus diffus. En effet, nous démontrons que le secteur industriel connaît un processus de concentration se traduisant par une diminution du nombre d'opérateurs et accroissement de leur taille moyenne depuis les années 80 en France et en Italie et les années 90 pour l'Espagne et la Grèce. De plus depuis les années 1990, on assiste également à des processus de concentration du capital se traduisant par des rachats, des fusions qui favorisent l'émergence de groupes à dimension multinationale. On observe ce phénomène dans l'UE, autour de Conserva Italia, mais également autour de groupes étrangers qui se sont progressivement implantés en Europe. Cependant, ce processus, loin d'être spécifique au secteur de la conserve de fruits, s'observe dans l'ensemble du système agro-alimentaire communautaire. L'impact de la réforme de 2000 sur cette dynamique est minime et serait plutôt de limiter ce phénomène classique dans un secteur mature, puisque l'aide, en soutenant la filière, favorise le maintien des structures en place.

En ce qui concerne l'objectif d'améliorer la compétitivité externe et interne, on peut conclure que :

- l'aide, en abaissant les prix de la matière première pour les industriels, a artificiellement amélioré le degré de compétitivité de l'industrie européenne. :
  - o dans le secteur de la poire, cette aide n'est pas suffisante pour maintenir la compétitivité apparente des industries européennes : bien qu'améliorée par l'aide la compétitivité des industries se dégrade, ce qui se traduit par une perte régulière de parts de marché.
  - o Dans le secteur de la pêche l'aide a contribué à maintenir la compétitivité apparente de l'industrie communautaire. D'autres facteurs ont pu y contribuer, en particulier dans le secteur industriel grec, notamment la captation de l'aide par les industries et une utilisation du système des retraits abusive avant la réforme de 1996.
- En terme de coordination interne : le secteur industriel connaît une réduction du nombre d'opérateurs et une concentration du capital sous l'effet du marché et de la concurrence. L'aide aurait plutôt contribué à ralentir ce phénomène en permettant à des structures de petite taille de se maintenir.

### L'objectif d'assurer un revenu équitable aux producteurs

Sur cette question l'accès à des données fiables a été une difficulté majeure et les données utilisées posent des limites fortes à la qualité de l'analyse.

En Grèce, les données Rica montrent que la rentabilité (Marge brute/ha) est en baisse sur l'ensemble de la période étudiée. Cette baisse sur les deux périodes est liée à une baisse du prix et une hausse des consommations intermédiaires. L'abandon du soutien par les prix en 2000, révèle la rentabilité économique réelle de la culture en Kentriki Makedonia. Les analyses montrent tout d'abord que la rentabilité ne se dégrade pas de manière nette à cette date et à l'inverse que sa rentabilité s'améliore. Ces bons résultats en apparence sont à la fois une conséquence de l'amélioration du prix payé au producteur que nous évoquons dans les conclusions sur le prix producteurs, mais également le résultat d'un changement de pratiques. En effet à partir de 2000, les producteurs semblent réagir à la hausse des consommations intermédiaires par un changement des pratiques qui se caractérise à la fois par une baisse des temps de travaux sur les cultures et une réduction des investissements. Ces pratiques engendrent une baisse des rendements, et à long terme une moindre pérennité de l'activité au sein de l'exploitation.

En Italie, nous étudions des exploitations de la région d'Emilia Romagna qui concentre les producteurs livrant à la transformation. Cependant, nous étudions des résultats d'exploitations

produisant pour le frais et la transformation sans connaître la part que représentent les deux secteurs. Ces résultats sont cependant le reflet de la situation réelle dans cette région où les producteurs valorisent les deux débouchés.

Dans le cas de la poire, l'évaluation de la rentabilité (Mb/ha) montre nettement des tendances différentes entre les trois périodes de réformes avec une dégradation de la rentabilité de la culture avant la réforme de 1996, puis une stabilisation de la marge brute, qui s'améliore de nouveau après la réforme de 2000. L'amélioration de la rentabilité de la culture, après 2000, semble se faire au moyen d'un changement de mode de production. On peut interpréter les données comptables comme le reflet de l'orientation des agriculteurs vers des modes de production plus raisonnés se traduisant à la fois par une réduction des consommations intermédiaires et le maintien des rendements à l'hectare. Le développement de la PFI est effectivement constaté dans la région. Dans cette région également, l'abandon du soutien par le prix ne se traduit pas par une baisse de la rentabilité, l'activité est à l'inverse en phase d'amélioration de sa rentabilité. Cependant, le lien entre ces observations et les réformes de l'OCM FL transformés n'a pas pu être démontré malgré la concomitance des phénomènes.

Dans le cas de la pêche, en Emilia Romagna, on constate une dégradation de la marge brute à l'hectare jusqu'à la réforme de 1996 ; les résultats s'améliorent à partir de cette date plus ou moins régulièrement. Cette amélioration semble masquer deux phénomènes : tout d'abord, une période d'intensification des pratiques se traduisant par une augmentation des consommations intermédiaires et des rendements, puis à la suite de la réforme de 2000, un nouveau changement de pratiques vers une utilisation plus raisonnée des intrants permettant de réduire les coûts, mais s'accompagnant d'une baisse des rendements à l'hectare. Dans cette région également, l'abandon du soutien par le prix ne se traduit pas par une baisse de la rentabilité, l'activité semble plutôt en phase d'amélioration de sa rentabilité. Cependant, l'analyse ne permet pas de démontrer clairement l'impact des réformes de l'OCM FL transformés.

En France, dans le principal bassin de production de la poire Williams pour l'industrie, nous disposons de données très partielles et ponctuelles : la rentabilité de la culture (Mb/ha et Van/ha) s'est améliorée jusqu'en 1995 mais se dégrade après 2000. Ceci s'explique essentiellement par les baisses du prix producteur mais également par le changement du mode de versement de l'aide à compter de 2000 (l'aide n'étant plus versée au travers d'un soutien au prix, la rentabilité de la culture n'est plus biaisée). Actuellement si les producteurs respectent les recommandations techniques, la culture est très peu rentable du point de vue du producteur (marge sur coûts totaux négative) sans le versement de l'aide. Cependant, ce résultat est à nuancer puisqu'il se fonde sur des données technico-économiques et non mesures réelles de résultats comptables, il est possible que les agriculteurs aient modifié leur mode de production et se soient orientés vers des pratiques permettant de réduire l'utilisation des intrants ou de la main d'œuvre et de maintenir la marge du producteur.

En ce qui concerne l'objectif d'assurer un revenu équitable aux producteurs, avec toutes les limites évoquées : les résultats sont très hétérogènes selon les bassins de production.

En Grèce, après une phase de dégradation de la rentabilité de la culture pendant la période de soutien par le prix (qui devrait théoriquement améliorer le résultat de la culture), les producteurs semblent avoir réussi à stabiliser la marge brute à l'hectare de la culture. Ce résultat reflète l'amélioration du prix producteur, mais également le développement de pratiques qui peuvent, à terme, nuire à la pérennité de l'activité.

En Italie, dans le secteur de la poire pour le frais et le transformé, on constate que la rentabilité s'améliore après 2000, suite à la fois à une légère amélioration du prix (frais et transformé) et à une gestion raisonnée de la culture. Dans le secteur de la pêche, un phénomène relativement similaire est observé.

En France, les données disponibles sont des évaluations technico-économiques et non des mesures réelles. Elles montrent que la marge brute à l'hectare de la culture de poire industrie s'est dégradée, particulièrement après la réforme de 2000. Actuellement la production de poires pour l'industrie n'est plus rentable sans l'aide. Cependant, dans les faits, les producteurs peuvent avoir amélioré ou maintenu la rentabilité en réduisant leurs coûts de production, ce qui peut ne pas apparaître dans les données étudiées.

## **Maintenir l'activité de production et de transformation et assurer la durabilité économique et sociale sans porter atteinte à l'environnement**

### **Maintenir l'activité de production**

L'analyse de l'impact de l'aide à la production dans le maintien des cultures de pêches et poires, avant et après la réforme de 2000, face aux cultures alternatives permet d'émettre les conclusions suivantes.

Concernant la culture de poires, il apparaît que :

Selon les opérateurs et l'analyse de la rentabilité faite dans la QE6, il est évident que l'existence de l'aide à la production a contribué à maintenir une rentabilité minimum de la culture de Williams. Ainsi en Languedoc Roussillon (France) ; l'aide a pu participer au maintien d'une culture très faiblement rentable. Dans cette région l'ensemble des cultures arboricoles, y compris la culture de poire industrie, est faiblement rentable comparé aux cultures alternatives.

En revanche en Italie, la culture de poires (frais et transformé combiné) s'avère plus rentable actuellement que la majorité des autres cultures dans le principal bassin de production, l'Emilia-Romagna.

Le maintien, voire l'amélioration, de la rentabilité de la culture a eu des effets sur les surfaces cultivées, sachant que dans le cas d'une culture pérenne, la réactivité des acteurs est plus longue dans la mesure où il existe un investissement initial à rentabiliser et un coût d'arrachage. Le régime d'aide a contribué à limiter la réduction du verger de Williams dans l'ensemble des bassins de production et maintenir le niveau de production : dans un contexte de régression du verger de poiriers dans l'UE (-15% sur la période étudiée), le verger de Williams a connu une réduction moins marquée (-11% sur la période étudiée) et il s'est développé dans certains bassins de production espagnols.

Plusieurs facteurs ont engendré la régression moyenne du verger, ils sont tant économiques que sanitaires avec le développement du feu bactérien dans certains bassins de production. Cette baisse des surfaces de Williams doit être relativisée puisqu'elle s'accompagne par un maintien de la production, on assiste donc à une utilisation plus productive des vergers en place.

Concernant la culture de la pêche :

Une analyse fiable de la rentabilité comparée de la pêche à des cultures alternatives n'a pu être faite qu'en Italie. En Italie, il ressort que la culture de pêches en Emilia Romagna a un niveau de rentabilité moyen par rapport aux cultures alternatives, la rentabilité relative par rapport à une culture donnée pouvant s'inverser. Ainsi, par rapport à la culture d'abricot servant d'étalon, la rentabilité de la pêche émilienne est supérieure depuis 1999, alors qu'elle était inférieure antérieurement.

Si l'analyse de la rentabilité relative ne fait pas apparaître de tendance nette, en revanche l'analyse des évolutions de la production montre clairement que dans toutes les régions étudiées la production de Pavie ne semble pas diminuer au profit de cultures alternatives, ce qui tend à montrer que la rentabilité de cette culture s'est maintenue jusqu'à présent. Cependant, dans le cas d'une culture, la réactivité des acteurs est plus longue (voir ci-dessus) et une culture pérenne dont les coûts variables sont couverts peut continuer à être exploitée malgré une rentabilité relative médiocre.

Le régime d'aide aux pêches transformées a contribué à développer dans les années 80 des secteurs productifs en Grèce, en Espagne, et à limiter la régression du verger depuis le début des années 90 (-16% des superficies entre 1993 et 2004 dans l'UE-15), en participant au maintien de la production de pêches Pavie dans les principaux bassins de production. Cependant, la dynamique sur le marché du frais joue également un rôle important dans le maintien des surfaces de pêchers : en effet, on constate que seuls les vergers de nectarines, destinées au frais, connaissent un essor positif.

La relocalisation de la production : l'analyse met en évidence une concentration de la production de pêches Pavies dans les bassins traditionnels de production de pêches d'industrie en Italie et en Espagne (en Grèce, la production reste très concentrée en Kentriki Makedonia). Les éventuels déplacements de production constatés, ou supposés, semblent surtout liés à la dynamique du marché du frais, même si certains industriels italiens et espagnols déclarent s'approvisionner dans d'autres régions où les prix sont moins élevés.

### **Objectif de durabilité économique et sociale dans les régions**

L'étude a permis de distinguer les régions étudiées en fonction de leur situation économique. Les trois régions spécialisées dans la production de poire se distinguent dans la production de richesses ; l'Emilia-Romagna (E-R) ; la Catalogne ; le Languedoc-Roussillon. Dans ces trois régions, la contribution du secteur agricole à la valeur ajoutée et à l'emploi régional est relativement minime, en particulier pour la Catalogne (C), au profit des industries (E-R, C) ou des services (L-R).

Les régions de Murcia et Kentriki Makedonia, régions du sud de l'Europe méditerranéenne, toutes deux spécialisées dans la production de pêche, sont en difficulté plus marquée sur le plan économique avec des PIB faibles (entre 60 et 70 % de la moyenne UE) et des taux de chômage élevés (autour de 11,5 %). Le secteur agricole y tient une place beaucoup plus importante et ce sont des économies encore tournées vers les secteurs traditionnels. Ces deux régions sont plus spécialisées dans la production et la transformation de fruits et légumes que les autres régions étudiées.

Une analyse de la place des secteurs étudiés dans le secteur régional montre qu'en terme de SAU les superficies de Williams représentent des parts très faibles dans les régions. En terme d'emploi, la tendance dans le secteur de la poire et de la pêche est la baisse des Uta/ha, sauf dans les deux bassins du sud de la méditerranée qui bénéficient d'une main d'œuvre immigrée à bas prix et semblent ne s'être orientées que très récemment vers les techniques de production limitant la main d'œuvre qui se sont répandues en Italie et en France.

En Kentriki Makedonia et à Murcia les superficies de pêchers ont un poids non négligeable. En terme d'emploi, la pêche a un poids sensible dans la région de Kentriki Makedonia et de Murcia en représentant entre 12 % et respectivement 8 % de l'emploi agricole : on ne peut pas exclure que l'aide ait eu impact sur l'emploi agricole.

Enfin, dans certains bassins l'aide a pu contribuer à la création de secteurs dédiés notamment en Grèce (sur la pêche) et en Espagne (dans le secteur de la pêche et de la poire).

Dans ces régions les producteurs ont des alternatives agricoles différenciées selon les cas : à Murcia les opérateurs semblent dans une situation relativement favorable étant donné qu'il existe plusieurs filières agricoles jugées en bonne santé (amande, huile d'olive, pêche de frais). Il faut noter que la plupart des producteurs ont dès aujourd'hui fait le choix d'une orientation vers le frais et que le renouvellement des vergers dédiés à l'industrie ne se fait plus selon les entretiens. Il en va de même en Catalogne dans le secteur de production de la poire Williams avec une certaine reconversion des plantations vers le marché du frais d'export. En revanche en Kentriki Makedonia, les alternatives de production agricole sont plus limitées : la plupart des productions de la région font partie des secteurs récemment ou en phase de réforme, les producteurs n'ont donc pas encore une visibilité claire sur les

nouveaux équilibres de marché qui vont se produire et sur leurs intérêts. La situation de la Kentriki Makedonia est d'autant plus problématique que l'ensemble de l'économie est sinistré ce qui engendre un exode rural et un taux de chômage élevés récemment. Cette situation a été récemment dégradée par la fermeture de plusieurs usines dans le secteur du textile.

En ce qui concerne le secteur industriel, il ressort que les industries d'Emilia-Romagna et du Languedoc-Roussillon sont plus dynamiques que celles des autres régions (concentration du secteur plus avancée, innovations, etc.). Dans ces deux régions, l'organisation de la production est poussée et l'intégration verticale des filières semble favoriser des secteurs performants et réactifs à l'évolution du marché. La tendance du secteur montre une concentration des entreprises de transformation dans toutes les régions. Nous avons montré que l'aide avait eu un impact sur l'émergence de ces industries en Grèce notamment, mais qu'elle avait eu peu d'impact sur la concentration récente du secteur. Pour assurer leur maintien et leur compétitivité, les entreprises misent aujourd'hui sur l'innovation, la diversification de leurs gammes et de leurs activités mais également en terme d'alliance voire de rachat de grands groupes. Certaines entreprises entrevoient une diversification vers la seconde transformation et une baisse des volumes de fruits au sirop/naturel en cas de hausses sensibles des coûts d'approvisionnement dans les bassins les plus dynamiques (LR et ER).

### **Protection de l'environnement**

De façon générale, l'aide à la production n'a pas influencé de façon significative la mise en place de pratiques culturales plus favorables à l'environnement. Cependant on constate dans les deux secteurs des évolutions plutôt favorables en terme d'impact environnemental :

- il n'existe que très peu de BPA spécifiques aux cultures de pêches et de poires. Cependant, il existe des BPA propres à l'arboriculture qui s'appliquent à ces cultures et se traduisent par un usage plus raisonné des intrants et donc une moindre pollution des sols et de l'eau avec les effets positifs sur la biodiversité qui les accompagnent.
- l'amélioration générale de la conduite des vergers (PFI, irrigation au goutte-à-goutte, bandes enherbées, modification de la taille, etc.) est essentiellement attribuable une dynamique imposée par le marché du frais et influencée par d'autres facteurs comme l'incitation de certaines aides (FO des PO), certaines demandes des industriels ou la nécessité de réduire les coûts de production, mais elle s'avère sans réel lien avec les aides à la transformation.
- les exigences moins fortes sur les productions destinées à la transformation ont pu amener des soins moins importants sur les vergers concernés, et de ce fait des pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement.

Enfin, il est important de noter que le maintien des vergers de pêches, nectarines et poires dans certaines régions grâce à cette aide comporte des avantages environnementaux certains (entretien des paysages, limitation de l'érosion, limitation de l'enfrichement et des incendies, etc.).

En conclusion, sur l'objectif de maintenir l'activité de production et de transformation et assurer la durabilité économique et sociale sans porter atteinte à l'environnement

- En Grèce, la production de pêches d'industrie est un secteur important qui est très localisé dans une région la Kentriki Makedonia. Cette région traditionnellement arboricole a connu le développement d'un secteur dédié de taille très significative. Si l'émergence du secteur en lui-même ne peut être attribuée totalement à l'existence du régime d'aide, en revanche l'importance des surfaces en verger industrie et le degré de spécialisation des agriculteurs dans cette activité, y sont liés.
- En Espagne dans la région de Murcia, région traditionnellement horticole et maraîchère avec un secteur de la transformation développé, la culture a aussi pris une place significative avec l'apparition dans les années 80, de parcelles purement dédiées à l'industrie de la conserverie. Comme en Makedonia, il est clair que l'aide a contribué à cette orientation des agriculteurs. Cependant, il semble que les agriculteurs de Murcia aient entrepris une reconversion vers un verger de pêches à double fin, et dans une moindre mesure, vers d'autres productions telles que l'amande. Par ailleurs, au niveau national la production semble avoir migré vers d'autres régions, entretenant une légère surproduction.
- En Italie il n'est pas apparu de secteur dédié ; cependant nous avons montré que l'aide avait contribué à maintenir la culture de pêches pavier et de poires dans un contexte d'arboriculture déclinante.
- En France un secteur dédié est apparu mais sans que l'aide y ait contribué ; il a cependant pu se maintenir grâce à l'aide.

Le secteur de la poire reste un secteur de petite ampleur dans la plupart des bassins de production étudiés, tant en terme de SAU que d'emplois agricoles et industriels. C'est particulièrement vrai en Catalogne et en Languedoc Roussillon.

Du fait de l'apparition de secteurs de production de pêches dédiée à l'industrie dans certains bassins de production, la filière pêche au sirop/naturel a pu prendre au niveau régional un poids non négligeable, tant dans le secteur agricole régional, que dans le secteur industriel. Le secteur des pêches représente 13% de l'emploi agricole (en 2004) et 4,7% de la SAU (en 2002) en Kentriki Makedonia, et à Murcia 13% de l'emploi agricole en 2004 et 2,3% de la SAU régionale.

De cette analyse, il ressort que deux bassins de production se distinguent nettement des autres : Kentriki Makedonia et Murcia. Dans ces deux régions très agricoles, la place des secteurs étudiés est non négligeable et joue sur l'emploi et le développement régional. Dans les autres régions, les secteurs sont de très petite taille au niveau de l'économie régionale et leur impact au niveau régional difficile à mesurer. L'impact de l'aide y est donc peu visible.

### **L'efficacité et la durabilité financière de l'aide à la production**

L'article 27(2) du règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes (règlement du Conseil n°1605/2002) définit le principe d'efficacité comme la recherche du meilleur rapport entre les ressources employées et les résultats obtenus.

L'évaluation de l'efficacité et de la durabilité sur le plan financier repose sur deux analyses :

- l'analyse de la dépense budgétaire du soutien aux poires et aux pêches transformées, en comparant les périodes précédente et successive à la réforme de 2000 ;
- l'analyse du coût du système de gestion et de contrôle de l'aide aux différents niveaux de la procédure.

Pour les poires et surtout pour les pêches, les dépenses communautaires relatives à l'aide à la production ont sensiblement diminué depuis 1993 ; elles s'élèvent à 37,51 millions d'euros soit 6 % de l'aide à la production pour les deux fruits en 2004.

Dans le cas des poires, l'introduction du système d'un seuil de transformation communautaire limitatif par la réforme de 1996 a permis une réduction des dépenses, cet impact est moins probant suite à la répartition nationale des seuils en 2000. Dans le cas des pêches, la réforme de 2000 a eu un impact significatif dans la réduction des dépenses liées à l'aide en abaissant fortement le montant d'aide à la tonne. En revanche, les seuils ne sont pas limitatifs.

Dans tous les Etats membres concernés, les niveaux de soutien rapportés à l'hectare sur l'ensemble du secteur de la poire (frais et transformé) sont faibles. L'analyse montre que ces niveaux de soutien à l'hectare sont inférieurs à ceux d'autres cultures produites dans les mêmes régions, telles que les agrumes et les olives à huile. En revanche, si l'on considère le soutien rapporté à l'hectare sur le secteur spécialisé « poire d'industrie », les niveaux de soutien sont relativement élevés, supérieurs ou égaux à ceux des tomates industrielles. Dans le cas de la pêche, les niveaux de soutien rapportés à l'ensemble du secteur sont très faibles et très nettement inférieurs au soutien à l'hectare des cultures de comparaison. Les niveaux de soutien rapportés au secteur spécialisé sont également faibles.

L'analyse des coûts de gestion et de contrôle de l'aide à la production de poires et de pêches a été effectuée auprès des différents acteurs impliqués dans le dispositif (producteurs, OP, transformateurs, administrations publiques). Les éléments nécessaires à l'analyse ont été principalement obtenus à partir d'une enquête adressée aux OP, aux transformateurs et aux organismes de gestion et de contrôle de la mise en œuvre des aides, dans les EM et les régions concernés. Toutefois, le faible retour des enquêtes et le manque de données quantitatives dans les réponses n'ont pas permis d'estimer les coûts supportés par les différents opérateurs ; il nous a donc été impossible de mener l'analyse à son terme. Par conséquent, nous ne pouvons pas porter de jugement sur l'efficacité et la durabilité financière du dispositif.

### **La durabilité internationale de l'aide à la production**

Actuellement, le niveau global du soutien (MGS) de l'OCM fruits et légumes est largement inférieur à la valeur prévue par les accords consolidés du cycle de l'Uruguay. En ce qui concerne le cycle de Doha round actuellement en cours, il est prévisible que l'accord portera à une réduction ultérieure des droits à l'importation dans le prolongement des accords du cycle de l'Uruguay. Cependant, les résultats des négociations du cycle de Doha, restant inconnus à ce jour, nous ne pouvons donc pas conclure sur la durabilité des mesures étudiées au niveau international.

### **La durabilité réglementaire de l'aide à la production**

Sur le plan réglementaire, la durabilité des mesures d'aide aux poires et aux pêches transformées a été abordée sous deux aspects :

- Durabilité de l'OCM actuel vis-à-vis des objectifs de la PAC réformée en 2003
- Durabilité réglementaire en relation au système de gestion et de contrôle

En ce qui concerne le premier aspect, l'analyse a mis en évidence l'incohérence des objectifs et des instruments de mise en œuvre des mesures étudiées par rapport aux objectifs et au système de soutien de la PAC réformée.

En ce qui concerne le deuxième aspect, nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour exprimer un jugement fiable.

Par conséquent, aucun jugement ne peut être formulé sur la durabilité de l'aide aux poires et aux pêches transformées au niveau réglementaire.

### **Les conséquences possibles du découplage**

Cette évaluation n'étant pas une évaluation ex ante, nous avons étudié les conséquences de l'application éventuelle du découplage à partir des réponses aux questions d'évaluation et d'une projection très simple des effets possibles du passage au régime découplé. Cette méthode présente des limites fortes et notamment celles liées à la simplification du comportement des acteurs. C'est à la lumière de ces réserves qu'il faut lire nos conclusions.

Par découplage nous entendons le processus en jeu lors du passage d'un système d'aide couplé à un système découplé associant les mesures d'accompagnement prévues par la réforme de 2003 (conditionnalité, modulation, politiques de développement rural).

Deux raisons majeures justifient a priori la nécessité d'une réflexion sur le découplage :

La première raison est celle d'une mise en cohérence des mesures pêches et poires de l'OCM FL transformés avec la réforme générale de la PAC de 2003. Le maintien d'un secteur d'aide couplé dans un contexte général du découplage peut fausser l'allocation des ressources et la distribution du revenu. Il faut souligner que l'OCM FL transformés est toujours en vigueur dans un contexte profondément réformé où de nouveaux objectifs ont été assignés à la PAC (Réforme de la PAC de juin 2003). Ces objectifs sont aujourd'hui les suivants : renforcer la compétitivité d'une agriculture communautaire durable et orientée d'avantage vers le marché ; stabiliser les revenus des agriculteurs tout en assurant la stabilité des coûts budgétaires ; produire des denrées alimentaires qui répondent aux attentes de la société ; renforcer la position de négociation de l'UE dans le cadre des discussions au sein de l'OMC. Par ailleurs, les principaux instruments pour atteindre ces objectifs sont les paiements découplés, la conditionnalité (subordination du paiement aux respects de normes) ; la modulation (réduction des paiements directs pour les exploitations recevant plus d'un montant défini d'aides directes afin de financer la politique de développement rural) ; le renforcement de la politique de développement rural ; l'introduction d'un mécanisme de discipline financière afin de garantir le respect du budget consacré à l'agriculture.

La seconde raison est liée au gain d'efficience : la mise en œuvre du découplage dans le secteur des pêches et des poires aboutira nécessairement à un gain d'efficience dans ce secteur, dans la mesure où elle consistera à réguler le secteur par le marché ou non plus par les instruments de l'OCM. Dans ce cadre, les choix productifs des exploitants seront déterminés par les signaux de marché qui ne devraient plus être faussés par le versement de l'aide, ce qui devrait aboutir à une gestion plus efficiente des facteurs de production.

Les résultats des questions d'évaluation montre que dans l'ensemble des pays producteurs, l'existence du régime d'aide, introduit dès 1978, a influencé les choix de production et d'investissement tant des opérateurs agricoles qu'industriels. De plus, le régime d'aide a parfois engendré des comportements des acteurs qui n'étaient pas dictés par la recherche de la rentabilité économique mais par la maximisation de l'aide. Ainsi, sur la durée de l'intervention, des secteurs de production agricole et des secteurs industriels spécialisés dans la production de fruits au sirop/ au naturel sont apparus à des échelles diverses et des degrés de spécialisation divers selon les bassins. De manière simpliste, on peut considérer qu'en France et en Italie, sous la pression de la compétition espagnole, grecque et des pays tiers, les producteurs agricoles et les industriels ont été poussés à la diversification et à la mise en place de stratégies innovantes. En revanche, en Espagne et en Grèce, des secteurs de grande ampleur et peu diversifiés dédiés à la transformation au sirop/ au naturel sont apparus.

Une projection simple sur la transition entre aide couplée et aide découplée permet de montrer que dans un contexte où la compétition est grandissante, les industries de transformation de l'UE auraient des difficultés à maintenir leur compétitivité. D'autre part, la demande sur le marché interne (marché privilégié de la poire et important pour la pêche) étant en baisse, il paraît probable que l'avenir de ces filières agroindustrielles passerait par une réduction des structures de production agricole et une plus forte concentration du secteur industriel. Plus précisément, au niveau du secteur de agricole, certains vergers peu rentables seraient abandonnés ou reconvertis. Au niveau du secteur de la transformation, les industries peu compétitives seraient vouées à disparaître. Celles qui se maintiendraient auraient un effort d'innovation et éventuellement de reconversion à faire vers des produits plus demandés et rentables.

La transition entre aide couplée et aide découplée, en jouant sur les filières agroindustrielles aura des effets en termes d'emplois, d'activités économiques et de paysage lorsque des systèmes productifs très spécialisés sont apparus. A l'échelle régionale, ces effets pourraient prendre un poids significatif dans les régions les plus spécialisées (Kentriki Makedonia et Murcia) qui sont également les plus agricoles et les moins dynamiques économiquement (résultats questions 11 et 12). Des mesures

d'accompagnement, prévues dans les instruments du découplage, devront donc être définies et mises en œuvre afin de les compenser.

## Recommandations

La présente évaluation ex-post se conclue au moment même où un débat technique et politique sur l'opportunité de réformer l'OCM FL est en cours, et ceci a d'ailleurs handicapé son bon déroulement. Il n'est donc pas évident de formuler des recommandations dans ce contexte, car des orientations peuvent d'ores et déjà être arrêtées. Néanmoins, nous pouvons exprimer des recommandations de deux ordres : des recommandations concernant le système actuel, et des recommandations concernant une réforme du découplage.

Dans le cas d'un maintien du système actuel :

- Une première considération a été révélée par la réalisation de cette évaluation : malgré l'existence d'un dispositif extrêmement lourd d'enregistrement, de rapportage et de contrôle, les données de base nécessaires à cette évaluation ont été extrêmement difficiles à rassembler et souvent, elles n'existaient pas. Alors que chaque contrat (signé dans le cadre du régime d'aide entre les industriels et les OP) est transmis aux Etats membres indiquant les quantités et les prix, l'évaluateur n'a pas pu disposer d'aucune série de prix fiables, ni auprès des EM, ni auprès de la Commission. Etant donné l'effort fait par les opérateurs et les EM pour collecter les données de base, il est nécessaire d'améliorer la mise en œuvre du suivi, en particulier sur les prix, afin que la Commission dispose des moyens nécessaires pour remplir son rôle de suivi du marché.
- Le régime des seuils a montré également des limites de fonctionnement : dans le cas de la pêche les seuils ne jouent aucun rôle, alors qu'ils sont définis en deçà du potentiel de production dans le secteur de les poires. Il est évident qu'un système de limitation de la dépense est nécessaire pour éviter une surproduction ; cependant une redéfinition du régime des seuils est nécessaire.
- Une simplification du système administratif : de nombreux opérateurs quittent le régime d'aide du fait de sa lourdeur administrative. Une réflexion sur les politiques de contrôle et de rapportage devrait être faite.

Dans le cas du découplage de l'aide à la production

Le découplage aurait des effets positifs nets en terme d'amélioration de l'efficacité économique. Toutefois, le régime d'aide couplée a fonctionné pendant plus de trente ans et déterminé les comportements des acteurs sur une longue période. Le passage à un régime découplé impose une réflexion sur les politiques d'accompagnement.

Nous avons montré que le passage d'un système d'aide couplée à un système découplé pourrait mettre en difficulté une partie de l'industrie. Certaines ont très peu de perspectives de durabilité ; en revanche un groupe intermédiaire peut avoir des perspectives de maintien, à condition de s'engager dans une démarche de diversification des produits finis (que l'aide a pu indirectement limiter) et d'innovation marketing.

Sur ce point, il est recommandé que les mesures d'accompagnement soient utilisées afin de favoriser :

- la restructuration et la modernisation des entreprises potentiellement compétitives,
- la reconversion des entreprises qui n'ont pas de perspective de maintenir leur rentabilité dans ce secteur.

Au niveau régional et agricole, nous avons démontré que le fonctionnement du marché pourrait se traduire par l'abandon de certains vergers : les politiques de développement rural devront également être mise en œuvre pour favoriser un réemploi de la main d'œuvre agricole libérée et sur un autre plan, favoriser une protection des paysages méditerranéens.

Par ailleurs, l'ensemble de l'évaluation, sans être centrée sur le rôle des OP, a montré l'effet bénéfique de la coordination de la filière par les OP. Ce qui nous invite à recommander la poursuite des politiques de soutien aux OP ; si les fonctions commerciales (domaines de la commercialisation, du marketing etc.) des OP devraient pouvoir être financées aujourd'hui sur la base de prestations de services de qualité, en revanche certaines fonctions, notamment celles de défense des intérêts des producteurs dans une filière très concentrée, peuvent nécessiter la poursuite d'un soutien particulier.



---

## 10. LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

---

- Ayadi, N., J.C. Montigaud, J.L. Rastoin, S. Tozanli, 2006, *The vulnerability of European regions producing processed fruit and vegetables in a context of International liberalization*, EU-MED AGPOL project, CISC, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Madrid.
- Barthélemy, P.A., 1999, Les mutations de l'emploi agricole, dans Agriculture, environnement, développement rural : faits et chiffres - Les défis de l'agriculture, Eurostat/DG Agriculture/DG Environnement. [http://ec.europa.eu/agriculture/envir/report/fr/emplo\\_fr/report\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/envir/report/fr/emplo_fr/report_fr.htm)
- Bedrani, S., G. Malorgio, G. Miclet (dir.), 2000, *L'agriculture et l'économie*, dans Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne, Rapport annuel 2000 du CIHEAM (Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes).
- Bedrani, S., et al. (dir.), 2005, *Les agricultures méditerranéennes dans leurs économies*, dans Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne, Rapport annuel 2005 du CIHEAM .
- Bergès-Sennou, F., Bontems, P., Réquillart, V., 2003, *L'impact économique du développement des marques de distributeurs*, INRA/IDEI, Université de Toulouse.
- Bergès-Sennou, F., Caprice, S., 2001, *L'analyse économique des marques de distributeurs*, INRA-ESR, Toulouse.
- Biton, M., 1999, *Conserve appertisée*, in : Technologie de transformation des fruits, Editions Tec&doc.
- Branson, A., X. Quing, 2002, *People's Republic of China, Canned deciduous fruit, Peach Situation, 2002*, in GAIN (Global Agriculture Information Network) report CH2027, Foreign Agricultural Service, USDA.
- Bugang, W., R. Gifford, 2005, *Peoples Republic of China, Canned deciduous fruit, Annual, 2005*, in GAIN report CH5023, Foreign Agricultural Service, USDA.
- Butault J-P., 2004, *Les soutiens à l'agriculture*. Théorie, histoire, mesure. INRA Editions, Economie et société, Paris.
- Canned peach situation in selected countries*, 2006, in World Horticultural Trade and U.S Export Opportunities.
- Carr, C., 2003, *Canned fruit*, Fruit processing, pp. 272-273.
- Carroad, P., R. P. Singh, M. S. Chhinnan, N. L. Jacob, and W. Rose, 1980, *Energy use quantification in the canning of Clingstone peaches*. Journal of Food Science 45(3):723-735.
- CE (OAV, Office alimentaire et vétérinaire), 1998, *Rapport de mission sur un foyer d'Erwinia amylovora dans la zone protégée d'Italie (région d'Emilia-Romagna)*, 10p.
- OEPP/EPPA (Organisation européenne pour la protection des plantes), Fiche informative sur les organismes de quarantaine : Plum pox potyvirus, pour l'UE contrat n° 90/399003.
- CEIN (Centro Europeo de Empresas e Innovación de Navarra), 1998, *Conservas de frutas y hortalizas*, Navarra.
- CFCE, 1999, *Grande Bretagne Conserves de fruits : un changement d'image nécessaire pour redynamiser les ventes*, Veille internationale, Fruits et légumes transformés (VIFLT) 04, p21.
- CFIA Canned food industry association, 2005, Canned food News Issue 88, Australia. <http://www.cannedfood.org>
- CFIA, 2006, CFIA Industry report 2006. <http://www.cannedfood.org/> ou [www.cfia.com.au](http://www.cfia.com.au)
- CFIA, 2005, CFIA Industry report 2005. <http://www.cannedfood.org/> ou [www.cfia.com.au](http://www.cfia.com.au)

- CFIA, 2004, CFIA Industry report 2004. <http://www.cannedfood.org/> ou [www.cfia.com.au](http://www.cfia.com.au)
- Chambraud, C., 2006, *Les espagnols construisent au detriment de l'environnement*, Le monde, 10 août.
- Deckers T., Schoofs H., 2005. *Status of the pear production in Europe*, Acta Horticulturae 671, IX International Pear Symposium, South Africa, edition K.I Theron, pp.47-55.
- Dunmore, J. and al., 1999, *Competition in the Canned Peach Industry*, Market and Trade Economics Division, Economic Research Service, U.S. Department of Agriculture. Staff Paper N° 9901.
- Fanfani, R., R. Pieri (dir.), 2004, *Il sistema agroalimentare dell'Emilia-Romagna – Rapporto 2003*, Collana Emilia-Romagna Economia, FrancoAngeli, Milano.
- Espiard, E., 2002, *Introduction à la transformation industrielle des fruits*, Lavoisier Tec&Doc.
- Ferrandi, C.H.et al., 2005, *Status of the pear industry in Africa, with specific reference to South Africa*, dans IX International Pear Symposium, edition K.I Theron, 88 articles.
- Fideghelli, C., 2003, *The peach industry in Italy: state of the art, research, development*. 1<sup>st</sup> Mediterranean Peach Symposium, September 10th, 2003, Agrigento, Italy
- Fournier, C., 2004, *Transformation et conservation de fruits*, dans Panorama des industries agroalimentaires, Ministère de l'agriculture et de la pêche, Paris, pp 65-66.
- Genlis, C., M. Léonard, C. Berent-Ruffin, 1997, *Dossier Desserts*, Points de vente n°671, p30.
- Gohin A., Gorin O., Guyomard H., Le Mouël C., 1999, *Interprétation économique, avantages et limites du principe de découplage des instruments de soutien des revenus agricoles*. Disponible à l'adresse : <http://www.rennes.inra.fr/economie/membres/lemouel.htm>
- Guaitoli, M.(dir.), *L'industria delle conserve ortofrutticole in Emilia-Romagna*, <http://www.rer.camcom.it/mg/brochure/italia/index.htm>
- Hennicke, L., 2000, *Chile, Canned deciduous fruit, Canned Peaches Forecast to Fall*, in GAIN report CI0036, Foreign Agricultural Service, USDA.
- Hennicke, L., 2004, *Chile, Canned deciduous fruit, Canned Peaches Semi-Annual*, in GAIN report CI4008, Foreign Agricultural Service, USDA.
- Hennicke, L., 2005, *Chile, Canned deciduous fruit, Annual, 2005*, in GAIN report CI5019, Foreign Agricultural Service, USDA.
- Karsampa, D., 1993, *Processed Fruits Sector Study*, Foundation of Economic and Industrial Research. Athens (in Greek).
- Labonne, et al., 2005, *Maladies épidémiques en cultures fruitières : de l'analyse de cas en verger à la problématique régionale. L'exemple de la Sharka et de l'enroulement chlorotique de l'abricotier en Languedoc-Roussillon*, INRA/CIRAD, Communication pour le Symposium international "Territoires et enjeux du développement régional", Lyon.
- Langreo Navarro, A., 2004, *Frutas y hortalizas : un sector emergente*, La tierra cuadernos, pp 20-21.
- Lassale, S., 2002, *Haro sur le placard*, Point de vente n°900, pp51-53.
- Latner, K. and al., *Peoples Republic of China, Competitor, Ya Pears, 2005*, in GAIN report CH5076, Foreign Agricultural Service, USDA.
- Mabiletsa, P., 2002, *Republic of South Africa, Canned Deciduous Fruit, Annual, 2002*, in GAIN report SF2029, Foreign Agricultural Service, USDA.
- Mabiletsa, P., 2005, *Republic of South Africa, Canned Deciduous Fruit, Annual, 2005*, in GAIN report SF5011, Foreign Agricultural Service, USDA.
- Mabiletsa, P., 2006, *Republic of South Africa, Canned Deciduous Fruit, Annual, 2006*, in GAIN report SF6005, Foreign Agricultural Service, USDA.

- Maestrelli, A., Chourot, J.M., 2002, *Sélection des cultivars en relation avec la transformation*, in : Technologie de transformation des fruits, Editions Tec&doc.
- Magaud, C., 2004, *Packaging Les distributeurs innovent sur leurs marques*, Point de vente n°942/943, pp55-65.
- MAPA, 2005, Diagnóstico y Análisis Estratégico del Sector Agroalimentario Español, 93p.
- Montignaud, J.C., 2002, *Filière fruits: approche technico-économique*, in : Technologie de transformation des fruits, Editions Tec&doc.
- Monzie, S., 2002, *La valorisation est dans la boîte*, Points de vente n°889, p45.
- Navarro, J.R., 2003, *The peach industry in Spain : State of Art, Research and Development*, 1<sup>st</sup> Mediterranean Peach Symposium, 2003, Agrigento Italy.
- Negueroles, J., 1992, *Impact of technical and commercial changes on fruit production in Spain*, Acte du Séminaire « les fruits et légumes dans les économies méditerranéennes », CIHEAM.
- PEE<sup>53</sup> Londres, 2000, Royaume-Uni Les bonnes boîtes en conserve !, Veille internationale, Fruits et légumes transformés n°4, pp.14-15.
- Sagredo, K., T. Cooper, 2005, *Pear production in Chile : Situation and Trends*, IX International Pear Symposium, edition K.I Theron, 88 articles.
- Saito, T., C. Fang, 2005, *Status of the pear production in Asia*, IX International Pear Symposium, edition K.I Theron, 88 articles.
- Sälzer, K., 2005, *The world of fruit in cans : sugar and calorie reduction with Sunett®*, Fruit processing, pp169-171.
- Sanchez, E.E., 2005, *Status of the pear industry in South America*, dans IX International Pear Symposium, edition K.I Theron, 88 articles.
- Scoppola, M., 2004, *Determining appropriate disciplines for STE: STE and private exporters*. Ponencia presentada en una Consulta oficiosa de expertos en competencia de las exportaciones: equivalencia de políticas y mecanismos alternativos. FAO, Roma, 25-26 de noviembre.
- Swinbank, A., 1997, The New CAP, in C. Ritson and D. Harvey, (ed.), The Common Agricultural Policy. Wallingford : CAB International.
- Vasilakakis, M., Koukouryannis, V., 1999, *Apricot production in Greece*, dans XI International Symposium on Apricot Culture, Veria-Makedonia, Greece

---

<sup>53</sup> Poste d'expansion économique